

OCTOBRE 2025

Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

Hotspot de Biodiversité
PROFIL D'ÉCOSYSTÈME

CRITICAL ECOSYSTEM
PARTNERSHIP FUND

© Conservation International/photo by Bailey Evans



Profil d'écosystème

**Hotspot de biodiversité des
Forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest
Mise à jour 2025**

Version finale approuvée par le Conseil des bailleurs du CEPF
Juin 2025

Préparé par :
Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques

Dirigé par :
Pete Wood, BirdLife International

Avec l'assistance de :
Maaïke Manten
Fred Barasa
Geoffroy Citegetse
George Ilebo
Gill Bunting
Jean-Baptiste Deffontaines
Marc Tsekpuia
Matthew Lewis
Mbene Diakhate
Olivia Crowe
Paul Kariuki Nding'ang'a
Richard Grimmett
Roger Banoho
Tharcisse Ukizintambara
Thomas Starnes
Tom Lambert
Tom Scott

Avec l'appui des organisations partenaires de BirdLife dans la région :

Sierra Leone

Charles Showers
Sheku Kamara

Conservation Society of Sierra Leone
Conservation Society of Sierra Leone

Ghana

Erasmus Owusu
Richard Appoh
Esther Chaachele Faalong
Georgina Antwi
Kwame Boafo
Raphael Lartey

Ghana Wildlife Society
Ghana Wildlife Society
Ghana Wildlife Society
Ghana Wildlife Society
Ghana Wildlife Society
Ghana Wildlife Society

Guinée

Mamadou Diawara

Guinée Écologie

Nigeria

Boyi Garba
Christiana Adeyemi
Daniel Yermia
Joseph Onoja
Stella Egbe

Nigerian Conservation Foundation
Nigerian Conservation Foundation
Nigerian Conservation Foundation
Nigerian Conservation Foundation
Nigerian Conservation Foundation

Liberia

Micheal Garbo
Sylvia Dorbor

Society for Conservation of Nature in Liberia
Society for Conservation of Nature in Liberia

Côte d'Ivoire

Marius Kamelan

SOS-Forêts

Wadja Mathieu Egnankou
Saint Guillaume Odoukpé

SOS-Forêts
SOS-Forêts

Avec le soutien du secrétariat du CEPF :

Dan Rothberg
Nina Marshall

Directeur des subventions
Directrice principale du suivi, de l'évaluation et de la
sensibilisation du CEPF

Sous la supervision du comité consultatif de mise à jour du profil d'écosystème du
hotspot GFWA :

Arsène Alain Sanon
Hazell Thompson
Jimm Chick Fomunjong
Mireille Perrin
Mohammed Bakarr
Paul Kariuki Ntang'ang'a

IUCN
Experte indépendante
WACSI
Fondation Hans Wilsdorf
FEM
BirdLife International (Président)

Avec l'assistance des experts et contributeurs suivants :

BÉNIN

Boton Yélognissè Victor
Farid Bahleman
Gautier Amoussou
Henro Totin
Josea Dossou-Bodjrenou
Martial Kouderin

Association/APAC Bénin
SOS-Savane
Eco Bénin (Benin Ecotourism Concern)
JEVEV
Nature Tropicale
Le Centre Régional de Recherche et d'Éducation pour un
Développement Intégré
Benin Environment and Education Society (ONG-BEES)

CAMEROUN

Gordon Ajonina (Dr)
Harrison Nnoko
Jaïrus Guedjo
Justin Kamga
Kenneth Tah
Osiris Doumbe
Serge Alexis Kamgang (Dr)
Vincent Kitio

Cameroon Wildlife Conservation Society
Ajemalebu Self Help (AJESH)
CERAF NORD
Forêts et Développement Rural (FODER)
Community Assistance In Development (COMAID)
SEKAKOH
Biodiversité - Environnement et Développement Durable
African Centre for Renewable Energy and Sustainable
Technology (ACREST)

CÔTE D'IVOIRE

Akacou Lucien Ahipo
Alexandre Dah
Appolinaire Tra bi Bohi
Bakayoko Hillihase (Colonel)
Constant Yves Adou Yao (Prof)
Daleba R.B. Kpenahi
Diarassouba Issa (Colonel)
Edouard N'Guessan (Prof)

Emma Normand
Essetchi Paul Kouamelan (Prof)
Etilé Raphaël N'Doua
Fanny Golo (Dr)
Georges Khassy Kouame
Jeanne N'Tain (Dr)
José Gomez
Kablan Yves (Dr)

ONG Nature résilience
Conservation des espèces marines (CEM)
Notre Forêt Notre Avenir (NOFNA)
DZ Sud Est / OIPR
Université Félix Houphouët Boigny
ProForest (Côte d'Ivoire)
Direction Générale OIPR
WASCAL (West African Science Service Centre on Climate
Change and Adapted Land Use) - Côte d'Ivoire
Wild Chimpanzee Foundation
Université Félix Houphouët Boigny
Université Felix Houphouët-Boigny / SOS-Forêts
Fondation des parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
Yacoli Village Ecole (YVEO)
Point focal national Convention sur la diversité biologique
Conservation des Espèces Marines (ONG CEM)
Pro2GRN / GIZ

Kari Ouattara

Kassoum Yeo (Colonel)
Kogna Degrace N'Da
Kokoré Antoine Miezan
Konan Yao Aristide (Dr)
Koné Lassina

Kouadio Arsène Koffi
Kouakou Firmin Konan
Kouamé Bertin Akpatou
Lozo Romoé N'Guessan (Dr)
Homme Roger Kely
Missa Koffi (Dr)
Mueller Steffen
Olivier Ahimin
Ouattara Allaasane (Prof)
Salimata Kone
Syfowa Tafa Yeo
Tondossama Adama (Général)
Toulo Alain (Colonel)
Vincent Belign
Yacouba Balo
Yegnan Romaric Toure

GHANA

Alex Agyei
Benjamin Yeboah Ofori (Dr)

David Kpelle
David Osei
Dr Augustus Asamoah
Dramani Dawda Jaward
Edward Wiafe Debrah (Prof)

Godfred Bempah (Dr)
Jacqueline Mbawine
Jones Quartey (Dr)

Le juge Camillus Mensah
Kofi Amponsah-Mensah (Dr)

Kwame Antwi Oduro
Margaret Appiah
Mercy Owusu Ansah
Nuria Badiella
Peter Ossei-Wusu
Raymond Owusu-Achiaw
Richard K. Ninnoni

Samuel AOui (Dr)

Seth Appiah-Kubi
Vincent Awotwe Pratt

GUINÉE

Alpha Kaloga
Tamba Oularé

LIBERIA

Allen o'Guilen
Andrew Giahqueue

Action pour la Conservation de la Biodiversité en Côte d'Ivoire (ACB-CI)
OIPR - Direction Zone Sud
Direction de la Protection de la Nature
SODEFOR - Ministère des Eaux et Forêts
Université Felix Houphouët-Boigny / SOS-Forêts
Syndicat des Groupements et Organisations Professionnels Ivoiriens du Bois (SYNGOPIB)
Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
Wild Chimpanzee Foundation (WCF)
ACB-CI
Université Felix Houphouët-Boigny / SOS-Forêts
Direction de la protection et de la Nature
Centre de recherche écologique (CRE)
GIZ
SODEFOR - Ministère des Eaux et Forêts
Université Nangui Abrogoua
Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques
OIPR / Direction générale
Directeur Général OIPR
DZ Sud Est / OIPR
GIZ
SODEFOR
Cabinet AETS-Afrique

Kakum National Park
Département de biologie animale et de sciences de la conservation, Université du Ghana
Consultant indépendant
Hen Mpoano
ProForest, Ghana
Responsable du parc, Parc national d'Ankasa
Université de l'Environnement et du Développement durable de Somanya
Wildlife Division, Forestry Commission
A Rocha Ghana
Department of Animal Biology and Conservation Science, University of Ghana
Hen Mpoano
Centre for Biodiversity Conservation Research (CBCR), University of Ghana
Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)
Nature & Development Foundation (NDF)
Tropenbos Ghana
West African Primate Conservation Action (WAPCA)
Forest Watch Ghana
Conservation Alliance Ghana
Resource Management Support Centre (RMSC), Forestry Commission
Resource Management Support Centre (RMSC), Forestry Commission
A Rocha Ghana
Advocates for Biodiversity Conservation (ABC)

ONG Green Transformation 2050
Action Citoyenne pour la Protection de l'Environnement (ACPE)

Liberia Chimpanzee Rescue & Protection
Skills & Agricultural Development Services (SADS)

Annika Hillers
Blamah S Goll
Boima Sonnie

Daniel B Wehyee
Darius Nuah
Evangeline Swepe
G-Fester Tucker
Henry Smith
I S Natrama
Jerry G Yonmah
Jerry Garteh
Joel Gamys
John G Smith
Joseph Moinsema
Lillan Goredema
Loweto Akoi Forkpa
Martin Vessela
Mary Molokwu
Matthew Varney
Ruth Fahn
Shadrack Kenwilten
Tommy Y Juah
Urias Goll
Wasuwoh Sharpe

NIGERIA

Adewale Awoyemi
Amusa Tajudeen O.
Andrew Dunn
Bertha Awa Sunny
Dafe Irikefe V
Dahiru Aliyu
David Michael Terungwa

Edem Eniang
Egbuwalo Sikeade
Emem Umoh
Emmanuel Aigbokhan
Hauwa J. Mangga
Ibironke Olubamise
Ifeanyi Ezenwa
Jacinta Abalaka

Labaran Ahmed
Manu Shiiwua
Mfon Udoh
Mohamed Pateh Jabbie
Nyimale Grace Alawa
Ogunjemite B.G
Olabode Emmanuel
Perpétuel Agbo
Peter Abanyam
Peter Bette
Raynus Ebiegberi Henry
Ruth Akagu
Tunde Morakinyo
Yohanna Saidu

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Betania Ferreira
Joana Pereira
Mariana Carvalho

Wild Chimpanzee Foundation
Forest Development Authority
Liberian Institute of Statistics and Geo Information Service (LISGIS)
Sustainable Development Institute
University of Liberia
Forestry Development Authority
Wild Chimpanzee Foundation
Society for Environmental Conservation
Environmental Protection Agency
Forestry Development Authority
Solimar International
Forestry Training Institute
Forestry Development Authority
Conservation international
Royal Society for Protection of Birds (RSPB)
Partners in Development (PADEV)
Partners in Development (PADEV)
Fauna & Flora
Fauna & Flora
Groupe de travail REDD+ Tech/CWC
Rachel Carson Center for Environment and Society
National Fisheries and Aquaculture Authority (NaFAA)
Liberia Conservation Works/EcoHealth Alliance
Forestry Development Authority

International Institution for Tropical Agriculture (IITA)
University of Ilorin
Wildlife Conservation Society Nigeria
Women in Conservation
River Ethiope Trust Foundation (RETFON)
National Park Service
Global Initiative for Food Security and Ecosystem Preservation (GIFSEP)
Biodiversity Preservation Centre
Federal Department of Forestry
Women in Conservation, Uyo
University of Benin
Wildlife Conservation society
PNUD FEM SGP
World Parrot Trust/University of Nigeria, Nsukka
Society for Sustainability and Conservation Education for Rural Areas
Federal Department of Forestry
A.P. Leventis Ornithological Research Institute/GCN ZCB
Université of Uyo
Women & Youths' Development Center Sierra Leone
Sustainable Actions for Nature (ED)
Federal University of technology, Akure
Omo Forest Project
West African Civil Society Institute
African Nature Investors
Biakwan Light
Safe Earth Foundation
Organization for Positive Sustainability Culture in Nigeria
African Nature Investors
Wildlife Conservation society

Rogério Rosa

Oikos - Cooperação e Desenvolvimento

SIERRA LEONE

Alade Adeleke
Arnold Okoni Williams
Jeneba Nyallay
Paul Robinson
Sarah Bell
Tommy Garnett

Gola Forest Program
Fourah Bay College, University of Sierra Leone
Muloma Women's Development Association
Indépendant
Pan Verus Project
Environmental Foundation for Africa

NIVEAU RÉGIONAL

Alison Beresford
Andy Plumptre
Aurélien Garreau
Cleo Cunningham
Damien Martin
Erin Wessling
Fiona Sanderson
Jeremy Lindsell
Lea Valentini
Lucille Palazy
Makafui Dzudzor
Malika Dreyfuss
Mariana Carvalho
Marietou Seck
Nonie Coulthard
Rachael Garrett
Rosie Trevelyan
Salisha Chandra
Shu Mabel Lum
Stefano Lucchesi
Stephany Kersten
Thomas Bacha

Royal Society for Protection of Birds (RSPB)
Secrétariat du partenariat ZCB
Programme de Petites Initiatives (PPI)
BirdLife International/WANTi
Programme de Petites Initiatives (PPI)
Wild Chimpanzee Foundation
Royal Society for Protection of Birds (RSPB)
A Rocha International
Well Grounded
Indépendante
West African Nature Transformation Initiative (WANTi)
Fondation Hans Wilsdorf
Fauna & Flora
Beautiful Soul
Indépendant
West African Nature Transformation Initiative (WANTi)
Tropical Biology Association (TBA)
Maliasili
West African Civil Society Institute (WACSI)
Wild Chimpanzee Foundation
Well Grounded
Programme de Petites Initiatives (PPI)

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	xiii
1. INTRODUCTION.....	1
2. CONTEXTE.....	4
3. LEÇONS DE LA PHASE D'INVESTISSEMENT ANTÉRIEURE	6
4. IMPORTANCE BIOLOGIQUE DU HOTSPOT.....	9
4.1 Introduction	9
4.2 Géographie et géologie	9
4.3 Climat.....	10
4.4 Histoire biologique.....	11
4.5 Zonage biogéographique et écorégions	11
4.6 Diversité et endémisme des espèces	16
4.7 Définition des priorités de conservation au niveau du territoire	18
4.8 Priorités pour les espèces	20
4.9 Services écosystémiques dans le hotspot	21
5. RÉSULTATS DE CONSERVATION DÉFINIS POUR LE HOTSPOT	23
5.1 Introduction	23
5.2 Résultats relatifs aux espèces	23
5.3 Résultats relatifs aux sites.....	33
5.4 Résultats relatifs aux corridors.....	60
5.5 Travaux d'amélioration des données à prévoir pour la conservation dans le hotspot GFWA.....	62
6. MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LE HOTSPOT	63
6.1 Aperçu de la déforestation dans le hotspot	63
6.2 Aperçu des menaces pour les ZCB.....	64
6.3 Synthèse des menaces principales, par catégorie	66
6.4 Facteurs et causes profondes.....	75
6.5 Solutions : propositions pour faire face aux menaces, moteurs et obstacles	77
7. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU HOTSPOT	81
7.1 Contexte	81
7.2 Tendances démographiques et sociales	83
7.3 Tendances économiques.....	89
8. CONTEXTE POLITIQUE DU HOTSPOT.....	99
8.1 Gouvernance	99
8.2 Accords internationaux sur l'environnement.....	101
8.3 Législation nationale.....	106
8.4 Accords régionaux.....	113
9. CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE HOTSPOT.....	116
9.1 Vue d'ensemble	116
9.2 Contexte opérationnel et espace politique.....	123
9.3 Renforcement des capacités et développement organisationnel des OSC	124
9.4 Partenariats et réseaux d'OSC.....	144

9.5 Le secteur privé dans le hotspot.....	146
9.6 Conclusions et recommandations.....	147
10. ÉVALUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	149
10.1 Situation mondiale.....	149
10.2 Émissions de gaz à effet de serre dans les pays du hotspot.....	150
10.3 Les ZCB et le stockage du carbone dans le hotspot	151
10.4 Changement climatique dans le hotspot	151
10.5 Impacts et réponses	153
11. ÉVALUATION DE L'INVESTISSEMENT ACTUEL DANS LA CONSERVATION	154
11.1 Tendances mondiales et régionales en matière de financement de la biodiversité.....	154
11.2 Principales sources d'investissement en matière de conservation dans le hotspot GFWA	156
11.3 Projets stratégiques	180
11.4 Financement de petites subventions pour la société civile	182
11.5 Contributions du secteur privé à la conservation de la biodiversité	185
11.6 Financement public pour la conservation	188
11.7 Mécanismes de financement innovants dans le domaine de la conservation.....	189
11.8 Conclusion.....	191
12. NICHE D'INVESTISSEMENT DU CEPF.....	194
12.1 Leçons des phases précédentes	194
12.2 Contexte de la prochaine phase de financement du CEPF : conclusions des chapitres 1 à 11	194
12.3 Axe stratégique du CEPF dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest, 2025-2029....	198
13. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET ORIENTATION PROGRAMMATIQUE DU CEPF, 2025-2030.	201
13.1 Priorités d'investissement du CEPF.....	201
13.2 Directions stratégiques et priorités d'investissement	209
14. CADRE DE RÉSULTATS.....	222
15. DURABILITÉ.....	225
RÉFÉRENCES	227
ANNEXES	238
Annexe 1 : Résultats pour les espèces.....	238
Annexe 2 : Résultats pour les sites	258
Annexe 3 : Législation nationale pertinente	266
Annexe 4 : Financement de la conservation par corridor ZCB	276
Annexe 5 : Liste des espèces de priorité 1* et des ZCB où elles sont répertoriées	278
Annexe 6 : Synthèse des critères d'identification des ZCB	283

Acronymes

AEC	Avant l'ère commune (équivalent à "Av. J.C.")
AFAT	Agriculture, forêts et autres utilisations des terres (communément AFOLU)
AFD	Agence Française de Développement
AMCEZ	Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone
ANI	Africa nature investments
AP	Aire protégée
APD	Aide publique au développement
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement (communément SIDA)
ASGM	L'exploitation minière artisanale d'or à petite échelle
AZE	Alliance pour l'extinction zéro
BAD	Banque africaine de développement
BaU	Business as Usual (dans le contexte des modèles climatiques)
BIOPAMA	Programme de l'UE pour la biodiversité et gestion des aires protégées
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (groupe de la Banque mondiale)
CAD	Comité d'aide au développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEPF	Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques
CI	Conservation International
CIFOR-ICRAF	Centre international de recherche forestière – Centre international de Recherche en Agroforesterie
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMAP	Commission mondiale des aires protégées
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
CR	En danger critique (statut dans la Liste rouge de l'UICN – voir schéma explicatif plus bas)
CREMA	Zone de gestion des ressources communautaires (Ghana)
CSE	Commission de la sauvegarde des espèces (de l'UICN)
CSTT	Outil de suivi de la société civile du CEPF (<i>Civil Society Tracking Tool</i>)
DEFRA	Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni
DO	Développement organisationnel
EAU	Émirats arabes unis
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement
EN	En danger (statut dans la Liste rouge de l'UICN – voir schéma explicatif plus bas)
ÉTATS-UNIS	États-Unis d'Amérique
EUDR	Règlement de l'Union européenne sur les produits sans déforestation
EUR	Euros
FEM	Fonds pour l'environnement mondial

FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FFI	Fauna & Flora International
FIDA	Fonds international de développement agricole
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et commerce (initiative de l'UE)
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FOLUR	Systèmes alimentaires, utilisation des sols et restauration
FPRCI	Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire
FSC	Conseil de soutien de la forêt (communément <i>Forest Stewardship Council</i>)
GBP	Livres sterling
FVC	Fonds vert pour le climat
GEF-SGP	Programme de petites subventions du FEM
GCN	Groupe de coordination national (pour les ZCB)
GES	Gaz à effet de serre
GFIP	Programme intégré des forêts de Guinée (FEM)
GFWA	Forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de développement)
GTT	Outil de suivi de genre du CEPF (<i>Gender Tracking Tool</i>)
GWS	Ghana Wildlife Society
HBD	Here Be Dragons (initiative d'écotourisme, Principe)
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IBAT	Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (<i>Integrated Biodiversity Assessment Tool</i>)
IDA	Association internationale de développement (groupe de la Banque mondiale)
IDH	Indice de développement humain
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
IMET	Outil intégré sur l'efficacité de gestion (<i>Integrated Management Effectiveness Tool</i>)
IP	Priorité d'investissement (du CEPF)
IsDB	Banque islamique de développement
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
KfW	Banque allemande de développement
KLCDs	Paysages clés pour la conservation et le développement de l'UE
LAMCO	Liberian-American-Swedish Mining Company
NCF	Nigerian Conservation Foundation
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NICFI	Initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts
OIPR	Office ivoirien des Parcs et Réserves, Côte d'Ivoire
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGI	Organisation non gouvernementale internationale
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OSC	Organisation de la société civile
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut

PIKE	Proportion d'éléphants tués illégalement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PNUE-WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE
PPI	Programme petites initiatives du FFEM
PSE	Païement des services écosystémiques
RC	Renforcement des capacités
RDC	République démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement
RIT	Équipe régionale de mise en œuvre (du CEPF)
RNB	Revenu national brut
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
RSPB	Royal Society for the Protection of Birds
SD	Direction stratégique (du CEPF)
SIG	Système d'information géographique
SNCL	Society for the conservation of nature in Liberia
SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité
STAR	Système d'allocation transparente des ressources (dans le contexte du financement du FEM) ou Réduction des menaces sur les espèces et restauration (outil de hiérarchisation des sites)
TBA	Tropical Biology Association
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UFM	Union du Fleuve Mano
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollars américains
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
VPA	Accords de partenariat volontaire (signés dans le cadre de l'initiative FLEGT)
VU	Vulnérable (statut dans la Liste rouge de l'UICN – voir schéma explicatif plus bas)
WACSI	Institut de la société civile de l'Afrique de l'Ouest
WANTI	Initiative pour la transformation de la nature en Afrique de l'Ouest
WCF	Wild Chimpanzee Foundation
WDKBA	Base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité
WDPA	Base de données mondiale des aires protégées et des AMCEZ
WWF	World Wide fund for Nature - Fonds mondial pour la nature
ZCB	Zones clés pour la biodiversité
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZLECAf	Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine
ZOE	Zone d'oiseaux endémiques
ZS	Zone secondaire (voir ZOE)

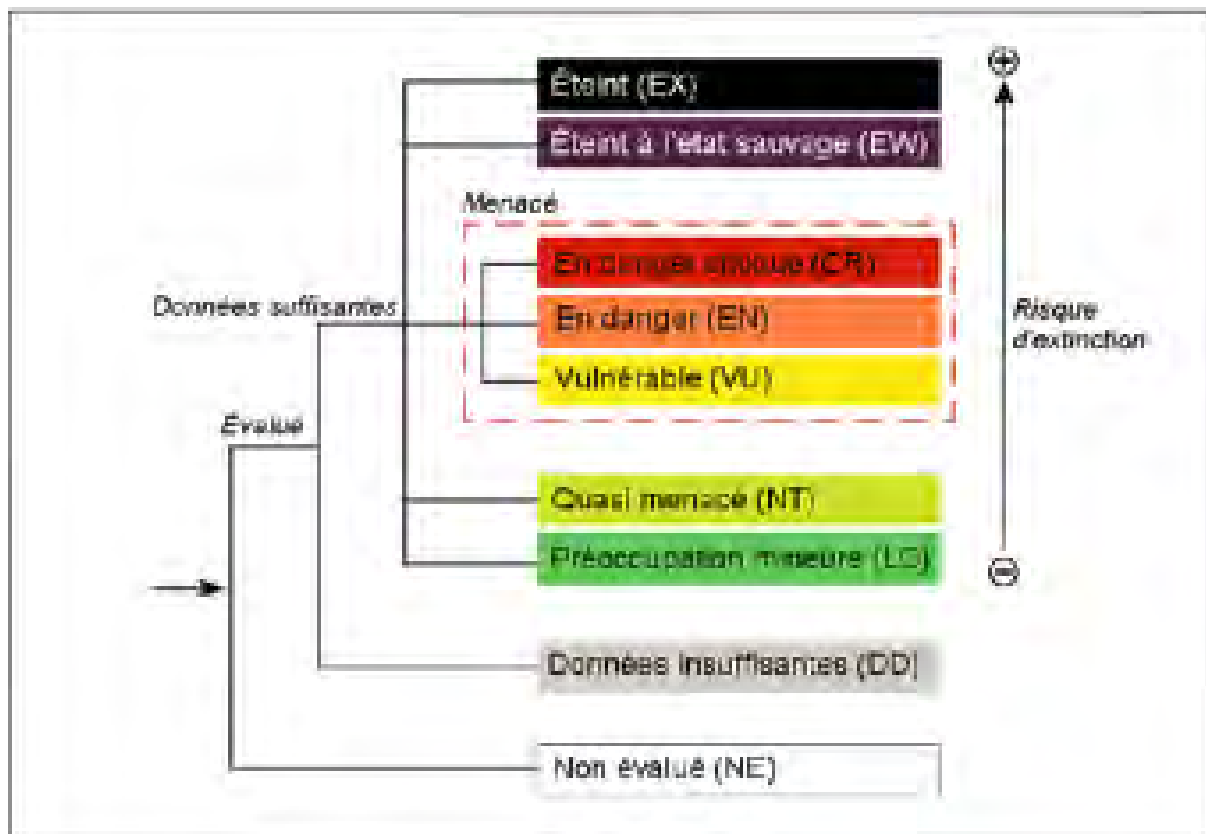


Schéma explicatif de la structure et catégories de la Liste Rouge de l'UICN (Union Internationale pour la conservation de la nature) pour le classement des espèces qui risquent de s'éteindre à l'échelle mondiale. Présentation plus détaillée des catégories au chapitre 6.
Source : Catégories et critères de la Liste Rouge de L'UICN (Version 3.1 Deuxième édition)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF en anglais) vise à sauvegarder les régions du monde les plus riches sur le plan biologique et les plus menacées, connues sous le nom de "hotspots de biodiversité". Trente-six hotspots de biodiversité ont été reconnus dans le monde selon les critères de régions comptant au moins 1 500 espèces de plantes endémiques et qui ont perdu plus de 70 % de leur végétation naturelle d'origine. Les écosystèmes naturels subsistants dans ces hotspots ne couvrent que 2,3 % de la surface de la Terre, mais comptent un nombre d'espèces endémiques impressionnant, dont beaucoup sont menacées d'extinction. Les hotspots représentent donc des priorités mondiales en matière de conservation.

Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence française de Développement, de Conservation International, de l'Union européenne (UE), de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du gouvernement du Canada, du gouvernement du Japon et de la Banque Mondiale. L'un de ses objectifs fondamentaux est de veiller à ce que la société civile, c'est à dire les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG), les institutions académiques et les entreprises privées, s'engage dans la conservation de la biodiversité dans les hotspots. Pour assurer leur succès, ces efforts doivent compléter les stratégies et les programmes existants des gouvernements nationaux et des autres bailleurs de la conservation. À cette fin, le CEPF encourage les collaborations et alliances entre divers groupes de travail, en combinant des compétences spécifiques et en réduisant la duplication d'efforts pour une approche globale et coordonnée de la conservation. Le CEPF y contribue par le biais de l'élaboration des *profils d'écosystèmes* : des stratégies conjointes, développées en concertation avec les parties prenantes locales, qui articulent une stratégie d'investissement pluriannuelle fondée sur une analyse détaillée de la situation.

Le hotspot des forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest (*Guinean Forests of West Africa* - GFWA) s'étend sur dans le sud de l'Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au nord de l'aire de nature sauvage du Congo. Le hotspot couvre 617 719 km² et peut être divisé en deux sous-régions, la forêt de Haute Guinée et la forêt de Basse Guinée. La forêt de Haute Guinée s'étend de la Guinée à l'ouest, en passant par la Sierra Leone, le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et en marge du Bénin. La forêt de Basse Guinée couvre une large partie du sud du Nigeria, s'étend sur le sud-ouest du Cameroun et comprend également Sao Tomé-et-Principe et les îles d'Annobón et de Bioko en Guinée équatoriale. Ces deux sous-régions sont séparées par le couloir dahoméen, au Bénin et au Togo, qui est une région sèche d'origine climatique datant de la fin de l'époque holocène. Les forêts guinéennes sont l'un des huit hotspots de biodiversité en Afrique.

La concertation et rédaction du profil d'écosystème se sont déployés de mars 2024 à mars 2025. Le processus s'est appuyé sur une version antérieure du profil d'écosystème pour le hotspot, élaborée en 2015, qu'il a actualisée. La procédure a été lancée par le biais d'une annonce dans la presse diffusée aux OSC actives dans la région et intégrée aux documents de communication distribués lors du Forum de l'UICN sur la conservation de l'Afrique en juin 2024. Le processus a bénéficié des contributions d'un comité consultatif, présidé par la Division Afrique de BirdLife International, avec des représentants de la Fondation Hans Wilsdorf, du Programme de Petites Initiatives du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (PPI-FFEM), du FEM, de l'UICN et de l'Institut de la Société Civile d'Afrique de l'Ouest (WACSI), ainsi que d'un expert indépendant. Le comité s'est réuni trois fois, virtuellement. La seconde réunion du comité consultatif a été consacrée au développement organisationnel tandis que la définition des priorités a fait l'objet d'une troisième réunion.

Des ateliers de concertation en présentiel des parties prenantes ont eu lieu au Liberia, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Nigeria, organisés à chaque occasion par une OSC nationale de référence. Chacun de ces ateliers a permis d'identifier des écarts dans les

données, qui ont été comblés grâce à un suivi réalisé par les organisateurs auprès de personnes ressources. Par ailleurs, des données sur les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB), les menaces, les efforts de conservation et les parties prenantes ont été collectées par le biais de concertations par courrier électronique et en ligne.

Les priorités taxonomiques et géographiques pour les investissements du CEPF sont définies sur la base des résultats de conservation : "extinctions évitées" (résultats pour les espèces), "aires protégées" (résultats pour le site) et "corridors consolidés" (résultats pour les corridors). Pour cette analyse, les résultats de conservation définis dans le profil d'écosystème de 2015 ont été mis à jour en se basant sur la dernière version de la Liste rouge de l'UICN, à la dernière version de la base de données mondiale sur les ZCB, aux données sur les espèces et les sites recueillies pendant et depuis le précédent programme du CEPF dans le hotspot, en particulier sur les sites d'eau douce, et aux nouvelles approches d'analyse des données sur les espèces et les sites.

Les résultats concernant les espèces sont basés sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. La Liste rouge de l'UICN contient des évaluations pour 6 356 espèces présentes dans le hotspot, dont 1 167 (18 %) sont menacées au niveau mondial (c'est-à-dire classées comme étant *En danger critique* (CR), *En danger* (EN) ou *Vulnérables* (VU)). Ce chiffre est susceptible d'augmenter à l'avenir, à mesure que de nouvelles espèces seront évaluées, en particulier dans des groupes tels que les plantes, les invertébrés et les champignons. Parmi les espèces menacées au niveau mondial, 222 espèces sont classées en danger critique, la catégorie de menace la plus élevée.

Les résultats au niveau des sites sont extraits de la base de données mondiale des ZCB. En date de novembre 2024, le hotspot compte 135 ZCB confirmées. Parmi celles-ci, trente-six répondent aux critères mondiaux de ZCB, sept sont classées comme "régionales" et 92 sont classées comme "mondiales/régionales - à déterminer". Cela représente une augmentation nette de 10 ZCB par rapport à la liste des résultats de sites figurants dans le profil d'écosystème de 2015. Les pays comptant le plus grand nombre de sites identifiés sont le Ghana (33), le Cameroun (22) et le Liberia (20).

Les corridors de conservation sont des unités de conservation à l'échelle du paysage (ou du milieu marin), délimitées pour relier les ZCB, assurer la connectivité écologique (comme dans les bassins versants des rivières), et maintenir les fonction et services de l'écosystème nécessaires à la survie à long terme des espèces. Les résultats concernant les corridors s'appuient sur la liste des corridors de conservation du profil d'écosystème de 2015, élargie par la définition d'un nouveau corridor englobant les îles du Golfe de Guinée. Cela porte le nombre total de corridors à 10, couvrant une superficie totale de 102 000 km². Ces 10 corridors incluent 112 des 135 sites identifiés.

Les pays du hotspot ont perdu 6 % de leur couvert forestier entre 2010 et 2020. Le niveau global de menace pour la biodiversité et les écosystèmes du hotspot est en hausse. Les données économiques et démographiques permettent de prédire une augmentation de la pression sur l'environnement naturel à l'avenir.

Les causes de la perte et de la dégradation des écosystèmes restent les mêmes que celles identifiées dans le profil d'écosystème de 2015 : une agriculture de subsistance et de petits exploitants en expansion ; l'exploitation directe des animaux et des plantes pour la consommation et le commerce ; ainsi que défrichage à grande échelle pour les plantations et autres investissements commerciaux. Parmi les principaux facteurs, on peut citer la pauvreté (notamment les dimensions liées à l'accès restreint et peu sécurisé aux ressources productives, ou encore l'accès restreint à l'éducation, la santé ou la migration) ainsi que des politiques qui privilégient la croissance économique par l'expansion des industries extractives primaires (par ex. les mines, l'agro-industrie).

Tous les pays du hotspot disposent d'une société civile active et diversifiée. La capacité de ces organisations à assurer une conservation efficace sur le terrain au profit de la biodiversité et des populations est variable, mais il semble y avoir une forte volonté d'apprentissage et de progrès. Les OSC du hotspot souffrent d'un manque de financement stable sur le long terme, d'un roulement du personnel important et de défis organisationnels liés à la nécessité de s'adapter à un environnement politique et social mouvant. La mise en réseau et les collaborations entre OSC sont généralement faibles, ce qui limite les opportunités d'obtenir un impact collectif sur les politiques. Dans de nombreux pays, la conservation reste fortement tributaire des OSC internationales. Ces dernières investissent de plus en plus dans le renforcement des capacités des groupes communautaires locaux et des OSC, une dynamique qu'il convient d'encourager et de renforcer.

Bien que le gain en efficacité pour les OSC à travailler ensemble, surtout entre secteurs, soit démontré, elles buttent contre une concurrence pour les fonds et l'influence sur le terrain. Afin de permettre le développement d'OSC résilientes, il semble primordial de faciliter leur mise en réseau et des collaborations plus efficaces.

Dans ce contexte, l'objectif du CEPF de construire une société civile résiliente est crucial. Le parcours pour devenir une organisation résiliente sera différent pour chaque OSC mais peut être accéléré en combinant le renforcement des capacités (l'apport de connaissances et de compétences spécifiques nécessaires pour améliorer les performances de l'OSC) et de développement organisationnel (l'apport d'un ensemble de soutien qui répond aux besoins institutionnels fondamentaux, généralement sur une longue période, et avec l'implication de l'ensemble de l'organisation). Il revient au CEPF et à l'équipe de mise en œuvre régionale (*Regional Implementation Team* - RIT) de planifier méticuleusement ce soutien, en impliquant des organisations spécialisées dotées de l'expertise nécessaire, et en reconnaissant que, pour un développement organisationnel efficace, il est essentiel que l'OSC reste maître de son propre processus.

Ces dernières années ont vu une augmentation des investissements dans la conservation dans le hotspot de la part de fonds multilatéraux (par ex. le FEM, le FVC et les programmes de la Banque mondiale), de bailleurs bilatéraux (par ex. l'AFD, l'UE, USAID) et de trusts philanthropiques (par exemple : Rainforest Trust, la Fondation Arcus). Tous ces fonds ne sont toutefois pas accessibles aux OSC, et parmi ceux qui le sont, ils peuvent être saisis par les ONG internationales (et quelques ONG nationales) qui ont le profil et la capacité de répondre aux exigences des bailleurs. Ces grandes ONG pourraient jouer un rôle important en formant des partenariats avec des organisations locales, attribuer des financements et un renforcement des capacités. Le financement direct des petites OSC locales se limite généralement au CEPF, au programme des petites subventions (*Small Grants Programme* - SGP) du FEM et au PPI-FFEM. Des montages financiers innovants peuvent ouvrir des canaux de financement qui dépassent les cycles de projet classiques, en générant des partenariats qui puissent soutenir les efforts de conservation malgré les aléas de financement.

Néanmoins, en termes de financement, des lacunes et instabilités persistent, en particulier dans les paysages sous-financés et les écosystèmes moins connus. Les ZCB et les corridors de conservation qui ne bénéficient pas d'une attention ou d'un soutien financier adéquats risquent la perte de connectivité de l'habitat, ce qui compromet les objectifs de conservation à long terme dans la région. Dans ce contexte, le CEPF et d'autres bailleurs de fonds ont démontré qu'il est essentiel d'aligner les stratégies financières sur les besoins locaux et les priorités régionales. Comprendre et aligner les stratégies de financement de la conservation est essentiel pour utiliser au mieux les fonds disponibles et pour définir la niche d'investissement du CEPF dans le hotspot.

Avec 222 espèces en danger critique, dont 19 recensées dans une seule ZCB, la nécessité d'une action de conservation sur les sites prioritaires reste de mise. Une part

importante des ZCB du hotspot se trouve dans des aires protégées, et la bonne gestion des aires protégées est donc un facteur clé de la conservation de la biodiversité. Le financement public de la gestion des aires protégées est toutefois insuffisant, ce qui rend ces zones vulnérables à la tenue d'activités incompatibles. En dehors des aires protégées, les régimes fonciers peuvent dans certains cas décourager les pratiques durables, alors que dans d'autres, les initiatives coutumières et communautaires ont été reconnues par la loi et constituent une base solide pour la gestion des ressources par les communautés. Les OSC sont dans une position stratégique pour y participer en réunissant les communautés, les gouvernements et les autres parties prenantes.

Entre 2001 et 2022, le CEPF a investi 18,4 millions de dollars (USD) au cours de deux phases d'octroi de subventions dans le hotspot GFWA. Les enseignements tirés de ces investissements orientent la stratégie d'investissement pour la nouvelle phase. Les principales leçons incluent : (i) définir une liste élargie de ZCB prioritaires pour les investissements relatifs aux sites afin d'octroyer une certaine souplesse lors de la sélection de sites où la conservation est possible, où des partenaires ayant des capacités solides sont présents, et où il y a un besoin de financement supplémentaire ; (ii) assurer la continuité du financement sur plusieurs années afin de donner aux porteurs de projets suffisamment de temps pour consolider ou poursuivre sur leur lancée; et (iii) concentrer l'attention sur les sites qui ont déjà reçu un soutien du fonds, afin de consolider les réussites passées.

Au cœur de la mission du CEPF se trouve la gestion durable de la conservation des sites, la protection des espèces menacées et la contribution à des moyens de subsistance plus stables pour les communautés locales. Le CEPF continuera à se focaliser sur la conservation d'écosystèmes terrestres et d'eau douce prioritaires, y compris les zones côtières. Suite à un exercice de priorisation biologique, 33 sites prioritaires pour l'investissement du CEPF ont été sélectionnés, soit 24% de toutes les ZCB confirmées dans le hotspot. Les sites prioritaires comprennent 13 sites au Cameroun, 7 au Liberia, 3 en Guinée équatoriale et 2 en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Nigeria et à Sao Tomé-et-Principe. La Sierra Leone, le Bénin et le Togo n'ont pas de ZCB sur la liste prioritaire mais le CEPF aura des occasions de soutenir le travail dans ces pays (sur le renforcement des capacités de la société civile, la conservation des espèces, etc.)

Sites prioritaires* pour les investissements du CEPF

Code carte	Code ZCB	Pays	Zone clé pour la Biodiversité	Espèces CR uniques à un site	Indicateur STAR élevé
CMR1	6125	Cameroun	Bakossi Mountains	x	x
CMR3	29689	Cameroun	Bamboutos Mountains	x	
CMR5	6122	Cameroun	Korup National Park		x
CMR9	6124	Cameroun	Mont Manengouba	x	x
CMR10	26329	Cameroun	Mont Nganha	x	
CMR11	6126	Cameroun	Mount Nlonako		x
CMR12	6130	Cameroun	Mount Cameroun et Mokoko-Onge	x	x
CMR13	29690	Cameroun	Mount Lefo	x	

Code carte	Code ZCB	Pays	Zone clé pour la Biodiversité	Espèces CR uniques à un site	Indicateur STAR élevé
CMR15	6115	Cameroun	Mount Oku	x	x
CMR16	6127	Cameroun	Mount Rata and Rumpi Hills Forest Reserve	X	x
CMR18	6112	Cameroun	Tchabal-Mbabo		x
CMR19	6129	Cameroun	Yabassi		x
CMR20	47084	Cameroun	Eastern Bamenda highlands and associated hydrobassin		x
CIV8	6092	Côte d'Ivoire	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba	x	x
CIV11	6100	Côte d'Ivoire	Parc national de Taï et réserve de Faune du N'zo		x
GHA2	6311	Ghana	Ankasa Resource Reserve - Nini-Sushien National Park	x	x
GHA3	6312	Ghana	Atewa Range Forest Reserve	x	
GIN8	6375	Guinée	Massif du Ziamá		x
GIN9	6376	Guinée	Monts Nimba (partie de Mont Nimba AZE transfrontalière)	x	x
GNQ1	6378	Guinée équatoriale	Annobón	x	
GNQ2	6380	Guinée équatoriale	Reserva Científica de la Caldera de Lubá	x	
GNQ3	6379	Guinée équatoriale	Parque Nacional Pico de Basilé	x	x
LBR1	6461	Liberia	Cestos - Senkwen		x
LBR2	22308	Liberia	Cestos Gbi		x
LBR7	6463	Liberia	Grebo		x
LBR11	6457	Liberia	Lofa-Gola-Mano Complex		x
LBR12	6458	Liberia	Nimba mountains	x	x
LBR14	6462	Liberia	Sapo		x
fw12	47038	Liberia	Weeni creek and associated hydrobasin	x	
NGA4	6740	Nigeria	Cross River (Oban Division)		x
NGA14	100504	Nigeria	Idanre Hills	x	x
STP1	45720	Sao Tomé-et-Principe	Parque Natural Obô de São Tomé e Zona Tampão	x	x
STP2	6884	Sao Tomé-et-Principe	Florestas do Príncipe	x	x

Note : * Les noms des sites prioritaires sont dans la langue originale pour chaque pays. Des traductions françaises apparaissent dans le texte pour plus de lisibilité.

Sites prioritaires dans les forêts de Haute Guinée



Sites prioritaires dans les forêts de Basse Guinée



Les espèces représentent l'unité de base de conservation de la biodiversité. La plupart des espèces étant menacées par la perte d'habitat et la surexploitation, leurs besoins en matière de conservation seront satisfaits dans de nombreux cas si les ZCB dans lesquelles elles se trouvent sont conservées. Cependant, certaines espèces ne peuvent pas être conservées uniquement par des objectifs de mesures liés aux sites, parce qu'elles sont présentes à de très faibles densités ou qu'elles se déplacent sur de longues distances de manière saisonnière ou à différents stades de leur cycle de vie. D'autres espèces peuvent être présentes dans des ZCB mais être fortement menacées parce qu'elles sont la cible d'une exploitation illégale ou d'une persécution. Enfin, pour certaines espèces, la petite taille de leur population les rend vulnérables aux maladies ou aux événements fortuits, tels que les incendies, et elles nécessitent donc une attention particulière en matière de conservation. Sur la base de ces considérations, 84 espèces

prioritaires pour l'investissement du CEPF ont été identifiées. Il s'agit de 25 amphibiens, 24 poissons osseux, 9 mammifères, 7 mollusques, 6 oiseaux, 4 plantes, 3 reptiles, 3 crabes et crevettes d'eau douce, une raie et un insecte.

Les priorités thématiques pour l'investissement dans la conservation du hotspot des forêts guinéennes ont été définies au cours du processus de concertation des parties prenantes, à partir d'une analyse des menaces principales pour la biodiversité dans le hotspot, des modèles d'investissement de conservation, et des besoins et opportunités pour soutenir les OSC (en particulier les OSC locales) pour s'engager efficacement dans la conservation de la biodiversité. Une stratégie d'investissement quinquennale a été définie, avec un budget indicatif de 10 millions USD. La stratégie comprend 10 priorités d'investissement regroupées en 5 orientations stratégiques. Les quatre premières guident l'octroi de subventions du CEPF aux OSC, tandis que la cinquième spécifie l'octroi d'une subvention à une organisation ou à un consortium agissant en tant qu'équipe régionale de mise en œuvre (RIT).

Directions stratégiques et priorités d'investissement 2025-2030 pour le hotspot GFWA

Direction stratégique	Priorité d'investissement
1. Soutenir les partenariats locaux pour la conservation de la biodiversité d'importance mondiale dans les ZCB prioritaires et les corridors écologiques	1.1. Promouvoir la protection et la gestion de la conservation des ZCB prioritaires et des corridors écologiques qui les relient
	1.2. Renforcer la viabilité financière à long terme des efforts de conservation des sites prioritaires
2. Sauvegarder les espèces et les écosystèmes prioritaires menacés au niveau mondial en identifiant et en traitant les principales menaces et les lacunes en matière d'information	2.1. Consolider et améliorer les données essentielles sur les espèces et les écosystèmes menacés
	2.2. Promouvoir les actions de conservation des espèces et des écosystèmes menacés
3. Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé	3.1. Mettre à jour l'analyse des ZCB pour le hotspot et renforcer les mécanismes nationaux de reconnaissance et de promotion des ZCB, y compris les GCN
	3.2. Compiler des données et communiquer au public, aux décideurs politiques et au secteur privé les besoins et les possibilités de conservation des ZCB et des espèces menacées
4. Faciliter le développement d'une communauté solide et résiliente d'organisations de la société civile dans le domaine de la conservation	4.1. S'assurer que les bénéficiaires de subventions du CEPF ont la capacité technique pour planifier, mettre en œuvre et maintenir des projets de conservation efficaces
	4.2. Soutenir les organisations de conservation ciblées engagées dans un processus de développement organisationnel
	4.3. Consolider la force et la capacité collectives d'OSC ciblées engagées dans des activités de conservation au niveau national et régional
5. Assurer une direction stratégique et une coordination efficace des investissements dans la conservation par l'intermédiaire d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	5.1 Soutenir un large éventail de groupes de la société civile œuvrant au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs communs de conservation mis en avant dans le profil d'écosystème

1. INTRODUCTION

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) vise à sauvegarder les régions du monde les plus riches sur le plan biologique et les plus menacées, connues sous le nom de "hotspots de biodiversité". Il s'agit d'une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International (CI), de l'Union européenne, de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'Environnement Mondial, du gouvernement du Canada, du gouvernement du Japon et de la Banque Mondiale.

Un des objectifs fondamentaux du CEPF est de garantir que la société civile, c'est-à-dire les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG), les institutions académiques et les entreprises privées, s'engage dans la conservation de la biodiversité dans les hotspots. Pour garantir leur succès, ces efforts doivent compléter les stratégies et les programmes existants des gouvernements nationaux et des autres bailleurs de fonds en matière de conservation. À cette fin, le CEPF encourage les collaborations et alliances entre divers groupes de travail, en combinant des compétences spécifiques et en réduisant les duplications d'efforts afin d'adopter une approche globale et coordonnée de la conservation. Le CEPF y contribue par le biais de l'élaboration des *profils d'écosystèmes* : des stratégies conjointes, développées en concertation avec les parties prenantes locales, qui articulent une stratégie d'investissement pluriannuelle fondée sur une analyse détaillée de la situation.

Le CEPF présente deux caractéristiques distinctives en tant que programme de financement. Premièrement, il se concentre sur des frontières et unités de mesure biologiques, plutôt que politiques. Cela permet au CEPF de soutenir des stratégies qui s'avèrent plus efficaces dans le contexte d'une approche régionale plutôt que strictement nationale, en incluant des actions et des alliances qui dépassent les frontières d'un ou plusieurs pays ou territoires. Deuxièmement, le CEPF met l'accent sur les organisations de la société civile (OSC). En soutenant et en facilitant la participation de la société civile à la conservation de la nature, et en encourageant la collaboration et les alliances entre groupes, le CEPF vise à favoriser l'émergence d'idées et de solutions nouvelles et innovantes face aux défis liés à la conservation de la biodiversité, au bénéfice des parties prenantes locales et mondiales.

Le hotspot de biodiversité des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest (ci-après, le hotspot des forêts guinéennes ou hotspot GFWA), tel que défini par Mittermeier *et al.* (2004), s'étend dans le sud de l'Afrique de l'Ouest jusqu'en Afrique centrale, au nord de l'aire de nature sauvage du Congo (Figure 1.1). Le hotspot couvre 617 719 km², et peut être divisé en deux sous-régions, la forêt de Haute Guinée et la forêt de Basse Guinée. La forêt de Haute Guinée s'étend à l'ouest de la Guinée, par la Sierra Leone, le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et, en marge du Bénin. La forêt de Basse Guinée couvre une large partie du sud du Nigeria, s'étend au sud-ouest du Cameroun et comprend également Sao Tomé-et-Principe et les îles d'Annobón et de Bioko en Guinée équatoriale. Ces deux sous-régions sont séparées par la fosse de Dahomey, au Bénin et au Togo, qui est une région sèche d'origine climatique datant de la fin de l'époque holocène. Les forêts guinéennes sont l'un des huit hotspots de biodiversité en Afrique.

Les limites du hotspot sont définies par les habitats en son sein, en particulier par la présence de zones boisées ou anciennement boisées. Par conséquent, le hotspot traverse les frontières politiques, mais peut être subdivisé en fonction des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins (Burgess *et al.* 2004).

Le hotspot est inégalement réparti entre les pays. Par exemple, la Côte d'Ivoire couvre la proportion la plus étendue du hotspot (24,1 %), tandis que la moins étendue correspond au Bénin (0,2 %). Sao Tomé-et-Principe et le Liberia sont les pays dont la superficie du pays se situe en plus grande proportion à l'intérieur du hotspot (un peu moins de 100 % et 98,5 %, respectivement), alors que la plus faible correspond encore au Bénin (1,2 %).

Ces chiffres sont résumés dans le tableau 1.1, et il est intéressant d'avoir ces valeurs en tête lors de la lecture des chapitres suivants, en particulier les chapitres 4 et 5, où la plupart des informations sont présentées au niveau du pays, sachant que les données pour la part de chaque pays au sein du hotspot n'est généralement pas disponible.

Figure 1.1. Délimitation du hotspot des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest



Tableau 1.1. Superficie par pays dans le hotspot

Pays	Superficie du pays (km ²)	Superficie du GFWA dans le pays (km ²)*	% du GFWA dans le pays	% du pays dans le GFWA
Bénin	117 650	1 441	0,2	1,2
Cameroun	469 784	63 780	10,3	13,7
Côte d'Ivoire	325 990	148 739	24,1	46,1
Ghana	242 178	79 348	12,8	33
Guinée	249 691	47 661	7,8	19,4
Guinée équatoriale	28 051	1 961	0,3	7
Liberia	96 861	94 307	15,3	98,5
Nigeria	926 744	126 366	20,4	13,8
Sao Tomé-et-Principe	1 001	1 032	0,2	100
Sierra Leone	73 316	46 857	7,6	64,6
Togo	57 637	6 227	1	11
Total	2 588 903	617 719	100	24,1

*La superficie du hotspot dans le profil d'écosystème de 2015 était de 621 705 km². Le chiffre utilisé ici fait suite à des corrections mineures de délimitations et nouvelles prises de mesures.

Ce profil d'écosystème et le programme d'investissement envisagé s'inscrivent dans la continuité de l'engagement de longue date du CEPF dans la région, tels que détaillés dans les documents présentés dans le tableau 1.2.

Tableau 1.2. Investissements antérieurs du CEPF dans le hotspot GFWA

Période	Stratégie d'investissement	Investissement total (USD)
2001-2006	Profil d'écosystème, décembre 2000	5 967 918
2008-2012	Programme de consolidation, juin 2008	1 907 209
2016-2022	Profil d'écosystème, décembre 2015	10 043 672

À la date de rédaction de ce profil, les bailleurs du CEPF ont validé l'attribution de 800 000 USD supplémentaires de subventions sur la période 2024-2025 servant de "pont" jusqu'au lancement d'un nouveau programme, tel que défini par la stratégie présentée dans ce document.

2. CONTEXTE

La concertation et la rédaction du profil d'écosystème ont eu lieu de mars 2024 à mars 2025. La procédure a été lancée par le biais d'une annonce dans la presse, diffusée aux OSC actives dans la région et intégrée aux documents de communication distribués lors du Forum de l'UICN sur la conservation en Afrique en juin 2024. Le processus a été enrichi par les contributions d'un comité consultatif, présidé par la Division Afrique de BirdLife International, avec des représentants de la Fondation Hans Wilsdorf, du Programme de Petites Initiatives du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM PPI), du FEM, de l'UICN et de l'Institut de la Société Civile d'Afrique de l'Ouest (WACSI), ainsi que d'un expert indépendant. Le comité s'est réuni trois fois virtuellement. La seconde réunion du comité consultatif s'est concentrée sur le développement organisationnel tandis qu'une troisième réunion a permis la définition des priorités.

Des ateliers de concertation des parties prenantes en présentiel ont été organisés au Liberia, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Nigeria, accueillis dans chaque cas par une OSC nationale tête de file (tableau 2.1).

Tableau 2.1. Concertations des parties prenantes

Pays	Dates	Organisateur	Les participants						Total
			OSC	Gouvernement	Bailleur de fonds	ONGI	Institut de recherche	Secteur privé	
Côte d'Ivoire	17 juillet 2024	SOS-Forêts	12	8	1	3	5	2	31
Nigeria	12-13 août 2024	NCF	12	3	2	2	7	1	27
Ghana	27-28 août 2024	GWS	13	6	0	3	4	0	26
Liberia	29-30 août 2024	SNCL	5	7	4	6	1	1	24
Total			42	24	7	14	17	4	108

Lors de chaque atelier, des lacunes dans les données ont été identifiées, ensuite comblées grâce à un suivi des organisateurs auprès de personnes ressources. En outre, des informations sur les zones clés pour la biodiversité (ZCB), les menaces, les efforts de conservation et les parties prenantes ont été recueillies par courrier électronique et autres concertations en ligne.

Des résumés de toutes les données disponibles sur chaque ZCB ont été publiés sur le site web Hatch de BirdLife International, et le lien a été distribué à plus de 210 acteurs de la société civile, du secteur universitaire, du secteur privé et du gouvernement actifs dans le hotspot. Les personnes ressources clés de chaque pays ont été contactées directement. Des informations détaillées ont été fournies par des OSC locales actives au Bénin, au Cameroun, en Guinée, en Sierra Leone et à Sao Tomé-et-Principe.

Le développement organisationnel (DO) des OSC a constitué un axe de travail central de cette mise à jour, et l'équipe a consulté les OSC et les prestataires de DO dans le processus de développement de la stratégie du CEPF selon les modalités suivantes :

- Appels individuels auprès d'experts en DO de l'UICN-PPI, WACSI, Beautiful Soul, Well Grounded, Maliasili pour comprendre leurs opérations et leur approche.
- Un questionnaire sur le développement organisationnel a été envoyé par courrier électronique à 109 OSC nationales de la région et a recueilli 38 réponses.

- Une version préliminaire des sections de DO de ce document a été partagée aux membres du comité consultatif et aux prestataires de DO, donnant lieu à de nombreux retours.

La collecte de données pour le chapitre sur les investissements de conservation a été effectuée par le biais d'un questionnaire envoyé auprès des contacts dans chacun des pays du hotspot, suivi d'une prise de contact, ainsi que des entretiens auprès des participants d'un atelier multipartite organisé par le projet West Africa Nature Transformation Initiative (WANTI) (voir section 11.3.4).

L'avant-projet d'orientations stratégiques et de priorités d'investissement a été diffusé auprès de 74 représentants de 63 OSC nationales et internationales ayant déjà bénéficié d'une subvention du CEPF dans le hotspot, ainsi qu'aux membres du comité consultatif.

Une concertation de haut niveau a été menée à la fin du processus. Le projet de profil d'écosystème a été distribué auprès des personnes suivantes :

- Points focaux opérationnels du FEM pour les 11 pays du hotspot
- Délégation de l'UE pour les 11 pays du hotspot
- Membres du comité consultatif de la Fondation Hans Wilsdorf, du FEM, de l'UICN et du WACSI
- Des experts en développement organisationnel de la Fondation Hans Wilsdorf, du FFEM-PPI, de Well Grounded, de Beautiful Soul et de Maliasili
- OSC et experts en conservation actifs dans la région : Fauna & Flora, programme Sao Tomé-et-Principe de BirdLife International, Conservation Society of Sierra Leone, Guinée Écologie, Society for the conservation of Nature in Liberia, SOS Forêt, Ghana Wildlife Society, Nigerian Conservation Foundation, AJESH, Wild Chimpanzee Foundation et Fourah Bay College (University of Sierra Leone)

Les destinataires de l'avant-projet de profil d'écosystème ont été invités à répondre par écrit ou à participer à l'une des deux sessions de concertation en ligne (l'une pour les francophones, l'autre pour les anglophones).

3. LEÇONS DE LA PHASE D'INVESTISSEMENT ANTÉRIEURE

Entre 2001 et 2022, le CEPF a investi 18,4 millions USD lors de deux phases d'octroi de subventions dans le hotspot des forêts guinéennes. La première phase (2001-2012) a investi 8,3 millions USD dans les forêts de Haute Guinée, tandis que la seconde phase (2016-2022) a accordé 10,1 millions USD dans l'ensemble du hotspot. La phase d'investissement 2016-2022 s'est achevée par l'octroi de 76 subventions à 64 organisations. Les projets de la deuxième phase ont eu des impacts au niveau des espèces (14 projets ont mis en œuvre des actions prioritaires pour 40 espèces CR et EN), des sites (y compris 12 aires protégées) et dans huit des neuf (maintenant 10) corridors de conservation au sein du hotspot.

Ce profile s'appuie sur trois documents de synthèse fondamentaux pour cette période :

- L'[évaluation finale](#) de la phase d'investissement 2016-2022, juillet 2022 (CEPF 2022a).
- La [vision à long terme](#) pour l'investissement du CEPF dans le hotspot, décembre 2022 (CEPF 2022b).
- L'[évaluation des enseignements tirés en lien avec l'équipe régionale de mise en œuvre](#) (RIT) pour le hotspot, octobre 2022 (Cynosure 2022).

Parmi les réalisations de cet investissement, on pourra citer 27 ZCB bénéficiaires ainsi que la création de quatre nouvelles aires protégées et les populations de 23 espèces menacées à l'échelle mondiale qui se sont stabilisées ou ont augmenté. Les projets ont également adressé les moyens de subsistance des communautés : 53 communautés locales ont été accompagnées pour initier et plaider en faveur de réformes foncières et forestières ; tandis que 174 communautés ont bénéficié de dispositifs pour des moyens de subsistances durables, l'emploi ou le partage des bénéfices (y compris la vente de miel de qualité supérieure, la domestication et la vente de produits forestiers non ligneux (PFNL) ainsi que la rémunération d'écogardes communautaires afin d'effectuer des patrouilles dans les forêts communautaires et les aires protégées avoisinantes). Par ailleurs, 7 827 hommes et 6 171 femmes ont bénéficié d'une formation structurée sur les techniques de pêche durable, l'évaluation des services écosystémiques, la gestion de la fertilité des sols, les méthodes d'exploitation durable des produits forestiers non ligneux et l'administration et la gestion de structures. Enfin, 2 986 hommes et 3 519 femmes ont vu leurs revenus augmenter ou ont reçu d'autres avantages financiers grâce à des activités telles que l'écotourisme, la production de sel solaire, l'artisanat, l'exploitation des produits forestiers non ligneux et l'augmentation des rendements de cacao.

L'évaluation finale (CEPF 2022a) détaille la mise en œuvre du programme, les subventions par direction stratégique et par pays, ainsi que les résultats en matière de conservation de la biodiversité, renforcement de la société civile, bien-être humain et conditions d'autonomisation, mais aussi les réalisations issues du cadre de résultats du portefeuille, similaire à celui au chapitre 14 du présent document. Les lecteurs sont invités à consulter l'évaluation finale pour un examen approfondi de ces informations. L'évaluation finale reprend également les leçons apprises présentées ci-après :

- Une souplesse des modalités de financement du CEPF permettant d'envisager l'octroi de subventions dans des zones en situation de post-conflit ou de faible capacité des OSC.
- Une liste élargie de ZCB prioritaires offre un plus grand choix de sites alternatifs au cas où les ZCB les plus prioritaires ne seraient pas accessibles, qu'aucune proposition ne soit reçue, ou que d'autres bailleurs financent déjà des actions sur ces sites. Elle permet également de réduire le risque d'exclure des OSC ayant des capacités fortes, disposant déjà de programmes bien implantés sur le terrain.

- Compte tenu de l'ampleur des besoins pour générer un changement réel, avec des coûts et des délais bien supérieurs à la subvention courante de 125 000 USD d'une durée de 18 à 24 mois, un réinvestissement dans les programmes réussis du portefeuille 2016-2022 mérite d'être envisagé.
- L'octroi de subventions groupées à des OSC aux compétences complémentaires pour la conservation d'un même site s'est avéré être une approche efficace pour tirer parti des compétences et de l'expérience de différentes OSC.
- Une continuité de financement sur plusieurs années s'est révélée très importante. Dans certains cas, cela a été rendu possible par la prolongation du calendrier pour l'octroi d'une subvention, en donnant aux bénéficiaires plus de temps pour utiliser les fonds, ou en validant une rallonge aux coûts pour une subvention, lorsque des fonds supplémentaires permettaient de consolider des résultats et les capitaliser ou dans d'autres cas, par l'octroi de subventions successives.
- Toujours dans un souci de continuité, un large consensus s'est dégagé parmi les acteurs de la société civile, bailleurs ou des gouvernements pour que le CEPF continue à se concentrer sur les sites ayant déjà bénéficié de son soutien, afin de capitaliser les réussites antérieures.
- Le partage d'expériences s'est avéré essentiel pour renforcer les capacités des OSC individuellement, mais aussi pour développer une « communauté de conservation » plus forte, capable d'influencer les politiques publiques et les pratiques du secteur privé. Les enquêtes auprès des parties prenantes ont souligné l'importance des échanges en face à face.
- La pauvreté demeurant le problème central dans de nombreuses ZCB, il convient de continuer à soutenir les programmes d'alphabétisation, renforcer les moyens de subsistance, la micro-entreprise et la microfinance.
- Il demeure nécessaire de continuer à soutenir les zones de gestion communautaires des ressources, les structures de gestion foncières traditionnelles et coutumières, ainsi que pour la reconnaissance des droits des communautés sur les ressources.
- Le CEPF doit appuyer des subventions facilitant les liens entre les OSC engagées dans la conservation et celles œuvrant dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de la planification familiale, ainsi que des femmes et de la jeunesse.
- Les résultats ont été plus marqués au niveau local que lors de tentatives d'influencer les politiques publiques à l'échelle nationale.
- Le dialogue entre porteurs de projets et le secteur privé s'est peu développé, du moins tel qu'envisagé dans le cadre du profil d'écosystème de 2015. L'implication du secteur privé reste envisageable au niveau local, par le biais d'apports aux chaînes de valeur, conseils aux décisions d'investissement, ou de contributions en espèces et en nature – sans être pour autant un axe central d'un futur profil.
- Il est nécessaire d'assurer un suivi cohérent dans l'ensemble du hotspot et sur toute la durée du portefeuille, voire au-delà, en particulier en ce qui concerne certaines données écologiques, sociales et économiques que la plupart des porteurs de projets ne seraient pas en mesure d'évaluer.
- Une collaboration intergouvernementale de gestion du territoire, facilitée par les OSC, doit être mise en œuvre pour assurer l'harmonisation de l'approche régionale et viser des résultats substantiels en matière de conservation.

La vision à long terme (publication en anglais, CEPF 2022b) présente les résultats d'un processus de facilitation au cours duquel les parties prenantes ont identifié les conditions dans lesquelles les bailleurs du CEPF pourraient se retirer. Ces conditions sont formulées en termes de (1) priorités et bonnes pratiques de conservation ; (2) société civile forte ; (3) ressources financières adéquates pour la conservation ; (4) cadre institutionnel, politiques, application des lois et secteur privé engagé dans la conservation ; et (5) systèmes de suivi pour mesurer l'impact et soutenir une approche adaptative. Ensuite, pour chacune de ces conditions, la vision à long terme définit des jalons par tranches de cinq ans : 2027, 2032 et 2037. Les jalons fixés pour 2027 pour la vision à long terme ne

sont pas les mêmes que ceux proposés par le cadre de résultats du chapitre 14 – ceux-ci couvrent l'ensemble du hotspot et supposent des ressources extraordinaires - mais ils ont contribué à orienter la présente stratégie.

Le processus de vision à long terme a également permis d'identifier des enseignements utiles pour de futures investissements du CEPF. Au-delà de ceux déjà mentionnés dans l'évaluation quinquennale présentée plus haut, ceux-ci comprennent :

- Faciliter les efforts de coopération entre OSC, sans nécessairement passer par des procédures d'appel d'offres ;
- Un soutien sur mesure à moyen et long terme pour les organisations de base ;
- Utilisation de médias créatifs pour transformer les comportements ;
- Promouvoir les partenariats entre gouvernements et OSC ;
- Faciliter la collaboration au niveau du hotspot entre gouvernements ;
- Faciliter l'accès pour les OSC à des financements pour soutenir les organisations de base, la production de données scientifiques, la mise en réseau et le partage des connaissances ;
- Promouvoir d'autres mesures de conservation du territoire efficaces (AMCEZ).

Les enseignements et les recommandations exposés lors de l'évaluation de la RIT (Cynosure 2022) sont davantage axés sur la gestion du programme, mais indiquent certaines orientations pour cette nouvelle stratégie. Notamment :

- Un calendrier permettant une stratégie explicite de mise en route et de communication pour préparer les OSC et optimiser les partenariats les concernant.
- Un calendrier permettant davantage de possibilités de mentorat entre la RIT et les OSC, que ce soit en amont des candidatures, pendant la soumission ou en tant que bénéficiaires.
- Le CEPF devrait envisager de réduire la portée géographique de ses actions, en se concentrant par exemple sur un sous-ensemble de pays du hotspot avec une plus grande proportion de chevauchement géographique entre ZCB et corridors, ou en confiant la gestion du hotspot par deux équipes RIT, chacune couvrant les régions du haut ou du bas du hotspot. Inversement, il a été reconnu qu'une approche géographique plus large offre une certaine souplesse pour s'adapter à des circonstances mouvantes.
- Un accent renforcé sur le renforcement des capacités des bénéficiaires, en veillant, dans l'idéal, que ce ne soit pas au détriment de la conservation.

4. IMPORTANCE BIOLOGIQUE DU HOTSPOT

4.1 Introduction

Le hotspot des forêts guinéennes abrite des niveaux impressionnants de biodiversité, y compris de nombreuses espèces endémiques, qui en font une priorité pour la conservation à l'échelle mondiale. Abritant 30 espèces de primates, le hotspot représente l'une des majeures priorités mondiales pour la conservation des primates.

Le hotspot comprend de nombreuses autres caractéristiques écologiques qui le rendent unique au monde. Les forêts marécageuses du delta du Niger, par exemple, constituent la deuxième plus grande forêt marécageuse du continent, tandis que les mangroves d'Afrique centrale (qui se trouvent en partie dans le hotspot) sont les plus grands peuplements de mangroves d'Afrique et les troisièmes au monde. Les îles volcaniques au large du hotspot abritent des niveaux élevés d'endémisme. L'un des plus grands fleuves d'Afrique de l'Ouest, la Volta, et le delta du plus long et du plus grand fleuve d'Afrique de l'Ouest, le Niger, se trouvent à l'intérieur du hotspot. L'écorégion des lacs de cratère de l'Ouest équatorial fait partie des régions classées comme remarquables au niveau mondial.

Ce chapitre décrit l'importance géographique, géologique, climatologique, biogéographique, biologique et écologique du hotspot des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest. Il souligne également l'importance du hotspot en termes de services écosystémiques qu'il fournit à la population humaine.

L'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (*Integrated Biodiversity Assessment Tool* - IBAT) est une source d'information essentielle pour toutes les parties prenantes intéressées par la biodiversité. Cet outil intègre des informations provenant de la Liste rouge de l'UICN (évaluation des menaces pesant sur les espèces), de la base de données des ZCB (sites prioritaires pour la conservation) et de la base de données *Protected Planet* (informations sur les aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ)). Les profils des différents pays sont disponibles à l'adresse suivante : https://app.ibat-alliance.org/country_profileshttps://app.ibat-alliance.org/country_profiles.

4.2 Géographie et géologie

Située en Afrique de l'Ouest et au nord-ouest de l'Afrique centrale, et incluant plusieurs îles océaniques, le hotspot GFWA repose sur d'anciennes roches précambriennes érodées au cours de plusieurs millions d'années. Dans certaines régions, ces anciennes roches se sont soulevées en montagnes et collines, tel que le massif du Fouta Djallon en Guinée, les monts Loma en Sierra Leone, la région du mont Nimba au Liberia/Guinée/Côte d'Ivoire, les monts Togo du Togo et le plateau de Jos au Nigeria. Ces roches sont généralement pauvres en éléments nutritifs, ce qui rend leurs sols également nutritivement pauvres et donc souvent difficiles à cultiver à l'année.

Le long de la frontière entre le Nigeria et le Cameroun se trouve une chaîne de montagnes formée par l'activité volcanique, la ligne volcanique du Cameroun, qui comprend les îles volcaniques de Bioko, Principe, Sao Tomé et Annobón dans le golfe de Guinée, et s'étend vers le nord-est à travers le Cameroun et au-delà du hotspot jusqu'au lac Tchad. La chaîne comprend le mont Cameroun qui, à 4 040 m, est le point culminant et le seul volcan actif du hotspot. Plusieurs autres volcans dormants émettent encore des quantités de dioxyde de carbone et d'autres gaz sous les lacs de leurs cratères. Les roches volcaniques évoluent pour former des sols beaucoup plus productifs, tel que dans le cas du mont Cameroun.

Il existe également, au sein du hotspot, des dépôts sédimentaires associés aux deltas des fleuves et aux plateaux côtiers. Ces zones abritent d'importants gisements de pétrole et de gaz, notamment dans l'ancien delta du fleuve Niger au Nigeria.

Le hotspot est drainé par trois des treize principaux bassins fluviaux d'Afrique : le Niger, le Sénégal et la Volta. Le bassin du fleuve Sénégal s'étend sur quatre pays : Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal. Ses trois principaux affluents, le Bafing, le Bakoye et le Faleme, proviennent tous du massif du Fouta Djallon en Guinée à l'intérieur du hotspot. Le fleuve Niger est le plus long et le plus grand fleuve d'Afrique de l'Ouest et traverse 10 pays, dont le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Nigeria dans le hotspot. Le fleuve Niger prend sa source dans les monts Loma de Sierra Leone, situés au sein du hotspot dans l'écorégion des forêts montagnardes de Guinée où de nombreux affluents l'y rejoignent. L'un des principaux affluents du fleuve Niger est la Bénoué, qui rejoint le Niger à Lokoya, au Nigeria. Le bassin de la Volta s'étend sur six pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Mali. Les trois principaux affluents de la Volta sont : la Volta blanche, la Volta noire (qui prennent toutes deux leur source au Ghana) et l'Oti (qui prend sa source au Burkina Faso). Ensemble, ils drainent le plateau au nord, les montagnes de l'Atakora à l'est et plusieurs régions montagneuses à l'ouest.

Parmi les autres grands fleuves qui drainent les pays du hotspot figurent le fleuve Gambie, qui prend sa source dans le massif du Fouta Djallon en Guinée, le fleuve Sewa de Sierra Leone, dont la plupart des affluents proviennent des montagnes Loma et des collines Tingi, le fleuve Cross, qui est le principal fleuve du sud-est du Nigeria, et le fleuve Sanaga au Cameroun.

4.3 Climat

Le climat dominant dans le hotspot est tropical et humide, avec des températures maximales annuelles comprises entre 30 et 36°C. Le climat est un peu plus frais dans les zones côtières, et plus chaud au nord. La stabilité des conditions climatiques au cours des millénaires a permis le développement d'écosystèmes exceptionnellement complexes et diversifiés, notamment les forêts tropicales humides des plaines qui caractérisent le hotspot.

Le hotspot présente une faible saisonnalité en termes de température, avec des maxima et minima similaires tout au long de l'année en tout lieu. Les précipitations sont saisonnières, régies par les mouvements annuels de la zone de convergence intertropicale, et se traduisent par des conditions de mousson (souvent appelées "saison des pluies"), débutant en mars ou avril sur la côte et se déplaçant vers l'intérieur jusqu'à environ 10° N. De septembre à novembre, la bande pluvieuse se retire à nouveau vers le sud (Le Barbé et al., 2002). Ce phénomène conduit les localités situées plus au sud à expérimenter deux pics de précipitations par an, tandis que celles plus au nord n'en connaissent qu'un seul. La saisonnalité des pluies a un impact majeur sur la biodiversité de la région.

La pluviométrie annuelle typique près de la côte est d'environ 3 000-3 500 mm, chutant à environ 1 500-2 000 mm à l'intérieur des terres. Dans de nombreuses zones forestières du hotspot, les précipitations annuelles moyennes sont de l'ordre de 2 000-2 500 mm à l'intérieur des terres et atteignent près de 4 000 mm dans les zones côtières (Cole 1968, Barbour *et al.* 1982). Dans la région du mont Cameroun, les précipitations annuelles peuvent atteindre localement 10 000 mm. Les écorégions de la forêt montagnarde guinéenne, de la forêt de plaine Nigériane et des forêts transitionnelles du Niger sont relativement moins humides, les précipitations annuelles passant de 2 000-2 500 mm près de la côte à 1 500-2 000 mm vers l'intérieur des terres.

4.4 Histoire biologique

Au cours du dernier million d'années ou même au-delà, les zones de végétation de l'Afrique de l'Ouest ont migré vers le nord et le sud en fonction du climat dominant. Les périodes glaciaires dans les hémisphères nord et sud ont provoqué un assèchement général à travers l'Afrique et, au plus fort de ces périodes glaciaires, la couverture forestière s'est réduite et a pu être confinée à des refuges situés dans les centres de diversité des sous-régions actuelles de Haute et Basse Forêt Guinéenne. Pendant les périodes interglaciaires, la forêt se serait à nouveau étendue, le climat de la région devenant plus humide. Cette oscillation climatique sur des périodes de plusieurs milliers d'années, et l'expansion et la contraction de la couverture forestière qui y sont associées, est probablement le facteur le plus important contribuant à la diversité et aux schémas du biote observés dans les forêts de plaine.

La chaîne de montagnes du Nigeria-Cameroun et les îles au large ont une histoire différente. Ici, l'évolution a entraîné la spéciation parmi les populations isolées sur des îles océaniques ou des "îlots" de forêt de montagne. Les hautes terres isolées situées ailleurs dans le hotspot abritent également des espèces endémiques. Les schémas d'endémisme suivent un gradient d'altitude, les régions montagneuses abritant les plus grandes concentrations d'espèces endémiques (Cronin *et al.* 2014). Il existe cependant des différences entre les îles, reflet de leur histoire géologique. Bioko se trouve sur le plateau continental et a été reliée au continent africain, tandis qu'Annobón et Sao Tomé-et-Principe sont véritablement océaniques et n'ont jamais été reliées entre elles ni au continent. Par conséquent, Bioko abrite une flore et une faune beaucoup plus diversifiées avec des niveaux d'endémisme relativement faibles, alors que les autres îles ont une faible richesse en espèces, mais des taux d'endémisme exceptionnellement élevés.

4.5 Zonage biogéographique et écorégions

4.5.1 Biorégions à plus grande échelle

Le hotspot représente la partie guinéenne des forêts guinéo-congolaises et comprend deux sous-régions principales : les forêts de Haute Guinée et les forêts de Basse Guinée. Ces deux sous-régions sont séparées par la fosse de Dahomey, au Bénin et au Togo, qui est une région sèche d'origine climatique datant de la fin de l'époque holocène.

4.5.2 Écorégions

Le hotspot se situe dans le domaine Afrotropique et est défini par un biome principal : les forêts tropicales et subtropicales humides à feuilles larges. Dans l'ensemble du hotspot, les forêts sont divisées en onze écorégions terrestres (dont une pour la mangrove), et les systèmes d'eau douce sont divisés en quatorze écorégions. Au large (en dehors du hotspot), les écosystèmes marins sont représentés par quatre écorégions.

Écorégions terrestres

Les forêts de la région de Haute Guinée sont divisées en trois écorégions forestières : les forêts des basses terres de Guinée occidentale, les forêts de Guinée orientale et les forêts montagnardes de Guinée. La section de Basse Guinée du hotspot regroupe les écorégions suivantes : forêts d'altitude du Cameroun, forêts côtières de Cross-Sanaga-Bioko, forêts de plaine du Nigeria, et de plus petites zones de forêts marécageuses du delta du Niger, forêts transitionnelles du Cross et du Niger, forêts montagnardes du mont Cameroun et de Bioko, et écorégions de forêts humides des basses terres de Sao Tomé-et-Principe et Annobón. Les mangroves sont représentées par l'écorégion des mangroves d'Afrique centrale (Olsen *et al.* 2001). Le tableau 4.1 donne plus de détails.

Tableau 4.1. Caractéristiques des écorégions terrestres du hotspot

Ecorégion	Caractéristiques
Forêts des hauts plateaux camerounais (Nigeria, Cameroun)	Répertoriée comme exceptionnelle à l'échelle mondiale, cette écorégion se caractérise par un endémisme élevé, comprenant au moins 50 espèces et trois familles de plantes, près de 40 amphibiens, de nombreux oiseaux tels que la Prinia verte (<i>Urolais epichlora</i>), le poliolaïs à queue blanche (<i>Poliolaïs lopezi</i>), le Francolin du Cameroun (<i>Francolinus camerunensis</i>), le Pirit de Fernando Po (<i>Batis poensis</i>) et le Touraco de Bannerman (<i>Tauraco bannermani</i>) ; des reptiles (par ex : <i>Chamaeleo montium</i> , <i>C. quadricornis</i> , <i>Hydraethiops laevis</i> , <i>Leptosiaphos anthinoxantha</i>) ; et des mammifères tels que l'éléphant de forêt d'Afrique (<i>Loxodonta cyclotis</i>) le singe de Preuss (<i>Cercopithecus preussi</i>), le galago sombre (<i>Euoticus pallidus</i>) le mandrill (<i>Mandrillus leucophaeus</i>), le chimpanzé (<i>Pan troglodytes</i>) et le gorille de l'Ouest (<i>pallidus</i>), le drill (<i>Mandrillus leucophaeus</i>), le chimpanzé (<i>Pan troglodytes</i>), et le gorille de l'Ouest (<i>Gorilla gorilla</i>).
Mangroves d'Afrique centrale	Classée d'importance locale, cette écorégion de mangrove ne contient aucune espèce endémique, mais abrite plusieurs espèces menacées et une communauté diversifiée de poissons pélagiques. L'écorégion est importante pour de nombreuses espèces qui dépendent des mangroves pour certaines parties de leur cycle de vie, notamment la tortue molle du Nil (<i>Trionyx triunguis</i>) et quatre espèces de tortues marines classées EN et CR. Ces habitats de mangrove sont importants pour les grandes concentrations d'oiseaux pendant la migration et fournissent également des zones de frai et d'alevinage pour les pêcheries du golfe de Guinée. La communauté de poissons pélagiques que l'on y trouve présente une grande diversité, avec 48 espèces dans 38 familles.
Forêts transitionnelles de la Cross et du Niger (Nigeria)	Répertoriée comme importante à l'échelle locale, cette écorégion abrite des espèces typiques de la sous-région des forêts de Haute Guinée à l'ouest et des forêts côtières de la Cross, de la Sanaga et Bioko à l'est, et peut donc être considérée comme transitionnelle entre les deux. L'écorégion présente des taux d'endémisme extrêmement faibles pour une écorégion de forêt tropicale, avec seulement deux espèces quasi endémiques, le Cercopithèque de Scalter (<i>Cercopithecus sclateri</i>), classé vulnérable, et le Caméléon à crête (<i>Chamaeleo cristatus</i>).
Forêts côtières de la Cross, de la Sanaga et Bioko (Nigeria, Cameroun, Guinée équatoriale)	Répertoriée comme exceptionnelle, cette écorégion présente une très grande richesse d'espèces, notamment parmi les papillons, les plantes et tous les vertébrés terrestres. Cette zone pourrait contenir la population d'oiseaux et de mammifères de forêt la plus importante d'Afrique (Burgess <i>et al.</i> 2000). Les primates sont particulièrement remarquables et comprennent le colobe roux du Cameroun (<i>Procolobus preussi</i>), le moustac à oreilles rouges (<i>Cercopithecus erythrotis</i>), la guénon couronnée (<i>C. pogonias</i>), le drill (<i>Mandrillus leucophaeus</i>), le galago sombre (<i>Euoticus pallidus</i>), le colobe bai de Pennant (<i>Procolobus pennantii</i>), la sous-espèce de gorille de la rivière Cross (<i>Gorilla pennant diehli</i>), et la sous-espèce de chimpanzé du Nigeria et du Camroun (<i>Pan troglodytes ellioti</i>). Les petits mammifères endémiques comme la musaraigne du Cameroun (<i>Crocidura picea</i>). Les amphibiens endémiques comprennent la grenouille banane de Schneider (<i>Afraxalus schneideri</i>), la grenouille des roseaux de Dizangue (<i>Hyperolius bopeleti</i>) et la grenouille de Werner (<i>Phrynobatrachus werneri</i>). Les reptiles endémiques comprennent le caméléon africain (<i>Chamaeleo camerunensis</i>) et les espèces d'amphisbène de Schaefer (<i>Cynisca schaeferi</i>).
Forêts montagnardes de Guinée (Guinée, nord de la Sierra Leone et est de la Côte d'Ivoire)	Répertoriée comme région exceptionnelle, la diversité et l'endémisme de nombreuses parties de cette écorégion ne sont pas bien connus, à l'exception du mont Nimba. Trente-cinq plantes endémiques ont été recensées dans l'écorégion. Quatre mammifères présents dans l'écorégion sont endémiques ou quasi endémiques. La sous-espèce de chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (<i>Pan troglodytes verus</i> , CR), est présente en grandes densités autour du mont Loma (Lebbie 2015).

Ecorégion	Caractéristiques
Forêts montagnardes du mont Cameroun et de Bioko (Cameroun, Guinée équatoriale)	Classée comme exceptionnelle à l'échelle mondiale, cette écorégion relève du centre régional d'endémisme de l'archipel afro-montagnard. La flore et la faune de cette écorégion présentent des niveaux exceptionnels de diversité des espèces et d'endémisme. Au moins 42 espèces végétales et trois genres sont strictement endémiques au mont Cameroun, et 50 autres espèces sont quasi endémiques. Vingt-neuf de ces espèces quasi endémiques se trouvent également à Bioko. Plus de 370 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont plusieurs espèces endémiques et deux espèces strictement endémiques. Les mammifères présentent des niveaux modérés de diversité et d'endémisme.
Forêts marécageuses du delta du Niger (Nigeria)	Classée comme localement importante, on sait très peu de choses sur la composition des espèces de cette écorégion, car les premières études sur la faune n'ont été menées qu'à la fin des années 1980. Des espèces qui n'étaient pas connues dans le delta, ou même dans l'ensemble du Nigeria, ont été découvertes dans les années 1990.
Forêts de plaine du Nigeria (Bénin, Nigeria)	L'écorégion est classée comme étant exceptionnelle sur le plan biorégional, mais les niveaux d'endémisme y sont faibles, malgré les frontières biogéographiques créées par le fleuve Niger et la fosse de Dahomey. Cependant, on y observe cinq espèces animales strictement endémiques.
Forêts humides de plaine de Sao Tomé-et-Principe et Annobón (Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe)	Classée comme remarquable à l'échelle mondiale, cette écorégion présente des niveaux d'endémisme exceptionnellement élevés à un niveau générique, spécifique et sous-spécifique. On trouve environ 37 espèces endémiques de plantes angiospermes à Principe, 95 à Sao Tomé et 20 sur l'île d'Annobón. En outre, Sao Tomé abrite 13 bryophytes endémiques, une gymnosperme endémique et 10 fougères et lycophytes endémiques, tandis que Principe abrite deux bryophytes endémiques et trois fougères et lycophytes endémiques. Vingt-huit espèces d'oiseaux endémiques sont présentes à Sao Tomé-et-Principe, ce qui rend ces îles très importantes pour la conservation des oiseaux. Il y a au moins six espèces de mammifères endémiques à Sao Tomé-et-Principe : deux musaraignes et quatre chauves-souris. Dix-huit des 24 reptiles présents sur les îles sont endémiques, et l'on observe des taux d'endémisme supérieurs à 75 % pour les gastéropodes terrestres sur les trois îles.
Forêts de plaine de Guinée occidentale (Guinée, Sierra Leone, Liberia et Côte d'Ivoire jusqu'au fleuve Sassandra)	Classée comme globalement remarquable, cette écorégion fait partie du bloc de Haute-Guinée du centre régional d'endémisme guinéo-congolais. On y trouve une grande richesse d'espèces et un fort taux d'endémisme. On y trouve plus de 3 000 espèces de plantes, dont au moins 200 sont endémiques. L'écorégion compte 15 espèces de mammifères quasi endémiques, ainsi que de grands mammifères menacés tels que la sous-espèce de chimpanzé d'Afrique de l'Ouest en danger critique. L'herpétofaune de l'écorégion est très diversifiée et endémique, et la faune reptilienne comprend trois espèces strictement endémiques.
Forêts de l'est de la Guinée (de la rivière Sassandra en Côte d'Ivoire, Ghana, hautes terres isolées au Togo et au Bénin)	L'écorégion est dominée par une forêt sempervirente humide à l'ouest et le long de la côte, qui passe à une forêt semi-verte humide à l'intérieur des terres et à une forêt semi-verte sèche au nord. La diversité des primates est élevée et quatre mammifères sont endémiques à l'écorégion : le Crocidure de Wimmer (<i>Crocidura wimmeri</i>), le rat de Côte d'Ivoire (<i>Dephomys eburneae</i>), le Malacomys de Cansdale child (<i>Malacomys cansdalei</i>) et le Rat de Büttner (<i>Leimacomys buettneri</i>). Il y a également treize amphibiens endémiques.

Source : Olsen et al : Olsen *et al* (2001).

Écorégions d'eau douce

La distribution et état général de la biodiversité d'eau douce dans le hotspot, y compris l'usage des écorégions d'eau douce, sont décrits par Starnes et Darwall (2021). Quatorze écorégions d'eau douce chevauchent le hotspot, la plupart étant définies par les principaux bassins fluviaux. De plus amples informations sur l'importance biologique de ces écorégions sont présentées dans le tableau 4.2.

Tableau 4.2. Caractéristiques des écorégions d'eau douce du hotspot

Ecorégion	Caractéristiques
Ashanti	Classée comme exceptionnelle sur le plan biorégional, cette écorégion compte environ 10 % de poissons endémiques, dont plusieurs espèces à l'aire de répartition très restreinte. Quatorze pour cent des amphibiens de l'écorégion sont endémiques. L'écorégion est également riche en mollusques et offre d'importants habitats de reproduction et de repos aux oiseaux aquatiques.
Bassins versants de Bight	Classée comme remarquable à l'échelle du continent, cette écorégion a un taux d'endémisme plus faible, bien qu'elle abrite localement une grande richesse d'espèces. On y trouve six amphibiens endémiques, six poissons endémiques et trois mollusques endémiques. Elle est également importante pour plusieurs espèces non endémiques mais menacées, notamment le lamantin d'Afrique de l'Ouest, (<i>Trichechus senegalensis</i>), l'hippopotame (<i>Hippopotamus amphibius</i>) et le crocodile d'Afrique de l'Ouest (<i>Osteolaemus tetraspis</i>), tous classifiés vulnérables, ainsi que pour fournir d'importants habitats de migration et d'alimentation pour les oiseaux aquatiques.
Eburnie	Classée comme importante au niveau national, cette écorégion est très riche en mollusques aquatiques, avec 33 espèces connues, dont la majorité sont des escargots, parmi lesquels quatre sont endémiques (et beaucoup d'autres quasi endémiques). Cent trente espèces de poissons, dont 10 endémiques, ont été recensées dans cette écorégion. Les lagunes saumâtres abritent le lamantin ouest-africain (VU) tandis que l'hippopotame pygmée (EN) vit le long des cours d'eau boisés.
Fouta-Djallon	Classée comme exceptionnelle sur le plan biorégional, cette écorégion se caractérise par des habitats isolés avec des cascades et des rapides, qui ont limité la colonisation des espèces en aval et favorisé l'évolution d'espèces propres à ces rivières. Soixante espèces de poissons sont décrites dans l'écorégion, dont un quart sont des espèces endémiques adaptées aux cours d'eau d'amont. Presque toutes les espèces endémiques sont des cyprinidés.
Bas Niger-Bénoué	Classée comme remarquable à l'échelle du continent, cette écorégion possède un biote typique de la biorégion nilo-soudanienne. Environ 202 espèces de poissons adaptées à l'alimentation saisonnière vivent dans cette écorégion. Parmi elles, 17 sont endémiques, dont la raie d'eau douce (<i>Dasyatis garouaensis</i>), classée comme vulnérable. Le lamantin d'Afrique de l'Ouest réside dans le Bas-Niger et remonte le courant pendant la saison des pluies, tout comme de nombreuses espèces de poissons. Sur les 88 espèces de grenouilles présentes dans l'écorégion, 16 sont probablement endémiques aux forêts, bois et zones humides environnants. Le fleuve Niger accueille de nombreux oiseaux migrateurs du Paléarctique, notamment des canards et des oies, des cigognes et des hérons.
Mont Nimba	Classé comme exceptionnel au niveau biorégional, l'altitude élevée du mont Nimba, combinée à la présence de rapides et de chutes d'eau, a conduit à l'isolement et à un endémisme élevé des espèces aquatiques, en dépit d'une richesse modérée. La faune aquatique endémique comprend des grenouilles, des poissons, un crabe d'eau douce, ainsi que la musaraigne-loutre du mont Nimba (<i>Micropotamogale lamottei</i> , EN), et la loutre sans griffes africaine (<i>Aonyx capensis</i> , NT). La richesse des espèces est particulièrement élevée parmi les invertébrés aquatiques. Les réophytes (plantes adaptées à la vie dans l'eau courante) dominent la végétation riveraine.
Delta du Niger	Le delta du Niger abrite une riche faune d'eau douce, dont cinq familles de poissons monotypiques, ce qui représente la plus forte concentration au monde. Cet endémisme taxonomique élevé justifie la classification du delta du Niger dans la catégorie "Remarquable au niveau mondial". Vingt des 150 poissons d'eau douce présents dans l'écorégion sont endémiques. La raie d'eau douce (VU), et la raie d'eau douce épineuse (<i>Urogymnus ukpam</i> , EN), se trouvent dans le delta. Une proportion de 60% des forêts de mangroves du Nigeria sont situés dans le delta du Niger. Les forêts de mangroves et les forêts marécageuses d'eau douce constituent des habitats pour les mammifères aquatiques, les mollusques, les reptiles et les amphibiens, et sont importantes pour de nombreux oiseaux d'eau.

Ecorégion	Caractéristiques
Bassins versants du nord du Golfe de Guinée Bioko	Classés comme globalement remarquables, les fleuves et rivières côtiers qui se jettent dans le golfe de Guinée abritent une riche faune aquatique. Les vastes mangroves des estuaires de l'écorégion sont des habitats très productifs et fournissent des nurseries et des zones de reproduction pour les crustacés et les poissons. Plus de 200 espèces de poissons peuplent les eaux de l'écorégion, et 40 d'entre elles sont considérées comme quasi ou strictement endémiques. Environ un quart des quelque 130 espèces d'amphibiens dépendant de l'eau que l'on trouve dans l'écorégion sont endémiques. Douze des 48 espèces de libellules présentes dans l'écorégion sont endémiques, dont quatre sont endémiques de l'île de Bioko. Les mammifères aquatiques qui habitent l'écorégion comprennent la loutre à joues blanches du Cap, le rat aquatique africain (<i>Colomys goslingi</i>), la musaraigne-loutre géante (<i>Potamogale velox</i>), l'Hippopotame, la loutre à cou tacheté (<i>Lutra maculicollis</i>) et le lamantin d'Afrique de l'Ouest, classé VU.
Nord de la Haute Guinée	Classée comme remarquable à l'échelle continentale, cette écorégion, avec le sud de la Haute-Guinée, le Fouta Djallon et le Mont Nimba, forment la biorégion de Haute-Guinée, qui possède une faune piscicole singulière. Environ 28% des 160 espèces de poissons présentes dans les cours d'eau côtiers sont endémiques. Dix grenouilles endémiques, quatre crabes d'eau douce endémiques, deux libellules endémiques et cinq mollusques endémiques vivent dans les eaux de l'écorégion. Les oiseaux qui hivernent se trouvent dans les plaines inondables. Les forêts de mangroves offrent des zones de reproduction et de frai à de nombreuses espèces de poissons, d'insectes et de crustacés. Une grande variété de reptiles et de mammifères aquatiques se trouvent dans l'écorégion, y compris les trois espèces de crocodiles africains, le lamantin ouest-africain classé VU et l'hippopotame pygmée classé EN.
Sao Tomé-et-Principe et Annobón	Classée comme exceptionnelle à l'échelle biorégionale, cette écorégion présente généralement une très faible richesse faunistique en eau douce, mais des niveaux élevés d'endémisme parmi certains taxons. Neuf espèces d'amphibiens vivent dans l'écorégion, toutes endémiques. Seules deux espèces de poissons d'eau douce et trois espèces de mollusques d'eau douce se trouvent sur les îles. L'écorégion abrite également une libellule endémique et le <i>Trithemis nigra</i> (CR) un crabe d'eau douce endémique (<i>Potamonautus margaritarius</i>) et quatre espèces de crevettes d'eau douce endémiques (<i>Atya intermedia</i> ; <i>A. sulcatipes</i> ; <i>Macrobrachium zariquieyi</i> et <i>M. chevalieri</i>).
Sud de la Haute-Guinée	Classée comme exceptionnelle sur le plan biorégional, cette écorégion se caractérise par des rivières et des ruisseaux relativement courts et en partie torrentiels, qui abritent une faune de poissons et de crabes d'eau douce hautement endémique. Environ un cinquième des 151 espèces de poissons de l'écorégion sont endémiques, avec des niveaux d'endémisme particulièrement élevés dans les familles des Cyprinodontidés, des Cyprinidés et des Cichlidés. Nombre de ces poissons sont adaptés à la vie dans les rivières à débit rapide et à fond rocheux. L'écorégion abrite également des mammifères rares, dont le Lamantin d'Afrique de l'Ouest (VU) et l'Hippopotame pygmée (EN). Onze des 52 espèces d'amphibiens présents sont endémiques.
Haut Niger	Classée d'importance nationale, cette écorégion abrite une riche faune piscicole, avec des espèces adaptées aux abruptes et à écoulement rapide. Cette adaptation caractérise la biodiversité aquatique de l'écorégion. L'écorégion compte 150 espèces de poissons, dont huit sont endémiques. Plusieurs mammifères aquatiques, reptiles et oiseaux d'eau sont présents dans l'écorégion, y compris le lamantin d'Afrique de l'Ouest (VU).
Lacs de cratère équatoriaux de l'Ouest	Cette écorégion est classée comme exceptionnelle à l'échelle mondiale, notamment en raison de son niveau élevé d'endémisme taxonomique et une faune aquatique hautement endémique, son taux s'élevant à 75 % chez les poissons. Dans le lac Barombi Mbo, 12 des 15 espèces de poissons présentes sont endémiques, et quatre des cinq genres de tilapia sont endémiques. Les lacs abritent également une éponge et une crevette endémiques. L'écorégion abrite également une faune d'amphibiens riche en espèces et très endémique : un tiers des quelque 60 espèces présentes sont endémiques aux forêts environnantes.

Ecorégion	Caractéristiques
Volta	Délimitée par le bassin de la Volta, que se partagent six pays, cette écorégion couvre une grande partie du Ghana et s'étend jusqu'au Burkina Faso et au Mali. Le fleuve est endigué près de son embouchure, à Akosombo, formant le plus grand lac artificiel du monde. On estime à 240 le nombre d'espèces de poissons recensées dans l'écorégion de la Volta. Les huit espèces de poissons spécifiques à l'écorégion sont le <i>Synodontis macrophthalmus</i> (CR) ; le <i>Brycinus luteus</i> (EN), le <i>Proothobranchius seymouri</i> (EN), l' <i>Irvineia voltae</i> (EN), le <i>Micropanchax bracheti</i> (LC); le <i>Chiloglanis voltae</i> (LC), le <i>Synodontis voltae</i> (CR), et l' <i>Enteromius vandewallei</i> (LC).

Sources : Olsen *et al.* (2001), Starnes et Darwall (2021).

Écorégions marines

Le hotspot ne s'étend pas au domaine marin, mais les écosystèmes marins voisins sont importants pour les moyens de subsistance et l'environnement dans le hotspot, et l'utilisation des terres et des ressources dans le hotspot a un impact sur les écosystèmes marins. Le hotspot borde quatre écorégions marines, telles que définies par Spalding *et al.* (2007). Toutes appartiennent à la province du golfe de Guinée, qui est l'une des zones marines les plus productives au monde, avec de riches ressources halieutiques. La caractéristique dominante de la région est le courant de Guinée. Le golfe de Guinée est bordé au nord par le courant des Canaries et au sud par la région côtière le long de la remontée du courant de Benguela. La géologie côtière est dominée par les bassins de la Volta et du Niger. Le plateau continental est généralement étroit, s'étendant de 15 à 90 km au large et se brisant à des profondeurs d'environ 100 à 120 mètres.

Il n'y a pas de récifs coralliens dans cette partie de l'Afrique. Les forêts de mangroves et les marécages sont les écosystèmes côtiers les plus importants sur le plan biologique dans la région du golfe de Guinée, car ils constituent des zones de reproduction essentielles pour de nombreuses espèces de poissons et de crevettes, ainsi qu'un habitat essentiel pour une variété d'autres espèces côtières, y compris les mammifères, les reptiles et les oiseaux. Sept espèces de palétuviers sont originaires de la région, mais la plupart des forêts de palétuviers sont dominées par des peuplements de *Rhizophora racemosa*. Le Nigeria, le Cameroun et la Sierra Leone abritent collectivement environ 9 % des forêts de mangrove du monde en termes de superficie, ce qui représente environ 42 % des forêts de mangrove d'Afrique (FAO 2007). Les peuplements de mangroves les plus importants du hotspot sont les communautés du delta du Niger au Nigeria et celles de la baie de Yawri en Sierra Leone. Les mangroves du delta du Niger sont considérées comme les plus grandes d'Afrique et les troisièmes au monde (Ukwe *et al.* 2001). Dans de nombreuses régions du hotspot, les forêts de mangroves sont menacées par l'exploitation forestière non durable, la pollution et l'invasion du palmier nipa, en particulier au Nigeria et au Cameroun.

4.6 Diversité et endémisme des espèces

Les niveaux impressionnants de biodiversité et d'endémisme contenus dans le hotspot des forêts guinéennes sont résumés par grands groupes taxonomiques dans le tableau 4.3 et détaillés dans les sections suivantes.

Les amphibiens sont relativement peu documentés dans le hotspot, mais il y a 284 espèces enregistrées et d'autres sont susceptibles d'être découvertes à l'avenir. Parmi ces espèces, plus de 118 sont endémiques, avec un nombre particulièrement élevé d'espèces endémiques dans les Hautes Terres du Cameroun. Plus d'un quart des espèces d'amphibiens du hotspot sont considérées comme étant globalement menacées.

Dans le cadre de la Liste rouge de l'UICN, 989 espèces d'**oiseaux** ont été évaluées. Un peu moins de 6 % d'entre elles sont menacées au niveau mondial et au moins 49 sont endémiques.

Tableau 4.3. Richesse et endémisme des espèces

Groupe taxonomique	État de l'évaluation de la Liste rouge	Nombre d'espèces dans le hotspot	Espèces évaluées pour la Liste rouge	Nombre d'espèces endémiques évaluées
Amphibiens	Complet	>284	284	118
Araignées (arachnides)	Partiel	>6	6	N/A
Champignons	Partiel	N/A	1	N/A
Concombre de mer	Partiel	>6	6	N/A
Corail/Anthozoaires	Partiel	8	8	0
Crabes et crevettes	Complet	72	69	N/A
Insectes	Partiel	>1 000	384	>1
Mammifères	Complet	444	437	67
Mollusques	Complet	105	99	N/A
Oiseaux	Complet	>949	949	49
Plantes	Partiel	>9 000	2 257	N/A
Poissons osseux	Complet	>1 452	1 452	N/A
Reptiles	Partiel	>308	308	20
Requins et raies	Partiel	>97	96	0
Total			6 356	

Dans l'ensemble du hotspot, les informations sur l'état des **papillons** demeurent assez limitées, avec seulement 141 espèces actuellement évaluées sur la Liste rouge de l'UICN. Les données sont meilleures pour certains sites spécifiques, notamment l'aire protégée d'Oban du parc national de Cross River au Nigeria, qui abriterait plus de 1 000 espèces de papillons, et le parc national de Gola en Sierra Leone, dont on estime qu'il abrite plus de 600 espèces.

Le hotspot possède une faune **mammifère** diversifiée, avec environ 390 mammifères terrestres, soit plus d'un quart des quelques 1 100 espèces de mammifères que l'on trouve en Afrique. Plus de 60 mammifères sont endémiques au hotspot, y compris deux des antilopes les plus rares au monde : le Céphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*), classé en danger et le Céphalophe zébré (*C. zebra*), classé VU. Parmi les autres espèces menacées au niveau mondial figurent l'hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*), classé en danger, et la mangouste du Liberia (*Liberiictis kuhni*), classée vulnérable (VU). Le hotspot compte 30 espèces de primates, dont six sont endémiques à la sous-région de l'écosystème forestier de Haute Guinée et neuf à la sous-région Nigeria-Cameroun. Il existe également quatre sous-espèces de primates endémiques sur l'île de Bioko. Le travail taxonomique continue d'identifier de nouvelles espèces dans la région, une nouvelle espèce d'hyrax arboricole endémique de la zone située entre les fleuves Niger (Nigeria) et Volta (Ghana) a notamment été décrite en 2022 (Oates *et al.* 2022).

On estime que le hotspot contient plus de 9 000 espèces de **plantes** vasculaires, dont environ 20 % seraient endémiques (Mittermeier *et al.* 2004). Le parc national de Taï en Côte d'Ivoire, le mont Nimba à la frontière entre le Liberia, la Guinée et la Côte d'Ivoire, le parc national de Cross River au Nigeria et le mont Cameroun sont particulièrement riches en espèces végétales, avec près de 2 500 espèces végétales recensées rien que sur le mont Cameroun. En raison de leur isolement relatif par rapport au reste du hotspot, les îles du golfe de Guinée abritent également une flore hautement endémique. Environ 185 espèces sont connues pour être endémiques à ces îles, tandis que d'autres doivent encore être identifiées.

La frontière entre le Nigeria et le Cameroun, et le parc national de Cross River en particulier, abrite la plus grande étendue de forêt tropicale primaire restante au Nigeria, et est particulièrement riche en plantes endémiques. On y trouve les espèces d'arbres de forêt *Synsepalum glycydora* (EN) et *Talbotiella eketensis* (EN), qui seraient propres au sud-est du Nigeria. La zone est également l'une des plus riches du hotspot pour les

orchidées et les espèces d'importance commerciales des Rubiacées (Droissart *et al.* 2011) et présente généralement des niveaux élevés de spécificité génétique (Dauby *et al.* 2014).

Trois cent huit espèces de **reptiles** ont été évaluées pour la Liste rouge. Dix-huit des 24 reptiles présents sur les îles de Sao Tomé-et-Príncipe et Annobón sont endémiques. Les trois espèces de crocodiles africains sont présentes dans le hotspot.

Le hotspot abrite une diversité remarquable de **poissons osseux** : au moins 1 452 espèces. Plus de la moitié des poissons d'eau douce sont endémiques de la région de l'Afrique de l'Ouest, mais seuls quelques-uns sont considérés comme endémiques du hotspot lui-même, car les limites du hotspot sont largement basées sur des habitats forestiers et non sur des bassins versants, et la plupart des systèmes fluviaux du hotspot prennent leur source en dehors de ses limites. De nombreuses espèces sont cependant endémiques des bassins versants qui traversent le hotspot (Starnes et Darwall 2021). Environ un quart des 350 espèces mondiales de Cyprinodontes se trouvent dans le hotspot, dont près de la moitié sont endémiques. Les Cichlidés sont également très présents, avec plus de la moitié des plus de 60 espèces vivantes endémiques au hotspot. Quatre des cinq genres endémiques de Cichlidés ne se trouvent que dans le lac Barombi Mbo, au sud-ouest du Cameroun (Mittermeier *et al.* 2004).

Le hotspot abrite également une grande diversité de beaucoup d'autres taxons d'eau douce, y compris des **crustacés d'eau douce**, des **mollusques**, des **odonates** et des **plantes d'eau douce** (Smith *et al.* 2009). L'Afrique de l'Ouest est un centre de diversité pour les crabes d'eau douce d'Afrique (Cumberlidge *et al.* 2009).

4.7 Définition des priorités de conservation au niveau du territoire

4.7.1 Zones d'oiseaux endémiques (ZOE) et zones secondaires (ZS)

Une ZOE est une zone qui englobe les zones de reproduction de *deux espèces ou plus* à aire de répartition restreinte qui se chevauchent, de sorte que la totalité des aires de répartition de ces espèces soit entièrement comprise à l'intérieur des limites de la ZOE. Une région qui n'abrite l'aire de répartition que d'une seule espèce à aire de répartition restreinte est appelée *zone secondaire*. Les espèces à aire de répartition restreinte sont définies comme des oiseaux terrestres dont l'aire mondiale de reproduction est estimée (depuis le début des enregistrements ornithologiques après 1800), à moins de 50 000 km².¹ Une analyse globale a permis d'identifier 363 ZOE et ZS à l'échelle mondiale. Six ZOE et deux ZS se trouvent entièrement ou partiellement dans le hotspot (Tableau 4.4).

4.7.2 Territoires clés pour la conservation et le développement

L'UE a identifié des territoires clés pour la conservation et le développement (*key landscapes for conservation and development* ou KLCD pour l'acronyme officiel). Douze KLCD chevauchent au moins partiellement le hotspot (tableau 4.5). Des cartes détaillées illustrant les limites et les principales caractéristiques de la plupart des KLCD sont disponibles sur le site web du PAPFor à l'adresse suivante : <https://papfor.org/-Landscapes->.

¹ <https://datazone.birdlife.org/eba>

Tableau 4.4. Zones d'oiseaux endémiques dans le hotspot GFWA

ZOE	Bénin	Cameroun	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Guinée équatoriale	Liberia	Nigeria	Sao Tomé-et-Principe	Sierra Leone	Togo
Montagnes du Cameroun		x				x		x			
Basses Terre du Cameroun et du Gabon		x				x		x			
Forêts de Haute Guinée			x	x	x		x			x	
Annobón						x					
Basse vallée du Niger (secondaire)								x			
Sud-ouest du Nigeria (secondaire)								x			
Principe									x		
Sao Tomé									x		

Tableau 4.5. Paysages clés pour la conservation et le développement

Paysages de l'UE	Bénin	Cameroun	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Guinée équatoriale	Liberia	Nigeria	Sao Tomé-et-Principe	Sierra Leone	Togo
Cross River-Korup-Takamanda-Cameroun Montane (CRIKOT)		x						x			
Forêts de Taï - Grebo-Krahn - Sapo - SW Liberia			x				x				
Nimba-Diécké			x		x		x				
Montagnes Gola-Foya-Kpo							x			x	
Wologizi-Wonegizi-Ziama					x		x				
Bia Ankasa-Nini-Suhien-Kwabre-Tanoé				x							
Baie de Yawri - Estuaire de la rivière Sherbro / Complexe de Grand Mano							x			x	
Fazao-Malfakassa-Kyabobo				x				x			
Niokolo Koba - Badiar - Bafing - Boé*					x						
Outamba-Kilimi-Kuru-Pinselli-Soyah-Kounounkan*					x					x	
Est du golfe de Guinée						x			x		
Gashaka-Faro-Bouba-Ndji-da-Binder		x						x			

Note : * = ces KLCDs sont principalement des zones de savane boisée et n'ont qu'une partie restreinte de leur zone chevauchant le hotspot.

4.8 Priorités pour les espèces

4.8.1 Plan d'action pour les chimpanzés de l'Ouest

Le plan d'action régional pour la conservation du chimpanzé de l'ouest (*Pan troglodytes verus*) 2020-2030² traite de la conservation de la sous-espèce du chimpanzé d'Afrique occidentale, classé en danger critique, identifié dans le hotspot en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone (également en Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal). La population aurait diminué de 80 % entre 1990 et 2014, et la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone sont désormais les fiefs de l'espèce. Seulement 17% de la population se trouve dans des aires protégées. Les principales menaces sont la perte d'habitat et le braconnage, suivis par l'exploitation minière industrielle et artisanale, les maladies, les interactions négatives entre les hommes et les chimpanzés, l'agriculture industrielle et les infrastructures routières. La conservation requiert une surveillance plus accrue, des cadres juridiques plus solides, une coordination régionale, une meilleure planification de l'utilisation des sols, une meilleure gestion des aires protégées, une plus grande sensibilisation du public, le tout avec des moyens financiers plus élevés.

4.8.2 Plan d'action pour le colobe rouge

Il existe 18 espèces de singes colobes rouges en Afrique. Cinq d'entre elles se trouvent dans le hotspot des forêts guinéennes, dont quatre sont classées en danger critique et une en danger. Trois ou quatre sont endémiques au hotspot. Le plan d'action 2021 de l'UICN pour le colobe rouge³ rassemble les informations concernant son état et les menaces.

4.8.3 Plan d'action pour la conservation des amphibiens

Le plan d'action 2024 de l'UICN pour la conservation des amphibiens⁴ a une portée mondiale et s'articule autour des menaces (changement climatique, contamination chimique, perte d'habitat, maladies infectieuses, commerce) et des solutions (communication, éducation, planification stratégique des interventions de conservation, études et suivi, reproduction, biobanque et translocation).

4.8.4 Plan d'action pour la conservation des cycloïdes

L'étude de 2003 de l'UICN sur le statut des cycloïdes et le plan d'action pour la conservation⁵ inclut une espèce qui semble être présente dans le hotspot (*Encephalartos barteri*, VU). Le rapport aborde l'impact du commerce, la conservation et l'élevages communautaires et la nécessité d'améliorer l'application de la loi.

4.8.5 Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique

Les éléphants de savane et de forêt sont traités comme des espèces distinctes par l'UICN depuis 2021. Les éléphants de savane ne sont présents en Afrique de l'Ouest qu'au Cameroun et au Nigeria, et il est probable qu'ils se trouvent hors du hotspot. Les éléphants de forêt sont présents plus largement en Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, en Guinée équatoriale, au Liberia, au Nigeria, en Sierra Leone et au Togo. Il n'existe pas d'estimations fiables de la population, mais les travaux menés au Gabon et en République démocratique du Congo (RDC), où se trouvent la plupart des éléphants de forêt, suggèrent un déclin de 80 % au cours des trois dernières générations (93 ans) (données de la Liste rouge de l'UICN). Les principales ZCB pour les éléphants de forêt comprennent Ziama (Guinée), Taï et Marahoué (Côte d'Ivoire), Sapou (Liberia), Kakum (Ghana), Fazao Malfakassa (Togo).

² <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2020-015-fr.pdf>

³ Pdf en anglais : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2021-015-En.pdf>

⁴ Pdf en anglais : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/SSC-OP-057-En.pdf>

⁵ Pdf en anglais : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2003-010.pdf>

Le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, mis à jour en 2023, est soumis au secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) par le groupe des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique.⁶ Les dix pays du hotspot abritant des éléphants (c.-à-d. tous sauf Sao Tomé-et-Principe) ont participé à l'élaboration du plan qui se concentre sur la gestion des conflits entre l'humain et l'éléphant ; maintenir les habitats et la connectivité ; réduire l'abattage et le commerce illégaux ; renforcer la sensibilisation auprès des parties prenantes ; accentuer les connaissances des États concernant l'aire de répartition et la coopération entre eux ; renforcer la collaboration avec les communautés locales ; et financer la mise en œuvre du plan, en lien avec le Fonds pour l'éléphant d'Afrique. La mise en œuvre du plan passe par l'élaboration de plans d'action pour l'éléphant au niveau national.

4.9 Services écosystémiques dans le hotspot

Les services écosystémiques peuvent être classés en quatre grandes catégories : les services d'approvisionnement, de régulation, de soutien et les services culturels (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire 2005, EM). Les écosystèmes du hotspot fournissent une grande variété de services d'importance mondiale, tels que l'atténuation du climat par le stockage et la séquestration du carbone, mais également au niveau des communautés locales ou des individus, tels que la provision de nourriture, du carburant ou de matériaux de construction. Le Tableau 4.6 présente un résumé des services écosystémiques fournis dans le hotspot.

Tableau 4.6 : Les principaux services écosystémiques dans le hotspot

Type de service	Importance dans le hotspot
Services d'approvisionnement	
Bois et produits forestiers	Les forêts du hotspot fournissent une série de services écosystémiques à une population d'environ 130 millions de personnes, généralement pauvres. Ces services comprennent la fourniture de bois et d'autres matériaux de construction, de combustible pour la cuisine, sous forme de bois de chauffage ou de charbon de bois, de nourriture (ex : fruits, champignons, viande) ainsi que des médicaments.
Aliments sauvages et pêcheries	Les forêts fournissent une gamme d'aliments sauvages, allant de la viande de brousse aux plantes et aux champignons. Les zones humides et les mangroves sont des zones de reproduction et de frai essentielles pour de nombreuses espèces de poissons et de crevettes, qui alimentent la pêche de capture locales ainsi que les pêcheries commerciales au large des côtes. Les protéines de poisson constituent entre 40 et 80 % du total des protéines consommées annuellement par habitant, dont une grande partie est pêchée à l'état sauvage.
L'eau	Les principaux services écosystémiques liés à l'eau sont réalisés hors des limites du hotspot, où les précipitations sont moins abondantes et où l'eau constitue donc un service plus important. À l'intérieur du hotspot, l'approvisionnement en eau n'est généralement pas limité et la plupart des grandes villes sont alimentées par les rivières locales ou les grands barrages existants. La majeure partie de l'agriculture dans le hotspot est alimentée par la pluie, y compris le "riz pluvial", qui est semé directement dans le sol pendant la saison des pluies. Le bassin versant le plus important de la région est le massif du Fouta Djallon, qui sert de bassin versant à un certain nombre de rivières importantes qui coulent en dehors du hotspot, notamment les fleuves Niger et Sénégal.

⁶ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/46046/african_elephant_fund%202023%20plan_d'action.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Type de service	Importance dans le hotspot
Services de régulation	
Régulation du microclimat	Les forêts stabilisent les cycles hydrologiques locaux et les régimes pluviométriques, contribuant à réguler l'humidité, la température et influençant ainsi la fréquence et l'intensité des incendies ainsi que le climat pour les personnes, les cultures et le bétail.
Séquestration et stockage du carbone	Buchanan et al (2021) estiment que les forêts et les 30 premiers centimètres des sols des pays du hotspot (à l'exclusion de Sao Tomé-et-Principe) séquestrent 38,7 millions de tonnes de carbone par an (2018), les taux les plus élevés étant enregistrés au Cameroun et au Liberia.
Atténuation des phénomènes météorologiques extrêmes et du changement climatique	Les mangroves côtières offrent une protection contre les inondations, les ondes de tempête et l'érosion aux 40 % de la population du hotspot qui vivent sur la côte. Les forêts (et autres types de végétation) contribuent à réduire l'érosion des sols, à favoriser la recharge des eaux souterraines et à atténuer l'impact de précipitations extrêmes.
Services récréatifs et culturels	
Valeurs récréatives, spirituelles et autres utilisations non exploitantes	Dans l'ensemble du hotspot, et en particulier au Bénin, au Ghana, en Sierra Leone et au Togo, les bois sacrés traditionnels (parfois appelés "bois fétiches") sont désignés comme des zones où l'exploitation des ressources et même l'entrée des personnes sont fortement restreintes. Ces bois sacrés sont présents dans de nombreux villages et peuvent constituer de précieuses zones de forêt protégée, bien que petites, dans des paysages cultivés. Dans certaines régions (par exemple au Ghana), on y trouve des populations de singes colobes et d'autres espèces sauvages. Les paysages côtiers et naturels du hotspot ont une valeur récréative importante, à la fois pour les résidents locaux (par ex. les citoyens qui visitent les zones naturelles environnantes) et pour les touristes, qui viennent principalement pour l'intérêt culturel et naturel de la région. Les paysages naturels préservés constituent des lieux importants pour la formation pratique et la recherche sur une série de sujets sociaux et environnementaux.
Services de soutien	
Biodiversité et endémisme	Le stock de biodiversité représente une source future de gènes, de variétés et de nouveaux composés.

5. RÉSULTATS DE CONSERVATION DÉFINIS POUR LE HOTSPOT

5.1 Introduction

Il est entendu lors de la sélection des objectifs de conservation que la biodiversité ne se mesure pas à partir d'une seule unité mais plutôt en étant répartie sur un continuum hiérarchique d'échelles écologiques. Ce continuum suit un classement en trois niveaux : i) les espèces ; ii) les sites ; et iii) les grands paysages (ou unités écosystémiques) appelés corridors. Ces niveaux s'imbriquent géographiquement en raison de la présence d'espèces sur les sites et d'espèces et sites au sein des corridors. Compte tenu des menaces pesant sur la biodiversité à chacun de ces trois niveaux, les objectifs de conservation peuvent être définis en termes d'"extinctions évitées" (résultats relatifs aux espèces), des "aires protégées" (résultats relatifs aux sites) et de "corridors consolidés" (résultats relatifs aux corridors).

Dans le cadre de la présente analyse, les résultats de conservation définis dans le profil d'écosystème de 2015 ont été mis à jour à partir de la dernière version de la Liste rouge de l'UICN, la dernière version de la base de données mondiale des ZCB, des données sur les espèces et sites recueillis pendant et depuis le programme antérieur du CEPF dans le hotspot (notamment concernant les sites d'eau douce), et des nouvelles approches d'analyse de données concernant les espèces et les sites, particulièrement l'index STAR et l'outil de cadrage des ZCB (*KBA scoping tool*). Les données disponibles ont été partagées avec les parties prenantes (chapitre 2), qui ont apporté leurs contributions concernant les espèces et les actions de conservation dans les ZCB.

L'analyse intègre les résultats du travail réalisé sur les écosystèmes d'eau douce dans le hotspot dans le cadre du précédent programme du CEPF. Cette étude a permis d'évaluer l'état de 1 502 espèces d'eau douce : 555 poissons d'eau douce ; 100 mollusques d'eau douce ; 307 odonates (libellules et demoiselles) ; 54 décapodes d'eau douce (crabes et crevettes) et 486 espèces de plantes aquatiques. Il s'agit de l'évaluation la plus complète à ce jour des taxons d'eau douce dans le hotspot.

5.2 Résultats relatifs aux espèces

5.2.1 Méthodologie

Les espèces sélectionnées sont celles classées comme menacées à l'échelle mondiale (en danger critique, en danger, ou vulnérables) sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (ci-après la Liste rouge de l'UICN). Une liste d'espèces a été produite pour chaque pays du hotspot, puis filtrée pour exclure les espèces qui ne sont pas présentes au sein du hotspot, en utilisant les cartes des aires de répartition disponibles sur le site web de la Liste rouge.

5.2.2 Résultats

La Liste rouge de l'UICN contient des évaluations pour 6 356 espèces présentes dans le hotspot. Parmi celles-ci, 1 167 (18 %) sont menacées au niveau mondial (classées comme étant En danger critique, En danger ou Vulnérables). Ce nombre est susceptible d'augmenter à l'avenir, à mesure que davantage d'espèces seront évaluées, notamment chez les plantes, les invertébrés et les champignons. Parmi les espèces menacées au niveau mondial, 222 espèces sont considérées comme étant En danger critique, le niveau de menace le plus élevé. Le Tableau 5.1 présente une synthèse de ces données.

Plusieurs changements ont été apportés à la Liste rouge du hotspot depuis le profil d'écosystème de 2015. Le nombre total d'espèces évaluées est passé de 4 694 à 6 356 et, parmi celles-ci, le nombre total d'espèces classées comme étant menacées à l'échelle

mondiale est passé de 936 à 1 167. Bien que plus d'espèces soient désormais classées comme menacées, cela représente en réalité une légère diminution de la proportion d'espèces évaluées considérées comme menacées, qui passe de 20 % à 18 %. Toutefois, il y a une augmentation du nombre et de la proportion d'espèces dans la catégorie de menace la plus élevée, En danger critique, passant de 135 (2,8 % des espèces évaluées) à 222 (3,5 % des espèces évaluées). Parallèlement, l'amélioration des données a permis de réduire le nombre d'espèces classées comme « données insuffisantes » - ce qui signifie que les informations disponibles sur le site sont insuffisantes pour permettre une évaluation fiable du risque actuel d'extinction selon les critères de la Liste rouge de l'UICN - passant de 389 (8 %) à 283 (4,5 %).

Comparer le nombre d'espèces menacées entre 2015 et 2024 est complexe, du fait de variations pouvant résulter (a) d'une augmentation ou d'une diminution réelle du risque d'extinction des espèces, (b) d'un plus grand nombre d'espèces évaluées, (c) de la disponibilité de nouvelles données, ou (d) de changements taxonomiques modifiant la liste des espèces. Pour identifier les évolutions significatives du risque d'extinction dans le temps, il convient de comparer un même ensemble d'espèces, de ne considérer que les changements « réels » de statut - dus à l'amélioration ou à la détérioration du statut des espèces individuelles - et de tenir compte du passage d'une catégorie de menace à une autre (par ex. de VU à EN) et non pas uniquement de l'évolution du nombre d'espèces menacées versus celles qui ne le sont pas. L'indicateur de la Liste rouge est un indicateur de biodiversité bien établi pour calculer le changement réel du risque d'extinction dans une zone définie, pour les groupes qui ont été évalués de manière exhaustive plus d'une fois sur la Liste rouge qui sont, à l'heure actuelle, les mammifères, les oiseaux, les amphibiens, les coraux constructeurs de récifs et les cycadales. Les indices de la Liste rouge pour les pays des hotspots (dérivés de l'indicateur global, chaque espèce étant pondérée au vu de la proportion de son aire de répartition mondiale dans le pays concerné) sont restés globalement stables au cours des 20 dernières années. Cela suggère que le nombre et l'ampleur des augmentations de risque d'extinction sont en équilibre par le nombre et l'ampleur des réductions de risque d'extinction (généralement dues à des actions de conservation réussies). Il est toutefois important de noter que l'indicateur de Liste rouge présente une sensibilité modérée, en particulier lorsqu'il est désagrégé à l'échelle nationale pour les pays où la proportion d'espèces endémiques ou quasi endémiques est faible. Les populations d'espèces dans ces pays peuvent continuer à décliner en moyenne, avec un risque d'extinction croissant, sans que ce niveau ne soit suffisant pour être reflété dans l'indice de la Liste rouge.

Tableau 5.1. Nombre d'espèces menacées dans le hotspot, par grand groupe taxonomique et par catégorie de la Liste rouge

Groupe	Nombre d'espèces évaluées	En danger critique	En danger	Vulnérable	Données insuffisantes	Préoccupation mineure ou quasi menacée	Éteinte
Amphibiens	284	27	35	19	26	177	
Arachnides	6					6	
Champignons	1					1	
Concombres de mer	6				3	3	
Coraux/Anthozoaires	8	1			3	4	
Crabes et crevettes d'eau douce	69	4	9	5	16	35	
Insectes	384	5	8	7	24	340	
Mammifères	437	14	38	29	36	320	
Mollusques	99	9	7	4	7	72	
Oiseaux	949	10	18	27	3	891	
Plantes	2 257	89	256	266	32	1 613	1
Poissons osseux	1 452	37	82	66	107	1 160	
Reptiles	308	7	10	13	24	254	
Requins et raies	96	19	23	23	2	29	
Total	6356	222	486	459	283	4905	1

Source : Liste rouge de l'UICN version 2023-1 ; exportée en juillet 2024.

La distribution des principaux groupes taxonomiques d'espèces menacées dans le monde, dans chacun des pays du hotspot (tableau 5.2) montre que le Cameroun a le taux le plus élevé (57%), suivi par la Guinée (32%), le Nigeria (27%) et le Liberia (26%). La liste des espèces prioritaires figure en annexe 1.

Tableau 5.2. Répartition des espèces menacées à l'échelle mondiale par pays et par grand groupe taxonomique

Groupe	Bénin	Cameroun	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Guinée équatoriale	Liberia	Nigeria	Sao Tomé-et-Principe	Sierra Leone	Togo	Hotspot
Amphibiens	1	8	57	6	7	8	6	14	1	3	3	81
Arachnides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Champignons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concombres de mer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coraux										1		1
Crabes et crevettes d'eau douce			5	3	1	1	6	5	3	1		18
Insectes	1	1	10	2	1	2	2	6	3		1	20
Mammifères	14	33	45	33	23	20	27	34	24	4	13	81
Mollusques	1	5	3	3	0	7	3	2	3	2	2	20
Oiseaux	17	29	29	23	6	25	22	24	22	15	19	55
Plantes	9	73	310	147	54	31	101	91	90	30	4	611
Poisson osseux	22	33	77	61	22	32	54	46	43	14	15	185
Reptiles	9	9	22	9	8	9	9	14	10	4	9	30
Requins et raies	58	59	62	56	58	60	57	59	56	28	56	65
Total	132	250	620	343	180	195	287	295	255	102	122	1 167

Plantes

Environ un quart des 2257 espèces végétales du hotspot évaluées à ce jour pour la Liste rouge de l'UICN sont menacées. Pour ces espèces, il existe des lacunes importantes dans la couverture de ces espèces dans le réseau d'aires protégées du hotspot (Burgess *et al.* 2005). Ces lacunes sont comblées par l'inclusion de réserves forestières dans cette analyse, mais cela ne constitue pas un indicateur fiable du niveau de protection des espèces végétales, car la protection des réserves forestières n'est pas toujours effective.

Trois espèces de plantes sont considérées comme éteintes dans le hotspot :

Eriocaulon jordanii est une plante des zones humides de la famille des Eriocaulacées, connue sur seuls deux sites en Sierra Leone, tous deux des zones humides aujourd'hui convertis en rizières. L'espèce n'a pas été observée depuis les années 1950.

Byttneria ivorensis et *Argocoffeopsis lemblinii* sont deux arbres forestiers connus grâce à des spécimens d'herbier récoltés en Côte d'Ivoire.

Quatre-vingt-neuf espèces végétales sont classées CR, dont de nombreuses orchidées, des légumineuses et plusieurs espèces de la famille du caféier (les Rubiacées). La majorité (56) de ces espèces se trouvent au Cameroun, principal foyer géographique d'évaluation des plantes dans le cadre de la Liste rouge de l'UICN jusqu'à présent.

Bien que ce hotspot soit dominé par les forêts, les connaissances sur l'état de conservation des arbres restent très limitées. Par exemple, six des huit espèces d'acajou

les plus recherchées présentes dans le hotspot n'ont pas été réévaluées depuis 1998 dans la Liste rouge de l'UICN, et nécessitent donc une mise à jour urgente.

Bien qu'il s'agisse d'un hotspot forestier, les informations sur le statut des arbres restent très faibles. Par exemple, six des huit espèces d'acajou de grande valeur présentes dans le hotspot ont été évaluées pour la dernière fois dans le cadre de la Liste rouge de l'UICN en 1998 et nécessitent une mise à jour.)

La flore endémique de Sao Tomé (Figueiredo *et al.* 2011) est également très menacée, avec trois espèces classées CR, connues uniquement dans un très petit nombre de sites, un sur Principe, deux sur Sao Tomé. Il y a également trois espèces de plantes classées CR sur Bioko, y compris une espèce très rare de bégonia (*Begonia pelargoniflora*), qui n'est connue que de quatre sous-populations, dont deux sur Bioko et une au Cameroun dans chacun des monts Bakossi et du mont Nlonako adjacent.

Plus à l'ouest du hotspot, la région du mont Nimba est reconnue pour sa grande diversité d'espèces végétales dont beaucoup, bien qu'elles n'aient pas encore été évaluées pour la Liste rouge de l'UICN, seront probablement menacées, en particulier par les activités minières, l'exploitation forestière et la déforestation. Parmi les quelques espèces végétales évaluées dans les parties occidentales du hotspot, la plupart, comme le *Neolemonniera clatandrifolia*, une espèce d'arbre classée En danger (EN), présente en faible densité dans les réserves forestières d'Atewa Range et de Cape Three Points ainsi que dans la réserve de ressources d'Ankasa, sont menacées par la perte d'habitat due à l'expansion agricole, à l'exploitation minière et à la déforestation.

L'analyse des niveaux de menace présentée dans le tableau 5.1, n'est pas considérée comme représentative de l'ensemble de la flore des forêts guinéennes, car l'échantillon limité d'espèces actuellement évaluées est probablement biaisé en faveur de celles qui devraient être menacées. Les 2257 espèces de plantes terrestres du hotspot qui ont été évaluées pour la Liste rouge de l'UICN ne représentent qu'une petite fraction des plus de 9 000 espèces de plantes vasculaires estimées présentes dans la zone prioritaire. La plus grande couverture géographique des évaluations d'espèces végétales est celle du Cameroun, le statut des espèces dans le reste du hotspot restant assez mal connu.

Mammifères

Parmi les 437 espèces de mammifères présentes dans le hotspot (19 %), quatre-vingt-une sont menacées, y compris un certain nombre d'espèces emblématiques, telles que le gorille occidental, le chimpanzé, l'hippopotame pygmée, l'éléphant de forêt et le drill. Les primates, les rongeurs, les musaraignes et les chauves-souris sont toutefois les groupes de mammifères dominants (en termes de nombre d'espèces) et les plus menacés, principalement en raison de la chasse et de la déforestation provoquée par l'expansion de l'agriculture et à l'exploitation forestière.

Le gorille de l'Ouest, présent dans le hotspot au Nigeria et au Cameroun, est classé CR en raison d'une combinaison de niveaux exceptionnellement élevés de chasse et de mortalité liée aux maladies. La plupart des aires protégées font face à de graves problèmes de braconnage et les animaux de près de la moitié des habitats protégés ont été durement touchés par l'épidémie d'Ebola (Ryan et Walsh 2011). Le chimpanzé, dont les sous-populations sont réparties sur une grande partie du hotspot, est considéré comme EN, encore une fois en raison des niveaux élevés de chasse, de la perte d'habitat et du virus Ebola.

L'hippopotame pygmée (EN), une espèce endémique du hotspot, n'est présent qu'au Liberia, en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Sierra Leone, la majeure partie de la population se trouvant au Liberia. Une population présumée dans le delta du Niger s'est apparemment éteinte. En 2011, on estimait qu'il ne restait que 2 000 à 3 000 individus (Hillers *et al.* 2017). L'espèce est inscrite à l'annexe II de la CITES (sous le nom de

Hexaprotodon liberiensis), ce qui induit certains contrôles sur le commerce international. Le parc national de Sapo et le parc national de Taï sont deux sites clés pour l'espèce.

Depuis le profil d'écosystème antérieur, l'éléphant d'Afrique a été reconnu comme appartenant à deux espèces. L'éléphant de savane (*Loxodonta africana*) est classé EN et n'est présent qu'au Nigeria et au Cameroun, à la périphérie nord du hotspot. L'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*) est classé CR et se trouve dans tous les pays continentaux du hotspot, mais de nombreuses populations sont extrêmement petites et menacées. Les estimations de population par pays sont fournies dans la base de données sur les éléphants du groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (*Species Survival Commission, SSC*)⁷ et montrent que parmi les pays du hotspot, le Bénin et le Ghana ont de loin la population d'éléphants la plus élevée, bien que beaucoup d'entre eux soient probablement des éléphants de savane dans le centre et le nord des deux pays. Le Liberia et la Côte d'Ivoire ont des effectifs plus faibles, et de très petites populations survivent en Guinée, en Sierra Leone, au Togo et au Nigeria.

On estime que 28 espèces de mammifères marins ont été signalées dans l'aire adjacente au hotspot, dont cinq sont menacées. Le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*, CR), et le lamantin africain (*Trichechus senegalensis*, VU), sont particulièrement importants. Ces deux espèces habitent les zones côtières peu profondes du hotspot. Le dauphin à bosse, endémique de l'Atlantique tropical oriental, est limité aux eaux côtières peu profondes et estuariennes (Ross 2002, van Waerebeek *et al.* 2004) à des profondeurs inférieures à 20 mètres. Il a été observé dans les estuaires du Niger et de la Bandiala. Il existe des preuves historiques de sa présence dans l'estuaire du Cameroun. Les populations sont considérées comme très fragmentées et peu nombreuses. Comme d'autres cétacés, l'espèce est menacée par la mortalité accidentelle dans les filets de pêche et fait également l'objet de captures directes pour la consommation. La destruction de l'habitat, les collisions avec les bateaux et la pollution de l'eau sont d'autres menaces potentielles, bien qu'elles soient peu connues.

Le lamantin africain se trouve dans les eaux côtières et intérieures entre le Sénégal et l'Angola. Dans le hotspot, il est largement distribué dans les estuaires, les mangroves, les rivières, les lacs intérieurs, ainsi que le long des plaines côtières marines, mais les effectifs globaux sont en déclin, en grande partie à cause de la chasse et des captures accidentelles (Keith Diagne 2015). Bien que la chasse soit illégale dans plusieurs pays du hotspot et que l'espèce soit inscrite à l'Annexe II de la CITES, les restrictions sont difficiles à appliquer.

Oiseaux

Cinquante-cinq des 949 oiseaux recensés dans le hotspot (5,7 %) sont menacés. Les principales menaces sont l'expansion agricole, la chasse et la perte d'habitat due à l'exploitation forestière.

Cinq des dix espèces classées CR ont des aires de répartition très restreintes au sein de petits fragments de forêt encore existants. Le gros-bec de Sao Tomé (*Crithagra concolor*, anciennement *Neospiza concolor*) et la pie-grièche de Sao Tomé (*Lanius newtoni*) sont tous deux connus dans une très petite zone de forêt primaire à Sao Tomé (UICN 2014). L'ibis de Sao Tomé (*Bostrychia bocagei*) n'est également connu que de Sao Tomé, où il est confiné aux bassins versants des rivières São Miguel, Xufexufe et possiblement Quija dans le sud-ouest, et le long des rivières Io Grande et Ana Chaves au centre de l'île. La dernière estimation situe la population totale entre 50 et 250 individus matures. Le petit-duc d'Annobón (*Otus feae*) n'est connu que des forêts humides et de montagne du centre et du sud de l'île d'Annobón. Le merle de Principe (*Turdus xanthorhynchus*) est endémique de l'île de Principe, où il ne se trouve que dans les forêts restantes du centre

⁷ https://africanelephantdatabase.org/report/2016/Africa/West_Africa

et du sud de l'île, et sa population est estimée à moins de 250 individus matures. Le petit-duc de Principe (*Otus bikegila*) est également endémique des forêts du sud de l'île, avec une population entre 1 000 à 1 500 individus.

Un morphisme de couleur rare du Bulbul ictérin (*Phyllastrephus icterinus*), commun et répandu, était jusqu'en 2018 considéré comme une espèce distincte du Bulbul du Liberia (*Phyllastrephus leucolepis*, CR). Les tests ADN ont depuis démontré qu'il ne s'agit pas d'une espèce distincte.

Quatre des espèces de vautours de la région sont classés CR. La répartition du vautour à dos blanc (*Gyps africanus*) chevauche marginalement le hotspot, en particulier au Ghana, au Togo, au Bénin et au Nigeria. Sa population a décliné de plus de 90% en Afrique de l'Ouest, ayant complètement disparu du Ghana à l'exception du parc national de Mole (situé en dehors de la limite du hotspot), vraisemblablement éteint au Nigeria. Le vautour de Rüppell (*Gyps rueppellii*), le vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*) et le vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*) sont également classés CR. Ces déclins sont liés à la chasse pour l'alimentation et la médecine traditionnelle, au manque de nourriture dû à la forte diminution des ongulés sauvages et aux changements dans les méthodes d'élimination des carcasses ainsi que l'empoisonnement secondaire par le carburofan et d'autres toxines insérées dans les carcasses pour tuer les mammifères prédateurs (Mallon *et al.* 2015 et références correspondantes).

Trois espèces de tisserins ont été classées EN dans le profil d'écosystème de 2015, mais l'amélioration des données sur le Malimbe de Ballmann (*Malimbus ballmanni*) signifie que cette espèce est maintenant considérée comme Quasi-menacée (NT). Le malimbe d'Ibadan (*Malimbus ibadanensis*) reste classé EN. On le trouve dans le sud-ouest du Nigeria, où la population a été estimée à environ 2 500 individus dans 112 km² de forêt restant (Manu *et al.* 2005). Le déboisement et la fragmentation de la forêt sont les principales raisons du déclin continu suspecté de la population. Le Tisserin de Bates (*Ploceus batesi*) est également classé EN, et se trouve dans le sud et l'ouest du Cameroun, dans une étroite ceinture allant de Limbé, au pied du mont Cameroun, à l'est de Moloundou.

Reptiles

Les informations sur les reptiles se sont considérablement améliorées depuis 2015, le nombre d'espèces évaluées ayant triplé, aujourd'hui 308, dont 30 sont menacées (9 %).

Sept espèces de reptiles sont classées CR. Trois sont endémiques au hotspot : l'amphisbène (*Cynisca gansi*) n'est connu que de la localité type dans la région du delta du Niger, à l'est du Nigeria, et sa zone d'occupation est estimée à 3 km² ; le scinque à cinq doigts d'Angel (*Lacertaspis lepesmei*) est uniquement connu des monts Bamboutos au Cameroun, tandis qu'un autre scinque récemment décrit, *Trachylepis nganghae*, est signalé comme étant localement commun sur un seul site au centre du Cameroun.

Quatre autres reptiles classés CR ont une distribution plus étendue. La tortue de Home (*Kinixys homeana*) est quasi endémique du hotspot, présente dans les régions côtières depuis le Liberia jusqu'à l'est, mais a connu un fort déclin en raison de la perte d'habitat, d'exploitation intensive à des fins de subsistance et de médecine traditionnelle, ainsi que de son exploitation pour le commerce international d'animaux de compagnie. Le Tryonix à clapets (*Cyclanorbis elegans*) présente une distribution disjointe à travers l'Afrique au nord de la zone de forêt tropicale, mais n'a pas été signalée depuis plusieurs décennies et pourrait maintenant avoir disparu des systèmes fluviaux du hotspot. Le crocodile à museau éfilé (*Mecistops cataphractus*), autrefois largement répandu dans la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest et centrale, semble aujourd'hui divisé en deux populations distinctes dont l'une se trouve dans la région de Haute Guinée. Toutefois, les données issues du marché et les études de terrain suggèrent que l'espèce y est désormais extrêmement rare. Le crocodile à nuque cuirassée (*Osteolaemus tetraspis*) est classé

VU, mais l'évaluation remonte à 1996 et nécessite une mise à jour. Bien que cette espèce soit très importante dans le commerce de la viande de brousse, elle n'est pas actuellement considérée comme menacée (Mallon *et al.* 2015).

La tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) a une répartition mondiale dans les océans tropicaux et subtropicaux, mais elle est en déclin dans toute son aire de répartition en raison de la chasse, de la collecte des œufs et de la perte de l'habitat de nidification. Les actions en faveur de cette espèce dans le hotspot devraient se concentrer sur l'île de Bioko en Guinée équatoriale et sur les îles de Sao Tomé-et-Principe, où l'espèce nidifie régulièrement.

Trois autres espèces de tortues marines sont présentes dans le hotspot : la tortue verte (*Chelonia mydas*), classée EN ; la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), classées VU. Certaines zones estuariennes et lagunaires ont également été identifiées comme habitat de développement pour les tortues juvéniles, y compris l'estuaire du Cameroun pour la tortue olivâtre (Fretey 2001). Dans les zones de grandes concentrations de tortues (telles que les aires d'alimentation et de nidification de la tortue verte en Guinée Équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe), des systèmes de commerce organisés se sont développés (Formia *et al.* 2003). Les tortues de mer sont chassées à la fois sur terre et en mer, pour la viande et les carapaces, leurs nids sont exploités pour les œufs, et elles sont fréquemment menacées par l'enchevêtrement dans les filets de pêche et par la dégradation et la perte des plages de nidification, notamment en conséquence du développement côtier (Formia *et al.* 2003).

Amphibiens

Quatre-vingt-une des 284 espèces d'amphibiens du hotspot (28%) sont globalement menacées, principalement en raison de la perte/dégradation de l'habitat résultant de l'expansion des développements urbains et commerciaux, de l'expansion de l'agriculture et de l'exploitation forestière. La majorité de ces espèces est concentrée au Cameroun, qui abrite 61 espèces d'amphibiens menacées.

Vingt-sept espèces d'amphibiens du hotspot sont classés CR, toutes endémiques au hotspot. Une espèce, le crapaud de Mertens (*Werneria mertensiana*), a été signalée en Guinée équatoriale continentale, en dehors du hotspot, mais cela reste à vérifier et il pourrait s'agir d'une espèce différente. Cette espèce est donc traitée ici comme endémique du hotspot. Dix-sept des espèces endémiques du hotspot ne se trouvent qu'au Cameroun, avec les ZCB isolées montagneuses dont les monts Rumpi, Nganha, Manengouba, Oku, Bamboutos, Bakossi parmi les sites les plus importants. Trois autres espèces sont présentes dans les régions montagneuses du Cameroun et du Nigeria, tandis qu'une est endémique du Nigeria. En Haute Guinée, il existe trois amphibiens classés CR qui sont endémiques au Ghana, un présent au Ghana et au Togo, et un autre au mont Nimba, au Liberia, en Guinée et en Côte d'Ivoire.

Parmi les espèces d'amphibiens classées CR présentes au Cameroun figure la grenouille à griffes (*Xenopus longipes*), endémique du lac Oku sur le mont Oku à l'ouest du pays. L'espèce est incapable de se déplacer efficacement sur terre et est limitée à ce lac peu profond et eutrophe où elle tient un rôle écologique typiquement rempli par des poissons prédateurs et la principale menace qui pèse sur elle est l'introduction potentielle d'une espèce de poisson prédateur. La grenouille *Leptodactylodon erythrogaster* ainsi que la grenouille de Mertens (*L. mertensi*), toutes deux classées EN, sont présentes sur le mont Manengouba, dans les forêts submontagnardes et montagnardes inférieures, proches des sources et des ruisseaux. Ces espèces semblent plutôt résistantes aux perturbations, mais la dégradation continue de l'habitat due à l'expansion des activités agricoles, associée à leur aire de répartition très restreinte, les met en danger. Enfin, la grenouille nocturne de Nganha (*Astylosternus nganhanus*) n'est connue que du mont Nganha, sur le plateau d'Adamawa, où elle est menacée par la perte d'habitat due à l'expansion de l'agriculture.

Les espèces d'amphibiens classées CR au Cameroun comprennent la grenouille du lac Oku (*Xenopus longipes*), endémique du lac Oku sur le mont Oku dans l'ouest du Cameroun. L'espèce est incapable de se déplacer efficacement sur terre et est limitée à ce lac peu profond et eutrophe où elle tient le rôle écologique typique du poisson prédateur. La principale menace dans ce cas est le risque d'introduction d'une espèce de poisson prédateur. La grenouille *Leptodactylodon erythrogaster* est présente avec son congénère en danger, la grenouille de Mertens (*L. mertensi*) sur le mont Manengouba autour des sources et des ruisseaux dans les forêts submontagnardes et montagnardes inférieures. Ces espèces sont considérées comme assez résistantes aux perturbations, mais la dégradation continue de l'habitat due à l'expansion des activités agricoles, associée à leur aire de répartition très restreinte, les met en danger. Enfin, la grenouille *Astylosternus nganhanus* n'est connue que du mont Nganha, sur le plateau d'Adamawa, où elle est menacée par la perte d'habitat due à l'expansion de l'agriculture.

Bien que le Cameroun soit clairement le centre des amphibiens menacés dans le hotspot, il existe également un certain nombre d'espèces menacées dans d'autres pays. Au Ghana, la grenouille des marais (*Phrynobatrachus intermedius*), classée CR, n'est connue que sur deux sites dans la réserve de ressources d'Ankasa, dans des zones marécageuses au sein de la forêt tropicale primaire. Elle est menacée par la dégradation de la forêt, en particulier par les plantations de palmiers à raphia. Le crapaud vivipare du mont Nimba (*Nimbaphrynoides occidentalis*), classé CR, n'est connu que dans la région du mont Nimba en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Liberia où, bien que situé en partie dans un site du patrimoine mondial, il est menacé par un projet de concession d'exploitation de minerai de fer (UNESCO 2013). Enfin, le crapaud de Taï (*Sclerophrys taiensis*), classé EN, est une espèce très rare uniquement connue du parc national de Taï en Côte d'Ivoire et de la réserve forestière de Gola en Sierra Leone.

Insectes

Malgré l'énorme diversité et l'importance des insectes, seuls 384 d'entre eux ont été évalués pour la Liste rouge, dont 20 sont considérés comme menacés. Il s'agit de 15 libellules, trois sauterelles et espèces apparentées, et deux papillons, tous endémiques du hotspot sauf deux d'entre elles.

Il y a cinq insectes classés CR, tous des libellules. Le *Neurolestes* de Gamble (*Neurolestes nigeriensis*) et le *Pentaplebia gamblesi* (*Pentaplebia gamblesi*) ne sont connus que du plateau d'Obudu au Nigeria, le *Chlorocypha jejuna* (Togo Red Jewel) n'est connu que de l'endroit où il a été décrit pour la première fois, au Togo, et le *Pseudagrion mascagnii* n'est connu que de la paire originale observée en Sierra Leone en 2004. L'*Elatoneura pluotae* est présent dans le sud-est du Sénégal, mais son aire de répartition pourrait inclure la limite nord-ouest du hotspot, en Guinée.

Les deux papillons menacés sont endémiques au Ghana. Le lépidoptère du Ghana (*Mylothris atewa*) est connu dans les forêts sempervirentes des hautes terres de la chaîne Atewa, dans l'est du Ghana, et est classé Vulnérable (VU). Tiassale liptena (*Liptena tiassale*), également VU, n'est connu que d'une seule localité, une colonie très vigoureuse dans les jardins botaniques d'Aburi, au Ghana. L'espèce était autrefois plus répandue et reste vulnérable aux événements stochastiques ou à la négligence potentielle dans ce site très restreint (Larsen 2011).

Bien que seul un petit nombre d'espèces de papillons du hotspot ait été évaluées pour la Liste rouge de l'UICN, la région étendue de l'Afrique de l'Ouest abriterait près de 1500 espèces de papillons, représentant plus d'un tiers de tous les papillons de la région biogéographique afrotropicale (Larsen 2005). Au sein du hotspot, les forêts situées à la frontière entre le Cameroun et le Nigeria abriteraient la plus grande richesse en espèces de papillons forestiers d'Afrique (Larsen 2005). Compte tenu de l'importance du hotspot

pour les papillons, il est important de mieux comprendre leur état de conservation et les impacts potentiels sur eux des nombreuses menaces qui pèsent sur le hotspot.

Les odonates (libellules et demoiselles) constituent un groupe diversifié d'invertébrés pour lesquels nous disposons de bonnes informations et qui sont également des indicateurs utiles de la qualité de l'eau. Ils sont nombreux dans le hotspot avec une estimation de 360 espèces enregistrées (Starnes et Darwall 2021). Des études supplémentaires permettraient probablement de faire de nouvelles découvertes. Les sites les plus importants pour une étude plus approfondie sont l'ouest de la Guinée, en particulier le massif du Fouta Djallon, et le sud-est du Nigeria, en particulier l'État de Cross River et le delta du Niger. Les principales menaces qui pèsent sur ces espèces sont la perte d'habitat due à l'expansion agricole et à la déforestation, et dans une moindre mesure, l'implantation humaine croissante, le tourisme et les barrages (Dijkstra *et al.* 2009).

Poissons d'eau douce

En date du profil d'écosystème de 2015, 632 espèces de poissons osseux (*Actinopterygii* et *Sarcopterygii*) avaient été évaluées pour la Liste rouge. Grâce aux travaux menés lors de la phase antérieure d'investissement du CEPF, les évaluations couvrent désormais 1452 espèces de poissons osseux. 185 (13%) d'entre elles sont classées comme menacées.

Les plus fortes densités d'espèces de poissons d'eau douce dans le hotspot se trouvent dans le delta du Niger et dans les bassins versants des fleuves atlantiques de la Sierra Leone et du Liberia. Le delta du Niger lui-même compte 180 espèces de poissons d'eau douce enregistrées et 19 autres espèces sont considérées comme sans doute présentes. Plus de la moitié des poissons d'eau douce présents sont endémiques de la région de l'Afrique de l'Ouest, mais seules quelques espèces sont considérées comme endémiques du hotspot lui-même, en grande partie lié au fait que les limites du hotspot sont basées, pour la plupart, sur des habitats forestiers et non des bassins hydrographiques, et que la plupart des systèmes fluviaux du hotspot prennent leur source en dehors de ses limites. De nombreuses espèces sont toutefois endémiques des bassins versants qui traversent le hotspot.

Trente-sept espèces de poissons osseux sont classées CR. Vingt-et-une d'entre elles sont endémiques du Cameroun, sept du Liberia, deux de la Sierra Leone, dont une dans les deux pays, quatre autres du Nigeria et une du Ghana. Enfin, une espèce est présente au Nigeria, au Bénin et au Cameroun.

Myaka myaka est un poisson classé CR, endémique du lac de cratère Barombi Mbo au Cameroun, où il subit, comme 15 autres espèces de poissons (dont 12 sont endémiques du lac), la menace de l'expansion des plantations d'huile de palme et de la transformation agricole, qui entraîne la sédimentation et la pollution du lac. Un autre poisson classé CR est *Enteromius boboi*, un cyprinidé connu uniquement dans la rivière Farmington au Liberia, où son habitat est en déclin en raison de l'envasement et de la pollution dus à la déforestation et à l'exploitation minière (Entsua-Mensah et Dankwa 2020). Dans une situation similaire, le *Labeo curriei*, classé CR, est limité à la rivière Via, et peut-être à la rivière Corubal, dans le bassin versant de la rivière Saint-Paul au Liberia. La menace qui pèse sur les poissons d'eau douce est préoccupante non seulement en termes de perte de biodiversité, mais aussi par son impact sur les moyens de subsistance locaux.

Crabes et crevettes d'eau douce

Soixante-neuf espèces de crabes et crevettes d'eau douce (*Malacostraca*) ont été évaluées dans le cadre de la Liste rouge, dont 18 classées comme menacées. L'Afrique de l'Ouest est un centre de diversité pour les crabes d'eau douce d'Afrique (Cumberlidge *et al.* 2009). Quatre d'entre eux sont classés CR : deux espèces, *Liberonautes*

grandbassa et *L. lugbe*, sont endémiques du Liberia, *L. grandbassa* est connu d'une seule localité de forêt tropicale (Cumberlidge et Daniels, 2020) qui n'est pas protégée, tandis que *L. lugbe* n'est connu que de deux spécimens collectés à Lugbe dans le comté de Nimba, où il a été trouvé dans de petits cours d'eau forestiers. Les deux autres crabes classés CR sont l'*Afrithelphusa afzelii* et l'*Afrithelphusa leonensis*, chacun n'étant connu que d'une seule localité en Sierra Leone. L'*Afrithelphusa afzelii* a été redécouvert en 2022, non observé depuis 200 ans.

La crevette d'eau douce, *Atya intermedia*, est une espèce classée EN, uniquement connue des îles de Sao Tomé et Annobón, où l'on peut craindre que le développement croissant du tourisme entraîne une dégradation des écosystèmes d'eau douce sur les îles, à moins qu'il ne soit rigoureusement encadré (de Grave 2013). Les crabes et les crevettes jouent un rôle important dans le cycle des nutriments des écosystèmes d'eau douce africains (Dobson *et al.* 2004, Cumberlidge *et al.* 2009), car ils se nourrissent de matières mortes et en décomposition comme les feuilles, de sorte que leur déclin continu pourrait avoir un impact significatif sur la fonction de l'écosystème.

Mollusques d'eau douce

Les mollusques d'eau douce sont essentiels au maintien des écosystèmes des zones humides, principalement parce qu'ils contrôlent la qualité de l'eau et l'équilibre des nutriments en filtrant et en broutant les algues et, dans une moindre mesure, parce qu'ils constituent une source de nourriture pour les prédateurs, y compris plusieurs espèces de poissons. De nombreuses espèces sont également confinées à des microhabitats très spécifiques et sont donc sensibles aux impacts des barrages, de l'introduction d'espèces exotiques, du drainage des zones humides et de la canalisation des rivières, de la pollution, de la sédimentation et de l'envasement.

Les mollusques gastéropodes d'eau douce sont relativement connus dans la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest. En grande partie du fait que certaines espèces des genres *Lymnaea* (*Lymnaeidae*), *Biomphalaria* et *Bulinus* (*Planorbidae*) agissent comme des hôtes intermédiaires pour des vers plats parasites (trématodes) qui jouent un rôle médical important pour les êtres humains et les animaux domestiques (Kristensen *et al.* 2009). Des enquêtes nationales menées dans plusieurs pays au cours du siècle dernier ont été conçues pour cibler ces espèces mais en ont également recensées d'autres. Les résultats de ces études ainsi que d'autres collectes de données, ont été compilées par Brown (1994). Au total 99 espèces de mollusques au sein du hotspot ont été évaluées pour la Liste rouge, dont 20 sont menacées. Cela comprend 31 espèces de bivalves, dont cinq sont classées comme menacées.

La plupart des mollusques menacés ont des aires de répartition très restreintes et dépendent d'eaux propres et à écoulement rapide, neuf d'entre eux étant classés CR. L'espèce relict *Pleiodon ovatus*, en danger critique, qui pourrait représenter l'ancêtre de des bivalves d'Afrique de l'Ouest, revêt une importance particulière. Il s'agirait en quelque sorte d'un fossile vivant, probablement restreint aujourd'hui à une seule rivière (la rivière Gbangbaia en Sierra Leone) en raison de la disparition de son poisson hôte (probablement une espèce de *Sindacharax* ou d'*Alestes*) dans la majeure partie de l'Afrique. Cette espèce devrait faire l'objet d'une priorité en termes de recherches supplémentaires et de conservation.

Requins et raies

Bien que les habitats marins et côtiers ne soient pas au cœur du hotspot des forêts guinéennes, la région abrite de nombreuses espèces de requins et de raies très menacées. Sur les 96 espèces évaluées, 65 (68%) sont menacées, dont 19 sont en classés CR. Les données historiques indiquent que les deux espèces de poissons-sciés (*Pristis pristis* et *P. pectinata*, toutes deux CR) étaient autrefois communes dans les estuaires de l'Afrique de l'Ouest (Faria *et al.* 2013, Burgess *et al.* 2009). Cependant, plus récemment, il n'y a eu des signalements confirmés de ces espèces qu'en Sierra Leone

tandis que dans les autres pays côtiers de la région, les signalements restent historiques (Burgess *et al.* 2009). Quatre espèces de poissons-guitares (*Rhinobatos* spp. Toutes CR) habitent les eaux côtières peu profondes de l'intérieur des terres dans la région et sont fortement ciblées pour leurs nageoires. La pêche au requin a considérablement augmenté au cours des dernières décennies décimant les populations de nombreuses espèces dans la région (Diop et Dossa 2011). Plusieurs raies, dont la torpille rosette (*Torpedo bauchotae*, EN) et la pastenague à petites dents (*Hypanus rudis*, CR) pourraient être endémiques des eaux peu profondes proches du littoral, mais très d'informations sont disponibles sur leurs populations, leur écologie ou l'impact des menaces qui pèsent sur elles.

D'autres familles de poissons, comme l'espadon voilier (*Istiophorus platypterus*, VU) recensé dans les eaux marines du hotspot, pourraient aussi être menacées par la surpêche.

5.3 Résultats relatifs aux sites

5.3.1 Méthodologie

De nombreuses espèces sont mieux conservées en protégeant leurs habitats et les communautés biologiques dont elles font partie, à travers des actions de conservation au sein d'un réseau de sites. Le CEPF a adopté les zones clés pour la biodiversité (ZCB) comme base pour définir les sites importants dans les hotspots dont les avantages sont :

- Utilisation d'une méthodologie standardisée pour identifier les sites contribuant de manière significative au maintien de la biodiversité dans le monde ;
- Les conventions internationales, les institutions de financement internationales, les gouvernements et les agences de conservation reconnaissent et s'appuient de plus en plus sur les ZCB pour la prise de décision et la définition de priorités ;
- Le développement et l'application de l'approche des ZCB sont soutenus par le Partenariat pour les ZCB, consortium de 13 organisations mondiales de conservation dont le CEPF, l'UICN, Conservation International, BirdLife International et le FEM⁸ ;
- Le partenariat pour les ZCB gère une base de données mondiale (*World Database on Key Biodiversity Areas*, WDKBA, <https://wdkba.keybiodiversityareas.org>), une plateforme interactive permettant aux utilisateurs d'accéder aux données sur les ZCB confirmées, de proposer des ZCB et de contribuer à enrichir les données ;
- Le partenariat pour les ZCB produit des guides et documents de formation relatifs à l'identification des ZCB et encourage la création de Groupes de coordination nationaux (GCN) chargés de diriger l'identification et la conservation des ZCB dans chaque pays.

La norme ZCB (*KBA Standard*), lancée en 2016 (UICN 2016, Comité des normes et des recours ZCB de la CSE - *Species Survival Committee*, SSC en anglais - de l'UICN/Commission mondiale des aires protégées – CMAP - 2022), définit un processus qui harmonise plusieurs approches d'identification des sites importants pour la biodiversité. Cela inclut notamment les ZCB identifiées précédemment selon d'anciens critères des ZCB (Langhammer *et al.* 2007), les zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité (ZICO ou *Important Bird and Biodiversity Area/IBA* en anglais) (Donald *et al.* 2019), et les sites de l'Alliance pour Zéro Extinction (*Alliance for Zero Extinction*- AZE) (Ricketts *et al.* 2005). Ce faisant, il fournit un système qui peut être appliqué de manière cohérente et reproductible par différents utilisateurs et institutions au fil du temps. Tous les sites identifiés avant la publication de la norme ont été inclus dans l'ensemble de plus de 16 500 ZCB au niveau mondial. Ceux qui répondent à la norme de 2016 sont

⁸ Des informations sur le partenariat pour les ZCB sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.keybiodiversityareas.org/working-with-kbas/programme/partnership>

reconnus comme des ZCB mondiales ; ceux qui ne répondent pas aux critères des ZCB mondiales mais qui répondent à d'autres critères préexistants (par exemple les IBA) sont reconnus comme des ZCB régionales, tandis qu'une troisième catégorie, "mondiale/régionale à déterminer", a été attribuée aux sites pour lesquels les informations justificatives sont insuffisantes pour démontrer si les critères mondiaux ou les critères d'autres systèmes préexistants sont remplis. Des efforts sont nécessaires pour améliorer la documentation, en particulier pour cette dernière catégorie de sites. Les critères d'identification des ZCB sont résumés à l'annexe 6, et les données sur tous les ZCB sont accessibles sur le site Web ZCB (<https://www.keybiodiversityareas.org/>).

L'utilité des ZCB s'accroît à mesure que l'approche est promue. Avec la Liste rouge de l'UICN et la base de données mondiale sur les aires protégées, elles constituent la base de l'outil d'évaluation intégré de la biodiversité (*Integrated Biodiversity Assessment Tool* - IBAT), de plus en plus utilisé par les entreprises et les institutions financières dans l'évaluation des risques et des impacts. Ces approches sont également utilisées dans les mécanismes politiques, notamment les objectifs de développement durable et les objectifs du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming Montréal (en particulier l'objectif 3), ainsi que par les gouvernements pour guider le développement des réseaux d'aires protégées et la reconnaissance d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones (AMCEZ ou *Other Effective area-based Measures*/OECM en anglais).

5.3.2 ZCB dans le hotspot des forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

Cent vingt-cinq ZCB terrestres ont été répertoriées dans le profil d'écosystème de 2015. Deux d'entre elles n'y figurent plus : l'île de Tiwai en Sierra Leone n'est plus une ZCB, et deux ZCB en Côte d'Ivoire, la "Réserve Intégrale du Mont Nimba" et le "Mont Nimba (partie de l'AZE transfrontalière du Mont Nimba)" ont été remplacées par une seule ZCB : la "Réserve Naturelle Stricte du mont Nimba". En outre, cette mise à jour du profil d'écosystème inclut 12 ZCB qui n'étaient pas répertoriées dans l'édition 2015.

En novembre 2024, il y avait donc 135 aires protégées confirmées dans le hotspot. Trente-six d'entre elles répondent aux critères mondiaux des ZCB, sept autres sont classées comme "régionales" et 92 sont classées comme "mondiales/régionales à déterminer". Les tableaux ci-dessous montrent les ZCB par pays et les ZCB ajoutés.

Tableau 5.3. ZCB au sein du hotspot, par pays

Pays	ZCB confirmées (2015)	ZCB confirmées (2024)			
		Mondiales	Mondiales/régionales à déterminer	Régionales	Total 2024
Bénin	1	0	0	1	1
Cameroun	19	13	9	0	22
Côte d'Ivoire	15	5	11	0	16
Ghana	30	3	29	1	33
Guinée	11	1	9	1	11
Guinée équatoriale	3	3	0	0	3
Liberia	18	2	17	1	20
Nigeria	12	5	9	0	14
Sao Tomé-et-Principe	4	3	2	0	5
Sierra Leone	9	1	6	1	8
Togo	2	0	0	2	2
Total	124	36	92	7	135

Tableau 5.4. ZCB ajoutées à l'analyse du profil d'écosystème de 2015

Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB	Année d'identification	Espèce clé
Cameroun					
CMR20	47084	Eastern Bamenda highlands and associated hydrobasin	Mondial	2018	Soutient le crabe endémique d'eau douce (<i>Louisea balssi</i> , EN)
CMR21	100521	Eastern Slopes of Rumpi Hills	Mondial	2024	Un des deux sites pour <i>Alexeteroon jynx</i> , (CR)
CMR22	6114	Njinsing - Tabenken	À déterminer mondial/régional	2001	Espèces d'oiseaux endémiques, dont 2 (EN) et 1 (VU)
Côte d'Ivoire					
CIV16	24853	Forêt marécageuse de la Tanoé	Mondial	2018	Probablement le dernier site pour le colobe rouge de Miss Waldron (<i>Procolobus badius</i> , CR)
CIV17	24863	Parc national du Banco	Mondial	2018	Unique site pour la musaraigne (<i>Crocidura wimmeri</i> , CR)
Ghana					
GHA31	22293	Bandai Hills	À déterminer mondial/régional	2009	Un des 9 sites de la zone forestière du Ghana pour la plante <i>Talbotiella gentii</i> (CR)
GHA32	22292	Bobiri Forest Reserve	À déterminer mondial/régional	2010	Un des 3 sites pour la grenouille de Bobiri (<i>Hyperolius bobirensis</i> , VU) endémique du Ghana
GHA34	100282	Sui River Forest Reserve	Mondial	2023	Un des deux sites connus pour la grenouille Krokosua (<i>Arthroleptis krokosua</i> , CR)
Liberia					
LBR19	22310	Cestos-Sapo South Corridor forest block	À déterminer mondial/régional	2009	Soutient les mammifères des forêts de plaine, notamment l'hippopotame nain (<i>Choeropsis liberiensis</i> , EN), le chimpanzé commun (<i>Pan troglodytes</i> , EN) et le colobe bai (<i>Piliocolobus badius</i> , EN).
fw12	47038	Weeni creek and associated hydrobasin	Mondial	2018	Site unique pour le crabe de rivière Grandbassa (<i>Liberonates grandbassa</i> , CR)
Nigeria					
NGA13	100506	Emerald Forest Reserve	Mondial	2022	Soutient l'ensemble de la population connue de crapauds de Perret (<i>Sclerophrys perreti</i> , CR)
NGA14	100504	Idanre Hills	Mondial	2023	L'un des 10 sites ou moins pour le Malimbe d'Ibadan endémique (<i>Malimbus ibadanensis</i> , EN)
Sao Tomé-et-Principe					
STP5	6885	Ilhas Tinhosas	Mondial	2001	Deux petites îles qui abritent les plus grandes colonies de reproduction d'oiseaux marins du golfe de Guinée, dont un nombre important à l'échelle internationale pour les (<i>Anous minutus</i>), noddis bruns (<i>Anous stolidus</i>), sternes fuligineuses (<i>Sterna fuscata</i>) et fous bruns (<i>Sula leucogaster</i>) qui se reproduisent.

Les 135 ZCB identifiées à ce jour dans le hotspot couvrent une superficie totale de 8,2 millions d'hectares, soit environ 13 % de la superficie totale du hotspot. La taille moyenne d'une ZCB est d'un peu plus de 61 000 hectares, mais elle varie de 18 hectares (îles Tinhosas, Sao Tomé-et-Principe) à plus d'un demi-million d'hectares (parc national de Gashaka-Gumti au Nigeria ; parc national de Taï et réserve de faune du N'Zo en Côte d'Ivoire). Le plus grand nombre de ZCB se trouve au Ghana (33, un quart de tous les ZCB), mais la plus grande surface de ZCB se trouve au Liberia, où 20 ZCB couvrent 2,8 millions d'hectares, plus d'un tiers de la surface totale des ZCB dans le hotspot. Le tableau 5.5 résume le nombre et la superficie des aires protégées.

Tableau 5.5. Nombre et superficie des ZCB dans le hotspot, par pays

Pays	Nombre de ZCB	Superficie des ZCB (ha)	% de la zone ZCB dans chaque pays
Bénin	1	98 403	1
Cameroun	22	1 190 166	14
Côte d'Ivoire	16	1 191 282	15
Ghana	33	605 775	7
Guinée	11	311 738	4
Guinée équatoriale	3	86 202	1
Liberia	20	2 827 263	34
Nigeria	14	1 362 831	17
Sao Tomé-et-Principe	5	51 269	1
Sierra Leone	8	268 353	3
Togo	2	216 562	3
Total	135	8 209 826	100

L'Afrique de l'Ouest possède une biodiversité d'eau douce exceptionnelle, mais l'identification des ZCB d'eau douce a progressé plus lentement que les ZCB terrestres. L'une des difficultés émane du fait que la délimitation du hotspot est tracée de manière à englober les biomes terrestres, alors que de nombreux lacs et rivières d'eau douce font partie de systèmes plus vastes qui traversent les limites du hotspot. Ainsi, bien que de nombreux poissons d'eau douce soient endémiques de l'Afrique de l'Ouest, peu sont endémiques du hotspot. Un second défi émane d'une difficulté à définir les limites des ZCB d'eau douce lorsque les espèces sont présentes le long d'une entité linéaire telle qu'une rivière.

Lors de l'élaboration du profil d'écosystème 2015, une analyse préliminaire des sites importants pour la biodiversité des eaux douces a été entreprise, en utilisant les unités de sous-bassins versants des rivières et des lacs, l'unité de gestion la plus largement acceptée et la plus applicable au domaine des eaux douces.

Après examen, 13 sites ont été retenus comme étant les plus prioritaires pour l'investissement. Ces sites ont été évalués à l'aune des nouveaux critères mondiaux pour les ZCB, dont l'un (Weeni Creek, fw12) sera ensuite reconnu comme ZCB. Ils demeurent donc référencés comme "ZCB proposées" dans la liste des ZCB de la région (tableau 5.6). Des travaux ultérieurs auront permis d'obtenir des données suffisantes pour qu'au moins cinq d'entre eux puissent être évalués. Ce travail pour affiner les priorités en matière d'eau douce dans la région s'est poursuivi au cours de la phase d'octroi de subventions du CEPF antérieure et a permis l'identification de 87 unités de planification correspondant à des lacunes dans le réseau actuel de ZCB et d'aires protégées, y compris 22 sous-bassins versants identifiés comme des sites irremplaçables pour la conservation d'espèces d'eau douce menacées (Starnes & Darwall 2021). Ces sites représentent les seules localités connues pour 39 espèces d'eau douce menacées.

Les ZCB d'eau douce ont été identifiées indépendamment de l'ensemble de ZCB confirmées à ce jour et certaines des ZCB confirmées pourraient s'entrecouper avec les ZCB d'eau douce proposées notamment sur l'île de Sao Tomé ; au Cameroun, où le lac

Bermin et les bassins versants environnants recoupent les montagnes Bakossi et le sanctuaire de faune de Banyang Mbo ; et au Libéria, où de vastes zones du bassin versant de la rivière St Paul figurent parmi les ZCB proposées. Dans ces régions, les limites des sites doivent être harmonisées pour assurer une gestion efficace de la conservation de la biodiversité terrestre et d'eau douce.

Tableau 5.6. ZCB d'eau douce proposées dans le hotspot

Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Notes
Cameroun			
Fw1	500001	Lake Barombi Mbo and surrounding catchments	Priorité d'évaluation en tant que ZCB mondiale, données disponibles
Fw2	500002	Lake Bermin and surrounding catchments	Priorité d'évaluation en tant que ZCB mondiale, données disponibles
Côte d'Ivoire			
Fw3	500003	Basse rivière Bandama	Priorité d'évaluation en tant que ZCB mondiale, données disponibles
Togo / Ghana			
Fw5	500004	Lower Volta eastern catchment	Priorité d'évaluation en tant que ZCB mondiale, données disponibles
Liberia			
Fw4	500000	Lower reaches of St Paul River	
Fw7	500006	Middle reaches of St Paul River	
Fw11	500007	Upper reaches of St Paul River	
Nigeria			
Fw13	500008	West Niger Delta	
Fw10	500009	South East Niger Delta - near Calabar	
Sao Tomé-et-Principe			
Fw9	500012	Sao Tomé	Révision probable dans le cadre d'un examen national des ZCB
Sierra Leone			
Fw6	500011	Gbangbaia River Basin	
Fw8	500010	Rhombe Swamp and Mouth of Little and Great Scarcies Rivers	

5.3.3 Listes et cartes des ZCB par pays

Cette section présente des cartes et des listes de toutes les ZCB qui se trouvent au sein du hotspot ou qui le chevauchent, par pays. La numérotation des ZCB reprend les numéros utilisés dans le profil 2015, par souci de cohérence, mais les codes standards mondiaux utilisés dans la base de données mondiale des ZCB (*World KBA Database*) sont également indiqués. Les cartes comprennent des ZCB classées comme mondiales (répondant aux critères mondiaux), régionales (répondant à d'autres critères préexistants) ou mondiales/régionales à déterminer (informations insuffisantes pour en démontrer l'importance), ainsi que des propositions de ZCB d'eau douce.

Dans les cartes suivantes, les lignes **jaunes** indiquent les limites du hotspot, les lignes **vertes** indiquent les limites des ZCB confirmées et les lignes **bleues** indiquent les limites des ZCB proposées. Les corridors sont indiqués en **violet**. Les aires protégées situées en dehors du hotspot ou dans les pays voisins sont indiquées en gris.

Figure 5.1. Bénin



Tableau 5.7. ZCB du hotspot GFWA au Bénin

Non.	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	BEN1	6041	Lac Nokoué	Régionale

Figure 5.2. Cameroun



Tableau 5.8. ZCB du hotspot GFWA au Cameroun

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	CMR1	6125	Bakossi mountains	Mondial
2	CMR2	6119	Bali-Ngemba Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
3	CMR3	29689	Bamboutos Mountains	Mondial
4	CMR4	6120	Banyang Mbo Wildlife Sanctuary	Mondial
5	CMR5	6122	Korup National Park	À déterminer mondial/régional
6	CMR6	6116	Mbi Crater Faunal Reserve - Mbingo forest	Mondial
7	CMR7	6123	Mont Bana	À déterminer mondial/régional
8	CMR8	6128	Mount Kupe	À déterminer mondial/régional
9	CMR9	6124	Mont Manengouba	Mondial
10	CMR10	26329	Mont Nganha	Mondial
11	CMR11	6126	Mont Nlonako	À déterminer mondial/régional
12	CMR12	6130	Mount Cameroon and Mokoko-Onge	Mondial
13	CMR13	29690	Mount Lefo	Mondial
14	CMR14	6117	Mount Mbam	À déterminer mondial/régional
15	CMR15	6115	Mount Oku	Mondial
16	CMR16	6127	Mount Rata and Rumpi Hills Forest Reserve	Mondial
17	CMR17	6121	Santchou Faunal Reserve	À déterminer mondial/régional
18	CMR18	6112	Tchabal-Mbabo	Mondial
19	CMR19	6129	Yabassi	À déterminer mondial/régional
20	CMR20	47084	Eastern Bamenda highlands and associated hydrobasin	Mondial
21	CMR21	100521	Eastern Slopes of Rumpi Hills	Mondial
22	CMR22	6114	Njinsing - Tabenken	À déterminer mondial/régional
23	fw1	500001	Lake Barombi Mbo and surrounding catchments	Proposé
24	fw2	500002	Lake Bermin and surrounding catchments	Proposé

Figure 5.3. Côte d'Ivoire

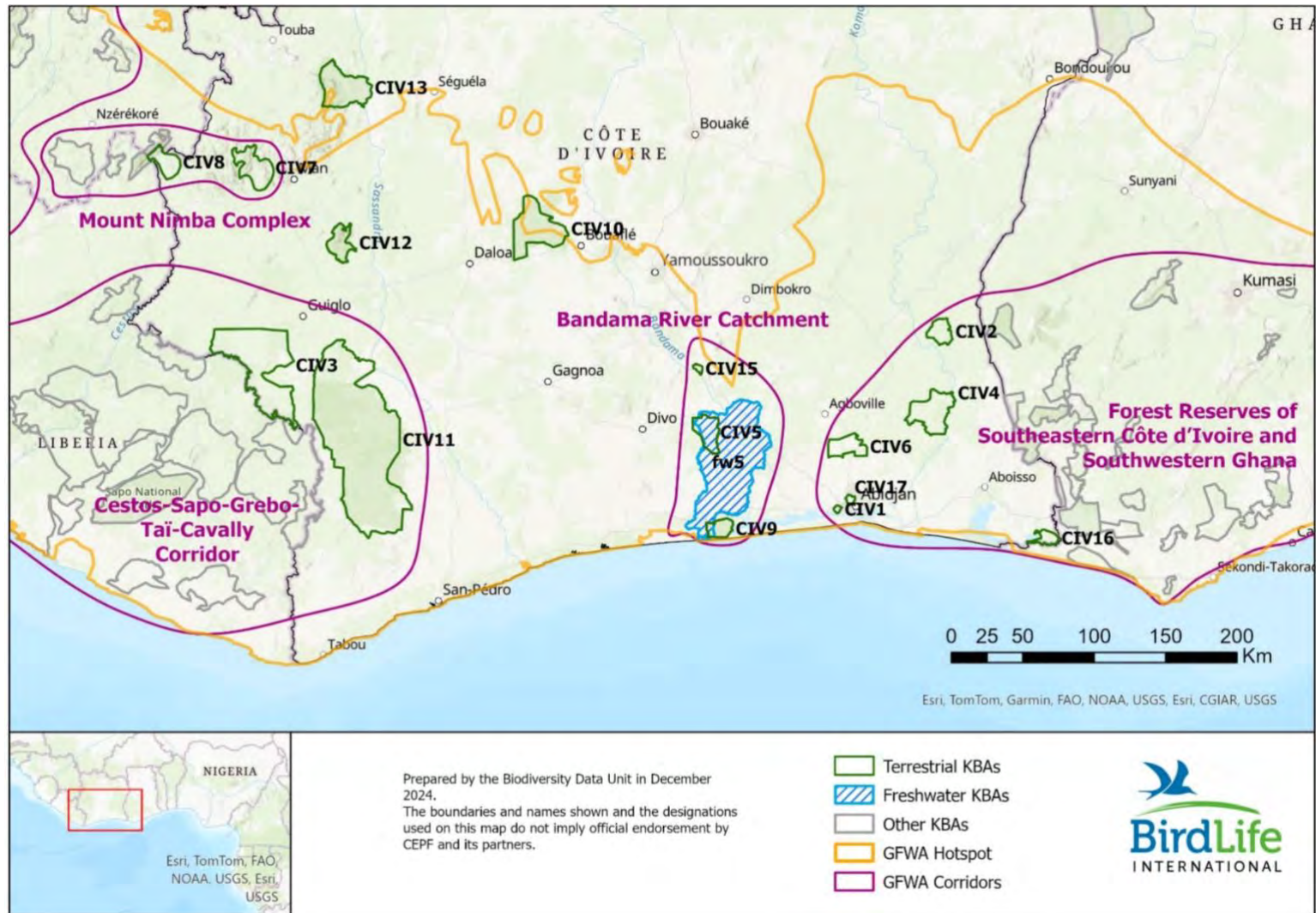


Tableau 5.9. ZCB du hotspot GFWA en Côte d'Ivoire

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	CIV1	24855	Adiopodoume	À déterminer mondial/régional
2	CIV2	6096	Réserve forestière de Bossematie	À déterminer mondial/régional
3	CIV3	6097	Réserves forestières de Cavally et de Goin - Debe	Mondial
4	CIV4	6099	Réserve forestière de Mabi	À déterminer mondial/régional
5	CIV5	6101	Réserve forestière de Mopri	À déterminer mondial/régional
6	CIV6	6102	Réserves forestières de Yapo et de Mambo	À déterminer mondial/régional
7	CIV7	6093	Réserves forestières des monts Gueoule et Glo	Mondial
8	CIV8	6092	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba	À déterminer mondial/régional
9	CIV9	6103	Parc national d'Azagny	À déterminer mondial/régional
10	CIV10	6095	Parc national de la Marahoué	À déterminer mondial/régional
11	CIV11	6100	Parc national de Taï et réserve de faune de Nzo	À déterminer mondial/régional
12	CIV12	6094	Parc national du mont Peko	Mondial
13	CIV13	6091	Parc national de la montagne Sangbe	Mondial
14	CIV15	6098	Station de recherche écologique de Lamto	À déterminer mondial/régional
15	CIV16	24853	Forêt de Tanoe Forêt marécageuse	À déterminer mondial/régional
16	CIV17	24863	Parc national du Banco	Proposé
17	fw3	500003	Basse rivière Bandama	Mondial

Figure 5.4. Guinée équatoriale



Tableau 5.10. ZCB du hotspot GFWA en Guinée Équatoriale

Non.	Code	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	GNQ1	6378	Annobón	Mondial
2	GNQ3	6379	Parque Nacional de Pico Basilé	Mondial
3	GNQ2	6380	Reserva Científica de la Caldera de Luba	Mondial

Figure 5.5. Ghana



Tableau 5.11. ZCB du hotspot GFWA au Ghana

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	GHA1	6341	Amansuri wetland	Régional
2	GHA2	6311	Ankasa Resource Reserve - Nini-Sushien National Park	Global

3	GHA3	6312	Atewa Range Forest Reserve	Global
4	GHA4	6313	Bia National Park and Resource Reserve	À déterminer mondial/régional
5	GHA5	6315	Boin River Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
6	GHA6	6314	Boin Tano Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
7	GHA7	6316	Bosomtwe Range Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
8	GHA8	6317	Bura River Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
9	GHA9	6318	Cape Three Points Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
10	GHA10	6319	Dadieso Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
11	GHA11	6320	Draw River Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
12	GHA12	6321	Ebi River Shelterbelt Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
13	GHA13	6322	Fure River Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
14	GHA14	6323	Jema-Asemkrom Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
15	GHA15	6324	Kakum National Park - Assin Attandaso Resource Reserve	À déterminer mondial/régional
16	GHA16	24265	Kyabobo National Park	À déterminer mondial/régional
17	GHA17	6325	Mamiri Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
18	GHA18	6326	Mount Afadjato - Agumatsa Range forest	À déterminer mondial/régional
19	GHA20	6327	Nsuensa-Ayiola-Bediako Forest Reserves	À déterminer mondial/régional
20	GHA21	6328	Pra-Sushien Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
21	GHA22	22289	Sapawusu Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
22	GHA23	6339	Shai Hills Resource Reserve	À déterminer mondial/régional
23	GHA24	22287	Southern Scarp	À déterminer mondial/régional
24	GHA25	6329	Subri River Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
25	GHA26	6330	Tano-Anwia Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
26	GHA27	6331	Tano-Ehuro Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
27	GHA28	6332	Tano-Nimiri Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
28	GHA29	6333	Tano-Offin Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
29	GHA30	6334	Yoyo River Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
30	GHA19	22288	Neung South	À déterminer mondial/régional
31	GHA31	22293	Bandai Hills	À déterminer mondial/régional
32	GHA32	22292	Bobiri Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
33	GHA34	100282	Sui River Forest Reserve	Mondial
34	fw5	500004	Lower Volta eastern catchment	Proposé

Figure 5.6. Guinée

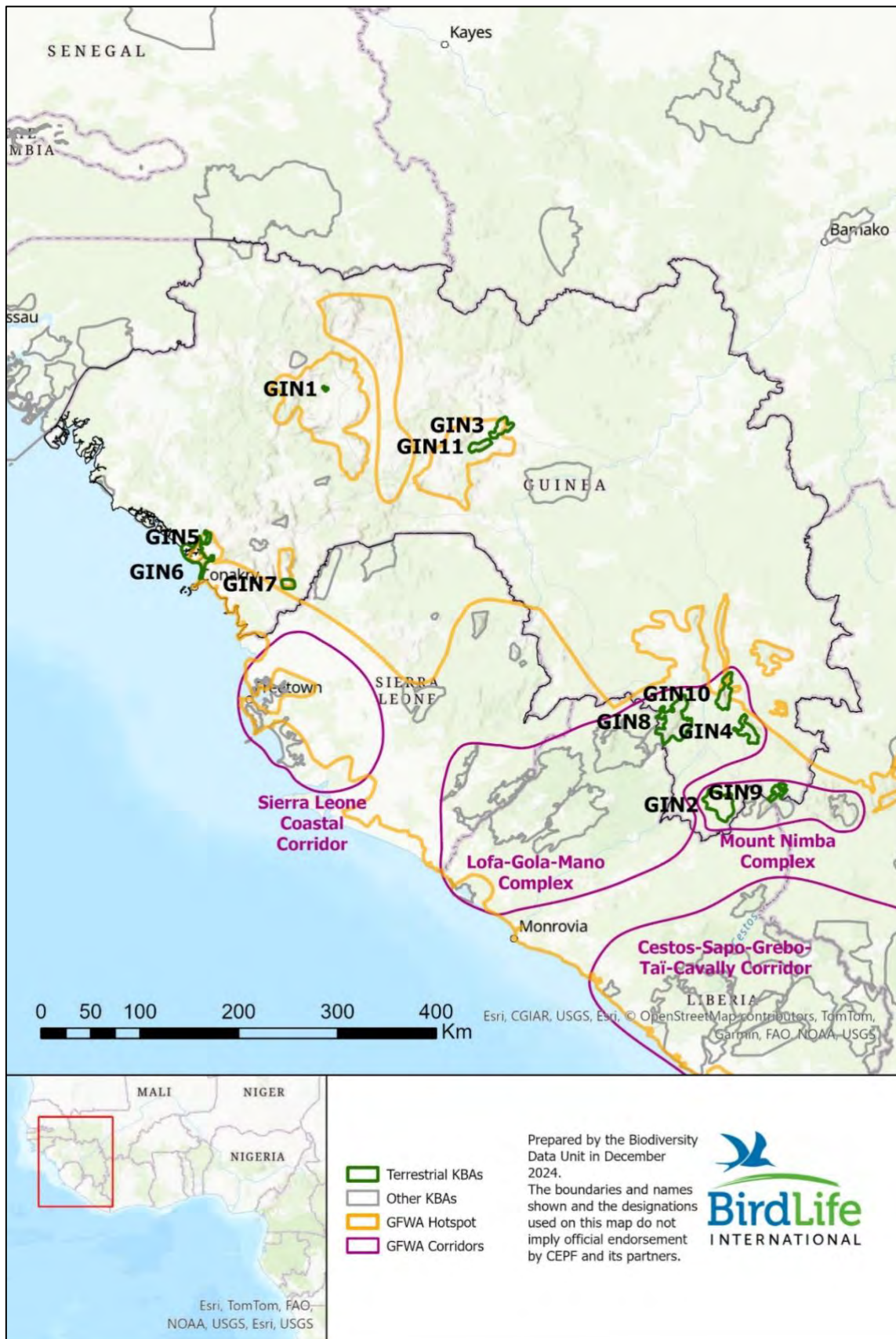


Tableau 5.12. ZCB du hotspot GFWA en Guinée

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	GIN1	6362	Chutes de la Sala	À déterminer mondial/régional
2	GIN2	6377	Diécké	À déterminer mondial/régional
3	GIN3	22302	Forêt classée de Balayan Souroumba	À déterminer mondial/régional
4	GIN4	22298	Forêt classée du mont Bero	À déterminer mondial/régional
5	GIN5	6370	Kabitaï	À déterminer mondial/régional
6	GIN6	6372	Konkouré	Régional
7	GIN7	6373	Kounounkan	À déterminer mondial/régional
8	GIN8	6375	Massif du Ziama	À déterminer mondial/régional
9	GIN9	6376	Monts Nimba (partie transfrontalière AZE du mont Nimba)	Mondial
10	GIN10	22304	Pic de Fon	À déterminer mondial/régional
11	GIN11	22297	Sincery Oursa	À déterminer mondial/régional

Figure 5.7. Liberia



Tableau 5.13. ZCB du hotspot GFWA au Liberia

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	LBR1	6461	Cestos - Senkwen	À déterminer mondial/régional
2	LBR2	22308	Cestos Gbi	À déterminer mondial/régional
3	LBR3	22309	Cestos-Sapo North Corridor forest blocks	À déterminer mondial/régional
4	LBR4	22313	Gio National Forest	À déterminer mondial/régional
5	LBR5	22316	Grand Kru SouthEast Forest blocks	À déterminer mondial/régional
6	LBR6	22317	Grand Kru SouthWest blocks	À déterminer mondial/régional
7	LBR7	6463	Grebo	À déterminer mondial/régional
8	LBR8	22511	Kpelle Forest	À déterminer mondial/régional
9	LBR9	22318	Krahn Bassa South	À déterminer mondial/régional
10	LBR10	6459	Lake Piso (Cape Mount)	Régional
11	LBR11	6457	Lofa-Gola-Mano Complex	À déterminer mondial/régional
12	LBR12	6458	Nimba mountains	Mondial
13	LBR13	22320	Sapo - Grebo Corridor	À déterminer mondial/régional
14	LBR14	6462	Sapo	À déterminer mondial/régional
15	LBR15	22321	West Nimba	À déterminer mondial/régional
16	LBR16	6455	Wologizi mountains	À déterminer mondial/régional
17	LBR17	6456	Wonegizi mountains	À déterminer mondial/régional
18	LBR18	6460	Zwedru	À déterminer mondial/régional
19	LBR19	22310	Cestos-Sapo South Corridor forest block	À déterminer mondial/régional
20	fw12	47038	Weeni creek and associated hydrobasin	Mondial
21	fw4	500000	Lower reaches of St Paul River	Proposé
22	fw7	500006	Middle reaches of St Paul River	Proposé
23	fw11	500007	Upper reaches of St Paul River	Proposé

Figure 5.8. Nigeria

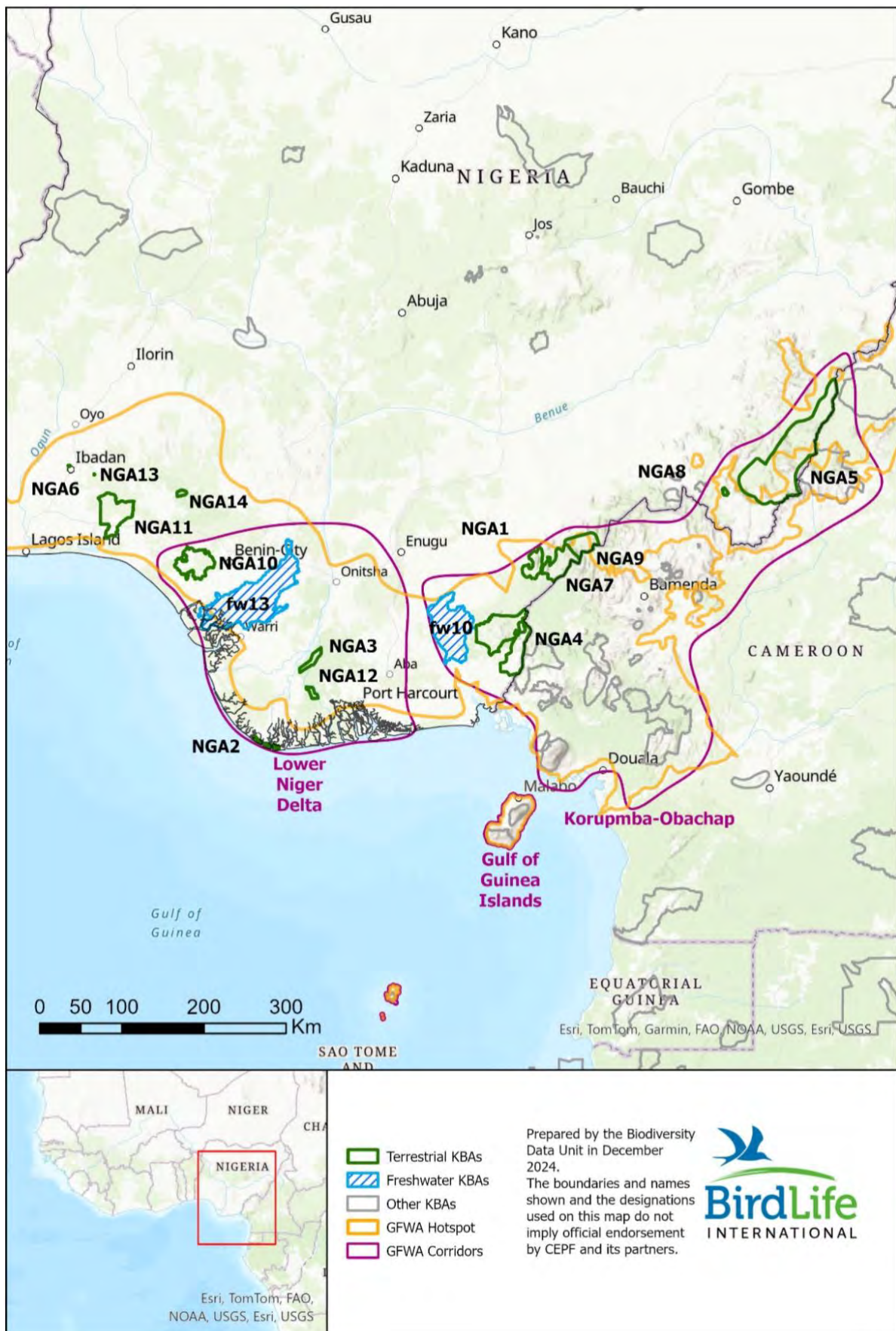


Tableau 5.14. ZCB du hotspot GFWA au Nigeria

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	NGA1	6738	Afi River Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
2	NGA2	6750	Akassa forests	Mondial
3	NGA3	6749	Biseni forests	À déterminer mondial/régional
4	NGA4	6740	Cross River National Park (Oban Division)	À déterminer mondial/régional
5	NGA5	6735	Gashaka-Gumti National Park	Mondial
6	NGA6	6744	IITA Forest Reserve, Ibadan	À déterminer mondial/régional
7	NGA7	6743	Cross River National Park (Okwangwo Division) and Mbe Mountains	À déterminer mondial/régional
8	NGA8	6736	Ngel-Nyaki Forest Reserve	Mondial
9	NGA9	6734	Obudu Plateau	À déterminer mondial/régional
10	NGA10	6739	Okomu National Park	À déterminer mondial/régional
11	NGA11	6741	Omo Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
12	NGA12	6748	Upper Orashi forests	À déterminer mondial/régional
13	NGA13	100506	Emerald Forest Reserve	Mondial
14	NGA14	100504	Idanre Hills	Mondial
15	fw13	500008	West Niger Delta	Proposé
16	fw10	500009	South East Niger Delta - near Calabar	Proposé

Figure 5.9. Sao Tomé-et-Príncipe

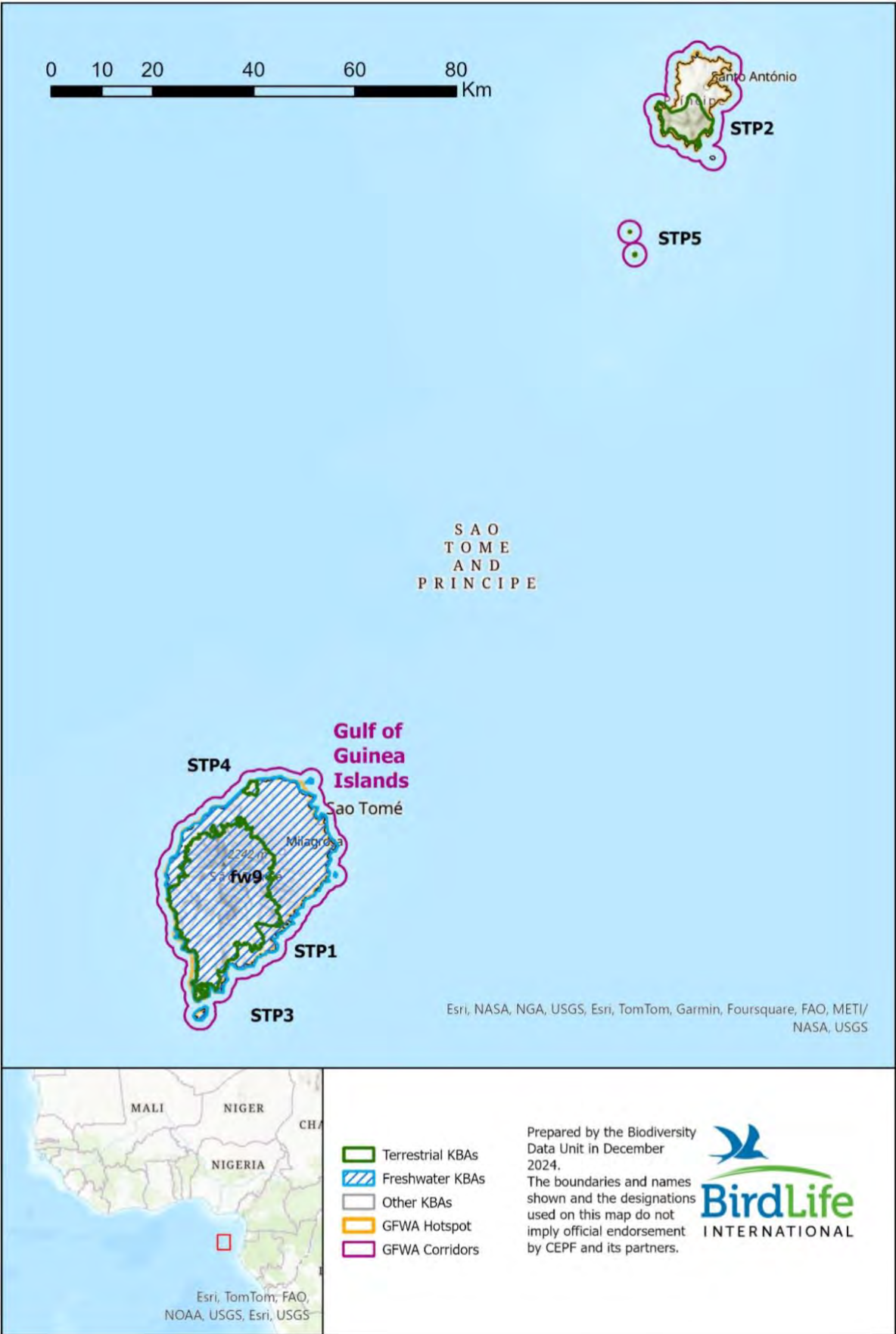


Tableau 5.15. ZCB du hotspot GFWA à Sao Tomé-et-Principe

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	STP1	45720	Parque Natural Obô de Sao Tomé e Zona Tampão	Mondial
2	STP2	6884	Florestas do Príncipe	Mondial
3	STP3	45721	Zona Ecológica dos Mangais do Rio Malanza	À déterminer mondial/régional
4	STP4	6883	Savana do Norte de São Tomé	À déterminer mondial/régional
5	STP5	6885	Ilhéus das Tinhosas	Mondial
6	fw9	500012	São Tomé (águas doces)	Proposé

Figure 5.10. Sierra Leone

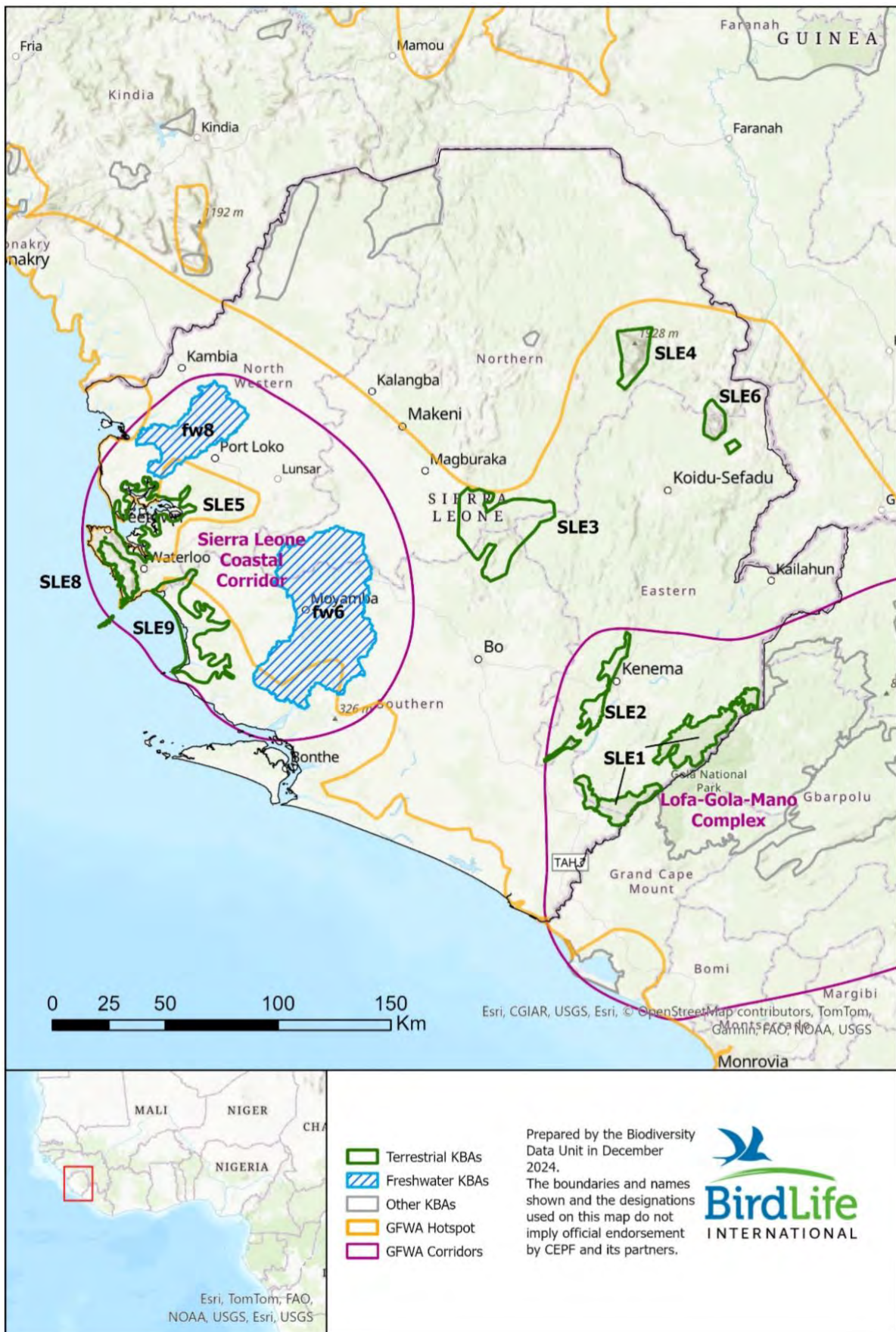


Tableau 5.16. ZCB du hotspot GFWA en Sierra Leone

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	SLE1	6839	Gola Forests	À déterminer mondial/régional
2	SLE2	6838	Kambui Hills Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
3	SLE3	6835	Kangari Hills Non-hunting Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
4	SLE4	6832	Loma Mountains Non-hunting Forest Reserve	À déterminer mondial/régional
5	SLE5	6834	Sierra Leone River Estuary	Régional
6	SLE6	6833	Tingi Hills Non-hunting Forest Reserve	Mondial
7	SLE8	6836	Western Area Peninsula Forest National Park	À déterminer mondial/régional
8	SLE9	6837	Yawri Bay	À déterminer mondial/régional
9	fw8	500010	Rhombe Swamp and Mouth of Little and Great Scarries River	Proposé
10	fw6	500011	Gbangbaia River Basin	Proposé

Figure 5.11. Togo



Tableau 5.17. ZCB du hotspot GFWA au Togo

N°	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB	Statut de la ZCB
1	TGO1	6916	Parc national Fazao-Malfakassa	À déterminer mondial/régional
2	TGO2	6917	Réserve forestière de Misahöhe	À déterminer mondial/régional
3	fw5	500004	Bassins versants orientaux de la basse Volta (transfrontaliers avec le Ghana)	Proposé

5.3.4 Hiérarchisation des ZCB

Les résultats de la hiérarchisation biologique des ZCB sont présentés dans la section 13, y compris une liste des 33 ZCB les plus prioritaires. Dix-neuf des ZCB prioritaires font partie des sites identifiés par l'Alliance pour Zéro Extinction⁹ (AZE) comme étant d'une importance exceptionnelle parce qu'ils sont les seuls à abriter une espèce unique. En outre, l'AZE a identifié six autres sites (tableau 5.18), qui ne figurent pas sur la liste des ZCB prioritaires parce que les données montrent qu'ils ne sont pas les seuls sites à abriter les espèces concernées.

Tableau 5.18. ZCB ne figurant pas sur la liste des priorités mais répertoriées par l'AZE

Code carte	Code ZCB	Pays	Nom de la ZCB
CIV1	24855	Côte d'Ivoire	Adiopodoume
CIV17	24863	Côte d'Ivoire	Parc national du Banco
CIV16	24853	Côte d'Ivoire	Forêt marécageuse de Tanoe
GHA34	100282	Ghana	Sui River Forest Reserve
CMR21	100521	Cameroun	Eastern Slopes of Rumpi Hills
NGA8	6736	Nigeria	Ngel-Nyaki Forest Reserve

5.3.5 Analyse des lacunes des ZCB et processus nationaux des ZCB

Sur les 1 167 espèces considérées comme menacées (En danger critique (CR), En danger (EN) ou Vulnérables (VU)) présentes dans le hotspot, seules 227 (19 %) ont été recensées dans une aire marine protégée. Pour les groupes marins, cela n'est pas surprenant, car jusqu'à présent, l'identification des ZCB s'est largement concentrée sur les espèces forestières. Cependant, la faible représentation des poissons osseux (1 %) et des crabes et crevettes d'eau douce (11 %) montre clairement que les données disponibles pour les ZCB ne couvrent pas encore la diversité des espèces du hotspot. De même, seulement 14% des plantes menacées ont été enregistrées dans une ZCB, ce qui illustre peut-être le manque d'études botaniques efficaces dans la région. Les groupes les mieux étudiés (oiseaux (67%), mammifères (70%) et amphibiens (43%)) sont mieux représentés mais, même dans ces trois groupes, il y a un total de 89 espèces qui ne sont enregistrées dans aucune ZCB. Le tableau 5.19 présente les données complètes.

La situation est particulièrement préoccupante pour les espèces classées CR qui ont le plus besoin de mesures de conservation. Sur les 216 espèces du hotspot classées CR, seules 44 (20 %) ont été enregistrées dans une aire protégée. Là encore, les poissons osseux et les espèces végétales sont particulièrement mal représentés.

Ces résultats reflètent le fait que les données des ZCB sont incomplètes et biaisées en faveur d'un sous-ensemble d'espèces qui sont peut-être plus facilement détectées et surveillées et pour lesquelles des données sont donc disponibles. Il est probable qu'un

⁹ <https://zeroextinction.org>

grand nombre d'espèces qui n'ont pas été enregistrées dans une ZCB soient en fait présentes dans une ZCB, et il est primordial de déterminer quelles espèces ont besoin de l'identification de nouvelles ZCB afin d'orienter les actions pour leur conservation. Les espèces qui n'ont été enregistrées dans aucune ZCB figurent en annexe 1.

Tableau 5.19. Couverture de toutes les espèces menacées et des espèces classées CR dans les ZCB, par groupe taxonomique

Groupe	N° d'espèces menacées dans le groupe	N° d'espèces menacées recensées dans les ZCB	% d'espèces menacées recensées dans les ZCB	N° d'espèces CR dans le groupe	N° d'espèces CR dans les ZCB	% d'espèces CR dans les ZCB
Amphibiens	81	36	45	27	18	69
Arachnides	0	0	-	0	0	-
Champignons	0	0	-	0	0	-
Concombres de mer	0	0	-	0	0	-
Coraux	1	0	0	1	0	0
Crabes et crevettes d'eau douce	18	2	11	4	1	25
Insectes	20	1	5	5	0	0
Mammifères	81	59	74	14	11	85
Mollusques	20	0	0	9	0	0
Oiseaux	55	39	72	10	5	56
Plantes	611	84	16	86	3	3
Poisson osseux	185	1	1	37	0	0
Reptiles	30	7	24	7	2	29
Requins, raies	65	5	8	19	4	21
Total	1 167	234	22	222	44	20

Au vu de l'importance de ce hotspot pour ses habitats forestiers, l'inclusion dans la Liste rouge de l'UICN des plantes forestières et l'identification qui s'en suit de ZCB pour les plantes est une priorité. Par exemple, il n'y a actuellement aucune ZCB identifiée pour les orchidées (famille : Orchidaceae), dont beaucoup sont connues pour être très menacées et/ou à aire de répartition restreinte.

Les ZCB sont censées inclure un ensemble représentatif d'écosystèmes et d'espèces, et les critères ZCB permettent de déclencher l'identification d'un site à partir de la présence d'un écosystème menacé. Cependant, la classification des écosystèmes menacés n'a pas progressé aussi rapidement que les travaux sur les espèces. Par conséquent, l'ensemble actuel d'aires protégées est défini sur la base des espèces. Les écosystèmes critiques qui sont fortement menacés - par exemple, les mangroves et les prairies tropicales de montagne - peuvent être sous-représentés dans la liste des ZCB identifiées à ce jour. Une analyse de la couverture des écosystèmes par les ZCB permettrait d'identifier les lacunes prioritaires en matière d'écosystèmes.

Nous avons vu plus haut que 92 des 135 ZCB du hotspot ont été classées comme "à déterminer mondial/régional". Il s'agit, en priorité, de compléter les données et informations manquantes pour démontrer l'importance de ces sites en tant que ZCB, faute de quoi elles risquent d'être retirées de la liste avant la date butoir de 2028 convenue par le partenariat pour les ZCB. Ce problème concerne tous les pays, mais il est particulièrement marqué au Ghana, où 29/33 ZCB (88%) ont cette classification ; au Liberia, où il s'agit de 17/20 ZCB (85%), et en Guinée, de 9/11 ZCB (82%). Dans la plupart des cas, il s'agit de recueillir la confirmation que les espèces clés continuent sur le site, et en nombre suffisant. L'abondance des espèces dans les ZCB peut être déduite par d'autres indicateurs basés sur la superficie, tels que l'aire de répartition et la zone d'habitat. Le Secrétariat des ZCB a développé un outil de délimitation spatiale qui (1)

identifie toutes les espèces dont l'aire de répartition ou la zone d'habitat chevauche un polygone donné, et (2) estime la proportion de l'étendue globale se trouvant dans le polygone. Ces informations peuvent être utilisées pour estimer les espèces potentiellement éligibles et pour guider les chercheurs, les agents de terrain et les gestionnaires de sites dans la collecte des données spécifiques requises.

L'identification et la conservation des ZCB devraient être un processus ascendant, piloté par le pays, et non un exercice académique descendant. Bien que tout le monde puisse proposer une ZCB, les évaluations et réévaluations nationales sont idéalement entreprises par des Groupes de coordination nationaux (GCN) qui comprennent des experts locaux et des parties prenantes issus d'ONG, d'institutions scientifiques, de départements et d'agences gouvernementales compétentes, d'organismes du secteur privé, des populations autochtones et de communautés locales. Des conseils et des formations sont proposés par le biais du partenariat pour les ZCB. À ce jour, des GCN de ZCB ont été créés dans six pays du hotspot : Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria et Sierra Leone. Tous disposent de ressources très limitées en termes de temps et de mobilité, ce qui limite leur efficacité. En plus de l'activité du GCN, les partenaires de BirdLife sont actifs dans des actions de promotion et de plaidoyer en faveur de la conservation sur la base des données des ZCB, grâce à du personnel dédié à la conservation des ZCB au Liberia, au Nigeria et au Ghana.

Enfin, les organisations de conservation de Sao Tomé-et-Principe travaillent en partenariat pour entreprendre une révision majeure des ZCB dans le pays. De manière inhabituelle, l'identification et la création d'aires protégées ont progressé plus rapidement que l'analyse des ZCB, et il existe désormais d'importantes zones réservées à la conservation qui n'ont pas le statut de ZCB, même s'il est très probable qu'elles remplissent les critères dans cette région riche en biodiversité. Un mélange de travail de terrain supplémentaire, concertation des parties prenantes et d'analyse des informations existantes permettra d'affiner les délimitations des aires protégées existantes et en proposer de nouvelles.

5.3.6 Chevauchement entre les ZCB et les aires protégées

Deux sources de données ont été utilisées pour évaluer le degré de protection des ZCB au sein des aires protégées formelles. La première repose sur une recherche documentaire, confrontant les délimitations des ZCB avec la carte des aires protégées disponible dans la base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité (WDPA), gérée par le PNUE-WCMC. Ces données sont facilement accessibles, mais nécessitent que les États parties soumettent et mettent à jour les données, ce qui signifie qu'il soit probable qu'elles soient obsolètes ou incomplètes pour certains pays.

Deuxièmement, les données spatiales ont été recoupées avec les parties prenantes lors de quatre ateliers en présentiel, par courrier électronique et par concertation en ligne (décrits au chapitre 2). Les parties prenantes sont souvent incapables de donner des chiffres exacts pour la proportion d'une ZCB dans une aire protégée (AP), et il leur a donc été demandé d'estimer au mieux si le site était « entièrement protégé » (>95% situé dans une AP) ; « majoritairement protégé » (entre 50 et 95% dans une AP) ; « partiellement protégé » protégé (10-50% dans une AP), ou « effectivement non protégé » (<10% dans une AP). Dans la plupart des cas, les données spatiales et celles des parties prenantes étaient concordantes. En cas de conflit, un arbitrage s'est fait sur la base des données le plus à jour.

Les données sur la couverture des AP étaient disponibles à partir de l'une de ces sources au minimum pour l'ensemble des 135 ZCB confirmées. L'annexe 2 donne la couverture des AP pour chaque ZCB, tandis que le tableau 5.20 résume ces données. Soixante-quatorze ZCB - 55% du total - bénéficient d'une protection juridique totale. Ceci inclut cinq ZCB en cours de classification en tant que Parc National de Kwa au Liberia. Vingt-

quatre autres ZCB (18%) ont au moins la moitié de leur superficie située dans une aire protégée. Environ un quart (32 ZCB) ont peu ou pas de protection juridique.

Tableau 5.20 : Degré de couverture des aires protégées des ZCB

Degré de chevauchement avec une aire protégée	Nombre de ZCB
Presque total (>95%)	74
Significatif (50-95%)	24
Partiel (10 - 50 %)	5
Aucun ou très peu (<10%)	32
Total	135

Le groupe restreint d'aires protégées partiellement protégées comprend les montagnes Wologizi et Wonegizi au Liberia, dont l'incorporation dans un parc national serait en cours, mais dont la couverture et les avancées en termes de désignation sont incertains.

Sur les 32 ZCB dont moins de 10 % de la superficie est légalement protégée, les données spatiales montrent que deux d'entre elles ont des zones restreintes au sein d'aires protégées, mais que les autres sont entièrement dépourvues de protection. Les parties prenantes ont noté qu'un site (Tchabal-Mbabo, Cameroun) est un parc national proposé, que les Chutes de la Sala (Guinée) ont été proposées comme réserve naturelle, et que la forêt des marais Tanoé-ehy en Côte d'Ivoire est protégée par une réserve naturelle volontaire.

5.4 Résultats relatifs aux corridors

Des corridors de conservation sont délimités pour relier les ZCB (en particulier pour les zones transfrontalières), assurer la connectivité écologique, par exemple au sein des bassins hydrographiques, et maintenir la fonction et les services des écosystèmes pour la survie à long terme des espèces.

Le profil d'écosystème de 2015 a défini neuf corridors dans le hotspot, couvrant 413 183 km² et 105 ZCB. La définition des corridors a pris en compte les unités hydrologiques (c'est-à-dire les bassins versants des rivières), les groupements d'aires protégées connectées ou proches dans l'espace, ainsi que l'utilisation des terres (par ex. les zones de forêt restant dans la mosaïque paysagère en dehors des aires protégées). Les limites des corridors dans le profil d'écosystème de 2015 semblent être indicatives et ne pas correspondre à des caractéristiques particulières du paysage.

Les îles du golfe de Guinée (Sao Tomé-et-Principe ; Guinée équatoriale) n'ont été incluses dans aucun des corridors délimités dans le profil d'écosystème de 2015. Un corridor supplémentaire a donc été défini pour couvrir ces îles et leur biodiversité exceptionnelle. Cela porte à 10 le nombre total de corridors dans le hotspot GFWA (figure 5.12, tableau 5.21).

Figure 5.12. Résultats des corridors dans le hotspot GFWA

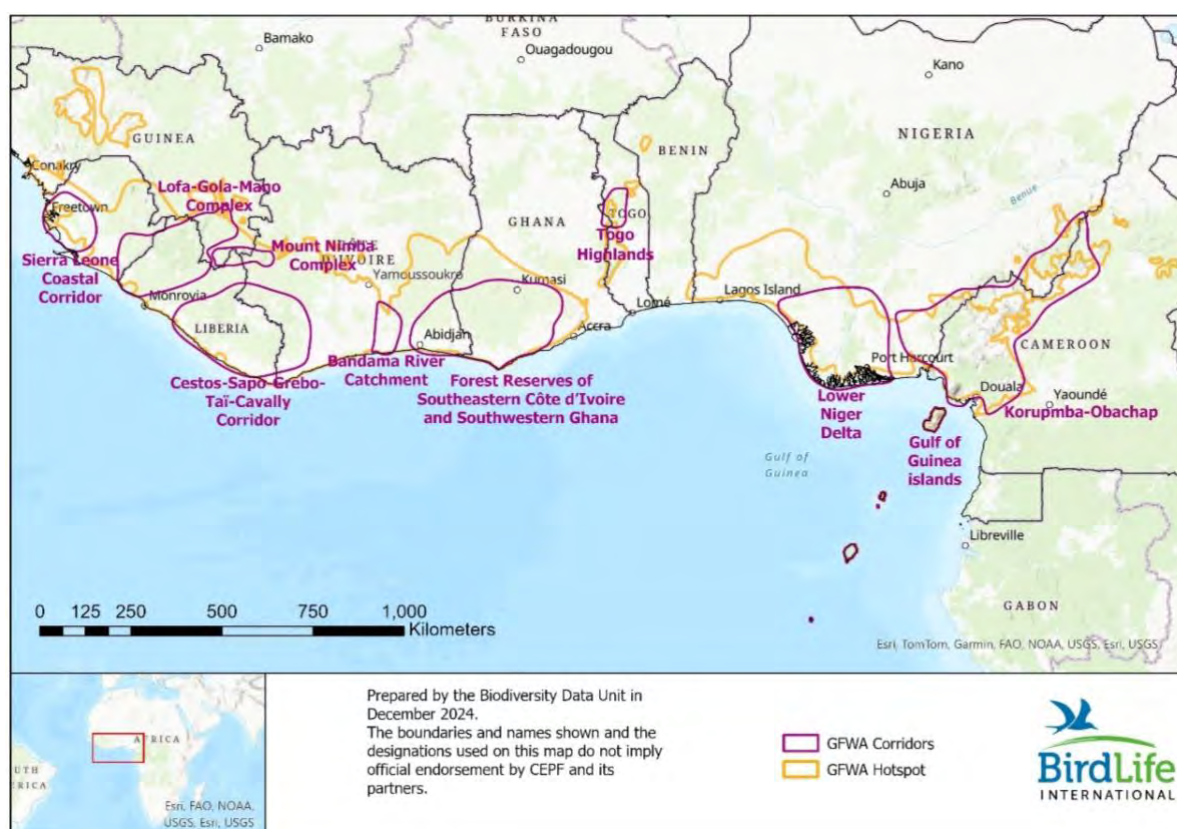


Tableau 5.21. Relation entre les ZCB et les corridors

Corridor	ZCB confirmées	ZCB proposées	Superficie totale des ZCB (ha)	Taille moyenne des ZCB (ha)	ZCB avec des espèces CR ou EN
Réserves forestières du sud-est de la Côte d'Ivoire et du sud-ouest du Ghana	35	0	712 440	20 355	32
Corridor littoral de Sierra Leone	3	2	481 849	96 370	3
Corridor Cestos-Sapo-Grebo-Tai-Cavally	15	0	2 663 221	177 548	15
Complexe Lofa-Gola-Mano	9	3	1 839 606	153 301	10
Korupmba-Obachap	27	3	2 848 290	94 943	25
Complexe du mont Nimba	6	0	174 727	29 121	5
Delta inférieur du Niger	4	1	644 610	128 922	4
Bassin versant du fleuve Bandama	3	1	370 043	92 511	3
Hauts plateaux du Togo	2	0	237 219	118 610	2
Îles du Golfe de Guinée	8	1	227 938	25 326	3
Total	112	11	10 199 943	82 926	99
Pas de corridor	23	1	702 222	29 259	26

5.5 Travaux d'amélioration des données à prévoir pour la conservation dans le hotspot GFWA

D'autres ZCB seront identifiées et les ZCB existantes seront précisées à mesure que de nouvelles données deviendront disponibles. Les données disponibles à ce jour offrent une base préliminaire pour comprendre et hiérarchiser les actions de conservation. Cependant, de nombreuses lacunes subsistent, qui devraient être considérées comme des priorités de recherches et d'analyses par les acteurs de la conservation. Un examen des publications pertinentes (Luiselli *et al.* 2019) a révélé que le Nigeria, le Cameroun et le Togo représentaient un nombre disproportionné des articles scientifiques publiés, tandis que la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone étaient les pays les moins étudiés. L'étude a souligné le besoin d'améliorer les données locales sur la biodiversité pour permettre des études à plus long terme, afin d'identifier les approches les plus efficaces pour assurer la conservation de la biodiversité.

Le processus d'identification et de précision des ZCB offre des opportunités de sensibilisation, de mobilisation des populations locales et de développement des compétences scientifiques et de terrain. Les bénéficiaires de subventions du CEPF peuvent aussi contribuer à combler ces lacunes en :

- Menant des recherches et publiant des études existantes pour décrire des espèces nouvelles et clarifier le statut taxonomique de nombreuses espèces connues ;
- Réalisant des évaluations de la Liste rouge pour davantage d'espèces dans la région, en mettant particulièrement l'accent sur : (a) les plantes et autres groupes d'espèces qui n'ont pas encore été largement évaluées ; (b) les espèces classées comme « Données insuffisantes » et à aire de répartition restreinte dont les populations sont petites ; et (c) les évaluations basées sur des données datant de plus de dix ans ;
- Réalisant des études de terrain pour améliorer la compréhension concernant l'état et la répartition des espèces menacées, en particulier celles connues uniquement dans une ou quelques ZCB ;
- Investissant dans des études supplémentaires et la validation du réseau des ZCB, alors qu'il devient une base de plus en plus importante pour orienter les efforts de conservation. Cela inclut de finaliser l'identification des ZCB d'eau douce ainsi que de réévaluer les ZCB existantes, en appliquant la norme mondiale de définition des critères de ZCB ;
- Développant des mécanismes à un niveau régional et national pour localiser, stocker et faciliter l'accès aux données pertinentes, les intégrer à la mise à jour des ZCB et de la Liste rouge, et s'en servir pour une réévaluation régulière des résultats de conservation ;
- Réexaminant et, si nécessaire, modifiant les limites du hotspot GFWA, définies il y a 20 ans sur la base de données antérieures, et qui ne tiennent pas compte des impacts actuels et futurs du changement climatique.

6. MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LE HOTSPOT

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des principales menaces pesant sur la biodiversité et les écosystèmes naturels dans le hotspot. Les sources d'information comprennent la Liste rouge de l'UICN, l'analyse par télédétection des changements d'utilisation des sols et de la déforestation, les travaux publiés ainsi que les contributions des parties prenantes reçues lors d'ateliers et de concertations menées à distance.

6.1 Aperçu de la déforestation dans le hotspot

Les forêts tropicales d'Afrique de l'Ouest ont été fortement modifiées par l'homme. Myers *et al.* (2000) estiment que l'étendue d'origine de la forêt était de 126,5 millions d'hectares et que seuls 12 650 hectares (10 %) sont encore dans un état primaire. Une analyse récente de Haurez *et al.* (2024) révèle que les forêts guinéennes ont perdu 85 % de leur superficie initiale, en raison de la déforestation causée par l'agriculture extensive pour les cultures commerciales et vivrières, l'exploitation forestière industrielle et à petite échelle, l'exploitation minière, l'expansion des infrastructures et l'urbanisation. Selon une estimation prudente, environ 10 millions d'hectares de forêt auraient été perdus au cours du 20^e siècle (Fairhead et Leach 1998, Li *et al.* 2007).

La FAO (2020) signale que l'Afrique enregistre la plus forte perte annuelle nette de forêts de toutes les régions du monde sur la période 2010-2020, soit 3,9 millions d'hectares (suivie par l'Amérique du Sud, avec 2,6 millions d'hectares). En outre, le taux de perte nette de forêts a augmenté en Afrique au cours de chacune des trois décennies depuis 1990, alors qu'il a diminué en Amérique du Sud et en Asie.

En 2010, il y avait un peu moins de 80 millions d'hectares de forêts naturelles dans les 11 pays qui font partie du hotspot. En 2020, cette superficie est descendue à un peu plus de 75 millions d'hectares, soit une perte de 4,9 millions d'hectares ou de 6 %. Plus de la moitié de cette déforestation concerne deux pays : Le Nigeria, qui a perdu 1,6 million d'hectares, et la Côte d'Ivoire, qui a perdu 1,1 million d'hectares. La perte de forêt en proportion de la superficie forestière en 2010 était la plus élevée en Côte d'Ivoire, avec 28 %. Le Bénin a aussi connu une perte substantielle de forêt (14 % de perte) ainsi que Sao Tomé-et-Principe (10 % de perte), même si ces pertes représentent des superficies de forêt beaucoup plus petites. Le tableau 6.1 résume la perte de forêt au cours de la décennie sur l'ensemble de la superficie des 11 pays du hotspot.

Tableau 6.1. Superficie des forêts et leur évolution dans les pays du hotspot, 2010-2020

Pays	Superficie forestière, 2010 (1 000 ha)	Superficie forestière, 2020 (1 000 ha)	Évolution de la superficie forestière, 2010-2020 (1 000 ha)	Variation de la superficie forestière en % de la superficie de 2010
Bénin	3 615	3 112	-503	-13,9
Cameroun	20 859	20 279	-580	-2,8
Côte d'Ivoire	3 951	2 823	-1 128	-28,5
Ghana	7 723	7 689	-34	-0,4
Guinée	6 517	6 132	-385	-5,9
Guinée équatoriale	2 407	2 323	-84	-3,5
Liberia	7 902	7 590	-312	-3,9
Nigeria	23 027	21 411	-1 616	-7,0
Sierra Leone	2 718	2 514	-204	-7,5
Sao Tomé-et-Principe	58	52	-6	-10,3
Togo	1 192	1 149	-43	-3,6
Total	79 969	75 074	-4 895	-6,1

Source : *Évaluation des ressources mondiale 2020 de la FAO* (2020), (Tableau A2 de l'annexe du rapport complet en anglais concernant l'étendue des forêts à régénération naturelle.)

Outre la déforestation, de vastes zones forestières sont dégradées (c'est-à-dire qu'elles perdent de la biomasse à la suite de perturbations, tout en restant des forêts). Ces changements sont susceptibles d'avoir un impact sur l'adéquation de la forêt en tant qu'habitat pour les espèces dépendant de la forêt. Vancutsem *et al* (2021) ont mesuré l'étendue de la forêt tropicale humide *intacte* dans les tropiques, et leurs conclusions montrent que sur les six pays africains ayant connu les plus fortes réductions de superficie de forêt humide intacte, quatre se trouvent dans le hotspot : la Côte d'Ivoire (81,5 % de perte de sa forêt intacte entre 1990 et 2020), le Ghana (70,8 %), le Nigeria (47 %) et le Liberia (36 %).

Les chiffres relatifs à la perte de forêts doivent être interprétés avec prudence, car il existe des différences significatives (par ex. entre les analyses de la FAO et de Vancutsem décrites ici) qui peuvent provenir de différences de définition du couvert forestier et dans la méthodologie appliquée pour mesurer l'étendue des forêts.

La déforestation est principalement due à l'expansion des petites exploitations agricoles et de la culture de matières premières (en particulier le cacao et le caoutchouc) et, dans certaines régions, à la conversion des terres à un usage non agricole, par exemple pour l'exploitation minière ou l'expansion urbaine. La dégradation des forêts est causée par la collecte de bois de chauffage, aux incendies, au pâturage et à l'extraction sélective du bois. Les facteurs sous-jacents qui influencent les causes directes de la perte de forêts comprennent les opportunités économiques, les prix des matières premières et niveaux d'accès ; les facteurs sociaux tels que le revenu, le chômage, l'accès aux services et à l'éducation ; la taille de la population humaine ; le taux de croissance et l'urbanisation ; et les facteurs naturels tels que le type de sol, la topographie et le climat. La déforestation est plus susceptible d'advenir à proximité de zones déjà déboisées, ce qui a pour effet de rendre la répartition des forêts de plus en plus fragmentée, avec des parcelles de forêts intactes isolées les unes des autres (Xiao *et al* 2022).

Outre la déforestation et la dégradation des forêts, les groupes de menaces les plus importants pour la biodiversité sont ceux qui impliquent une exploitation directe - chasse, pêche et récolte non durables des espèces cibles. Dans certaines régions du hotspot, l'exploitation minière, l'extraction pétrolière et la pollution qui en découle ainsi que le développement d'infrastructures constituent des menaces importantes (ex : le delta du Niger, le mont Nimba). Les forêts de montagne sont très vulnérables à la conversion en pâturages, avec des incendies comme conséquences. Les espèces envahissantes (par ex. le palmier nipa, *Nypa fruticans*) affectent les forêts marécageuses du delta du Niger et de la région de Bakassi au Cameroun. Sur les îles du golfe de Guinée, les espèces de mammifères introduites (telles que *Cercopithecus mona*, *Rattus* sp., *Mustela nivalis* et *Sus scrofa*) menacent les espèces indigènes.

6.2 Aperçu des menaces pour les ZCB

6.2.1 La déforestation

Les mesures de déforestation dans 113 des aires protégées de huit pays du hotspot (à l'exclusion du Togo, du Bénin et de Sao Tomé-et-Principe) ont mis en lumière qu'au cours des dix années allant de 2013 à 2023, les aires protégées ont perdu 265 644 hectares de forêt. Bien que conséquent, ce chiffre est bien inférieur aux 5,4 millions d'hectares de forêt perdus, au cours de la même période, dans ces huit pays. Dans l'ensemble, le pourcentage de déforestation dans les ZCB représentait environ un tiers du pourcentage dans chaque pays (tableau 6.2). Les données relatives aux différentes ZCB figurent en annexe 2.

Tableau 6.2. Déforestation dans les ZCB et les pays du hotspot, 2013-2023

Pays	Perte totale de forêts, 2013-2023 (ha)	% de perte de forêts, 2013-2023	Perte de forêts dans les ZCB, 2013-2023 (ha)	% de perte de forêt dans les ZCB
Cameroun	716 617	4	5 857	1
Côte d'Ivoire	1 524 566	34	121 791	14
Ghana	914 570	25	32 326	7
Guinée	196 995	24	9 966	6
Guinée équatoriale	31 196	1	143	0
Liberia	640 565	8	44 289	2
Nigeria	934 873	15	32 981	5
Sierra Leone	518 034	29	18 291	11
Total	5 477 416		265 644	

Source : Trew *et al.* (2024).

6.2.2 Menaces signalées par les ZCB

Les concertations avec les parties prenantes et l'examen de données de suivi des ZICO de BirdLife ont permis de compiler des données sur les menaces pour 93 des 147 ZCB confirmées et proposées du hotspot, provenant de neuf des 11 pays du hotspot - aucune donnée n'était disponible pour la Guinée équatoriale ou le Togo (tableau 6.3).

Tableau 6.3. Menaces rapportées par 93 ZCB dans le hotspot

Catégorie de menace de l'UICN	Description	Nombre de ZCB signalant une menace
5.1	Chasse/collecte d'animaux terrestres	73
2.1	Agriculture	69
3.2	Exploitation des mines et des carrières	45
5.3	Exploitation forestière et la récolte du bois	45
7.3	Autres modifications de l'écosystème	19
7.1	Incendie, gestion des incendies	16
5.2	Cueillette de plantes terrestres (PFNL)	16
9.1, 9.2	Pollution - effluents domestiques/industriels	15
5.4	Pêche et ressources aquatiques	12
1	Établissement humain/urbanisation	12
2.3	Bétail	11
6.1, 6.3	Perturbations humaines	8
11	Changement climatique - érosion, conditions météorologiques extrêmes	8
4	Corridors de transport et de service	9
6.2	Conflit, insécurité	6
8.1	Espèces envahissantes	5
9.4	Ordures, déchets solides	4
9.3	Herbicide, pesticide, érosion du sol	3
3.3	Énergies renouvelables	3
7.2	Barrages	2
2.4	Aquaculture	2
3.1	Production de pétrole et de gaz	1
Nombre total de menaces signalées		384
Nombre moyen de menaces par ZCB		4,2

Source : Résultats issus des concertations des parties prenantes, août-octobre 2024 ; données de surveillance des ZICO de BirdLife International (2024, non publiées).

Un total de 384 menaces individuelles ont été signalées, soit une moyenne de 4,2 types de menaces par ZCB dont 367 menaces en cours, tandis que 17 sont des menaces anticipées dans le futur. La chasse/collecte d'animaux terrestres (rapportée par 73 ZCB/75%) était la plus fréquente, mais l'agriculture était presque aussi fréquente,

rapportée par 69 ZCB (74% des ZCB). L'exploitation minière/carrière (45 ZCB/46%) était la troisième plus fréquente, avec l'exploitation forestière/la récolte de bois (45 ZCB, 44%) également répandue. Il convient de noter que la catégorie « autre modification de l'écosystème » a été utilisée dans 19 cas où la cause de la menace n'était pas claire - par exemple « défrichement », « déforestation », « occupation illégale », « pression foncière ». Il est probable que la plupart de ces cas soient associés à l'agriculture, auquel cas l'agriculture serait la menace la plus fréquemment signalée.

La diversité des menaces signalées et le nombre moyen de menaces par ZCB varient d'un pays à l'autre. Au total, 15 ou 16 types de menaces affectent les ZCB en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et à Sao Tomé-et-Principe, contre seulement 7 ou 8 au Cameroun et au Liberia. Le nombre moyen de menaces signalées par ZCB était le plus élevé en Guinée et à Sao Tomé-et-Principe (6,4 menaces par ZCB), et le plus bas au Cameroun (2,6 par ZCB). Ces chiffres doivent rester indicatifs au vu des disparités existantes entre pays en termes d'efforts pour saisir l'ensemble des menaces existantes sur chaque site dans certains pays.

L'agriculture est la menace la plus souvent signalée pour les ZCB au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée et à Sao Tomé-et-Principe. La chasse et la collecte d'animaux terrestres ont été le plus souvent signalées au Ghana, Liberia, Nigeria et Sierra Leone.

6.3 Synthèse des menaces principales, par catégorie

6.3.1 Exploitation non durable des ressources biologiques

L'exploitation des ressources biologiques - qui comprend la chasse, la cueillette, la récolte de bois et de produits non ligneux, et l'exploitation d'organismes marins et d'eau douce - représentait environ un tiers de toutes les menaces signalées pour les ZCB. Cette catégorie de menaces était très répandue - au moins une menace liée à l'utilisation des ressources biologiques a été signalée dans 79 des 93 (soit 84%) ZCB. Au Bénin, en Guinée, au Liberia et au Nigeria, toutes les aires protégées pour lesquelles il existe des données sur les menaces ont signalé que l'utilisation des ressources biologiques était un problème. Par ordre de fréquence, les principales menaces signalées étaient la chasse et la collecte d'animaux terrestres ; l'exploitation forestière et la récolte de bois ; la récolte de produits non ligneux ; et la pêche et la récolte de ressources aquatiques.

Chasse et collecte d'animaux terrestres

Cette menace comprend la chasse pour l'alimentation, qui peut être de subsistance ou commerciale, et la chasse pour d'autres raisons, y compris le commerce de parties d'animaux et d'animaux vivants, ou en raison de conflits entre l'homme et la faune. Les traditions de chasse sont fortes dans les pays du hotspot et, pour les communautés rurales, la consommation de viande de brousse a toujours représenté une source importante de protéines. Cependant, la chasse non durable constitue une menace pour la biodiversité et pour les personnes dont les moyens de subsistance dépendent de ce commerce (Ingram *et al.* 2021). La vente et la consommation de viande de brousse peuvent être particulièrement importantes pour les ménages les plus pauvres dans les communautés en lisière de forêt, car elle est souvent moins chère que la viande domestique, elle est vendue en plus petites unités, et peut être obtenue gratuitement lors de la chasse de subsistance (Kouassi 2019).

Malgré l'ampleur du problème, il est difficile de mesurer l'impact du commerce de la viande de brousse et les évaluations de son impact sur la biodiversité varient considérablement (Ingram *et al.* 2021). La base de données Wildmeat¹⁰ donne accès à des études et des données sur la chasse, la vente et la consommation d'espèces sauvages de sept pays africains, dont le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigeria

¹⁰ <https://www.wildmeat.org/database/>

au sein du hotspot. Cependant, les études qui synthétisent l'impact de la chasse sur les espèces sauvages (par ex. celles de Kouassi 2019) datent généralement d'avant 2010. Le profil d'écosystème de 2015 a conclu que ce soit dans les cas de consommation ou de vente, les prélèvements pour répondre aux besoins ruraux locaux ne sont sûrement pas très nocifs. Dans de nombreux cas, les espèces commercialisées sont des espèces communes qui attaquent les fermes - par exemple, Duonamou *et al.* (2021) ont constaté une augmentation de la vente de singes verts sur les marchés de viande de brousse autour du Parc national du Haut Niger en Guinée, et des études menées dans certaines régions du Cameroun montrent que, dans certaines zones forestières, les principales sources de viande de brousse proviennent de pièges installés dans les champs et les jachères pour protéger les cultures et attraper les animaux (Endamana 2013a, b).

Malgré cela, la viande de brousse est source de préoccupation, en particulier lorsque des espèces plus grandes et plus rares sont la cible de chasseurs professionnels qui approvisionnent les marchés urbains, ou même le commerce illicite de viande de brousse pour les ressortissants d'Afrique de l'Ouest vivant à l'étranger. La densité naturellement faible des grands mammifères dans les forêts tropicales signifie qu'il est facile de chasser à outrance et d'éliminer effectivement les grands mammifères des systèmes forestiers du hotspot (Bennett 2002, Bennett *et al.* 2007). Une étude récente de la « défaunation » des mammifères - lorsque les animaux disparaissent d'un habitat intact - a identifié des hotspots de défaunation causée par la chasse en Afrique occidentale et centrale, et en particulier au Cameroun, en Guinée et en Côte d'Ivoire (Benítez-López 2019).

Les liens entre la chasse pour la viande de brousse et la santé humaine ont fait l'objet d'une attention accrue en raison de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest (2013-2016) et de la pandémie mondiale de Covid-19 (2020-2022). En réponse à l'épidémie d'Ebola, certains gouvernements du hotspot ont interdit la chasse et la consommation de viande d'animaux sauvages, mais selon les études, cela ne semble pas avoir eu d'impact sur la consommation et aurait plutôt poussé la chasse et les réseaux de distribution dans une clandestinité (Bonwitt 2018). Des interdictions similaires ont été imposées en réponse à la pandémie de Covid-19 (Gaubert *et al.* 2024).

Outre le commerce de viande de brousse, les animaux sont chassés à des fins ornementales et médicinales. Les pangolins (genres *Phataginus* et *Smutsia*), les pottos (genres *Perodicticus*) et les angwantibos (genres *Arctocebus*) sont tous à risque d'être capturés pour le marché des produits médicinaux, tout comme les vautours (genres *Gyps*).

L'Afrique de l'Ouest a la plus petite population d'éléphants de toutes les régions d'Afrique. Les données PIKE (*Proportion of Illegally Killed Elephants*) comparent le nombre d'éléphants tués illégalement au nombre total de carcasses trouvées. En Afrique de l'Ouest, 914 carcasses d'éléphants ont été signalées au cours des 18 années allant de 2003 à 2020 (sur plus de 22 000 carcasses signalées pour l'ensemble de l'Afrique), dont 12 signalées sur 8 sites en 2020, et aucune carcasse sur 10 autres sites. Environ 50 % des animaux ont été signalés tués illégalement en 2020. Les données suggèrent une légère tendance à la baisse de la proportion d'éléphants tués illégalement au cours des cinq dernières années, mais ces données doivent être interprétées avec prudence car le très petit nombre signifie que l'erreur potentielle est importante (CITES 2021). Dans toute l'Afrique, la proportion d'éléphants tués illégalement a diminué depuis 2011.

Les changements en abondance des espèces causés par la chasse peuvent avoir des impacts plus larges sur la santé des écosystèmes (Abernethy *et al.* 2013, Lamperty *et al.* 2020). Par exemple, l'élimination des grands disséminateurs de graines, tels que les éléphants et les gorilles, a des conséquences sur la diversité et la régénération des forêts (Effiom *et al.* 2013, Harrison *et al.* 2013), et potentiellement sur leur capacité de stockage du carbone (Brodie et Gibbs 2009).

L'exploitation forestière

Sur les 45 rapports de récolte de bois dans les ZCB, 19 font référence à l'exploitation informelle/à petite échelle/communautaire/illégale ; sept se rapportent à des opérations d'exploitation commerciale ; quatre à la collecte de bois pour le chauffage, et 15 ne précisent pas dans quel but le bois est récolté.

Dans le passé, la foresterie de production et l'extraction commerciale du bois étaient des industries importantes dans de nombreux pays du hotspot, entraînant le déboisement de vastes zones forestières. Ces dernières années, la situation a changé, avec une réduction du nombre de concessions et la contraction des industries forestières.

L'exploitation forestière commerciale peut être bien gérée et n'avoir que des impacts négatifs modérés sur la biodiversité, voire des impacts positifs. Des études menées en Afrique centrale occidentale ont montré que les concessions certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) abritent des populations de mammifères plus importantes et plus diversifiées, et sont de premier ordre pour les grands mammifères, tels que l'éléphant de forêt et le gorille (Zwerts *et al.* 2024). Cependant, les effets secondaires peuvent être dévastateurs pour la biodiversité - ils comprennent la chasse pour nourrir la main d'œuvre ; et l'ouverture de routes forestière qui facilitent l'accès aux zones reculées pour les chasseurs, les agriculteurs et les nouveaux installés, et ce, pendant plusieurs années après la fin des opérations. Les sociétés d'exploitation forestière qui pratiquent une exploitation à faible impact (par ex. qui démontent les ponts une fois leur utilisation dans une zone donnée terminée, et qui fournissent de la viande à leurs ouvriers, au lieu de les laisser chasser le soir) sont rares (voir le texte ci-dessous pour des informations concernant la certification FSC dans le hotspot).

L'exploitation forestière informelle et illégale continue également de menacer la biodiversité dans le hotspot (Forest Trends 2024 ; African Natural Resources Centre 2021). Sur l'île de Sao Tomé, une grande partie du bois en dehors des aires protégées est de mauvaise qualité, bien que 90 % de l'île soit décrite comme forestière (de Lima *et al.* 2013). Le conflit entre l'application de la loi pour la conservation et la demande de bois est imminente car la plupart des maisons sont construites en bois. À Principe, les ressources en bois sont plus abondantes en raison d'une demande plus faible de la part d'une population humaine moins nombreuse, bien que la plupart des ressources se trouvent également au sein des aires protégées. De plus, sur cette île, le gouvernement régional a interdit la vente de bois et de charbon de bois vers l'île principale de Sao Tomé, et les promoteurs locaux utilisent désormais du bois importé du continent africain, afin de réduire la pression sur les forêts locales.

Le bois est largement utilisé comme combustible domestique dans toute la région, mais il provient en grande partie des terres agricoles et de la régénération secondaire près des zones d'habitation. Un examen de différentes études de cas n'a révélé qu'un lien faible entre la collecte de bois de chauffage et la déforestation (Sola *et al.* 2017). La collecte de bois de chauffage devient un facteur de dégradation de l'habitat à l'intérieur des ZCB lorsqu'elle se fait à grande échelle, pour approvisionner les centres de population proches ou les industries locales par exemple. La collecte de bois pour le chauffage a été identifiée lors de la concertation des parties prenantes comme une menace sur des sites côtiers tels que Konkouré en Guinée et Mangais do Rio Malanza à Sao Tomé, où il existe une forte demande en bois de palétuvier pour la production de charbon, le traitement des filets de pêche afin de les rendre plus durables, et le fumage de poisson à des fins commerciales. Elle a également été signalée comme une menace dans les aires protégées de Ziama et mont Bero, où la forêt de montagne à croissance plus lente pourrait ne pas être en mesure de soutenir des niveaux élevés de récolte.

Cueillette de plantes terrestres/récolte de produits non ligneux

Sur les 18 ZCB où la récolte de produits forestiers non ligneux a été signalée comme une menace, les produits mentionnés comprenaient le rotin (2 ZCB), l'écorce (2 ZCB), la collecte commerciale de bâtons à mâcher (2 ZCB), le chaume (1 ZCB), et les fruits et graines (1 ZCB).

Surpêche des espèces d'eau douce

La surpêche et la surexploitation des ressources aquatiques sont signalées comme une menace pour 12 ZCB. Dix d'entre elles sont des sites côtiers qui possèdent des forêts marécageuses, des mangroves et des écosystèmes littoraux. L'une d'entre elles est une eau intérieure - le lac Bosomtwe au Ghana. Le codage des menaces pesant sur les espèces figurant sur la Liste rouge montre que les principales menaces pour les poissons d'eau douce dans le hotspot sont la surexploitation, ainsi que la baisse des niveaux d'eau et la pollution. Le lac Volta, par exemple, a été la plus importante pêcherie continentale du Ghana, mais la surpêche, combinée à la réduction des niveaux d'eau et à la pollution, a conduit à la stagnation de la pêche commerciale.

6.3.2 Agriculture, plantations, élevage et aquaculture

Cultures annuelles et pérennes non ligneuses

L'agriculture comprend l'agriculture itinérante, l'agriculture vivrière à petite échelle ainsi que la culture commerciale, à des échelles allant des fermes individuelles ou familiales aux plantations industrielles. Soixante-quinze ZCB (81% de celles qui rapportent des menaces) ont rapporté des menaces liées à l'agriculture, dont plus de 90% des ZCB au Cameroun, en Guinée et au Liberia.

L'expansion des cultures de base (cacao, palmier à huile et caoutchouc) est abordée dans la section 7.3.2. En dehors de ces cultures, les communautés rurales du hotspot pratiquent une agriculture vivrière à petite échelle, cultivant la culture du riz irrigué et de montagne, du manioc ou du maïs, avec un usage minimal d'intrants agrochimiques. L'expansion de l'agriculture vivrière constitue une menace particulière dans les zones où les sols volcaniques sont fertiles et où la population humaine croît rapidement, par exemple dans l'écorégion des forêts montagnardes du mont Cameroun et de Bioko.

Les écosystèmes des zones humides de plaine sont particulièrement vulnérables au drainage et à la conversion pour l'agriculture, ce qui menace la grande diversité des plantes aquatiques, par exemple dans le delta inférieur du Niger. Les données publiées sur les pertes de zones humides en Afrique sont rares, et les recherches menées dans le cadre de cette mise à jour n'ont pas permis d'obtenir une vue d'ensemble récente de l'état des zones humides dans la région.

Plantations de bois et de pâte à papier

La culture de plantations forestières n'a pas été signalée comme une menace pour les ZCB, mais elle reste une menace potentielle. Les pays du hotspot totalisaient 902 000 hectares de forêts plantées en 2020 (FAO 2020) (tableau 6.4). Trois pays représentent les deux tiers de ce total : le Ghana (297 000 ha), le Nigeria (216 000 ha) et la Guinée équatoriale (125 000 ha). Le Ghana et le Cameroun ont connu une croissance substantielle de leur superficie forestière plantée au cours de la décennie 2010-2020.

Les données existantes ne permettent pas de savoir si ces forêts plantées constituent une menace directe pour les forêts naturelles. Aucune donnée ne permet de savoir si elles ont directement remplacé des forêts naturelles, si elles ont été établies sur des terres précédemment déboisées ou si elles se trouvent dans une zone non forestière. L'expérience acquise ailleurs dans le monde montre toutefois que la demande croissante de fibres et de copeaux de bois pour diverses utilisations, y compris pour la combustion en tant que combustible « renouvelable/à faibles émissions », peut entraîner la déforestation des forêts naturelles.

Tableau 6.4. Forêts plantées dans le hotspot

Pays	Superficie de forêt plantée 2010 (1 000 ha)	Superficie de forêt plantée 2020 (1 000 ha)	Variation 2010-2020 (1 000 ha)	Variation en % de la superficie en 2010
Bénin	20	23	3	15
Cameroun	41	61	20	49
Côte d'Ivoire	14	14	-	-
Ghana	220	297	77	35
Guinée	52	57	5	10
Guinée équatoriale	125	125	-	-
Liberia	18	27	9	50
Nigeria	233	216	-17	-7
Sierra Leone	15	21	6	40
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-
Togo	47	61	14	30
Total	785	902	117	15

Source : Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO (2020).

Élevage de bétail et pâturage extensif

Le pâturage du bétail et les activités associées – telles que l'utilisation du feu, le défrichement pour le pâturage, ou la coupe de la végétation pour nourrir le bétail - ont été spécifiquement signalés comme une menace dans 11 ZCB. Cela inclut six ZCB dans les montagnes du Cameroun et une en Guinée (mont Nimba), où le pâturage constitue un moyen de subsistance traditionnel mais peut aussi constituer une menace pour les forêts de montagne, qui abritent une biodiversité endémique élevée, mais qui sont fragmentées et vulnérables à d'autres perturbations. D'autres ZCB où le pâturage a été signalé comme une menace se situent aux limites écologiques de la zone forestière, notamment les collines de Shai au Ghana et le mont Béro en Guinée. Enfin, le pâturage a été signalé comme une menace pour les ZCB de Sao Tomé-et-Principe.

Aquaculture marine et d'eau douce

Le Nigeria est un important producteur mondial de poissons et de crustacés en aquaculture, avec une production de 261 000 tonnes de produits aquacoles en 2020, contre 460 300 tonnes pour le reste de l'Afrique subsaharienne¹¹. Les impacts négatifs potentiels d'une aquaculture mal planifiée et mal gérée peuvent inclure la conversion des habitats littoraux, tels que les mangroves et les marais, la pollution et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. L'aquaculture a été signalée comme une menace par deux ZCB, toutes deux en Guinée - Kounounkan et le massif du Ziamma.

6.3.3 Production d'énergie et exploitation minière

Extraction de pétrole et de gaz

Le Nigeria est de loin le plus grand producteur de pétrole en Afrique, sa production étant d'environ 1,3 million de barils par jour à la mi-2024. Le Ghana est loin derrière, avec une production de 191 000 barils par jour, tandis que la Guinée équatoriale, le Cameroun et la Côte d'Ivoire produisent tous entre 35 000 et 55 000 barils par jour. Autrefois grand producteur, la Guinée équatoriale a vu sa production décliner.

Au Ghana, en Guinée équatoriale, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, le pétrole se trouve au large des côtes et constitue une menace pour les environnements marins, mais moins directement pour les ZCB forestières du hotspot. Les principales réserves de pétrole du Nigeria se trouvent dans la région du delta inférieur du Niger, où se trouvent plusieurs ZCB et de vastes zones forestières, bien qu'une seule ZCB (proposée) ait déclaré que la

¹¹ FAO, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/00f1704f-b092-492c-84da-63c2a88923e2/content/cc0461fr.html>

production pétrolière constituait une menace. Les impacts sociaux et environnementaux de la production pétrolière dans la région du delta sont déjà importants et constituent une menace sérieuse pour la biodiversité unique et fragile de la région, qui comprend de nombreuses espèces de poissons d'eau douce endémiques et menacées, des mollusques et un grand nombre d'oiseaux de rivage migrateurs. Une évaluation environnementale de l'Ogoniland réalisée par le PNUE en 2011, dans le sud du Nigeria, a révélé que, même en l'absence d'une industrie pétrolière active, la contamination par le pétrole est très répandue et affecte gravement de nombreux éléments de l'environnement, en se déversant dans les ruisseaux, provoquant un stress ou tuant la végétation lorsqu'elle atteint la zone racinaire, ou en contaminant les sols (PNUE 2011). La mauvaise gestion de la richesse pétrolière est l'un des facteurs qui a sapé la gouvernance et contribué à l'insécurité dans le sud du Nigeria.

Du pétrole a également été découvert dans le golfe de Guinée, autour des îles de Sao Tomé-et-Principe et Bioko.

Exploitation des mines et des carrières

L'exploitation des mines et des carrières ont été signalées comme une menace pour 45 ZCB. Dans les cas où ils étaient précisés, les minéraux concernés seraient : l'or (neuf ZCB), la pierre, le sable ou l'argile (six ZCB), le sel (deux ZCB), la bauxite (un ZCB) et le minerai de fer (un ZCB). Dans au moins neuf cas (et probablement beaucoup plus), l'exploitation minière est illégale.

De nombreux endroits du hotspot sont riches en or et autres minerais de valeur, et leur exploitation (en particulier l'exploitation à ciel ouvert) peut causer une perte directe de forêts et d'autres habitats, surtout lorsque les gisements de minerais coïncident avec des zones riches en biodiversité. Les impacts sur les communautés peuvent également être considérables, même si l'exploitation minière industrielle peut donner lieu au développement d'infrastructures et d'installations dans des régions éloignées. Le Liberia et la Sierra Leone sont particulièrement riches en diamants, tandis que le Ghana est réputé pour ses réserves d'or (par ex. dans le district de Wassa Amenfi West où se trouve la ZCB de la réserve forestière de Mamiri). Outre l'exploitation industrielle de l'or à grande échelle, le Ghana a connu une augmentation rapide de l'exploitation minière artisanale illégale de l'or (connue sous le nom de « galamsey »). En mai 2023, la commission forestière du Ghana a révélé que l'exploitation minière illégale avait eu un impact sur 34 des 288 réserves forestières, couvrant une superficie totale d'environ 4 726 hectares. L'exploitation de la bauxite constitue une menace particulière pour les réserves forestières d'Atewa et de Tano-Offin, toutes deux situées au Ghana.

L'exploitation minière constitue une menace pour le site du patrimoine mondial du mont Nimba depuis sa reconnaissance, et le site figure sur la liste des « sites du patrimoine mondial en péril » depuis 1992 en raison de l'exploitation minière (et de l'afflux de réfugiés pendant la guerre civile au Libéria). Le versant libérien de la montagne, qui se trouve dans l'aire protégée des monts Nimba, a été exclu du site du patrimoine mondial en raison des dégâts miniers causés par les activités de la compagnie minière LAMCO (Liberian-American-Swedish Mining Company). La zone minière de LAMCO est maintenant gérée par ArcelorMittal, qui exploite également un concentrateur de minerai de fer et trois mines de minerai de fer à ciel ouvert au mont Tokadeh, au mont Gangla et au mont Yuelliton, qui ont tous des impacts sur la ZCB du Nimba occidental vers l'ouest.

Du côté guinéen de la frontière, la ZCB des monts Nimba est actuellement menacée par deux projets d'exploitation de minerai de fer : la Société des Mines de Fer de Guinée possède une concession minière de 625 hectares située dans une enclave au sein de la réserve ; et la Nimba Development Company développe une mine dans la zone tampon. L'incertitude règne quant au tracé et à l'impact potentiel d'une liaison ferroviaire requise

pour transporter le minerai de fer jusqu'à la côte¹². On s'inquiète des impacts sur la biodiversité du site même de la mine, en particulier concernant une population de la sous-espèce du chimpanzé ouest-africain dont le nombre est estimé à 136 individus et qui est classée CR (Koops et al. 2023).

Toujours en Guinée, l'exploitation minière constitue une grave menace pour la ZCB du Pic de Fon dans la chaîne de montagnes du Simandou, estimée contenir 2,4 milliards de tonnes de minerai de fer de haute qualité. Winning Consortium Simandou (dont les principaux actionnaires sont Winning International Group de Singapour, China Shandong Weiqiao Group et l'entreprise publique China Baowu Steel Group) et Rio Tinto Simfer (un consortium entre Rio Tinto, Chalco Iron Ore Holdings de Chine et le gouvernement guinéen) possèdent chacun des licences d'exploitation couvrant la moitié de la chaîne de montagnes. L'exploitation des réserves de minerai de fer entraînera inévitablement le déboisement avec un impact sur les cours d'eau prenant leur source dans les montagnes. La construction d'une voie ferrée reliant Simandou à une nouvelle installation portuaire dans la préfecture de Forécariah aura des incidences sur l'environnement bien au-delà des sites miniers.

Outre les impacts directs de l'exploitation minière, les dommages causés aux ZCB sont liés à la pollution du sol et de l'eau par les résidus miniers et le rejet de produits chimiques, notamment le mercure. Les mines peuvent attirer une main-d'œuvre importante dans des zones reculées et, comme pour les opérations d'exploitation forestière, cela peut entraîner une augmentation de la chasse pour la viande de brousse, en plus d'incidences secondaires de la part des agriculteurs et des bûcherons qui empruntent les routes d'accès créées pour l'industrie.

Production d'énergie renouvelable

L'énergie renouvelable a été signalée comme menace pour le Parque Natural Obô de Sao Tomé e Zona Tampão à Sao Tomé, et pour Principe, tandis que la production d'énergie a été signalée comme menace pour Shai Hills au Ghana, et Konoukan en Guinée.

6.3.4 Intrusions et perturbations humaines

Des menaces dans cette catégorie ont été signalées pour 14 ZCB dans cinq pays. Six sont liées à l'insécurité au Cameroun, quatre sont spécifiquement liées aux loisirs et au tourisme, tandis que quatre autres sont liées à des perturbations pour des raisons économiques et de subsistance. Plus de détails sur l'insécurité dans le hotspot et ses impacts sont présentés dans le chapitre 7.

6.3.5 Changement climatique

Les effets du changement climatique sont complexes et il est difficile de les distinguer des effets d'autres causes de perte et de dégradation des forêts. Par conséquent, ils sont rarement signalés comme des menaces séparées. Les impacts typiquement associés au changement climatique, comme l'érosion côtière, la sécheresse et les conditions météorologiques extrêmes, ont été signalés comme des menaces pour huit ZCB, dont cinq à Sao Tomé. Le changement climatique est abordé en détail au chapitre 10.

6.3.6 Ruissellement agricole, empoisonnement et pollution industrielle

Le ruissellement agricole, l'empoisonnement et la pollution industrielle ont été signalés comme des menaces pour 14 ZCB. Parmi celles pour lesquelles des informations complémentaires ont été fournies, huit faisaient référence à la pollution de l'eau, une aux déchets solides et une à la pollution due à l'exploitation minière illégale. Dans de nombreux cas, ces menaces peuvent être invisibles, et l'on peut supposer que la pollution est une menace beaucoup plus répandue, en particulier pour les espèces d'eau douce. Le ruissellement agricole est dû à l'utilisation de produits agrochimiques pour

¹² Sources: <https://www.eia.nl/en/projects/?it=fp>; <https://ejatlas.org/conflict/iron-ore-mining-on-mount-nimba>

l'horticulture, le caoutchouc, le palmier à huile et d'autres plantations. L'érosion des sols, liée à la déforestation dans les bassins versants pour l'agriculture, entraîne une augmentation des charges sédimentaires dans les rivières et les systèmes lacustres, ce qui a des répercussions sur les espèces et les habitats d'eau douce. C'est particulièrement un problème pour les lacs de cratère du Cameroun.

6.3.7 Barrages et autres modifications des systèmes naturels

L'Afrique de l'Ouest (y compris les pays du Sahel qui ne font pas partie de la région du hotspot) compte au moins 150 barrages, principalement dans les bassins du Niger, du Sénégal, de la Volta et de la Gambie. Les deux plus grands barrages du hotspot sont le barrage d'Akosombo sur le fleuve Volta au Ghana, construit en 1964, qui s'élève à 134 mètres de haut (le quatrième plus haut d'Afrique) et forme le lac Volta, le plus grand lac artificiel du monde, avec une superficie de près de 8 500 km² (Nilsson 2009), et le barrage de Kossou sur le fleuve Bandama en Côte d'Ivoire (le sixième plus grand d'Afrique).

La construction de grands barrages continue d'être proposée par les gouvernements et les agences de financement de la région, même si les retours sur l'économie agricole se sont avérés inférieurs aux attentes et que les impacts sociaux et environnementaux sont considérables (Koundouno 2017). Un seul projet de barrage est actuellement proposé dans le hotspot, le barrage hydroélectrique de Mambila au Nigeria. Il s'agit d'un complexe de quatre barrages et sera la plus grande installation de production d'énergie du Nigeria lors de sa mise en service en 2027. Les travaux sur le projet ont commencé, mais en juillet 2024, une enquête pour corruption a été lancée concernant le projet.¹³

Les barrages ont des impacts multiples sur les systèmes d'eau douce. Les habitats fluviaux essentiels, tels que les rapides et les mares, sont engloutis par les lacs. Les migrations des poissons sont physiquement entravées et le débit de la rivière et les schémas d'envasement, qui sont utilisés par de nombreuses espèces comme repères pour des comportements importants, sont modifiés. La réduction des régimes d'inondation peut empêcher ou réduire l'inondation saisonnière des plaines d'inondation, ce qui affecte les migrations des poissons et la disponibilité des zones d'alimentation, de reproduction et d'alevinage. Dans le cas des mollusques, la plupart des espèces menacées se trouvent dans des zones restreintes où elles dépendent d'eaux propres et à écoulement rapide, ce qui les rend sensibles à la pollution et à l'impact des barrages. L'agriculture associée aux zones humides est également touchée, car la suppression des inondations et la perte de nouveaux dépôts de sédiments réduisent la fertilité des plaines inondables pour les pâturages et l'agriculture. Le barrage d'Akosombo n'a pas seulement eu un impact sur les pêcheries en aval du fleuve Volta, mais il a aussi, en raison de la diminution de la charge sédimentaire, entraîné l'érosion des côtes du Togo et du Bénin à un rythme de 10 à 15 mètres par an (Commission mondiale des barrages, 2000).

En juin 2017, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté une directive visant à assurer que les considérations écologiques, économiques et sociales soient mieux prises en compte « lors de la mise en œuvre des projets transfrontaliers d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest » en promouvant des alternatives aux grands barrages, en améliorant le partage d'informations entre les pays et les communautés affectées par les projets de barrages, et en améliorant la qualité des évaluations environnementales (Koundouno 2017).

6.3.8 Corridors économiques et infrastructures

Le développement de corridors de transport et de services publics a été signalé comme une menace pour neuf ZCB. En prévision de la croissance démographique et économique des années à venir (chapitres 7 et 8), les gouvernements nationaux et les agences

¹³ <https://www.channelstv.com/2024/07/04/senate-investigates-mambilla-hydroelectric-power-project/>

régionales mettent l'accent sur le développement des infrastructures. Un exemple est le programme de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement (BAD) pour le développement des infrastructures en Afrique, qui se concentre sur l'énergie, l'eau, les transports et les communications, et en particulier sur les connexions transfrontalières à l'intérieur du continent. Le programme est mis en œuvre par le biais de plans d'action prioritaires. Environ 40 projets sont prévus ou en cours dans les pays du hotspot, y compris des projets tels que le corridor autoroutier Abidjan-Lagos, des projets de connectivité électrique et Internet, des modernisations de ports et d'aéroports¹⁴.

Le développement des routes et d'autres infrastructures peut contribuer à réduire la pauvreté rurale (par ex. grâce à un meilleur accès au marché) et l'utilisation des ressources à des fins de subsistance. Cependant, ils peuvent également avoir un impact négatif, par exemple en fragmentant et en ouvrant les zones forestières à l'empiètement. La proximité des routes et des zones urbaines est systématiquement considérée comme élément prédictif de déforestation (Trew *et al.* 2024).

6.3.9 Développement résidentiel et commercial

Comme signalé en section 7.2.2, nous observons une augmentation rapide des populations urbaines dans les pays du hotspot, fruit d'une croissance démographique élevée, de l'exode rural et de la migration du nord vers le sud. Le développement urbain prend rarement place directement sur les terres forestières, bien que les ZCB proches des centres urbains, comme la réserve de Western Area Forest près de Freetown en Sierra Leone, soient vulnérables au développement spéculatif des terres. Les mangroves et les zones humides côtières peuvent également être fortement touchées, en raison de leur situation sur les basses terres du littoral, souvent ciblés par des projets de développement. Dans les zones urbaines bien planifiées, les sites peuvent être mieux protégés lorsqu'ils sont gérés dans le cadre d'un paysage urbain. Douze ZCB ont signalé «Zones d'habitat» comme une menace. L'impact du développement urbain ne se limite toutefois pas à l'empreinte des bâtiments. La concentration de la population et de l'activité économique associée aux centres urbains crée des besoins en matière d'énergie, de nourriture, d'eau et d'élimination des déchets qui façonnent le paysage environnant. Lors de la construction de nouvelles zones d'habitats, il peut y avoir une extraction intensive et mal réglementée des ressources locales (par ex. le sable, le gravier et le bois), la construction de barrages et de canaux pour les rivières, la construction d'installations portuaires, de brise-lames et de structures de contrôle des inondations, qui peuvent tous modifier les schémas naturels d'accrétion et d'érosion et entraîner des changements préjudiciables, localement ou ailleurs dans la région.

6.3.10 Espèces et autres gènes et maladies envahissants et problématiques

L'impact des espèces, maladies et gènes envahissants n'est pas toujours facile à détecter ou à comprendre, ce qui peut expliquer pourquoi il n'a été signalé que dans cinq ZCB, dont trois à Sao Tomé-et-Principe, où les populations restreintes et faune spécifique des îles océaniques rendent les espèces particulièrement vulnérables aux invasions et aux maladies.

Les espèces envahissantes comprennent des mammifères (singes, porcs, civettes, rats et belettes) sur les îles, des poissons prédateurs introduits et des plantes, notamment le palmier nipa dans les forêts marécageuses et les mangroves du delta du Niger, et la jacinthe d'eau, qui infeste de nombreux lacs d'eau douce, y compris le lac Volta au Ghana. Les espèces envahissantes ont de graves conséquences économiques, sanitaires et environnementales. La jacinthe d'eau entrave le transport par bateau, endommage le matériel de pêche, obstrue les canaux d'irrigation et les machines d'approvisionnement en eau, et entrave le fonctionnement des centrales hydroélectriques. Elle accroît le taux d'évapotranspiration, ce qui entraîne une perte d'eau, alimente des habitats pour les

¹⁴ <https://www.au-pida.org/pida-projects/> consulté le 17 décembre 2024

vecteurs de maladies et fait de l'ombre aux plantes qui poussent dans l'eau. Certaines espèces végétales ont été introduites délibérément sur les îles - notamment le bambou, le palmier à huile, la noix de coco, la quinine, la cannelle, l'avocat, l'arbre à pain africain et la noix de muscade africaine - et sont devenues envahissantes, supplantant la végétation indigène.

Des maladies telles qu'Ebola, le virus de l'immunodéficience simiesque et les maladies respiratoires constituent des menaces importantes pour les gorilles et les chimpanzés. Le champignon chytride *Batrachochytrium dendrobatidis*, qui fait des ravages dans le monde entier, a été détecté parmi des spécimens collectés au Cameroun en 1933, mais ne s'est pas répandu dans le hotspot. Cependant, il pourrait s'avérer être une menace sérieuse pour les nombreux amphibiens endémiques et menacés du hotspot (Doherty-Bone 2020).

6.4 Facteurs et causes profondes

6.4.1 Régime foncier inéquitable

Les régimes fonciers inéquitables pour les terres et les ressources naturelles que l'on trouve dans de nombreux pays du hotspot contribuent à des pratiques d'exploitation des terres non durables et bloquent la transition vers une meilleure utilisation des forêts et des terres agricoles. Comme indiqué dans le chapitre 7, le régime foncier dans les pays du hotspot est souvent un mélange de droits fonciers coutumiers et statutaires, ce qui entraîne des divergences et des conflits lors de l'application des deux systèmes. En outre, c'est une caractéristique spécifique de tous les pays francophones d'Afrique de l'Ouest du hotspot et de certains pays anglophones (notamment le Ghana) que le droit de l'arbre et le droit foncier des terres soient séparés. Il en résulte que les terres agricoles peuvent appartenir à une personne et les arbres indigènes qui s'y trouvent à une autre. Cette situation provient d'une époque antérieure où les cultures appartenaient au producteur mais les arbres appartenaient à l'État ou au propriétaire foncier qui lui louait la terre. Dans la ceinture de cacao du Ghana, les jeunes arbres qui pourraient coexister et fournir de l'ombre aux cacaoyers sont souvent détruits par les agriculteurs, plutôt que de subir les dégâts et des compensations financières insuffisantes en raison de l'activité du détenteur des droits d'exploitation forestière. Une autre conséquence est la réduction de la disponibilité du bois pour les besoins locaux, encourageant la coupe illégale dans les réserves forestières et les aires protégées. Enfin, ce type de régime foncier décourage les agriculteurs de planter des arbres sur leurs terres comme source future de bois, de nourriture et de bois de chauffe, pratique par ailleurs courante dans de nombreuses autres régions d'Afrique (Shepherd et Kofi Nyame 2009). Par conséquent, les scieries ne sont conçues que pour les grands arbres forestiers, et la transformation de bois de petit diamètre issu de l'agroforesterie, est quasi inexistante.

6.4.2 Tendances socio-économiques, modèles de développement et pressions fiscales

Les transformations sociales et économiques entraînent indirectement de nouvelles pressions sur les espèces et les habitats. Par exemple, l'augmentation des niveaux de richesse, de santé et d'éducation peut se traduire par un investissement plus important dans la conservation, mais aussi par une demande accrue de ressources (par ex. l'aménagement de terrains pour de nouvelles habitations, des routes, des accès et des infrastructures pour les loisirs et le tourisme). Avec l'augmentation de la population du hotspot (section 7.2), ces pressions sont susceptibles de s'intensifier. Les nouvelles technologies et les nouveaux moyens de communication modifient également les modes de gestion et d'exploitation des terres, de l'eau et des ressources naturelles, ainsi que la conduite des affaires et du commerce.

Des pressions extérieures au hotspot, telles que les moratoires sur la déforestation et les pénuries de terres en Asie du Sud-Est, ont encouragé les entreprises de palmiers à huile à investir dans la région, favorisant l'expansion et la modification de l'utilisation des sols.

6.4.3 Pauvreté et inégalité des richesses

L'écart entre les riches et les pauvres au sein des pays du hotspot est mesuré par l'indice de Gini, où un coefficient plus faible indique une répartition plus équitable des revenus au sein de la population. Si l'on compare les résultats obtenus à dix ans d'intervalle (tableau 6.5), la situation dans les pays du hotspot est contrastée : quatre pays sont devenus moins inégaux, trois n'ont pas changé en dix ans et deux sont devenus plus inégaux. Les chiffres se réfèrent à l'ensemble du pays et ne reflètent pas nécessairement la situation dans la région du hotspot.

Une distribution très inégale des revenus génère, entre autres effets secondaires, une faible confiance dans les personnes en position d'autorité, une pauvreté profonde qui devient plus difficile à soulager à mesure que l'écart de revenus entre les riches et les pauvres se creuse, et une indifférence conséquente de la part des riches à l'égard de la situation des pauvres. Des études menées au Cameroun (Kabelong *et al.* 2024, Tchetga 2024) montrent de fortes corrélations entre la pauvreté et la dépendance aux ressources naturelles, suggérant que l'inégalité et les niveaux élevés de pauvreté sont susceptibles d'entraîner une plus grande dépendance aux ressources naturelles.

Tableau 6.5. Indice de Gini pour les pays du hotspot (antérieurs et récents)

Pays	Indice de Gini antérieur (valeur et date)		Dernier indice de Gini (valeur et date)		Tendance
Bénin	N/A		34,4	2021	N/A
Cameroun	38,9	2007	42,2	2021	Inégalités en hausse
Côte d'Ivoire	41,5	2008	35,3	2021	Inégalités en baisse
Ghana	42,8	2006	43,5	2016	Sans changement significatif
Guinée	39,4	2006	29,6	2018	Inégalités en baisse
Guinée équatoriale	N/A		50,2	N/A	N/A
Liberia	39,4	2007	35,3	2016	Inégalités en baisse
Nigeria	48,8	2010	35,1	2018	Inégalités en baisse
Sao Tomé-et-Principe	30,8	2010	40,7	2017	Inégalités en hausse
Sierra Leone	35,4	2011	35,7	2018	Pas de changement significatif
Togo	39,3	2011	37,9	2021	Pas de changement significatif

Source : Sur base du profil d'écosystème de 2015 et des données publiques en date de la Banque mondiale.

6.4.4 Pression démographique, migrations et déplacements de population

Comme indiqué au chapitre 7, les pays du hotspot ont une croissance démographique rapide. L'évolution de la population est également influencée par les migrations internes et internationales. Les pays du hotspot connaissent généralement une migration vers le sud, les habitants des régions septentrionales du pays ou des pays voisins se déplaçant vers les régions centrales et côtières plus développées. Ce mouvement est en partie une migration rurale-urbaine, les gens se déplaçant pour accéder aux opportunités économiques disponibles dans les conurbations côtières, mais il est également le résultat de la dégradation de l'environnement et de l'insécurité politique dans la zone du Sahel.

Les déplacements internes et les mouvements transfrontaliers de réfugiés sont causés par les conflits dans la région (voir section 8.1.2), mais peuvent également être le résultat de catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations. Bien que

temporaires, les mouvements à grande échelle de personnes disposant de peu de ressources peuvent exercer une pression intense sur les ressources foncières et forestières locales, même lorsque les communautés locales s'efforcent d'accueillir les nouveaux arrivants. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime à environ 3 millions le nombre de réfugiés dans les pays du hotspot, la plupart venant des pays du Sahel ou d'ailleurs en Afrique (par ex. du Soudan)¹⁵.

6.5 Solutions : propositions pour faire face aux menaces, moteurs et obstacles

6.5.1 Lutter contre la chasse pour le commerce de viande de brousse et des espèces sauvages, et la surpêche

Le sujet du commerce de viande de brousse est amplement débattu au sein de la recherche académique et les acteurs de terrain de la conservation. Les solutions proposées vont de l'interdiction totale à la légalisation et à la réglementation de certains aspects du commerce. Nasi *et al.* (2008) suggèrent que les interdictions générales de consommer de la viande de brousse sont peu pratiques et inapplicables, et priveraient les familles pauvres d'une source de nutrition et de revenus en espèce. En tant que produit dont la tarification au poids a une valeur élevée, son fumage aidant à la conservation, la viande sauvage est l'un des rares produits commercialisables dans les zones reculées. Nasi *et al.* (2008) recommandent d'appliquer les leçons de la gestion locale de la pêche côtière dans de nombreuses régions du monde et des réserves des peuples autochtones (par ex. en Amérique latine), où le renforcement des droits des populations locales à gérer leurs ressources naturelles a permis de mieux protéger la faune et la flore et d'exclure les personnes sans droits sur la zone. Des approches similaires pourraient fonctionner dans le hotspot, en particulier dans les zones reculées et bien boisées.

La provision de sources alternatives de protéines et de revenus est devenue l'une des stratégies les plus largement utilisées au niveau communautaire pour réduire la consommation et le commerce de viande de brousse (van Vliet et Mbazza, 2011). Cependant, bien que de nombreux projets de moyens de subsistance alternatifs aient été mis en œuvre à travers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à différentes échelles, peu d'études ont été menées sur leurs succès et leurs échecs, et il existe peu de synthèses des leçons tirées. Une étude menée auprès des responsables de projets dans ces régions, a révélé que, malgré certains succès, ces projets reposent sur de nombreuses hypothèses (par ex. les causes de la chasse, l'accès au marché) qui nécessitent d'être vérifiées (Wicander 2012 ; Wicander et Coad 2015). Pour que les projets de moyens de subsistance alternatifs contribuent plus efficacement à réduire la pression exercée par la chasse pour la viande de brousse, ils doivent être mieux intégrés à des approches complémentaires qui adressent les menaces et les obstacles opérant au niveau local, tels que l'exclusion des populations locales de la gouvernance des ressources naturelles et les ambiguïtés du régime foncier. D'autres éléments d'une stratégie globale pourraient inclure la cogestion des aires protégées et l'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés locales, ainsi que la réduction de la demande des consommateurs.

La surexploitation des pêcheries marines et en eaux intérieures est un problème très répandu. Pour les pêcheries intérieures, il est recommandé de développer et d'appliquer des plans de gestion des pêcheries, qui pourraient inclure le développement de parcs à branchages ou de systèmes "acadja", reconnus pour renforcer les pêcheries (Welcomme 2002). Pour les mers côtières, les partenariats régionaux visant à régir les habitats et la faune marins comprennent les initiatives du Grand écosystème marin du courant des Canaries et du Grand écosystème marin du courant de Guinée. Il existe également des

¹⁵ <https://reporting.unhcr.org/operational/regions/west-and-central-africa>

projets liés aux zones marines protégées, notamment le programme West African Marine Ecoregion du WWF (également connu sous le nom de World Wide Fund for Nature) et un projet de cogestion des zones marines protégées en Sierra Leone et au Liberia.

6.5.2 Lutter contre la dégradation des forêts : exploitation forestière, collecte de bois de chauffe et production de charbon de bois

Les bailleurs de fonds, gouvernements et autres acteurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ont donné la priorité aux efforts visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts dues à l'exploitation légale et illégale du bois. Ces efforts se sont concentrés sur le secteur forestier formel, ainsi que sur le système des aires protégées, et comprennent une planification de haut niveau du secteur forestier. Les restrictions et les réformes du secteur forestier, y compris la réduction et l'annulation des concessions, ont contribué à la contraction du secteur formel dans le hotspot, mais aussi potentiellement à l'expansion du secteur informel.

Des progrès ont été réalisés ces dernières années dans le cadre d'initiatives visant à développer des industries du bois légales et durables à l'échelle mondiale et dans le hotspot. Il s'agit notamment de promouvoir l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (*Forest, law, enforcement, governance and trade*/FLEGT), par le biais d'initiatives bilatérales et multilatérales, telles que les accords de partenariat volontaire (VPA) de l'UE, actuellement mis en œuvre avec le Cameroun, le Ghana et le Liberia. En 2024, la Côte d'Ivoire est devenue le 10^{ème} pays au monde à signer un accord VPA avec l'UE, engageant le pays à développer un système de vérification de la légalité du bois, à travers lequel il délivrera des autorisations FLEGT, qui permettent l'importation de bois dans l'UE.

La certification forestière semble s'être peu développée depuis le profil d'écosystème de 2015, qui faisait état de 37 licences FSC, presque toutes au Cameroun et au Ghana. En novembre 2024, le tableau de bord du FSC indique 27 licences de gestion forestière et de chaîne de contrôle dans les pays du hotspot : 12 au Ghana, six au Cameroun, cinq au Nigeria, deux en Côte d'Ivoire et deux en Sierra Leone (voir section 7.3.2/Foresterie).

Bien que des efforts aient été déployés pour vérifier la légalité du bois destiné à l'exportation, principalement par les grandes entreprises, ce sont les petits producteurs qui fournissent la majorité du bois d'œuvre, du bois de chauffe et du charbon de bois utilisés par les ménages dans l'ensemble du hotspot. La gestion communautaire des ressources naturelles est l'une des stratégies pour faire face aux menaces que représentent l'exploitation forestière informelle et non réglementée, la collecte de bois de chauffe et la production de charbon de bois pour les forêts et la biodiversité. En plus du renforcement de certaines pratiques communautaires traditionnelles de conservation (comme les forêts sacrées au Nigeria et au Ghana, ou le système agroforestier "taungya modifié" au Ghana), la foresterie communautaire dans le hotspot est soutenue par des règlements forestiers communautaires, des comités de gestion forestière au Nigeria, ainsi que par des forums forestiers au niveau des comtés au Liberia. Mais l'ampleur et l'efficacité de la foresterie communautaire sont limitées par l'insécurité foncière, tant pour la gestion des forêts que pour celle des arbres en milieu agricole, qui fournissent une grande partie du bois de chauffe et du charbon. L'agroforesterie, ou « les arbres dans les fermes », pourraient contribuer à répondre à cette demande, à condition que les agriculteurs bénéficient d'un régime foncier stable pour gérer ces ressources.

6.5.3 Approches à l'échelle du paysage

Les menaces qui pèsent sur les habitats et la biodiversité en raison de l'expansion de l'agriculture (en particulier des plantations commerciales) et du développement de projets d'infrastructure à grande échelle dans le hotspot sont des enjeux majeurs pour la conservation. Contrer ces menaces requiert la mise en place de stratégies et partenariats nouveaux, avec l'adoption d'une approche à l'échelle du paysage. Les initiatives existantes au niveau du paysage dans le hotspot comprennent la conservation

de la *Western Area Peninsula Forest Reserve* (WAPFR) et son projet *Watersheds* en Sierra Leone ainsi que la création de corridors de conservation et d'aires protégées transfrontalières, comme le corridor Cestos-Sapo-Grebo-Taï Cavally reliant la Côte d'Ivoire et le Liberia. Les approches écosystémiques à l'échelle du paysage doivent continuer à constituer l'un des piliers stratégiques pour améliorer les résultats en matière de conservation dans le hotspot. Ces approches doivent être mises en œuvre à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées, en partenariat avec les principaux acteurs de l'expansion agricole et du développement des infrastructures, y compris des agences gouvernementales hors du secteur forestier/conservation, le secteur privé, les communautés locales affectées par des politiques ou projets de transformation des paysages et des économies dans lesquels elles vivent. Ces approches doivent être fondées sur une évaluation complète des interconnexions entre les forêts, les cours d'eau et autres écosystèmes, les aires protégées, les zones agricoles, les zones urbaines et les industries émergentes. Les outils et méthodes spécifiques peuvent inclure la promotion d'une planification intégrée et participative de l'utilisation des sols, la gestion intégrée des ressources en eau et des zones côtières. Une adaptation au changement climatique qui se base sur les écosystèmes, ou l'intégration des services écosystémiques dans d'autres types de planification de l'adaptation, peut également contribuer à la planification à l'échelle du paysage afin de maintenir les services écosystémiques soutenant les moyens de subsistance et la résilience futurs. Dans ce contexte d'approche paysagère, il est possible de promouvoir des modèles plus durables pour les projets agricoles et d'infrastructure, tels que l'agriculture de conservation, la certification de durabilité et le développement d'infrastructures climato-intelligentes.

6.5.4 Réponse aux conséquences de la production énergétique et de l'exploitation minière

Les menaces liées à la production d'énergie et l'exploitation minière incluent la perte et la modification de l'habitat, ainsi que la dégradation environnementale due à la pollution et aux effets secondaires (par ex. les routes minières qui facilitent l'accès aux forêts pour la chasse et l'exploitation forestière). Les industries extractives, pétrolières et gazières sont également associées à des impacts socio-économiques et politiques négatifs, tels que les conflits, la corruption et des changements économiques soudains pour les petites communautés. Plusieurs initiatives dans le hotspot visent à répondre à ces menaces, notamment l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et les initiatives "Publiez ce que vous payez". Des partenariats avec les entreprises minières et énergétiques comprennent le programme de zones humides Niger Delta Shell-Wetlands International au Nigeria, la réserve naturelle Arcelor Mittal/Nimba Est et le programme de conservation de la biodiversité au Liberia, ainsi que le programme de conservation BirdLife International-Rio Tinto dans la région de Haute-Guinée. À mesure que les industries minières et énergétiques se développent dans le hotspot, le secteur de la conservation devra collaborer davantage avec les entreprises ainsi que les agences gouvernementales chargées de la planification, de l'approbation et du suivi de ces projets. Comme pour les secteurs de l'agriculture et des infrastructures, l'amélioration de la gouvernance (comprenant l'amélioration de la planification, la mise en œuvre des études d'impact sur l'environnement (EIE), et les exigences en matière de fonds/plans de restauration) sera un élément clé de cette stratégie. Parmi les grandes sociétés minières et énergétiques internationales, les programmes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises sont de plus en plus la norme, et les partenariats avec les OSC locales et internationales sont relativement courants. Ce qui est plus rare pour les petites et moyennes entreprises pour les sociétés moins exposées aux marchés internationaux. Dans ces cas, le rôle du gouvernement dans l'application des mesures de protection environnementale et sociale est crucial.

Les projets hydroélectriques posent plusieurs autres défis. Les pénuries d'énergie dans les pays du hotspot indiquent que l'hydroélectricité peut émerger dans le bouquet énergétique. Mais une évaluation plus pointue (au niveau de l'écosystème) doit cerner les coûts et les avantages de ces projets pour l'environnement et les communautés du

hotspot, mais aussi pour les barrages hors du hotspot et dont les impacts peuvent être considérables, tels que ceux prévus sur les fleuves Niger et la Volta (par ex. Owusu *et al.* 2023). Il peut être utile de prendre appui sur les expériences d'autres pays et régions en matière d'évaluation environnementale stratégique (EES) et d'optimisation du développement de l'hydroélectricité (c'est-à-dire étudier les options les plus efficaces et les moins risquées pour l'hydroélectricité ou d'autres types de production d'énergie), ou de les transférer. Les alternatives aux grands projets hydroélectriques (par ex. les sources d'énergie renouvelables alternatives ou les modèles hydroélectriques alternatifs) peuvent être jugées plus appropriées, plus rentables et moins risquées.

7. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU HOTSPOT

Ce chapitre présente le contexte socio-économique des pays du hotspot et le met en lien avec la conservation de la biodiversité. Il s'appuie sur une évaluation des connaissances actuelles, telles qu'elles figurent dans les documents publiés, complétées par des informations recueillies lors d'entretiens auprès d'un panel de parties prenantes de la région. Les informations contenues dans ce chapitre s'appuient sur la version publiée en 2015, mises à jour lorsque nécessaires.

Les 11 pays du hotspot des forêts guinéennes sont extrêmement complexes, tant sur le plan social qu'économique. La diversité des cultures et des groupes ethniques présents dans la région a été influencée par les migrations de population passées et présentes. Les périodes historiques et contemporaines de troubles civils et d'épidémies ont participé à des niveaux élevés de pauvreté et constituent des obstacles au développement. Dans ce contexte, le paysage a été façonné par diverses industries, notamment l'agriculture, l'exploitation minière, le pétrole et la foresterie. Tous ces facteurs impactent les résultats des actions de conservation dans la région.

7.1 Contexte

7.1.1 Historique

Des fouilles archéologiques récentes révèlent que les forêts du Cameroun ont été occupées par des personnes dès le milieu de l'âge de pierre (il y a 280 000 ans, Lavachery *et al.* 2012). Il existe des preuves d'une agriculture sédentaire et de la domestication du bétail en Afrique de l'Ouest à partir du 5^e millénaire avant l'ère commune (AEC) tandis que les archives archéologiques montrent des preuves de la fonte et de la forge du fer très tôt, entre 3 000 et 2 500 AEC (Zangato et Holl 2010).

Des vagues successives d'immigration et de colonisation ont eu lieu tout au long de la période préhistorique et historique. L'expansion bantoue en Afrique centrale est probablement partie de l'actuel Cameroun et de l'est du Nigeria, mais elle s'est déplacée vers le sud et vers l'est. Ainsi, seules quelques tribus du sud du Cameroun et l'ethnie Fang en Guinée équatoriale (80 % de la population) sont d'origine bantoue. Ailleurs, les populations d'Afrique de l'Ouest ne sont pas exclusivement bantoues.

Parmi les empires importants d'Afrique occidentale et centrale, citons l'empire Kanem-Borno dans le bassin du Tchad, le royaume de Kano et d'autres royaumes haoussa, qui ont été absorbés par le califat islamique de Sokoto en 1805. En Afrique de l'Ouest, la culture Nok, qui remonte à l'an 1000 AEC, a été suivie par les empires du Ghana, du Mali et du Songhaï aux 1^{er} et 3^e siècles de notre ère. Ces vastes et riches empires reposaient sur l'extraction de l'or et du sel, ainsi que sur le commerce des chameaux à travers le désert du Sahara avec l'Afrique du Nord. Ils ont également été associés à la propagation de l'islam vers le sud et l'ouest. Plus au sud, le royaume de Nri, au 10^e siècle, a favorisé le développement des peuples Igbo et de l'empire Akan d'Ashanti. Le commerce des chameaux a apporté des influences de la Méditerranée, du monde arabe et de la vallée du Nil ; et les routes maritimes ont apporté des influences plus significatives de l'Europe à partir du 15^e siècle.

Le commerce européen le long de la côte (y compris la traite des esclaves) a eu d'énormes répercussions à partir du 15^e siècle, tout comme le colonialisme européen aux 19^e et 20^e siècles. Au début du 20^e siècle, le seul pays indépendant du hotspot était le Liberia, qui avait déclaré son indépendance en 1847 et été reconnu par les États-Unis en 1862. La Grande-Bretagne était alors la puissance coloniale en Sierra Leone, la Gold Coast (partie de l'actuel Ghana) et au Nigeria. La France contrôlait la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Bénin dans le cadre de l'Afrique occidentale française. Jusqu'au traité de Versailles en 1919, l'Allemagne était la puissance coloniale au Togoland (englobant une

partie de l'actuel Ghana et le Togo) et dans la majeure partie du Cameroun (divisé plus tard entre tutelle britannique et française). Sao Tomé-et-Principe était sous tutelle portugaise, après avoir été découverte inhabitée au 15^e siècle. Le Portugal a également colonisé Bioko (Fernando Po), ensuite cédé aux Espagnols en tant que partie de la "Guinée espagnole", aujourd'hui connue sous le nom de Guinée équatoriale. Les pays du hotspot sont tous devenus pleinement indépendants entre 1957 et 1961, à l'exception de la Guinée équatoriale (1968) et de Sao Tomé-et-Principe (1975).

L'histoire coloniale a eu une grande incidence sur les systèmes actuels de gouvernance et de politique de conservation. Par exemple, les politiques de gestion des forêts et des aires protégées sont très différentes dans les pays francophones et anglophones (voir chapitre 8). Les premières zones de conservation étaient des zones de chasse tel qu'au Cameroun où le parc national de Waza a été créé par le biais du décret n° 71 du 24 mars 1934, sous le nom de réserve de chasse "Zina-Waza".

Depuis l'indépendance, le régime foncier dans les pays du hotspot est généralement un mélange de droit coutumier et de droit écrit, bien qu'il y ait des irrégularités entre les deux systèmes. Ce qui peut donner lieu à des conflits, par exemple entre propriétaires de terres relevant du droit coutumier et gouvernements souhaitant affirmer leur autorité sur le domaine national (c'est-à-dire non immatriculé), ou entre agriculteurs ayant des droits sur les terres et d'autres ayant des droits sur les arbres qui poussent sur ces terres. Ces dernières années, certains gouvernements (notamment au Bénin, en Sierra Leone et au Togo) ont tenté de résoudre ce problème en officialisant le régime foncier coutumier par l'immatriculation légale. Les autres pays du hotspot maintiennent leurs propres systèmes fonciers, avec parfois trois systèmes qui se superposent. Malgré les réformes, le régime foncier coutumier n'est pas toujours respecté sur le terrain, et la contestation des droits de propriétés reste un obstacle majeur à la gestion durable des terres dans de nombreux pays.

La région a connu deux épidémies ces dernières années. En mars 2014, la pire épidémie du virus Ebola jamais enregistrée a débuté dans le sud-est de la Guinée entraînant une propagation rapide au Liberia et en Sierra Leone, provoquant l'infection de 28 600 personnes et 11 135 décès à la fin de l'épidémie en juin 2016¹⁶. Entre 2020 et 2022, la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19) a touché les populations, les économies et les sociétés du monde entier, y compris les pays du hotspot. Bien que les taux d'infection de la région soient restés moins élevés que dans d'autres parties du monde, les répercussions économiques ont été profondes, exacerbées par une baisse de la demande commerciale mondiale et les mesures locales pour contenir le virus. Selon les données de la Banque mondiale, la pandémie de COVID-19 a plongé le monde dans une récession sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale (avec une prévision de croissance mondiale de 2,9 %, la croissance mondiale a finalement été de 0,5 % en 2020 à cause du COVID-19). Le Bénin dont la prévision de croissance était de 6,7 % en 2020, a vu ce taux chuter à 2,2 %. Au Cameroun, la baisse de la production économique a été estimée à au moins 1,2 à 2 points de croissance (GNUDD, 2020).

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur la conservation de la biodiversité. Les mesures d'endiguement ont entraîné une réduction des activités humaines, ce qui a permis à certaines espèces animales et végétales de se développer temporairement. Cependant, les restrictions de mouvement et de contact ont entraîné une réduction de la protection active et de la gestion des sites, tandis que les populations rurales se tournaient vers les ressources naturelles comme source de revenus et de subsistance pour remplacer l'emploi dans les entreprises en perte de vitesse. La pandémie a également entraîné le report de conférences internationales importantes et affecté les efforts de conservation sur la durée. À plus long terme, la

¹⁶ <https://www.who.int/emergencies/situations/ebola-outbreak-2014-2016-West-Africa>

pandémie a pu contribuer à une prise de conscience de l'importance d'écosystèmes sains pour la sécurité alimentaire et la prévention des maladies.

7.1.2 Religion, langue, groupe ethnique

L'islam est la religion prédominante dans le nord des pays du hotspot et sur la côte ouest de l'Afrique de l'Ouest. L'islam prédomine en Guinée (plus de 90 % de la population) et dans les régions intérieures de la Sierra Leone, du Liberia, du Cameroun, du Nigeria, du Bénin, du Togo et de la Côte d'Ivoire (tableau 7.1). Introduit par des missionnaires européens pendant la période coloniale, le christianisme est devenu la religion prédominante dans le centre et le sud du Nigeria, ainsi que dans les régions côtières, du sud du Ghana au littoral de la Sierra Leone. Le catholicisme est la religion prédominante en Guinée équatoriale (87 %) et à Sao Tomé-et-Principe (72 %), suivi par d'autres formes de christianisme et de croyances traditionnelles. Les religions traditionnelles africaines sont également étroitement liées à l'héritage historique et culturel des différentes populations.

Il existe une grande diversité de langues dans la région, le Cameroun et le Nigeria étant reconnus comme faisant partie d'un centre de diversité culturelle mondiale, y compris sur le plan linguistique (Loh et Harmon 2005). Le Nigeria compte à lui seul 520 langues officiellement reconnues. Dans plusieurs pays, une forme de créole est utilisée (par ex. le krio est parlé par 90 % de la population en Sierra Leone).

Dans la plupart des pays, les langues officielles sont celles de l'ancienne puissance coloniale. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sont donc soit anglophones, soit francophones, et dans certains cas bilingues (par ex. le Cameroun). Les langues nationales en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe reflètent leurs histoires très contrastées de colonisation et d'immigration. La Guinée équatoriale compte trois langues parlées (français, portugais, espagnol) et Sao Tomé-et-Principe en compte sept, dont la langue officielle (le portugais, parlé par 95 % de la population) et des créoles portugais tels que le forro (8 %) et le créole cap-verdien (9 %).

7.2 Tendances démographiques et sociales

7.2.1 Démographie régionale et nationale

La population combinée des pays du hotspot est estimée à 368 millions de personnes en 2023 (tableau 7.2). Les Nigériens représentent 60 % de ce chiffre, totalisant 223 millions d'habitants. Il s'agit du sixième pays le plus peuplé au monde et devrait devenir le troisième pays le plus peuplé d'ici 2050, dépassant les États-Unis.¹⁷ Le pays le moins peuplé du hotspot est Sao Tomé-et-Principe, comptant environ 232 000 habitants.

L'augmentation des populations humaines des pays du hotspot varie de 1,9 % par an (Ghana, Sao Tomé-et-Principe) à 2,7 % par an (Bénin) en 2023. Cette croissance devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies, la population totale des pays du hotspot devant augmenter de plus de 60 % pour atteindre plus de 600 millions de personnes d'ici 2050.

¹⁷ <https://worldpopulationreview.com/countries>

Tableau 7.1 Langues, groupes ethniques et religions des pays du hotspot

Pays	Nombre de langues existantes	Principaux groupes ethniques	Religions et systèmes de croyance
Bénin	55	Fon et apparentés 39,2%, Adja et apparentés 15,2%, Yoruba et apparentés 12,3%, Bariba et apparentés 9,2%, Peuls et apparentés 7%, Batammariba et apparentés 6,1%, Yoa-Lokpa et apparentés 4%, Dendi et apparentés 2,5%, autres 1,6%, non spécifié 2,9%	Christianisme 48,5%, islam 27,7%, vodoun 11,6%, 2,6% croyances autochtones, autre/sans religion 9,6%.
Cameroun	280	Populations des hauts plateaux du Cameroun 31%, Bantous équatoriaux 19%, Kirdi 11%, Peuls 10%, Bantous du nord-ouest 8%, Nigritiques de l'est 7%, autres Africains 13%, non-Africains <1%	Christianisme 70,7%, islam 24,4%, croyances autochtones 2,2%, autres 2,7%
Côte d'Ivoire	81	Akan 42,1%, Voltaïques ou Gour 17,6%, Mandes du Nord 16,5%, Krous 11%, Mandes du Sud 10%, autres 2,8%	Islam 42,5%, christianisme 39,8%, croyances autochtones et autres 17,7%
Ghana	81	Akan 47,5 %, Mole-Dagbon 16,6 %, Ewe 13,9 %, Ga-Dangme 7,4 %, Gurma 5,7 %, Guan 3,7 %, Grusi 2,5 %, Mande-Busanga 1,1 %, autres 1%	Christianisme 71%, islam 20%, croyances autochtones 3%, autres 6%
Guinée	37	Peuhl 40%, Malinké 30%, Soussou 20%, petites ethnies 10%	Islam 84,5%, christianisme 11,0%, croyances autochtones 4,5 %
Guinée équatoriale	14	Fang 85,7%, Bubi 6,5%, Mdowne 3,6%, Annobón 1,6%, Bujeba 1,1%, autres 1,4%	Christianisme 93%, islam 2%, autres 5%
Liberia	31	Kpelle 20,3%, Bassa 13,4%, Grebo 10%, Gio 8%, Mano 7,9%, Kru 6%, Lorma 5,1%, Kissi 4,8%, Gola 4,4%, autres 20,1%	Christianisme 84,9 %, islam 12 %, croyances autochtones/autres 3,1%
Nigeria	520	Plus de 250 groupes ethniques, les plus peuplés étant : Hausa et Foulani 29%, Yoruba 21%, Igbo (Ibo) 18%, Ijaw 10%, Kanuri 4%, Ibibio 3,5%, Tiv 2,5%	Islam 50,0 %, christianisme 48,1 %, croyances autochtones 1,9 %
Sao Tomé-et-Principe	4	Plusieurs groupes ethniques, reflétant l'histoire complexe de la colonisation et des occupations humaines	Christianisme 70%, islam <2%, croyances autochtones et autres 28%
Sierra Leone	25	Temne 35%, Mende 31%, Limba 8%, Kono 5%, Krio 2%, Mandingue 2%, Loko 2%, autres 15%	Islam 77%, christianisme 22%, croyances autochtones 1%
Togo	43	37 tribus, dont les plus importantes et les plus peuplées sont les Ewe, les Mina et les Kabre (99%) ; les autres 1%	Croyances autochtones 43,2%, christianisme 42,3%, islam 14%, autres 0,5%.

Sources : ReligionFacts (2014) ; Paul *et al.* (2015) ; US Dept. of State (2023).

Les pays du hotspot regroupent 30 % de la population de l'Afrique sur environ 10 % de sa superficie. Par conséquent, la densité de population moyenne des pays du hotspot est de 142 personnes/km², bien au-dessus de la moyenne africaine de 51 personnes/km². Il existe néanmoins de grandes variations entre pays, les densités les plus élevées étant observées au Nigeria (242 personnes/km²) et à Sao Tomé-et-Principe (241 personnes/km²), et les plus faibles au Liberia (49 personnes/km²).

Il n'existe pas de données démographiques spécifiques au hotspot car celui-ci est délimité par des frontières biogéographiques plutôt que politiques. Cependant, la population totale a été estimée à 84,7 millions en 2004 (Mittermeier *et al.* 2004), ce qui indique une densité de population moyenne de 136 personnes/km² à cette époque. Une publication ultérieure (Mittermeier 2011) estime la population à 89 millions en 2006, soit une densité de 144 personnes/km². Si la population du hotspot suit le même rythme d'augmentation que la population dans l'ensemble des pays du hotspot (58,9 % entre 2004 et 2023), la population du hotspot dans son ensemble serait aujourd'hui de 134,6 millions de personnes, soit une densité de 216 personnes/km².

Tableau 7.2. Statistiques démographiques pour les pays du hotspot

Pays	Superficie (km ²)	Pop. estimée en 2023 (millions)	Densité de pop. en 2023 (personnes/km ²)	Taux de croissance demo. annuelle en 2023 (%)	Croissance demo. annuelle projetée 2023-2050 (%)	Pop. projetée en 2050 (millions)
Bénin	112 622	13,7	122	2,7	2,89	24,4
Cameroun	475 442	28,6	60	2,6	2,90	51,1
Côte d'Ivoire	322 463	28,9	90	2,5	3,44	55,7
Ghana	238 553	34,1	143	1,9	1,79	50,6
Guinée	245 857	14,2	58	2,4	2,40	23,4
Guinée équatoriale	28 051	1,7	61	2,3	2,99	3,1
Liberia	111 369	5,4	49	2,2	2,38	8,9
Nigeria	923 768	223,8	242	2,4	2,24	359,0
Sao Tomé-et-Principe	964	0,2	241	1,9	2,12	0,4
Sierra Leone	71 740	8,8	123	2,1	1,73	12,9
Togo	56 785	9,1	159	2,3	2,68	15,6
Total	2 587 614	368,6	142		2,38	605,1

Sources : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?name_desc=false, en date du 14 novembre 2024 ; Revue de la population mondiale : <https://worldpopulationreview.com/countries>, en date du 14 novembre 2024.

Le concept d'empreinte écologique donne une estimation de la vitesse à laquelle un pays (ou une autre unité) utilise les ressources et génère des déchets, par rapport à la capacité du même pays à soutenir cette utilisation et à absorber les déchets¹⁸. Dans le hotspot, les cinq pays ayant la plus forte densité de population (Bénin, Ghana, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Togo) sont également ceux dont l'empreinte écologique est supérieure à leur biocapacité (tableau 7.3). Bien que la corrélation entre la densité de population et l'empreinte écologique ne soit pas parfaite (par ex. le Nigeria a la plus forte densité de population mais seulement la sixième plus haute empreinte écologique), les chiffres suggèrent que la croissance continue des populations des pays du hotspot entraînera une accentuation du dépassement de leur biocapacité, accompagné d'une exploitation non durable des ressources naturelles.

¹⁸ Voir <https://www.footprintnetwork.org/our-work/ecological-footprint/>

Tableau 7.3. Principales données démographiques et empreintes écologiques

Pays	Empreinte écologique de consommation (ha globaux par habitant, 2022)	Biocapacité totale (ha globaux par habitant, 2022)	Réserve (ou déficit) écologique (ha globaux par habitant, 2022)
Bénin	0,6	1.1	-0,5
Cameroun	1,4	1	0,4
Côte d'Ivoire	1,1	0,9	0,2
Guinée équatoriale	2,7*	1,8	0,9
Ghana	0,9	1,8	-0,9
Guinée	1,7	1,5	0,2
Liberia	2,7	1,2	1,5
Nigeria	0,4	0,8	-0,4
Sao Tomé-et-Principe	N/A	N/A	N/A
Sierra Leone	0,9	1	-0,1
Togo	0,6	0,9	-0,3

7.2.2 Tendances en matière d'urbanisation et de migration

Il existe au moins 10 agglomérations comptant plus d'un million d'habitants dans le hotspot. En Basse Guinée, il s'agit de Douala (1,3 million) au Cameroun ; Ibadan (2,5 millions), Benin City (1,1 million), Port Harcourt (1 million) et Aba (1 million) au Nigeria ainsi que Lagos (8 millions), à la frontière du hotspot. En Haute Guinée, il s'agit de la plus grande ville du Bénin, Cotonou ; à la frontière du hotspot, Abidjan (6 millions d'habitants) en Côte d'Ivoire ; du Grand Accra (5,4 millions) et de Kumasi (3,7 millions) au Ghana ; de Freetown (1,3 million) en Sierra Leone ; et de Conakry (1,7 million) en Guinée. Le tableau 7.4 présente une synthèse des statistiques.

Tableau 7.4. Populations rurales et urbaines de chaque pays du hotspot

Pays	Population des zones urbaines et rurales (x1,000) et % urbain en 2022				Taux de variation annuel moyen de la pop. urbaine (en %) 2015-2020
	Urbain	Ruralité	Total	% urbain	2015-2020
Bénin	6 614	6 738	13 352	49,5	3,55
Cameroun	16 395	11 519	27 914	58,7	3,40
Côte d'Ivoire	14 829	13 330	28 159	52,6	3,39
Ghana	19 621	13 853	33 474	58,6	3,07
Guinée	5 220	8 638	13 858	37,6	3,73
Guinée équatoriale	1 239	435	1 674	74,0	3,09
Liberia	2 813	2 488	5 301	53,0	3,24
Nigeria	116 965	101 575	218 540	53,0	4,30
Sao Tomé-et-Principe	Non	Non	Non	76	3,03
Sierra Leone	3 771	4 833	8 604	43,8	2,72
Togo	3 886	4 962	8 848	43,9	3,60
Total	191 347	76 953	268 300	71,3	

Sources : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2022) pour Sao Tomé-et-Principe : <https://www.donneesmondiales.com/afrique/sao-tome-e-principe/index.php>

En 2022, environ 71 % des habitants des pays du hotspot vivaient dans des zones urbaines, la population des zones urbaines augmentant de plus de 3 % par an, soit plus rapidement que le taux de croissance global de la population (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population, 2022).

La croissance rapide des populations urbaines a des conséquences sociales et écologiques, surtout lorsque les mouvements sont imprévus et rapides. À Conakry

(Guinée), l'exode rural combiné à l'arrivée de réfugiés du Liberia, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire a entraîné la destruction ou dégradation d'une vaste partie des savanes boisées et mangroves autour de la ville, sur la péninsule de Kaloum. À Freetown (Sierra Leone), la croissance de la population urbaine contribue à l'urbanisation et à la dégradation due à la collecte de bois de chauffe dans la forêt de la zone occidentale.

La population des zones urbaines augmente en raison de l'exode rural au sein de chaque pays, mais aussi des mouvements transfrontaliers, par exemple des pays du Sahel vers les États côtiers. La migration vers le sud d'un grand nombre de jeunes est liée aux opportunités économiques offertes dans les zones urbaines, au changement climatique dans les plateaux du nord et, dans certains cas, à l'insécurité. Ces mouvements peuvent provoquer une dégradation importante des terres et des ressources dans des zones incapables d'absorber des densités élevées de population. Inversement, des niveaux de dégradation de l'environnement peuvent également entraîner un effondrement social et politique ainsi que des conflits (van Schaik et Dinnissen 2014).

7.2.3 Pauvreté et développement humain

Le tableau 7.5 présente des données sur le revenu national et la pauvreté pour les pays du hotspot. Tous les pays du hotspot sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire inférieur (groupes de revenus selon la méthode de la Banque mondiale basée sur le revenu national brut (RNB) par habitant, méthode Atlas), à l'exception de la Guinée équatoriale (revenu intermédiaire supérieur) et du Liberia, de la Sierra Leone et du Togo (revenu faible). Dans la majorité des pays, une part importante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (1,145 USD/jour en 2023) et/ou du seuil de pauvreté national.

Tableau 7.5. Données économiques pour les pays du hotspot

Pays	RNB par habitant, méthode Atlas (USD, données 2023)	Groupe de revenu selon la méthode de la Banque mondiale (données 2023)	% de la population vivant sous le seuil de pauvreté (1,90 USD/jour, données 2012-2022)
Bénin	1 440	Intermédiaire inférieur	38,5
Cameroun	1 650	Intermédiaire inférieur	37,5
Côte d'Ivoire	2 670	Intermédiaire inférieur	37,5
Ghana	2 340	Intermédiaire inférieur	23,5
Guinée	1 360	Intermédiaire inférieur	43,7
Guinée équatoriale	5 240	Intermédiaire supérieur	8,5
Liberia	730	Faible	50,9
Nigeria	1 930	Intermédiaire inférieur	40,1
Sao Tomé-et-Principe	2 480	Intermédiaire inférieur	55,5
Sierra Leone	560	Faible	56,8
Togo	1 030	Faible	45,5

Sources : Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.ATLS.CD>

Le tableau 7.6 présente les indicateurs de développement pour les 11 pays du hotspot. En ce qui concerne l'indicateur de développement humain (IDH, indicateur composite de l'espérance de vie à la naissance, du niveau d'instruction et des ressources nécessaires à un niveau de vie décent), tous les pays du hotspot se classent parmi les plus bas du monde, malgré des progrès récents considérables. Au sein du hotspot, le Ghana et Sao Tomé-et-Principe sont les deux pays les mieux classés (respectivement 133^e et 138^e), tandis que la Sierra Leone (181^e) et la Guinée (182^e) sont parmi les moins bien classés (sur 187 pays). Ce faible niveau d'IDH se reflète également par la stagnation de la région à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), minée par une mauvaise gouvernance et l'épidémie d'Ebola qui a frappé ces pays de plein fouet.

Tableau 7.6. Indicateurs de développement pour les pays du hotspot

Pays	Espérance de vie à la naissance (années, données de 2022)	Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances) (2022)	Taux d'alphabétisation des adultes (en %, données de 2019-2022)	Classement mondial d'IDH (2022)	Variation classement de l'IDH (2017-2022)
Bénin	60	54	47	166	-1
Cameroun	61	47	78	151	1
Côte d'Ivoire	51	52	50	159	12
Ghana	64	32	80	133	5
Guinée	59	62	45	182	-3
Guinée équatoriale	61	55	94*	145	-1
Liberia	61	55	48**	178	1
Nigeria	54	69	63	164	-12
Sao Tomé-et-Principe	68	11	94	138	4
Sierra Leone	60	76	49	181	2
Togo	62	42	67	162	4

Sources : PNUD <https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI> ; Population Reference Bureau (2022) ; World Bank Open Data <https://data.worldbank.org/> Notes : * = données de 2010 ; ** = données de 2017

L'indice de la faim dans le monde (IFM) qui combine quatre indices pondérés de sous-alimentation, retard de croissance, proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale et mortalité infantile. Les valeurs de l'indice sont en baisse (indicatif d'une amélioration) dans tous les pays, mais restent élevées, six pays du hotspot étant classés comme ayant des niveaux de faim "graves" (tableau 7.7). L'accès aux services (services de santé, eau potable et assainissement) s'améliore dans le hotspot, tant dans les zones urbaines que rurales, bien que de nombreuses populations rurales et les habitants des bidonvilles n'aient encore qu'un accès très limité à ces services.

Tableau 7.7. Indice de la faim dans le monde et indice d'inégalités de genre

Pays	Score de l'indice mondial de la faim (2024)	Catégorie de l'indice mondial de la faim*	Indice d'inégalité de genre	Classement de l'indice d'inégalité de genre
Bénin	24,7	Grave	0,649	152
Cameroun	18,3	Modéré	0,555	148
Côte d'Ivoire	20,6	Grave	0,612	155
Ghana	13,9	Modéré	0,512	123
Guinée	23,2	Grave	0,609	157
Guinée équatoriale	N/A	N/A	N/A	N/A
Liberia	31,9	Grave	0,656	164
Nigeria	28,8	Grave	0,677	168
Sao Tomé-et-Principe	N/A	N/A	N/A	N/A
Sierra Leone	31,2	Grave	0,613	162
Togo	18,6	Modéré	0,578	149

Sources : Indice de la faim dans le monde (<https://www.globalhungerindex.org/ranking.html>, consulté le 04 février 2025), PNUD - Indice d'inégalité de genre (<https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>, consulté le 04 février 2025). Notes : * = les catégories des pays sont : faible, modéré, grave, alarmant et extrêmement alarmant.

L'indice d'inégalité de genre est une mesure composite reflétant les déséquilibres entre les hommes et les femmes dans trois domaines : la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail. Les pays d'Afrique subsaharienne sont les plus mal lotis de la planète. Malgré quelques améliorations entre 2010 et 2022, les pays du hotspot GFWA se situent parmi les pays ayant les indices d'inégalité de genre les plus bas au monde¹⁹. Ce mauvais classement est lié aux taux élevés de mortalité maternelle et de fertilité des adolescentes, mais aussi à des écarts considérables en matière de scolarisation.

7.3 Tendances économiques

7.3.1 Tendances du produit intérieur brut (PIB)

Le PIB du Nigeria, qui s'élève à 367 milliards USD (2023, en USD courants), est plus important que le PIB combiné de tous les autres pays du hotspot. Le plus élevé parmi les autres pays est celui de la Côte d'Ivoire (78 milliards USD), suivi du Ghana (76 milliards USD). Les économies les plus faibles sont celles de Sao Tomé-et-Principe (0,6 milliard USD) et de la Sierra Leone (3,8 milliards USD).

Figure 7.1. PIB annuel dans les pays du hotspot depuis 2014 (Nigeria exclu)

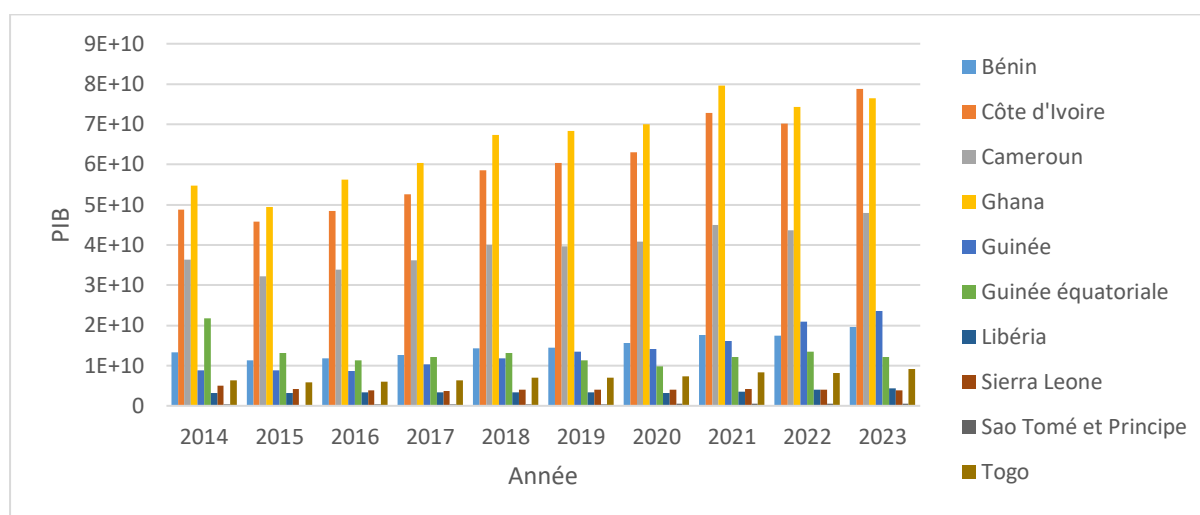
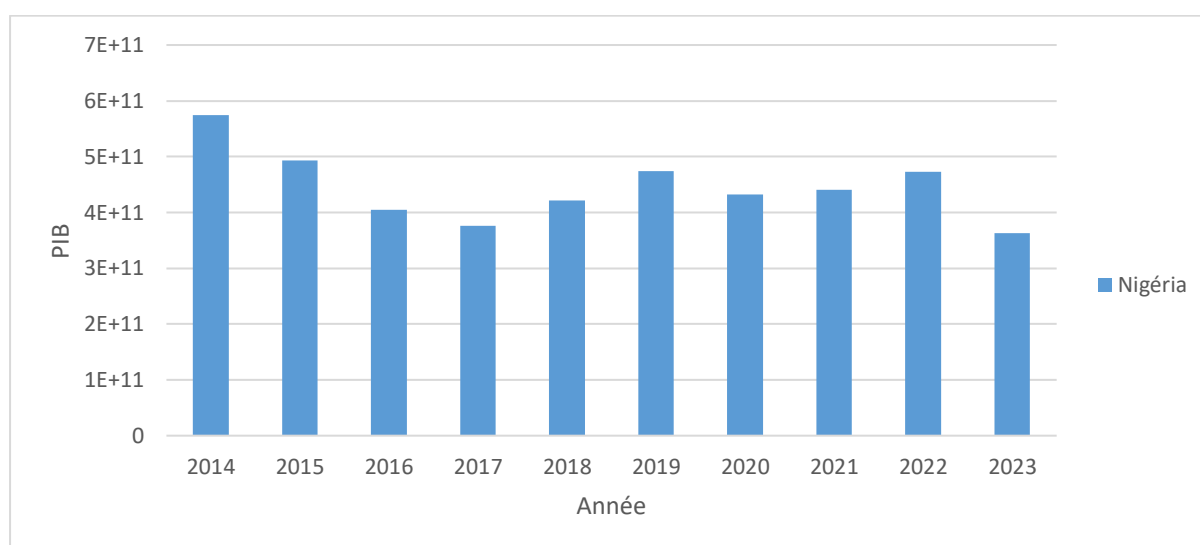


Figure 7.2 PIB annuel du Nigeria depuis 2014



¹⁹ PNUD : <https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>

Les PIB du Nigeria et de la Guinée équatoriale ont connu une tendance générale à la baisse au cours des dix dernières années (figures 7.1 et 7.2). Les PIB du Cameroun, du Ghana, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire ont suivi une progression régulière sur la même période (figure 7.1), tandis que le Bénin et le Togo ont connu une croissance plus lente. Le PIB de la Sierra Leone, du Liberia et de Sao Tomé-et-Principe ont peu évolué au cours des dix dernières années.

Les investissements directs étrangers (IDE) en Afrique de l'Ouest ont chuté de 13 milliards USD en 2021 à 9 milliards USD en 2022²⁰, principalement en raison d'une baisse d'investissements au Nigeria et au Ghana. Néanmoins, l'IDE reste un moteur économique important, notamment pour la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria qui en sont les principaux bénéficiaires. Les Émirats arabes unis (EAU), la France, l'Inde et les États-Unis sont les principaux investisseurs en Afrique subsaharienne. La Chine reste un investisseur important, bien que son niveau global d'investissement ait fortement diminué entre 2018 et 2022. Les investissements étrangers en Afrique subsaharienne comprennent l'acquisition de très grandes surfaces de terres, pour la production d'huile comestible et de biocarburants entre autres (voir section 7.3.2).

7.3.2 Principaux secteurs économiques

Les ressources naturelles jouent un rôle important dans l'économie des pays du hotspot. Tous les pays, à l'exception de Sao Tomé-et-Principe et de la Guinée équatoriale, comptent l'or parmi leurs cinq principales exportations. La Sierra Leone et la Guinée exportent également du minerai d'aluminium, et ces deux pays ainsi que le Liberia possèdent du minerai de fer. La Sierra Leone possède également du titane (rutile). Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Ghana, le Liberia, le Nigeria et le Togo comptent le pétrole brut ou raffiné et le gaz parmi leurs cinq exportations principales. Le bois figure parmi les cinq principales exportations du Cameroun et de la Sierra Leone. Parmi les autres produits importants figurent les produits agricoles (le cacao, la noix de coco, noix du Brésil, soja, huiles végétales), qui figurent parmi les cinq principales exportations de tous les pays, sauf pour le Nigeria et la Sierra Leone.²¹

Agriculture

L'agriculture est un secteur économique important dans tous les pays. L'expansion agricole visant à nourrir une population en hausse et à développer les exportations commerciales est le facteur principal d'impact sur l'affectation des terres et la déforestation dans l'ensemble du hotspot et représente donc la pression principale sur les espèces, les sites et les corridors (voir chapitre 5).

La contribution des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche au PIB national est élevée : en 2023, elle se situait entre 14 % (Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe) et 64 % (Sierra Leone). Seule la Guinée équatoriale présente un modèle alternatif avec une dépendance historique à l'égard du pétrole signifiant que les ressources naturelles ne contribuent qu'à hauteur de 2,88 % du PIB.

L'agriculture dans le hotspot prend de nombreuses formes variées, allant des systèmes traditionnels de culture et de pâturage à faible intensité à la culture et aux plantations de cultures commerciales destinées au marché urbain et à l'export. La plupart des populations rurales satisfont leurs propres besoins et une partie de la demande urbaine en manioc, maïs et légumineuses, viande, bois de chauffe et charbon de bois. L'urbanisation accroît la demande locale qui doit être satisfaite par les zones rurales et entraîne la conversion de plus de terres agricoles en l'absence de technologies d'intensification de l'utilisation des terres (Norris *et al.* 2010).

²⁰ <https://unctad.org/news/investment-flows-africa-dropped-45-billion-2022>

²¹ Les données pour 2022 proviennent du Fact Book de la CIA, <https://www.cia.gov/the-world-factbook/field/exports-commodities/>

La proportion de terres utilisées pour les cultures arables et permanentes (à l'exception des terres utilisées pour le pâturage du bétail) varie considérablement d'un pays à l'autre. Au Togo, par exemple, 80 % des terres arables potentielles sont déjà utilisées et la dégradation des sols en l'absence d'engrais abordables ou de techniques de compostage efficaces est sévère (PNUE 2008).

Les principaux produits agricoles cultivés pour l'exportation sont le cacao, le palmier à huile et le caoutchouc. Les cultures commerciales ont une longue histoire dans le hotspot, en particulier le cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire. À l'origine, cette culture était associée à une exploitation forestière non réglementée et rentable, qui a alimenté la fragmentation et la dégradation des forêts, et accentué la déforestation dans ces pays. Une analyse récente conclut que le cacao est un moteur à l'origine de 37 % de la déforestation dans les aires protégées de Côte d'Ivoire et de 13 % de la déforestation dans les aires protégées du Ghana (Kalischek *et al.* 2023). Le défrichement de terres pour d'autres monocultures, en particulier les cultures industrielles telles que le palmier à huile, le caoutchouc et les plantations de l'arbre à bois *Gmelina arborea*, menace également les forêts et la biodiversité dans le hotspot.

Production de cacao

Quatre pays du hotspot regroupent plus de 60% de l'offre mondiale de fèves de cacao : la Côte d'Ivoire (38% de la production mondiale en 2022), le Ghana (19%), le Nigeria (5%) et le Cameroun (5%) (Tabe-Ojong *et al.* 2024). En Côte d'Ivoire, un tiers de la population dépend de la culture du cacao, qui joue un rôle essentiel dans l'économie - en 2023, le cacao et ses produits dérivés représentaient plus de 40 % du total des recettes d'exportation. Le cacao est également la culture commerciale la plus importante à Sao Tomé-et-Principe, et la plupart des forêts de plaine ont été défrichées pour permettre l'expansion de la culture du cacao au cours du siècle dernier (PNUE 2008). En raison de la nature de la culture, la production à grande échelle par des entreprises privées est moins fructueuse que la culture par les petits exploitants. Les agriculteurs vendent leurs fèves de cacao soit à des usines de transformation locales, soit à des sociétés de négociants de matières premières, qui les exportent ensuite vers les pays de l'UE, notamment les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et la Belgique, ainsi que vers les États-Unis, la Malaisie et l'Indonésie (Tabe-Ojong *et al.* 2024).

La culture du cacao peut être une cause directe et indirecte de déforestation et de dégradation des forêts. La faible productivité des petites exploitations a conduit à l'expansion des superficies cultivées, et certaines zones du hotspot (ex : le plateau de Kwahu au Ghana et le sud-ouest de la Côte d'Ivoire) devraient devenir plus propices à la production selon les scénarios de changement climatique (Läderach *et al.* 2013).

Les prix des fèves de cacao ont augmenté depuis le dernier trimestre 2023, atteignant un niveau record de 10,97 USD/kilo le 19 avril 2024. Cette flambée des prix est due à une baisse significative de la production de fèves de cacao par les principaux prestataires mondiaux, déclenchée par les effets étroitement liés au changement climatique et El Niño, qui ont entraîné des précipitations irrégulières et des températures plus élevées dans les régions productrices de cacao, favorisant la prolifération de ravageurs et de maladies des cacaoyers telles que la pourriture noire et la maladie du virus du swollen shoot. Les conséquences de la flambée des prix du cacao varient pour les petits exploitants des pays producteurs. La Côte d'Ivoire et le Ghana ont mis en place des systèmes de prix fixes et, par conséquent, les agriculteurs de ces pays n'ont eu aucun bénéfice avec la hausse des prix et la baisse des rendements. Les agriculteurs de Côte d'Ivoire ont menacé de faire grève en réaction et, en avril 2024, le président Alassane Ouattara a annoncé une augmentation de 50 % du prix à la production. Le Ghana a procédé à une augmentation similaire dans la foulée. En revanche, le marché est libéralisé au Cameroun et au Nigeria, et les producteurs ont bénéficié de prix élevés, jusqu'à 9,70 USD/kilo en avril 2024 (Tabe-Ojong *et al.* 2024).

Cette flambée des prix coïncide avec la Conférence mondiale sur le cacao qui s'est tenue à Bruxelles en avril 2024, intitulée « Payer plus pour un cacao durable ». Elle s'inscrit également dans le contexte de la mise en œuvre du règlement de l'Union européenne sur les produits sans déforestation (EUDR), qui interdit le commerce de produits provenant de terres récemment déboisées ou dégradées. Le règlement EUDR est initialement entré en vigueur en juin 2023 et devait s'appliquer aux sociétés commercialisant des matières premières en affaires avec l'UE en décembre 2024. Sa mise en œuvre a toutefois été reportée de 12 mois (au 30 décembre 2025 pour les moyennes et grandes entreprises, au 30 juin 2026 pour les micro et petites entreprises). Étant donné que la majorité du cacao d'Afrique de l'Ouest est destinée à l'UE, ces pays devront développer des systèmes transparents et traçables pour démontrer que leurs fèves de cacao exportées ne sont pas liées à la déforestation après décembre 2025.

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un engagement actif entre les principaux pays producteurs de cacao, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana, et les industries du chocolat et du cacao, pour éliminer la déforestation et restaurer les zones forestières en interdisant toute nouvelle conversion de terres forestières pour la production de cacao. La mise en œuvre de l'initiative Cacao et Forêts a débuté en janvier 2018 dans cinq régions prioritaires en Côte d'Ivoire: La Mé, Nawa, Cavally, San Pedro et Guémon. Ces régions ont été identifiées sur la base de critères liés à la préservation des forêts, la production de cacao et la densité de population.

Certaines des principales entreprises exportatrices de cacao - telles que Cargill et ADM au Ghana - disposent de leurs propres systèmes de durabilité (Cargill Cacao Promise et le programme SERAP d'ADM), tous deux certifiés par UTZ, qui fait partie de Rainforest Alliance. Rainforest Alliance a également certifié des petites exploitations individuelles ou des coopératives au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et au Togo, tandis que Fairtrade a certifié des coopératives en Côte d'Ivoire et au Ghana. Au cours des dernières années, Sao Tomé-et-Principe a également investi dans la création de coopératives pour l'exportation de cacao et café, certifiés bio, d'épices ou de cacao certifié commerce équitable. La mise en œuvre de ces projets a profité aux populations rurales, en offrant appui et une meilleure rémunération aux petits exploitants, mais leur impact sur les forêts est difficile à évaluer. La chaîne d'approvisionnement indirecte du cacao (c.-à.-d. l'existence d'exportateurs intermédiaires) rend difficile l'établissement d'un lien direct entre les principaux fabricants internationaux du produit fini et les impacts sur les pays producteurs.

Production d'huile de palme

Le Nigeria s'est positionné de loin comme le plus grand producteur africain d'huile de palme en 2023-24, avec une production d'environ 1,5 million de tonnes, soit l'équivalent de 2 % de la production mondiale. La Côte d'Ivoire a produit plus de 0,6 million de tonnes, le Cameroun 0,4 million et le Ghana 0,3 million. La Sierra Leone, la Guinée, le Liberia, le Bénin et le Togo ont chacun produit moins de 100 000 tonnes²².

Contrairement au cacao, le palmier à huile se prête bien à l'exploitation intensive, s'inscrivant dans une économie d'échelle puisqu'il doit être transformé rapidement après récolte. À la fin des années 2000, la flambée de la demande mondiale et des prix a entraîné une expansion rapide des plantations de palmiers à huile. Les sociétés productrices, faisant face à une pénurie de terres pour une expansion en Malaisie et en Indonésie, ont travaillé avec les gouvernements, notamment en Sierra Leone, au Liberia, au Cameroun et en Côte d'Ivoire, pour sécuriser les terres. Dans certaines régions, cela a provoqué des conflits avec les agriculteurs et d'autres personnes vivant déjà sur ces terres. Néanmoins, ces communautés ont réussi à tenir face à l'huile de palme : entre 2008 et 2019, 27 projets d'huile de palme couvrant 1,37 million

²² <https://fas.usda.gov/data/production/commodity/4243000>, en date du 17 décembre 2024

d'hectares ont échoué ou ont été abandonnés dans la région, et sur les 2,7 millions d'hectares de forêt restants sous concession, moins de 10 % ont été convertis en plantations (Chain Reaction Research 2022).

Les chercheurs identifient un certain nombre de raisons pour expliquer l'échec des projets de plantation. Tandis que certaines entreprises manquaient d'expérience de développement de concessions à une telle échelle, d'autres se sont trouvées contraintes par les engagements en matière de déforestation qu'elles avaient pris sous la pression des investisseurs. Mais le plus grand obstacle émane de la résistance des communautés agraires et des défenseurs de la terre. Au Cameroun, par exemple, la société agroalimentaire américaine Herakles Farms a fini par abandonner sa concession de 73 086 hectares après des années de conflit avec les communautés ; en 2019, le conglomérat malaisien Sime Darby a vendu à perte une concession de 220 000 hectares, dix ans seulement après avoir signé un contrat d'une durée de 63 ans ; et au Liberia, les communautés ont forcé la société britannique EPO à faire marche arrière, en dépit des intimidations et violences qu'elles ont subies. Il existe également des exemples de résistance communautaire en Sierra Leone, où SOCFIN a signé un accord concernant un grand domaine. Ces campagnes locales ont été soutenues par des groupes de la société civile en Europe et aux États-Unis disposant d'une expertise en matière de plaidoyer et de communication et d'une capacité de levée de fonds. Les militants communautaires ont également développé des réseaux transfrontaliers facilitant l'échange d'informations et de conseils stratégiques (Mukpo 2022).

Malgré le succès des militants communautaires et le retrait de certaines entreprises, la plupart des concessions continuent à exister sur le papier. Plus de 450 000 hectares de plantations industrielles de palmiers à grande échelle sont opérationnels, dont plus de 300 000 hectares sont détenus par cinq entreprises seulement : Socfin, Wilmar, Olam, Siat et Straight KKM (Chain Reaction Research 2022, Mukpo, 2022). Entre-temps, les gouvernements nationaux et locaux ont continué à promouvoir l'investissement - par exemple, en 2022, le gouvernement de l'État d'Edo, au Nigeria, a autorisé le développement de l'huile de palme dans les réserves forestières d'Edo.

Le marché mondial croissant de l'huile de palme pour les biocarburants et d'autres produits exerce une pression sur l'augmentation de la production. L'expansion du palmier à huile peut contribuer à la réduction la pauvreté, au développement des infrastructures, aux recettes publiques et au soutien des petites exploitations agricoles, mais elle comporte également des risques, notamment la déforestation et la spoliation de terres des communautés locales.

Caoutchouc

En 2023, la Côte d'Ivoire était le troisième exportateur mondial de caoutchouc (après l'Indonésie et la Thaïlande), avec des exportations de caoutchouc d'une valeur de 2,1 milliards USD. Le Ghana (111 millions USD), le Liberia (97 millions USD), le Cameroun (59 millions USD) et le Nigeria (54 millions USD) étaient également d'importants producteurs²³. La demande de caoutchouc devrait suivre une augmentation liée à l'utilisation de pneus à usure plus rapide pour les véhicules électriques, ce qui nécessitera une plantation supplémentaire de 2 à 5 millions d'hectares d'ici 2030 (Warren-Thomas *et al.* 2023). Le caoutchouc est principalement cultivé par de petits exploitants, ce qui pose des problèmes pour garantir le respect des normes de durabilité et des exigences en matière de traçabilité. Un certain nombre d'études ont montré que l'expansion de la culture du caoutchouc entraîne directement la déforestation (Warren-Thomas *et al.* 2023). Dans une étude de cas au Ghana, les agriculteurs cherchant à augmenter leurs revenus ont choisi de convertir des cultures vivrières en plantations d'hévéas, avec des conséquences négatives pour la sécurité alimentaire des ménages (Ashiagbor *et al.* 2024). La Plateforme mondiale pour un caoutchouc naturel durable

²³ <https://www.worldstopexports.com/natural-rubber-exports-country/>, en date du 17 décembre 2024

(GPSNR) et de nombreux grands producteurs qui se sont engagés à ne pas pratiquer la déforestation s'efforcent de répondre à ces préoccupations et de faire en sorte que le caoutchouc réponde aux exigences des marchés, telles que les réglementations de l'UE et du Royaume-Uni sur les produits de base exempts de déforestation.

Foresterie

Dans la plupart des pays de la zone forestière, les services forestiers de la période coloniale ont développé un système de réserves étendu pour la production ou la conservation. Mais beaucoup ont eu une gestion ou protection défailante et beaucoup n'abritent aujourd'hui que peu ou pas de forêt. En tant que secteur de production, la foresterie peut être divisée en deux grandes catégories : la première comprend l'exploitation commerciale et l'extraction intensive du bois, y compris l'exploitation des forêts naturelles et semi-naturelles (secondaires) et les plantations forestières ; la seconde comprend l'exploitation forestière locale ou artisanale à petite échelle pour l'usage local ou les marchés (par ex. poteaux, bois de chauffage, charbon de bois et PFNL).

Exploitation commerciale des forêts naturelles

La foresterie de production et l'exploitation d'essences commerciales étaient des industries majeures dans plusieurs pays du hotspot pendant la période coloniale. Le bois n'est plus un produit d'exportation majeur dans la plupart des pays, la contribution du secteur forestier se situant :

- entre 10% et 20% du PIB du Liberia (17,27%);
- entre 5 et 10 % du PIB de la Sierra Leone (8,94 %), de la Guinée (8,44%), du Togo (5,53%) et du Ghana (5,22%);
- moins de 5% du PBI au Bénin (3.42%), au Cameroun (4%), en Côte d'Ivoire (1,97%) et au Nigeria (1,16%)

(Sources : Centre africain de gestion et d'investissement en ressources naturelles 2022, sur la base des données de la FAO recueillies entre 2010 et 2020 ; Forest Trends 2024).

Des méthodes de gestion et d'exploitation forestières plus sélectives et durables sont adoptées dans la plupart des pays, incluant des politiques forestières durables et la création de concessions de conservation. Une recherche sur les certificats FSC²⁴ montre qu'il y en a 27 au total dans cinq pays du hotspot, dont dix pour la production de grumes de bois rond, le reste pour la transformation du bois et d'autres industries en aval. Les exploitations forestières certifiées se trouvent au Cameroun (4), au Ghana (5) et en Sierra Leone (1).

L'exploitation forestière illégale demeure un problème dans l'ensemble du hotspot. Au Ghana, elle serait en déclin, mais le commerce illégal d'espèces de grande valeur reste un problème (Forest Trends 2021). Au Nigeria, la déforestation illégale est souvent associée à l'expansion des produits de base et des pâturages, ainsi qu'à la recherche de bois de grande valeur (Forest Trends 2022). Au Cameroun, la réglementation et la gestion des concessions forestières ont toujours été faibles et l'exploitation forestière illégale (à grande et à petite échelle) reste très répandue. Le pays constitue également une plaque tournante pour les exportations de bois de la région, ce qui complique la traçabilité et l'étiquetage des produits certifiés (Forest Trends 2024).

Les plantations forestières ont été introduites sous le régime colonial, avec la plantation d'arbres à croissance rapide tels que le pin et l'eucalyptus. À partir du milieu du 20^e siècle, les plantations se sont multipliées, principalement avec l'appui d'organismes internationaux tels que la Banque mondiale (Jacovelli 2014). La gestion des plantations, qui relevait auparavant des services publics responsables des forêts, est aujourd'hui en grande partie entre les mains d'entreprises privées. La FAO (2020) rapporte un total de 902 000 hectares de forêts plantées dans les pays du hotspot, les plus grandes surfaces

²⁴ <https://fr.fsc.org/fr-fr>, en date du 17 décembre 2024

se trouvant au Ghana (297 000 hectares), au Nigeria (216 000 hectares) et en Guinée équatoriale (125 000 hectares).

Exploitation à petite échelle : bois de chauffe, charbon de bois, mangroves

Plus de 70 % de la population de l'Afrique subsaharienne dépend principalement du bois comme source d'énergie domestique (Sola *et al.* 2017). Les enquêtes montrent que tous les pays du hotspot sont fortement dépendants du bois de chauffage (par ex. 95 % de la population du Bénin et 85 % de la population en Sierra Leone). Les mangroves sont particulièrement vulnérables à la surexploitation pour la production de poteaux et de charbon, d'autant plus qu'elles sont souvent proches des agglomérations du littoral.

Tourisme

L'Afrique de l'Ouest offre des environnements naturels exceptionnels et une culture riche. Cependant, la faiblesse des infrastructures de transport et d'hébergement ont entravé la croissance du secteur. Le tourisme en Afrique de l'Ouest peine à contribuer à l'économie nationale, l'emploi et le nombre de visiteurs sur une échelle régionale par rapport à l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (Red Clay Advisory 2021). La région a enregistré 5,7 millions d'entrées de visiteurs par an en 2022²⁵ (voir tableau 7.8 pour des données plus anciennes), dont la plupart en Côte d'Ivoire et au Nigeria.

Bien que le tourisme reste à petite échelle en termes de valeur économique, une grande partie du tourisme concerne la nature et la culture et maintient donc un lien direct à la conservation des paysages et du patrimoine naturel. Les attractions touristiques dans le hotspot sont centrées sur des activités liées à la population locale, mais incluent également les forêts tropicales, la savane, les chutes d'eau et s'appuient assez largement sur la richesse naturelle. Les stratégies de protection de la nature intègrent de plus en plus des activités touristiques qui favorisent le développement local. Ces initiatives vont des programmes d'accueil communautaires à des entreprises plus implantées ayant des liens avec les communautés locales. Toutefois, nombreuses initiatives d'écotourisme souffrent d'une faible visibilité sur le marché mondial et d'un accès difficile. En outre, certains projets « d'écotourisme » ne répondent pas à la définition d'écotourisme de la Société internationale du tourisme (censé « améliorer le bien-être des populations locales »).

Tableau 7.8 Arrivées de touristes internationaux dans les pays d'Afrique de l'Ouest

Pays	Arrivées de touristes (année des données)
Bénin	354 000 (2020)
Cameroun	539 000 (2022)
Côte d'Ivoire	2 047 000 (2022)
Ghana	915 000 (2022)
Guinée	99 000 (2017)
Guinée équatoriale	Aucune donnée
Liberia	Aucune donnée
Nigeria	1 271 000 (2022)
Sao Tomé-et-Principe	34 000 (2019)
Sierra Leone	44 000 (2021)
Togo	482 000 (2020)
Total	5 785 000

Pêche de capture et aquaculture

La pêche est une activité importante pour certains pays du hotspot et constitue une source importante de protéines animales, en complément de la production animale dans

²⁵ ONU Tourisme (anciennement Organisation mondiale du tourisme), OMT, <https://www.unwto.org/tourism-statistics/tourism-data-inbound-tourism>

plusieurs pays. Les pays du hotspot représentent 2,6 % de la production mondiale de la pêche de capture. Toutefois, les prises de pêche ont considérablement diminué ces dernières années : en Côte d'Ivoire, les prises de la pêche côtière ont chuté de 40 % entre 2003 et 2013, tandis que le Ghana voisin a enregistré une réduction de 59 % des arrivées de petits poissons au cours des 25 dernières années. Les causes de la crise de la pêche sont la surpêche pratiquée par une population locale croissante, les chalutiers étrangers qui pêchent illégalement ou utilisent des entreprises locales comme façade, et le changement climatique qui provoque le réchauffement des océans et modifie les schémas de migration des poissons²⁶.

Tableau 7.9. Production de la pêche de capture et de l'aquaculture, 2022

Pays	Pêche de capture (tonnes)	Aquaculture (tonnes)
Bénin	76 105	4 550
Cameroun	299 035	10 118
Côte d'Ivoire	99 943	6 200
Ghana	519 627	132 682
Guinée	334 870	1 180
Guinée équatoriale	6 610	15
Liberia	29 338	1 375
Nigeria	784 124	259 106
Sao Tomé-et-Principe	5 703	0
Sierra Leone	215 140	145
Togo	21 505	1 151
Total	2 392 000	416 522

Source : Données ouvertes de la Banque mondiale, consultées en décembre 2024 [Production totale de la pêche \(tonnes métriques\) | Données](#)

Les pays du hotspot ne représentent que 0,33 % de la production aquacole mondiale. Cependant, depuis 2000, la production aquacole dans le hotspot a été multipliée par plus de 10, passant de 32 037 tonnes à 416 522 tonnes, grâce à des augmentations au Ghana et au Nigeria. La baisse de la production aquacole dans des pays tels que les États-Unis et le Japon, associée à la diminution des stocks de poissons sauvages à l'échelle mondiale, est susceptible d'accroître la demande de produits aquacoles, ce qui pourrait stimuler l'expansion de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest et dans les sous-régions du hotspot. Si l'expansion de l'aquaculture peut avoir des effets positifs sur l'environnement en réduisant la pression sur les stocks sauvages, les systèmes d'aquaculture eux-mêmes peuvent avoir de graves incidences sur l'environnement, telles que l'eutrophisation de l'eau, la destruction des mangroves et la pollution de l'eau.

Production d'énergie et d'électricité

Seuls deux des pays du hotspot comptent une population supérieure à 75 % ayant accès à l'électricité - le Ghana et Sao Tomé-et-Principe (figure 7.3). Dans six autres, on estime que la population ayant accès à l'électricité varie de la moitié aux trois quarts (le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Cameroun, le Nigeria et le Togo). En Guinée, ce taux est de 47,7 %, au Liberia de 31,8 % et en Sierra Leone de 29,4 %²⁷. Les ménages qui n'ont pas accès à l'électricité sont susceptibles de s'appuyer sur des sources de combustible locales, telles que le bois et le charbon de bois (CIFOR 2013).

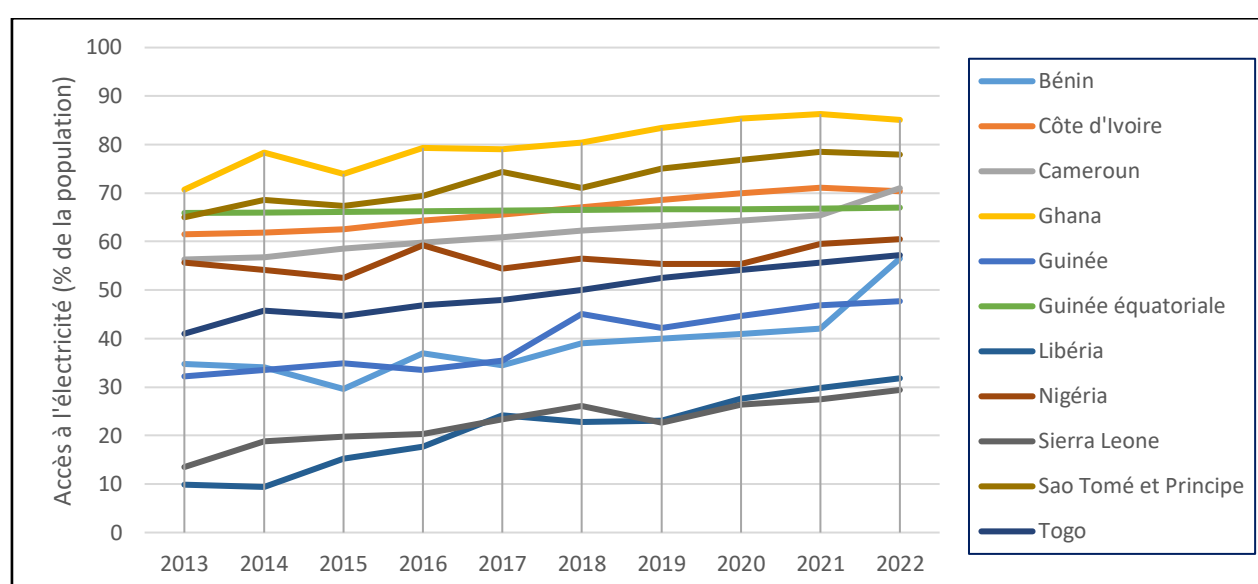
En 2022, 68 % de l'énergie produite dans les pays du hotspot provenait de combustibles fossiles (gaz et pétrole). Le reste provient de l'hydroélectricité, de l'énergie solaire et de la biomasse. Les pays ayant la plus grande proportion de combustibles non fossiles dans leur bouquet énergétique sont la Sierra Leone, où 95 % des besoins en électricité

²⁶ Institut Salata pour le climat et la durabilité, <https://salatainstitute.harvard.edu/booking-a-new-livelihood-collapse-of-west-africa-fisheries-forces-adaptation/>

²⁷ Banque mondiale, [Accès à l'électricité \(% de la population\) | Données](#), en date du 17 décembre 2024

proviennent de l'hydroélectricité ; la Guinée (67 % de combustibles non fossiles), qui dispose de l'hydroélectricité et d'une petite quantité d'énergie solaire ; le Cameroun (65 % de combustibles non fossiles), qui dispose de l'hydroélectricité, de l'énergie solaire et de la biomasse ; et le Liberia (63 % de combustibles non fossiles), qui dispose également de l'hydroélectricité. Les plus gros consommateurs de combustibles fossiles sont le Bénin, qui produit 98 % de son électricité à partir de gaz et de pétrole, et Sao Tomé-et-Principe, qui génère 91 % de ses besoins à partir du pétrole. Parmi les pays qui produisent le plus d'énergie, le Nigeria dépend des combustibles fossiles pour 78 % de ses besoins énergétiques, et le Ghana pour 64 %. Il n'y a pas de production significative d'énergie nucléaire, éolienne, charbonnière ou géothermique dans les pays du hotspot.²⁸ Les impacts sociaux et environnementaux des barrages hydroélectriques qui génèrent 31% des besoins énergétiques des pays du hotspot sont abordés dans la section 6.3.7.

Figure 7.3. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité dans les pays du hotspot depuis 2013



Source : Banque mondiale (2024)

Exploitation minière et pétrolière

En Sierra Leone, l'exploitation minière représentait officiellement plus de 90 % des recettes d'exportation et 20 % du PIB avant la guerre de 1991. Malgré l'importance historique des diamants en tant qu'exportations majeures, les minerais de fer et de titane sont devenus les principaux produits d'exportation de la Sierra Leone, représentant 60,9 % des exportations totales²⁹.

La majorité des activités minières au Ghana sont menées par des sociétés internationales, mais l'exploitation minière illégale artisanale est très répandue. La législation et les réglementations forestières et minières ont été assouplies dans les années 1980 et 1990, et les investissements des industries minières et forestières ont été encouragés par des mesures incitatives. L'industrie minière a été privatisée et libéralisée, et certaines mines ont même été autorisées dans les réserves forestières. Ces réformes ont permis à la production d'or d'atteindre de nouveaux sommets

²⁸ Données sur le bouquet énergétique de Ember <https://ember-energy.org/data/yearly-electricity-data/>, consulté en déc. 2024.

²⁹ Observatory of Economic Complexity, <https://oec.world/en/profile/country/sle>, consulté en déc. 2024

(remplaçant le cacao en tant que produit de base le plus précieux du Ghana, atteignant 47% des exportations en 2022)³⁰.

Le Nigeria était le neuvième exportateur mondial de pétrole brut en 2023, avec 73,7 % des recettes d'exportation provenant de l'exportation de pétrole brut³¹. La dépendance du gouvernement à l'égard des recettes pétrolières l'a rendu très vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux. En réponse, le pays a mis en place des boucliers fiscaux sous forme d'économies générées lorsque les recettes pétrolières dépassent les prévisions budgétaires. Les opérations pétrolières ont débuté en 1960 et la production a culminé à près de 2,6 millions de barils par jour en 2005, avant de connaître une chute significative en raison des activités des groupes militants. La production provient principalement de la région du delta Niger (qui comprend plusieurs ZCB), où des problèmes environnementaux et sociaux persistants font rage, causés par des milliers de déversements de pétrole chaque année. Les bénéfices perçus par les communautés locales des puits de pétrole situés sur leurs terres sont faibles voire inexistants, et elles ne reçoivent aucune compensation pour la pollution ou la perte de terres et de services écosystémiques. La corruption et le vandalisme sont monnaie courante, avec de nombreux décès causés chaque année par les populations locales qui tentent de voler le pétrole directement dans les oléoducs et de mettre en place des milliers de petites raffineries opérant illégalement à travers le delta.

Élevage de bétail

L'élevage représente environ 35 % du produit intérieur brut agricole de la région, contribuant ainsi de manière significative à l'approvisionnement alimentaire et à la sécurité nutritionnelle. En outre, l'élevage est une source de revenus pour les petits exploitants et offre des possibilités d'emploi, tout en fournissant des intrants essentiels à la production végétale. La diversité génétique du bétail africain contribue également à la biodiversité et à la résilience des systèmes agricoles. Les systèmes pastoraux, caractérisés par leur mobilité, sont particulièrement bien adaptés aux conditions environnementales variables et contribuent à l'utilisation durable des terres. Toutefois, le secteur est confronté à des défis tels que l'accès aux marchés, la qualité des produits et la santé animale, qui nécessitent des politiques appropriées pour soutenir les petits éleveurs et améliorer la productivité. En outre, le secteur laitier en Afrique de l'Ouest, qui est une composante importante des moyens de subsistance des populations rurales, est confronté à une concurrence importante des importations et la nécessité d'investir pour répondre à la demande croissante. Depuis quelques années, la transhumance est perçue comme une source de conflit dans les pays du hotspot, malgré son importance économique. L'augmentation du cheptel et la sédentarisation croissante des éleveurs génèrent des tensions avec les autres utilisateurs des ressources : les agriculteurs, les éleveurs locaux et les agences chargées de la gestion des aires protégées.

³⁰ Observatory of Economic Complexity, <https://oec.world/en/profile/country/gha>, consulté en déc. 2024

³¹ Observatory of Economic Complexity, <https://oec.world/en/profile/country/nga>, consulté en déc. 2024

8. CONTEXTE POLITIQUE DU HOTSPOT

Ce chapitre examine le cadre des politiques, des accords et des institutions opérant au niveau mondial, régional ou national dans le hotspot.

8.1 Gouvernance

8.1.1 Gouvernance nationale

Parmi les pays du hotspot, le Liberia, le Ghana, Sao Tomé-et-Principe et la Sierra Leone sont des démocraties, bien que les institutions et les processus soient remis en question. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Togo, la Guinée et le Nigeria sont classés par Freedom House³² dans la catégorie des "autocraties modérées", avec de sérieuses faiblesses dans les processus démocratiques et la protection des libertés civiles, tandis que le Cameroun et la Guinée équatoriale sont décrits comme des autocraties dures.

Le Bénin fait partie des démocraties les plus stables d'Afrique subsaharienne, bien que des inquiétudes aient été exprimées concernant des restrictions de liberté d'opposition politique depuis 2016, y compris avant les élections de 2021 ayant reconduit le président en exercice. Les élections législatives de 2023 se sont déroulées dans le calme. Le gouvernement s'est aussi trouvé confronté à une augmentation de l'activité des militants islamistes dans le nord du pays.

Le Cameroun est dirigé par le président Paul Biya depuis 1982. Le pays a organisé des élections régulières, mais celles-ci n'ont pas été jugées libres et équitables. La liberté des médias et des organisations non gouvernementales de critiquer le gouvernement ou de s'y opposer est restreinte. Un conflit entre les forces de sécurité et les séparatistes dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest est en cours et a entraîné la mort et le déplacement de nombreux civils.

La Côte d'Ivoire a connu un conflit armé causé par des tensions ethniques et régionales, des conflits fonciers et une gouvernance corrompue. Bien que le conflit ait pris fin en 2011, une grande partie des causes reste non résolue. Des violences ont eu lieu lors des élections de 2020, mais dans l'ensemble, le pays est stable, la société civile et l'opposition politique pouvant opérer plus librement.

Le Ghana a organisé des élections multipartites et a connu de multiples transitions pacifiques du pouvoir depuis 1992. Le pays a de solides antécédents en matière de respect des droits politiques et des libertés civiles, mais des difficultés à contrôler la corruption persistent. Les élections présidentielles et parlementaires de décembre 2024 ont permis l'élection à la présidence du candidat de l'opposition, John Mahama, ancien président de 2012 à 2017.

La Guinée a connu son troisième coup d'État militaire depuis son indépendance en 2021. Les putschistes ont retardé le retour promis à un régime civil et pris des mesures contre les critiques et les opposants politiques.

La Guinée équatoriale est dirigée par le même gouvernement depuis un coup d'État militaire en 1979, sans élections libres. La famille dirigeante contrôle les richesses pétrolières et le pouvoir politique. L'opposition, la société civile et les médias ne peuvent pas fonctionner librement.

Le Liberia s'est lentement remis de la guerre civile qui a pris fin en 2003. Des élections libres ont été organisées à deux reprises, en 2017 et en 2023, toutes deux relativement

³² <https://freedomhouse.org/>

exemptes de violence. La corruption et l'impunité sont des défis permanents pour la gouvernance.

Le Nigeria est revenu à un système démocratique en 1999. Les dernières élections, en 2023, ont été entachées de violences et d'irrégularités constatées par les observateurs locaux et internationaux. La corruption et la violence sectaire touchent plusieurs régions du pays, notamment le nord et la ceinture centrale, ainsi que la région du delta, riche en pétrole. La presse et la société civile sont relativement libres, mais du harcèlement et l'utilisation répressive de l'action légale contre les critiques du gouvernement existent.

Sao Tomé-et-Principe est une démocratie multipartite qui a tenu des élections nationales régulières et compétitives et a connu de multiples transferts de pouvoir entre partis rivaux. Les libertés civiles sont généralement respectées. La pauvreté et la corruption ont affaibli certaines institutions, notamment le système judiciaire.

La Sierra Leone organise régulièrement des élections multipartites depuis la fin de la guerre civile en 2002. Ces élections ont été marquées par des tentatives de contrôle de l'opposition et de limitation de la liberté de la société civile. Les résultats des dernières élections, en 2023, ont été contestés, mais les deux principaux partis ont depuis accepté un compromis qui a permis au gouvernement de fonctionner.

Le Togo a connu deux dirigeants depuis le coup d'État de 1963 : le défunt président Gnassingbé Eyadéma et son fils, l'actuel président Faure Gnassingbé. Le pays a organisé des élections multipartites régulières, mais elles ne sont pas considérées comme libres.

De nombreux pays d'Afrique subsaharienne se caractérisent par des niveaux élevés de corruption et une mauvaise gouvernance. L'indice de perception de la corruption 2023 attribue à tous les pays du hotspot des notes comprises entre 17 (corruption élevée, 172e place) et 45 (niveau de corruption moyen, 67e place), la note maximale étant de 100, gage de bonne gouvernance³³. Dans l'ensemble, on constate un léger recul de la corruption depuis le classement de 2014. Selon ces résultats, la corruption est un facteur de la vie quotidienne des citoyens dans les 11 pays qui composent le hotspot.

8.1.2 Conflits et questions de sécurité

La plupart des pays du hotspot ont connu une certaine forme d'instabilité politique ou d'insécurité au cours des 20 dernières années. Certaines régions, comme le bassin du lac Tchad auquel appartiennent le Nigeria et le Cameroun, ont connu une intensification des conflits, avec la présence de groupes terroristes tels que Boko Haram, l'État islamique en Afrique de l'Ouest et des groupes affiliés à Al-Qaïda.

Le Nigeria est confronté à quatre grands types d'insécurité. Depuis 2009, la secte islamique Boko Haram a fait plus de 350 000 morts dans le nord-est du pays, forçant plus de 2 millions de personnes à fuir (Solidarités International 2022). Les conflits entre éleveurs et agriculteurs peuvent causer des affrontements violents pour l'utilisation des terres et de l'eau, ainsi que pour les aires de pâturage ou les corridors de transhumance. Les conflits éleveurs-agriculteurs sont exacerbés par le changement climatique et l'extension du désert du Sahara. Le banditisme et les enlèvements constituent une troisième source d'insécurité au Nigeria, avec plus de 10 000 étudiants enlevés contre rançon depuis 2020. Des groupes séparatistes sont actifs dans le sud du pays, principalement dans le delta du Niger. Depuis 2015, la situation sécuritaire du pays s'est détériorée en raison de divers facteurs économiques, environnementaux, sociaux, religieux et politiques, exacerbés par les effets du changement climatique. Les régions du nord sont particulièrement vulnérables, amenant une migration massive vers le sud.

³³ Indice de perception de la corruption sur le site : <https://www.transparency.org/en/>

Au Cameroun, il existe trois grands types d'insécurité qui ont conduit au déplacement de plus de deux millions de personnes. Il s'agit des activités de la secte islamiste Boko Haram, qui ont débordé dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ; du phénomène des prises d'otages ; et des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Il y a également la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui a commencé en 2016 et a conduit à des affrontements entre les groupes séparatistes et les forces de sécurité, entraînant des déplacements. Le conflit se caractérise par des attaques ciblées, des incendies criminels, des destructions de biens, des pertes de vie par balles perdues, des arrestations et détentions arbitraires, des enlèvements contre rançon et extorsion, et des attaques contre les travailleurs de la santé (OCHA 2024). Il affecte l'une des parties les plus riches en biodiversité et uniques du hotspot, et a entraîné une augmentation du braconnage dans les aires protégées, une dégradation de l'habitat, une perturbation de la gestion et de la surveillance par les autorités des aires protégées, des difficultés d'accès pour les chercheurs et le personnel chargé de la conservation, et le déplacement des populations locales, faisant peser une pression sur les ressources naturelles.

Le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire ont également subi des attaques terroristes sporadiques. Leur proximité avec le Niger, le Burkina Faso et le Mali les rend vulnérables, car ces pays connaissent une instabilité politique.

Les menaces pour la sécurité au Bénin sont liées aux enlèvements perpétrés dans le nord du pays par des groupes militants présumés, Jama'at Nusrat ul-Islam wal Muslimin, et d'autres organisations extrémistes violentes.

Depuis le début des années 2000, la Côte d'Ivoire a connu deux guerres civiles : la première de 2002 à 2007, et la seconde de 2010 à 2011. Ces guerres ont entraîné des problèmes de sécurité, des pertes civiles et une situation politique très polarisée et instable. Les niveaux élevés de conversion des forêts en Côte d'Ivoire sont le résultat de cette instabilité

Le Liberia a connu deux guerres civiles, de 1989 à 1997 et de 1999 à 2003. La guerre civile dévastatrice en Sierra Leone (1991-2002), qui s'est développée à partir d'une guerre antérieure au Liberia, a mis un terme aux efforts de conservation du pays. Les deux pays sont en paix depuis la fin de la guerre, qui a vu un grand nombre de réfugiés s'installer en Guinée et une recrudescence du braconnage et de la déforestation.

Le Ghana est resté relativement stable et a donc bien progressé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'environnement sécuritaire en Guinée équatoriale est généralement bon, bien que le pays ait des différends avec le Nigeria au sujet des frontières maritimes. La situation politique à Sao Tomé-et-Principe est également stable, bien qu'il y ait eu une tentative de coup d'État en 2022.

La politique guinéenne est très volatile et les inquiétudes concernant la transparence du processus électoral ont récemment conduit à des incidents politiques violents et à des affrontements interethniques.

8.2 Accords internationaux sur l'environnement

Tous les gouvernements des pays du hotspot ont ratifié les conventions et accords internationaux pour la conservation suivants : Convention sur la diversité biologique ; Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; Accord de Paris sur le climat ; Convention de Ramsar (zones humides) ; Convention sur le commerce

international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; Convention des Nations unies de lutte contre la désertification et Convention du patrimoine mondial.

Ces engagements internationaux influencent considérablement les politiques publiques développées et la législation nationale dans ces États. Cette harmonisation des cadres juridiques et politiques au niveau international et national a favorisé les partenariats et une collaboration accrue entre les gouvernements et les OSC. Ces accords internationaux ont également renforcé le financement et le soutien technique aux initiatives de conservation, en mobilisant des ressources supplémentaires auprès des bailleurs multilatéraux et bilatéraux.

8.2.1 Convention sur la diversité biologique (CDB)

Tous les pays du hotspot ont élaboré des Stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) afin d'orienter et de soutenir la mise en œuvre nationale de la CDB³⁴. Plusieurs d'entre eux sont désormais dépassés et tous devront être réalignés sur les objectifs du cadre mondial pour la biodiversité, adoptés lors de la COP de Kunming-Montréal en 2022.

La SPANB du Bénin (2016) aborde la participation des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre de la conservation de la biodiversité ; l'intégration de la biodiversité dans les programmes de développement ; l'alignement des SPANB sur les stratégies nationales et sectorielles ; les synergies entre les conventions ; la promotion des partenariats public-privé ; et la prise en compte d'une approche écosystémique dans la mise en œuvre.

La SPANB du Cameroun (2012) propose une nouvelle orientation politique pour inverser et stopper la tendance actuelle de perte de biodiversité afin d'établir une base naturelle solide de ressources, indispensable à la croissance socio-économique du pays.

La SPANB de la Côte d'Ivoire (2016) met l'accent sur la protection des milieux naturels, ses fonctions et services ; la préservation des espèces et de la diversité génétique ; le renforcement des infrastructures de conservation ; la valorisation et l'utilisation durable de la biodiversité ; la mobilisation de la société civile et la diffusion des connaissances sur le vivant ; ainsi que le renforcement de la coordination nationale et de la coopération internationale.

La SPANB du Ghana (2016) a quatre objectifs stratégiques : intégrer la biodiversité à la gestion du gouvernement et de la société ; améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ; accroître les avantages de la biodiversité pour tous les secteurs de l'économie ; la planification participative, gestion des connaissances et le renforcement des capacités.

La SPANB de la Guinée (2016) identifie neuf priorités nationales : l'implication et l'engagement des parties prenantes ; le renforcement des capacités (systémiques et institutionnelles) ; l'inventaire et la mise en valeur des connaissances traditionnelles ; la réduction ou l'arrêt des pressions sur la biodiversité ; la protection des écosystèmes représentatifs ; la reconnaissance des bénéfices issus de la biodiversité et des services écosystémiques ; la planification participative pour la gestion des savoirs traditionnels et le renforcement des capacités ; la coordination ; et la mobilisation des ressources.

La SPANB de la Guinée équatoriale (2015) adresse : l'intégration sectorielle des questions de biodiversité ; la sensibilisation de la société ; la législation ; l'usage durable pour la baisse de la pauvreté ; les moyens de subsistance alternatifs ; les aires protégées ; les pressions sur les écosystèmes forestiers ; les savoirs traditionnels ; la

³⁴ Les plans d'action nationaux sont disponibles à l'adresse [suivante : https://www.cbd.int/nbsap/about/latest](https://www.cbd.int/nbsap/about/latest)

certification carbone ; la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ; la bioprospection ; la collecte et l'accès aux données ; la surveillance ; le financement ; et l'intégration de la biodiversité dans l'éducation (renforcement des capacités).

La SPANB du Liberia (2017) vise à développer des programmes d'éducation et d'information afin de sensibiliser la population à l'importance de la biodiversité et d'attribuer une valeur aux biens et services des écosystèmes par le biais d'une évaluation ; ainsi qu'à développer un cadre pour l'intégration de la biodiversité dans les systèmes de comptabilité nationale, les politiques de développement, les plans et les programmes.

La SPANB du Nigeria (2015) vise à intégrer la biodiversité dans le plan de développement afin de faciliter le développement durable, par le biais de 14 objectifs SMART liés aux objectifs d'Aichi.

La SPANB de la Sierra Leone (2017) est axé sur la protection de la biodiversité à travers la législation sectorielle ; la mise en œuvre d'actions de conservation ; l'amélioration du statut des espèces, des habitats, des sites et écosystèmes ; l'amélioration du niveau de vie, des services écosystémiques et des opportunités ; l'amélioration de l'implication du secteur et du public, ainsi que le renforcement des capacités et de la sensibilisation.

La SPANB de Sao Tomé-et-Principe (2016) est axé sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la promotion d'un développement économique diversifié, qui contribuera directement et indirectement à la conservation de la biodiversité. Y sont identifiés les écosystèmes marins et côtiers, les forêts, les eaux intérieures et les écosystèmes agraires comme des priorités.

La SPANB du Togo (2014) définit vingt objectifs nationaux visant à : promouvoir une culture commune ; renforcer les bénéfices de la biodiversité et des services écosystémiques pour tous ; améliorer le cadre juridique et institutionnel et la gouvernance ; développer les connaissances concernant les ressources biologiques nationales ; et renforcer les capacités techniques et humaines.

L'accord de Kunming-Montréal, adopté en décembre 2022 lors de la 15e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, marque un tournant vers une protection de la biodiversité fondée sur les droits humains. Les pays ont adopté le Cadre mondial pour la biodiversité, qui souligne l'importance cruciale de la biodiversité pour les droits humains et inversement, reconnaissant le rôle vital des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation de la biodiversité. Cette approche est particulièrement pertinente pour l'Afrique subsaharienne, car elle souligne la nécessité de protéger les écosystèmes tout en respectant les droits et les savoirs traditionnels. L'engagement en faveur de l'équité intergénérationnelle renforce l'urgence d'agir face à la perte de biodiversité. La participation significative du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité aux négociations reflète l'importance d'inclure les voix autochtones dans la prise de décision en matière d'environnement.

8.2.2 La CCNUCC et l'accord de Paris

Tous les pays du hotspot sont signataires de l'Accord de Paris, où ils s'engagent à réduire leurs émissions par le biais des Contributions déterminées au niveau national (CDN, *Nationally Determined Contributions* ou NDC en anglais). Tous les pays signataires, y compris les 11 pays du hotspot, ont pris des engagements contraignants dans le cadre de l'Accord de Paris pour réduire les émissions de GES et promouvoir des initiatives d'adaptation au changement climatique, et la plupart d'entre eux ont soumis leurs CDN révisées. Le tableau 8.1 résume les CDN des pays du hotspot.

Tableau 8.1. Résumé des CDN dans les pays du hotspot

Pays	Années de soumission	Objectif
Cameroun	CDN soumises en 2016, révisées en 2021	Objectif de réduction des GES de 35 % d'ici 2030, soit 23 % (scénario conditionnel) et 12 % (scénario inconditionnel).
Bénin	CDN soumises en 2016, révisées en 2021	Engagement de réduction des GES de 11,68 % sans aide internationale et 21,36 % avec aide, d'ici 2030.
Côte d'Ivoire	CDN soumises en 2016, révisées en 2022	Engagement de réduction des émissions de 30,41 % d'ici 2030 sans soutien international, et de 98,95 % d'ici 2030 avec soutien international.
Ghana	CDN de 2016, révisées et soumises en 2021	Réduction de 15 % des émissions d'ici à 2030, avec un objectif conditionnel de 45 % dépendant du financement international, du transfert de technologies et de la coopération internationale.
Nigeria	CDN de 2015, révisées et soumises en 2021	Prévoit une réduction de 20 % des émissions d'ici 2030, avec un objectif conditionnel de 47 %.
Togo	CDN 2016, révisées et soumises en 2021	Réductions prévues des émissions de 14,45 % d'ici 2030, avec un objectif conditionnel de 50,12 %.
Guinée équatoriale	CDN révisées et soumises en 2021	Engagée à réduire ses émissions de 20 % (objectif inconditionnel) d'ici 2030, ou 50 % (avec soutien financier international).
Guinée	CDN révisées et soumises en 2021	Vise à réduire ses émissions de 13 % dans scénario de BaU inconditionnel et de 49 % (conditionnel) d'ici 2030.
Liberia	CDN révisées et soumises en 2021	Objectif de réduire les émissions de 10% dans un scénario BaU inconditionnel et de 64 % (conditionnel) d'ici 2030.
Sao Tomé-et-Principe	CDN révisées et soumises en 2021	Prévision d'une réduction des émissions de 27% dans un scénario BaU inconditionnel et de 47 % (conditionnel) d'ici 2030
Sierra Leone	CDN révisées et soumises en 2021	Prévoit de réduire ses émissions de 10 % dans cadre de scénario BaU inconditionnel et de 25 % (conditionnel) d'ici 2030.

Source : Registre des CDN de la CCNUCC, <https://unfccc.int/NDCREG>.

Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'ONU soutient également les pays dans la préparation à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi qu'à la place de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+). Le programme ONU-REDD soutient les processus nationaux REDD+ au Bénin, au Cameroun (lié à l'UE-FLEGT), en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Liberia, au Nigeria et au Togo. La Sierra Leone et Sao Tomé ne sont pas encore impliqués. En outre, il existe un projet volontaire de compensation carbone dans les forêts de Gola en Sierra Leone (voir section 11.7).

8.2.3 Convention de Ramsar sur les zones humides

Les pays du hotspot ont répertorié 66 zones humides d'importance internationale dans le cadre de la convention. Dix-sept d'entre elles sont situées dans le hotspot, dont neuf sont des ZCB confirmées et trois des ZCB d'eau douce proposées (tableaux 8.2 et 8.3).

Tableau 8.2. Sites Ramsar dans le hotspot GFWA

Pays	Site Ramsar	Statut ZCB
Cameroun	Barombi Mbo crater lake	ZCB
Cameroun	Rio Del Rey estuary	Pas une ZCB
Côte d'Ivoire	Parc National d'Azagny	ZCB
Ghana	Owabi reservoir	Pas une ZCB
Guinée	Konkouré	ZCB
Guinée équatoriale	Isla de Annobón	ZCB
Liberia	Gbedin wetlands	Proposition d'une ZCB en eau douce
Liberia	Kpatawee wetlands	Proposition d'une ZCB en eau douce
Liberia	Lake Piso	ZCB
Liberia	Marshall wetlands	Pas une ZCB
Liberia	Mesurado wetlands	Proposition d'une ZCB en eau douce
Nigeria	Apoi Creek forests	Pas une ZCB
Nigeria	Lake Oguta	Pas une ZCB
Nigeria	IITA	ZCB
Nigeria	Upper Orashi forests	ZCB
Sao Tomé-et-Principe	Tinhosas islets	ZCB
Sierra Leone	Sierra Leone river estuary	ZCB

Tableau 8.3. Participation des pays du hotspot à la Convention de Ramsar

Pays	Année d'entrée en vigueur	Sites Ramsar dans le pays	Sites Ramsar dans le hotspot
Bénin	2000	4	0
Cameroun	2006	7	2
Côte d'Ivoire	1996	6	1
Ghana	2003	3	1
Guinée	1988	16	1
Guinée équatoriale	2003	3	1
Liberia	2003	5	5
Nigeria	2001	16	4
Sao Tomé-et-Principe	2006	1	1
Sierra leone	2000	1	1
Togo	1995	4	0
Total		66	17

8.2.4 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

La CITES est une convention importante pour les pays du hotspot GFWA, car elle permet de réglementer le commerce des espèces sauvages. Le commerce international non réglementé est une menace pour la biodiversité végétale et animale (ex. l'exportation du perroquet gris - *Psittacus erithacus* - vers l'UE). Certains échanges se poursuivent, notamment l'exportation de viande de brousse pour la diaspora ouest-africaine.

Il est attendu des parties prenantes à la CITES d'élaborer des réglementations et des mécanismes pour mettre en œuvre les décisions de la convention. Toutefois, sur les 11 pays du hotspot, seul le Nigeria semble disposer d'une législation nationale répondant aux exigences générales de mise en œuvre de la CITES. Une loi adoptée en 2024 renforcera les mesures de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages en augmentant les capacités d'application de la loi, en étendant les pouvoirs d'investigation pour inclure les enquêtes financières et les opérations fondées sur le renseignement, et en permettant aux tribunaux d'accélérer les cas relatifs aux espèces sauvages et de recouvrer les actifs.

La conférence des parties et le comité permanent de la CITES peuvent recommander la suspension du commerce de certaines espèces ou de toutes les espèces inscrites à la CITES pour une période déterminée. Ces suspensions temporaires sont destinées à

permettre au pays de progresser vers la promulgation d'une législation adéquate, de combattre et réduire le commerce illicite, soumettre les rapports annuels manquants ou répondre à des recommandations spécifiques du Comité permanent. La suspension est retirée une fois le problème résolu. À l'heure actuelle, tous les pays, à l'exception de la Sierra Leone, sont soumis à des suspensions :

- Concernant tout type de commerce dans le cas de Sao Tomé-et-Principe ;
- Des échanges commerciaux au Liberia ;

Et concernant certaines espèces dans tous les autres pays :

- Bénin : le commerce du scorpion empereur (*Pandinus imperator*), du caméléon gracieux (*Chamaeleo gracilis*), du caméléon du Sénégal (*C. senegalensis*) et de la tortue à charnière de Home (*Kinixys homeana*) est suspendu ;
- Cameroun : le commerce du bois de rose africain (*Pterocarpus erinaceus*) est suspendu en raison de problèmes de conformité et d'application ;
- Côte d'Ivoire : le commerce de bois du *Pericopsis elata* ;
- Ghana : le commerce du scorpion empereur (*Pandinus imperator*), du caméléon gracieux (*Chamaeleo gracilis*) et du caméléon du Sénégal (*C. senegalensis*) ;
- Guinée : le commerce de l'*hippocampe* d'Afrique de l'Ouest (*Hippocampus algiricus*) en raison de problèmes d'application de la réglementation ;
- Guinée équatoriale : le commerce de l'arbre médicinal *Prunus africana* ;
- Liberia : tous les échanges commerciaux sont en raison d'une législation nationale inadéquate ;
- Nigeria : le commerce du bois de rose africain (*Pterocarpus erinaceus*) en raison de problèmes de conformité et d'application ;
- Sao Tomé-et-Principe : tous les échanges commerciaux en raison de problèmes liés aux rapports annuels, tous les échanges commerciaux en raison de problèmes liés à la législation nationale ;
- Togo : le commerce du bois de rose africain (*Pterocarpus erinaceus*), du perroquet à cou brun (*Poicephalus fuscicollis*) et du scorpion empereur (*Pandinus imperator*) en raison de problèmes de conformité et d'application.

En réponse à ces mesures, en juin 2024, l'autorité de développement forestier du Liberia (*Forestry Development Authority/FDA*) a organisé une table ronde avec les parties prenantes pour définir ses priorités de conservation et renforcer la collaboration avec divers partenaires, y compris les organisations locales et internationales³⁵. Ces efforts visent à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages et à assurer une mise en œuvre efficace des dispositions de la CITES.

8.2.5 Convention du patrimoine mondial

Sept sites des pays du hotspot sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial en raison de leurs valeurs naturelles mais seuls trois se situent dans le hotspot : le parc national de Taï en Côte d'Ivoire et les sections du mont Nimba en Côte d'Ivoire et en Guinée.

8.3 Législation nationale

La section suivante donne un aperçu des principaux cadres constitutionnels et juridiques et des politiques publiques régissant la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité dans les pays du hotspot. Les principales lois de chaque pays sont présentées dans l'annexe 3 et résumées dans le tableau 8.4.

³⁵ <https://frontpageafricaonline.com/environment/Liberia-fda-holds-stakeholder-roundtable-outlines-2024-conservation-priorities/>

Tableau 8.4. Aperçu des politiques, lois et règlements nationaux relatifs à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité

Objectif des politiques, lois et règlements	Bénin	Cameroun	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Guinée équatoriale	Liberia	Nigeria	Sao Tomé-et-Principe	Sierra Leone	Togo
Aires protégées	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Préservation des espèces*									x		
Gestion des forêts	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aménagement du territoire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Financement durable**		x		x			x	x			
EIE	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Conservation communautaire		x		x							
Conservation transfrontalière		x	x		x		x	x	s/o	x	
Décentralisation	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x

Source : Sur la base de la documentation nationale.

Notes : * = apparemment uniquement sous les auspices de la CITES et des SPANB ; ** = mise en place d'un fonds fiduciaire au Liberia et du programme REDD+ au Cameroun, Ghana et Nigeria.

Dans certains pays du hotspot, la législation relative aux questions de conservation est très ancienne. Par exemple, les lois environnementales du Ghana remontent à l'époque coloniale (avant 1957) et la plupart d'entre elles traitent de la prévention et du contrôle des maladies, ainsi que de la protection de la faune et de la flore. En Sierra Leone, la législation environnementale date d'au moins deux décennies. Plusieurs pays du hotspot ont actualisé ou tentent d'actualiser leurs lois, en y incluant de nouvelles considérations comme des dispositions régissant les activités de conservation communautaires.

8.3.1 Protection des sites

Tous les pays du hotspot ont fait des progrès considérables en termes de création d'un réseau national d'aires protégées. La base de données des planètes protégées, qui est la référence officielle de la CDB, enregistre plus de 2 000 aires protégées, couvrant plus de 44 millions d'hectares (tableau 8.5). Cela équivaut à 17,5 % de la surface terrestre et des plans d'eaux intérieurs des pays du hotspot. Cependant, le nombre d'aires protégées dédiées à la conservation de la biodiversité et gérées dans ce sens (aires protégées de catégorie I à IV de l'UICN) sera certainement beaucoup plus faible - pour la plupart des aires protégées, la catégorie de l'UICN n'est pas rapportée, ce qui rend impossible l'évaluation précise de ce nombre.

Même lorsque des aires protégées sont créées pour conserver la biodiversité, elles ne sont pas toujours efficaces. Plusieurs freins entravent leur gestion, notamment le non-respect des droits coutumiers et autres droits sur les terres et les ressources, la concurrence avec d'autres usages du sol tels que l'exploitation forestière et minière, les conflits armés dans certains pays du hotspot, ainsi que la pression humaine et agricole. Ces problèmes sont aggravés par l'insuffisance de personnel et de financements pour les agences chargées des aires protégées, ce qui entraîne un manque de surveillance, une faible application de la loi et un manque de participation des communautés. Les effets du changement climatique, tels que les sécheresses et les inondations prolongées, menacent les écosystèmes et les espèces dans les aires protégées, réduisant ainsi leur résilience. Dans ce contexte, la création d'une nouvelle aire protégée risque d'être un processus long, compliqué et coûteux. Ces défis exigent une approche intégrée et

collaborative entre les gouvernements, les communautés locales et les partenaires internationaux afin de garantir une protection efficace des aires protégées

Une avancée récente dans le processus de la CDB a été la définition des AMCEZ, qui complètent les aires protégées en reconnaissant la contribution apportée à la conservation de la biodiversité par d'autres zones qui ne sont pas des aires protégées (Jonas *et al.* 2024). Aucun pays du hotspot n'a encore déclaré d'AMCEZ sur le site Protected Planet.

Tableau 8.5. Synthèse des données concernant les aires protégées dans les pays du hotspot

Pays	Nombre d'aires protégées	Hectares d'aires protégées	% des zones terrestres et des eaux intérieures couvertes par des aires protégées
Bénin	76	3 422 300	29,69
Cameroun	54	5 108 800	10,99
Côte d'Ivoire	257	7 321 400	22,83
Ghana	313	3 543 500	14,84
Guinée	132	9 195 500	37,61
Guinée équatoriale	16	510 300	18,99
Liberia	19	386 300	4,03
Nigeria	1 002	12 673 500	13,94
Sao Tomé-et-Principe	6	31 400	31,73
Sierra Leone	67	908 800	12,58
Togo	87	1 590 800	28,10
Total	2 029	44 692 600	17,56

Source : Base de données mondiale des aires protégées, <https://www.protectedplanet.net/en>, consulté en décembre 2024.

Les données de Protected Planet citées ci-dessus dépendent des transmissions faites par les gouvernements au Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC) du PNUÉ et peuvent être incomplètes. Les parties prenantes ont indiqué que plusieurs nouvelles aires protégées étaient en cours de création au Liberia, par exemple. La Côte d'Ivoire a récemment créé plusieurs nouvelles aires protégées et mis à jour sa stratégie nationale de conservation pour y inclure des mesures plus strictes contre la déforestation et la dégradation des habitats naturels par exemple³⁶. Un projet de création de sanctuaires pour les éléphants est en cours. De nouvelles agences gouvernementales ont été créées pour superviser les efforts de conservation et coordonner les initiatives entre les différentes régions.

8.3.2 Protection des espèces

Certains pays du hotspot ont des lois qui protègent des espèces spécifiques, en plus de celles listées dans les annexes de la CITES ou dans les SPANB. Les lois existantes prennent en compte trois catégories de menaces pour la biodiversité selon le classement de la Liste rouge de l'UICN : les espèces En danger critique (CR), En danger (EN) et Vulnérables (VU). Au Nigeria, par exemple, la loi de 2016 concernant les espèces en danger est la principale législation protégeant la flore et la faune du pays.

8.3.3 Politiques de gestion forestière

La gestion des forêts pour le bois était une préoccupation des pouvoirs coloniaux, et l'influence des lois forestières de l'époque coloniale reste perceptible dans certains pays du hotspot dans la manière dont les forêts et les agences qui les gèrent sont structurées.

³⁶ <https://environnement.gouv.ci/preservation-de-la-biodiversite-la-cote-divoire-actualise-sa-strategie-et-son-plan-d-actions/>

Les réformes postcoloniales ont élargi la portée de la gestion forestière à une gamme plus vaste de produits et services, tels que le carbone, et en facilitant l'inclusion de plus de parties prenantes, par le biais d'initiatives importantes ouvrant la voie à une gestion communautaire des forêts dans certains pays (voir 8.3.9, ci-dessous).

Le Bénin a adopté une loi protégeant les forêts sacrées en 2012³⁷. La gestion des forêts est régie par son code forestier, mis à jour en 2011, qui définit deux types de forêts: les forêts classées, où les droits sont restreints (comprenant les forêts domaniales) ; et les forêts protégées, pouvant être utilisées après autorisation de l'administration forestière.

Au Cameroun, l'exploitation forestière commerciale se fait principalement dans le domaine forestier permanent à travers des concessions industrielles attribuées par appel d'offres à des entités camerounaises et étrangères. La réglementation encadre également les forêts communales et les forêts communautaires.³⁸

En Côte d'Ivoire, un nouveau Code forestier a été adopté en 2019. Il introduit de nouvelles catégories de forêts (agro-forêts, forêts communautaires, forêts sacrées) et supprime d'anciennes catégories, notamment les périmètres d'exploitation forestière, tout en prévoyant l'immatriculation des terres relevant des domaines forestiers des personnes morales privées et des particuliers. Plusieurs décrets et arrêtés ont été pris pour préciser les dispositions du nouveau code forestier³⁹. Un ambitieux programme de reboisement a été lancé, dans le but d'augmenter la couverture forestière de 11 % (2015) à au moins 20 % d'ici 2045.

Au Ghana, la gestion forestière est encadrée depuis 2017 par une réglementation spécifique sur l'octroi des droits d'exploitation du bois et la délivrance de licences de légalité. La loi définit (a) les terres éligibles à l'octroi de droits d'exploitation du bois, (b) les conditions d'octroi de droits d'exploitation du bois à petite et grande échelle, (c) les autres sources de bois, et (d) le système de certification de légalité⁴⁰.

En Guinée, le Code forestier (Loi L/99/013/AN, 1999) établit le cadre de la gestion des ressources forestières⁴¹. La gestion est guidée par un plan d'action forestier national à long terme.

Au Liberia, la gestion des forêts repose sur une loi de réforme adoptée en 2006 (*National Forestry Reform/NFRL*) qui encadre son exploitation commerciale, la gestion communautaire et la conservation. D'autres textes viennent compléter ce cadre, notamment la loi sur les droits communautaires de 2009, la réglementation afférente de 2011, ainsi que des lois sur la transparence dans les industries extractives (2009) et des autorités maritimes de 2010.⁴²

La politique forestière nationale intersectorielle du Nigeria de 2006 vise à assurer une gestion durable des forêts qui garantisse que les avantages économiques, sociaux et environnementaux des forêts et des arbres soient conservés pour la génération actuelle et future, y compris pour les personnes démunies et les groupes vulnérables.⁴³

³⁷ Banque mondiale (2020) <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/438941599117826833/benin-country-forest-note>

³⁸ Portail du commerce du bois : Cameroun <https://www.timbertradeportal.com/fr/cameroun/24/cadre-legal>

³⁹ Portail du commerce du bois : Côte d'Ivoire <https://www.timbertradeportal.com/fr/cameroun/24/cadre-legal>

⁴⁰ Portail du commerce du bois : Ghana [Cadre juridique pour la gestion des forêts et le commerce du bois au Ghana](https://www.timbertradeportal.com/fr/ghana/128/cadre-juridique-pour-la-gestion-des-forêts-et-le-commerce-du-bois-au-ghana)

⁴¹ https://www3.dfc.gov/environment/eia/cbg/Volume_D/3_Annexe_4_1_Final.pdf

⁴² Portail du commerce du bois : Liberia <https://www.timbertradeportal.com/fr/liberia/128/contexte-forestier>

⁴³ FAO : <https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC144367/>

À Sao Tomé-et-Principe, une loi forestière de base adoptée en 2001 définit les forêts comme propriété de l'État. La gestion forestière vise l'utilisation durable et rationnelle des ressources ainsi que la conservation de la biodiversité. Les forêts sont classées en fonction de leur usage. Un plan forestier national et un fonds forestier sont établis.⁴⁴

La politique forestière révisée de la Sierra Leone en 2010 propose une vision à long terme d'un secteur forestier intégré, fondé sur la durabilité et les droits, et visant à maximiser les bénéfices économiques, sociaux, culturels, esthétiques et environnementaux pour les générations actuelles et futures de Sierra Leone, et plus généralement pour l'humanité. Le document définit les principes de la gestion des réserves forestières et de la gestion communautaire des forêts.⁴⁵

Le Code forestier du Togo de 2008 établit les règles de gestion des ressources forestières en vue de maintenir l'équilibre des écosystèmes et la durabilité des ressources forestières. Il définit le régime forestier, le régime faunique et les modalités de participation à la gestion des ressources forestières.⁴⁶

8.3.4 Évaluation de l'impact sur l'environnement

Tous les pays du hotspot ont introduit des exigences en matière d'EIE. Cela est dû en partie à l'expansion rapide des secteurs minier et pétrolier/gazier et aux pressions émergentes pour le développement des plantations de palmiers à huile et d'hévéas. Les EIE sont essentielles pour anticiper et atténuer les effets des projets de développement sur les écosystèmes sensibles. Toutefois, leur efficacité dépend des capacités techniques, de la transparence, de la qualité des données et de la volonté politique de mettre en œuvre les recommandations.

8.3.5 Conservation communautaire

La nécessité d'impliquer les communautés locales dans les actions de conservation est désormais amplement acceptée dans la pratique internationale. Au sein du hotspot, des réglementations régissant la conservation communautaire existent au Cameroun et au Ghana depuis plus de 20 ans, et plus récemment en Côte d'Ivoire.

La conservation communautaire est mise en œuvre au Ghana depuis plus de 20 ans par le biais de zones de gestion des ressources communautaires (*Community Resource Management Area*/CREMA). Environ 40 CREMA sont signalées comme étant en activité ou en cours de création. Elles sont destinées à conserver la faune et la flore en intégrant les pratiques de conservation dans les dispositifs concernant les moyens de subsistance durables locaux (Agyare *et al.* 2024). Au Cameroun, la législation forestière de 1994 a permis aux groupes communautaires de gérer une forêt communautaire d'une superficie maximale de 5 000 hectares. Cependant, l'adoption a été limitée et les impacts attendus sur les moyens de subsistance et la gestion des forêts n'ont pas été réalisés (CED *et al.* 2017). En Côte d'Ivoire, les nouvelles politiques forestières et de conservation mettent l'accent sur l'implication des communautés locales dans la conservation, en offrant des incitations économiques pour protéger les ressources naturelles. Une stratégie nationale pour la promotion et la gestion des réserves naturelles volontaires est disponible.

Le tableau 8.6 donne des exemples d'initiatives clés de conservation communautaire dans les pays du hotspot. De nombreuses approches de la conservation communautaire décrites dans ce tableau sont basées sur des pratiques coutumières existantes. Au Bénin, Cameroun, Ghana et Togo, par exemple, les forêts sacrées traditionnelles (parfois appelés "bosquets fétiches") sont désignées comme des zones où l'exploitation des

⁴⁴ FAO : <https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC072017/>

⁴⁵ FAO : <https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC143754/>

⁴⁶ FAO : <https://www.fao.org/faolex/country-profiles/general-profile/fr/?iso3=TGO>

ressources et même l'accès humain sont extrêmement restreints. On estime que cette pratique a des effets bénéfiques sur la biodiversité des forêts (Decher 1997, Campbell 2005, Dudley *et al.* 2009), bien qu'aucune étude rigoureuse et complète n'ait été réalisée pour en examiner l'impact.

8.3.6 Conservation transfrontalière et corridors

De nombreux corridors de conservation identifiés dans ce hotspot sont transfrontaliers et s'étendent sur deux pays ou plus. Il existe plusieurs exemples de coordination transfrontalière pour la conservation dans le hotspot :

- En 2016, un corridor a été créé entre le Bénin, le Togo et le Ghana (Corridor des éléphants de la savane ouest-africaine), reliant plusieurs réserves et parcs afin de protéger les éléphants et les ressources naturelles des savanes soudano-guinéennes (Thouless *et al.* 2016).
- Entre la Côte d'Ivoire et le Liberia se trouve le Corridor Taï-Grebo-Sapo, créé en 2013 et renforcé en 2016 pour préserver les forêts tropicales et les primates menacés des parcs nationaux de Taï, Grebo et Sapo (Liberia Protected Area Network Strategy 2018). En outre, la réserve naturelle volontaire du "corridor écologique de Taï" a été créée à la demande de la municipalité de Taï.
- Le corridor forestier Volta-Noire a été créé en 2016, reliant les zones forestières entre le Ghana et la Côte d'Ivoire et facilitant le déplacement des éléphants.
- En 2006, un corridor entre le Cameroun et le Nigeria a été créé pour permettre aux primates tels que les gorilles et les chimpanzés de se déplacer entre les montagnes de Cross River et de Takamanda, facilitant ainsi l'interconnectivité des écosystèmes et les échanges génétiques (Dunn *et al.* 2014).
- Le corridor Gola-Foya a été renforcé en 2019 pour améliorer la conservation du paysage du Grand Gola entre la Sierra Leone et le Liberia (Plan de conservation transfrontalière de la forêt de Gola 2019).
- Le corridor du mont Nimba (site du patrimoine mondial de l'UNESCO) entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Liberia a été renforcé en 2015 afin de réduire la perte de biodiversité et de conserver les espèces endémiques.

8.3.7 Décentralisation

Le processus de décentralisation implique le transfert du pouvoir des instances centrales vers les autorités locales, avec divers niveaux d'implications administratives, financières et politiques. Sous l'impulsion des organisations internationales, un nombre considérable de réformes visant à décentraliser les structures institutionnelles se sont matérialisées dans la région depuis plus de deux décennies.

En théorie, déléguer la responsabilité de prise de décision concernant l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles à des niveaux de gouvernements inférieurs devrait créer des opportunités pour une plus grande participation des parties prenantes et une meilleure redevabilité. Cependant, certains processus de décentralisation dans la région ont été critiqués en raison des problèmes de transparence dans la gestion des ressources publiques, d'un transfert insuffisant de fonds et de compétences fiscales aux autorités locales. Au Cameroun, par exemple, le transfert de la gestion des ressources forestières à des comités de gestion locaux ou villageois aurait encouragé l'exploitation du bois sans contrôle adéquat, conduisant à une captation des ressources par les élites et de la corruption (Oyono 2004, 2005).

Tableau 8.6. Initiatives communautaires de conservation dans le hotspot

Pays	Initiative	Objectifs	Approche
Bénin	Gestion durable des forêts classées du Bénin	Améliorer les écosystèmes forestiers et renforcer les capacités locales en matière de gestion durable des ressources	Gestion participative impliquant les communautés locales pour la conservation des forêts classées
Cameroun	Programme de conservation de la forêt de Ngoyla-Mintom	Préserver la biodiversité, améliorer la résilience des écosystèmes et des populations pauvres et vulnérables face au changement climatique	Cogestion avec les communautés locales pour la conservation des forêts dans les zones sensibles
Côte d'Ivoire	Conservation des forêts classées du Cavally et du Goin-Débé	Augmenter la couverture forestière et préserver les espèces menacées	Gestion durable et restauration des écosystèmes dégradés, avec attention particulière accordée à la biodiversité et aux services écosystémiques
Ghana	Programme CREMA (Community Resource Management Areas)	Améliorer les moyens de subsistance grâce à la gestion durable de la biodiversité	Décentralisation de la gestion des ressources naturelles par les communautés locales avec appui technique des ONG
Guinée	Réhabilitation des zones humides et des aires protégées de Koundinda en Guinée maritime	Améliorer la qualité des habitats pour les espèces endémiques	Développement et réhabilitation impliquant les communautés locales et formation à la gestion durable
Guinée équatoriale	Programme de protection de la forêt tropicale de Monte Alén	Protéger les espèces menacées telles que le gorille de plaine ou l'éléphant de forêt	Surveillance communautaire des forêts et soutien à la lutte contre le braconnage
Liberia	Conservation des forêts tropicales du parc national de Sapo	Préserver les écosystèmes forestiers et améliorer la gestion des ressources naturelles	Gestion collaborative entre gouvernement, OSC et communautés pour protéger la biodiversité
Nigeria	Restauration des mangroves dans le delta	Réduire les émissions de carbone et protéger les zones littorales	Réhabilitation des zones dégradées avec participation des communautés locales
Sao Tomé-et-Principe	Comités pilotes des réserves spéciales	Les dirigeants communautaires partagent la responsabilité de la gestion	Participation des dirigeants communautaires aux comités des réserves spéciales
Sierra Leone	Protéger les écosystèmes côtiers et marins	Préserver la biodiversité marine et les récifs coralliens	Gestion intégrée des zones côtières et sensibilisation des populations locales à la conservation du milieu marin
Sierra Leone	Réhabilitation du parc national de la forêt de Gola	Protéger les espèces menacées et les écosystèmes forestiers fragiles	Cogestion des forêts par le gouvernement et les communautés locales
Togo	Programme de restauration des écosystèmes forestiers au Togo	Renforcer les capacités locales en matière de gestion des ressources naturelles	Restauration écologique et lutte contre la déforestation, avec participation des communautés locales.

Sources : Rapports d'ONG (WWF, FAO, WCS, PNUE) et de bailleurs internationaux (Banque mondiale, FEM)

Des pays comme le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont également transféré des compétences en matière d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement aux autorités locales. Par exemple, les lois parlementaires 97-028 et 99-029 au Bénin confèrent aux régions et aux municipalités le pouvoir d'élaborer des plans d'aménagement du territoire pour répondre aux enjeux environnementaux, entre autres. D'autres pays, comme le Liberia, ont été plus lents à mettre en œuvre la décentralisation sur ces questions, malgré les progrès réalisés dans l'élaboration de politiques nationales de décentralisation.

8.4 Accords régionaux

La région est couverte par plusieurs organismes et accords régionaux, contribuant de manière significative à la conservation du hotspot (tableau 8.7).

Tableau 8.7. Participation des pays du hotspot aux accords régionaux

Accords régionaux	Bénin	Cameroun	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Guinée équatoriale	Liberia	Nigeria	Sao Tomé-et-Principe	Sierra Leone	Togo
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	x		x	x	x		x	x		x	x
Charte de l'eau du bassin du Niger	x	x	x		x			x			x
Comité Permanent inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)	x		x		x						x
Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique	x	x	x		x	x					x
Union africaine	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	x		x								x
Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)		x			x	x			x		
Commission du bassin du lac Tchad		x				x		x			
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)			x	x	x	x	x	x	x	x	
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)		x				x			x		
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (version révisée)	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x
Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC)		x				x			x		
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)		x				x					
Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUALP)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Source : FAOLEX

Deux instances régionales promeuvent la coopération économique et la conservation : La CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Les huit pays du hotspot, de la Guinée au Nigeria, sont membres de la CEDEAO, tandis que le Cameroun, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe sont membres de la CEEAC. De nombreux programmes régionaux et panafricains opèrent également dans le hotspot.

8.4.1 Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La CEDEAO a été fondée en 1975 comme pilier régional de la Communauté économique africaine, chargée de contribuer au développement du continent. Sa mission est de promouvoir l'autosuffisance collective, l'intégration économique, la stabilité et la coopération dans la région, dans des domaines tels que les ressources naturelles, l'énergie et l'agriculture, par la création d'une zone économique et commerciale ouest-africaine. Le traité de la CEDEAO vise à harmoniser et à coordonner les politiques nationales de protection de l'environnement, en promouvant des programmes, des activités et des projets dans les domaines de l'agriculture et des ressources naturelles. La Commission de la CEDEAO a élaboré une politique environnementale conforme à la vision 2025 des chefs d'État de la CEDEAO. Cette politique envisage une « région pacifique, digne et prospère dont les ressources naturelles variées et productives sont préservées et gérées de manière durable pour le développement et l'équilibre de la sous-région » (CEDEAO, 2008). La CEDEAO a également élaboré un plan de convergence forestière, qui reconnaît le rôle des OSC et définit les priorités régionales pour la conservation et la gestion durable des ressources forestières.

8.4.2 Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

La COMIFAC est une organisation intergouvernementale qui se concentre sur la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Elle compte 11 États membres, dont les pays du hotspot : le Cameroun, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe. En 2005, la COMIFAC a adopté un plan de convergence, similaire à celui de la CEDEAO, visant à améliorer la préservation et la gestion des forêts d'Afrique centrale. En 2015, celui-ci a été révisé et compte 6 axes stratégiques. Le plan est aujourd'hui en cours de révision.

8.4.3 Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (*New Partnership for Africa's Development/NEPAD*) est un programme de développement économique de l'Union africaine, dont tous les pays du hotspot sont membres. Adopté en 2001, le NEPAD vise à fournir une vision globale et un cadre stratégique pour la coopération et l'intégration économiques entre les pays africains. Sa mise en œuvre est dirigée par l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). Les principaux objectifs du programme sont l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et la promotion d'une croissance et d'un développement durables. Le NEPAD a lancé une initiative et un plan d'action pour l'environnement (*NEPAD 2003 Environment Initiative and Action Plan*) afin d'améliorer les conditions environnementales en aidant les pays africains à mettre en œuvre les accords régionaux et internationaux sur l'environnement.

8.4.4 Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA)

L'AfCFTA vise à créer un marché unique pour les biens et les services à travers l'Afrique, facilité par la circulation des personnes, afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain. Elle a été lancée en 2019 et a été ratifiée par 48 pays en septembre 2024⁴⁷ y compris tous les pays du hotspot à l'exception du Bénin. La création de l'AfCFTA pourrait transformer les économies africaines, en stimulant la croissance, en augmentant les revenus et en réduisant la pauvreté. L'élimination des droits de douane

⁴⁷ Union africaine, <https://pap.au.int/en/news/press-releases/2024-09-19/significant-progress-afcfta-implementation-highlighted-conference-s#:~:text=With%2054%20countries%20having%20signed,the%20continent%27s%20growing%20youth%20population>. Consulté en décembre 2024 (version anglaise uniquement).

sur la plupart des marchandises et la libéralisation du commerce des services pourraient également accroître le commerce intrarégional et attirer davantage d'investissements étrangers directs. Les différents pays du hotspot ont élaboré des stratégies nationales pour faciliter sa mise en vigueur.

9. CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE HOTSPOT

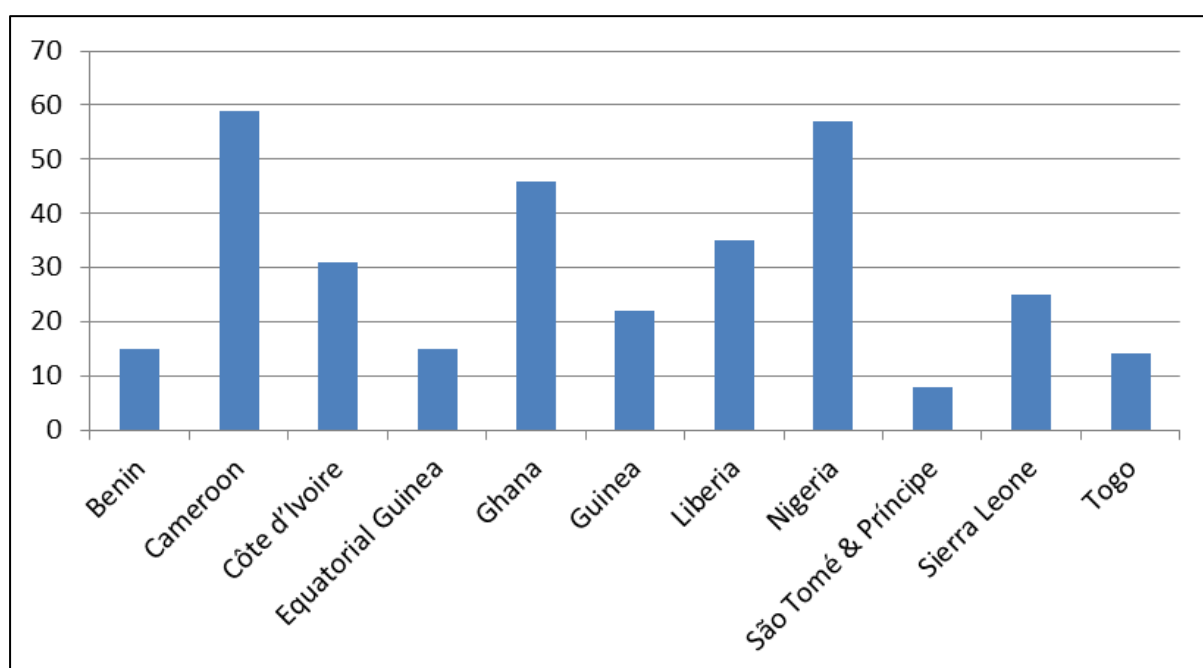
Ce chapitre donne un aperçu des OSC engagées dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité dans le hotspot des forêts guinéennes, et l'environnement des OSC dans les pays du hotspot. Le CEPF définit la société civile au sens large, comme l'ensemble des institutions, des organisations et des individus situés entre la famille, l'État et le marché, dans lesquels les gens s'associent de forme volontaire pour promouvoir des intérêts communs. Ce chapitre s'appuie sur des études documentaires, des informations obtenues auprès de représentants de groupes de la société civile lors des ateliers de concertation des parties prenantes décrits au chapitre 2, les connaissances des auteurs et les réponses des OSC fournies par le biais de consultations à distance.

9.1 Vue d'ensemble

9.1.1 OSC nationales

La société civile est active dans tous les pays du hotspot. Le profil d'écosystème de 2015 a identifié environ 327 OSC (y compris des ONG nationales et internationales, des organisations communautaires, des universités et des centres de recherche) impliquées dans la conservation du hotspot (figure 9.1).

Figure 9.1. Nombre d'OSC impliquées dans la conservation dans chaque pays du hotspot*



Note : * = comprend les ONG nationales et internationales, les organisations communautaires, les universités et les centres de recherche.

La section suivante résume les informations nationales compilées pour la vision à long terme et énumère les OSC qui ont été impliquées dans les concertations pour cette mise à jour du profil d'écosystème et/ou ont bénéficié de subventions du CEPF par le passé.

Bénin

De nombreuses OSC travaillent localement au développement de moyens de subsistance fondés sur la nature et la conservation au Bénin, avec l'appui d'organisations bilatérales et internationales. Elles dépendent de financements extérieurs et doivent interrompre la majorité de leurs activités entre chaque projet. Il existe cependant plusieurs OSC stables

et de référence. La plupart d'entre elles sont membres de la plateforme nationale des OSC du secteur de l'environnement « ProEnvironnement », qui vise à accroître l'influence de la société civile dans les processus de prise de décision. Cette plateforme a été créée en collaboration avec le Ministère du cadre de vie et du développement durable et compte 12 OSC membres.

Voici quelques exemples d'OSC locales au Bénin : Association/APAC Bénin ; Actions pour l'Environnement et de le Développement durable (ACED) ; Africa Mobile Nature (AMN) ; Association des Femmes Exploitantes de la Lagune (AFEL) ; Benin Ecotourism Concern (Eco Bénin) ; Benin Environment and Education Society (BEES) ; Biosphère ; Centre d'Intervention pour le Développement (CIDEV) ; ECODEC ; JEVEV ; Le Centre Régional de Recherche et d'Éducation pour un Développement Intégré ; Nature Tropicale ; ODDB ; SOS-Savane.

Cameroun

Le Cameroun dispose de nombreuses OSC de conservation bien ancrées, y compris certaines en mesure de jouer un rôle de mentors auprès de groupes plus petits. Les seuls réseaux d'OSC sont un groupe d'OSC travaillant en commun pour la conservation des tortues de mer et un groupe local d'OSC dans la province du Nord-Ouest. Les OSC ne sont pas suffisamment organisées pour pouvoir prendre en main des grands projets de développement. De plus, les OSC sont souvent politisées et leur indépendance peut être mise à mal. Cependant, certaines OSC de référence sont consultées par le gouvernement pour des initiatives spécifiques (par ex. des campagnes de plantation d'arbres, la conception de la stratégie REDD+).

Parmi les OSC présentes au Cameroun, on peut citer : Agriculture and Bio-conservation Organization for Youth Empowerment and Rural Development (ABOYERD) ; Action pour le Développement Communautaire (ADC) ; Action pour le Respect et la Protection de l'Environnement ; African Centre for Renewable Energy and Sustainable Technology (ACREST) ; African Marine Mammal Conservation Organization (AMMCO) ; AIWO-CAN ; Ajemalebu Self Help (AJESH) ; Alliance pour la conservation des Grands Singes en Afrique Centrale (AGSAC) ; Appui à l'Autopromotion de la Femme de la Boumba Et Ngoko (AAFEBEN) ; Bagyelis Cultural and Development Association ; Biodiversité - Environnement et Développement Durable ; Cameroon Biodiversity Conservation Society ; Cameroon Environmental Watch ; Cameroon Gender and Environment Watch (CAMGEW) ; Centre for Community Regeneration and Development (CCREAD) ; Centre des Ressources Agroforestières, forestières et de Formation Continue du Nord (CERAF NORD) ; Community Assistance In Development (COMAID) ; Ebo Forest Research Project ; Environment and Community Development Association (ECODAs) ; Environment and Rural Development Foundation (EruDeF) ; Environmental Governance Institute ; Forêts et Développement Rural (FODER) ; Jeunes Volontaires pour l'Environnement - Cameroun ; Korup Rainforest Conservation Society (KRCS) ; KUD'A'TUBE ; OKANI ; Resource Centre for Environment and Sustainable Development ; Réseau des acteurs de la sauvegarde des tortues marines en Afrique Centrale (RASTOMA) ; SEKAKOH ; Sura-Mama ; Sustainable Agricultural Technicians ; Tropical Forest & Rural Development ; Tube Awu ; Twahntoh Mixed Farming Common Initiative Group.

Côte d'Ivoire

Seules quelques OSC œuvrant pour la conservation existent en Côte d'Ivoire, mais la communauté se développe peu à peu, encouragée par l'appui du gouvernement à la conservation. Ceci permet à certaines OSC de se développer et de devenir plus influentes dans les processus gouvernementaux et dans l'organisation de mouvements sociaux publics. Cependant, le réseau des OSC a encore besoin de soutien pour son renforcement. L'accès limité aux ressources financières est un problème majeur.

Les OSC en Côte d'Ivoire incluent : Action pour la Conservation de la Biodiversité en Côte d'Ivoire (ZCB-CI) ; Centre d'Études, Formation, Conseils et Audits ; Conservation

des Espèces Marines (ONG CEM) ; Club de Développement Durable de Côte d'Ivoire (CDD-CI) ; Conservation Taï ; Environnement Cadre de Vie ; Femmes Côte d'Ivoire Expérience ; Génération Femme du Troisième Millénaire (GF3M) ; Initiatives pour le Développement Communautaire et la Conservation de la Forêt ; Jeunes Volontaires pour l'Environnement - Côte d'Ivoire ; Nature - Résilience ONG ; Notre Forêt Notre Avenir (NOFNA) ; Observatoire ivoirien pour la Gestion des Ressources naturelles (OI-REN) ; REFEB- CI ; SOS-Forêts ; West African Sea Turtles Conservation Network (WASTCON) ; Yacoli Village Ecole (YVEO).

Ghana

Il existe de nombreuses OSC solides, dotées de bonnes capacités. Cependant, la collaboration entre les OSC est limitée. Certaines organisations jouent déjà un rôle de mentor auprès d'autres organisations plus petites (par exemple A Rocha Ghana). Un partenariat national d'OSC est actuellement piloté par WACSI.

Parmi les OSC présentes au Ghana, on peut citer: A Rocha Ghana ; Biodiversity Alliance ; Capacity for Sustainable Change ; CILTAD COASTAL TV ; FoE - Ghana ; Forest Watch Ghana ; Friends of the Nation (FON) ; Ghana Wildlife Society (GWS) ; HATOF Foundation ; Hen Mpoano ; Herp Ghana ; Institute of Nature and Environmental Conservation ; Resource Trust Network ; Save Ghana Frogs ; Save Our Environment Foundation ; The Development Institute ; West African Primate Conservation (WAPCA) ; Wild Fauna Foundation ; Youth Empowerment.

Guinée

La Guinée compte très peu d'OSC locales. Les organisations internationales et le gouvernement ont tendance à toujours travailler avec la même OSC. Grand nombre d'OSC fonctionnent encore sur la base du volontariat et de manière discontinue. Par conséquent, ces organisations ne sont pas bien structurées. Les OSC ont besoin de soutien pour la mise en réseau, le développement du leadership et le financement.

Les OSC présentes en Guinée incluent : Acteurs Unis pour le Développement Rural (AUDER) ; Action Citoyenne pour la Protection de l'Environnement (ACPE) ; Carbone Guinée ; Développement Pour Tous (DPT) ; Green Transformation 2050 ; Guinée Écologie ; Initiative de Base pour la Gestion des Ressources Naturelles ; Réseau Émergence Guinée.

Guinée équatoriale

Dans le hotspot, l'une des principales initiatives de conservation est le programme de protection de la biodiversité de Bioko : une collaboration entre BIOPOLIS-CIBIO au Portugal et l'Universidad Nacional de Guinea Ecuatorial. Ce programme est actuellement en cours d'enregistrement en tant qu'OSC locale : « Equatorial Guinea Biodiversity Program ». La seule OSC locale à avoir reçu un financement du CEPF durant la phase d'investissement 2015-2022 est Organización No Gubernamental Amigos de la Naturaleza y del Desarrollo de Guinea Ecuatorial (ANDEGE). D'autres OSC nationales ayant des missions liées à l'environnement sont Apoyo Al Desarrollo Local, Gracia Recibisteis et Simbiosis.

Liberia

Plusieurs OSC sont bien établies et disposent de diverses sources de financement. Certaines ont joué un rôle de mentors pour des groupes plus petits. Les OSC sont régulièrement consultées au cours des processus d'élaboration de politiques et de stratégies, mais un appui supplémentaire est nécessaire pour leur permettre d'influencer les décisions. Un Conseil national de la société civile a été créé au Liberia en 2004.

Les OSC au Liberia incluent : Citizens Against Poverty ; Community Aid for Rehabilitation & Development ; Community Union For Sustainable Development ; Farmers Associated to Conserve the Environment ; Friends of Ecosystem and the Environment ; Greenlife

West Africa ; Partners in Development ; Rural Integrated Center for Community Empowerment ; Skills and Agricultural Development Services ; Social Entrepreneurs for Sustainable Development (SESDev) ; Society for Environmental Conservation ; Society for the Conservation of Nature of Liberia (SNCL) ; Volunteers for Sustainable Development in Africa.

Nigeria

Un nombre relativement restreint d'OSC agissent en tant que leaders bien établis dans le domaine de la conservation et disposent d'un financement pérenne. Leur capacité à influencer les décisions du gouvernement est reconnue et elles peuvent jouer un rôle de mentor auprès de groupes plus petits. D'autres OSC ont une visibilité limitée et ont besoin de soutien pour développer leurs capacités organisationnelles et financières. Un réseau national d'OSC a été créé en 1992 mais doit être renforcé. Une coalition pour la conservation de la biodiversité - comprenant des experts et des OSC - a été récemment créée pour renforcer la capacité des experts en conservation et des OSC à communiquer sur les questions de conservation et à influencer les décisions du gouvernement.

Le Nigeria compte parmi ses OSC : Africa Nature Investors (ANI) ; African Research Association ; Biakwan Light ; Biodiversity Preservation Centre ; Centre for Ecological and Community Development ; CERCOPAN ; Development Concern ; Etara Eyeyeng Forest Concerns ; Foundation for Sustainability for Ecosystems, Wildlife, and Climate ; Global Initiative For Food Security and Ecosystem Preservation (GIFSEP) ; Green Concern for Development ; Habitat Protection and Sustainable Development Initiative (HAPSDI) ; Integrated Mangrove Watch Association of Nigeria ; Nigerian Conservation Foundation (NCF) ; Coalition d'organisations non gouvernementales pour l'environnement ; Organization for Positive Sustainability Culture in Nigeria ; Peace Point Development Foundation ; Society for Sustainability and Conservation Education for Rural Areas (SCERA) ; Society for Women and Vulnerable Group Empowerment ; Sustainable Actions for Nature ; United Purpose.

Sao Tomé-et-Principe

Il existe de nombreuses OSC locales, mais si plusieurs ont de solides compétences en matière de travail de terrain et de connaissances techniques, elles sont limitées au niveau de leurs capacités et gouvernance. Elles ont tendance à agir en tant que partenaires locaux des ONG internationales et ont, par conséquent, l'expérience de mise en œuvre des actions d'un projet, mais manquent d'expérience de conception de projet et d'élaboration de propositions. Un petit groupe d'OSC locales de référence joue un rôle important d'appui aux initiatives locales de conservation, en communiquant sur les questions de conservation et en agissant de mentors pour les groupes plus petits.

Les OSC locales de Sao Tomé-et-Principe incluent : Ação para o Desenvolvimento Agropecuário e Proteção Ambiental ; Ação para o Desenvolvimento Agropecuário e Proteção Ambiental ; Associação Amigos da Reserva da Biosfera da Ilha do Príncipe ; Associação dos Terapeutas Tradicionais da Região Autónoma do Príncipe ; Associação Programa Tatô ; Association des Biologistes de Sao Tomé ; Club NAPAD ; Cooperativa de Apicultura do Príncipe ; Federação das Organizações Não Governamentais de São Tomé e Príncipe ; Fundação Príncipe ; Mar Ambiente e Pesca Artesanal (MARAPA) ; Monte Pico ; Oikos - Cooperação e Desenvolvimento ; Rset - Associação Técnico-Científica Para O Desenvolvimento ; Zatona-ADIL.

Sierra Leone

La Sierra Leone possède une petite communauté d'OSC. Les OSC ne sont pas encore structurées en réseaux et n'ont pas l'expérience ou les ressources requises pour défier le gouvernement ou le secteur privé (par ex. sur les questions d'exploitation minière). Il existe des exemples prometteurs de partenariats intersectoriels entre les OSC de conservation et de développement, par exemple sur la restauration des mangroves côtières pour la sécurité alimentaire. Le WACSI signale que deux OSC nationales ont

efficacement accompagné des OSC plus petites et que de nouvelles OSC menées par des jeunes ont vu le jour. Le développement du leadership et le financement sont des besoins prioritaires.

Les OSC présentes en Sierra Leone incluent : Conservation Society of Sierra Leone (CSSL) ; Environmental Forum for Action ; Environmental Foundation for Africa ; Foundation for Integrated Development ; GREENLIFE WA, Sierra Leone ; IslandAid Sierra Leone ; Muloma Women's Development Association ; Women & Youths' Development Center Sierra Leone (WYD) ; Reptile and Amphibian Programme - Sierra Leone (RAP - SL), Tacugama Chimpanzee Sanctuary.

Togo

Plusieurs OSC sont spécialisées dans la conservation de la biodiversité côtière et marine. Le PNUD soutient actuellement neuf OSC dans le cadre du Programme de microfinancements du FEM - OP7 (2020-2024) pour faciliter la mise en œuvre des projets de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Les OSC locales au Togo incluent : Action Environnementale pour le Développement Durable (AE2D) ; Agbo Zegue ; Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement au Togo (ANCE-Togo) ; Centre de Développement des Actions Communautaires (CDAC) ; Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) ; Les Compagnons Ruraux (LCR) ; Tube Awu.

9.1.2 Organismes de recherche

Le hotspot compte un certain nombre d'universités et d'instituts de recherche qui enseignent et mènent des recherches sur des sujets liés à la conservation et à la durabilité dans le hotspot (Tableau 9.1). Parmi les 11 pays du hotspot, c'est le Nigeria qui compte le plus grand nombre d'universités publiques et privées proposant des cursus sur l'environnement et d'autres disciplines connexes.

Tableau 9.1. Instituts de recherche et universités dans les pays du hotspot

Pays	Institution
Bénin	Université de Parakou ; Université des Sciences et Technologies du Bénin
Cameroun	University of Yaoundé, Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD); University of Buea, University of Dschang; Pan African Institute for Development; University of Douala, Oxford University Fisheries Institute in Yabassi; Smithsonian Institute
Côte d'Ivoire	Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) ; Université Félix Houphouët Boigny ; Université Nangui Abrogoua ; Centre de Recherche en Écologie, Abidjan
Ghana	University of Ghana; Kwame Nkrumah University of Science and Technology; University of Cape Coast; Centre for African Wetlands; Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)
Guinée	SAV/Farannah ; CU N'zerekore ; Cerescor ; IRAG ; Université de Conakry ; Centre de Recherche Scientifique de Conakry ; Centre National des Science Halieutiques de Boussoura
Guinée équatoriale	Universidad Nacional de Guinea Ecuatorial
Liberia	CARI ; FTI ; tous les Community Colleges du Liberia ; CUC, UMU, SMPU ; University of Liberia, Monrovia
Nigeria	University of Ibadan ; University of Benin ; Federal University of Technology, Akure ; University of Calabar ; Forestry Research Institute of Nigeria (FRIN); A.P. Leventis Ornithological Research Institute (APLORI), Federal College of Wildlife, New Busa
Sao Tomé-et-Principe	Universidade Pública de São Tomé and Príncipe; Centro de Investigação Agronômica e Tecnológica de S.Tomé e Príncipe (CIAT); Gulf of Guinea Biodiversity Center
Sierra Leone	University of Sierra Leone, Freetown; Njala University, Njala/Bo; SLARI
Togo	Université des Sciences et Technologies du Togo ; Université de Lomé, Université de Kara

Tableau 9.2. Principales OSC internationales œuvrant pour la conservation dans le hotspot

Pays	OSC
Cameroun	African Wildlife Foundation (AWF) met l'accent sur l'intégration de mécanismes de financement durable et renforcer les capacités locales de conservation, avec des initiatives portant sur la gestion durable des terres, la gouvernance des aires protégées et les moyens de subsistance des communautés. La majorité de ses activités se déroulent en Afrique centrale et orientale, mais son travail dans le paysage du Faro, à l'ouest du Cameroun, se situe en périphérie du hotspot.
Cameroun, Ghana	Wildlife Conservation Society (WCS) travaille sur la restauration des écosystèmes, la protection de la faune et de la flore et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés dans des paysages critiques tels que le parc national de Cross River au Nigeria, en conservant des espèces telles que les gorilles de Cross River.
Cameroun, Ghana, régional	Le programme de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (PACO) met en œuvre un large portefeuille de projets et apporte un appui aux gouvernements et aux ONG, notamment par le biais du programme BIOPAMA de gestion de la biodiversité et des aires protégées de l'UE et du programme SOS (voir chapitre 11). L'UICN-PACO a un programme national au Cameroun et un bureau au Ghana. Le PACO héberge également TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages, dans la région. Le projet « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin », financé par l'UE, a des activités en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Bénin.
Côte d'Ivoire, Guinée	Le Centre de Recherche Forestière Internationale – Centre International de Recherche en Agroforesterie (CIFOR-ICRAF) travaille sur les pratiques forestières et agroforestières durables, en particulier dans les pays où il met en œuvre des projets communautaires visant à améliorer les moyens de subsistance et la gestion des forêts.
Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia	Wild Chimpanzee Foundation (WCF), active dans toute l'aire de répartition du chimpanzé de l'Ouest, la WCF se concentre sur la conservation des chimpanzés en œuvrant pour la protection de l'habitat, la surveillance écologique et des campagnes de sensibilisation du public.
Guinée, régional	Le Missouri Botanical Garden mène des recherches sur la diversité végétale, la conservation et la restauration des écosystèmes, en particulier dans les régions à fort taux d'endémisme. Il collabore avec des partenaires locaux et internationaux sur des études de biodiversité et des stratégies de conservation des plantes.
Guinée, Sierra Leone	Les Jardins botaniques de Kew Gardens (<i>Royal Botanic Gardens, Kew</i>) participent à la conservation des plantes et à la recherche sur les écosystèmes dans les forêts guinéennes, en particulier en Guinée et en Sierra Leone. Leur travail vise à documenter et protéger des espèces végétales rares et soutenir les efforts de conservation locaux.
Guinée, Liberia	Fauna & Flora travaille sur la restauration des paysages et le développement de pratiques agricoles durables pour prévenir la dégradation des forêts dans le paysage de Wologizi-Wonegizi-Ziama (Liberia/Guinée). Elle participe à la gestion des aires protégées et aux efforts de conservation menés par les communautés qui améliorent la résilience de la biodiversité tout en favorisant des moyens de subsistance durables pour les communautés locales.
Liberia	Conservation International (CI) s'engage dans des projets de conservation des paysages à grande échelle d'agriculture durable, protection de la biodiversité et gouvernance des ressources naturelles. Au Liberia, les initiatives de CI intègrent des pratiques de gestion durable des terres afin de réduire la déforestation, de promouvoir l'agroforesterie et de renforcer la gouvernance forestière. Elles travaillent en étroite collaboration avec les communautés locales pour mettre en œuvre des pratiques qui soutiennent à la fois les écosystèmes et les moyens de subsistance, en soutenant le réseau d'aires protégées du Liberia et les corridors de conservation.

Pays	OSC
Liberia, Sierra Leone	Le programme EDGE of existence de la Zoological Society of London (ZSL) a déjà soutenu la conservation de l'hippopotame pygmée au Liberia et en Sierra Leone, en collaboration avec Fauna & Flora, ainsi qu'avec des OSC locales et des agences gouvernementales. ZSL se concentre actuellement sur les mécanismes de financement durable, en explorant de nouveaux modèles de financement pour favoriser la conservation dans les forêts guinéennes et octroyer des fonds à des projets de préservation des écosystèmes et de la biodiversité sur le long terme.
Régional	ProForest travaille sur les chaînes d'approvisionnement durables et la gestion responsable des terres. Elle soutient la production durable d'huile de palme et de cacao en Afrique de l'Ouest, collaborant avec des entreprises et des ONG afin de réduire l'impact de la déforestation sur les régions à forte biodiversité dans les forêts guinéennes.
Sao Tomé-et-Principe, régional	BirdLife International dispose de partenaires nationaux indépendants sous forme d'ONG dans les pays suivants : Guinée, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria (voir section 9). Le Secrétariat de BirdLife collabore avec des partenaires nationaux sur les volets scientifiques, politiques et la mise en œuvre d'actions de conservation via des projets. Dans les régions hautement prioritaires où il n'y a actuellement pas de partenaire national, le Secrétariat intervient à travers des projets de sites ou de bureaux nationaux – précédemment au mont Kupe et Kilum-Ijin au Cameroun, et actuellement à Sao Tomé-et-Principe. BirdLife International dispose d'un important portefeuille de projets financés par des partenaires tels que la Fondation Cartier for Nature, UK Darwin Initiative et le FEM.
Togo	Le Gret est une ONG française de développement dont le travail comprend le développement rural et la gestion des ressources naturelles, en mettant l'accent sur des approches intégrées qui associent pratiques agricoles et conservation des forêts. Le projet GIPAP du Gret, financé par l'UE (4 ans, 2024-2027), travaille avec les communautés autour de trois aires protégées au Togo, dont le parc de Fazao-Malfakassa dans le hotspot. Le projet implique des ONG françaises et togolaises.
Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana	Naturschutzbund Deutschland (NABU) : le partenaire allemand de BirdLife International travaille avec la Nigerian Conservation Foundation sur la gestion communautaire des forêts et l'avancement des moyens de subsistance dans la zone tampon du parc national de Cross River. L'ONG a soutenu deux programmes de renforcement des capacités d'OSC dans lesquels participent des OSC du hotspot : la plateforme AfriEvolve (2021-2023) pour le renforcement des capacités des ONG vertes en Afrique et le projet AfricElle (2024-2027, intitulé complet : "Les femmes, championnes de l'agroforesterie, de la biodiversité et de la conservation de la nature dans les zones protégées en Afrique"), comprenant la Côte d'Ivoire et le Ghana.
Nigeria, Cameroun	Le Fonds mondial pour la nature (WWF) travaille par l'intermédiaire d'un associé au Nigeria, la Nigerian Conservation Foundation, ainsi qu'au Cameroun et en Guinée équatoriale (Annobón et Bioko). Le Réseau mondial Forêts et Commerce (GFTN) du WWF s'est efforcé d'encourager les entreprises d'exploitation forestière au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Liberia à adopter la certification FSC.
Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Nigeria, Cameroun, Guinée équatoriale	Re:Wild est actif en Guinée (notamment sur le mont Nimba), en Côte d'Ivoire (réserve forestière de Tanoe), au Ghana (Atewa), au Togo (parc national de Fazao-Malfakassa), au Nigeria (Apoi creek), au Cameroun (réserve forestière d'Ebo) et en Guinée équatoriale (Gran Caldera de Luba, Bioko).

9.1.3 OSC internationales

Les OSC internationales jouent un rôle essentiel dans la conservation du hotspot, en collectant des fonds, en menant des recherches et en mettant en œuvre des actions de conservation sur le terrain en partenariat avec les communautés locales, les OSC et les agences gouvernementales. Les ONG internationales cherchent de plus en plus à renforcer des partenariats locaux et nombre ont joué un rôle de mentor auprès des OSC locales dans le cadre du précédent programme du CEPF. BirdLife International travaille assidument au renforcement ou à la création de partenaires nationaux indépendants.

9.2 Contexte opérationnel et espace politique

L'efficacité des organismes de la société civile est impactée par leur environnement général, en particulier par les éventuelles restrictions juridiques qui limitent leur capacité à mener des campagnes, à mobiliser la population et à lever des fonds.

Certains gouvernements des pays du hotspot (par ex. le Cameroun, le Ghana, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone) sont signataires d'accords qui soutiennent les partenariats entre les pouvoirs publics et les OSC pour appuyer la gestion des ressources naturelles. Le Plan de convergence forestier de la CEDEAO reconnaît le rôle des OSC, tandis que celui de la COMIFAC encourage l'engagement des OSC dans la conservation des forêts (voir section 8.4).

Le rapport de suivi de Civicus Africa évalue les tendances dans chaque pays en matière de libertés politiques et sociales générales, classant les pays en cinq catégories, de « ouvert » à « fermé ». En 2023, seul Sao Tomé-et-Principe était classé « ouvert » et seule la Guinée équatoriale était « fermée ».

Tableau 9.3. Classification CIVICUS Monitor des pays du hotspot

Pays	Score 2023	État 2023*	Tendance
Bénin	47	Obstrué	Stable
Cameroun	26	Réprimé	Stable
Côte d'Ivoire	54	Obstrué	Légère amélioration
Ghana	55	Rétréci	Stable
Guinée	26	Obstrué	Légère amélioration
Guinée équatoriale	19	Fermé	Stable
Liberia	49	Obstrué	Stable
Nigeria	32	Obstrué	Amélioration
Sierra Leone	47	Obstrué	Stable
Sao Tomé-et-Principe	82	Ouvert	Stable
Togo	39	Obstrué	Légère amélioration

Note : *Civicus classe les pays dans des catégories en fonction du respect, en droit et en pratique, des libertés d'association, de réunion pacifique et d'expression, en s'appuyant sur des données provenant de sources multiples. Les pays sont classés comme fermés (score 1-20) ; réprimés (21-40) ; obstrués (41-60) ; restreints (61-80) et ouverts (81-100).

https://monitor.civicus.org/globalfindings_2024/ pour plus d'informations.

Les OSC de plusieurs pays du hotspot ont réussi à impliquer leurs gouvernements et le secteur privé dans l'élaboration de politiques favorables à l'utilisation et à la conservation des ressources naturelles. On notera en particulier l'engagement des OSC libériennes dans l'élaboration de la loi sur les droits des communautés, la participation des OSC ghanéennes à la révision des politiques nationales en matière de forêts et de faune sauvage, et l'élaboration de plans d'action en faveur de la biodiversité dans certaines réserves forestières du delta du Niger grâce à la coopération entre la Shell Petroleum Development Company et la Nigerian Conservation Foundation. Le Cameroun, le Ghana et le Liberia se distinguent également par l'inclusion de représentants de la société civile dans la composition de leurs groupes de travail/comités directeurs REDD+ nationaux. En Guinée équatoriale, les OSC ont collaboré avec le gouvernement pour promulguer une loi

interdisant la chasse aux grands primates et autres espèces menacées. Au Cameroun, les OSC ont plaidé avec succès en faveur d'une réforme des forêts communautaires qui a renforcé la gestion de la foresterie communautaire par les OSC et les organisations communautaires. À Sao Tomé-et-Principe, des OSC telles que MARAPA ont joué un rôle déterminant dans la promotion de la gestion durable des principales espèces marines/côtières clés ainsi que dans la protection de leurs habitats.

9.3 Renforcement des capacités et développement organisationnel des OSC

9.3.1 Sources de données

Les sources d'information sur le renforcement des capacités et le développement organisationnel des OSC pour cette section sont les suivantes :

- Le profil d'écosystème 2015 (CEPF, 2015).
- Les données issues de l'outil de suivi de la société civile du CEPF (*Civil Society Tracking Tool/CSTT*) complété par 84 OSC nationales lors du précédent programme du CEPF. Les outils de suivi ont été complétés entre 2018 et 2022, mais la majorité (66/84) l'ont été au cours de la dernière année. Dans de nombreux cas, l'OSC a rempli le CSTT en début et fin de projet - dans quels cas, seul le CSTT le plus récent a été utilisé. 35 de ces structures ont bénéficié d'une subvention du CEPF, d'autres étaient bénéficiaires du programme de mentorat mis en place au cours des deux dernières années du programme.
- L'évaluation finale du programme CEPF précédent (CEPF 2022a).
- La vision stratégique à long terme pour l'investissement du CEPF dans le hotspot (CEPF 2022b).
- Un questionnaire sur la perception par les OSC des objectifs et la mise en œuvre du développement organisationnel (DO) a été envoyé à 111 OSC nationales et locales dans le hotspot en octobre 2024. Les réponses de 38 OSC ont été reçues.
- Des entretiens avec des informateurs de six organisations spécialisées dans le développement organisationnel : Beautiful Soul, Maliasili, Tropical Biology Association, Well Grounded, West Africa Civil Society Institute, IUCN-Programme Petites Initiatives (des informations concernant ces structures sont détaillées plus haut dans ce document).
- Les contributions du comité consultatif pour la mise à jour du profil d'écosystème des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest, y compris du personnel spécialisé en DO de la Fondation Hans Wilsdorf, à travers une session dédiée du comité et des commentaires écrits sur les versions précédentes de ce document.
- Le travail de coordination sur le renforcement des capacités entre l'équipe mondiale du CEPF et l'équipe chargée de la mise à jour du profil d'écosystème du bassin méditerranéen.
- Une revue documentaire des rapports et publications pertinents, y compris ceux de MAVA et de la Fondation Ford.

9.3.2 Définition et objectifs du renforcement des capacités et du développement organisationnel

Le concept d'organisations plus *résilientes* est au cœur de la vision du CEPF pour la société civile dans le hotspot. Le parcours pour devenir une organisation résiliente sera différent pour chaque OSC, en fonction de son histoire, de son objectif, de ses parties prenantes et de l'environnement politique et culturel dans lequel elle opère, mais les caractéristiques communes d'une organisation résiliente sont les suivantes :

- Une mission claire et en cohérence écologique et culturelle avec son territoire ;
- Un programme qui s'inscrit dans le cadre de sa mission ;
- La mise en œuvre de mécanismes pour pérenniser le financement et l'impact ;

- Dispose d'une gouvernance adéquate et rend compte aux principales parties prenantes ;
- Participe à une communauté de conservation, collabore et n'écrase pas les autres ;
- Une culture organisationnelle positive, personnel motivé et satisfait ;
- Innovante et en capacité d'apprendre, s'adapte au changement et sait gérer des risques.

Rien dans cette définition n'engage une organisation à une taille ou complexité particulière : la résilience est tout aussi importante pour une petite organisation communautaire que pour une ONG nationale professionnelle.

Le champ d'actions possible pour qu'une organisation devienne plus résiliente est large, allant de la simple formation technique (comme apprendre à utiliser un logiciel) à une intervention sur le long terme, multi-facettes, visant à apporter un changement fondamental dans la façon de travailler d'une organisation. Pour les besoins de l'analyse et de planification, il est utile de diviser ces besoins et réponses en termes de renforcement des capacités et de développement organisationnel :

- Le renforcement des capacités (RC) désigne l'apport de connaissances et de compétences spécifiques nécessaires à l'amélioration des performances de l'OSC. Dans le contexte de l'appui du CEPF, le renforcement des capacités sera généralement lié au développement, à la mise en œuvre, au suivi et aux rapports des projets de conservation financés par des subventions.
- Le développement organisationnel (DO) désigne la mise en œuvre d'un ensemble d'aides qui répondent aux besoins institutionnels fondamentaux identifiés par l'OSC, généralement sur un horizon long et avec la participation de tous les membres ou du moins le noyau dur de l'organisation.

Tableau 9.4. Principales caractéristiques du renforcement des capacités et du développement organisationnel

	Renforcement des capacités	Développement organisationnel
Objectif	Améliorer les connaissances et les compétences de membres spécifiques du personnel dans un domaine de travail défini.	L'organisation dispose d'une plus grande résilience et d'une meilleure adaptabilité sur le long terme.
Démarche de mise en œuvre	Fréquemment par le biais d'événements et de modules de formation standard, permettant des gains d'efficacité tels que des formations de groupe ou encore formation à distance ou en ligne.	Adaptée aux besoins de l'organisation et de son environnement. Celles-ci peuvent varier dans leurs formes et phase au cours d'une période prolongée.
Temps et ressources requis	Sobres, prévisibles, les besoins en temps et en fonds sont généralement limités.	Long-terme, engagement de temps requis important à tous les niveaux de l'organisation et aussi de la part de facilitateurs externes. Coûts probablement élevés, mais difficile à budgétiser précisément en amont, en raison de la nature itérative du processus.
Mesure d'impact	Un impact immédiat (acquisition de connaissances par ex.) facile à définir et à mesurer, mais plus difficile de démontrer l'application de ces connaissances dans le but d'améliorer les performances et sur le long terme.	Impact à long terme. Pas évident à définir dès le départ et difficile à mesurer objectivement.

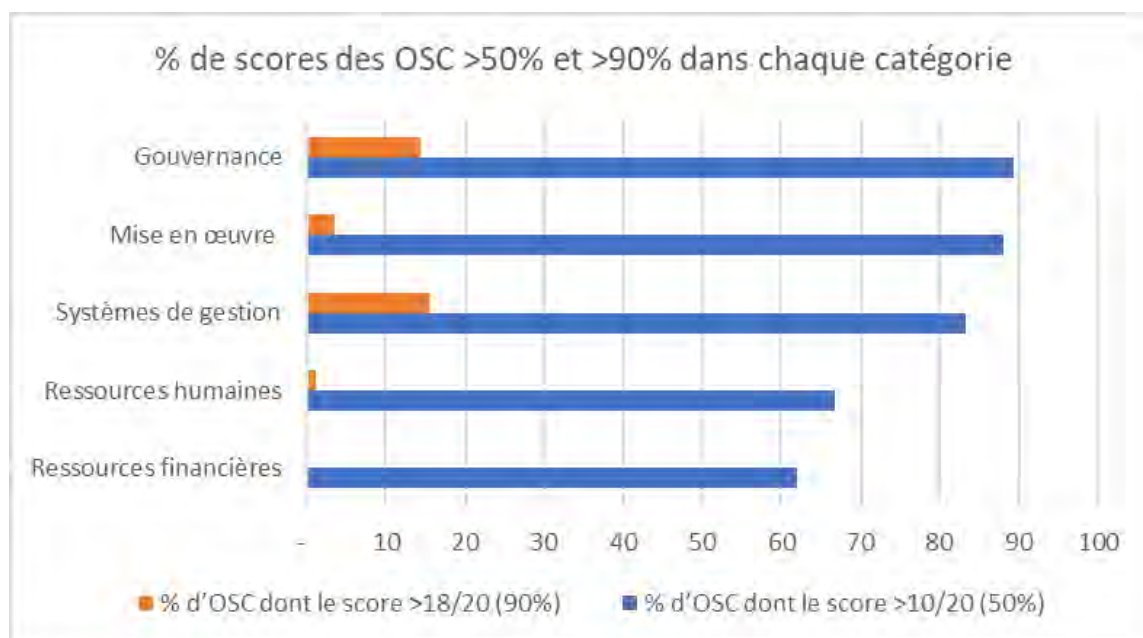
Il est important de noter qu'il n'existe pas de séparation claire entre le RC et le DO, et que de nombreuses actions et interventions intégreront des caractéristiques des deux. Par exemple, le personnel d'une OSC qui tente de mettre en œuvre une compétence nouvellement acquise (RC) peut se heurter à des obstacles liés aux processus décisionnels, à la gouvernance ou à la culture de l'organisation, de sorte que le RC doit parfois intégrer des questions liées au DO pour assurer son efficacité. Inversement, le DO exige du temps et de l'engagement de la part du personnel, ce qui peut générer des difficultés de leur part pour tenir certains engagements à court terme envers les bailleurs et parties prenantes. On peut envisager que le RC soit nécessaire en premier lieu, afin d'amener les améliorations immédiates de performances qui motivent le personnel et créent de la souplesse, avant de lancer les activités plus orientées DO. Les principes et options de mise en œuvre de DO et RC sont examinés en section 9.3.5.

9.3.3 État des lieux des capacités des OSC dans le hotspot

Deux outils fournissent des informations détaillées sur les capacités d'OSC individuelles dans le hotspot - le CSTT du CEPF et un questionnaire traitant du DO distribué aux OSC dans le cadre de ce processus de mise à jour.

L'analyse des réponses au CSTT⁴⁸ de 84 OSC nationales identifie les domaines les plus solides comme étant la gouvernance, les systèmes de gestion et la mise en œuvre, avec plus de 80 % des OSC obtenant un score d'au moins 50 % (10/20) pour ces trois catégories (figure 9.2). La gouvernance et les systèmes de gestion sont particulièrement performants, environ 15 % des OSC obtenant des scores presque parfaits (>18/20) dans ces catégories. En revanche, les ressources humaines (en particulier le faible nombre d'années d'expérience total du personnel, pouvant refléter un fort taux de rotation du personnel) et la capacité financière limitée (notamment la diversification des sources de revenus et l'atteinte de la durabilité financière) émergent comme points faible principaux, avec un peu plus de 60 % des OSC ayant répondu obtenant un score supérieur à 50 % (10/20).

Figure 9.2. Analyse des scores CSTT de 84 OSC ayant répondu

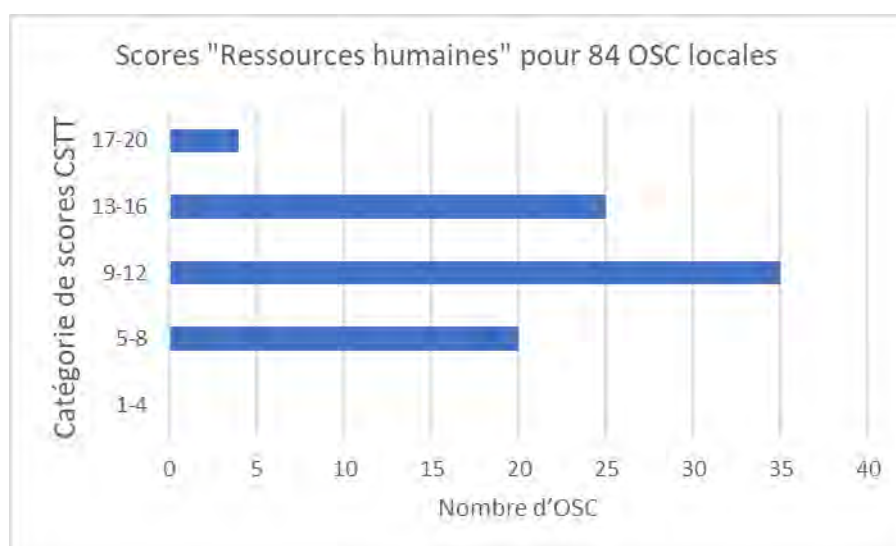


⁴⁸ L'analyse des données du CSTT a été réalisée dans le cadre de la vision stratégique à long terme (voir CEPF, 2022b, p 17) et reconduite lors de cette mise à jour du profil d'écosystème pour plus de précisions.

Les CSTT ont été réalisés par 84 OSC locales entre 2019 et 2022, avec une majorité (64) en 2022. Trente-cinq de ces organisations étaient bénéficiaires de subventions du CEPF, et d'autres du programme de mentorat. Dans les cas où des OSC auraient rempli le CSTT deux fois, en début et en fin de projet, la version plus récente a été retenue. Le CSTT est divisé en cinq catégories principales, chacune valant 20 points, ce qui donne un score maximal possible de 100.

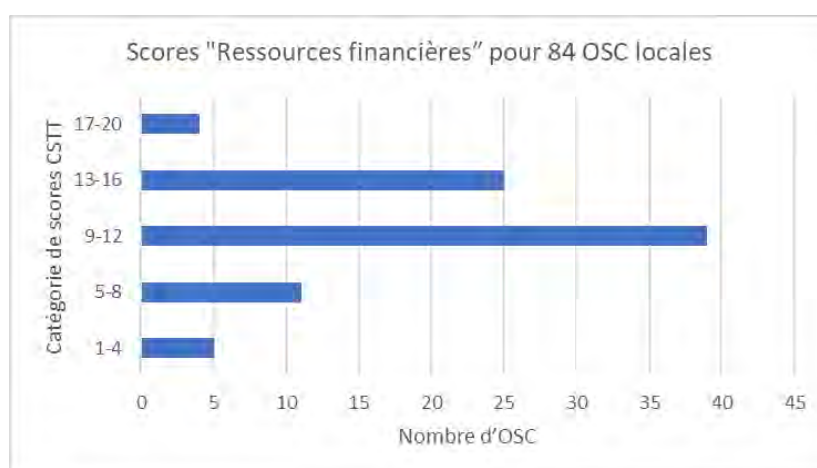
La dimension ressources humaines de capacité des OSC concerne le nombre d'employés, leurs années d'expérience cumulée, l'existence d'une stratégie de développement des ressources humaines, un inventaire des compétences clés du personnel et le recours à des bénévoles. Les scores du CSTT se situent autour de la moyenne, avec seulement 4 OSC dans la catégorie supérieure. Le score moyen de 11,5 se situe avant-dernier dans toutes les catégories. Les scores sont particulièrement faibles en ce qui concerne l'expérience du personnel (moyenne de 1,26/4), ce qui indique que le personnel des OSC cumule en moyenne un peu plus de 50 années d'expérience pertinente. En revanche, les compétences du personnel atteignent un score plus élevé (moyenne de 3,2/4), ce qui reflète la diversité de compétences existantes au sein de ces équipes.

Figure 9.3. Analyse des scores CSTT pour la gestion des ressources humaines



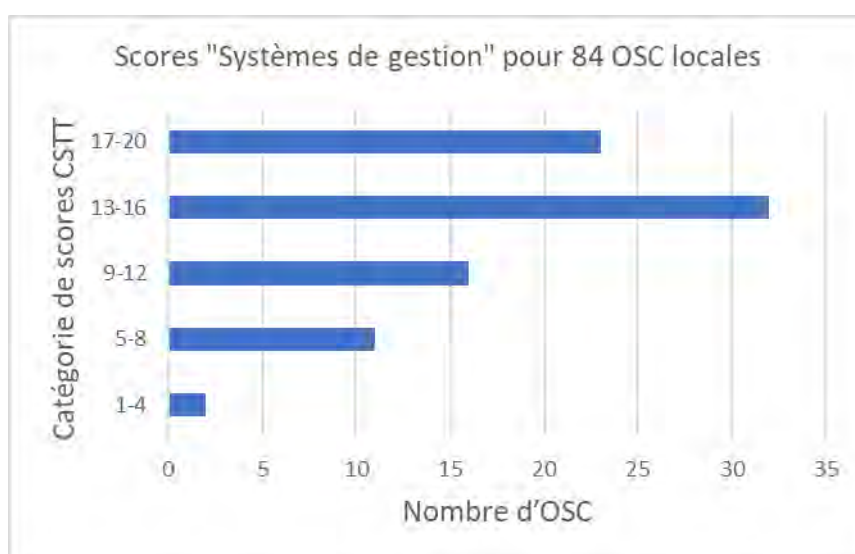
La dimension ressources financières de la capacité des OSC est évaluée en fonction de l'adéquation du financement pour la mise en œuvre, de la diversité des financements, de la capacité à lever des fonds, de l'existence d'une stratégie de durabilité et du positionnement de l'organisation auprès des acteurs externes clés. Le score moyen, 11,2, est le plus bas parmi les cinq catégories. La répartition des scores est similaire à celle des ressources humaines, mais avec davantage d'OSC dans la catégorie la plus basse que la plus élevée. Les scores sont particulièrement bas pour la « stratégie de durabilité » - en moyenne 1,74/4. Les résultats suggèrent que la plupart des OSC manquent de financements stables, diversifiés et à long terme.

Figure 9.4. Analyse des scores CSTT pour la gestion financière



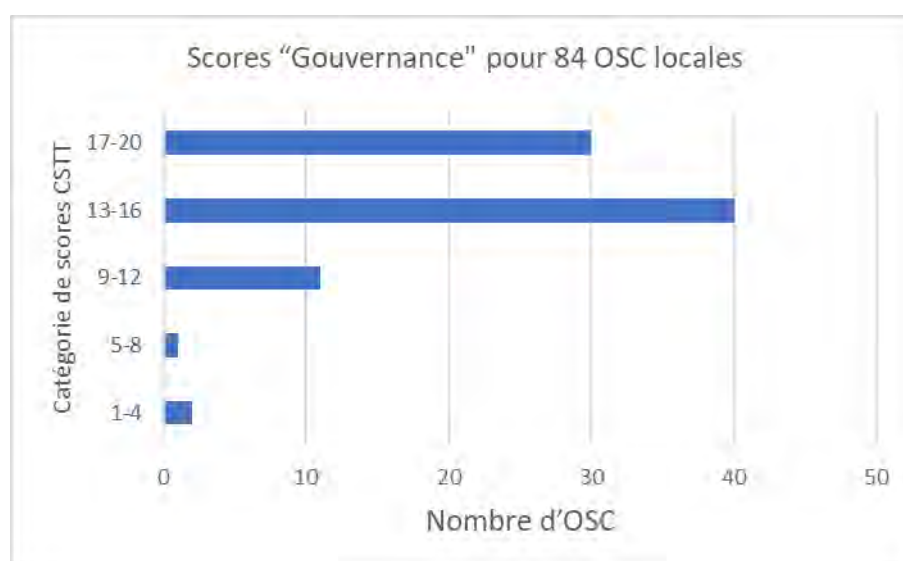
La dimension systèmes de gestion est évaluée sur des critères de clarté de la structure organisationnelle, de l'existence d'un inventaire des procédures administratives standard, de la comptabilité, du suivi et de l'évaluation des projets, et de la production de rapports financiers. Le score moyen, 14/20, est le deuxième plus élevé, avec 10 OSC ayant obtenu 19/20 ou 20/20. Les sous-critères relatifs à la gestion financière ont obtenu un score moyen particulièrement élevé, soit 3,2/4.

Figure 9.5. Analyse des scores CSTT pour les systèmes de gestion



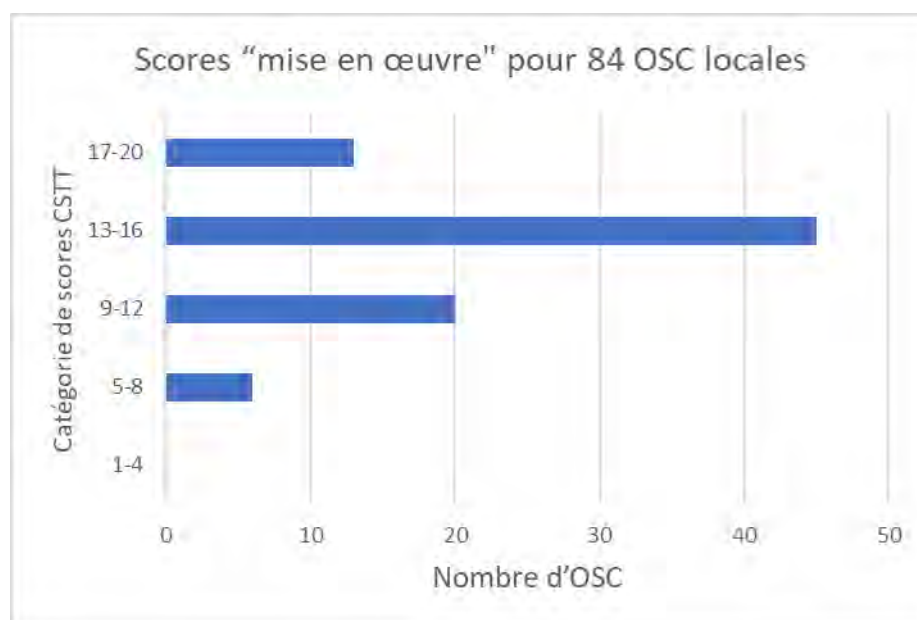
La capacité liée à la gouvernance est évaluée sur la base de la structure de gouvernance, de l'existence d'un énoncé de mission et d'un plan stratégique, de la cohérence du portefeuille de projets avec la mission et de la redevabilité envers les principales parties prenantes. Le score moyen, 15/20, est le plus élevé parmi les cinq catégories avec 12 OSC ayant obtenu 19 ou 20/20, bien que certaines OSC demeurent dans les deux catégories inférieures. Les sous-critères relatifs à l'énoncé de la mission et la pertinence du portefeuille de projets par rapport à la mission ont tous deux obtenu un score moyen élevé (3,5/4).

Figure 9.6. Analyse scores du CSTT pour la gouvernance



Enfin, la dimension liée à la capacité de mise en œuvre est évaluée sur la base de la dimension du plus grand projet de l'organisation, de la pertinence des projets en matière de conservation, de la réalisation des résultats escomptés, des liens locaux dans la zone d'intervention et des relations de collaboration. Le score moyen est faible (13,8), mais aucune OSC ne figure dans la catégorie la plus basse. Le score de performance en matière de réalisation des projets est élevé (moyenne de 3,4/4).

Figure 9.7. Analyse des scores du CSTT pour la mise en œuvre



Le questionnaire envoyé aux OSC nationales dans le cadre du processus de mise à jour du profil d'écosystème a complété et actualisé l'analyse de CSTT, en interrogeant les changements nécessaires, ainsi que les prestataires et les mécanismes de mise en

œuvre du renforcement des capacités. Les répondants au questionnaire⁴⁹ ont été invités à identifier les changements les plus prioritaires qu'ils envisageraient pour leur organisation (tableau 9.5). Lorsque leurs réponses sont classées selon les catégories du CSTT, les ressources humaines apparaissent de nouveau comme une priorité - signalée par 66% des répondants. Ceci renforce la conclusion amenée par l'analyse CSTT, à savoir que recruter et garder le personnel, ainsi que le motiver à travailler efficacement, constitue un défi pour de nombreuses OSC. Contrairement à l'analyse CSTT, le renforcement des ressources financières n'a été mentionné que par 16% des répondants (cependant, le manque de financement reste la contrainte la plus fréquemment mentionnée pour le développement organisationnel - voir section 9.5.4).

Tableau 9.5. Catégorie de changements nécessaires prioritaires identifiés par 38 OSC locales au cours du processus de mise à jour du profil d'écosystème

Catégorie de changement nécessaire prioritaire	Fréquence	% de réponses
Ressources humaines	25	66
Gouvernance	14	37
Systèmes de gestion	12	32
Mise en œuvre	9	24
Ressources financières	6	16

9.3.4 Soutien du CEPF au renforcement des capacités et développement organisationnel dans le hotspot

La vision à long terme 2022 pour le hotspot définit cinq objectifs à long terme (appelés critères de graduation), qui nécessitent d'être atteints pour que le CEPF puisse considérer que les actions de conservation menées par la société civile dans le hotspot ont atteint un état durable et ne nécessitent plus de soutien. L'un de ces cinq objectifs concerne directement la capacité de la société civile :

*Critère de graduation 2 : Capacité de la société civile : Les groupes locaux de la société civile qui se consacrent aux priorités de conservation **possèdent collectivement les capacités organisationnelles et techniques suffisantes** pour être des défenseurs et des agents efficaces de la conservation et du développement durable, tout en étant des partenaires égaux des agences gouvernementales qui influencent la prise de décision en faveur de sociétés et d'économies durables.*

Le CEPF a soutenu la société civile dans le cadre de son programme de subventions dans le hotspot (comme il le fait dans tous les hotspots). Entre 2016 et 2022, le CEPF a accordé 10,1 millions USD de subventions dans le hotspot, dont 1,63 million USD (20 % des subventions OSC) pour La direction stratégique 4 : « Renforcer la capacité des organisations locales de la société civile, y compris les groupes de peuples autochtones, de femmes et de jeunes, afin de conserver et gérer la biodiversité d'importance mondiale ».

La mise en œuvre du renforcement des capacités a été menée par l'équipe régionale d'exécution (RIT) par le biais des activités suivantes :

- Évaluations nationales des besoins en renforcement des capacités et exercices de cartographie des parties prenantes dans chaque pays ;

⁴⁹ Dans la suite de cette section, les "répondants au questionnaire" font référence aux 38 organisations qui ont répondu au questionnaire sur le développement organisationnel envoyé aux OSC dans le cadre de la mise à jour du profil d'écosystème, comme décrit en section 9.5.1.

- Accompagnement des candidats présélectionnés afin d'améliorer la conception de leurs projets et propositions ;
- Soutien aux porteurs de projet pour répondre aux exigences en matière de rapports techniques et financiers ;
- Compilation de portefeuilles de projets facilitant le partage d'expériences entre porteurs de projets.

Les bénéficiaires du CEPF sont invités à remplir un questionnaire anonyme dans lequel ils évaluent les performances du Secrétariat du CEPF et de la RIT dans cinq domaines : le processus de candidature, l'administration, le soutien technique, le renforcement des capacités et la relation bailleur-bénéficiaire. Les performances sont évaluées sur une échelle à trois niveaux. Trente-cinq réponses sont disponibles pour le hotspot GFWA de la période d'investissement précédente. Elles montrent que le soutien du CEPF a été jugé "très bon/utile" dans plus de 50 % des cas, et "pas bon/pas utile" dans moins de 10 % des cas.

Tableau 9.6. Répartition des réponses des porteurs de projets pour l'enquête de perception post-projet des bénéficiaires CEPF

Score donné par répondant	Taux de réponses par catégorie (%)				
	Procédure de candidature	Soutien administratif	Soutien technique	Renforcement des capacités	Relation bailleur-porteur de projet
1 (très bon/utile)	59	52	65	66	78
2 (plutôt bon/utile)	39	43	30	28	20
3 (pas bon/utile)	2	5	5	7	2

Note : L'enquête sur la perception des porteurs de projet pose plusieurs questions dans chacune des cinq catégories. Toutes les réponses ont été converties en scores de 1 (plus élevé) à 3 (plus faible), et le total pour chaque score a été attribué à chaque catégorie.

L'évaluation de fin de programme a interrogé les porteurs de projets sur les activités de renforcement des capacités, et a indiqué que le soutien de la RIT a été particulièrement apprécié soulignant que la RIT offrait plus d'appui, de conseils et d'assistance à différentes étapes du cycle de projet que d'autres bailleurs.

En 2018, la RIT et le CEPF ont examiné les besoins en capacités dans le hotspot des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest et adopté une stratégie de renforcement des capacités. Les trois réalisations clés de cette stratégie ont été les suivantes :

- Un programme de mentorat de deux ans, reliant trois OSC internationales et régionales (TBA, FFI, WACSI) à 79 OSC locales (dont toutes n'étaient pas bénéficiaires du CEPF) dans neuf pays du hotspot, afin de fournir un appui dans des domaines tels que la gestion de projet. Le CEPF a financé les deux parties du partenariat par le biais de subventions distinctes. À la fin du programme, les mentorés ont constaté une amélioration moyenne pondérée de 17 % de leurs capacités, en particulier en gestion financière et en planification stratégique, tels qu'évalués par le CSTT.
- La décision de cibler les petites organisations avec des petites subventions, afin de leur permettre d'acquérir de l'expérience et de s'orienter graduellement vers des appels à projets plus importants et plus complexes, en développant leurs capacités de gestion de projet.
- Mise en œuvre d'une série d'ateliers "Master Classes" (inspirés de l'expérience de la RIT du hotspot des montagnes d'Afrique de l'Est) qui ont permis de renforcer les capacités sur le cycle de projet, la conception de projets et la rédaction de propositions, la gestion financière, la diversité et l'inclusion, les politiques de

sauvegarde, la communication et la mise en réseau, ainsi que l'élaboration de rapports.

En 2017, un protocole d'accord a été signé entre Conservation International (en tant qu'hôte du CEPF), le PPI, l'AFD/FFEM, la Fondation MAVA, le Programme UICN Afrique centrale et de l'Ouest et l'UICN Pays-Bas. Cet accord a établi un cadre général de coopération et d'alignement des initiatives entre bailleurs de fonds actifs dans la conservation œuvrant dans le hotspot GFWA. Les retombées concrètes se sont concentrées principalement sur le renforcement des capacités des OSC et comprennent (i) le cofinancement de trois projets entre le CEPF et le PPI ; (ii) l'apport de conseils et de soutien au développement du parcours de mentorat du CEPF, y compris des contributions de l'équipe du PPI et de la fondation MAVA ; (iii) l'examen externe des candidatures adressées au PPI par le CEPF ; (iv) la participation du CEPF à une réunion de partenaires en 2017 sur les approches de développement organisationnel des OSC ; (v) la participation de la RIT et de l'équipe PPI à un atelier sur la bonne gouvernance organisé en 2018 par la Fondation MAVA ; et (vi) l'adoption par le PPI des outils CSTT et de suivi du genre (*Gender Tracking Tool* – GTT) du CEPF, respectivement en 2018 et 2022.

Grâce au soutien en renforcement des capacités du CEPF et d'autres partenaires (dont l'UICN-PPI, WACSI, TBA et FFI - désormais Fauna & Flora), plusieurs OSC actives dans le hotspot ont amélioré de manière significative leur capacité à planifier des programmes, mobiliser des financements et même fournir un mentorat à des organisations locales plus petites. Parmi les exemples figurent A Rocha et Daasgift Quality Foundation (Ghana) ; Guinée Écologie et STEP-Guinée (Guinée) ; et le Biodiversity Preservation Center (Nigeria). Plus d'information sur le programme de mentorat des OSC à l'adresse suivante : <https://fr.cepf.net/stories/mentor-programs-boost-west-african-conservation-organizations>.

9.3.5 Besoin en termes de développement organisationnel des OSC

Le renforcement des capacités (RC) et le développement organisationnel (DO) sont des enjeux importants pour les OSC du hotspot, mais un appui leur est nécessaire pour une mise en œuvre efficace. Tous les répondants au questionnaire ont jugé le développement organisationnel "très important"⁵⁰, mais seulement 3 (8%) ont déclaré la mise en œuvre du DO par leur organisation comme "très efficace", tandis que 23 (61%) ont jugé le travail de DO de leur organisation "assez efficace", et 12 (32%) "pas très efficace". Parmi ceux ayant expliqué cette efficacité limitée, la raison soulevée en premier relevait du manque de financement dédié au renforcement des capacités (13/38). Les autres défis évoqués incluaient l'absence de stratégie globale et de connaissances (3), des difficultés à gérer le processus (2), et le manque de motivation du personnel, une forte rotation dans l'équipe et la faible institutionnalisation des apprentissages (3).

Lorsqu'il leur a été demandé de juger de la sévérité de problèmes potentiels liés au développement organisationnel à partir d'une liste, les problèmes les plus fréquemment identifiés comme *graves* ou *importants* étaient liés au financement (pour 81% des OSC, voir section 9.3.8) ; à « l'absence d'un plan ou d'une stratégie actualisés en matière de DO » (47% des OSC) et à l'absence de prestataire de DO adapté (pour 37% des OSC).

9.3.6 Leçons de cette mise en œuvre du développement organisationnel

Le DO est un *processus continu* de changement positif visant à faire évoluer une organisation vers plus de résilience. Le DO n'implique pas nécessairement l'intervention d'acteurs externes mais peut, dans de nombreux cas, bénéficier de l'expertise et des

⁵⁰ Cette indication d'intérêt n'est pas forcément représentative de l'intérêt porté au DO par les OSC en général puisqu'il est probable que les 38 répondants (sur les quelques 120 répondants à la question) aient un intérêt particulier pour le sujet.

ressources de bailleurs de fonds et de spécialistes du développement organisationnel. Le financement de bailleurs peut comporter le risque d'influence par ces mêmes bailleurs mais avant tout, pour un DO efficace, il est essentiel que l'OSC garde la maîtrise de son propre processus.

Les échanges entre prestataires de DO (présentés en section 9.3.7) et porteurs de projets ont permis de dégager un certain consensus autour des caractéristiques essentielles d'une bonne approche de DO, tout en soulevant certains choix stratégiques d'intérêt pour la mise en œuvre et le financement du DO. Chaque parcours de DO doit être « adapté aux besoins de l'organisation » et il n'existe donc pas de modèle unique. Toutefois, un processus type de DO comprendra les étapes suivantes : lancement du processus, planification, mise en œuvre du soutien en DO, mesurer et soutenir l'impact du DO. Ces étapes sont résumées dans les sections suivantes.

Lancer le processus

L'engagement des dirigeants de l'OSC bénéficiaire est essentiel, tout comme l'adhésion du personnel concerné. La nécessité d'obtenir l'engagement des dirigeants peut influencer l'ensemble de la démarche de DO – comme ce fut le cas à Madagascar, où Maliasili a commencé par travailler avec les dirigeants des OSC par le biais de son programme de leadership avant qu'un sous-groupe parmi eux ne s'engage dans des processus de DO à l'échelle de l'organisation tandis que Well Grounded offre aux dirigeants des OSC au Congo, en RDC, en RCA et au Cameroun avec l'opportunité de suivre un développement de leadership en collaboration avec d'autres OSC. L'institut WACSI demande une contribution financière aux coûts des actions de formation comme garantie d'engagement de l'organisation. Le programme Open Society de WACSI exige également que les dirigeants participent à une session d'introduction.

L'allocation de temps et de ressources pour le personnel est également clé. Notamment, lorsque les équipes sont soumises aux pressions des délais de projets, il est important de prendre en compte un temps dédié au DO pour leur permettre d'y prendre part. Cela peut nécessiter des négociations entre bailleurs, porteurs de projets et partenaires.

Le financement nécessaire peut être conséquent et doit être fourni suivant un calendrier flexible et avec des résultats et des objectifs, redéfinis régulièrement au cours des stades de développement de la démarche de DO. Cela ne signifie pas que le DO ne peut pas être planifié. Maliasili utilise une hiérarchie de plans, avec un plan de transformation organisationnelle sur 4 à 5 ans mis en œuvre à travers des plans annuels plus détaillés tandis que le PPI utilise un plan de DO élaboré avec chacun de ses bénéficiaires. Voir la section 9.3.8 pour une discussion plus approfondie concernant le financement du DO.

Établir et maintenir la confiance entre les parties concernées permet une communication ouverte et des discussions concernant les questions sensibles. Lorsque la démarche de DO est liée au financement d'un projet, le déséquilibre des pouvoirs dans la relation bailleur-bénéficiaire constitue un obstacle à une communication ouverte. Le PPI gère ce problème en disposant d'un personnel chargé du DO qui est (principalement) extérieur au processus de prise de décision et d'administration des subventions. Le problème peut également être abordé en confiant la prestation de facilitation du DO à un tiers (permettant de surcroît l'apport supplémentaire d'une expertise pertinente) - comme ce fut le cas avec TBA et FFI (désormais Fauna & Flora) dans le cadre du précédent programme du CEPF et comme expérimenté dans d'autres hotspots (ex : Wallacea, Indonésie). La manière dont l'agenda et les objectifs du processus de DO sont établis, avec le recours fréquent à un outil de diagnostic, a également un impact important sur la confiance et l'ouverture (voir ci-dessous).

Afin d'instaurer la confiance, il est essentiel de consacrer un temps suffisant à l'établissement d'une relation entre l'OSC et le facilitateur du DO, ce qui requiert la souplesse de financement et l'engagement organisationnel mentionnés plus haut.

Maliasili prévoit un délai de plusieurs mois pour apprendre à connaître une organisation et peut mettre en œuvre un processus de due diligence ou une activité ponctuelle avec le partenaire (comme un exercice de planification stratégique ou une formation sur un domaine spécifique) pour tester la collaboration avant de s'engager dans un processus à long terme. Le programme *Shift the Power* de WACSI comporte une phase "d'intégration" (*onboarding*), au cours de laquelle les organisations dont les propositions ont été acceptées sont invitées à réévaluer leurs plans. Trois mois ont été consacrés à ces examens et à la discussion des besoins et des priorités avant que la première cohorte ne s'engage dans le programme de DO. De même, Well Grounded prévoit une période de sélection et d'engagement de six mois avant le début officiel de son programme de formation au développement de leadership qui dure un an. Lorsque les OSC connaissent déjà le bailleur et le prestataire de DO (comme c'est le cas pour le CEPF et de nombreuses OSC dans le hotspot), un certain niveau de confiance peut exister et servir de base pour un travail plus approfondi.

Études de diagnostics et planification de l'intervention de DO

Toute intervention en RC ou DO devrait s'appuyer sur une évaluation de départ des besoins spécifiques de l'organisation, débouchant sur un accord concernant les objectifs et la mise en œuvre. La manière dont cette évaluation initiale est menée doit clarifier les attentes et donner le ton de la relation entre bailleur, facilitateur et porteur de projet. Le processus doit être mené par le porteur de projet, avec les conseils et le soutien du facilitateur. Les prestataires Beautiful Soul et Well Grounded ont souligné que lorsqu'ils sont contactés par un bailleur pour une demande d'accompagnement du partenaire local, ils n'acceptent de le faire qu'après avoir vérifié de manière indépendante, l'intérêt et l'engagement de ce même partenaire.

Les discussions initiales peuvent consister à aider l'OSC à comprendre ce qu'il est possible d'accomplir et en quoi consiste une intervention en DO. WACSI a souligné l'importance de prendre le temps de présenter les options avec le personnel de l'OSC bénéficiaire, car il est fréquent que l'équipe ne sache pas à quoi ressemble un processus de renforcement des capacités ni en quoi cela peut aider à résoudre les problématiques prioritaires. Le PPI souligne également l'importance de la discussion initiale, qui nécessite une visite en personne à l'OSC, et non se limiter à un simple appel en ligne.

Afin de structurer les échanges sur les capacités existantes et identifier forces et faiblesses, les organismes de soutien s'appuient généralement sur un outil de diagnostic. Le CSTT du CEPF en est un exemple, mais deux enseignements importants ont émergé des discussions concernant l'utilisation de ces approches diagnostiques :

- Les outils de diagnostic sont conçus pour être complétés de manière participative, mais une faiblesse provient du fait qu'ils exigent au répondant d'évaluer sa propre organisation sur la base d'un ensemble de critères normatifs, qui peuvent être discordants par rapport aux aspirations de l'organisation. Les critères correspondant au score le plus élevé répondent surtout à des caractéristiques de complexité et de professionnalisme propres aux grandes ONG, sous-entendant que toute OSC devrait aspirer à devenir plus grande et plus professionnelle, et laissant peu de place à une discussion sur ce qui est réellement important pour l'OSC et son contexte local. L'outil ODADO du PPI constitue une exception : il interroge les répondants sur leur *niveau de satisfaction* concernant des critères élargis, leur permettant d'établir leur propre définition de ce qui constitue une situation satisfaisante ou pas.
- Il existe un risque que l'utilisation d'outils de diagnostic se concentre sur les faiblesses et les échecs, ce qui peut à son tour affaiblir la confiance et le soutien envers le processus de DO. Pour y remédier, Well Grounded et Beautiful Soul utilisent une approche d'enquête appréciative fondée sur l'expérience, qui vise à identifier et valoriser les forces, et sur leur mobilisation pour relever les défis, plutôt que de focaliser sur la recherche des faiblesses et lacunes structurelles et

opérationnelles. Cette approche est conçue pour renforcer la confiance et encourager une discussion ouverte.

La facilitation du processus de diagnostic est essentielle. Le programme "*Shift the power*" de WACSI propose un "*bilan de santé*" organisationnel qui consiste en une liste de questions dont le personnel du partenaire discute de son côté, y compris le classement et la hiérarchisation des enjeux, avant que les résultats ne soient discutés avec WACSI. Dans un exemple hors région, la Fondation Ford demande à ses porteurs de projets de remplir leur outil de diagnostic avec un facilitateur, qui transmet ensuite des statistiques récapitulatives anonymisées au bailleur.

La planification d'une intervention type de DO à long terme peut évoluer d'un outil de diagnostic jusqu'à un accord sur les objectifs globaux, un plan de travail pour la première année, ou des plans et budgets pour la mise en œuvre d'une formation spécifique et un accompagnement. Toutefois, les approches personnalisées doivent être maîtrisées par le bénéficiaire et s'adapter aux changements au fur et à mesure de l'avancement du processus, de sorte qu'il n'y ait pas de plan prédéterminé. Il est plus utile de penser en termes de « boîte à outils » de soutien disponible et de processus co-construit entre bénéficiaire et facilitateur, avec l'appui d'un bailleur.

Mise en œuvre du DO

Les choix et questions à prendre en compte lors de la planification d'un programme d'accompagnement comprennent : approches *en ligne* ou *en présentiel* et approches *intra* (une seule organisation) ou *inter* (plusieurs organisations). Ces approches sont décrites ci-dessous :

Approches en ligne ou en présentiel

La possibilité de recourir au renforcement des capacités en ligne s'est développée à vive allure avec l'amélioration de l'accès à l'internet, la pandémie de Covid-19 de 2020-2022 ayant obligé de nombreuses personnes à se familiariser avec l'interaction en ligne. Tous les prestataires interrogés identifient des aspects à la fois positifs et négatifs pour les approches en personne et en ligne, et associent généralement les deux pour optimiser les résultats.

Les principaux avantages de l'apprentissage en ligne sont la réduction du coût pour les participants, la commodité et la flexibilité pour trouver un créneau pratique sur lequel se mobiliser. En revanche, les inconvénients incluent le manque d'interaction humaine directe, la tentation pour les participants de faire plusieurs choses à la fois ou d'être distraits par d'autres pressions dans leur environnement, ainsi que les problèmes techniques, notamment une mauvaise connexion Internet.

Inversement, la participation en présentiel offre des opportunités qualitatives pour échanger, créer des liens et partager des expériences avec d'autres participants, y compris lors des temps informels en dehors des séances. Des séances en présentiel bien animées peuvent permettre de discuter efficacement des problématiques, construire du consensus et d'inclure des voix souvent sous-représentées. Contrairement aux sessions en ligne, les formations en présentiel offrent également une expérience plus immersive durant laquelle les participants sont moins susceptibles d'effectuer d'autres tâches en parallèle à la formation. Les contraintes des approches en présentiel comprennent le coût du transport et de l'hébergement, ainsi que la nécessité pour tous les participants de s'engager à un moment et un lieu précis.

Well Grounded et Beautiful Soul ont toutes deux noté que l'apprentissage en ligne *facilité* peut permettre de surmonter certains de ces obstacles. Cela peut se faire en temps réel, par exemple lors d'un atelier en ligne programmé, où les participants peuvent être divisés en sous-groupes virtuels qui créent des opportunités de partage et de discussion comme dans le cas d'une interaction en présentiel. Le coaching et le mentorat individuels

peuvent également être efficaces en ligne. Le renforcement des capacités en ligne peut s'appuyer sur des exercices, des tests et d'autres travaux réalisés individuellement, sur un temps choisi par le participant. Well Grounded a noté l'importance de proposer un retour personnalisé sur tout travail soumis afin de maintenir l'engagement atteindre les objectifs, mais souligne que soutenir la qualité de l'apprentissage en ligne nécessite un investissement conséquent en temps de la part du personnel.

Tandis que les événements ponctuels (par ex. un atelier de planification stratégique, une formation sur l'établissement des priorités) peuvent s'appuyer sur une seule approche, tous les prestataires indiquent qu'ils associent les approches en ligne et en présentiel dans la mise en œuvre de tout accompagnement à long terme en matière de leadership et de mentorat. Beautiful Soul indique, par exemple, que lors de tout accompagnement d'une structure de longue durée, ils organisent des regroupements complets en présentiel, minimum tous les six mois. Le travail entre chaque regroupement se compose alors d'événements en ligne et en présentiel en équipes restreintes. Maliasili associe également les approches en présentiel et en ligne dans tout leur travail de DO, où ils incluent des appels de partenariat de réflexion avec les dirigeants des structures.

L'examen du renforcement des capacités dans la vision à long terme soutient ces conclusions, en soulignant que les ateliers avec un facilitateur en personne sont plus efficaces que ceux avec un facilitateur en ligne, et que le premier atelier d'une série doit être organisé en personne, pour permettre d'établir des relations, avant de poursuivre le processus en ligne si nécessaire.

Approches « intra » ou « inter » organisations

Le renforcement des capacités peut être assuré par le mentor/facilitateur qui travaille avec des individus et des équipes d'une seule OSC cliente, ou dans le cadre d'événements qui rassemblent des personnes de plusieurs OSC.

L'approche de l'organisation en « intra » permet un renforcement des capacités qui a été co-conçu et adapté aux besoins spécifiques de l'OSC, à un moment et dans un lieu qui sont les plus adaptés pour l'OSC. Well Grounded, Maliasili et Beautiful Soul proposent tous ce type de soutien personnalisé dans le cadre de leurs offres de renforcement des capacités à long terme. Cette approche exige plus de temps de la part du facilitateur, elle est donc plus coûteuse mais aussi susceptible d'avoir un impact plus fort sur l'organisation car ciblée sur des besoins spécifiques.

Ces mêmes prestataires proposent également des programmes de renforcement des capacités avec pour objectif précis l'apprentissage entre pairs et la création d'une "cohorte" de diplômés. Ces programmes se déroulent sous forme d'une série d'ateliers et d'événements qui rassemblent des personnes issues de différentes organisations. Les programmes de formation de développement du leadership de Well Grounded et de Maliasili, ainsi que la formation de développement du leadership écoféministe de Well Grounded, s'appuient sur ce modèle. L'approche met fortement l'accent sur la sélection. Les candidats sont invités à s'inscrire et un processus de pré-sélection permet de vérifier l'adéquation de la démarche. Des événements en présentiel et en ligne sont organisés pour permettre aux participants de partager et d'apprendre les uns des autres.

Une grande partie du renforcement des capacités réalisé par le CEPF dans le hotspot, y compris les "master classes" organisées par TBA et d'autres formations sur la finance, la gestion de projet et d'autres sujets, ont rassemblé des personnes de plusieurs organisations pour participer à un même événement. L'évaluation du programme et la vision à long terme notent que le partage et l'apprentissage entre pairs qui ont lieu lors de ces événements sont riches en apports, allant jusqu'à générer des liens entre participants qui perdurent après l'événement de formation et peuvent donner lieu à un suivi post-formation ou des collaborations entre structures. Ces résultats sont particulièrement notables, étant donné que les relations entre les OSC d'Afrique de

l'Ouest sont souvent faibles, cloisonnées et compétitives, plutôt que collaboratives et solidaires. En outre, la formation inter-structures peut constituer un moyen plus efficace de transmission d'un ensemble de compétences - telles que la gestion de projet ou la gestion financière - à un grand groupe d'OSC.

L'inconvénient potentiel d'une formation impliquant plusieurs organisations réside dans la contrainte imposée du temps, du lieu et du contenu aux participants, qui peuvent ne pas répondre à leurs besoins. Il existe donc un risque que ces événements génèrent une perte de temps et de ressources sans créer d'impact. Une bonne planification, incluant une sélection rigoureuse des participants et l'adaptation du contenu à leurs besoins, peut permettre de réduire ce risque. La participation doit être volontaire (ne pas être conditionnée par un bailleur par exemple) et motivée par le désir d'apprendre et de répondre à un besoin spécifique. En outre, l'événement doit être conçu de manière à faciliter et encourager l'interaction entre participants, y compris après l'événement, comme l'un des bénéfices majeurs.

Suivi et évaluation d'impact de DO

Le suivi est de premier ordre, principalement pour donner à voir au personnel et aux autres parties prenantes de l'OSC comment le temps et les ressources investis dans l'effort de DO génèrent un impact positif. Well Grounded et Beautiful Soul indiquent tous deux l'importance des périodes de "pause et de réflexion" au cours d'un processus de DO, afin de reconnaître les progrès accomplis et de permettre l'ajustement des plans. Dans ces cas, le suivi peut reposer davantage sur des impressions personnelles que sur des indicateurs objectivement mesurables.

Le suivi est également important pour démontrer aux bailleurs qui soutiennent le processus de renforcement des capacités que leur financement a l'impact escompté. Lors de la communication avec les bailleurs (et les autres soutiens et parties prenantes), il est utile de présenter les résultats du suivi en lien avec les objectifs à long terme du processus de DO mais aussi de préciser qu'un changement transformateur au sein d'une organisation peut n'être visible qu'après plusieurs années.

Les cadres de diagnostic présentés dans la section sur la planification (ci-dessus) sont souvent réitérés et comparés à la mesure de référence, comme c'est le cas pour le CEPF avec le CSTT. Si cette approche a l'avantage de produire des données mesurables qui permettent des comparaisons avec d'autres organisations ou dans le temps, les critères utilisés dans ces cadres peuvent être moins efficaces pour capter des changements intangibles comme peuvent l'être les capacités personnelles, organisationnelles ou d'équipes. Le score dépendra de la personne qui remplit le formulaire et les résultats peuvent être difficiles à interpréter. Le CEPF a constaté une baisse des scores du CSTT pour certaines OSC individuelles au cours d'un projet, qu'ils attribuent à une possible accentuation de leur esprit critique à l'égard de la structure, qui conduirait le personnel à lui attribuer un score moins élevé à lors du second temps. L'outil ODADO du PPI, qui évalue la satisfaction des répondants, est plus apte à refléter les changements mais ne permet pas d'analyse quantitative. Pour y remédier, le PPI utilise un questionnaire complémentaire pour obtenir les données qui permettant de communiquer les progrès aux bailleurs. Maliasili s'appuie sur une série d'indicateurs qui couvrent la croissance organisationnelle, la stabilité, le financement, les équipes et d'autres domaines clés.

Il est plus aisé d'évaluer l'impact immédiat d'un RC concernant des participants à une formation de groupe structurée autour d'un programme fixe. Toutefois, le document de vision à long terme a noté que cela ne correspond pas nécessairement à l'application des compétences nouvellement acquises au sein de l'organisation, ni à l'impact plus large. Un suivi post-formation est recommandé pour évaluer l'impact réel des compétences acquises sur la performance. La formation en ligne comporte des faiblesses spécifiques par rapport au suivi, mais Well Grounded note que les plateformes en ligne peuvent être

utiles pour recueillir des informations de base sur l'implication et la performance des participants.

Pérenniser l'impact du développement organisationnel (DO)

Étant donné que le DO est un processus continu, la "durabilité" d'une intervention spécifique de DO ne signifie pas que l'organisation cliente n'aura plus jamais besoin de soutien en matière de DO, mais qu'elle est mieux à même de planifier, d'accéder et de financer un tel soutien lorsqu'elle en aura besoin. Pour aider les partenaires sur cette voie, le PPI encourage les OSC à trouver leur propre accompagnement en DO, avec le financement du PPI, afin de construire des liens entre les OSC et les prestataires locaux de DO. En Afrique centrale, Well Grounded a reconnu que le manque de facilitateurs formés en DO était un obstacle majeur à l'accès soutenu d'accompagnement en DO. En réponse, elle a créé un programme de formation spécifique pour facilitateurs en DO, *Facilitators for Change*, permettant de diplômer 29 praticiens de DO à ce jour. Beaucoup travaillent depuis avec des partenaires ou pour d'autres ONG internationales et locales.

Le PPI, WACSI et Maliasili ont également cherché des moyens efficaces de maintenir le contact et d'encourager un apprentissage et une progression continus. Maliasili décrit les bénéficiaires de DO comme des partenaires à vie. Une fois qu'une organisation a obtenu son diplôme à l'issue du programme de DO de 4 à 5 ans, Maliasili propose des services de conseil et de mentorat à la demande. Les partenaires sont censés financer (ou collaborer avec Maliasili pour lever les fonds nécessaires) ces services continus. Les consultants en DO du PPI entretiennent des liens informels avec les dirigeants et le personnel des OSC après la fin des projets et des interventions de DO.

Les réseaux et les communautés sont mobilisés pour soutenir l'élan d'un processus de DO. Les diplômés du programme de leadership de Maliasili font partie de la communauté *African Conservation Leadership*, qui compte 180 membres. WACSI anime une communauté de pratique pour les structures ayant participé à ses formations. Cette communauté les aide à discuter et réfléchir aux prochaines étapes, à partager leurs réussites et les défis.

Le PPI s'efforce de mettre en relation ses porteurs de projets (et les structures ayant bénéficié d'un accompagnement en DO) avec des réseaux et des partenaires techniques ou financiers potentiels, en les aidant à acquérir une visibilité qui leur permette d'accéder aux financements des bailleurs.

9.3.7 Sources d'expertise en matière de renforcement des capacités et des organisations

Dans une enquête menée auprès de 38 OSC locales et nationales, plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré accéder à l'accompagnement en DO auprès de bailleurs internationaux (87 %), de prestataires de formation professionnelle (63 %), d'autres ONG (55 %) ou d'une combinaison de ces sources. Le nombre ayant accès à cet accompagnement auprès des universités est plus modeste (29 %), tandis que moins de 10 % des répondants déclarent y accéder par le biais de programmes de formation gouvernementaux, de bénévoles, de réseaux de pairs ou de ressources internes.

Plusieurs prestataires spécialisés dans le renforcement des capacités travaillent désormais dans la région ou dans certaines parties de celle-ci. TBA et WACSI ont déjà travaillé avec le CEPF et la RIT pour proposer un accompagnement aux capacités des porteurs de projets. Le PPI et la RIT ont signé un protocole d'accord tandis que des membres de l'équipe du PPI restent actifs dans le programme méditerranéen du CEPF (pour le Cap Vert). La section suivante présente brièvement ces structures :

Beautiful Soul (<https://www.beautifulsoul.sn/home>) propose un accompagnement au développement organisationnel aux organisations du secteur privé, du gouvernement et de la société civile au Sénégal, où elle est basée, ainsi qu'au Ghana et en Côte d'Ivoire,

ainsi qu'une expérience de collaborations dans d'autres pays du hotspot. La structure offre un accompagnement personnalisé en matière de coaching axé sur le changement comportemental des équipes avec des interventions d'une durée de six mois à trois ans.

Maliasili (<https://www.maliasili.org/>) a pour mission de soutenir les organisations locales africaines de conservation à fort potentiel afin d'accélérer leurs apports aux populations, aux écosystèmes et au changement climatique. L'organisation a travaillé avec plus de 40 partenaires dans 13 pays, principalement en Afrique de l'Est, en Afrique australe et à Madagascar. Maliasili étend aujourd'hui son travail en Afrique de l'Ouest et centrale, avec un focus sur le Mali, la Sierra Leone, le Ghana et le Liberia en 2025. Maliasili a accompagné ses partenaires à renforcer leurs organisations, à générer ou mobiliser plus de 15 millions USD de financement pour leurs activités, à développer un ensemble croissant d'outils pour améliorer la performance organisationnelle, et à élargir de manière significative leur impact sur le terrain. Maliasili mène des programmes de leadership et propose un accompagnement au développement organisationnel à long terme, notamment en matière de planification stratégique, de collecte de fonds et de développement d'équipes.

Le Programme de Petites Initiatives (PPI, <https://www.programmeppi.org/le-ppi/>) est mis en œuvre par le Comité français de l'UICN, avec le financement du FFEM. Bien qu'il s'agisse principalement d'une initiative de petites subventions (pour plus de détails, voir chapitre 11), il est intéressant de noter ici l'appui dédié au renforcement des capacités des bénéficiaires du PPI, via une petite équipe de conseillers indépendants qui assurent un service de coaching et d'appui informels, et des subventions dédiées au renforcement des capacités. Contrairement aux autres organisations mentionnées ici, le PPI ne fournit pas de services de conseil en matière de DO, sauf pour ses propres porteurs de projets.

La Tropical Biology Association (<https://tropical-biology.org/>) offre un appui en renforcement des capacités aux OSC œuvrant dans la conservation, avec l'accent sur le lien entre formation et mise en œuvre concrète de projets. La TBA continue à collaborer étroitement avec BirdLife International et d'autres OSC de la région, notamment avec l'organisation d'une master classe sur le développement de projets en août 2024.

Well Grounded (<https://well-grounded.org/>) intervient principalement dans le bassin du Congo (Gabon, RDC, Congo-Brazzaville, Cameroun) mais a des partenaires communs avec le CEPF dans l'ouest du Cameroun. L'organisation apporte un soutien spécifique aux OSC travaillant avec les communautés sur la conservation des forêts. Son approche est similaire à celle de Maliasili, avec laquelle elle coopère, en mettant en œuvre des programmes de leadership et de mentorat pour le développement organisationnel. En plus de ce soutien général aux OSC, Well Grounded propose par ailleurs des programmes de leadership spécifiques pour les peuples autochtones et les leaders écoféministes, les organisations communautaires et les OSC dirigées par des femmes. Well Grounded coordonne un programme de formation de facilitateurs, afin d'élargir le vivier régional disponible de facilitateurs en DO.

L'Institut de la société civile d'Afrique de l'Ouest (WACSI, <https://wacsi.org/>) est basé au Ghana et travaille dans neuf pays du hotspot (tous à l'exception de Sao Tomé-et-Principe et de la Guinée équatoriale). En plus de fournir un appui au renforcement des capacités, WACSI dispose d'une équipe dédiée à l'espace civique qui travaille sur le plaidoyer politique et mène également des recherches sur les enjeux liés à la société civile. Parmi les initiatives récentes en matière de capacités figurent un appui aux bénéficiaires de l'Open Society Initiative ainsi que le programme "Shift the Power", qui offre cinq ans de soutien en développement organisationnel aux participants.

Outre le CEPF, les bailleurs qui ont investi dans le renforcement des capacités de leurs bénéficiaires sont le Comité national néerlandais de l'UICN et la fondation MAVIA, qui a cessé ses activités en 2022. Le renforcement des capacités des partenaires locaux ainsi

que des fonds d'amorçage pour les projets de conservation dans les huit pays de l'aire de répartition sont également prévus dans le plan d'action pour le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest.

La région compte un nombre croissant d'instituts de formation formels qui représentent des partenaires potentiels pour le développement des compétences techniques et des méthodologies de recherche. Il s'agit notamment d'instituts et d'universités de premier plan au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria. Des instituts spécialisés proposant des formations liées à la conservation et à la gestion durable des terres incluent l'école de la faune de Garoua (Cameroun) et l'Institut de recherche AP Leventis à Jos au Nigeria (APLORI). APLORI se spécialise dans le renforcement des capacités pour la conservation et la recherche biologique fondamentale en Afrique de l'Ouest. L'institut propose des formations diplômantes (Licence, Master, Doctorat) permettant aux étudiants ouest-africains d'acquérir des compétences en ornithologie et en sciences de la conservation, notamment en gestion et analyse de données, des systèmes d'information géographique (SIG) et en cartographie. Les anciens étudiants d'APLORI sont désormais répartis dans toute l'Afrique de l'Ouest, travaillant dans les aires protégées et dans la gestion de la conservation, contribuant ainsi à la recherche et à la gestion des connaissances. Un autre exemple est celui du Njala University College en Sierra Leone, qui propose des formations courtes ciblées à l'intention des professionnels de la conservation dans la région.

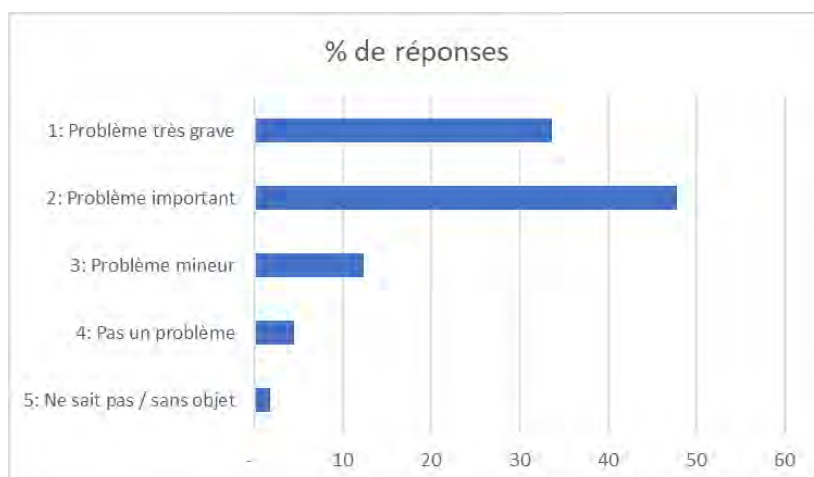
De nombreuses institutions non africaines (en particulier d'Europe et des États-Unis) ont une longue histoire de recherche et de collaboration en Afrique, parfois fondée sur des liens linguistiques post-coloniaux et collaborations d'enseignement. Le CIRAD, le CIFOR-ICRAF et le Centre commun de recherche (*Joint Research Centre, JRC*) de l'UE jouent un rôle important dans la région, faisant le lien entre science, politique et pratique afin de produire des recommandations exploitables pour les décideurs et les gestionnaires. De nombreuses ONG internationales de conservation actives dans le hotspot mènent un travail de renforcement des capacités auprès des partenaires locaux.

9.3.8 Financement du renforcement des capacités

Le coût du renforcement des capacités et le besoin d'un financement stable

Les répondants au questionnaire ont indiqué que le manque de financement et les contraintes liées au financement constituaient les principaux obstacles à la mise en œuvre de leurs ambitions en matière de renforcement des capacités. Les problèmes de financement ont été décrits comme "très graves" ou "importants" dans 81% des réponses aux trois questions posées (Figure 9.8).

Figure 9.8. Perception par les OSC de l'ampleur des problèmes de financement concernant le DO



Le tableau 9.7 présente des exemples de subventions accordées pour le renforcement des capacités des OSC au cours de la précédente phase d'investissement du CEPF afin d'illustrer les coûts des différentes approches de renforcement des capacités.

Tableau 9.7. Exemples de subventions du CEPF pour le travail d'appui aux capacités des OSC durant la phase d'investissement 2016-2022

Porteur de projet	Objet de la subvention	Subvention (USD)	Durée (mois)	Pays
Ciltad Coastal TV	Développer les compétences des OSC en matière de communication pour mieux cibler leurs campagnes de mobilisation du public sur les problématiques de conservation de la biodiversité.	11 053	6	Ghana
Fauna & Flora International*	Mentoring et formation spécifiques à chaque pays dans le but de renforcer les OSC d'Afrique de l'Ouest.	249 916	16	Liberia, Sao Tomé-et-Principe
Fauna & Flora International*	Capacité et outils pour l'intégration de la biodiversité dans le hotspot GFWA.	36 131	3	Tous les pays du hotspot
Fauna & Flora International*	Échange d'expériences dans le cadre du hotspot GFWA - Atelier sur les capacités et les réseaux des OSC.	49 726	3	Tous les pays du hotspot
Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)	Création de réseaux pour le suivi et la protection des ZCB dans le hotspot GFWA	88 125	8	Ghana ; Guinée ; Liberia ; Nigeria ; Sierra Leone
Tropical Biology Association LTD	Renforcer les capacités des organisations de la société civile en matière de conservation de la biodiversité	484 491	20	Ghana, Nigeria
West Africa Civil Society Institute	Renforcer les capacités des OSC pour un engagement efficace des parties prenantes dans la conservation de la biodiversité	299 981	14	Côte d'Ivoire ; Guinée ; Sierra Leone

Note : * = aujourd'hui Fauna & Flora.

Le coût pour l'accompagnement en DO à long-terme dépend des besoins spécifiques de l'OSC et de la conception du processus. Les principaux majeurs seront : temps des facilitateurs/mentors pour accompagner le processus ; frais de déplacement et d'hébergement du facilitateur pour rencontrer l'OSC ; et coûts des ateliers, séminaires et autres réunions. Exemples soulevés lors des discussions avec les prestataires de DO :

- Maliasili estime entre 35 000 et 50 000 USD/an/partenaire le coût de son modèle de DO.
- Le PPI alloue environ 30 % de son budget au DO, soit entre 350 000 et 450 000 USD/an. Ce qui permet la prise en charge de quatre coordinateurs, qui travaillent avec près de 90 partenaires, et comprend les fonds pour les actions de DO.
- Beautiful Soul a fourni l'exemple d'un budget de 50 000 USD/an pour un accompagnement en DO d'une organisation de 80 employés comprenant : coaching individuel, facilitation de séminaires, prise en charge de la planification stratégique et soutien aux équipes internes à l'organisation.
- Well Grounded, en collaboration avec Maliasili, prévoit un budget de 330 000 USD pour une promotion de 20 personnes, issus de 10 organisations, engagés sur un processus de développement du leadership d'une année. Celui-ci comprend : 3

séminaires d'une semaine ; une plateforme de formation et de soutien en ligne, coaching individuel ; un processus de préparation, sélection et mobilisation des candidates durant 6 mois en amont ; une procédure de bilan de 6 mois après ; ainsi qu'une stratégie de suivi pour les anciens élèves.

- Le programme de développement du leadership écoféministe de Well Grounded, actuellement mis en œuvre au Cameroun mais également testé en RDC, coûte entre 220 000 et 330 000 USD avec une durée de 12 mois, impliquant 20 participants de 12 organisations lors de 3 séminaires d'une semaine, avec coaching individuel, discussions en ligne et webinaires.

Modalités de financement du renforcement des capacités

Les organismes de financement qui soutiennent les OSC dans la mise en œuvre de projets de conservation sont souvent peu enclins à allouer plus qu'une fraction de leur fonds à des activités qui ne sont pas directement liées à la réalisation des objectifs du projet, comme le DO. Lorsque les bailleurs soutiennent le renforcement des capacités, cela se fait souvent en fonction de leur propre agenda, calendrier et budget, plutôt qu'en les adaptant aux besoins spécifiques de l'OSC. Un financement pérenne, qui n'impose pas un agenda extérieur ou renforce les déséquilibres de pouvoir entre bailleurs et porteurs de projets, est essentiel au DO.

Il existe au moins quatre modalités de financement de DO par les bailleurs :

- Le financement non assorti de restrictions pour l'OSC bénéficiaire n'exige pas de rapports ou de comptabilité et permet à l'organisation d'investir librement dans le DO ou ses projets. Les approches sans restriction sont généralement utilisées lorsque la relation est de longue date et la confiance entre le bailleur et l'OSC est élevée.
- Les subventions spécifiquement dédiées au DO de l'OSC bénéficiaire sont susceptibles d'être gérées comme un projet classique, avec un budget, des objectifs définis et une obligation de rendre compte au bailleur. Cette approche permet au bailleur de maintenir un certain contrôle (selon ses exigences) tout en rendant l'OSC responsable de son propre développement des capacités. Cependant, comparée à une subvention accordée à un prestataire de DO (voir ci-dessous), cette modalité donne à l'OSC davantage de contrôle sur la sélection de ses prestataires et la gestion de l'accompagnement reçu.
- Une composante DO peut être intégrée à une subvention plus large de projet de conservation. Pour les bailleurs (comme le CEPF) qui considèrent le DO comme un levier pour atteindre des résultats durables en matière de biodiversité, cette modalité présente l'avantage de lier plus étroitement le travail de DO et l'objectif de conservation. L'impact du RC et du DO peuvent être accentués et être plus durables lorsqu'ils sont intégrés à la réalisation d'un projet. Néanmoins, il existe un risque que la composante DO se trouve éclipsée lorsque les porteurs de projets sont focalisés sur l'atteinte des objectifs de conservation. Cette approche est plus adaptée lorsque les capacités à renforcer sont directement liées à la réalisation du projet.
- Il est fréquent que les bailleurs accordent des subventions aux prestataires de DO plutôt qu'aux OSC bénéficiaires, pour l'accompagnement en RC et DO. Cette approche réduit la charge administrative pour l'OSC et d'accroître l'efficacité (par ex. un prestataire de DO peut être financé pour accompagner plusieurs bénéficiaires). Mais elle restreint également le marge de l'OSC bénéficiaire dans la sélection et la gestion du prestataire de RC/DO. Ce problème peut être résolu en permettant à l'OSC de choisir sélectionner (ou participer à la sélection) du prestataire.

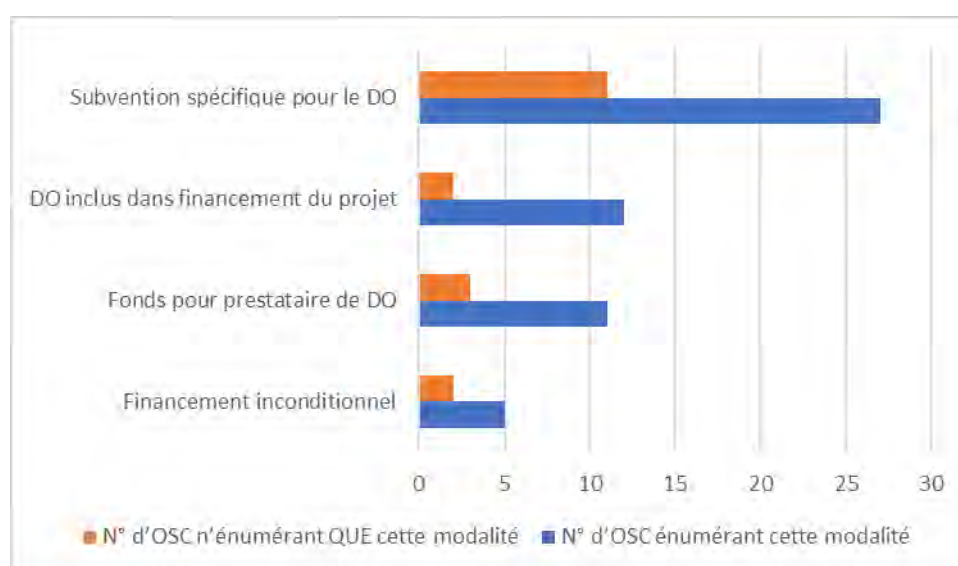
Des combinaisons de ces modalités sont envisageables et s'avèrent, par ailleurs, très efficaces. Par exemple, le bénéficiaire d'une subvention pour une action de conservation pourrait demander une subvention spécifique pour le DO, ou bien un prestataire de DO pourrait recevoir une subvention pour accompagner un groupe de partenaires menant des projets de conservation. Dans ces cas, des tensions pourraient émerger entre des rythmes et périodes distincts pour les projets, alors qu'il peut être utile de permettre aux

interventions RC/DO de se poursuivre au-delà de la durée du projet de terrain (comme le permet le PPI, par exemple).

Les répondants au questionnaire ont été interrogés sur leurs options préférées au regard des financements du DO. Malgré une formulation de question pour une réponse en texte libre, ce sont les quatre modalités décrites ci-dessus qui ont été mentionnées à titre d'exemple et, dans la pratique, les porteurs de projets n'ont pas proposé d'autres modèles de financement. Sur les 36 répondants, l'écrasante majorité, 75 % (27/35), a identifié une subvention dédiée au DO comme l'un de ses mécanismes préférés, 11 d'entre eux (31 % des répondants) n'ayant mentionné aucune autre option, tandis que 16 ont identifié cette option en combinaison avec une ou deux autres. Le DO dans le cadre d'une subvention de projet a été identifié par 33% des OSC (12/35), et le financement direct d'un prestataire de DO par 31% (11/35).

Parmi leurs réponses, les OSC ont également cité l'importance d'un soutien à long terme pour le DO (6/35), et suggéré le financement de DO pour un groupe d'ONG (1/35).

Figure 9.9. Modalités préférées de financement pour le DO parmi les OSC ayant répondu au questionnaire sur le DO



Choisir une modalité de financement

Certains participants à la discussion sur les capacités, ainsi que la vision stratégique à long terme du CEPF, préconisent de maintenir un lien étroit entre le financement des projets de conservation et le financement du renforcement des capacités. L'objectif étant d'améliorer les deux aspects du travail : les interventions de RC sont plus susceptibles d'avoir un impact durable si elles transmettent des compétences prioritaires pouvant avoir une application immédiate, tandis que la gestion d'un projet de conservation sera plus efficace si les domaines en fragilité - comme la gestion financière ou des compétences techniques spécifiques – font l'objet d'un soutien ciblé. TBA est un fervent partisan de cette approche, l'expérience acquise lors des master classes sur la conservation ou d'autres formations montrant que les compétences acquises de cette manière ont plus de chances d'être internalisées et d'entraîner des changements réels dans la manière dont les équipes et les organisations travaillent.

Cependant, combiner développement organisationnel et mise en œuvre de projets comporte le risque que le DO soit exécuté comme un « projet » selon le calendrier et l'agenda dictés par le bailleur. Le PPI, qui cumule comme le CEPF les rôles de bailleur et de prestataire de renforcement des capacités, gère ce risque en finançant séparément les projets de conservation et le soutien en DO. Ils maintiennent par ailleurs une

« barrière » institutionnelle entre l'équipe en France (chargée de l'octroi des subventions, assure le suivi de redevabilité et effectue les évaluations formelles) et l'équipe de soutien en DO, qui est une petite équipe de consultants basée dans la région chargée de tisser des liens solides avec les porteurs de projets afin de les aider à identifier et à répondre à leurs besoins en renforcement des capacités.

L'investissement dans le développement organisationnel à long terme nécessite un lien de confiance entre l'OSC, le bailleur et le prestataire, ainsi qu'un degré élevé de contrôle du processus par l'OSC. Ces conditions sont difficiles à remplir lorsque le financement du DO est lié à l'exécution d'un projet de conservation à court terme (1 à 2 ans), ce qui semble plaider en faveur d'un financement distinct pour le DO, assorti d'un engagement à long terme et d'un haut degré d'autonomie pour l'OSC. Une telle approche comporte bien sûr ses propres risques - que le processus de DO perde en efficacité ou ne produise pas les améliorations escomptées.

Pour permettre au CEPF de répondre à la fois aux besoins spécifiques en matière de RC et aux besoins plus ambitieux en matière de DO, une combinaison d'approches semble nécessaire, reflétant le type de besoin en matière de RC/DO, le stade de développement de l'OSC, et l'historique des subventions et de la collaboration entre l'OSC et le CEPF. Une approche ciblée du DC, de court terme, intégrée à une subvention pour un projet de conservation semble adaptée dans les cas suivants :

- Situations dans lesquelles une compétence/connaissance technique spécifique est requise et peut être fournie de manière efficace.
- Organisations dont la capacité de mise en œuvre des projets est limitée.
- Organisations nouvelles ou inconnues du CEPF.

Inversement, une subvention distincte pour le DO semble adaptée lorsque :

- L'OSC souhaite s'engager dans un programme de DO à long terme.
- L'OSC a la capacité de planifier et de gérer le processus de DO (avec le soutien nécessaire).
- L'OSC a des antécédents solides avec le CEPF et dans le domaine de la conservation, ce qui justifie le risque engagé et l'investissement plus important.

Le chapitre 13 propose un modèle de mise en œuvre d'appui du CEPF dans le cadre de la direction stratégique 4.

9.4 Partenariats et réseaux d'OSC

Le Cameroun, le Ghana et le Liberia sont les pays du hotspot qui comptent le plus grand nombre de réseaux d'OSC et de partenariats travaillant sur les questions de conservation et de gestion durable des ressources naturelles (tableau 9.8). Le Ghana a créé des forums forestiers au niveau national, régional et de ses districts où les questions de gouvernance forestière sont débattues et font l'objet d'un consensus à chaque niveau. Le Cameroun et le Liberia ont également créé des groupes de travail sur la gouvernance forestière et le changement climatique. Au Nigeria, l'ONG Coalition for the Environment (NGOCE) regroupe toutes les OSC de conservation de l'État de Cross River, poursuivant un certain nombre de buts et d'objectifs communs, tels que l'éducation, le renforcement des capacités, la recherche et faciliter la coopération nationale et internationale.

Les groupes de coordination nationaux chargés de promouvoir l'identification et la conservation des ZCB sont abordés en section 5.3.5.

Il existe également plusieurs partenariats et réseaux régionaux actifs dans les pays du hotspot :

- Forum Forestier africain (AFF)
- African Forest Action Network (AFAN).
- Climate Action Network (CAN) Afrique de l'Ouest.
- Green Advocates for West Africa (GAWA).
- Réseau des femmes pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF).
- Réseaux mondiaux Forêts-Commerce (GFTN)
- Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).
- Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC).
- Forest Governance Learning Group (FGLG).
- Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD).
- Réseau des jeunes leaders pour la gestion durable des écosystèmes forestiers denses et humides d'Afrique centrale (REJEFAC)

Tableau 9.8. Exemples de partenariats et de réseaux nationaux de la société civile dans les pays du hotspot

Pays	Partenariats et réseaux nationaux
Bénin	Amis de l'Afrique Francophone - Bénin
Cameroun	Groupe de travail national REDD ; Groupe de travail national APV ; Comité camerounais de l'UICN ; Groupe de travail national sur le genre ; GFLG ; REFADD ; South West Civil Society Organisation Network (SWECSO) ; Association pour l'étude taxonomique de la flore d'Afrique tropicale (AETFAT) ; Collectif de femmes pour la protection de l'enfant et de l'environnement.
Côte d'Ivoire	Groupe de travail national REDD ; Comité de pilotage du complexe forestier de Taï-Sapo-Grebo, Association des Femmes de Côte d'Ivoire ; Alliance Ivoirienne pour l'Habitat ; FLEGT ; Observatoire Ivoirien pour la Gestion des Ressources Naturelles (OI-REN).
Ghana	Forest Watch Ghana ; Forums forestiers nationaux, régionaux et de district ; Groupe de travail national REDD ; Sous-groupe de travail national REDD sur le genre ; Groupe de travail national APV ; National Coalition on Mining ; National Coalition of NGOs in Water and Sanitation ; Ghana Climate Change Coalition ; Western Regional Environmental NGOs ; Landscape Management Board ; FGLG.
Guinée	Forum des ONG pour le développement durable
Guinée équatoriale	REFADD
Liberia	Groupe de travail national REDD ; Groupe de travail national APV ; Conservation Leadership Network ; Comité de pilotage du complexe forestier de Taï-Sapo-Grebo ; comité de pilotage du centre de conservation de Sapo ; Nimba biodiversity Forum.
Nigeria	Groupe de travail national REDD ; Nigerian Youth Climate Coalition ; Ogoni Interactive Youths Network ; NGO Coalition for the Environment (NGOCE).
Sao Tomé-et-Principe	<i>Aucun réseau actif</i>
Sierra Leone	SLANGO et l'Office de protection de l'environnement.
Togo	Association Togolaise d'Étude, de Recherche et d'Appui au Développement Humain Durable (ASTERADHD) ; Association Magnificat Environnement.

Source : Profil d'écosystème 2015.

Le manque de collaboration entre les organisations de la société civile pour atteindre des objectifs communs est reconnu comme un défi tant dans le profil d'écosystème de 2015 que dans l'évaluation des leçons apprises en lien avec le post-programme mis en œuvre par la RIT. Le CEPF a abordé ce problème en créant des opportunités pour les OSC de travailler en réseau, partager leurs connaissances et apprendre les uns des autres. Lors du programme de financement précédent, des événements en présentiel ou en ligne dans chaque pays du hotspot ont permis aux porteurs de projets l'accès à ces opportunités. Ceux travaillant sur les mêmes sites ou dans les mêmes régions étaient

informés des activités des autres et encouragés à communiquer. Les données recueillies par un porteur de projet (par ex. les ONGI telles que Missouri Botanical Gardens) ont été partagées lors de sessions de formation et d'ateliers.

Les partenariats entre plusieurs groupes de parties prenantes peuvent également être essentiels pour coordonner les efforts de conservation sur un site. Lors de la phase de financement précédente, 19 subventions ont soutenu la création ou le renforcement de 41 réseaux réunissant la société civile, les gouvernements et le secteur privé afin de faciliter le renforcement des capacités, éviter les doublons et maximiser l'impact sur la conservation. À titre d'exemple, citons la Plateforme des parties prenantes de la biodiversité d'Okomu du Nigeria (*Okumu Biodiversity Stakeholders Platform*).

Enfin, la mise en réseau permet d'encourager les groupes et les voix sous-représentés dans le domaine de la conservation à participer davantage. La phase de financement précédente a soutenu la création ou le renforcement de 25 organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes.

9.5 Le secteur privé dans le hotspot

Dans les 11 pays du hotspot, le secteur privé est le premier contribuable et le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'État. Les principales entreprises du secteur privé opérant dans le hotspot dont les implications sont notables pour la conservation, comprennent les sociétés d'exploitation forestière, minières et les grands groupes agroalimentaires. Les activités de ce groupe d'acteurs sont souvent considérées comme une menace pour la conservation et la gestion durable du hotspot. Cependant, les entreprises du secteur privé peuvent aussi jouer un rôle clé en tant que bailleurs de fonds pour des initiatives de conservation, en atténuant alors leurs impacts environnementaux et sociaux, ou en exerçant leur influence sur les politiques publiques et les décisions d'aménagement du territoire.

9.5.1 Financement de la société civile par le secteur privé

Certaines entreprises privées sont des bailleurs de fonds importants – ou potentiels – pour la société civile et les actions de conservation. Le chapitre 11 passe en revue des exemples d'initiatives dans les secteurs de la mine, des hydrocarbures, du tourisme et de l'agro-industrie, notamment via la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les chaînes d'approvisionnement durables et les paiements compensatoires. Le secteur privé a également un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre d'outils de financement innovants (voir chapitre 11) comme les crédits biodiversité, obligations et autres investissements sociaux pouvant devenir des sources significatives de financement de la conservation.

9.5.2 Certification et atténuation des risques et des dommages

La gestion durable et à faible impact des paysages est essentielle pour maintenir la connectivité entre les ZCB. Le label FSC (Forest Stewardship Council) est en expansion dans la sous-région, et 12 entreprises d'exploitation forestière et de transformation du bois sont déjà certifiées au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les entreprises certifiées FSC sont tenues de respecter des normes strictes qui garantissent la gestion durable des forêts, incluant des principes environnementaux, sociaux et économiques qui protègent les ressources forestières. Bien que la certification FSC ne constitue pas un financement direct, elle peut faciliter les collaborations entre les OSC et les entreprises certifiées FSC autour de projets communautaires ou d'initiatives de conservation. Ces partenariats peuvent attirer des financements complémentaires, notamment de bailleurs intéressés par la promotion d'une gestion responsable et durable.

9.5.3 Aider les OSC à créer des liens avec le secteur privé

La faible collaboration entre la société civile et le secteur privé est identifiée comme un problème dans le profil d'écosystème de 2015 et la vision à long terme, même si le rapport d'évaluation finale note la mise en œuvre ou renforcement de 21 partenariats

entre la société civile, les pouvoirs publics, le secteur privé et les instances communautaires pour promouvoir les meilleures pratiques dans les domaines de l'exploitation minière, de la foresterie durable et de l'agriculture. La vision stratégique à long terme conclut qu'une collaboration stratégique avec les acteurs du secteur privé peut être efficace, citant l'exemple de deux subventions visant l'intégration de la biodiversité dans les pratiques des sociétés minières qui ont contribué à encourager les entreprises à mettre en œuvre la hiérarchie d'atténuation (éviter, réduire, régénérer, compenser) et à s'engager dans des partenariats public-privé et des accords de conservation communautaire.

Les actions proposées pour renforcer la collaboration entre les OSC et le secteur privé sont les suivantes :

- Créer des plateformes de discussion entre les OSC actives dans la conservation et le secteur privé pour aider les entreprises à évaluer leur vulnérabilité face à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, et à identifier des pratiques plus résilientes et durables (le secteur privé dont les activités ne sont pas nécessairement vulnérables à la dégradation de l'environnement et au changement climatique devrait également être conscient des avantages à investir dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement).
- Soutenir le développement de chaînes de valeur durables en encourageant les producteurs à adopter des pratiques durables.
- Renforcer les politiques d'EIE, les systèmes de contrôle de qualité et les mesures d'atténuation.
- Augmenter le flux de fonds du secteur privé vers les actions de conservation via la RSE, les crédits carbone, les compensations de biodiversité ou les PSE, entre autres.

9.6 Conclusions et recommandations

Tous les pays du hotspot disposent d'une société civile active et diversifiée. La capacité de ces organisations à assurer une conservation efficace sur le terrain au profit de la biodiversité et des populations est variable, mais il semble qu'il y ait une volonté forte d'apprendre et de se développer. Le financement, le recrutement et la fidélisation du personnel sont deux problèmes majeurs et interdépendants qui se posent fréquemment. Dans de nombreux pays, la conservation reste fortement tributaire des OSC internationales. Ces structures investissent de plus en plus dans le renforcement des capacités des groupes communautaires locaux et des OSC, une tendance qui doit être encouragée et renforcée.

Bien que la plus-value en efficacité d'un travail collaboratif entre OSC soit démontrée, notamment entre secteurs, la concurrence pour le financement et l'influence sur le terrain est un obstacle. Pour développer des OSC résilientes, il est essentiel de leur permettre de travailler en réseau et de collaborer plus efficacement.

Les OSC d'Afrique de l'Ouest travaillent dans des contextes économiques et politiques compliqués. Si la plupart des pays de la région sont théoriquement démocratiques et offrent aux OSC la possibilité de se mobiliser et d'agir, il existe également de nombreux exemples de répression, de corruption et de mainmise des élites sur les institutions et les opportunités financières. Les coups d'État récents et une augmentation de l'insécurité et de la violence dans plusieurs pays témoignent de la fragilité des progrès qui peuvent facilement être sapés par des forces économiques et politiques.

Le rôle du secteur privé est complexe. Les entreprises du secteur des ressources naturelles sont responsables de la perte et de la dégradation des forêts, mais peuvent également contribuer de forme significative aux économies nationales et au financement de la société civile. Elles entretiennent des relations étroites avec le gouvernement et

d'autres élites puissantes. Les OSC doivent apprendre à influencer ces acteurs, à travailler avec eux lorsque les conditions le permettent, et à les interpeler lorsque nécessaire. Les réseaux internationaux et la collaboration ont un rôle clé à jouer, en particulier lorsqu'il s'agit d'interpeler des entreprises multinationales.

Dans ce contexte, l'objectif du CEPF de construire une société civile résiliente est essentiel. Plusieurs conclusions et leçons mais aussi points de discussions sont soulevés dans ce chapitre (tels que dans la vision stratégique à long terme pour le hotspot) :

- Les OSC sont en meilleure position pour collaborer avec les gouvernements et le secteur privé lorsqu'elles sont légitimes. La légitimité est le fruit de la mise en œuvre de projets efficaces, valorisés par les parties prenantes locales ; d'une redevabilité envers les bailleurs et les parties prenantes sur les sites des projets ; de transparence et respect des exigences légales ; ainsi que d'objectifs et de stratégie cohérents et clairement communiqués, étayés par des études.
- Bien que la mise en réseau et la collaboration soient essentielles, elles ne peuvent être imposées par les seules exigences des bailleurs. Le rôle du CEPF est de faciliter les contacts entre les OSC et de créer des opportunités de partage et de collaboration, qui pourraient ensuite être financées via des propositions conjointes.
- De même, le renforcement des capacités et le développement organisationnel doivent s'appuyer sur un intérêt réel et un engagement sincère de l'organisation à se développer et à monter en compétences et non une simple réponse aux conditionnalités ou aux opportunités promues par les bailleurs.
- Malgré les efforts visant à réduire la dépendance aux bailleurs et à sortir d'une logique uniquement axée sur les projets, les OSC resteront dépendantes de bailleurs extérieurs pendant encore un certain temps. Il est nécessaire d'atténuer l'impact des agendas et des exigences des bailleurs. Une meilleure coordination entre bailleurs, un partage d'informations et une harmonisation des approches peuvent réduire la charge administrative pour les OSC et leur permettre de répondre aux exigences des bailleurs et d'utiliser les fonds avec plus de flexibilité.

10. ÉVALUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

10.1 Situation mondiale

(Note : les chiffres de cette section sont tirés du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC 2023), sauf indication contraire).

Le changement climatique mondial d'origine humaine constitue une menace croissante pour les sociétés, les économies et l'environnement, avec des incidences complexes et interdépendantes sur chacun de ces domaines. Le changement climatique est causé par les émissions de gaz à effet de serre (principalement le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux) provenant des activités humaines. En 2019, les concentrations atmosphériques de CO₂ étaient de 410 parties par million, taux le plus élevé depuis au moins 2 millions d'années, tandis que les concentrations de méthane (1 866 parties par milliard) et d'oxyde nitreux (332 parties par milliard) étaient les plus élevées depuis au moins 800 000 ans. Le niveau des émissions continue d'augmenter : en 2019, les émissions anthropiques nettes mondiales ont été estimées à 59 GtCO_{2e}, soit 12 % de plus que les émissions de 2010 et 54 % de plus que celles de 1990. En conséquence, la température à la surface terrestre était, sur la décennie 2011-2020, en moyenne supérieure de 1,09 °C à celle sur la période de 1850 à 1900. Ces températures plus élevées ont provoqué ou contribué à l'élévation du niveau de la mer, à l'acidification de l'eau de mer, aux vagues de chaleur, aux précipitations extrêmes, aux sécheresses et cyclones, ainsi qu'aux changements dans la fréquence et la répartition des incendies de forêt, des ravageurs et des maladies. Ces effets s'intensifieront tant que les émissions se poursuivront. Le changement climatique a des répercussions sur la sécurité alimentaire, hydrique et économique des populations humaines, entraînant dans les cas extrêmes des déplacements de population.

À l'échelle mondiale, en 2019, environ 79 % des émissions provenaient de l'énergie, de l'industrie, des transports et des bâtiments, tandis que 22 % provenaient de l'agriculture, de la foresterie et d'autres formes d'utilisation des terres. Bien que des progrès aient vu le jour dans la transition vers des sources d'énergie renouvelables et une production moins intensive en carbone, la croissance de l'activité économique mondiale dépasse encore les réductions d'émissions obtenues.

La majorité des pays se sont engagés à lutter contre le changement climatique via l'accord de Paris. Cependant, le niveau de réduction d'émissions émis par les contributions déterminées au niveau national (CDN) rend probable (selon l'évaluation du GIEC) que le monde dépassera un réchauffement de 1,5°C au cours du 21^e siècle.

Le changement climatique affecte la biodiversité de plusieurs façons. Les modifications des précipitations, de l'humidité, de la température et d'autres facteurs de l'environnement physique ont un impact direct sur la capacité des espèces à vivre, à croître et à se reproduire normalement. Des pressions supplémentaires peuvent provenir de ravageurs, maladies ou des espèces concurrentes. Certaines espèces pourront se déplacer vers des zones qui restent adaptées à leurs besoins, mais d'autres seront incapables de se déplacer et disparaîtront localement. En conséquence, les communautés écologiques sont amenées à évoluer et le réseau complexe d'interactions entre les espèces, telles que la pollinisation, la dispersion des graines et la disponibilité de la nourriture, pourrait être perturbé. Lorsque les populations d'espèces sont déjà réduites, comme c'est le cas pour de nombreuses espèces endémiques menacées, la fréquence et l'intensité accrues des incendies, des tempêtes ou d'autres événements extrêmes augmentent le risque d'extinction à la suite d'un événement ponctuel. Même les paysages forestiers tropicaux intacts ont affectés les changements induits par le

changement climatique au niveau de l'humidité et de la durée de la saison sèche liés au déclin du nombre et de la diversité des espèces qu'ils abritent (Wolfe *et al.* 2025).

La biodiversité sera également touchée indirectement par le changement climatique, en raison des modifications des activités humaines. Les ravageurs, les maladies et l'évolution des climats locaux affecteront les cultures possibles et leur localisation. Les agriculteurs peuvent chercher de nouvelles terres en réponse au changement de conditions, en s'installant plus haut dans les montagnes ou en défrichant la forêt pour accéder à des sols fertiles par exemple. Là où les systèmes autochtones et locaux de régulation de la pêche, de la chasse et de la cueillette de produits sauvages ont assuré une récolte durable, il existe un risque que ces relations changent et deviennent non durables. La pauvreté est un moteur important de la déforestation et de l'utilisation non durable des terres dans le hotspot (chapitre 7), et les perturbations causées par le changement climatique devraient rendre les moyens de subsistance ruraux plus précaires, saper les efforts de lutte contre la pauvreté, et donc accroître la pression sur l'utilisation des ressources naturelles à des fins de subsistance.

10.2 Émissions de gaz à effet de serre dans les pays du hotspot

En 2023, les pays du hotspot ont émis l'équivalent de 572 millions de tonnes de CO₂⁵¹, soit 1,1 % des émissions mondiales. Les habitants du hotspot produisent beaucoup moins d'émissions par personne que la moyenne mondiale - seulement 1,55 tonne de CO₂e par personne et par an en 2023, bien en dessous de la moyenne mondiale de 6,59 tonnes par personne. Les émissions des différents pays correspondent à la taille de leur économie et de leur population, le Nigeria étant responsable de 67 % des émissions des pays du hotspot.

Le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (AFAT aussi communément connu par son sigle anglais AFOLU), qui est normalement divisé en (a) utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (LULUCF) et (b) agriculture, qui a son importance puisque, exception parmi les secteurs économiques, il a le potentiel d'absorber plus de gaz à effet de serre qu'il n'en émet. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de leur séquestration constituent une priorité dans le cadre de l'accord de Paris, et ces objectifs s'alignent fortement sur les priorités pour la conservation de la biodiversité, car ils impliquent généralement de conserver et de restaurer les forêts et d'autres écosystèmes à forte teneur en carbone, ainsi que d'encourager des pratiques plus durables en matière d'utilisation des terres. Les modèles de financement pour réduire les émissions, y compris REDD+, ont été développés en reconnaissant le rôle particulier de l'utilisation des terres et de la foresterie dans la réduction des émissions. Une discussion détaillée sur l'AFAT et les questions connexes est disponible sur le site web du GIEC (lien en anglais), <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/chapter/chapter-7/>.

Les données sur les émissions nettes de l'UTCATF pour la période 2001-2018 (Mostefaoui *et al.* 2024) suggèrent que les secteurs de l'utilisation des terres et de la foresterie de quatre pays ont absorbé plus de CO₂ qu'ils n'en ont émis au cours de cette période, tandis que la Guinée, le Nigeria et le Togo en ont émis plus qu'ils n'en ont absorbé. Le Ghana était presque neutre (tableau 10.1).

⁵¹ Union européenne : https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2024?vis=ghgpop#sources

Tableau 10.1. Émissions totales de GES, taux d'émissions mondiales, émissions par habitant et émissions provenant de l'UTCATF dans les pays du hotspot

Pays	2023 Émissions (Mt CO ₂ e)	Taux d'émissions mondiales en 2023 (%)	Émissions GES par habitant (tonnes de CO ₂ e/habitant) en 2023	Émissions nettes issues de l'UTCATF* (Mt CO ₂ e/an)
Bénin	16,7	0,03	1,27	-14,6
Cameroun	39,38	0,07	1,41	-77
Côte d'Ivoire	32,18	0,06	1,14	-20
Ghana	48,27	0,09	1,48	1
Guinée	28,63	0,05	1,93	34
Guinée équatoriale	6,98	0,01	4,52	Aucune donnée
Liberia	4,53	0,01	0,82	-96
Nigeria	385,11	0,73	1,73	98
Sao Tomé-et-Principe	0,3	0	1,3	Aucune donnée
Sierra Leone	6,94	0,01	0,81	Aucune donnée
Togo	10,61	0,02	1,18	9,1
Hotspot total	572,65	1,1	1,55	
Le monde	52 962,9	100	6,59	

Sources : colonnes 2,3,4 : GIEC ; colonne 5 : Mostefaoui *et al.* (2024). *: les émissions nettes correspondent aux émissions de CO₂e dont on soustrait le CO₂e absorbé. Un chiffre négatif indique que l'absorption a été supérieure aux émissions.

10.3 Les ZCB et le stockage du carbone dans le hotspot

Buchanan *et al.* (2021) ont estimé que les forêts et la couche des 30 centimètres supérieurs des sols des pays du hotspot (à l'exclusion de Sao Tomé-et-Principe) séquestrent 38,7 millions de tonnes de carbone par an (2018), les taux les plus élevés étant enregistrés au Cameroun et au Liberia. Les ZCB représentent 6,3 millions de tonnes par an (16 %) de cette quantité. Ils identifient le potentiel de séquestration de 27 millions de tonnes supplémentaires par an (1,5 million de tonnes dans les ZCB) si la forêt perdue dans ces zones entre 2010 et 2018 est restaurée.

10.4 Changement climatique dans le hotspot

Le climat de l'Afrique de l'Ouest est caractérisé par un gradient nord-sud, les zones méridionales étant plus fraîches et plus humides, et les zones septentrionales plus sèches et plus chaudes. Les conditions climatiques qui favorisent la croissance de la forêt tropicale humide - et définissent donc les limites du hotspot GFWA - se trouvent généralement dans la zone méridionale plus humide, avec quelques montagnes boisées plus au nord où l'altitude et la topographie entraînent des précipitations suffisantes pour soutenir une végétation forestière sempervirente.

10.4.1 Changements de température observés

Dans la partie occidentale du hotspot (Guinée, Sierra Leone et Liberia), on observe une légère tendance au réchauffement. Dans les parties centrale et orientale du hotspot, il n'y a pas de tendance claire au réchauffement (Docherty *et al.* 2022). Néanmoins, les épisodes de chaleur extrême sont devenus plus fréquents. En février 2024, la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest a connu des chaleurs extrêmes : Accra a enregistré sa température la plus élevée (38°C), nuits les plus chaudes jamais enregistrées au Ghana, au Togo et au Bénin, et des températures de 40°C relevées à plusieurs endroits.⁵²

⁵² <https://www.carbonbrief.org/climate-change-made-west-africas-dangerous-humid-heatwave-10-times-more-likely/>

10.4.2 Changement de température projeté

Entre 2020 et 2050, la température annuelle moyenne dans le hotspot devrait augmenter de 1,5°C à 3°C. Étant donnée la faible amplitude de variations de température actuellement observée dans cette zone, ces changements amèneront les températures à déborder des variations normales actuelles.

10.4.3 Changements observés au niveau des précipitations

La partie ouest du hotspot (Guinée, Sierra Leone, Liberia) connaît les précipitations les plus élevées en son sein, généralement au cours d'une saison humide à pic unique. Il existe une grande variabilité interannuelle des totaux pluviométriques. La partie centrale et orientale du hotspot, de la Côte d'Ivoire au Nigeria, connaît un double pic de précipitations (juin et septembre), associé à la mousson ouest-africaine et à la migration de la zone de convergence intercontinentale vers le nord, puis vers le sud, à travers la région côtière. Au niveau de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, on observe une tendance générale à l'augmentation des précipitations dans le nord-est (par exemple au niveau du lac Tchad) et une baisse des précipitations dans l'ouest, mais les données du hotspot ne révèlent pas de profil systématique de variation des précipitations (Doherty *et al.* 2022).

10.4.4 Changements observés au niveau des précipitations

Les modèles d'évolution des précipitations sont moins fiables que les modèles d'évolution des températures. Cependant, on s'attend à ce que la variabilité annuelle, le nombre de précipitations de forte intensité et le nombre de jours de sécheresse augmentent tous⁵³. Dans la partie occidentale du hotspot, il y aura une réduction des précipitations au début de la saison des pluies, associée à des retards dans l'apparition des pluies. Toutefois, la saison des pluies ne se déplacera pas uniquement vers la fin de l'année. À l'extrême ouest de la zone sensible (Guinée, Sierra Leone), la saison des pluies devrait s'écourter, avec un début et une fin des pluies plus tardifs. À l'est de cette zone, au Liberia, l'arrivée tardive des pluies devrait être plus que compensée par leur arrêt plus tardif, ce qui se traduira par une saison des pluies plus longue dans l'ensemble. Dans le reste du hotspot, de la Côte d'Ivoire et du Ghana au Nigeria, la variation annuelle de la pluviosité dans sa totalité et son intensité devraient augmenter, mais on ne s'attend pas à un déplacement de la saison des pluies. Certains modèles prévoient une augmentation des débits de pointe des cours d'eau, pouvant entraîner des inondations, dans plusieurs des plus grands fleuves de la région (Docherty *et al.* 2022).

10.4.5 Changements observés du niveau de la mer

Une étude menée au Togo (Konko *et al.* 2024) a mis en évidence une augmentation du niveau annuel de la mer et une plus grande énergie des vagues. L'impact local de ces changements (par ex. l'érosion, l'accrétion) dépend du substrat local et de la topographie. L'érosion a été signalée à plusieurs endroits de la côte ghanéenne.⁵⁴

10.4.6 Projection de l'élévation du niveau de mer et des modifications des écosystèmes marins

Selon les prévisions, le niveau de la mer s'élèvera d'environ 0,3 mètre sur l'ensemble du littoral du hotspot entre 2000 et 2050, ce qui aura des répercussions sur les moyens de subsistance, les infrastructures et les écosystèmes côtiers, notamment l'intrusion d'eau salée dans les zones humides côtières. On s'attend également à une augmentation de la température de la surface de la mer et de l'acidité des océans, avec un impact sur les organismes et les écosystèmes marins, et donc sur les moyens de subsistance des communautés côtières qui en dépendent. Les changements dans les courants océaniques (le courant de Guinée qui s'écoule vers l'est et la remontée d'eau froide dans le golfe de

⁵³ <https://www.metoffice.gov.uk/binaries/content/assets/metofficegovuk/pdf/services/government/west-africa-climate-risk-report-final.pdf>

⁵⁴ <https://earth.org/sea-level-rise-west-africa-is-sinking/>

Guinée) sont incertains, mais toute variation aura sans doute un impact important sur la productivité et la biodiversité de la région.

10.5 Impacts et réponses

Les impacts attendus du changement climatique et les réponses adaptatives potentielles pertinentes pour la gestion des ressources naturelles sont résumés dans le tableau 10.2.

Tableau 10.2. Impacts du changement climatique et réponses possibles

Secteur/ ressource	Domaines touchés par le changement climatique	Réponses possibles
L'eau	• Augmentation du stress hydrique • Épuisement des eaux souterraines • Inondations et sécheresses plus fréquentes et plus extrêmes • Modifications du débit des cours d'eau • Concentration de polluants	• Gestion des terres pour augmenter la recharge des eaux souterraines et minimiser le ruissellement érosif • Mesures de conservation de l'eau et d'amélioration de son utilisation • Augmenter la capacité de stockage d'eau à l'échelle domestique et locale • Restauration des terres et reforestation dans les bassins versants supérieurs
Production agricole	• L'agriculture pluviale plus vulnérable aux mauvaises récoltes • Changements dans les ravageurs et les maladies • Modification des rendements et de la période de culture • Changements dans l'adéquation du climat aux cultures • Concurrence pour l'eau et les terres fertiles	• Agriculture climato-intelligente (par ex. gestion des sols pour optimiser la matière organique et retenir l'eau) • Cultivars et cultures résistants • Utilisation efficace de l'eau
Pastoralisme et élevage	• Impacts sur la santé animale • Disponibilité des denrées alimentaires • Conflit pour l'accès à l'eau et aux pâturages	• Espèces de bétail alternatives • Nouvelles zones de pâturage • Sources alternatives de nourriture et d'eau pour le bétail
Forêts et ressources naturelles	• Fréquence et intensité accrues des incendies • Modification des périodes de fructification et de production de graines • Changements dans la disponibilité des produits forestiers • Prévalence des ravageurs et des maladies • Modification de la composition en espèces des écosystèmes, en particulier les effets de lisière	• Gérer l'utilisation du feu pour minimiser les risques • Maintenir la diversité de l'écosystème pour optimiser la résilience • Maintenir connectivité et intégrité des parcelles forestières pour minimiser les effets de lisière • Contrôle des stocks et récoltes de produits forestiers et adaptation à l'évolution des disponibilités
Régions côtières	• Perte des plages et des écosystèmes côtiers • Modification des modèles de dépôt et d'érosion • Recul du littoral, effondrement des infrastructures côtières • Intrusion d'eau salée dans les réserves d'eau et les sols	• Prévoir hausse d'inondations et d'ondes de tempête • Protection naturelle des côtes (par ex. restauration des mangroves)
Pêcheries marines	• Changements liés à la disponibilité et saisonnalité des espèces de poissons	• Lutter contre les autres pressions qui s'exercent sur les pêcheries (par ex. la surexploitation par les chalutiers étrangers)

Source : Doherty *et al.* (2022).

11. ÉVALUATION DE L'INVESTISSEMENT ACTUEL DANS LA CONSERVATION

Ce chapitre analyse le paysage de l'investissement actuel en matière de conservation de la biodiversité dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest. Il passe en revue le financement mondial de la biodiversité, puis examine le financement de la conservation de la biodiversité dans le hotspot par des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, des fondations philanthropiques et des ONG internationales, avec un focus spécifique sur l'accès à ces fonds pour les OSC. Les grands projets stratégiques et les programmes du secteur privé sont également abordés.

11.1 Tendances mondiales et régionales en matière de financement de la biodiversité

11.1.1 Croissance du financement de la biodiversité au niveau mondial (2015-2022)⁵⁵

Entre 2015 et 2022, le financement mondial de la biodiversité a connu une augmentation significative, alimentée à la fois par les secteurs public et privé. Le financement public international de la biodiversité est passé d'environ 10,9 milliards USD en 2015 à 25,8 milliards USD en 2022. Cette croissance reflète un engagement international accru, alimenté par la mise en œuvre de cadres tels que le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal.

Les membres du Comité d'aide au développement (CAD), ainsi que les organisations multilatérales telles que le FEM et le Fonds vert pour le climat (FVC), ont largement contribué au financement de la biodiversité, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les contributions de ces institutions ont augmenté de 123 % rien qu'entre 2021 et 2022, ce qui démontre la priorité stratégique accordée à la biodiversité dans le cadre d'objectifs de développement plus larges.

Il y a eu une évolution notable vers l'obtention de financements privés pour les projets de biodiversité. Les contributions privées, souvent mobilisées dans le cadre d'initiatives publiques, ont doublé, passant de 748 millions USD en 2021 à 1,8 milliard USD en 2022.

Le financement de la biodiversité s'aligne de plus en plus sur les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En 2021, près de 88 % des projets d'aide publique au développement axés sur la biodiversité visaient également des objectifs climatiques, soulignant une tendance vers des projets qui génèrent des avantages indirects pour la biodiversité et la résilience climatique. Ceci se doit à la reconnaissance croissante du rôle essentiel joué par la préservation de la biodiversité dans les stratégies d'adaptation au climat, en particulier dans les régions sensibles à la dégradation de l'environnement.

Malgré l'augmentation substantielle des fonds alloués, le financement de la biodiversité au niveau mondial est confronté à plusieurs défis persistants :

- Le déficit de financement reste considérable, en particulier pour atteindre des objectifs mondiaux tels que ceux fixés dans le cadre de Kunming-Montréal ;
- L'intégration du financement de la biodiversité dans d'autres secteurs, comme l'agriculture et la construction, reste limitée, laissant de côté des opportunités d'avantages indirects significatifs pouvant résulter d'une planification intégrée.

⁵⁵ OCDE (2024), Biodiversité et financement du développement 2015-2022 : Contribuer à la cible 19 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, Éditions de l'OCDE, Paris
Livre complet disponible en anglais seulement : <https://doi.org/10.1787/d26526ad-en>

L'émergence d'outils de financement innovants marque une tendance importante :

- Obligations vertes et crédits biodiversité : conçus pour mobiliser des capitaux privés, les obligations vertes permettent aux investisseurs de soutenir des projets respectueux de l'environnement, tandis que les crédits biodiversité permettent aux entreprises de compenser leurs impacts sur l'environnement.
- Investissement à impact et finance mixte : partenariats public-privé et structures de financement sont à l'étude pour attirer davantage d'investisseurs privés en réduisant les risques d'investissement, ce qui rend les projets de biodiversité plus attrayants et plus viables sur le plan financier.

L'Afrique fait l'objet d'une attention particulière pour le financement mondial de la biodiversité et représente environ 35 % des fonds philanthropiques destinés aux zones riches en biodiversité à l'échelle mondiale⁵⁶. De 2015 à 2022, les bailleurs multilatéraux et bilatéraux ont donné la priorité aux projets liés à la biodiversité sur le continent.

11.1.2 Aide publique au développement (APD)⁵⁷

Les pays du hotspot ont reçu une APD nette de 14 milliards USD en 2022, les sommes les plus importantes allant au Nigeria, au Ghana et à la Côte d'Ivoire. Le bailleur principal est l'Association internationale de développement (l'IDA, agence de la Banque mondiale), suivie de plusieurs bailleurs bilatéraux et multilatéraux (tableau 11.1).

Tableau 11.1. Recettes nettes d'APD par pays (2022), 5 bailleurs principaux

Pays	Groupe de revenus	Les 5 bailleurs principaux*	APD nette (USD, millions)
Bénin	Moyenne inférieure	IDA ; France ; USA, IsDB ; Allemagne	968
Cameroun	Moyenne inférieure	IDA ; France ; USA, IsDB ; Allemagne	1 687
Côte d'Ivoire	Moyenne inférieure	IDA ; France ; Belgique ; Allemagne ; BAD	2 840
Ghana	Moyenne inférieure	Pays-Bas ; Suède ; Suisse ; IDA ; Fondation Mastercard	1 928
Guinée	Moyenne inférieure	IDA ; UE ; Le Fonds Mondial ; France ; USA	446
Guinée équatoriale	Moyenne supérieure	États-Unis ; Portugal ; Espagne ; France ; Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)	479
Liberia	Faible	États-Unis ; Japon ; IDA ; Corée ; Suède	878
Nigeria	Moyenne inférieure	ISA ; États-Unis ; Le Fonds Mondial ; Royaume-Uni ; Fondation Bill&Melinda Gates	3 896
Sao Tomé-et-Principe	Moyenne inférieure	Portugal ; IDA ; UE ; France ; Le Fonds Mondial	64
Sierra Leone	Faible	IDA ; Royaume-Uni ; États-Unis ; Le Fonds Mondial ; UE	535
Togo	Faible	IDA ; France ; Le Fonds Mondial ; UE ; Allemagne	381
Total			14 103

Source : OCDE, Statistiques de l'aide. * BISD - Banque islamique de développement ; BAD - Banque africaine de développement.

⁵⁶ Une étude menée par Mongabay sur le soutien philanthropique à la conservation de la biodiversité et publiée en 2023 ([Bankrolling biodiversity : How are private philanthropists investing in nature?](#)) a révélé une contribution totale de 1,2 milliard USD, dont 411 millions USD pour l'Afrique. L'Afrique participerait également au financement transitoire, qui représente 35 % supplémentaires.

⁵⁷ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Données sur l'aide publique au développement (APD). <https://data.oecd.org/oda/> consulté le 25 octobre 2024.

Les recettes nationales d'APD (2016 à 2023) montrent des niveaux de soutien notables mais variables. Les allocations d'APD ont généralement augmenté, sous l'effet des engagements en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement des infrastructures et d'une croissance économique durable. Toutefois, la répartition varie considérablement, les grandes économies comme le Nigeria et le Ghana recevant des parts substantielles en raison de la taille de leur population et de leur importance stratégique. Une part importante de l'APD concerne le climat, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie et la pêche, qui sont essentiels pour la biodiversité et l'adaptation au climat. Le financement est axé sur les infrastructures, les soins de santé et l'éducation, avec des ressources supplémentaires dirigées vers des secteurs étroitement liés à l'atténuation du climat et à l'adaptation à celui-ci.

Plusieurs membres du CAD (Comité d'aide au développement) ont alloué l'APD conformément aux marqueurs de Rio sur le climat et la biodiversité de l'OCDE, garantissant ainsi un flux de financement plus important pour la conservation de l'environnement parallèlement aux objectifs de développement traditionnels. Malgré ces augmentations, les niveaux d'APD ne suffisent toujours pas à répondre aux vastes besoins en matière de biodiversité et d'adaptation au climat dans la région. Souvent, l'aide financière ne couvre pas entièrement les ressources nécessaires à une conservation efficace de la biodiversité et ne permet pas non plus de renforcer les capacités de gouvernance environnementale au niveau local.

11.2 Principales sources d'investissement en matière de conservation dans le hotspot GFWA

11.2.1 Programmes de financement multilatéraux

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le FEM est l'investisseur direct principal en matière de conservation de la biodiversité dans le hotspot. Un nouveau cycle de financement de quatre ans, FEM-8, a été approuvé en juillet 2022, et les premiers projets devaient démarrer avant la fin 2024. Entre-temps, les projets des cycles précédents (FEM-5 à FEM-7) sont toujours en cours.

Les projets du FEM sont mis en œuvre par les gouvernements et les organisations de la société civile avec le soutien des agences du FEM qui, dans le hotspot GFWA, comprennent le PNUD, le PNUE, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale, la FAO, la BAD, le FIDA, le CI et l'UICN.

Le FEM alloue des fonds aux actions nationales en faveur de la biodiversité, du changement climatique et de la dégradation des sols dans le cadre du Système d'allocation transparente des ressources (STAR). Dans le cadre du FEM 8, les allocations STAR pour les 11 pays du hotspot s'élèvent à plus de 134 millions USD, soit une augmentation d'un tiers par rapport au cycle de financement précédent (2018 - 2022), avec une augmentation de près de 50 % des fonds alloués à la biodiversité.

Sur le financement de la biodiversité au titre du FEM 8, 17 millions USD (25 %) sont alloués au Cameroun, environ 12 % au Nigeria et à la Côte d'Ivoire, tandis que les autres pays reçoivent environ 6 % chacun. Le Cameroun et la Côte d'Ivoire ont connu les augmentations de financement de la biodiversité entre le FEM 7 et le FEM 8 les plus fortes, mais il y a des augmentations substantielles (>30%) pour tous les pays.

Tableau 11.2. Allocations STAR du FEM 7 et 8 aux pays du hotspot, par domaine d'intervention⁵⁸

Pays	STAR du FEM 8 par domaine d'intervention				STAR du FEM 7 par domaine d'intervention			
	Changement climatique	Biodiversité	Dégradation des sols	Total	Changement climatique	Biodiversité	Dégradation des sols	Total
Bénin	2	4	6,6	12,6	1,5	3	5,1	9,6
Cameroun	1,3	17,1	2,0	20,4	1,6	11,0	1,4	14,0
Côte d'Ivoire	1	7,6	4,3	12,9	1	4,7	3,3	9,0
Ghana	1,5	5,6	4,6	11,7	1	4,3	4,2	9,5
Guinée	2	5,5	3,6	11,2	1,5	3,7	1,9	7,1
Guinée équatoriale	1	3	1	5	1	2	1	4
Liberia	2	4,6	2	8,6	1,5	3,1	1,5	6,1
Nigeria	8,3	8,4	4,8	21,4	10,8	5,6	4,3	20,7
Sao Tomé-et-Principe	2	4,8	3,6	10,4	1,5	3,4	3,4	8,3
Sierra Leone	2	4	2,5	8,5	1,5	3	1,5	6
Togo	2	4	5,5	11,5	1,5	3	2,7	7,2
Total	25,1	68,6	40,5	134,2	24,4	46,8	30,3	101,5

Au-delà des allocations STAR, le financement du FEM est affecté par le biais des domaines d'interventions suivants :

- **Eaux internationales** (*International Waters*) qui soutient la protection et la gestion durable des systèmes d'eau transfrontaliers (rivières, lacs, eaux souterraines et écosystèmes marins). Le programme de l'Union du fleuve Mano (MRU) (voir ci-dessous) est financé dans ce cadre.
- **Gestion durable des forêts** (*Sustainable Forest Management*) est destinée aux projets qui luttent contre la déforestation et renforcent la séquestration du carbone dans les paysages forestiers.
- **Produits chimiques et déchets** (*Chemicals and Waste*) concernent les polluants organiques persistants, le mercure et autres substances dangereuses. Ce volet aide les pays à remplir leurs obligations au titre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et de la convention de Minamata sur le mercure.
- **Renforcement des capacités transversales** (*Cross-Cutting Capacity Development*) aide les pays à développer les compétences et les institutions nécessaires pour traiter les questions environnementales et respecter les accords mondiaux sur l'environnement.

Le FEM soutient également de grands *programmes d'impact*, conçus pour générer des impacts environnementaux à grande échelle dans plusieurs pays, en se concentrant sur des thématiques critiques. Ces programmes se concentrent sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et la restauration (FOLUR) ; les villes durables ; et la gestion durable des forêts. Chaque programme d'impact comprend une série de projets interconnectés ("sous-projets" ou *Child Projects*) qui bénéficient d'un financement de base provenant des dotations STAR nationales et d'un financement complémentaire pour améliorer l'échelle ou la portée de l'impact. Ils sont cofinancés et impliquent des parties

⁵⁸ Fonds pour l'environnement mondial (2022) INITIAL GEF-8 STAR COUNTRY ALLOCATIONS. GEF/C.63/Inf.05, 63ème réunion du Conseil du FEM, 5-9 décembre 2022, Washington DC et Fonds pour l'environnement mondial (2018) INITIAL GEF-7 STAR COUNTRY ALLOCATIONS. GEF/C.55/Inf.03, 55ème réunion du Conseil du FEM, 18-20 décembre 2018, Washington DC.

prenantes multiples, notamment les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Les programmes sont destinés à favoriser les synergies entre les projets, à renforcer les impacts et à faciliter le partage des connaissances entre les pays et les entités participants. Le programme intégré pour les forêts guinéennes est en phase d'approbation.

Quelque 43 projets du FEM dans le domaine de la biodiversité sont actifs dans le hotspot, pour un montant total de subventions du FEM dépassant 700 millions USD (ce chiffre comprend plusieurs projets mondiaux et régionaux qui englobent de nombreux pays en hors hotspot). Chaque pays du hotspot participe à au moins deux projets, mais onze incluent le Cameroun, sept concernent Sao Tomé-et-Príncipe, et six la Guinée et la Côte d'Ivoire. Les principaux domaines d'intervention des projets du FEM dans les forêts guinéennes sont les suivants :

- Aires protégées et zones clés pour la biodiversité (ZCB) : les projets se concentrent sur l'amélioration de la gestion des aires protégées telles que le parc national de Sapo (Liberia), le parc national de Taï (Côte d'Ivoire) et le parc national de Cross River (Nigeria). L'approche du FEM intègre la biodiversité et la résilience climatique.
- Gestion durable des terres (*Sustainable Land Management*): des initiatives telles que le programme FOLUR (*Food Systems, Land Use, and Restoration Impact Program*) promeuvent l'utilisation durable des terres (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée et Liberia) en alignant les filières de matières premières, comme le cacao et l'huile de palme, sur la conservation.
- Résilience climatique et atténuation des effets du changement climatique (*Climate Resilience and Management*) : en intégrant l'agriculture climato-intelligente et la planification des terres, les projets du FEM réduisent les impacts environnementaux de l'exploitation minière artisanale et de l'agriculture non durable, tandis que des programmes comme *planetGOLD* s'efforcent d'officialiser l'exploitation de l'or sans mercure pour préserver les écosystèmes.
- Renforcement des capacités et gouvernance (*Capacity Development and Governance*) : le FEM renforce les capacités des OSC en les formant aux pratiques durables, au suivi environnemental et à l'engagement politique, en particulier pour les projets transfrontaliers. Ce renforcement des capacités s'étend aux communautés locales, les autonomisant pour gérer durablement la biodiversité.
- Le FEM finance chaque pays du hotspot pour qu'il revise sa SPANB, afin de l'aligner sur les objectifs et les finalités adoptés par le biais du cadre mondial pour la biodiversité. Le PNUE est l'agence de mise en œuvre.

En plus des projets d'impact (voir 11.3.1) les projets de grande envergure financés par le FEM dans le hotspot incluent :

- Le programme « *d'impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et la restauration* » (FOLUR) (345 millions USD, 2020-2027) est mis en œuvre en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Liberia, et englobe des paysages importants tels que le mont Nimba (Guinée/Liberia), le parc national de Gola Rainforest (Sierra Leone/Liberia), le parc national de Taï (Côte d'Ivoire) et les corridors Gola-Lofa-Mano et Taï-Grebo-Krahn-Sapo. Il porte sur l'utilisation durable des terres, les systèmes alimentaires et l'écologisation des chaînes de production (notamment l'huile de palme et le cacao) qui sont à l'origine de la déforestation. Grâce à l'aménagement du territoire, à la gouvernance communautaire et au renforcement des capacités, le travail de FOLUR vise à préserver les paysages forestiers fragmentés et à réduire la pression de la déforestation dans ces régions.
- Le programme visant à créer des « *Opportunités mondiales au développement à long terme du secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or* »

(ASGM avec planetGo) (180 millions USD pour plusieurs pays participants, 2019-2025) est actif en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et en Sierra Leone. Il opère dans des zones impactées par les pressions exercées par l'orpaillage artisanal, entraînant la dégradation des forêts, la contamination des sols et la pollution de l'eau. Le projet vise à atténuer les impacts environnementaux en réduisant l'utilisation du mercure et en formalisant le secteur de l'ASGM.

- Le programme visant à « *Renforcer la conservation des forêts primaires par le développement des partenariats et la coordination du soutien* » (2 millions USD, 2024-2026) est un projet mondial qui lutte contre la perte des forêts tropicales primaires par (1) le partage des connaissances et le renforcement des capacités, afin d'assurer leur inclusion dans les stratégies de financement des forêts, les initiatives de conservation et l'agenda politique mondial ; (2) encourager le financement pour la conservation des forêts tropicales primaires en établissant un dialogue et des mécanismes de coordination bailleur-bénéficiaire forts et en diffusant des informations sur les opportunités de financement. Le projet vise à renforcer le travail du réseau mondial de facilitation du financement forestier (*Global Forest Financing Facilitation Network/GFFFN*), en aidant les pays à élaborer des stratégies de financement des forêts qui accordent la priorité aux forêts primaires tropicales intactes.
- Le projet de « *conservation de l'écosystème de l'Union du fleuve Mano et de gestion des ressources en eau internationales* » (financement FEM de 6,3 millions USD et financement total de 63 millions USD, mis en œuvre par l'UICN avec le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano comme agence d'exécution) englobe la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone. Ses principaux objectifs sont la gestion durable de l'écosystème forestier de Haute Guinée et l'amélioration de la gouvernance des ressources en eau transfrontalières. Les principales activités comprennent les réformes institutionnelles, la gestion communautaire des forêts et la mise en place de cadres de coopération au niveau régional pour encourager l'utilisation durable de l'écosystème. Une deuxième phase de financement est attendue dans le cadre du FEM 8.

Le FEM soutient également un programme de petites subventions, dont il est question dans la section 11.4.1.

Les OSC, y compris les ONG internationales ou les ONG nationales fortes, peuvent servir de partenaires de mise en œuvre ou de co-exécutants pour les projets du FEM relevant du mécanisme STAR, en particulier dans les domaines liés à la conservation communautaire, aux moyens de subsistance durables et à la gouvernance locale. Les modalités de participation des OSC sont validées au niveau national pendant la phase de préparation du projet et incluses dans les dispositions contractuelles du projet. En général, le gouvernement agit en tant qu'agence d'exécution et conserve un droit de supervision. Les ONG locales peuvent également intervenir comme partenaires techniques des institutions publiques pour des activités précises et faire l'objet de contrats de sous-subsidations ou de prestations de services lors du déroulement du projet. Dans le cas du GFIP (voir section 11.3.1), la *Society for Conservation of Nature in Liberia* co-exécute le projet avec l'agence responsable des aires protégées (*Forestry Development Authority*). Il est important de noter que le financement STAR du FEM n'offre pas de souplesse aux OSC pour leur développement interne et les arrangements post-projet à long terme.

Les OSC sont fréquemment impliquées dans les phases de conception et de planification des projets du FEM à travers des concertations avec les parties prenantes, ateliers participatifs et groupes de discussion. Leur contribution vise à adapter les projets aux contextes locaux et à refléter les priorités des communautés. Toutefois, comme les fonds relèvent de l'autorité nationale, les décisions sont prises en dernier ressort par les institutions de l'État, ce qui limite la capacité de lobbying des organisations de la société civile. Il peut exister des mécanismes permettant d'inclure les OSC et les communautés

dans les processus de prise de décision au cours de la mise en œuvre, par exemple par le biais d'une représentation dans les comités de pilotage des projets. Dans la pratique, cependant, le rôle de la société civile est limité et dépend de l'engagement et de l'approche des agences, ainsi que de leurs relations avec les autorités nationales.

Les projets du FEM comprennent souvent des éléments de renforcement des capacités pour consolider la gouvernance et les capacités techniques des OSC. Il s'agit notamment de formations sur les pratiques d'utilisation durable des terres, sur le suivi environnemental, la défense des intérêts et l'engagement politique. En renforçant les capacités des OSC, les projets du FEM contribuent à la viabilité à long terme, au-delà de la durée de vie du projet individuel. En outre, les OSC jouent un rôle clé dans le partage des connaissances et la diffusion des meilleures pratiques par le biais d'ateliers, de publications et de plateformes en ligne. Tout cela contribue à l'apprentissage régional et aide à essaimer des modèles de conservation réussis dans d'autres contextes.

Fonds vert pour le climat

Le Fonds mondial de lutte contre le changement climatique (FVC) est la plus grande institution de financement du climat au monde. Il a été créé par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour aider les pays en développement à faire face au changement climatique. Bien que le FVC se concentre principalement sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, il soutient aussi indirectement la conservation de la biodiversité via des projets visant la résilience des écosystèmes, l'utilisation durable des terres et le reboisement.

Dans le hotspot des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest, le FVC a soutenu 93 projets avec des investissements de plus de 886 millions USD. Les projets favorisent l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la conservation des forêts et l'agriculture durable. Parmi les projets d'envergure, on peut citer :

- Le projet REDD+ Readiness⁵⁹, coordonné par la FAO, il donne un appui aux cadres institutionnels et techniques pour la préparation à REDD+ dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, notamment la Guinée et la Sierra Leone. L'initiative se concentre sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts en renforçant les capacités locales et les systèmes de surveillance des forêts, dans le but ultime de préserver le couvert forestier et de promouvoir la gestion durable des terres.
- Le projet de résilience climatique⁶⁰ en Guinée Forestière, soutenu par le PNUD et financé par le FVC, renforce la résilience climatique en introduisant des pratiques agricoles intelligentes face au climat et en améliorant la gestion des ressources en eau. Il cible spécifiquement les communautés vulnérables, notamment celles situées à proximité du mont Nimba et de la forêt de Ziama.

⁵⁹ La FAO (en date du 14 juin 2024). lance un projet de préparation au Fonds vert pour le climat pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts en Afrique de l'Ouest. Extrait de <https://www.fao.org/countryprofiles/news-archive/detail-news/en/c/1697819/>

⁶⁰ PNUD. (en date du 12 mai 2023). La Guinée lance un projet visant à renforcer la résilience climatique des communautés dans sa région forestière. Extrait de <https://www.undp.org/africa/press-releases/guinea-launches-project-aimed-strengthening-climate-resilience-communities-its-forested-region>

Tableau 11.3. Projets individuels financés par le Fonds vert pour le climat

Pays	Nombre de projets financés	Montant total du financement (USD, millions)
Bénin	11	88,2
Cameroun	8	61
Côte d'Ivoire	13	108,7
Ghana	9	128
Guinée	8	73,6
Guinée équatoriale	8	2,9
Liberia	3	44,5
Nigeria	15	193,9
Sierra Leone	8	75
Sao Tomé-et-Principe	1	17,4
Togo	9	93,4
Total	93	886,6

Source : FVC⁶¹.

La collaboration du FVC avec les OSC fait face à des freins en termes d'accessibilité, de renforcement des capacités et de durabilité des projets⁶². Bien que le programme de préparation au FVC (le *Readiness Program*) aide les OSC des pays en développement à accéder au financement climatique, il reste difficile pour les OSC plus petites ou disposant de moins de ressources de répondre aux exigences rigoureuses d'accréditation et d'accès au financement du FVC. De nombreuses OSC n'ont pas non plus les capacités techniques nécessaires pour gérer efficacement des projets complexes de financement climatique, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de suivi, d'évaluation et des rapports. Par ailleurs, la durabilité après financement est un problème critique, car de nombreux projets dirigés par des OSC reposent sur des subventions à court terme, ce qui entraîne des lacunes en matière d'impact à long terme à la fin du financement du FVC. Enfin, bien que les projets du FVC visent souvent des résultats à grande échelle, ils peuvent parfois négliger les spécificités des besoins des communautés locales ou manquer de mécanismes de partage équitable des bénéfices. Cela peut réduire l'efficacité et le soutien local aux initiatives de conservation.

Il reste néanmoins possible pour le CEPF de soutenir des OSC partenaires plus solides et les préparer à accéder au financement du FVC. Les priorités sont les suivantes :

- Formation à la gestion de projet, en particulier au suivi et à l'évaluation.
- Renforcement des capacités pour aider les OSC à respecter les normes requises en matière d'élaboration de propositions et de gestion juridique et financière.
- Soutenir l'élaboration de plans d'affaires et de volets générateurs de revenus dans le cadre des projets afin d'en assurer la durabilité, notamment en encourageant les partenariats avec des entités du secteur privé.
- Faciliter les concertations communautaires et les sessions de conception participatives, en mettant l'accent sur une planification inclusive pour développer des projets qui répondent aux besoins locaux.

La Banque mondiale

La Banque mondiale, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), joue un rôle important dans la définition du paysage financier de

⁶¹ Détails disponibles sur : [Projets approuvés - Fonds vert pour le climat](#)

⁶² Fonds vert pour le climat. Dossier thématique sur le partenariat de la société civile pour l'intégrité dans l'action climatique. Dossier à télécharger (en anglais) <https://iuu.greenclimate.fund/document/thematic-brief-civil-society-partnership-integrity-climate-action>

nombreux pays pauvres dans le monde. L'intégration des questions sociales et environnementales dans sa politique de sauvegarde et ses critères de financement donne une impulsion importante à l'intégration de ces questions dans tous les secteurs.

L'IDA accorde des prêts concessionnels aux pays à faible revenu. L'IDA est financée par des reconstitutions triennales, la 21^e reconstitution couvrant la période 2025-2027. Les négociations sur la reconstitution constituent une plateforme pour convenir des orientations stratégiques et des engagements financiers, notamment en mettant l'accent sur le changement climatique et la biodiversité. Les financements de l'IDA sont alloués en fonction de l'éligibilité, des performances et des besoins des pays.

Contrairement à l'IDA, la BIRD lève des fonds principalement sur les marchés des capitaux et soutient les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu solvables. Les opérations de la BIRD sont financées par ses propres revenus et par les contributions en capital des pays membres actionnaires.

Parmi les pays du hotspot :

- La Guinée, la Sierra Leone, le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et Sao Tomé-et-Principe sont éligibles à l'IDA, en raison de leur statut de pays à faible revenu.
- Le Ghana, le Nigeria et le Cameroun ont actuellement un statut "mixte" qui les rend éligibles à la fois aux prêts concessionnels de l'IDA et aux prêts non concessionnels de la BIRD, ce qui indique une situation économique transitoire. Cependant, le statut « mixte » n'est pas statique : l'éligibilité est régulièrement réévaluée en fonction des revenus et de la solvabilité.
- La Guinée équatoriale n'est éligible qu'au financement de la BIRD. Sa situation économique ne la rend pas éligible aux financements concessionnels de l'IDA.

La Banque mondiale est engagée dans les forêts guinéennes à travers plusieurs projets majeurs, qui comprennent l'amélioration de la gestion, de la conservation et du développement durable des forêts avec des investissements financiers conséquents.

Le programme *Global Challenge « Forêts pour le développement, le climat et la biodiversité »* (*Forest for Development, Climate, and Biodiversity*) combine des capitaux publics et privés pour aider les pays à développer leurs programmes REDD+ et carbone, en leur offrant une assistance financière et technique afin de s'engager dans les mécanismes de financement carbone. En particulier, le Partenariat pour la mise en œuvre des marchés carbone (*Partnership for Market Implementation*)⁶³ vise à soutenir directement les initiatives de tarification du carbone dans au moins 10 pays en développement, avec le projet d'aider 20 pays supplémentaires à se préparer à ce type de mécanismes. Ce projet a démarré en juillet 2020 et devrait se poursuivre pendant une décennie, avec un objectif de capitalisation total de 250 millions USD. Dans les forêts guinéennes, il existe un programme national de partenariat pour la mise en œuvre du marché en Guinée.

On peut citer les projets d'intérêt dans le hotspot GFWA suivants :

- Le *Plan de soutien à la préparation de la mise en œuvre du partenariat pour le marché en Guinée* (2023-2025) qui vise à développer la capacité de la Guinée à mettre en place un système complet de surveillance des forêts, de l'utilisation des terres et de la biomasse.

⁶³ Banque mondiale en date du 10 décembre. "At COP25, the World Bank Announces Global Partnership for Implementing Carbon Markets." <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2019/12/10/at-cop25-the-world-bank-announces-global-partnership-for-implementing-carbon-markets>

- Le *Projet d'investissement forestier en Côte d'Ivoire* (P175982 ; 2022-2029 ; phase 2 : 148 millions USD ; mis en œuvre par le ministère de l'environnement et du développement durable) soutient le reboisement et l'agroforesterie à grande échelle, facilité par un programme de paiement au résultat qui encourage les échanges sud-sud et le renforcement des capacités.
- Le *programme de réduction des émissions de la zone du parc national de Taï en Côte d'Ivoire* (P170309 ; 2021-2025 ; 50 millions USD ; mis en œuvre par SEP-REDD+ (Stratégie environnementale et sociale pour REDD+) il se concentre sur les échanges sud-sud autour du financement du carbone forestier en renforçant la capacité de la région à s'engager sur les marchés internationaux du carbone.

Le projet *SCALE*⁶⁴ (*Scaling Climate Action by Lowering Emissions*) de la Banque mondiale est conçu pour catalyser une action climatique transformatrice grâce à un financement commun (*pool funding*) important. Son but premier est de mobiliser des ressources pour générer et négocier des crédits carbone à haute intégrité et socialement inclusifs, facilitant ainsi l'accès aux marchés internationaux du carbone. Il vise à aider les pays à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à atteindre un développement à faible émission de carbone. Il s'agit notamment d'allouer des fonds importants à la Banque mondiale pour débloquer des opportunités. SCALE se prépare à fournir une aide à près de 20 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. Les pays participant au programme Hotspot guinéen sont le Bénin, la Guinée, le Libéria et le Nigeria⁶⁵.

Parmi les initiatives majeures soutenues par la Banque mondiale dans le hotspot, on peut citer :

- L'*accord de paiement pour la réduction des émissions de la Côte d'Ivoire* vise un total de 10 millions de tonnes⁶⁶. À ce jour, le pays a obtenu 35 millions USD pour la réduction de 7 millions de tonnes d'émissions de carbone. L'audit initial de la Côte d'Ivoire a justifié 75 % des crédits, et des crédits excédentaires sont attendus lors du deuxième audit. Les fonds sont versés, par le biais d'un accord de partage des avantages, à l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) et à la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI), ce qui signifie qu'ils seront utilisés pour soutenir la gestion du parc national de Taï. Parmi les objectifs figure la mise en œuvre d'un plan solide de partage des bénéfices afin de générer des crédits supplémentaires.
- Le Ghana a gagné 21,8 millions USD pour avoir évité 4,3 millions de tonnes d'émissions de carbone grâce à des activités visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts. L'initiative repose sur l'intensification de la production de cacao, qui implique une réduction de la déforestation. Le plan de partage des bénéfices n'implique pas directement le réseau d'aires protégées, mais il peut bénéficier à la biodiversité en protégeant les corridors entre les ZCB.
- Le *projet de gestion des ressources naturelles, minières et environnementales de la Guinée* (P168613 ; 2021-2027) se concentre sur la réforme du réseau d'aires protégées et compte des études et la création d'un fonds fiduciaire pour la conservation soutenu par le secteur privé. Il englobe une approche intégrée de la

⁶⁴ Banque mondiale: "Le Groupe de la Banque mondiale présente un nouveau fonds pour la réduction des émissions." <https://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2022/11/08/world-bank-group-presents-new-fund-for-lowering-emissions> (en date du 8 novembre 2022).

⁶⁵ Banque mondiale (2024, December). SCALE 2024 Annual Report (en anglais) <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/0302ae6592e75d165e833c6601c7e6f4-0020072024/original/SCALE-Annual-Report-2024-Web-Final.pdf>

⁶⁶ Banque mondiale: "La Côte d'Ivoire reçoit un paiement de 35 millions USD pour la réduction vérifiée des émissions de carbone." (en date du 14 juin 2024) <https://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2024/06/14/cote-ivoire-receives-35-million-payment-for-verified-reduction-of-carbon-emissions>

gestion des ressources naturelles et minières. L'initiative est financée par un prêt de 28 millions USD pour la conservation et le soutien à l'environnement, géré par le ministère de l'environnement et du développement durable, avec l'appui technique de la Banque mondiale. Le budget total du programme s'élève à 65 millions USD en incluant son intégration dans le secteur minier.

Bien qu'elle ne se concentre pas sur les forêts, une autre initiative notable de la Banque mondiale est le projet d'investissement pour la résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (WACA ResIP 2, 246 millions USD) qui se concentre actuellement sur le Ghana, la Gambie, la Guinée-Bissau et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁶⁷. Le programme vise à renforcer la résilience côtière, en se concentrant sur l'atténuation des risques liés à l'érosion côtière, aux inondations et à la pollution, tout en promouvant des opportunités économiques durables et en améliorant la résilience des communautés côtières. Un exemple des activités financées est une subvention PROBLUE⁶⁸ de 5 millions USD pour le Ghana, qui soutient un accord pilote sur le carbone bleu des mangroves financé par la société énergétique danoise Ørsted, l'aménagement de l'espace marin et la gestion de la pollution par les plastiques marins.

Le programme WACA recoupe déjà de manière significative la portée géographique et les objectifs de conservation du profil d'écosystème du CEPF et continuera à étendre sa portée géographique dans les années à venir. Les investissements du WACA dans la résilience côtière couvrent maintenant neuf pays d'Afrique de l'Ouest et s'étendront à l'ensemble des pays du hotspot GFWA, ainsi qu'à sept institutions régionales concernant l'harmonisation des politiques et des solutions transfrontalières pour la gestion côtière. Son portefeuille de 507 millions USD est géré par la Banque mondiale et de nombreux partenaires fournissent un financement et un soutien technique, notamment le Fonds nordique de développement (NDF), l'Agence française de développement (AFD) et le FEM.

Le Projet de cohésion sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (P175043 ; 2022-2027), financé par la Banque mondiale avec un investissement de 450 millions USD, vise à relever des défis multiformes dans plusieurs pays de la région du Golfe de Guinée, notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Le projet vise à lutter contre les effets du changement climatique, la forte croissance démographique et d'autres chocs non liés au climat, tels que les conflits, qui exacerbent collectivement les pressions sur les ressources naturelles et intensifient les tensions locales. L'initiative se concentre sur le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience en soutenant des solutions communautaires et en favorisant le développement local grâce à l'amélioration de la connectivité et de la collaboration transfrontalière. Un aspect essentiel du projet réside dans le renforcement des capacités et des cadres de gestion des risques environnementaux et sociaux à l'aide d'outils tels que les cadres de gestion environnementale et sociale et les plans de réinstallation pour assurer la durabilité et l'inclusivité dans la mise en œuvre du projet. De plus, le projet est guidé par une vision "régionale" matérialisée par la création d'une plateforme de collaboration régionale en appui à une approche coordonnée et des politiques communes entre les États pour faciliter les flux transfrontaliers d'informations et le dialogue politique sur les risques climatiques et liés aux conflits. Cette plateforme vise à renforcer la stabilité régionale et la résilience, en améliorant les opportunités économiques et l'harmonie sociale dans les régions septentrionales des pays participants.

⁶⁷ Programme de gestion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest (WACA). La Gambie, le Ghana et la Guinée-Bissau rejoignent le WACA. <https://www.wacaprogram.org/fr/article/la-gambie-le-ghana-et-la-guinee-bissau-rejoignent-waca>

⁶⁸ Banque mondiale - PROBLUE. Rapport (en anglais; non daté): <https://documents.banquemonde.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/099804010192330094/idu06f4e5bd0062e204fda0a66108223ca4010cd>

La Banque mondiale met généralement en œuvre ses financements par une combinaison de dons, de prêts et d'assistance technique pour soutenir les projets. L'Association internationale de développement (IDA) peut recourir à une mise en œuvre par des tiers, par le biais d'organisations des Nations unies et des OSC, en particulier dans des contextes fragiles ou touchés par un conflit. Cependant, sur les 8,6 milliards USD alloués entre les années de financement 2016 et 2023, seuls 203,8 millions USD ont été distribués par l'intermédiaire d'OSC.

Pour s'engager efficacement sur les opportunités offertes par la Banque mondiale, les OSC doivent veiller à ce que leurs projets soient alignés sur les priorités stratégiques de la Banque mondiale, notamment la réduction de la pauvreté, la durabilité environnementale et l'inclusion sociale. La participation active aux processus consultatifs de la Banque et la mise en place de réseaux avec d'autres acteurs du développement sont des étapes essentielles. En outre, une compréhension approfondie des mécanismes de financement de la Banque mondiale, ainsi que de ceux des gouvernements associés, est cruciale pour améliorer les perspectives de collaboration réussie et sécuriser un financement. Cette approche peut représenter une stratégie pertinente pour l'investissement du CEPF dans le renforcement de la résilience des organisations locales et nationales de la société civile. Cet investissement permettrait non seulement de renforcer leurs capacités, mais aussi d'aligner leurs efforts sur des objectifs de développement mondiaux plus larges.

Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100)

AFR100⁶⁹ est un effort mené par les pays pour restaurer 100 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées à travers l'Afrique d'ici 2030. Cette initiative fait partie de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et est soutenue par de nombreux partenaires internationaux, dont le World Resources Institute et le NEPAD, qui en assure le secrétariat. L'AFR100 fonctionne en mobilisant un soutien politique, technique et financier pour atteindre des objectifs de restauration à grande échelle et de gestion durable des terres. Dans tous les pays du hotspot, l'AFR100 soutient des projets de reboisement, d'agroforesterie et de restauration d'autres types de végétation. Chaque pays participant s'engage sur des objectifs de restauration spécifiques et la mise en œuvre de projets adaptés à ses conditions environnementales spécifiques et à ses priorités nationales. Par exemple, dans des pays comme le Ghana et la Côte d'Ivoire, l'accent peut être mis sur la restauration de paysages essentiels à la productivité agricole et à la conservation de la biodiversité. Ces actions sont complétées par le renforcement des capacités, le partage des connaissances et le développement de mécanismes financiers pour soutenir le financement durable des activités de restauration. L'AFR100 souligne également l'importance du suivi et de la gestion adaptative pour s'assurer que les efforts de restauration produisent les bénéfices écologiques et socio-économiques escomptés.

Plusieurs projets de l'AFR100 en Afrique de l'Ouest recoupent les objectifs géographiques du CEPF. Beaucoup sont financés par Terrafund, le mécanisme de financement de l'AFR100, qui fournit des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt aux OSC et aux initiatives locales :

- Au Bénin, le projet de l'AFR100, dirigé par CeSaReN-ONG, se concentre sur la restauration des forêts sacrées, en plantant 130 000 arbres sur 400 hectares pour protéger la biodiversité locale et améliorer la santé de l'écosystème. Ce projet contribue de manière significative à la biodiversité en ciblant des espèces telles que le singe à ventre rouge, classé En danger (EN). Avec 85 000 USD investis, le projet nécessite un financement supplémentaire pour intégrer pleinement ces forêts sacrées dans le système national d'aires protégées.

⁶⁹ AFR100. (s.d.). Initiative de restauration des paysages forestiers africains. <https://afr100.org/>

- L'AFR100 a lancé divers projets à travers le Ghana, notamment la restauration des mangroves et l'agroforesterie. Des projets clés tels que « restaurer les mangroves » (*Mending Mangroves*) au Ghana et « transformer les défis climatiques en opportunités » (*Transforming Climate Challenges into Opportunities*) bénéficient directement à la zone de conservation d'Ankasa et aux ZCB du parc national de Bia. Depuis 2013, des projets comme la restauration des mangroves menée par Hen Mpoano ont un objectif de restauration de 60 hectares et à impliquer les communautés dans la protection contre l'érosion côtière. D'autres initiatives, soutenues par TerraFund, se concentrent sur des pratiques forestières et agricoles durables pour améliorer la sécurité alimentaire et la résilience, en renforçant l'implication des communautés et en œuvrant sur l'adaptation au climat.
- En Côte d'Ivoire, l'accent mis par l'AFR100 sur la restauration des mangroves et la reforestation communautaire, notamment dans le corridor Taï-Grebo-Krahn-Sapo. Blue Forest et SOS-Forêts sont les fers de lance des efforts de restauration, avec des investissements initiaux de 400 000 USD visant à améliorer la biodiversité et à promouvoir la séquestration du carbone grâce à la restauration des paysages forestiers. Les projets sont en cours et mettent l'accent sur l'engagement des communautés. Un financement supplémentaire est nécessaire pour intensifier les efforts et intégrer les mécanismes de crédits carbone.
- Les initiatives de l'AFR100 au Togo, en particulier autour du parc national de Fazao-Malfakassa, luttent contre la dégradation de l'environnement par l'agroforesterie et les efforts de restauration des communautés. Les projets menés par le Mouvement Alliance Paysanne du Togo et le PADES forment et impliquent les communautés locales dans la plantation de 800 000 arbres sur 1 500 hectares, avec le soutien de TerraFund.
- Le travail de l'AFR100 au Nigeria, qui recoupe les zones ciblées par le CEPF dans le corridor Cross River-Korup par exemple, cible l'agroforesterie communautaire et les pratiques de gestion durable des terres. Par exemple, l'initiative "*Energy Pellets*" transforme les déchets agricoles en biomasse, réduisant ainsi la déforestation tout en fournissant de l'énergie durable. Les projets soutenus par TerraFund mobilisent plus de 100 employés et jeunes, mettant l'accent sur la reforestation et l'autonomisation des communautés, bien que des investissements supplémentaires soient nécessaires pour étendre ces efforts.
- Le projet de restauration forestière dans les zones de conflit, mené par Sustainable Run for Development au Cameroun, autour des zones du mont Cameroun et du parc national de Korup, s'attaque à la déforestation dans les régions touchées par les conflits, en aidant les communautés à passer de l'exploitation forestière à la conservation. Soutenu par TerraFund, ce projet vise à restaurer les habitats d'espèces telles que la sous-espèce de chimpanzé Nigeria-Cameroun, favorisant ainsi la biodiversité et la résilience des communautés.
- En Guinée, AFR100 collabore avec l'Association Mines Sans Pauvreté pour restaurer les terres dégradées autour du mont Nimba, du Fouta Djallon et de la forêt de Ziama. De 2020 à 2022, ce projet a restauré 160 hectares, avec des plans pour étendre le reboisement à 12 000 hectares. Bien que financé par TerraFund, le projet nécessite plus de soutien pour étendre ses impacts environnementaux et socio-économiques, en améliorant le reboisement dans les zones affectées par l'exploitation minière.

AFR100 collabore étroitement avec les OSC en Afrique pour atteindre ses objectifs de restauration des terres. Cette approche partenariale fait place aux OSC pour apporter leur expertise locale et favoriser la participation citoyenne, ce qui contribue à renforcer la résilience des communautés rurales et à garantir le succès à long terme des efforts de restauration. L'initiative comprend des plateformes nationales multipartites, où les OSC travaillent aux côtés des organismes gouvernementaux, du secteur privé et des communautés locales pour élaborer des plans de restauration, fixer des priorités et suivre les progrès accomplis. L'AFR100 soutient activement ces partenariats par le biais

de ressources financières (telles que le TerraFund), d'ateliers de renforcement des capacités et d'un soutien technique pour aider les OSC et les groupes communautaires à restaurer efficacement les terres dégradées. L'AFR100 a également établi des cadres et des groupes de travail sur des sujets tels que le financement durable, le genre, le suivi et l'évaluation des engagements de restauration au niveau national.

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Le FIDA contribue de manière significative au développement agricole dans la région des forêts guinéennes. L'objectif principal du FIDA est de soutenir les stratégies nationales d'intensification de l'agriculture, mais il met de plus en plus l'accent sur l'intégration de la biodiversité, notamment dans son soutien aux pratiques agricoles durables et aux projets visant à réduire la déforestation et la dégradation des sols tout en augmentant la sécurité alimentaire. Bien que l'intégration de la biodiversité soit un élément croissant du travail du FIDA, il reste principalement lié à des objectifs de développement agricole plus larges plutôt qu'à des projets strictement de conservation (Tableau 11.4).

Le FIDA opère dans presque tous les paysages et corridors clés de la région des forêts guinéennes, en exécutant principalement des projets dans le cadre de partenariats avec le gouvernement. Malgré un engagement limité avec les OSC, il existe des possibilités de renforcer l'intégration de la biodiversité dans l'approche du développement agricole du FIDA, par exemple en promouvant des pratiques respectueuses de la biodiversité. Cela est particulièrement important dans les régions où l'agriculture croise des corridors de biodiversité et des aires protégées. L'implication des OSC peut permettre de garantir que le développement agricole contribue positivement aux objectifs de conservation, en équilibrant la sécurité alimentaire et la préservation des écosystèmes.

Tableau 11.4. Investissements du FIDA dans les projets des pays du hotspot⁷⁰

Pays	Nombre de projets dans le portefeuille actuel	Montant total (en millions USD)
Bénin	14	254,45
Cameroun	13	326,04
Côte d'Ivoire	13	246,49
Ghana	20	412,42
Guinée	14	235,67
Guinée équatoriale	3	9,60
Liberia	8	149,98
Nigeria	13	633,29
Sao Tomé-et-Principe	7	36,20
Sierra Leone	10	216,25
Togo	9	114,70
Total	124	2 635,09

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Comme le FIDA, la FAO joue un rôle crucial dans le soutien des initiatives environnementales et agricoles dans la région des forêts guinéennes, en particulier vis ses projets de restauration des forêts et des paysages à grande échelle. Le travail de la FAO s'aligne sur plusieurs cadres régionaux, tels que l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100) et le Défi de Bonn, permettant de soutenir les engagements nationaux en matière de restauration et les pratiques agricoles durables.

⁷⁰ Projets FIDA. <https://www.ifad.org/fr/projets-et-programmes>

Parmi les principaux projets de la FAO⁷¹, nous pouvons citer :

- La FAO collabore avec le gouvernement guinéen par le biais du *Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (FLRM)*, afin de promouvoir l'utilisation durable des terres et des systèmes alimentaires, en particulier dans la région de Faranah et en Haute-Guinée. Ce projet fait partie du programme Systèmes alimentaires, utilisation des sols et restauration (FOLUR) du FEM, avec un investissement de plus de 10 millions USD. Il se concentre sur la création de systèmes alimentaires sans déforestation, sur l'amélioration des services écosystémiques et sur le soutien des moyens de subsistance locaux.
- Les initiatives de la FAO au Cameroun comprennent la restauration de la zone agro-écologique soudano-sahélienne, qui fait partie d'un effort plus large de gestion du paysage en collaboration avec les parties prenantes locales pour réduire la dégradation des sols. Ce projet comprend le renforcement des capacités et l'assistance technique pour aligner les pratiques agricoles nationales sur les objectifs de gestion durable des terres.
- Au Nigeria, la FAO met en œuvre le projet de *gestion intégrée des paysages pour des systèmes alimentaires durables dans le delta du Niger* dans le cadre du programme FOLUR. Cette initiative promeut la conservation de la biodiversité et la résilience climatique dans l'une des régions les plus écologiquement sensibles du Nigeria, en soutenant des pratiques agricoles durables pour équilibrer les besoins de l'écosystème.

Le travail de la FAO recoupe souvent les objectifs de conservation dans des paysages critiques tels que le mont Nimba, la forêt de Ziama, le parc national de Taï et les corridors transfrontaliers tels que le parc de la paix de Gola-Lofa-Mano. Bien que l'approche de la FAO soit principalement axée sur l'État, les OSC pourraient jouer un rôle plus important dans le plaidoyer et le renforcement de l'intégration de la biodiversité dans les projets agricoles soutenus par la FAO.

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Le PNUE et le PNUD gèrent des portefeuilles de projets au-delà des initiatives financées par le FEM. Ces portefeuilles sont principalement axés sur l'élaboration de politiques et le financement durable :

- Le PNUE s'attache à faire progresser les mécanismes de financement durable et à soutenir les cadres politiques écologiques qui guident les nations vers des économies à faible émission de carbone et résilientes. Il collabore avec les institutions financières pour promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables, l'adaptation fondée sur les écosystèmes et l'utilisation durable des terres par le biais d'initiatives telles que l'Initiative financière du PNUE et le Fonds vert pour le climat.
- Le PNUD met l'accent sur l'alignement des politiques et le renforcement des capacités afin d'intégrer la durabilité environnementale dans les agendas nationaux de développement. Grâce à des programmes tels que le Programme des matières premières (*Green Commodities Programme*) et l'engagement climatique du PNUD (*UNDP Climate Promise*), le PNUD travaille avec les gouvernements pour réformer les politiques agricoles et forestières, les aligner sur des pratiques durables et développer des solutions de financement pour les initiatives environnementales.

⁷¹ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s.d.). Projets de la FAO.
<https://www.fao.org/in-action/fao-projects/fr/>

11.2.2 Initiatives de financement bilatéral

Les informations contenues dans cette section ont été recueillies entre août et novembre 2024. Le paysage du financement bilatéral est dynamique, les priorités et les niveaux de financement faisant l'objet d'une révision dans plusieurs pays. Si le financement diminue, les parties prenantes régionales doivent renforcer leur capacité à maintenir les efforts de conservation de manière indépendante. La réduction du financement à long terme exige que l'on se concentre davantage sur la mise en place de mécanismes de financement durables et que l'on tire parti des collaborations et des cadres existants. Les gouvernements locaux, les OSC et les organisations régionales telles que la CEDEAO et l'UFM doivent travailler en étroite collaboration pour coordonner, partager les ressources et essayer les modèles de conservation réussis au-delà des frontières.

L'Union européenne (UE)

L'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale 2021-2027 de l'UE prévoit un soutien à l'initiative parapluie "NaturAfrica" dans le cadre de la dimension externe du nouveau pacte vert de l'UE. Cette initiative est structurée autour des paysages clés pour la conservation et le développement (KLCD), où des écosystèmes sains sont en capacité de soutenir les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des populations viables d'espèces sauvages.

L'objectif principal de l'initiative est de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique, tout en améliorant la gestion durable des paysages et en stimulant les opportunités d'emploi, la sécurité alimentaire et la résilience climatique.

L'initiative comprend un programme régional NaturAfrica, doté de 310 millions EUR sur six ans (2021-2027). Elle se concentre sur les paysages clés pour la conservation et le développement (KLCD) à travers l'Afrique, y compris dans les forêts guinéennes (voir section 4.7.2). Il existe des chevauchements importants entre les KLCD et les corridors ZCB. L'assistance technique NaturAfrica pour l'Afrique de l'Ouest a été lancée début 2024, tandis que 11 projets de paysage sont en cours d'élaboration pour démarrer en 2024/2025 (tableau 11.5), permettant une continuité de la stratégie de conservation régionale de l'UE.

Tableau 11.5. Financement du pipeline NaturAfrica de l'UE pour l'Afrique de l'Ouest avec un focus sur les forêts guinéennes

Paysage (KLCD)*	Total phase 1 (en millions EUR)+	Phase 2 - décembre 2025 (en millions EUR)+	Engagement total de l'UE (en millions EUR)	Chef de file de la délégation de l'UE
Fazao Kyabobo	1,75	2	3,75	Togo
Site protégé des collines d'Outamba- Kilimi-Kuru**	0	3	3	Guinée
Gola Foya Kpo	3	2	5	Liberia
Wologizi-Wonegizi- Ziama	0	2,5	2,5	Guinée
Monts Nimba	2,5	2,5	5	Guinée
Corridor Taï-Grebo- Krahn-Sapo	6,2	5,5	11,7	Liberia/Côte d'Ivoire
Cross River	3,5	0	3,5	Nigeria
TOTAL***	16,95	17,5	34,45	

Notes : * = la relation entre les KLCD et les pays du hotspot est présentée dans la section 4.7.2 ;
 ** = ce KLCD est principalement constitué de savanes boisées et n'a qu'une petite superficie au sein du hotspot ; *** = en plus des programmes paysagers, *NaturAfrica* comprend des fonds pour la coordination et l'évaluation, sous la direction de la délégation du Burkina.

+ = ces chiffres sont à confirmer

NaturAfrica Afrique de l'Ouest dispose d'une dotation financière de 85 millions EUR, dont environ 38,5 millions EUR alloués aux forêts guinéennes, ce qui représente une augmentation de près de 93 % par rapport à l'investissement du PAPFor. Dans le cadre de ces projets, l'UE accorde des subventions sous-traitées à des ONG internationales qui travaillent en consortium avec des organisations locales de la société civile pour fournir une assistance technique et des ressources financières à des entités gouvernementales. Les projets sont destinés à compléter les financements provenant de sources telles que le FEM, l'AFD ou l'enveloppe nationale de l'UE, par exemple dans le grand paysage de Gola, le paysage de Wologizi-Wonegizi-Ziama ou le complexe forestier de Taï-Grebo-Krahn-Sapo.

Le Programme d'appui à la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest (PAPFor) est un programme de 20 millions EUR, mis en œuvre de 2019 à 2024 puis prolongé, qui cible la résilience climatique et la conservation de la biodiversité dans six paysages forestiers transfrontaliers critiques traversant le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Nigeria-Cameroun, cinq d'entre eux étant situés dans le hotspot. Ce programme met l'accent sur la gestion durable des écosystèmes, le soutien à la sécurité alimentaire et de l'eau et la priorité donnée aux écosystèmes forestiers qui font partie intégrante de ces régions. Une unité de coordination régionale basée à Monrovia, au Liberia, promeut la coordination et la communication régionales. Le PAPFor a récemment réalisé une analyse des forêts denses humides d'Afrique de l'Ouest et de leur biodiversité, ainsi que des principales menaces et facteurs de déforestation (Haurez et al. 2024). Ce document fournit des informations importantes sur plus de 30 aires protégées, décrit les principales politiques qui régissent les forêts de la région et propose des solutions potentielles pour leur protection et leur gestion durable.

Un autre projet régional pertinent est le *Programme pour un océan durable en Afrique de l'Ouest (West Africa Sustainable Ocean Programme - WASOP)*, financé par l'UE à hauteur de 59 millions EUR, conçu pour améliorer la gouvernance des océans dans toute l'Afrique de l'Ouest, en mettant l'accent sur la pêche durable, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), et la promotion d'une économie bleue durable. S'étendant de 2024 à 2030, le WASOP œuvre à la conservation de la biodiversité marine et l'utilisation durable des océans, en s'alignant sur les priorités plus larges de l'UE en matière de résilience écologique et de croissance économique.

L'UE dispose également de programmes pertinents au niveau national :

- Le programme *NaturaGuinée*, consacre environ 15 millions EUR à la conservation des paysages riches en biodiversité en Guinée. Cette somme comprend une allocation de 3 millions EUR pour le paysage de mangrove de l'estuaire du Konkouré, qui vise à renforcer la conservation de la biodiversité, à créer des opportunités économiques pour les communautés locales et à améliorer la gouvernance du paysage. En outre, 12 millions EUR sont alloués à la Wild Chimpanzee Foundation (WCF) pour soutenir les efforts de conservation dans les principaux écosystèmes forestiers, en particulier en ce qui concerne la gouvernance et la gestion durable des aires protégées, ainsi que les initiatives de développement communautaire.
- *L'enveloppe nationale de l'UE pour la Sierra Leone* vise à améliorer la gouvernance environnementale, à soutenir l'adaptation au climat et à favoriser les moyens de subsistance durables dans des domaines clés. Bien que les montants exacts alloués et les méthodes de distribution soient encore en cours de finalisation, les zones focales potentielles comprennent des régions riches en biodiversité comme le parc national de Gola Rainforest et les montagnes de Loma, qui sont cruciales pour la conservation des espèces, la connectivité de l'habitat et la résilience climatique. Ce soutien ciblé permettrait de renforcer la gestion des ressources naturelles de la Sierra Leone et de contribuer aux objectifs

régionaux en matière de biodiversité, en s'alignant sur les stratégies globales de conservation de l'UE dans la région des forêts guinéennes.

- *L'enveloppe nationale de l'UE pour le Liberia* comprend une initiative clé, le projet Leh Go Green, qui bénéficie d'un financement de 4,8 millions EUR de la part de l'UE. Ce projet est dirigé par le PNUD, en partenariat avec l'Autorité de développement forestier et d'autres organisations, telles que la RSBC, la Société pour la conservation de la nature du Liberia (SCNL), Fauna & Flora, le BRAC et la Wild Chimpanzee Foundation. Il vise la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité dans les paysages du nord-ouest et du sud-est du Liberia, en particulier dans le parc national de la forêt de Gola et le parc national de Grebo-Krahn. Le projet est axé sur l'amélioration de la gouvernance forestière, favoriser des moyens de subsistance durables et l'autonomisation des communautés grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles. Les activités comprennent la restauration des forêts, la diversification des moyens de subsistance et les accords de conservation communautaires qui mobilisent directement les habitants locaux dans la gestion des forêts, soutenant ainsi les efforts d'adaptation au climat et la résilience économique, en particulier pour les groupes marginalisés tels que les femmes et les jeunes.
- L'UE soutient également le développement d'un secteur du cacao durable par le biais du "dialogue multipartite pour un cacao durable". Plus de 60 % de la production de cacao de la Côte d'Ivoire et du Ghana est exportée vers l'UE, et le dialogue vise à compléter l'initiative conjointe des deux pays de juin 2019 avec des objectifs comprenant l'élimination du travail et de la traite des enfants, la protection et la restauration des forêts, et l'engagement au niveau local pour assurer un revenu de subsistance aux cultivateurs de cacao. En 2022, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont verbalisé leur préoccupation face à la législation proposée par l'UE en matière de déforestation et son impact négatif potentiel sur les revenus des petits exploitants agricoles et une hausse de la pauvreté parmi les producteurs de cacao dans les deux pays⁷². Ils ont appelé l'UE à soutenir le mécanisme d'indemnité de subsistance initié conjointement par les deux pays, et à convenir d'un pacte économique pour un cacao durable et le développement d'une filière durable du cacao.

Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)

Le programme *West Africa Biodiversity and Climate Change (WABiCC)*, une initiative de 53,75 millions USD financée par USAID de 2015 à 2021, visait à renforcer la conservation et à promouvoir une croissance résiliente au climat et à faibles émissions à travers l'Afrique de l'Ouest. Le programme a ciblé des paysages critiques à travers la région, en travaillant avec les décideurs politiques et les praticiens pour renforcer la gouvernance, les cadres politiques et les pratiques de conservation sur le terrain. L'approche du WABiCC s'est concentrée sur trois composantes principales : la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, l'augmentation de la résilience côtière au changement climatique et la réduction de la déforestation, de la dégradation des forêts et de la perte de biodiversité.

S'appuyant sur les réalisations du WABiCC, le programme de développement de biodiversité et de faibles émissions en Afrique de l'Ouest (*West Africa Biodiversity and Low Emissions Development - WABiLED*) a été lancé en 2021 avec un budget de 49 millions USD (2021-2025), une hausse d'efforts visant à renforcer les capacités régionales et les cadres politiques. Les principaux objectifs de WABiLED sont les suivants : (1) le soutien à la lutte contre le trafic d'espèces sauvages et à la conservation des grands singes ; (2) la réduction de la déforestation, de la dégradation des forêts et de la perte de biodiversité, en soutenant la conservation ciblée dans des paysages clés, en particulier en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone ; et (3) la réduction des émissions de GES et l'augmentation de la séquestration du carbone, axées sur la

⁷² <https://cocobod.gh/news/press-release-cote-divoire-ghana-initiative>

planification durable de l'utilisation des terres et les stratégies de développement à faibles émissions. Les paysages prioritaires du programme WABiLED se chevauchent sensiblement avec les ZCB des forêts guinéennes et de Basse Guinée, avec des sous-subsventions aux ONG internationales dans le paysage transfrontalier de Gola (Liberia et Sierra Leone) et le paysage transfrontalier d'Outamba-Kilimi-Madina-Oula (Guinée et Sierra Leone).

WABiLED s'est associé à des OSC à travers l'Afrique de l'Ouest pour soutenir ses objectifs. Cependant, avec moins de 20 % de son financement en tant que sous-bénéficiaire principalement à des ONG internationales travaillant en consortium avec des ONG locales, l'approche diffère du soutien plus direct du CEPF aux organisations locales, mettant en évidence un domaine potentiel de complémentarité entre les deux programmes. WABiLED a contribué à renforcer les capacités techniques des OSC dans des domaines tels que la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, la mise en œuvre de la conservation de la biodiversité et le soutien aux stratégies de développement à faibles émissions. Il a également fourni des ressources et des formations qui ont permis aux OSC de s'engager plus efficacement dans l'élaboration de politiques, la coopération transfrontalière et la gouvernance environnementale. En impliquant directement les OSC dans la mise en œuvre des programmes et les processus de prise de décision, WABiLED a permis à ces organisations de devenir des acteurs clés de la gestion environnementale à long terme, jetant les bases d'efforts de conservation durables et résilients dans toute l'Afrique de l'Ouest. USAID prévoit un budget de 25 millions USD pour donner une suite à WABiLED, actuellement en phase de développement.

D'autres initiatives sous-régionales pertinentes de USAID dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest incluent :

- Le projet *RESTORE (Resilient Ecosystems and Sustainable Transformation of Rural Economies)* (2022-2027 ; 7 millions USD ; mis en œuvre par Rainforest Alliance et Olam Food Ingredients). Le cacao est le principal produit d'exportation de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et des milliers de familles dépendent de cette culture pour leur subsistance. Pourtant, les producteurs de cacao ne captent qu'environ 5,5 % de la valeur de la chaîne d'approvisionnement du cacao et du chocolat. En conséquence, l'insécurité alimentaire est généralisée et les activités illégales et destructrices de l'environnement, telles que l'extraction de l'or et l'exploitation forestière, se sont multipliées. RESTORE vise à rassembler les familles productrices de cacao, les gouvernements et le secteur privé afin d'améliorer les moyens de subsistance des cultivateurs de cacao, d'accroître le couvert végétal et de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Ghana et en Côte d'Ivoire. Il vise également à avoir un impact direct sur environ 15 000 agriculteurs gérant 50 000 hectares de terres agricoles.
- *SERVIR West Africa 2* (2022-2027, 15 millions USD ; six pays, dont le Nigeria et le Ghana) est une initiative conjointe de la NASA et de USAID qui vise à accroître la capacité des institutions locales, nationales et régionales à appliquer des technologies et des analyses géospatiales qui améliorent la résilience, la sécurité alimentaire, la réduction des risques de catastrophe et la gestion durable des ressources. Grâce à des données d'observation de la Terre provenant d'images satellites, de SIG et de modèles prédictifs, *SERVIR West Africa 2* prépare son consortium de partenaires en Afrique de l'Ouest à atténuer l'impact du changement climatique et à assurer une utilisation appropriée des terres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Le projet de USAID *Promoting Biodiversity Conservation and Enhancing Economic Prosperity in Liberia through a One Health Approach*, également connu sous le nom d'initiative *Liberia Conservation Works*, chevauche des zones clés présentées dans le profil d'écosystème, notamment la réserve naturelle de Nimba Ouest, les zones humides de Marshall, l'aire protégée proposée de Cestos-Senkwen, l'aire protégée proposée de Krahn-Bassa, le parc national de Sapo, l'aire protégée

proposée de Grand Kru-River Gee, et les chutes de Kpatawee. Ce programme de 20 millions USD financé par USAID s'est déroulé de novembre 2021 à septembre 2024, et a été mis en œuvre par des partenaires tels que EcoHealth Alliance, Fauna & Flora, Liberia Chimpanzee Rescue & Protection, et Solimar International. Le projet a intégré la conservation de la biodiversité au développement durable, dans le but de protéger la biodiversité unique du Liberia tout en créant des opportunités économiques pour les communautés qui dépendent des ressources forestières.

Agence Française de Développement (AFD)

L'AFD est l'un des principaux contributeurs à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes en Afrique de l'Ouest, investissant à la fois dans l'amélioration des politiques nationales et dans des initiatives de conservation spécifiques aux sites, souvent avec un cofinancement du FFEM.

Parmi ses projets notables figurent les programmes COMBO et COMBO+ axés sur l'amélioration de la politique nationale de la Guinée en matière de biodiversité grâce à un financement de 1,67 million EUR. Ces programmes renforcent la coordination intersectorielle et offrent des outils pour intégrer les données sur la biodiversité dans l'atténuation des impacts, y compris les compensations liées à la biodiversité. Ils développent également des mécanismes de gouvernance et de financement, tout en renforçant les capacités des gouvernements, des industries, des institutions financières et de la société civile pour atteindre des résultats efficaces en matière de conservation de la biodiversité. L'AFD soutient également le projet BIODIV2030 de la Guinée à hauteur de 258 608 EUR, afin de promouvoir l'adaptation et la mise en œuvre de stratégies axées sur la biodiversité. Cette initiative vise à engager au moins deux secteurs économiques stratégiques dans la réduction de leur impact environnemental d'ici 2030, en favorisant la collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile pour des changements sectoriels dans la gestion de la biodiversité. Pour la conservation sur site, l'AFD a alloué 5 millions EUR à la réserve de biosphère du massif de Ziama en Guinée (2024-2025), en favorisant la gestion durable et les bénéfices pour les communautés, en particulier pour les femmes. De même, le paysage forestier de Wonegizi-Wologizi au Liberia reçoit 9 millions EUR (2025-2030) pour soutenir une gestion durable qui intègre les communautés locales dans les efforts de conservation.

Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Banque allemande de développement (KfW)

L'Allemagne soutient activement la conservation de la biodiversité et des écosystèmes en Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire de deux agences principales : GIZ et KfW. Ces agences utilisent des approches complémentaires. La GIZ se concentre sur l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance. Elle met en œuvre des projets visant le développement des compétences, l'amélioration des pratiques de gestion et la gouvernance participative. Par exemple, le projet d'amélioration de la connectivité des écosystèmes forestiers « *Une meilleure connectivité des Ecosystèmes des forêts Côte d'Ivoire et au Liberia* » (2017-2024) de la GIZ a renforcé la connectivité écologique au sein du complexe forestier de Taï-Grebo-Krahn-Sapo. Soutenu par un financement de l'UE, ce projet collabore avec des institutions locales et nationales pour améliorer la gestion des aires protégées, les moyens de subsistance durables, la planification de l'utilisation des terres et la coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Liberia. Il favorise une gestion efficace des corridors forestiers et des zones résiduelles en dehors des aires protégées grâce à une planification participative, améliorant ainsi la continuité écologique dans cet écosystème transfrontalier essentiel.

La KfW offre un appui financier sous forme de subventions et de prêts, notamment pour des projets de biodiversité et de résilience climatique à grande échelle. Les projets récents dans le hotspot comprennent un programme de soutien au parc national de Taï

en Côte d'Ivoire, aux paysages transfrontaliers de Taï-Grebo-Krahn-Sapo, et aux aires protégées dans la zone de savane du Bénin, mais la plupart des activités de la KfW dans la région se concentrent sur la santé, les infrastructures et la microfinance. La KfW était active au Ghana, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire dans le hotspot en 2024. À l'échelle mondiale, la KfW soutient la préservation à long terme des paysages de grande valeur, notamment par le biais de l'initiative *Worldwide Alliance for Landscape-based Decarbonization* (WALD) (2024-2028) qui encourage les investissements du secteur privé dans les forêts en tant que puits de carbone. Le premier projet international lancé dans le cadre de cette initiative est le Fonds d'innovation WALD qui, avec 9 millions EUR du BMZ, se concentre actuellement sur l'Asie de l'Est et le Pacifique, mais pourrait éventuellement s'étendre à l'Afrique.

Initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts (NICFI)

En septembre 2014, le Liberia et la Norvège ont conclu un partenariat visant à favoriser le développement tout en gérant durablement les ressources forestières du pays, financé par un engagement de 100 millions USD sur résultats. L'objectif est d'accomplir une croissance sans déforestation. Les activités soutenues visent à améliorer la gouvernance forestière, à aider les communautés à formaliser leurs droits fonciers, à améliorer la gestion des terres et des forêts et à accroître la production agricole sans déforestation. La NICFI soutient également le projet du secteur forestier du Liberia, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, dont la mise en œuvre est assurée par les OSC SNCL et IDH et l'autorité gouvernementale de développement forestier (*Forest Development Authority*).

Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI ou communément SIDA)

Le projet de transformation globale des forêts pour les populations et le climat est financé par l'ASDI et mis en œuvre par la FAO en collaboration avec la CEDEAO. Ce projet de 8,25 millions USD sur 5 ans (2019-2024) doit contribuer au déploiement du Plan de convergence de la CEDEAO pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, qui vise à mobiliser un soutien politique, institutionnel, financier et technique pour résoudre les problèmes forestiers transfrontaliers à travers les 15 États membres de la CEDEAO. L'objectif du projet est de renforcer la prise de décision sur la gestion des forêts et des terres en Afrique de l'Ouest en améliorant la connaissance de la dynamique forestière, en soutenant la réforme juridique et en donnant à voir et partageant les meilleures pratiques pour la foresterie communautaire dans la région.

Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni (Department for Environment, Food & Rural Affairs - DEFRA)

Le DEFRA gère deux programmes de financement : l'Initiative Darwin et le *Illegal Wildlife Trade Challenge Fund*. Dans les forêts guinéennes, l'Initiative Darwin collabore avec des OSC internationales, notamment Fauna & Flora, les jardins botaniques de Kew Gardens, et BirdLife International. Ces ONG travaillent avec les communautés locales et les organisations de la société civile pour promouvoir la conservation dans les zones clés de la biodiversité, mettant l'accent sur l'expertise locale et l'engagement communautaire.

Les projets soutenus comprennent :

- *Engagement communautaire pour la conservation de la forêt classée du mont Béro*. Mené par BirdLife International et Guinée Écologie avec un financement de 600 000 livres sterling (GBP), ce projet (2024-2027) vise à développer des structures de gouvernance robustes et dirigées par les communautés autour du mont Béro en Guinée. Il promeut des pratiques agricoles durables et une gestion participative des écosystèmes pour soutenir la biodiversité et les moyens de subsistance locaux.
- *Améliorer les capacités de planification de la biodiversité végétale en Guinée*. Ce projet, géré par les jardins botaniques de Kew Gardens, vise à améliorer la

planification de la conservation de la biodiversité végétale à travers la Guinée avec un financement de 197 151 GBP (2024-2026). Il met l'accent sur le renforcement des capacités locales pour soutenir la collecte de données sur la biodiversité végétale et la planification de la conservation.

- *Conserver la biodiversité forestière critique grâce à des moyens de subsistance agricoles durables.* Dirigé par Fauna & Flora, avec un financement de 396 869 GBP, ce projet (achevé en 2021) visait à atténuer le conflit homme-éléphant et à améliorer les pratiques agricoles durables autour des zones humides forestières en Guinée, en réduisant l'empiètement sur l'habitat et en soutenant la conservation de la biodiversité.

Le Fonds d'action contre le commerce illégal d'espèces sauvages (*Illegal Wildlife Trade Challenge Fund*) a soutenu le renforcement d'enquêtes, de l'application de la loi et d'autres activités visant à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages à l'échelle nationale et transfrontalière.

11.2.3 Fondations philanthropiques

Fonds Arcadia

Le Fonds Arcadia, par le biais de ses subventions en faveur de la nature, finance des projets axés sur la préservation des écosystèmes fondées sur des données probantes (*evidence-based ecosystem preservation*) et la protection des espèces menacées, fondés sur des données probantes. Aucune subvention actuelle ne cible directement le hotspot, mais plusieurs financent le travail d'ONG internationales (telles que Fauna & Flora ; Re:wild et la Wildlife Conservation Society) qui sont actives dans le hotspot. Une liste complète des projets est disponible à l'adresse suivante :

<https://arcadiafund.org.uk/grants-awarded/>.

Fondation Arcus

Cette fondation basée au Royaume-Uni est spécialisée dans la conservation des grands singes, en particulier des chimpanzés de l'Ouest, par le biais du programme Grands singes et Gibbons (*Great Apes & Gibbons Program*). Elle apporte également un soutien à la conservation des paysages et des corridors par le biais de son programme de justice sociale (*Social Justice Program*). Arcus soutient des initiatives de protection et de restauration des habitats, souvent en accord avec le plan d'action pour la conservation des chimpanzés d'Afrique de l'Ouest (*Western Chimpanzee Action Plan*).

Tableau 11.6. Projets financés par la Fondation Arcus dans le hotspot

Organisation	Synthèse du projet	Montant (USD) et durée
Guinée Écologie, Guinée	Réduire les menaces qui pèsent sur les chimpanzés en Guinée tout en impliquant les communautés locales dans la protection des grands singes menacés d'extinction et de leurs habitats.	93 000, 1 an
Environment and Rural Development Foundation (EruDeF), Cameroun	Conservation du gorille de la rivière Cross et du chimpanzé Nigeria-Cameroun dans les hauts plateaux du Lebiam, au sud-ouest du Cameroun.	200 000, 3 ans
Social Entrepreneurs for Sustainable Development	Travailler avec les communautés dans les aires protégées proposées au Liberia pour développer des plans d'utilisation des sols qui intègrent les croyances et les cultures traditionnelles.	300 000, 3 ans
Tacugama Chimpanzee Sanctuary, Sierra Leone	Accroître la capacité et la formation du personnel à analyser le comportement des chimpanzés résidents et à reconnaître les symptômes de maladies, tout en actualisant les normes de soins et d'enrichissement.	120 000, 3 ans

Fondation Cartier for Nature

Cette fondation basée en Suisse soutient les activités à Sao Tomé-et-Principe en offrant un financement souple pour la conservation des forêts et de la biodiversité (300 000 euros par an). Ce soutien permet à BirdLife International de répondre aux besoins urgents en matière de conservation, de la protection des habitats à l'engagement communautaire, tout en mettant en œuvre son plan stratégique décennal (2021-2030).

Fondation Hans Wilsdorf

Cette fondation basée à Genève finance principalement des projets sociaux et de santé, mais 1% de ses projets en 2023-2024 ont abordé l'axe "animaux/écosystèmes". La fondation soutient désormais activement la conservation des forêts guinéennes via un financement flexible proposé aux OSC et ONG locales en Guinée et en Sierra Leone par exemple. Bien que les niveaux de financement actuels restent modestes, le soutien de la Fondation est significatif en raison d'une approche adaptable, permettant aux organisations locales de répondre plus efficacement à ses besoins en matière de conservation. La Fondation collabore étroitement avec Rainforest Trust, pour aligner leurs stratégies et cofinancer des initiatives de conservation, s'appuyant sur l'expérience de Rainforest Trust et de ses projets établis dans la région. Ce partenariat permet aux deux organisations d'optimiser leur impact.

Fondation L'Occitane

La Fondation L'Occitane se concentre sur la conservation en Guinée, en soutenant la gestion de la forêt classée de Béro, en consortium avec BirdLife International et Guinée Ecologie. La fondation a alloué 600 000 EUR au cours de la période 2022-2024.

Fondation MAVA

La Fondation MAVA représentait un appui clé à la conservation de la biodiversité, avec un travail axé sur les écosystèmes côtiers et marins et un financement de base pour les OSC locales. Jusqu'à sa clôture en octobre 2022, MAVA a investi de manière significative dans la restauration des écosystèmes et les projets de conservation communautaires dans les régions prioritaires. Grâce à un soutien flexible et à long terme, MAVA a permis aux OSC locales de renforcer leurs capacités et de mettre en œuvre des pratiques durables, en particulier dans les zones côtières à forte biodiversité. La bibliothèque de la fondation, disponible à l'adresse <https://mava-foundation.org/legacy-library/>⁷³, contient des informations de poids et les résultats des projets qu'elle a financés. Cette ressource fournit un grand nombre de stratégies et de leçons apprises, qui peuvent informer les futurs investissements du CEPF et d'autres financeurs de la conservation dans des écosystèmes semblables.

Mohamed Bin Zayed Conservation Fund

Ce fonds offre de petites subventions, généralement comprises entre 5 000 et 25 000 USD, spécifiquement pour des initiatives de conservation axées sur les espèces. Ces subventions sont destinées à soutenir des actions de conservation urgentes et à fort impact, en donnant la priorité aux espèces menacées à travers le monde, y compris dans les hotspots de la biodiversité tels que les forêts guinéennes. Les subventions sont accessibles aux conservateurs locaux et internationaux, aux chercheurs, aux associations locales et aux ONG. Le fonds cible particulièrement les projets qui s'attaquent aux menaces directes pesant sur les espèces, qui contribuent aux plans de rétablissement ou qui fournissent de nouvelles données sur les besoins en matière de conservation des espèces.

⁷³ La bibliothèque d'archives de MAVA n'était pas accessible à la date d'écriture. Information disponible sur l'adresse : <https://search.issuelab.org/resource/a-story-of-impact-and-hope-three-decades-that-made-a-difference-for-nature-and-people.html>

En 2024, quatre subventions ont été allouées dans le hotspot :

- 7 500 USD pour l'évaluation du risque d'extinction et les mesures de conservation d'un crabe d'eau douce du mont Manengouba (*Louisea balss*, classé EN), au Cameroun.
- 12 000 USD pour intensifier la recherche et la conservation des pangolins en Afrique de l'Ouest en identifiant les zones prioritaires.
- 6 250 USD pour évaluer la distribution et la densité du crapaud de Wolterstorff (*Wolterstorffina parvipalmata*, classé CR) en réponse aux pressions anthropogéniques sur le mont Kala, au centre du Cameroun.
- 10 000 USD pour la conservation de la population la plus importante des tortues de Home (*Kinixys homeana*, classée CR) en Côte d'Ivoire, et l'évaluation des populations au Liberia.

Rainforest Trust

Rainforest Trust s'associe à des porteurs de projets dans toute la région pour protéger la biodiversité et encourager la conservation au niveau communautaire. Ils ont soutenu des projets de conservation dans huit des pays du hotspot, en se concentrant sur la mise en œuvre et l'expansion des aires protégées, et en fournissant un appui suivant l'attribution de subventions pour garantir des résultats de conservation efficaces. Le montant total des fonds alloués s'élève à environ 4 millions USD pour les projets aboutis à ce jour, 14 millions USD pour les projets en cours et 5 millions USD supplémentaires attendus pour soutenir les efforts à venir (tableau 11.7).

11.2.4 Organisations internationales non gouvernementales

Ces organisations financent souvent le travail des partenaires locaux et des organisations communautaires, tout en s'associant au renforcement des capacités. Elles obtiennent des fonds de diverses sources, y compris de nombreux bailleurs et fondations déjà répertoriés. Une discussion détaillée sur les activités des ONG internationales dans le hotspot est présentée dans la section 9.1.3.

Conservation International (CI) joue un rôle clé dans la mobilisation de ressources en tant qu'agence d'exécution du FEM. Quinze projets du FEM impliquant des pays du hotspot sont actuellement mis en œuvre avec CI agissant en tant qu'agence d'exécution, y compris deux grands projets intégrés : les programmes intégrés des forêts guinéennes et du biome forestier critique du Congo.

Tableau 11.7. Projets financés par le Rainforest Trust dans le hotspot

Structure	Synthèse du projet	Montant (USD)
Cameroon		
AJEMALEBU Self Help (AJESH)	Création du parc national de Rumpi Hills et du mont Rata	1 378 900
Cameroon Herpetology-Conservation Biology Foundation et ERuDeF	Création du sanctuaire herpétologique du mont Manengouba	198 799
Cameroon Wildlife Conservation Society	Création du parc national de Douala-Edea	400 424
Cameroon Wildlife Conservation Society	Développer la réserve écologique du mont Manengouba	301 200
Environment and Rural Development Foundation (ERuDeF)	Renforcement de la protection de Mak-Betchou Wildlife Sanctuary, désormais connu sous le nom de Bangwa Mbo Wildlife Sanctuary	550 154
ERuDeF	Tofala Hill Wildlife Sanctuary	168 905
Zoological Society of San Diego	Protection de la forêt Ebo	78 991
Porteur de projet non spécifié	Étude de faisabilité du parc national Tchabal Mbabo	101 047
Porteur de projet non spécifié	Forêt communautaire Somie	10 460
Porteur de projet non spécifié	Forêt communautaire Njinsing-Tabenken	12 070
Côte d'Ivoire		
Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire	Création et certification foncière de la réserve communautaire de Tanoé-Ehy	105 600
Conservation des Espèces Marines	Créer la réserve naturelle communautaire de l'embouchure de la rivière Dodo, équiper les gardes forestiers.	215 414
Conservation des Espèces Marines	Création de l'aire marine protégée du Grand Bereby	508 752
Ghana		
A Rocha Ghana	Établir et s'assurer de la protection légale de la forêt Atewa	20 697
Ghana Wildlife Society	Établir et s'assurer de la protection légale de la forêt Atewa	84 380
Hen Mpoano	Protection de la zone humide du Grand Amanzule	9 008
Herp Conservation Ghana	Participation au Congrès africain sur les aires protégées en 2022	2 000
Herp Conservation Ghana	Création et extension du refuge d'espèces menacées d'Onepone	846 483
Threatened Species Conservation Alliance	Création du sanctuaire de crocodiles de la rivière Techiman-Tanoso	697 130
West African Primate Conservation Action	Extension du parc national Cape Three Points	80 000
Guinea		
Guinean Park Foundation	Réserve naturelle du mont Nimba	5 289
Wild Chimpanzee Foundation	Extension et protection de la réserve naturelle du mont Nimba	3 206 248
Wild Chimpanzee Foundation	Création du parc national Pinselli-Soyah-Sabouyah	3 206 248
Equatorial Guinea		
Bioko Biodiversity Protection Program	Création de Reserva de la Paz	
Liberia		
Fauna & Flora	Aire protégée de Wologizi & Wonegizi	749 792

Wild Chimpanzee Foundation	Création du parc national de Krahn-Bassa	3 024 529
Porteur de projet non spécifié	Création du parc national de la forêt de Gola	305 162
Porteur de projet non spécifié	Extension des forêts communautaires autour du parc national de la forêt de Gola	724 831
Porteur de projet non spécifié	Création du parc national de la forêt de GbarLo (anciennement réserve naturelle de Foya)	1 530 225
Porteur de projet non spécifié	Prévention de la déforestation dans le parc national de la forêt de GbarLo	36 504
Porteur de projet non spécifié	Développement des capacités pour protéger le paysage de Gola	11 650
Porteur de projet non spécifié	Atténuation des menaces pesant sur le parc national de Gola pendant la pandémie du COVID-19	24 260
Porteur de projet non spécifié	Création du plan national 30x30 du Liberia	65 000
Nigeria		
Niger Delta Forest Project	Création et gestion de la forêt communautaire d'Apoi	375 982
Wildlife Conservation Society	Création du sanctuaire de faune des monts Mbe	394 050
São Tomé-et-Principe		
BirdLife International	Protection de la zone tampon du Parc Naturel Obô	210 890
Fauna & Flora	Établir un réseau d'aires protégées marine	520 000

11.3 Projets stratégiques

Plusieurs grands projets, à facettes multiples, rassemblent un groupe de bailleurs de fonds et de partenaires de mise en œuvre pour adresser les questions de conservation à l'échelle de certaines parties du hotspot. Les plus importants sont résumés ici.

11.3.1 FEM - Programme intégré des forêts guinéennes

Le *Programme intégré des forêts guinéennes* (*Global Forest for People Integrated Program* - GFIP), financé par le FEM, est un programme régional dans le cadre du FEM-8, axé sur l'amélioration de la gouvernance des forêts transfrontalières. Conservation International est l'agence de mise en œuvre. Le programme comporte quatre sous-projets nationaux en Guinée, au Liberia, en Sierra Leone et au Togo (la Guinée-Bissau devrait également y participer). Le cofinancement, en particulier de la Banque mondiale, permettra à la Côte d'Ivoire et au Ghana de participer aux efforts régionaux. Les paysages proposés pour les projets nationaux du GFIP en faveur des sous-projets se situent tous dans le hotspot :

- Guinée : Réserve de Ziamia et réserve de biosphère du mont Nimba
- Liberia : Projet d'aire protégée des monts Kpo, réserve naturelle de Wologizi, projet d'aire protégée de Foya, parc national de la forêt de Gola.
- Sierra Leone : Parc national de Gola Rainforest
- Togo : Zone sud du mont Togo

Les sous-projets nationaux porteront sur le renforcement des capacités, les mécanismes de financement durable, l'harmonisation des politiques et la création de moyens de subsistance durables pour les communautés locales afin de réduire la pression sur les ressources forestières dans les paysages prioritaires. Un cinquième sous-projet régional, le "*Projet de coordination et d'apprentissage régional pour les forêts guinéennes*", fournira appui et supervision aux sous-projets nationaux, ainsi que la mise en œuvre d'une coordination avec d'autres pays de la région. Le sous-projet régional est exécuté par BirdLife International et engagera les gouvernements et les parties prenantes de toute la région pour fournir : soutien technique et renforcement des capacités, formation, échange de connaissances, dissémination des innovations, suivi et évaluation des projets et des programmes, facilitation de la gestion transfrontalière des bassins versants et des paysages forestiers, et aussi promotion d'un dialogue sur les politiques régionales.

Le GFIP soutiendra les moyens de subsistance durables et les entreprises respectueuses de la nature, favorisera une gouvernance des bassins versants et des forêts réceptive, intégrative de l'égalité de genre à travers des dialogues multipartites, et encouragera la coordination au niveau du paysage pour améliorer la planification et la prise de décision. Ces efforts visent à lever plusieurs obstacles, notamment l'absence de planification de l'utilisation des terres, le manque d'options de subsistance durables, la capacité limitée de conservation et de gestion des agences gouvernementales, la faiblesse des politiques et de la législation en matière de gouvernance forestière (y compris les droits fonciers et les droits aux ressources), une coordination de la gestion des bassins versants et des forêts transfrontalières défaillante, les inégalités de genre dans la gestion des ressources naturelles et la faible participation du secteur privé à la conservation.

Le GFIP est financé par des allocations nationales STAR (pour les sous-projets nationaux), complétées par un montant supplémentaire de 5 millions USD du FEM. Le sous-projet régional (6 782 000 USD) est quant à lui entièrement financé par le FEM, hors allocations STAR. Le projet devrait catalyser un cofinancement de plus de 100 millions USD.

Sao Tomé-et-Principe a rejoint le Programme intégré du Bassin du Congo du FEM, en y allouant plus de 5 millions USD de son enveloppe nationale STAR (combinant les fonds pour la biodiversité et la lutte contre la dégradation des sols) pour le financer en tant que sous-projet national, et en bénéficiant d'un complément du FEM de 1,25 million USD et d'une assistance technique supplémentaire de la part du projet régional dans le bassin du Congo. Le projet national est axé sur le parc naturel d'Obo.

11.3.2 Programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées (BIOPAMA)

BIOPAMA est financé par l'UE à hauteur d'environ 60 millions EUR et mis en œuvre par l'UICN et le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Le programme a été lancé en 2012 et la deuxième phase (2017-2024) est sur le point de s'achever. Il n'y a actuellement aucune confirmation d'une nouvelle phase. Le programme se concentre sur le renforcement de la gouvernance, l'efficacité de la gestion et la résilience des aires protégées et des communautés environnantes dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, y compris les forêts guinéennes. Il appuie le renforcement des capacités, les systèmes de données et les actions de conservation sur le terrain.

Les observatoires régionaux de BIOPAMA appuient la collecte de données sur les aires protégées et conservées ainsi que sur la biodiversité, contribuant au suivi des progrès réalisés dans le cadre mondial de la biodiversité. Ils accompagnent également au renforcement des capacités et des orientations politiques pour la prise de décision, en suivant les progrès réalisés par rapport aux objectifs mondiaux, régionaux et nationaux en matière de biodiversité. Les pays du hotspot sont couverts par l'Observatoire régional de la biodiversité et des aires protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO), établi en 2019 avec les partenaires du Centre de suivi écologique (CSE)⁷⁴; Consortium, Dakar et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). D'autre part, le Système régional d'information de référence (*Regional Reference Information System* - RRIS) s'est chargé du système de données et des outils tels que le portail IMET de gestion intégrée des AP (*Integrated Management Effectiveness Tool*)⁷⁵, et ECNA (*Ecosystem Natural Capital Accountability*)⁷⁶. Le Cameroun, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe sont couverts par l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) hébergé par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)⁷⁷.

Dans les forêts guinéennes, le financement du BIOPAMA a été orienté vers l'amélioration des cadres de gouvernance, le suivi de la biodiversité et la lutte contre les menaces pesant sur les aires protégées par le biais de subventions ciblées et d'un soutien technique. La composante « action » du programme (*Action Component*) fournit des subventions pour des actions de conservation sur le terrain. Dans la réserve forestière de Kambui Hills en Sierra Leone (qui fait partie du paysage de la forêt tropicale de Gola), le BIOPAMA a travaillé avec la Conservation Society de Sierra Leone pour protéger la zone contre l'empiètement, améliorer la gouvernance et promouvoir des moyens de subsistance durables pour les communautés environnantes.

11.3.3 Save Our Species (SOS)

L'initiative SOS, créée en 2010, est dirigée par l'UICN et soutenue par des partenaires tels que l'UE et l'AFD. Elle finance des projets axés sur la conservation des espèces menacées (celles classées VU, EN ou CR sur la Liste rouge de l'UICN). SOS vise à prévenir l'extinction des espèces en soutenant les actions de conservation sur le terrain et le renforcement des capacités. Les subventions ciblent les interventions directes de

⁷⁴ <https://www.cse.sn/>

⁷⁵ <https://rris.biopama.org/pame/tools?language=fr>

⁷⁶ https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/natural-capital-accounting_en

⁷⁷ <https://www.obapao.org/>

conservation, telles que la protection de l'habitat, les mesures anti-braconnage et les programmes d'engagement communautaire de réduction des conflits entre l'homme et la faune sauvage. Le programme prévoit des subventions d'action rapide plus modestes (*Rapid Action Grants*) pour répondre aux besoins immédiats en matière de conservation, ainsi que des subventions pluriannuelles plus importantes pour les espèces menacées (*Threatened Species Grants*). Les montants de financement varient entre 25 000 et 300 000 EUR, à destination de bénéficiaires variés, allant des petites OSC locales aux grandes ONG internationales.

SOS a financé 32 projets dans huit pays du hotspot, bien que le seul projet actuellement actif concerne l'atténuation des menaces humaines pour les espèces d'eau douce et les écosystèmes du Liberia (*Mitigating Human Threats on Freshwater Species and Ecosystems*) qui se concentre sur la ZCB Cestos-Senkwen et est mis en œuvre par la Fondation Segré Conservation Action Fund.

11.3.4 West Africa Nature Transformation Initiative (WANTi)

WANTi est le fruit d'une collaboration entre l'université de Cambridge, BirdLife International, la RSPB, Fauna & Flora, l'UICN, Tropical Biology Association et le PNUE-WCMC. L'initiative en est à sa première phase, financée par une subvention de 70 000 GBP de la Horne Family Foundation. En octobre 2024, WANTi a rassemblé des praticiens de la conservation, des chercheurs, des décideurs politiques et des représentants du secteur privé de toute l'Afrique de l'Ouest afin de créer une vision commune pour des approches transformatrices, équitables et justes pouvant soutenir la protection et la restauration des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest. La phase suivante vise à mobiliser des fonds pour les composantes clés de la stratégie qui incluront réduire les lacunes en matière de connaissances, renforcer les capacités régionales à travers un réseau collaboratif, et rapprocher la recherche et la conservation pour orienter les politiques, les investissements et la recherche au service des socio-bio-économies dans la région.

11.4 Financement de petites subventions pour la société civile

11.4.1 Programme de petites subventions du FEM (GEF-SGP)

Le programme GEF-SGP propose des subventions directement aux communautés locales, aux ONG et aux groupes autochtones pour mettre en œuvre des projets au niveau local. Il permet la mise en œuvre de projets de petite envergure, menés par les communautés et axés sur la biodiversité, le changement climatique et le développement durable.

Le GEF-SGP est présent dans plus de 125 pays, ayant financé plus de 27 000 projets dans le monde depuis sa création. Les subventions du programme varient généralement entre 25 000 et 50 000 USD pour des petits projets communautaires et des subventions stratégiques plus importantes, pouvant atteindre 150 000 USD. Un grand nombre de projets ont été soutenus dans le hotspot, avec des investissements estimés entre 5 et 10 millions USD dans cette région au cours des deux dernières décennies⁷⁸. La liste complète des projets du PSC est disponible à l'adresse <https://sgp.undp.org/> et donne des indications utiles sur le type d'initiatives d'intérêt pour une collaboration. Parmi les exemples de projets GEF-SGP, on peut citer :

- Dans le comté du Grand Cape Mount (Liberia), le projet RICCE (*Integrated Center for Community Empowerment*) pour un centre intégré rural d'autonomisation (48 000 USD) vise à restaurer les zones humides dégradées, à reboiser, à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pression de la déforestation en créant des moyens de subsistance alternatifs comme l'apiculture.

⁷⁸ Fonds pour l'environnement mondial (FEM). GEF Small Grants Programme Results Report 2022. PNUE, 2023 <https://www.thegef.org/newsroom/publications/gef-small-grants-programme-results-report-2023-2024>

- Dans le comté de Lofa (Liberia), le réseau SDN-Liberia (*Sustainable Development Network*) a mis en œuvre un projet de 49 500 USD alliant la conservation communautaire à une formation à l'agriculture durable et à l'agroforesterie pour soutenir la biodiversité et fournir des alternatives économiques telles que l'écotourisme à petite échelle.
- Une initiative communautaire d'agroforesterie et de protection des forêts dans la région forestière de Gola, au Liberia, a bénéficié d'un soutien de 50 000 USD. Des ONG locales se sont associées à des organisations communautaires pour former les membres de la communauté à des techniques agroforestières durables dans le but de préserver l'intégrité écologique de la forêt tout en améliorant les moyens de subsistance.
- Dans la région de Taï, en Côte d'Ivoire, le Groupement des agriculteurs de Taï (GAT) a réalisé un projet de 47 000 USD pour promouvoir l'agroforesterie et la gestion durable des terres. Ce projet a permis de réduire les pressions exercées par la déforestation sur le parc national de Taï tout en améliorant la fertilité des sols et la productivité des cultures.
- Dans la région du Cavally, en Côte d'Ivoire, Tropenbos Côte d'Ivoire a mis en œuvre un projet de 50 000 USD axé sur la restauration des terres dégradées et la promotion de la conservation de la biodiversité. Des pratiques agricoles durables ont été introduites, ce qui a permis d'atténuer l'érosion des sols et d'améliorer les ressources en eau, tout en renforçant l'intendance des forêts locales par les communautés.
- Près du parc national du Banco, en Côte d'Ivoire, l'Association pour la protection de l'environnement et le développement durable (APEDD) a mis en œuvre une subvention de 48 500 USD axée sur l'agriculture durable pour lutter contre la déforestation. L'initiative a permis de former les agriculteurs à l'agroécologie et à l'agriculture biologique, réduisant ainsi les impacts négatifs sur la forêt riveraine.
- Dans la région de Volta au Ghana, le Development Institute a géré un projet de 50 000 USD pour la gestion durable et la restauration des écosystèmes de mangrove. Ce projet a mis l'accent sur l'engagement communautaire et l'éducation à la récolte durable, ce qui a permis de restaurer les mangroves et de développer des moyens de subsistance alternatifs tels que la pisciculture, renforçant ainsi la résilience locale et la préservation de l'écosystème.
- La zone de gestion communautaire des ressources naturelles de Tafi Atome CREMA (*Tafi Atome Monkey Sanctuary Community Resource Management Area*) au Ghana, a mené un projet de 49 000 USD pour conserver le bosquet sacré de Tafi Atome. En intégrant la restauration de la forêt à l'écotourisme, le projet a permis de préserver la biodiversité locale et augmenter les revenus provenant de l'écotourisme, liant ainsi les efforts de conservation au développement durable de la communauté.

Malgré ce soutien, de nombreuses organisations et communautés locales des forêts guinéennes font face à des freins liés aux capacités, ce qui met à mal l'accès, la mise en œuvre et l'agrandissement des projets financés par le GEF-SGP. Une gestion et une utilisation efficaces des ressources nécessitent souvent une formation et un soutien technique supplémentaires. Bien que le GEF-SGP fournisse un financement essentiel, la viabilité financière à long terme reste un défi pour s'assurer que les projets continuent à produire des résultats environnementaux et socio-économiques positifs après la fin du financement de la subvention.

Le GEF-SGP a été financé par une allocation globale de 167 millions USD dans le cadre du FEM-7 (2018-2022) et a été mis en œuvre par le PNUD. Dans le cadre du FEM-8, le "SGP 2.0" est en cours de déploiement, l'accent étant mis sur son efficacité, une plus grande participation des agences et une meilleure accessibilité pour les OSC et les communautés locales. Les fonds de départ ont été abaissés à 135 millions USD, avec 20 millions USD supplémentaires pour deux nouvelles initiatives soutenant les OSC, le Challenge Program et une initiative de microfinance, chacune dotée de 10 millions USD.

Le GEF-SPG 2.0 est mis en œuvre par trois agences : le PNUD, la FAO et CI. CI sera l'agence de mise en œuvre du GEF-SPG 2.0 en Guinée équatoriale et travaillera par l'intermédiaire du CEPF en tant que mécanisme de mise en œuvre, assurant un alignement étroit avec le programme CEPF dans d'autres parties du hotspot GFWA.

Les directives opérationnelles élaborées pour le FEM8⁷⁹ indiquent les domaines d'intervention potentiels suivants comme étant pertinents pour les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest :

- Renforcer les efforts de conservation menés au niveau local et communautaire, notamment en soutenant les populations autochtones et les communautés locales ;
- Encourager des partenariats intersectoriels plus larges, en favorisant l'engagement des acteurs du secteur privé, en particulier dans les secteurs de l'agriculture durable, de l'écotourisme et de la foresterie ;
- Développer les mécanismes de financement et les moyens de subsistance durables, notamment par le biais d'initiatives de microfinance et d'initiatives locales autour de la conservation, pouvant attirer des investissements supplémentaires ;
- Accroître le renforcement des capacités et l'assistance technique ;
- Promouvoir le partage des connaissances et la coordination régionale ;
- Prendre en compte la résilience climatique dans les projets de conservation.

11.4.2 Programme de Petites Initiatives (PPI)

Le PPI est une initiative du Comité français de l'UICN, financée par le FFEM, qui accorde des subventions principalement aux OSC d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (un programme parallèle, le PPI OSCAN, fonctionne dans les pays d'Afrique du Nord). Il se concentre sur la conservation de la biodiversité, le renforcement des capacités et l'autonomisation locale pour le développement durable. Actuellement dans sa sixième phase (2021 - 2025), le programme dispose d'un budget annuel total d'environ 1,2 million à 1,5 million EUR, avec des subventions allant de 5 000 à 50 000 EUR pour des projets d'une durée de 12 à 36 mois. La modalité de financement est généralement basée sur les subventions plutôt que sur une coordination stratégique, ce qui signifie que les projets sont sélectionnés sur la base de demandes individuelles et de besoins organisationnels spécifiques plutôt que sur des stratégies intégrées plus larges de conservation. Le programme met fortement l'accent sur le renforcement des capacités des OSC, avec l'appui d'une équipe de facilitateurs indépendants basés dans la région. Environ 30 % du budget total est alloué au travail de renforcement des capacités des OSC (voir chapitre 9).

Exemples clés d'investissements PPI et synergies potentielles avec le CEPF :

- Bénin : Le PPI a aidé l'ONG locale CREDI à établir des bureaux opérationnels et à améliorer la gestion des projets de conservation dans la vallée de Sitatunga (en dehors du hotspot).
- Parc national de Taï, Côte d'Ivoire : Action pour la Biodiversité en Côte d'Ivoire (ACB-CI) vise à impliquer les communautés locales dans la conservation autour du parc national de Taï.
- Zone de conservation d'Ankasa, Ghana : Hen Mpoano a travaillé à la création de zones de gestion des ressources communautaires (CREMA) et à la restauration des terres dégradées.
- East Nimba Nature Reserve, Liberia.

⁷⁹ Fonds pour l'environnement mondial (FEM). GEF-8 SGP Operational Guidelines. PNUD, février 2024.
<https://www.thegef.org/documents/gef-small-grants-programme-2-0-operational-guidelines-gef-8>

11.4.3 Autres programmes de petites subventions disponibles pour les OSC dans le hotspot

La Fondation Franklinia est une organisation caritative suisse qui accorde des subventions à des OSC pour la conservation d'espèces d'arbres menacées. La fondation a accordé quinze subventions pour des travaux de conservation dans le hotspot GFWA (au Bénin, au Cameroun, au Ghana, en Guinée et à Sao Tomé-et-Principe), en cours ou récemment terminés. La plupart ont été accordées à des organisations ayant déjà bénéficié d'une subvention du CEPF. La Fondation Franklinia cofinance l'octroi de subventions aux OSC avec le CEPF dans le hotspot de Madagascar.

Global Greengrants soutient l'action environnementale et climatique des OSC locales. Dans le hotspot, les projets ont notamment porté sur la lutte contre la pollution des industries minières et pétrolières au Cameroun, au Nigeria et au Ghana.

Le Conservation Leadership Program est un partenariat entre BirdLife International, Fauna & Flora et la Wildlife Conservation Society, qui offre des subventions, un mentorat et des opportunités d'apprentissage à des groupes et à des jeunes pour entreprendre des recherches et des actions de conservation, principalement dans leur propre pays. Le soutien actuel dans le hotspot comprend le projet « Sauver la grenouille intermédiaire En danger critique au Ghana » (*Saving the Critically Endangered Intermediate puddle frog in Ghana*), axé sur la ZCB de la zone de conservation d'Ankasa. On peut citer parmi les domaines d'interventions précédents : le plateau d'Obudu, le plateau de Jos et d'Idanre Hills (Nigeria) ; le sud-ouest du Cameroun ; la zone de conservation de la rivière Sui (Ghana), et un projet sur le commerce des requins et des pangolins (Ghana).

Le partenariat qui met en œuvre le plan d'action pour les chimpanzés de l'Ouest (*Western Chimpanzee Action Plan*) travaille avec des parties prenantes dans huit États de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest (cinq dans le hotspot : Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Sierra Leone), et prévoit d'accorder de petites subventions d'amorçage alignés sur le plan d'action (voir section 4.8.1).

11.5 Contributions du secteur privé à la conservation de la biodiversité

Le secteur privé en pleine expansion dans la région est une source potentielle importante du financement pour la conservation. Les fonds privés peuvent être mobilisés pour la compensation et offsets de la biodiversité, le marché du carbone, les services environnementaux ou les crédits de biodiversité. Le financement et l'investissement privés apportent une perspective entrepreneuriale à la gestion de la conservation, susceptible de renforcer davantage l'accent sur les résultats concrets et des solutions gagnant-gagnant conciliant conservation de la biodiversité et développement durable, y compris via des solutions fondées sur la nature pour faire face au changement climatique. Cette section donne un bref aperçu des principales sources et opportunités connues de financement du secteur privé, sans prétendre à l'exhaustivité.

11.5.1 Secteur minier

Le projet SimFer S.A. de Rio Tinto de Simandou (Guinée) est le plus grand projet minier et d'infrastructure associée d'Afrique⁸⁰. Il comprend l'exploitation de minerai de fer à haute teneur dans le sud-est du pays, ainsi que la construction d'un corridor ferroviaire de 600 km et d'installations portuaires. Rio Tinto réalise des investissements substantiels dans la conservation de la biodiversité, notamment par le biais des mécanismes de compensation sur la biodiversité, dans le but de contrebalancer les impacts écologiques de ses activités minières. La compensation de la biodiversité implique de restaurer ou de favoriser la biodiversité dans des zones qui peuvent équilibrer ou dépasser les impacts

⁸⁰ <https://www.riotinto.com/en/operations/projects/simandou>

négatifs sur les sites d'exploitation. Rio Tinto a lancé d'importantes initiatives de compensation de la biodiversité, en particulier dans la région de Simandou, afin de créer un "impact positif net" sur la biodiversité. Ces efforts comprennent des évaluations environnementales et une collaboration avec les communautés locales et les organismes de réglementation afin d'aligner les efforts de conservation sur les objectifs de durabilité.

Investissements et initiatives clés :

- Capacité et résilience des OSC : 1 million USD en petites subventions pour renforcer les capacités des OSC dans la région, en promouvant la résilience et l'implication dans les initiatives en faveur de la biodiversité.
- Mesures d'atténuation directes (*Direct Mitigation Measures*) : ce projet comprend un investissement de 5,5 millions USD sur cinq ans (prolongation possible) pour le plan de gestion de la ZCB du Pic de Fon. Cet investissement vise à garantir l'intégrité écologique du Pic de Fon par la mise en œuvre de son plan de gestion validé.
- Stratégie de compensation de la biodiversité : Rio Tinto étudie une stratégie de compensation de la biodiversité avec des investissements potentiels atteignant des centaines de millions de dollars. Cet engagement à long terme pourrait impliquer des mesures de compensation dans toute la Guinée et bien plus, en s'alignant sur les priorités régionales en matière de conservation.
- Des solutions fondées sur la nature pour atteindre les objectifs en matière de carbone : Rio Tinto explore ces solutions dans la région dans la poursuite de ses objectifs de réduction de carbone. Il peut s'agir de projets de reboisement et de séquestration du carbone conçus pour compenser les émissions opérationnelles et contribuer à la réalisation des objectifs généraux de neutralité carbone. Une étude de faisabilité dans et autour de la forêt classée de Ziama est en cours.

11.5.2 Secteur du pétrole et du gaz

Un intérêt accru émane des compagnies pétrolières et gazières à participer aux marchés du carbone, notamment par le biais du préfinancement de projets de faisabilité. Bien qu'aucune action n'ait encore été financée dans le hotspot, les compagnies pétrolières et gazières constituent une source potentielle de financement pour les organisations de la société civile et les agences gouvernementales afin de soutenir les efforts de conservation de la biodiversité le temps que les compagnies atteignent leurs objectifs de neutralité carbone. À titre d'exemple, la Fondation Shell participe à des initiatives visant à réduire les émissions de carbone, afin d'aider l'entreprise à respecter son engagement d'émissions nettes nulles d'ici 2050. Les compagnies pétrolières et gazières recherchent activement des terrains d'essai et financent des études de faisabilité, notamment pour des projets REDD+ et de reboisement.

11.5.3 Les secteurs de l'agro-industrie et des boissons

Plusieurs investisseurs du secteur privé émergent dans les secteurs de l'agro-industrie et des boissons. Par exemple, Socfin, qui exploite des plantations de palmier à huile à Sao Tomé-et-Principe, au Liberia, au Nigeria, au Ghana, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, vise une certification RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*) à 100 % sur l'huile de palme. Ceci comprend la mise en œuvre de mesures de compensation et de remédiation pour faire face aux impacts environnementaux liés à ses activités. À Sao Tomé-et-Principe, Agripalma, filiale de Socfin, a accordé une sous-subsidie de 1,4 million USD au Centre au Gulf of Guinea Biodiversity Center, dans le cadre de son plan de compensation sur 25 ans (débuté en 2023), afin de renforcer le suivi et l'implication communautaire autour du périmètre du Parc naturel Obô de São Tomé. Ce modèle de partenariat pourrait être reproduit dans d'autres plantations.

Autre exemple, Coca Cola s'engage activement dans des solutions fondées sur la nature, en se concentrant particulièrement sur les initiatives en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (*Water, Sanitation, and Hygiene - WASH*). Son approche consiste à

promouvoir des pratiques de gestion durable de l'eau, qui peuvent avoir un impact significatif sur les écosystèmes locaux et la biodiversité.

11.5.4 Le secteur du tourisme

Une opportunité prometteuse se présente dans le secteur du tourisme, illustrée par Here Be Dragons (HBD) à Principe. HBD participe depuis plus de dix ans à la conservation de la riche biodiversité de l'île de Principe, qui constitue également un atout unique pour son réseau de gîtes de tourisme durable. HBD a soutenu la création et continue de collaborer étroitement avec Fundação Príncipe, une OSC locale indépendante qui a débuté en tant que branche environnementale et sociale de HBD. HBD est membre de The Long Run, une organisation regroupant des entreprises de tourisme adhérentes, axées sur la nature qui s'engagent à promouvoir la durabilité défendant les principes des 4C : conservation, de communauté, de culture et de commerce. HBD évalue actuellement la faisabilité de mise en œuvre d'une redevance pour « services fournis à la nature » en tant que droit local pour les communautés. À partir de 2023, avec un budget d'environ 130 000 USD par an (excluant tout apport en nature), ils financent les activités de Fundação Príncipe et accordent de petites subventions à l'entrepreneuriat local favorable à la biodiversité et aux organisations communautaires, entre autres activités. HBD élabore également un plan de conservation d'envergure pour sa zone de concession, dans le but de promouvoir la recherche et les pratiques durables pouvant améliorer à la fois la biodiversité et l'engagement des communautés. Les efforts de HBD peuvent potentiellement conduire à des modèles innovants (partenariats public-privé) de gestion des aires protégées, offrant des options de financement pour le développement du tourisme durable qui s'alignent sur les objectifs de conservation. En outre, il existe un potentiel de collaboration avec des organisations telles que Rainforest Trust, qui pourrait offrir un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre de stratégies de conservation efficaces dans le cadre du tourisme.

Le parc national de Kakum au Ghana, avec sa passerelle aérienne attirant 140 000 visiteurs par an en 2010 ; et le parc national de Taï en Côte d'Ivoire, qui attire des touristes pour voir des groupes de chimpanzés habitués à la présence humaine, sont d'autres exemples de tourisme axés sur la nature qui contribuent au financement des aires protégées.

11.5.5 Secteur privé national

La vision à long terme du CEPF propose plusieurs exemples de conservation financés par la responsabilité sociale des entreprises ou par des initiatives de la chaîne d'approvisionnement local. En voici certains :

- À Sao Tomé-et-Principe, un système de paiement des services écosystémiques (PSE) a été mis en place avec une entreprise d'eau potable qui finance des écogardes, et une entreprise de lait de coco soutient la production de charbon à partir de déchets de noix de coco qui seront utilisés comme engrais et pesticides.
- Au Nigeria, les initiatives de RSE des banques et de certaines entreprises privées soutiennent le reboisement (par ex. 10 millions USD pour le reboisement à grande échelle d'une entreprise de production de ciment).
- Au Bénin, une plateforme du secteur privé pour la RSE a été mise en place, en collaboration avec quelques grandes entreprises qui soutiennent des interventions de conservation.

Le secteur privé peut également jouer un rôle important dans la mise en place de chaînes commerciales qui valorisent les ressources gérées par les communautés. La vision à long terme cite les exemples suivants :

- Au Ghana, Noé soutient le développement de filières durables (karité, huile de coco, cacao, miel et cire) avec une gestion communautaire par le biais de CREMA.

- Au Ghana également, 24 entreprises ont rejoint le réseau BESnet, qui encourage les filières durables, et dont le travail d'origine était axé sur la ZCB Atewa.

11.6 Financement public pour la conservation

Les données sur le financement de la conservation par les gouvernements nationaux dans le hotspot sont souvent difficiles à obtenir et également à interpréter lorsqu'elles ne sont pas classées par secteur de dépenses. Le financement de l'État est souvent limité aux salaires du personnel gouvernemental et aux dépenses opérationnelles de base. Ces fonds sont rarement suffisants pour les actions de conservation qu'ils sont censés soutenir. Le suivi des aires protégées manque également de régularité ou de standards pour donner une image claire du niveau et des tendances du financement public.

Néanmoins, la prise de conscience de l'importance des forêts pour la biodiversité, le changement climatique et les moyens de subsistance des communautés locales a conduit à une augmentation générale des fonds alloués à la conservation des forêts. Des initiatives telles que REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) ont encouragé de nombreux pays à augmenter leurs budgets forestiers afin de bénéficier de financements internationaux. La disponibilité croissante de financements par le biais de partenariats avec le secteur privé, les ONG, bilatéraux et multilatéraux, a également encouragé les gouvernements nationaux à investir davantage dans la conservation.

Chaque pays présente des caractéristiques uniques en matière d'allocation budgétaire et d'efforts de conservation, en fonction de son contexte économique, politique et environnemental. Certaines tendances générales sont à noter:

- Le Bénin a bénéficié d'une allocation budgétaire modérée avec de légères augmentations annuelles. Le pays a mis en place des fonds nationaux pour la conservation mais reste dépendant des financements internationaux. Malgré un engagement en faveur de la durabilité, les ressources financières internes sont limitées.
- Le budget du Cameroun fluctue en fonction des recettes provenant de l'extraction des ressources naturelles. La tendance générale est à l'augmentation et dépend fortement de financements extérieurs. L'exploitation forestière intensive et les initiatives REDD+ sont importantes, mais des problèmes de gouvernance persistent.
- La Côte d'Ivoire a connu une forte augmentation de son budget post-conflit, se concentrant davantage sur la reconstruction. Bien que le budget environnemental soit en augmentation, la viabilité à long terme suscite des inquiétudes. La stabilisation politique et les investissements internationaux, ainsi que le développement de l'écotourisme, sont des facteurs clés.
- Le Ghana fait état d'une augmentation constante des budgets forestiers grâce à des politiques proactives et à des partenariats internationaux, y compris l'introduction de mécanismes de financement verts. Un engagement fort du gouvernement et l'intégration des objectifs de développement durable sont essentiels.
- La Guinée dispose d'un budget en légère augmentation mais limité par les ressources internes et l'instabilité politique. Une forte dépendance à l'égard des financements extérieurs est constatée, ainsi que des problèmes de gouvernance et de gestion des ressources.
- La Guinée équatoriale affiche des allocations budgétaires variables, fortement influencées par les recettes pétrolières, qui constituent la principale source de revenus du pays. Il existe un potentiel d'augmentation des fonds forestiers grâce à la diversification économique, mais la transparence est limitée.
- Le Liberia a connu des progrès modérés grâce à une attention post-conflit accrue. Le budget consacré à la conservation est en augmentation, mais il est entravé par

des infrastructures peu développées. La réhabilitation post-conflit et les projets REDD+ sont des priorités importantes.

- Le Nigeria dispose d'un budget relativement élevé en raison de la taille de son économie, mais la corruption et la mauvaise gestion en limitent l'efficacité. On observe une légère augmentation des budgets forestiers grâce à des initiatives de financement vert.
- Sao Tomé-et-Principe a maintenu un budget stable en légère augmentation, se concentrant principalement sur l'écotourisme et les subventions internationales. En tant que petit pays avec des forêts protégées, le financement est restreint mais efficace.
- La Sierra Leone affiche une croissance post-conflit modérée, tributaire du financement international. Le budget consacré à la conservation est en augmentation, mais les problèmes de gouvernance persistent. La réhabilitation post-guerre civile, les projets REDD+ et améliorer la gestion publique sont clés.
- Le budget du Togo est en légère augmentation et l'accent est mis de plus en plus sur la conservation. La dépendance à l'égard du financement international est modérée. Les initiatives de conservation sont intégrées dans les politiques nationales, mais des contraintes financières subsistent.

Tendances et observations principales :

- Les pays riches en ressources naturelles, tels que le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigeria, voient souvent leurs budgets environnementaux fluctuer en fonction des revenus issus de l'extraction minière et pétrolière.
- Malgré la tendance à l'augmentation des financements publics dans de nombreux pays, les problèmes de corruption et de mauvaise gestion entravent souvent l'efficacité des budgets alloués. L'instabilité politique et économique peut entraîner une réorientation des budgets.
- Les pays qui ont connu des conflits, comme la Côte d'Ivoire, le Liberia et la Sierra Leone, ont tendance à augmenter leurs budgets de conservation pendant les phases de reconstruction, bien que la durabilité puisse être un défi.
- Les engagements pris dans le cadre d'accords internationaux (tels que les objectifs de développement durable des Nations unies et REDD+) et les partenariats avec des organisations internationales (telles que la Banque mondiale, le FMI et les ONG) influencent positivement les budgets alloués aux forêts.
- La qualité de la gouvernance et le niveau de transparence dans la gestion des fonds publics jouent un rôle crucial dans l'efficacité des budgets pour l'environnement. Les pays confrontés à des problèmes de corruption ont souvent des budgets moins efficaces malgré des dotations nominale élevées.

11.7 Mécanismes de financement innovants dans le domaine de la conservation

Des mécanismes de financement innovants apparaissent pour répondre aux besoins urgents de conservation des forêts guinéennes, en facilitant les investissements qui soutiennent la biodiversité et le développement durable :

- Le financement REDD+ est de plus en plus disponible sur les marchés volontaires du carbone. Les succès nationaux en Côte d'Ivoire et au Ghana ont été illustrés ci-dessus. Le parc national de Gola Rainforest, en Sierra Leone, est un autre exemple de marché volontaire. Par l'intermédiaire de la Gola Rainforest Company - un partenariat entre la division forestière du gouvernement de Sierra Leone, la Conservation Society of Sierra Leone (CSSL), la RSPB et les habitants des sept chefferies de Gola - le projet génère des crédits carbone grâce à des pratiques de gestion forestière durable. Le projet REDD+ de Gola vise à générer des revenus à partir de crédits carbone en atténuant la déforestation et en évitant plus de 6

millions de tonnes d'émissions de CO₂, d'une valeur de 40 à 50 millions USD. Korup, au Cameroun, met également en œuvre un projet REDD+.

- Si les échanges dette-nature sont plus couramment appliqués dans d'autres régions, ils pourraient potentiellement être introduits en Afrique de l'Ouest pour convertir la dette extérieure en financement de projets de conservation locaux. Sao Tomé-et-Principe a signé un accord d'échange dette-nature de deux ans avec le Portugal, et l'environnement international est propice à de telles initiatives. Le Cameroun, par exemple, a conclu un accord d'échange dette-nature avec la France pour la préservation du bassin du Congo, en dehors du hotspot.
- Partenariats public-privé (PPP) : En 2017, le National Park Service du gouvernement du Nigeria a signé un accord de partenariat public-privé de cogestion de 30 ans avec la Fondation Africa Nature Investors (ANI) pour la protection et le développement du parc national de Gashaka Gumti. Cet accord a permis à l'ANI d'investir dans l'amélioration des infrastructures du parc, le recrutement, la formation et l'équipement des gardes forestiers, ainsi que dans des programmes de création de moyens de subsistance avec les communautés environnantes, ce qui a permis de réduire l'exploitation forestière illégale, le braconnage et l'empiètement sur le territoire. L'ANI développe un modèle de financement durable à long terme pour le parc, basé sur l'écotourisme, les crédits carbone REDD+ et d'autres sources. Elle étudie également le développement d'un projet transfrontalier avec le projet de parc national Tchabal Mbabo au Cameroun voisin. En 2022, le *National Park Service* et l'ANI ont signé un accord semblable de 30 ans pour la gestion du parc national d'Okomu dans l'État d'Edo.

D'autres mécanismes de financement durable pourraient être évalués dans le hotspot :

- L'initiative d'investissement dans les forêts à haute intégrité (*High Integrity Forest Investment Initiative* - HIFOR) est un mécanisme de financement innovant conçu pour augmenter les investissements dans la conservation des forêts tropicales à haute intégrité. Cette initiative reconnaît les avantages des forêts tropicales intactes sur le plan du climat, de la biodiversité et de la vie socio-économique et vise à faire évoluer les systèmes économiques mondiaux de l'exploitation des ressources naturelles vers la valorisation et le maintien des infrastructures naturelles essentielles.
- La coalition *Biodiversity Investments Researcher & Accelerator* (BIRA), qui prévoit de lancer le premier club d'acheteurs de nature en Afrique en 2025 et vise à mettre en relation les financiers avec des projets positifs pour la nature, en permettant de communiquer des mesures de biodiversité et des unités d'écosystème de qualité pour l'investissement. L'initiative vise à lever des fonds importants pour des projets à impact sur la biodiversité et le carbone dans toute l'Afrique.
- L'Afrique de l'Ouest pourrait envisager l'émission d'obligations de conservation, inspirées de l'obligation « rhinocéros » (*Rhino Bond*). Ces obligations financeraient les efforts de conservation, avec des rendements liés à des résultats spécifiques en matière de biodiversité, tels que la restauration des terres dégradées ou la protection des espèces menacées.
- En 2017, le Nigeria a émis sa première obligation verte souveraine (instruments financiers émis pour financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement) pour financer des projets de reforestation et de développement des énergies renouvelables. Il a été suivi par la Côte d'Ivoire en 2018 avec l'émission d'obligations vertes pour financer des projets d'énergie solaire et de gestion durable des forêts. Dans la même veine, le Bénin, à travers le PADME (une institution de microfinance verte), a lancé des produits financiers verts pour soutenir les petites entreprises et les projets agricoles durables.
- Le *Legacy Landscapes Fund* (LLF) fournit un financement durable et à long terme pour les aires protégées critique du monde entier. Même s'il n'a pas officiellement désigné les sites des forêts guinéennes comme zones ciblées, son approche

correspond bien aux besoins de conservation de la région. Le LLF vise à attirer un soutien financier des secteurs public et privé, avec des contributions initiales d'institutions comme le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et la banque de développement KfW.

Les fonds fiduciaires de conservation sont des véhicules financiers spécialisés conçus pour soutenir les efforts de conservation à long terme en garantissant, en gérant et en allouant des ressources financières pour la préservation de la biodiversité. Ces fonds recueillent généralement des capitaux par le biais de dons, d'échanges de créances contre des biens naturels et de contributions gouvernementales ou internationales. Les fonds fiduciaires pour la conservation peuvent utiliser des dotations qui permettent de décaisser les intérêts perçus sans épuiser le capital, ou des fonds d'amortissement. Cette stratégie financière assure un flux de financement stable et fiable.

Dans le hotspot, deux fonds fiduciaires de conservation sont actuellement actifs :

- La Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) : Créé le 20 novembre 2003 et reconnu d'utilité publique le 8 janvier 2009, ce fonds fiduciaire a été le premier en Côte d'Ivoire à se consacrer à la conservation des parcs nationaux et des réserves. Il finance des projets liés à la préservation des parcs nationaux et des réserves de Côte d'Ivoire, renforce les capacités des institutions et engage près de 2 milliards de francs CFA (environ 3 millions USD) par an à l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) pour la gestion de ces aires protégées. Le FPRCI est également un membre actif du Consortium des fonds africains pour l'environnement (CAFÉ).
- Liberia Conservation Fund : Créé en 2017, ce fonds est le premier fond de conservation indépendant du Liberia. Il a démarré avec un capital initial de 2 millions USD, dont un engagement de 1 million USD de Conservation International via son Global Conservation Fund, complété par une contribution égale du gouvernement libérien via la Liberia Forestry Development Authority.

En outre, deux fonds fiduciaires de conservation sont en cours de développement :

- Le fonds EcoTéla à Sao Tomé-et-Principe : Ce fonds est en cours d'élaboration et aucun financement n'a encore été alloué. Il devrait être opérationnel d'ici 2025/2026.
- Fonds fiduciaire pour la conservation de la Guinée : Ce fonds est en cours de création avec le soutien de la Banque mondiale dans le cadre du projet de gestion des ressources naturelles, minières et environnementales de la Guinée. Une étude de faisabilité a été validée par toutes les parties prenantes en septembre 2023, et un plan d'action a été établi pour une mise en œuvre sur trois ans.

Il existe également un fonds fiduciaire pour la conservation au Cameroun, appelé Fondation pour l'environnement et le développement au Cameroun (FEDEC). Créé en 2001 et enregistré aux Pays-Bas, ce fonds est principalement orienté vers deux aires protégées dans le sud du pays, qui ne chevauchent pas le hotspot.

11.8 Conclusion

Le financement de la conservation dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest a pris la forme d'un paysage complexe, avec des sources de financement variées et des collaborations multipartites. Ces dernières années ont vu une augmentation des investissements de la part des fonds multilatéraux (par ex. le FEM, le FVC et les programmes de la Banque mondiale), des bailleurs de fonds bilatéraux (ex : l'AFD, l'UE, USAID), et des fonds philanthropiques (ex : Rainforest Trust, Arcus Foundation). Les mécanismes de financement innovants, tels que les PSE, les obligations vertes et les fonds fiduciaires pour la conservation, ont le potentiel de fournir des flux de financement

au-delà des cycles de projet normaux. Ces modèles permettent d'intégrer des financements publics et privés, créant ainsi des partenariats qui peuvent soutenir les efforts de conservation face à l'instabilité des financements.

Cependant, des lacunes et des défis importants en matière de financement persistent, en particulier dans les paysages sous-financés et les écosystèmes moins connus. Les aires protégées et les corridors de conservation qui ne bénéficient pas d'une attention ou d'un soutien financier suffisants risquent de perdre en connectivité d'habitat, ce qui compromet les objectifs de conservation à long terme de la région. En outre, l'harmonisation des politiques de conservation au-delà des frontières nationales reste un obstacle majeur pour les projets de conservation transfrontaliers, car les différences entre les priorités nationales et les cadres juridiques peuvent entraver les efforts de collaboration.

Dans ce contexte, le CEPF et d'autres parties prenantes ont démontré qu'il est essentiel d'aligner les stratégies financières sur les besoins locaux et les priorités régionales. La compréhension et l'alignement des stratégies de financement de la conservation sont essentiels pour utiliser au mieux les fonds disponibles et pour définir la niche du CEPF relative à la conservation dans le hotspot (Chapitre 12). Les points clés concernant le rôle futur du CEPF sont les suivants :

- Renforcer la capacité des OSC à accéder aux financements, notamment en les aidant à atteindre les normes requises pour être éligibles à des financements plus importants, et en les aidant à développer leurs capacités pour une gestion réussie des projets. Aider les OSC à comprendre les opportunités et risques liés aux nouveaux mécanismes de financement, y compris le commerce du carbone.
- Opportunités de collaborer avec d'autres organismes de financement des OSC : travailler avec d'autres bailleurs qui financent les OSC et dont la mission et les objectifs se recoupent avec ceux du CEPF est un moyen efficace d'élargir l'impact du programme du CEPF. La collaboration peut impliquer des échanges de connaissances (pour les équipes de gestion des subventions et pour les porteurs de projets), l'alignement et le partage des programmes de formation, le cofinancement de projets, ou l'octroi d'une certification aux bénéficiaires de petites subventions du CEPF pour leur permettre de solliciter des fonds plus importants auprès d'autres bailleurs. Les partenaires potentiels sont Rainforest Trust, le programme de petites subventions du FEM dans chaque pays, l'UICN-PPI, l'AFR100 (à la fois le terrafund et le réseau d'OSC et de groupes communautaires formés par l'AFR100).
- Opportunités de compléter les financements ciblant les gouvernements par des financements centrés sur les OSC : par exemple, le CEPF pourrait soutenir les actions des OSC au niveau des sites qui complètent le programme GFIP du FEM, qui aidera les gouvernements à aborder la gouvernance transfrontalière, l'harmonisation des politiques et les mécanismes de financement durable. Une telle collaboration pourrait permettre à des petits projets financés par le CEPF de participer à des projets carbone.

Une coordination réussie avec les autres bailleurs de fonds sera essentielle pour garantir que les flux de financement se complètent et apportent une valeur ajoutée, au lieu de faire doublon. Il sera également primordial de travailler avec d'autres bailleurs et des bénéficiaires clés afin d'influencer le ciblage et l'efficacité de l'investissement dans la conservation, des manières suivantes par exemple :

- Aider les agences de conservation à mettre en œuvre des mécanismes de suivi et d'élaboration de rapports pour garantir l'utilisation efficace des fonds.
- Soutenir la mise en place des réglementations et des institutions nécessaires aux mécanismes de financement innovants tels que les obligations vertes, les taxes environnementales et les paiements pour les services écosystémiques.

- Soutenir la formation et le renforcement des institutions responsables de la gestion des fonds environnementaux.
- Encourager la collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et les OSC afin d'accroître les ressources disponibles pour la conservation.
- Veiller à ce que la protection des forêts soit une priorité intégrée dans les plans de développement économique et social.

Un élément de poids dans la coordination des bailleurs de fonds pourrait être le partage du suivi et de l'évaluation des projets et des programmes, afin d'encourager les bonnes pratiques et l'apprentissage entre OSC et bailleurs. De nombreux bailleurs disposent de leurs propres systèmes de suivi (ex : AFR100, WABiLED), et des plateformes de partage, telles que celles établies par les initiatives PAPbio/NaturAfrica de l'UE, existent.

Au niveau régional, les plates-formes nationales multipartites de l'AFR100 offrent une opportunité de collaborer directement avec les agences gouvernementales, les OSC et le secteur privé, tandis que les efforts d'harmonisation des politiques de WABiLED avec la CEDEAO et l'UFM offrent une base solide pour que le CEPF plaide et soutienne l'intégration continue des politiques en Afrique de l'Ouest. L'exploitation des résultats politiques de WABiLED peut améliorer la cohérence des lois sur la conservation, l'application des lois et la collaboration environnementale transfrontalière dans la région.

12. NICHE D'INVESTISSEMENT DU CEPF

12.1 Leçons des phases précédentes

La section 3 présente une synthèse des investissements antérieurs du CEPF dans le hotspot, ainsi que ses impacts et leçons clés. Le tableau 12.1 relie ces leçons à des pistes stratégiques pour la prochaine phase d'investissement du CEPF.

12.2 Contexte de la prochaine phase de financement du CEPF : conclusions des chapitres 1 à 11

La compréhension de l'importance de la biodiversité du hotspot s'est améliorée grâce au travail de terrain et aux révisions taxonomiques qui ont permis d'identifier de nouvelles espèces et davantage de sites d'importance critique pour leur conservation (chapitres 4 et 5). Avec 222 espèces classées En danger critique, dont 19 seraient restreintes à une seule ZCB (voir annexe 1), le besoin d'actions de conservation sur les sites prioritaires reste élevé. De nombreux groupes taxonomiques sont mal connus et il est probable que d'autres espèces seront découvertes à l'avenir. Il existe un arriéré de données disponibles pour la mise à jour de l'analyse des ZCB et l'élargir, qu'il convient de combler. Ce processus bénéficie du soutien des parties prenantes par l'intermédiaire des groupes de coordination nationaux (GCN) des ZCB dans cinq pays.

Les pays du hotspot ont perdu 6 % de leur couvert forestier entre 2010 et 2020. Le niveau de menace pesant sur la biodiversité et les écosystèmes du hotspot augmente (chapitre 6). Si l'indice Liste rouge au niveau national ne détecte qu'une légère augmentation du niveau de menace, cela peut refléter le manque de données et les retards dans la mise à jour de l'évaluation de la Liste rouge. Les données sur la déforestation et d'autres menaces dans les ZCB et au niveau des pays indiquent une perte continue d'habitats. Les données économiques et démographiques (chapitre 7) confirment la prévision d'une pression en hausse dans l'avenir sur l'environnement naturel.

Les causes de la perte et de la dégradation des écosystèmes (chapitre 5) restent inchangées par rapport à celles identifiées dans le profil d'écosystème de 2015 : agriculture vivrière et paysanne à petite échelle mais expansive, exploitation directe des animaux et des plantes pour la consommation et le commerce, et défrichage à grande échelle pour les plantations et autres investissements commerciaux. Les principaux facteurs de changement sont la pauvreté (manque d'accès sécurisé aux ressources productives, à l'éducation et aux soins de santé ainsi que la migration) et les politiques qui misent sur la croissance économique liée à l'expansion des industries de ressources primaires (exploitation minière, agro-industrie, etc.). L'analyse appuie la nécessité d'intégrer l'amélioration des moyens de subsistance en tant qu'élément clé des actions de conservation menées sur les sites.

Une part importante des ZCB du hotspot se trouve dans des aires protégées, et la qualité de la gestion des aires protégées est donc un facteur critique de la conservation de la biodiversité. Le financement public de la gestion des aires protégées est toutefois insuffisant, ce qui rend ces zones vulnérables à des activités incompatibles. En dehors des aires protégées, les régimes fonciers (par ex. : propriété distincte des arbres et des terres) découragent les pratiques durables dans certains cas, alors que dans d'autres, les initiatives coutumières et communautaires ont été reconnues par la loi et constituent une base solide pour la gestion des ressources par les communautés. Les OSC sont dans une position stratégique pour apporter leur contribution en réunissant les communautés, les gouvernements et les autres parties prenantes.

Les bailleurs de fonds, en particulier les institutions bilatérales et multilatérales, réalisent des investissements importants dans le secteur de l'environnement, y compris la conservation de la biodiversité (chapitre 11). Cependant, tous ces fonds ne sont pas disponibles pour les OSC, et ceux qui le sont tendent à être plus accessibles aux ONG internationales (et à quelques ONG nationales) qui ont le profil et la capacité de répondre aux exigences des bailleurs de fonds. Ces grandes ONG peuvent jouer un rôle important dans des partenariats avec les organisations locales, en allouant des fonds et un appui au renforcement des capacités. Le financement direct des petites OSC locales est largement limité au CEPF, au GEF-SGP et au FFEM-PPI.

L'importance du secteur privé s'est accrue, en raison des nouveaux investissements et de l'intérêt croissant qu'il porte à l'atténuation des dommages environnementaux et sociaux causés par ses activités. Il est possible d'encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques, à soutenir davantage les communautés et écosystèmes au sein desquels les entreprises opèrent, et à établir un lien entre les initiatives communautaires et les nouveaux marchés. Parallèlement, les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux nouvelles possibilités de financement des activités liées à l'environnement et au climat, notamment par le biais du commerce du carbone et des crédits de biodiversité.

Les OSC du hotspot sont confrontées à une série de défis (chapitre 9). L'environnement politique dans lequel elles opèrent est quelque peu contraint dans la plupart des pays, avec des pressions politiques et juridiques qui restreignent la liberté de la presse et le droit des personnes à se réunir et à faire valoir leurs droits. Seul Sao Tomé-et-Principe est considéré comme un pays ouvert à cet égard. Sur le plan interne, les OSC souffrent d'un manque de financement stable à long terme, d'une forte rotation du personnel et de défis organisationnels liés à l'adaptation à un environnement politique et social dynamique. La mise en réseau et la collaboration entre OSC sont généralement faibles, ce qui entrave l'accès à certaines opportunités d'impact collectif sur les politiques. Il existe de nombreuses initiatives et opportunités de renforcement des capacités. Beaucoup d'entre elles concernent les compétences en gestion de projet qui, bien que vitales, sont insuffisantes pour permettre la résilience à long terme de la société civile dans le hotspot. Toutefois, l'expérience en matière de changement organisationnel à long terme s'accumule et plusieurs sources d'appui spécialisées sont disponibles.

Tableau 12.1. Synthèse des leçons stratégiques et des recommandations de la vision à long terme pour le hotspot

Leçon	Réponses pertinentes pour le CEPF
Stratégies de conservation au niveau du site	
Les interventions de conservation ne peuvent être réussies et/ou durables sans l'appropriation par les communautés. Si l'on ne prête pas attention à ces questions, les communautés sont plus susceptibles d'échanger leurs terres contre des indemnités de l'industrie extractive.	L'autonomisation des communautés pour leur permettre de travailler à leur propre développement doit être au cœur de tous les investissements. Les moyens de subsistance devraient constituer un élément essentiel des projets sur le terrain. Ces interventions doivent être basées sur une théorie claire du changement qui articule le lien entre les moyens de subsistance et la conservation de la biodiversité.
L'autonomisation des communautés passe par un accès sûr et légal aux ressources naturelles. Dans de nombreux pays du hotspot, il existe des cadres juridiques pour la gestion communautaire.	Encourager l'utilisation et l'extension des cadres juridiques existants permettant une gestion communautaire des ressources.
La conservation nécessite un changement de comportement au niveau local et régional (par ex. au niveau des consommateurs). Les médias créatifs constituent une approche efficace et à fort impact.	Renforcer la collaboration avec les médias, améliorer la capacité des OSC à travailler sur la communication.
L'engagement des parties prenantes pour accroître l'impact	
Certains acteurs du secteur privé souhaitent atténuer les incidences négatives de leurs activités sur l'environnement, en finançant des mesures d'atténuation et en promouvant des chaînes d'approvisionnement durables.	S'entretenir avec le secteur privé (par exemple par le biais de plateformes de discussion multipartites) pour promouvoir l'adoption de pratiques durables, augmenter les contributions financières à la conservation et promouvoir l'investissement dans des mécanismes financiers innovants (par exemple la compensation, le commerce du carbone, les services écosystémiques).
L'appui des pouvoirs publics est clé pour la réussite, le maintien et l'extension de toutes les interventions de conservation, depuis l'identification des ZCB jusqu'à la planification, les décisions d'autorisation, la désignation des AP, les interventions sur les sites et le cadre politique.	Développer des relations solides avec les autorités compétentes dès le début des investissements ; les campagnes médiatiques et la sensibilisation du public peuvent y contribuer, grâce à la formation des journalistes et à la formation des OSC en matière de communication efficace.
L'impact de la conservation sera renforcé par la conservation transfrontalière, le partage des informations et la standardisation des approches. Les mécanismes de coopération existants (par ex. l'UFM, la COMIFAC, la CEDEAO) offrent la possibilité de le faire, mais ne couvrent pas l'ensemble du hotspot.	Encourager la collaboration régionale et l'harmonisation entre les gouvernements, par ex. via une plateforme de coordination informelle spécifique aux pays du hotspot (la plateforme créée pour le programme de la Grande muraille verte en est un exemple).
Recherche et données	
Il existe des lacunes dans la connaissance de la biodiversité et des bonnes pratiques de conservation ; l'information est fragmentée.	Encourager les travaux de terrain et de recherche originaux pour combler les principales lacunes en matière de connaissances. Mettre en place des systèmes rigoureux de suivi à long terme et un mécanisme facilitant le partage d'informations.
Renforcement des capacités des OSC	
Les organisations de base ont besoin d'un soutien sur mesure, à moyen et à long terme.	Synchroniser différentes sources de financement afin d'atteindre la sécurité financière nécessaire au développement à long terme de l'organisation.

Leçon	Réponses pertinentes pour le CEPF
L'approche du mentorat a été couronnée de succès, mais l'engagement des participants est essentiel à sa réussite.	Continuer à promouvoir le mentorat, veiller à ce que la participation soit volontaire et soutenue par l'OSC.
L'apprentissage de pair à pair est une approche puissante de renforcement des capacités qui devrait être optimisée.	Créer des opportunités pour les OSC de se rencontrer, d'échanger et de travailler en réseau à différents niveaux.
Les OSC doivent être encouragées à collaborer plutôt qu'être en concurrence pour les financements, mais cela ne peut pas être imposé.	Encourager et soutenir la création de relations de confiance par les échanges, l'apprentissage par les pairs et le financement de projets collaboratifs.
Le soutien aux capacités des OSC doit se fonder sur une compréhension commune des besoins et du contexte.	Organiser des réunions en présentiel et intégrer du temps suffisant pour établir une relation OSC, bailleur et prestataire de renforcement de capacités.
Le renforcement des capacités devrait être faire l'objet d'une petite subvention.	Mettre en place des mesures pour garantir que le renforcement des capacités conduise à une amélioration des performances.
Financement à long terme et durabilité	
Les mécanismes de financement des petites OSC et des organisations de base sont inadéquats. Ces organisations n'ont pas les capacités et le profil requis pour accéder aux fonds des bailleurs.	Cibler les petites subventions du CEPF pour les organisations locales et de petite taille, et adapter le processus de validation et de soutien des projets aux besoins de ce groupe.
Le financement pour des projets de production de données scientifiques permettant d'établir des priorités et de concevoir des investissements dans le domaine de la conservation est insuffisant.	Veiller à ce que le financement pour la collecte de données et le travail de terrain renforce les capacités et permette aux porteurs de projets de solliciter des fonds supplémentaires.
L'insuffisance de partage des connaissances et de collaboration entre les parties prenantes dans le hotspot limite la complémentarité.	Encourager les bailleurs de fonds de la conservation (en particulier les prestataires de petites subventions des OSC) à partager des informations et, le cas échéant, à se coordonner pour l'octroi de subventions.

12.3 Axe stratégique du CEPF dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest, 2025-2029

Cette section décrit les principales composantes stratégiques du programme du CEPF dans le hotspot. Ces composantes constituent la base des directions stratégiques (*strategic directions* - SD) et des priorités d'investissement (*Investment Priorities* - IP) identifiées au chapitre 13.

12.3.1 S'appuyer sur des données pour construire un plaidoyer politique et définir des priorités

Les données sont la base d'une bonne politique et d'une bonne prise de décision. Il existe une opportunité importante d'utiliser les données existantes sur les espèces, les sites et les pratiques de conservation dans le hotspot afin d'améliorer l'analyse des priorités et d'informer les politiques et les programmes. Cependant, les données existantes sont fragmentaires et, dans certains cas, obsolètes, avec de nombreuses lacunes dans la connaissance de sites et de groupes taxonomiques spécifiques. Bien qu'historiquement, les études aient été menées par des institutions extérieures à la région, un nombre croissant d'initiatives collaboratives commencent à générer un cadre d'experts et d'institutions au sein du hotspot en capacité d'effectuer le travail d'identification des espèces et des sites. En outre, les entreprises privées contribuent de plus en plus à la collecte de données sur la biodiversité, car elles tentent de quantifier leur impact et de planifier des mesures d'atténuation. Le soutien du CEPF à la collecte et à l'analyse des données contribuera à combler les lacunes prioritaires en matière de connaissances, à renforcer le travail collaboratif et les capacités locales.

12.3.2 Mesures de conservation durable des sites et des paysages

Au cœur de la mission du CEPF se trouve la gestion durable de la conservation des sites, la protection des espèces menacées et la contribution à des moyens de subsistance plus sûrs pour les communautés locales. Le CEPF continuera à axer son travail sur la conservation des écosystèmes terrestres et d'eau douce prioritaires, y compris les zones côtières.

Les OSC sont au centre de l'accompagnement du CEPF parce qu'elles font progresser la conservation des sites grâce à leur rôle d'intermédiaire entre les communautés, le gouvernement et les autres parties prenantes. Les OSC sont plus efficaces lorsqu'elles disposent des capacités nécessaires (voir ci-dessous) mais également lorsqu'elles collaborent avec d'autres OSC qu'elles développent des collaborations stratégiques avec le gouvernement et les décideurs du secteur privé. On trouve la présence de groupes communautaires et de base qui agissent pour servir les intérêts de leurs membres et de leur communauté dans ou autour de la plupart des sites où le CEPF peut financer une action. Ces groupes sont des partenaires clés pour les actions concernant la conservation et l'amélioration des moyens de subsistance. Beaucoup de ces groupes ont des structures informelles ou traditionnelles de prise de décision et de gouvernance. Celles-ci peuvent ne pas être adaptées pour demander et gérer une subvention du CEPF. Dans ces cas, des solutions existent : le renforcement des capacités si le groupe souhaite formaliser ses structures et processus ; travailler avec une OSC plus expérimentée en tant qu'intermédiaire financier proposant un appui administratif et technique ; ou accorder une subvention à une OSC pouvant travailler en partenariat avec un ou plusieurs groupes de base. La décision sur la modalité la plus appropriée sera évaluée par la RIT en discussion avec les partenaires et les bénéficiaires potentiels.

Les approches paysagères de la conservation (c'est-à-dire la prise en compte de l'utilisation des terres et d'autres questions qui dépassent les limites d'un site ou d'une ZCB) ont été abordées dans le cadre de plusieurs des projets financés lors de la phase précédente de l'investissement du CEPF. La vision à long terme préconise une adoption

plus large des approches paysagères, afin de lutter contre les pressions qui trouvent leur origine en dehors des limites d'un site, et d'assurer que les ZCB restent connectées les unes aux autres par le biais de corridors d'habitat gérés avec bienveillance. Les approches paysagères présentent des défis importants, car elles impliquent un plus grand nombre de parties prenantes (notamment plusieurs communautés et agences gouvernementales aux mandats et responsabilités variés) et donc davantage d'enjeux à gérer. Le temps et les efforts nécessaires pour coordonner les parties prenantes dans un paysage complexe peuvent dépasser les ressources d'un petit projet alors même que diverses aires protégées du hotspot sont, par ailleurs, des entités vastes et complexes, avant même de considérer les paysages environnants. Le financement des approches paysagères pourrait donc impliquer un ensemble de subventions accordées à différents porteurs de projets travaillant de manière concertée, et pourrait inclure l'octroi d'une subvention spécifique pour faciliter cette coordination.

Le CEPF financera des approches paysagères lorsqu'un besoin clair et un lien stratégique entre la conservation d'un site (par ex. la gestion des pressions ou le maintien de la connectivité écologique) et l'utilisation des terres dans la zone environnante. Le CEPF travaillera avec les porteurs de projets pour relever les défis, notamment en obtenant des financements complémentaires et en facilitant la collaboration avec d'autres porteurs de projets et organisations travaillant dans la même localité.

Lorsque les organisations mènent des actions liées aux moyens de subsistance, il est essentiel de s'assurer qu'elles soient pertinentes par rapport aux objectifs de conservation ou qu'elles les renforcent. Cela peut passer par des accords de gestion communautaire de la conservation, des protocoles d'accord et tout autre accord ou arrangement réciproque entre les communautés et les porteurs de projets, par lequel un appui est conditionné à la mise en œuvre de certaines actions.

12.3.3 Développer l'expérience au niveau des sites pour collaborer avec le gouvernement et le secteur privé

Une leçon apprise des phases précédentes (et d'autres hotspots ; se référer au profil d'écosystème du hotspot du bassin méditerranéen par exemple) est que le plaidoyer politique et la modélisation des bonnes pratiques pour influencer le secteur privé sont plus efficaces lorsqu'ils sont basés sur une intervention sur un site. Le fait de passer du niveau local au niveau national et régional garantit la légitimité et la pertinence des récits et des modèles dans un contexte spécifique.

12.3.4 Une approche différenciée du renforcement des capacités et du développement organisationnel

Le renforcement des capacités des OSC locales est une priorité pour le CEPF dans tous les hotspots et constitue un élément essentiel pour soutenir la mise en œuvre efficace des projets. Dans le hotspot des forêts guinéennes, les master classes, l'apprentissage entre pairs et les relations de mentorat entre OSC se sont avérés particulièrement efficaces pour renforcer les capacités des petites OSC à concevoir et gérer des projets de conservation. Ces compétences peuvent être transmises de manière efficiente à travers des formations standardisées réunissant plusieurs OSC, accompagnés d'une préparation en amont et d'un suivi adapté. La participation à ce type de renforcement des capacités sera généralement liée à une subvention de projet et sera accessible à tous les bénéficiaires, sur la base d'un plan de renforcement des capacités élaboré avec la RIT au stade de l'élaboration de la proposition.

En complément, le CEPF s'engage à renforcer la résilience et la durabilité des OSC dans le hotspot, afin de pouvoir se retirer à terme, laissant une société civile forte capable d'obtenir des financements et d'agir de manière indépendante. Cela nécessite une approche de développement organisationnel (DO) à long terme, adaptée aux besoins spécifiques de chaque OSC et mise en œuvre selon le rythme et les modalités définis par l'OSC elle-même. Les organisations qui souhaitent s'engager dans une démarche de DO

ont besoin d'un financement sûr et spécifique et d'un accompagnement spécialisé. Toutes les OSC ne seront pas prêtes ou intéressées par cette démarche, et la capacité du CEPF à soutenir ces initiatives sera limitée par les fonds disponibles (et possiblement de la disponibilité d'un appui technique spécialisé). Pour y répondre, le CEPF veillera à ce que l'accompagnement en DO donne la priorité aux OSC soit prioritairement accordé aux OSC ayant démontré un fort potentiel de contribution à la conservation dans le hotspot, et ayant exprimé leur réel intérêt à s'engager dans un processus de DO. Le niveau de financement requis pour ces interventions n'est pas clair au départ. Il se peut que le CEPF finance les étapes initiales d'un processus de DO et aide l'OSC à obtenir des fonds pour poursuivre le processus. Il sera essentiel de s'assurer que l'OSC s'approprie le processus de DO tout au long de la planification et de la mise en œuvre.

13. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET ORIENTATION PROGRAMMATIQUE DU CEPF, 2025-2030

13.1 Priorités d'investissement du CEPF

13.1.1 Espèces prioritaires

Les menaces qui pèsent sur la plupart des espèces sont liées à la perte d'habitat et à la surexploitation et, dans de nombreux cas, ces menaces seront traitées efficacement si les aires protégées dont elles dépendent sont conservées. Cependant, certaines espèces ne peuvent pas être conservées uniquement par des mesures basées sur des sites, parce qu'elles sont présentes à de très faibles densités ou se déplacent sur de longues distances de manière saisonnière ou à différents stades de leur cycle de vie. D'autres espèces peuvent exister dans des ZCB protégées mais être fortement menacées parce qu'elles sont la cible d'une exploitation illégale ou d'une persécution. Enfin, pour certaines espèces, la petite taille de leur population les rend vulnérables aux maladies ou aux événements fortuits, tels que les incendies, et elles doivent donc faire l'objet d'une attention particulière en matière de conservation.

Sur la base de ces considérations, la liste complète des résultats des espèces (section 5.2) a été classée par ordre de priorité, en utilisant les critères suivants :

- A. Espèces En danger critique.
- B. Espèces En danger.
- C. Espèces dont l'aire de répartition est restreinte et qui sont susceptibles d'être endémiques au hotspot (c'est-à-dire que 100 % de la population mondiale ou de l'aire de répartition mondiale connues se trouve dans le hotspot).

Les espèces répondant à la fois aux critères A et C ont été classées au rang de priorité 1. Les espèces répondant soit uniquement au critère A, soit aux critères B et C ont été classées au rang de priorité 2. Au total, 386 espèces ont été classées dans l'un de ces deux rangs de priorité (annexe 1). Le tableau 13.1 présente les résultats les plus urgents en **rouge**, équivalant à "En danger critique avec une aire de répartition restreinte", et les résultats les plus urgents en **jaune**, équivalant à "En danger avec une aire de répartition restreinte" ou "En danger critique sans une aire de répartition restreinte".

Tableau 13.1. Résultats de hiérarchisation pour les espèces

	Aire restreinte	Aire non restreinte	Total
En danger critique	84	138	222
En danger	164	322	486
Vulnérable	79	380	459
Données insuffisantes	85	198	283

Les 84 espèces qui sont à la fois en danger critique et à aire de répartition restreinte sont des priorités pour l'investissement du CEPF. Il s'agit de 25 amphibiens, 24 poissons osseux, neuf mammifères, sept mollusques, six oiseaux, cinq plantes, trois reptiles, trois crabes et crevettes d'eau douce, une raie et un insecte (tableau 13.2).

En appliquant ces critères et en les utilisant pour la sélection des projets de conservation, il est important de reconnaître le grand nombre d'espèces qui n'ont pas été évaluées pour la Liste rouge ou dont les données sont insuffisantes. Parmi elles, de nombreuses espèces seront également prioritaires pour les mesures de conservation.

Sur les 84 espèces prioritaires pour l'investissement du CEPF, 35 ont été recensées dans au moins une ZCB : 18 amphibiens, huit mammifères, cinq oiseaux, trois plantes et un crabe d'eau douce. Ces 35 espèces sont présentes dans 50 ZCB au total. L'annexe 5 dresse la liste des espèces de priorité 1 et des ZCB.

Tableau 13.2. Espèces prioritaires pour l'investissement du CEPF

N°	Nom scientifique	Nom commun	N°	Nom scientifique	Nom commun
Amphibiens			Poissons osseux		
1	<i>Alexteroon jynx</i>	na	32	<i>Callopanchax monroviae</i>	na
2	<i>Arthroleptis krokosua</i>	na	33	<i>Clarias maclareni</i>	Poisson-chat
3	<i>Astylosternus nganhanus</i>	na	34	<i>Coptodon coffea</i>	na
4	<i>Cardioglossa manengouba</i>	na	35	<i>Enteromius bagbwensis</i>	na
5	<i>Cardioglossa trifasciata</i>	na	36	<i>Enteromius clauseni</i>	Barbus clauseni
6	<i>Conraua derooi</i>	na	37	<i>Enteromius melanotaenia</i>	na
7	<i>Conraua sagyimase</i>	na	38	<i>Epiplatys coccinatus</i>	na
8	<i>Crotaphatrema lamottei</i>	na	39	<i>Fundulopanchax scheeli</i>	Killi-fiche de Scheeli
9	<i>Leptodactylodon axillaris</i>	na	40	<i>Konia dikume</i>	na
10	<i>Leptodactylodon erythrogaster</i>	na	41	<i>Konia eisentrauti</i>	na
11	<i>Leptodactylodon wildi</i>	na	42	<i>Labeo curriei</i>	na
12	<i>Nimbaphrynoides occidentalis</i>	na	43	<i>Ladigesia roloffii</i>	na
13	<i>Petropedetes perreti</i>	na	44	<i>Myaka myaka</i>	na
14	<i>Phrynobatrachus afiaborago</i>	na	45	<i>Parauchenoglanis buettikoferi</i>	na
15	<i>Phrynobatrachus chukuchuku</i>	na	46	<i>Pungu maclareni</i>	na
16	<i>Phrynobatrachus intermedius</i>	na	47	<i>Sarotherodon caroli</i>	na
17	<i>Phrynobatrachus jimzimkusi</i>	na	48	<i>Sarotherodon linnellii</i>	Tilapia à nageoires noires
18	<i>Phrynobatrachus njiomock</i>	na	49	<i>Sarotherodon steinbachi</i>	na
19	<i>Sclerophrys perreti</i>	na	50	<i>Scriptaphyosemion etzeli</i>	na
20	<i>Werneria bambutensis</i>	na	51	<i>Scriptaphyosemion schmitti</i>	na
21	<i>Werneria mertensiana</i>	na	52	<i>Stomatepia mariae</i>	na
22	<i>Werneria tandyi</i>	na	53	<i>Stomatepia mongo</i>	na
23	<i>Wolterstorffina chirioi</i>	na	54	<i>Stomatepia pindu</i>	na
24	<i>Wolterstorffina parvipalmata</i>	na	55	<i>Synodontis macrophthalmus</i>	na
25	<i>Xenopus longipes</i>	na	Crabes et crevettes d'eau douce		
Oiseaux			56	<i>Afrithelphusa leonensis</i>	na
26	<i>Bostrychia bocagei</i>	Ibis de São Tomé	57	<i>Liberonautes grandbassa</i>	na
27	<i>Crithagra concolor</i>	Néospize de Sao Tomé	58	<i>Liberonautes lugbe</i>	na
28	<i>Lanius newtoni</i>	Pie-grièche de Sao Tomé	Insectes		
29	<i>Otus feae</i>	Petit-duc d'Annobon	59	<i>Elattoneura pluotae</i>	na
30	<i>Otus bikegila</i>	Petit-duc de Principe			
31	<i>Turdus xanthorhynchus</i>	Merle de Principe			

N°.	Nom scientifique	Nom commun
Mammifères		
60	<i>Cercopithecus roloway</i>	Cercopithèque de Rolloway
61	<i>Crocidura wimmeri</i>	Musaraigne à dents blanches
62	<i>Hipposideros lamottei</i>	Chauve-souris de Lamotte
63	<i>Lophuromys eisenrauti</i>	Rat à crinière du mont Lefo
64	<i>Myosorex eisenrauti</i>	Musaraigne d'Eisenraut
65	<i>Piliocolobus epieni</i>	Colobe bai nigérien
66	<i>Piliocolobus pennantii</i>	Colobe bai de Pennant
67	<i>Piliocolobus preussi</i>	Colobe roux du Cameroun
68	<i>Piliocolobus waldroni</i>	Colobe rouge de Miss Waldron
Mollusques		
69	<i>Bellamya Liberiana</i>	Bellamya
70	<i>Coelatura essoensis</i>	na
71	<i>Melanoïdes voltae</i>	Mélanoïde à bord rouge
72	<i>Pleiodon ovatus</i>	na
73	<i>Potadoma angulata</i>	na
74	<i>Potadoma togoensis</i>	na
75	<i>Pseudocleopatra togoensis</i>	na
Plantes		
76	<i>Acridocarpus staudtii</i>	na
77	<i>Aubregria taiensis</i>	na
78	<i>Ledermanniella keayi</i>	na
79	<i>Talbotiella gentii</i>	na
80	<i>Tarenna hutchinsonii</i>	na
Reptiles		
81	<i>Cynisca gansi</i>	na
82	<i>Lacertaspis lepesmei</i>	Scinque à cinq doigts d'ange
83	<i>Trachylepis nganphae</i>	na
Requins, raies		
84	<i>Fontitrygon garouaensis</i>	Raie du Niger

13.1.2 Sites prioritaires

Bien que toutes les ZCB soient importantes, leur contribution à la conservation de la biodiversité dans le hotspot est classée afin de prioriser le soutien du CEPF. Deux approches complémentaires de classement sont utilisées : l'approche irremplaçabilité-vulnérabilité, qui a été utilisée dans le profil d'écosystème de 2015 ; et une approche qui utilise la métrique STAR (*Species Threat Abatement and Restoration*) qui mesure la contribution possible des investissements à la réduction du risque d'extinction des espèces.

Priorisation des ZCB en utilisant l'indice irremplaçabilité-vulnérabilité

Cette approche standard de classement des ZCB suit la méthodologie décrite par Langhammer *et al.* (2007), selon laquelle chaque ZCB est assignée à une catégorie basée sur (1) le caractère irremplaçable de l'espèce, qui indique à quel point chaque ZCB est unique, et (2) la vulnérabilité de l'espèce, qui indique le risque d'extinction des espèces présentes dans la ZCB. Le score final attribué pour importance biologique à la ZCB repose sur ces deux facteurs.

Irremplaçabilité fondée sur les espèces : Pour chaque espèce enregistrée dans la ZCB, une estimation est faite du nombre total de sites où cette espèce peut être trouvée. Pour simplifier, le nombre estimé de sites peut être : un, de deux à dix, de 11 à 100 ou supérieur à 100 (tableau 13.3). La ZCB reçoit la valeur d'irremplaçabilité de l'espèce la plus irremplaçable qui s'y trouve. Ainsi, si une ZCB abrite une espèce qui n'est présente sur aucun autre site, la valeur d'irremplaçabilité de la ZCB sera de 1 ou "extrême".

Tableau 13.3 Classification de l'irremplaçabilité par espèce pour les ZCB

Nombre ajusté de ZCB au sein du hotspot où l'espèce serait présente	Classification de l'irremplaçabilité des espèces pour le site
1	Extrême
2-10	Haut
11-100	Moyen
>100	Faible

Le nombre de sites où une espèce est présente est initialement calculé à partir des listes des espèces connues dans chaque ZCB du hotspot. Cependant, cela peut ne pas donner une estimation précise du nombre de sites où l'espèce est présente, en particulier pour (1) les espèces qui ne sont enregistrées que dans une ou quelques ZCB, alors qu'elles sont connues pour être plus répandues dans le hotspot ; ou (2) les espèces qui sont connues pour être largement présentes en dehors du hotspot, mais qui ne sont enregistrées que dans une ou quelques ZCB dans le hotspot. Pour le hotspot des forêts guinéennes, ce dernier groupe comprend les espèces de la savane et du Sahel dont l'aire de répartition ne recouvre que marginalement celle du hotspot.

Pour éliminer ces sources d'erreur, les enregistrements d'espèces provenant de moins de 10 ZCB dans le hotspot (c'est-à-dire les catégories "Extrême" et "Élevé") ont été revus et ajustés pour représenter plus précisément le nombre de sites où l'espèce est présente. L'annexe 1 montre le nombre de ZCB dans le hotspot GFWA où chaque espèce menacée est enregistrée, ainsi que le nombre estimé de sites où l'espèce est présente au niveau mondial.

Vulnérabilité basée sur les espèces : Chaque espèce recensée dans une ZCB est classée dans une catégorie de vulnérabilité des espèces en fonction de son statut dans la Liste rouge. La ZCB se voit attribuer le score de vulnérabilité par espèce basé sur l'espèce la plus menacée qui s'y trouve. Ainsi, si une ZCB possède une ou plusieurs espèces En danger critique (CR), la valeur de vulnérabilité de la ZCB sera "extrême" (Tableau 13.4).

Le score final d'irremplaçabilité-vulnérabilité de la ZCB dépend du « duo » de catégories espèce-irremplaçabilité et espèce-vulnérabilité s'appliquant alors à la ZCB (tableau 13.5). Le score peut être compris entre 1 (pour les ZCB qui ont une espèce unique En danger critique) et 5 (1 indiquant l'importance biologique la plus élevée).

Tableau 13.4. Classification de la vulnérabilité par espèce pour les ZCB

Catégorie de la Liste rouge des espèces les plus menacées du site	Classification de la vulnérabilité du site en fonction des espèces
En danger critique (CR)	Extrême
En danger (EN)	Haut
Vulnérable (VU)	Moyen
Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC)	Faible

Tableau 13.5 Attribution des scores d'importance biologique pour les ZCB sur la base de l'irremplaçabilité et de la vulnérabilité des espèces

		Catégorie de vulnérabilité des espèces (la catégorie attribuée sera la plus élevée pour toute espèce dans la ZCB)			
		Extrême	Haut	Moyen	Faible
Catégorie d'irremplaçabilité des espèces (la catégorie attribuée sera la plus élevée pour toute espèce dans la ZCB)	Extrême	1	2	3	4
	Haut	2	3	4	5
	Moyen	3	4	5	5
	Faible	4	5	5	5

Priorisation des ZCB par le biais de STAR

L'approche globale STAR (*Species Threat Abatement and Restoration*) attribue un score à chaque espèce d'oiseau, de mammifère et d'amphibien présente dans une ZCB en fonction : (1) de la catégorie de cette espèce sur la Liste rouge ; et (2) de la proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui se trouve dans la ZCB. Le score le plus élevé sera attribué à une espèce CR dont l'aire de répartition se trouve entièrement dans le site et qui n'est présente nulle part ailleurs. Les scores de toutes les espèces présentes sur le site sont additionnés pour calculer le score STAR du site lui-même.

La mesure STAR diffère de l'approche irremplaçabilité-vulnérabilité décrite ci-dessus, dans le sens où elle :

- Suppose qu'une espèce est présente sur un site si l'aire de répartition cartographiée de l'espèce chevauche le site, même si elle n'y a pas été enregistrée⁸¹. Cela devrait permettre de dénombrer davantage d'espèces sur chaque site, mais cela signifie également que si aucune carte de l'aire de répartition n'est associée à l'espèce sur la Liste rouge, celle-ci ne sera pas incluse.
- Attribue des scores à chaque espèce et les additionne pour générer un score pour le site, au lieu de prendre le score d'irremplaçabilité/vulnérabilité le plus élevé. Cela signifie que les sites comportant un grand nombre d'espèces moins

⁸¹ Ces informations se réfèrent à la « couche estimée de réduction des menaces » selon l'approche STAR. Lorsque les données sont disponibles, l'approche STAR permet également de calculer « une couche STAR calibrée » (qui confirmerait la présence des espèces et des menaces au sein des sites), ainsi qu'une couche STAR de « restauration » (qui permettrait d'identifier les opportunités de restauration).

menacées peuvent obtenir un score plus élevé que ceux comportant un petit nombre d'espèces très menacées.

L'une des limites de la méthodologie STAR est que le score est actuellement calculé en utilisant uniquement les groupes taxonomiques pour lesquels des données relativement complètes sont disponibles : les oiseaux, les mammifères et les amphibiens. Cela signifie qu'un site de grande importance pour les espèces d'autres groupes taxonomiques, tels que les plantes, les poissons d'eau douce, les libellules ou les crustacés, recevra un score inférieur à celui d'un site présentant une communauté comparable d'oiseaux ou de mammifères.

Résultats de la hiérarchisation biologique des ZCB

Vingt ZCB ont reçu le score d'importance biologique de 1 avec l'approche irremplaçabilité-vulnérabilité décrite ci-dessus. Cela signifie qu'ils sont le seul site connu pour abriter au moins une espèce CR. L'approche STAR a généré des scores de sites compris entre 0 et 2 721. Un groupe de sept sites a obtenu des scores très élevés (entre 550 et 2 721), la grande majorité (112 sites) ayant obtenu un score inférieur à 200.

Sur les sept sites ayant obtenu les meilleurs scores STAR, six étaient également les mieux classés dans l'approche irremplaçabilité-vulnérabilité, tandis qu'un seul (la forêt de Taï en Côte d'Ivoire) a reçu un score de 2. Cela s'explique par le fait que Taï compte un grand nombre d'espèces menacées (63) et obtient donc un score élevé dans l'approche STAR, mais que les trois espèces CR présentes sur le site sont toutes relativement répandues, ce qui réduit le score irremplaçabilité-vulnérabilité.

La liste finale des résultats prioritaires pour le site (ZCB) a été générée en utilisant :

- Toutes les ZCB classées 1 selon l'approche irremplaçabilité-vulnérabilité. Cela permet de s'assurer que tous les sites qui abritent une espèce unique classée CR sont inclus.
- Les 20 % de ZCB les plus performantes sur la base du classement STAR.

Il en résulte une liste de 33 ZCB équivalent à 24% de toutes les ZCB confirmées dans le hotspot (figures 13.1 et 13.2). Vingt-cinq d'entre elles sont classées 1 ou 2 par les deux approches décrites ci-dessus. Les ZCB prioritaires se trouvent dans huit des onze pays du hotspot : 13 au Cameroun, sept au Liberia, trois en Guinée équatoriale et deux en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Nigeria et à Sao Tomé-et-Principe. La Sierra Leone, le Bénin et le Togo n'ont pas de ZCB sur la liste prioritaire. Le tableau 13.6 dresse la liste des ZCB prioritaires. La catégorie d'importance biologique de chaque ZCB est indiquée à l'annexe 2.

Figure 13.1. Sites prioritaires pour l'investissement du CEPF dans les forêts de Haute Guinée



Figure 13.2. Sites prioritaires pour l'investissement du CEPF dans les forêts de Basse Guinée



Tableau 13.6. Sites prioritaires pour l'investissement du CEPF

Code carte	Code ZCB	Pays	Nom de la ZCB	Espèces CR limitées à site unique	Score STAR élevé
CMR1	6125	Cameroun	Bakossi mountains	x	x
CMR3	29689	Cameroun	Bamboutos Mountains*	x	
CMR5	6122	Cameroun	Korup National Park		x
CMR9	6124	Cameroun	Mont Manengouba*	x	x
CMR10	26329	Cameroun	Mont Nganha*	x	
CMR11	6126	Cameroun	Mont Nlonako		x
CMR12	6130	Cameroun	Mount Cameroon and Mokoko-Onge*	x	x
CMR13	29690	Cameroun	Mount Lefo*	x	
CMR15	6115	Cameroun	Mount Oku	x	x
CMR16	6127	Cameroun	Mount Rata and Rumpi Hills Forest Reserve*	x	x
CMR18	6112	Cameroun	Tchabal-Mbabo*		x
CMR19	6129	Cameroun	Yabassi		x
CMR20	47084	Cameroun	Eastern Bamenda highlands and associated hydrobasin*		x
CIV8	6092	Côte d'Ivoire	Réserve naturelle intégrale du mont Nimba*	x	x
CIV11	6100	Côte d'Ivoire	Taï National Park and Nzo Faunal Reserve		x
GHA2	6311	Ghana	Ankasa Resource Reserve - Nini-Sushien National Park*	x	x
GHA3	6312	Ghana	Atewa Range Forest Reserve*	x	
GIN8	6375	Guinée	Massif du Ziama		x
GIN9	6376	Guinée	Monts Nimba (partie AZE transfrontalière du mont Nimba)*	x	x
GNQ1	6378	Guinée équatoriale	Annobón	x	
GNQ2	6380	Guinée équatoriale	Reserva Científica de la Gran Caldera de Luba*	x	
GNQ3	6379	Guinée équatoriale	Parque Nacional del Pico Basilé*	x	x
LBR1	6461	Liberia	Cestos - Senkwen		x
LBR2	22308	Liberia	Cestos Gbi		x
LBR7	6463	Liberia	Grebo		x
LBR11	6457	Liberia	Lofa-Gola-Mano Complex		x
LBR12	6458	Liberia	Nimba mountains*	x	x
LBR14	6462	Liberia	Sapo		x
fw12	47038	Liberia	Weeni creek and associated hydrobasin*	x	
NGA4	6740	Nigeria	Cross River National Park (Oban Division)		x
NGA14	100504	Nigeria	Idanre Hills*	x	x
STP1	45720	Sao Tomé-et-Principe	Parque Natural Obô de São Tomé e Zona Tampão*	x	x
STP2	6884	Sao Tomé-et-Principe	Florestas do Príncipe*	x	x

Note : * = sites également identifiés comme prioritaires par Alliance for Zero Extinction (voir ci-dessous).

Vingt-deux ZCB sont à la fois des ZCB de priorité 1 sur la base de l'approche irremplaçabilité-vulnérabilité ou de l'approche STAR et abritent des espèces prioritaires. Vingt-huit autres ZCB abritent des espèces prioritaires mais ne sont pas considérées comme des sites prioritaires dans le cadre de la hiérarchisation biologique. Enfin, 11 ZCB sont considérées comme des sites prioritaires mais n'abritent pas d'espèces prioritaires. L'annexe 2 détaille le statut de chaque ZCB.

13.2 Directions stratégiques et priorités d'investissement

Le tableau 13.7 résume les directions stratégiques (*Strategic Directions* - SD) et les priorités d'investissement (*Investment priorities* - IP) subordonnées qui constituent les priorités thématiques pour l'investissement du CEPF dans le hotspot. Des descriptions complètes sont données dans les sections qui suivent.

Tableau 13.7. Directions stratégiques et priorités d'investissement 2025-2030 pour le hotspot GFWA

Direction stratégique	Priorité d'investissement
1. Soutenir les partenariats locaux pour la conservation de la biodiversité d'importance mondiale dans les sites prioritaires et les corridors écologiques	1.1. Promouvoir la protection et la gestion de la conservation des sites prioritaires et des corridors écologiques qui les relient
	1.2. Renforcer la viabilité financière à long terme des efforts de conservation des sites prioritaires
2. Sauvegarder les espèces et les écosystèmes prioritaires menacés au niveau mondial en identifiant et en traitant les principales menaces et les lacunes en matière d'information	2.1. Consolider et améliorer les données essentielles sur les espèces et les écosystèmes menacés
	2.2. Promouvoir les actions de conservation des espèces et des écosystèmes menacés
3. Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé	3.1. Mettre à jour l'analyse des ZCB pour le hotspot et renforcer les mécanismes nationaux de reconnaissance et de promotion des ZCB, y compris les GCN
	3.2. Compiler des données et communiquer au public, aux décideurs politiques et au secteur privé les besoins et les possibilités de conservation des ZCB et des espèces menacées
4. Faciliter le développement d'une communauté solide et résiliente d'organisations de la société civile dans le domaine de la conservation	4.1. S'assurer que les bénéficiaires de subventions du CEPF ont la capacité technique pour planifier, mettre en œuvre et maintenir des projets de conservation efficaces
	4.2. Soutenir les organisations de conservation ciblées engagées dans un processus de développement organisationnel
	4.3. Consolider la force et la capacité collectives d'OSC ciblées engagées dans des activités de conservation au niveau national et régional
5. Assurer une direction stratégique et une coordination efficace des investissements dans la conservation par l'intermédiaire d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	5.1 Soutenir un large éventail de groupes de la société civile œuvrant au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs communs de conservation mis en avant dans le profil d'écosystème

Direction stratégique 1. Soutenir les partenariats locaux pour la conservation de la biodiversité d'importance mondiale dans les ZCB prioritaires et les corridors écologiques

La vision à long terme du CEPF pour le hotspot souligne l'importance d'adopter une « approche intégrée au niveau du paysage » (*integrated landscape-level approach*) qui conserve les ZCB prioritaires et les groupes de ZCB par le biais d'actions au sein de la ZCB ainsi que dans le paysage qui l'entoure et qui la relie à d'autres ZCB ou à d'autres zones d'habitat. Un projet peut viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Réduire la pression sur une ZCB en encourageant : des formes différentes, plus productives ou durables d'utilisation des ressources ; des moyens de subsistance alternatifs et accentués liés à la protection de la biodiversité ; ou en s'attaquant à d'autres facteurs qui exercent une pression sur le site.
- Optimiser les possibilités de conserver ou d'améliorer la connectivité entre les écosystèmes dans le paysage en : encourageant le flux génétique et des populations d'espèces sauvages plus résilientes ; et en permettant aux espèces de se déplacer et de s'adapter pour faire face au changement climatique.
- Maintenir ou rétablir un lien entre la conservation des ZCB et les services écologiques qu'elles fournissent aux communautés environnantes, notamment l'eau, la régulation du climat local, les produits domestiques et les possibilités de loisirs.
- Veiller à ce que l'accent soit mis sur une utilisation et une gestion des terres durables et respectueuses de la biodiversité dans les zones entourant la ZCB, ainsi que sur la conservation de l'aire protégée elle-même.

La section 13.1.2 a classé les ZCB en fonction de leur importance pour la conservation de la biodiversité, et a identifié 33 ZCB prioritaires pour l'investissement du CEPF. Il s'agit des priorités géographiques pour le financement dans le cadre de La Direction stratégique 1 (SD1). L'évaluation des propositions prendra en compte les menaces qui pèsent sur le site, tout investissement de conservation existant et l'historique du soutien attribué par le CEPF au site.

La Direction stratégique 1 est mise en œuvre par le biais de deux priorités d'investissement (IP), axées sur la mise en œuvre de mesures de conservation au niveau des sites (IP1.1) et la création de mécanismes de financement pérennes qui contribueront à assurer la résilience des efforts de conservation à long terme (IP1.2).

Priorité d'investissement 1.1. Promouvoir la protection et la gestion de la conservation des ZCB prioritaires et des corridors écologiques qui les relient

Au cœur de la mission du CEPF se trouve le financement des OSC locales qui travaillent avec des partenaires (y compris le gouvernement, le secteur privé, les groupes communautaires/de base et d'autres OSC) pour conserver les sites d'importance mondiale pour la biodiversité (c.-à-d. les ZCB). Comme indiqué ci-dessus, la conservation des ZCB sera planifiée et abordée dans le contexte de paysages plus vastes et de la connectivité entre les sites.

La conception de chaque projet dépendra d'une analyse de la biodiversité, des menaces, des parties prenantes et des interventions de conservation actuelles sur chaque site. Les projets peuvent porter sur le statut juridique du site, les politiques de planification et de gestion, ou des actions directes avec les utilisateurs des ressources et d'autres parties prenantes sur le terrain. Les activités du projet peuvent se dérouler au sein d'une ZCB ou en dehors d'une ZCB, mais sont nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation de la ZCB. Il peut s'agir d'actions visant à maintenir ou à restaurer la connectivité écologique entre les sites et à garantir le maintien des services écosystémiques au niveau du paysage. Les projets doivent tenir compte des leçons

appries d'actions précédentes, y compris des projets financés par le CEPF. Le CEPF peut octroyer des subventions groupées pour permettre à plusieurs porteurs de projets de mettre en œuvre des actions complémentaires en faveur de la conservation d'un seul site ou d'un groupe de sites.

La moitié des ZCB prioritaires (16/33) n'ont que très peu ou pas de protection légale formelle en tant qu'aire protégée. Vingt-neuf autres sites sont partiellement situés dans une aire protégée. Pour certains de ces sites, un changement juridique leur conférant le statut d'aire protégée (en tant que nouveau site ou partie d'une aire protégée existante) semble être une option. Au Liberia, par exemple, cinq ZCB totalisant près de 750 000 hectares sont en cours d'intégration dans le parc national de Kwa. Dans ces cas, le rôle des OSC pourraient être de s'assurer que les données sur la biodiversité sont disponibles et utilisées efficacement pour délimiter les frontières du site et planifier la gestion de la conservation. Les OSC peuvent également veiller à ce que les parties prenantes locales soient bien informées et impliquées, et à ce que l'expansion et la création d'aires protégées respectent pleinement les droits des populations locales et autochtones.

Pour de nombreuses ZCB, cependant, le statut d'aire protégée n'est pas un objectif réaliste (par ex. en raison de l'importance économique du site et de la crainte de limiter les droits des parties prenantes). Dans de tels cas, les OSC peuvent jouer un rôle essentiel en identifiant pourquoi les valeurs importantes de biodiversité du site ont subsisté jusqu'à présent, et comment elles peuvent être maintenues et possiblement étendues à l'avenir. Cela nécessitera de travailler avec les parties prenantes qui exercent un contrôle de *jure* et de *facto* sur le site : les agences gouvernementales, le secteur privé, les communautés locales, ou une combinaison de ces acteurs. Le cas échéant, désigner une AMCEZ peut être un moyen utile de reconnaître l'importance de la conservation du site sans restreindre les activités des utilisateurs de ressources. Dans de nombreux cas, une désignation locale, incluant éventuellement la reconnaissance des droits des communautés autochtones et locales, sera également un moyen efficace d'améliorer la conservation du site.

Les 17 ZCB prioritaires (52%) qui se trouvent à 90% ou plus dans des aires protégées officielles font également face à des menaces importantes, malgré leur protection légale. Les données issues de la concertation des parties prenantes ont montré que, pour les ZCB examinées, seul un tiers des ZCB situées dans des aires protégées disposent d'un plan de gestion et moins de la moitié ont mis en place une action de conservation substantielle. Dans de nombreux cas, cela s'explique par des ressources allouées à la protection et à la gestion du site insuffisantes ou mal utilisées. Le rôle des OSC soutenues par le CEPF n'est alors pas de remplacer le financement manquant du gouvernement, mais à renforcer les capacités, résoudre les conflits, travailler avec les communautés environnantes pour trouver des alternatives à la chasse et à l'expansion de l'agriculture, ou nouer le dialogue avec de nouvelles parties prenantes pour apporter des ressources.

Les OSC peuvent également jouer un rôle essentiel lorsque des aires protégées existantes sont menacées par des intérêts économiques puissants, tels que des projets d'infrastructure ou d'exploitation minière. Dans ces situations, une OSC peut mener une collecte de données et utiliser les résultats pour lancer des campagnes publiques et orienter le travail politique dans le but de mobiliser des soutiens et de communiquer sur l'importance du site. Le travail d'A Rocha à Atewa au Ghana illustre ce type d'approche.

Les activités éligibles à un financement au titre de cette priorité d'investissement sont les suivantes :

- Une collecte de données, enquête et étude afin de cerner les menaces et planifier des interventions.

- Établir des coalitions et des partenariats qui regroupent les capacités et les compétences nécessaires, notamment en établissant des partenariats avec des groupes communautaires et en facilitant la coordination entre les groupes de porteurs de projets pour aborder la question de la conservation dans le même paysage/site.
- Réunions et concertations avec les parties prenantes.
- Planifier des actions de conservation et des interventions associées aux moyens de subsistance, puis mettre en place des mécanismes qui les relient, tels que les accords de conservation.
- Actions de gestion de la conservation sur le site, ou actions dans le territoire plus largement pour maintenir ou restaurer la connectivité.
- Actions visant à remédier aux facteurs de menace telles que des moyens de subsistance alternatifs ou des actions de sensibilisations.
- Plaidoyer et collaboration avec les autorités compétentes pour traiter des sujets telles que l'aménagement du territoire, l'octroi de licences de licences d'exploitation des ressources, la réglementation et les budgets.
- Suivi et évaluation pour déterminer l'impact des actions de conservation et des activités liées aux moyens de subsistance.
- Communication des résultats aux parties prenantes.
- Visites d'apprentissage et d'échange dans d'autres sites et projets.

Priorité d'investissement 1.2. Renforcer la viabilité financière à long terme des efforts de conservation des sites prioritaires

La difficulté à obtenir un soutien financier durable pour leur travail est l'un des plus grands défis auxquels sont confrontées les OSC de la région. Le financement par les bailleurs de fonds continue de jouer un rôle essentiel pour l'action des gouvernements et des OSC dans le domaine de l'environnement, mais les conditions attachées à ce type de financement peuvent freiner la capacité des bénéficiaires à s'adapter aux circonstances mouvantes sur le terrain, tandis que les délais contraints des projets empêchent une planification efficace à long terme. Pour atténuer ces difficultés, les OSC ont besoin d'une plus grande diversité des sources de financement. L'analyse des financements existants pour la conservation (chapitre 11) a montré que des alternatives sont en augmentation, au niveau mondial et en Afrique de l'Ouest, mais les OSC locales peuvent ne pas connaître ces opportunités ou ne pas avoir la capacité d'y accéder.

Dans le cadre de cette priorité d'investissement, la priorité sera de permettre aux OSC d'accéder aux financements existants, y compris les fonds traditionnels des bailleurs ainsi que les nouvelles formes de financement, telles que l'investissement d'impact, les systèmes de paiement des services écosystémiques ou le soutien de donateurs individuels. Le travail se focalisera sur la capacité des OSC à comprendre les besoins d'un flux de financement spécifique, à préparer une proposition adéquate et à approcher le bailleur de fonds/investisseur. En tandem, le CEPF s'efforcera d'encourager les entreprises, les investisseurs et les bailleurs de fonds à reconnaître et à soutenir le travail des OSC pour la conservation des ZCB et des espèces dans le hotspot.

Lorsque cela est possible et nécessaire, le CEPF peut également travailler avec des partenaires pour soutenir la création de nouveaux mécanismes de financement durables. Bien que le CEPF ne puisse pas capitaliser des fonds fiduciaires ou d'autres mécanismes de financement, il peut en soutenir la conception, le démarrage et les coûts opérationnels. La priorité sera donnée aux fonds au niveau des sites, mais des mécanismes nationaux ou infranationaux peuvent également être soutenus lorsque la possibilité existe. Les sources de financement pour un tel mécanisme peuvent inclure le parrainage d'entreprises, les accords de partenariat public-privé ; les investissements d'impact visant des retours sur la biodiversité ; les paiements pour services écosystémiques, y compris le carbone ; les fonds fiduciaires et la philanthropie privée.

Les activités éligibles à un financement au titre de cette priorité d'investissement sont les suivantes :

- Recherche visant à identifier les bailleurs/investisseurs potentiels et les options de financement des travaux de conservation dans les ZCB.
- Activités visant à renforcer la capacité des OSC à accéder à de nouvelles formes de financement.
- Réunions pour renforcer l'engagement des parties prenantes et planifier des activités.
- Élaboration de propositions et de matériel de communication en lien avec les mécanismes de financement.
- Préparation du terrain pour de nouveaux mécanismes de financement, y compris le travail juridique et de due diligence.
- Mettre en place ou renforcer un mécanisme de financement, notamment en fournissant des fonds pour le soutien opérationnel.

Direction stratégique 2. Sauvegarder les espèces et les écosystèmes prioritaires menacés au niveau mondial en identifiant et en traitant les principales menaces et les lacunes en matière d'information.

La conservation de nombreuses espèces et de nombreux écosystèmes sera assurée par des projets de conservation de sites au niveau du paysage dans le cadre de La direction stratégique 1. Cependant, certaines espèces très menacées nécessitent une action spécifique pour les raisons suivantes :

- Elles dépendent d'un ou de quelques sites ou d'exigences écologiques très spécifiques, ce qui signifie qu'elles nécessitent une attention particulière pour garantir que leurs besoins en matière de conservation soient satisfaits.
- Elles sont considérées comme vulnérables, mais on n'en sait pas assez sur leur répartition ou leur écologie pour planifier efficacement leur conservation.
- Elles dépendent d'une ou de plusieurs ZCB qui ne sont pas prioritaires pour l'investissement dans le cadre de La direction stratégique 1.
- Elles sont très mobiles ou très dispersées, de sorte que la protection d'un site ne contribue pas de manière significative à la conservation de la population.
- Elles font l'objet d'une utilisation et d'un commerce non durables et sont menacées même à l'intérieur des aires protégées.

Pour assurer la conservation de ces espèces, il est nécessaire de combler les lacunes en matière d'information (IP2.1) et prendre des mesures de conservation ciblées (IP2.2).

Les priorités pour la direction stratégique 2 sont les espèces prioritaires identifiées à la section 13.1. Ces espèces sont au nombre de 83. Trente-cinq d'entre elles ont été enregistrées dans 50 ZCB. Il est fort probable que beaucoup d'autres espèces soient également présentes dans les ZCB existantes.

Priorité d'investissement 2.1. Consolider et améliorer les données essentielles sur les espèces et les écosystèmes menacés

La définition des priorités, la planification des actions et le suivi de l'impact des efforts de conservation requièrent tous des données actualisées sur les espèces et les sites. Dans certains cas, ces informations peuvent être disponibles mais non publiées. Dans d'autres cas, des enquêtes de terrain et d'autres collectes de données primaires sont nécessaires. Dans le cadre de cette priorité d'investissement, les porteurs de projets seront accompagnés pour combler les principales lacunes en matière de données, à recueillir des informations essentielles pour la conservation et à les communiquer sous une forme accessible aux gestionnaires de sites et aux décideurs politiques.

Les activités suivantes sont éligibles à un financement au titre de cette priorité d'investissement :

- Conception d'une d'étude de terrain initiale pour améliorer la connaissance du statut et des besoins de conservation des espèces menacées prioritaires.
- Travaux d'enquête permettant de planifier les actions de conservation et de comprendre leurs implications pour les moyens de subsistance et les ménages, par exemple des enquêtes sur les marchés, les consommateurs et les chasseurs.
- Consolidation des données, notamment les données non publiées ou dispersées dans différentes bases de données et publications, afin d'accompagner un processus de planification et des actions de conservation efficaces.
- Analyser, interpréter et publier les données dans un format qui les rend utiles aux groupes qui gèrent les sites, aux décideurs et aux autres parties prenantes.

Priorité d'investissement 2.2. Promouvoir les actions de conservation des espèces et des écosystèmes menacés

S'appuyant sur l'analyse des besoins de conservation des espèces et des sites (IP2.1), cette priorité d'investissement prévoit des actions de conservation ciblées pour les espèces prioritaires. Si le site où elles sont présentes est une aire protégée, l'action pourrait consister à travailler avec l'agence de l'aire protégée pour s'assurer que les besoins de conservation de l'espèce soient pris en compte lors de la planification de la gestion du site. En dehors des aires protégées, l'action peut consister à travailler avec les propriétaires et les responsables du site pour les sensibiliser et mettre en place des pratiques de gestion bienveillantes. Au-delà du travail sur les sites, les actions de conservation des espèces peuvent inclure des efforts visant à modifier le comportement des consommateurs ou à renforcer la protection juridique. Dans tous les cas, il est probable qu'il y ait une composante de suivi ciblé, afin de garantir que l'espèce cible bénéficie de l'action de conservation. Dans de nombreux cas, il peut être utile de documenter les données, l'étude et les mesures de conservation prévues via un plan d'action pour les espèces. Celui-ci peut concerner une espèce sur un site spécifique, dans un paysage ou à un niveau plus large.

Les activités éligibles à un financement au titre de cette priorité d'investissement incluent :

- Évaluation des menaces et des réponses possibles.
- Réunions avec les parties prenantes et planification des mesures de conservation.
- Travailler avec les communautés et les autorités locales pour assurer la protection d'un site.
- Mise en œuvre d'actions de conservation.
- Suivi et communication des résultats aux parties prenantes.
- Visites d'échange et d'apprentissage sur des projets et sites pertinents.

Direction stratégique 3. Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé

Alors que la prise en charge de nombreuses menaces pesant sur les ZCB nécessitent d'engager un dialogue avec les parties prenantes locales, le résultat du travail de conservation à l'échelle des sites est également influencé par les politiques, les agendas et les décisions financiers au niveau national et infranational. Cela inclut les décisions d'octroi de licences pour des projets d'utilisation des terres à grande échelle (en particulier pour l'agriculture, l'exploitation minière et les infrastructures) ; les politiques d'aménagement du territoire, d'aires protégées et du développement économique et social des communautés rurales ; ainsi que le financement de la conservation et d'autres secteurs tels que les infrastructures et l'énergie. Cela inclut également les décisions et politiques des entreprises du secteur privé, telles que l'adoption de meilleures pratiques

et d'une certification, ou encore l'engagement de régler les conflits liés à la terre et aux ressources. Les agences mandatées pour la conservation de la biodiversité constituent de toute évidence des partenaires cruciaux. Les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité devront être révisés pour s'aligner sur l'accord de Kunming-Montréal et le cadre mondial pour la biodiversité. Y contribuer serait l'occasion de veiller à ce que l'analyse des ZCB ainsi que le travail et l'expérience de la société civile soient représentés dans les politiques et plans officiels de chaque pays du hotspot.

Un plaidoyer efficace pour la conservation des sites peut ne pas être basé sur la valeur biologique du site, mais sur les valeurs économiques et sociales, y compris les services écosystémiques, l'atténuation des catastrophes, les valeurs récréatives, spirituelles et culturelles. Pour défendre la conservation d'un site, les OSC devront souvent former des coalitions avec d'autres organisations et services gouvernementaux.

Pour l'IP3.1 sur les données relatives aux ZCB, le CEPF priorisera l'appui aux OSC (notamment les universités et instituts de recherche par exemple) qui disposent de l'expertise, du mandat et des capacités nécessaires pour mener des études. Les porteurs de projets devront travailler avec d'autres parties prenantes pour s'assurer que les résultats des enquêtes sont compris et pris en compte. Les subventions pour le renforcement des capacités - par exemple pour la planification du suivi des ZCB ou l'utilisation de la base de données ZCB - seront également une priorité.

Dans le cadre de l'IP3.2 sur le plaidoyer, le CEPF mettra l'accent sur le financement d'actions collaboratives menées par des coalitions d'OSC travaillant sur des objectifs de plaidoyer politique clairement définis et réalisables, démontrant un lien direct avec la réalisation des objectifs de conservation dans un pays du hotspot (au niveau national ou infranational). Il peut s'agir, par exemple, d'un travail visant à garantir que les ZCB, les peuples autochtones, les communautés locales et les voix de la société civile sont représentés lors de la révision des SPANB.

Les propositions retenues doivent démontrer :

- Un appel clair modifier un plan, une politique ou une institution spécifique, justifiant des raisons pour lesquelles le changement proposé sera bénéfique pour la conservation des sites et des espèces dans le pays (et le hotspot).
- Un diagnostic des parties prenantes qu'il sera nécessaire d'influencer pour que puisse se réaliser le changement, ainsi que les messages et les médias jugés les plus efficaces pour communiquer avec elles.
- Des informations sur les OSC qui collaborent à l'initiative, avec une description des modalités de coordination et de répartition des rôles.

La direction stratégique 3 est étroitement liée à l'IP4.3, qui vise à « consolider la force et la capacité collectives des OSC du domaine de la conservation au niveau national et régional ». Les réseaux d'OSC qui ont consolidé leur planification et leur capacité avec le soutien d'une subvention au titre de l'IP4.3 pourraient obtenir un appui au titre de la direction stratégique SD3.2 pour la mise en œuvre de leurs actions.

La direction stratégique 3 est mise en œuvre via deux priorités d'investissement axés sur les rôles les plus susceptibles de constituer les points forts des OSC en matière de défense des politiques : la collecte de données et de preuves pouvant étayer leurs arguments (IP3.1) et les communications stratégiquement ciblées (IP3.2). On s'attend à ce que les projets efficaces de collaboration en matière de défense des politiques combinent des éléments des deux IP.

Priorité d'investissement 3.1. Mettre à jour l'analyse des ZCB pour le hotspot et renforcer les mécanismes nationaux de reconnaissance et de promotion des ZCB, y compris les GCN

Pour justifier la conservation des ZCB auprès des responsables politiques, des décideurs du secteur privé ou des dirigeants des communautés locales, il faut disposer d'informations démontrant l'importance du site, les menaces qui pèsent sur lui et les possibilités d'une gestion plus efficace de la conservation. La recherche de ces valeurs est un élément clé de l'action visant à protéger une ZCB. Ce type de travail peut se concentrer sur une seule ZCB, pour un public local, ou peut combiner des informations provenant de plusieurs ZCB pour soutenir des propositions de changement de politique au niveau régional et national. Il est probable que soient combinées des informations sur les valeurs biologiques avec des valeurs économiques et sociales, y compris les services écosystémiques, l'atténuation des catastrophes, les valeurs récréatives, spirituelles et culturelles.

Le CEPF prévoit de soutenir les OSC locales, y compris les universités locales et d'autres institutions non étatiques, pour mener à bien ce travail. Critères pour la recherche :

- Recueillir des données dont la valeur contribue directement aux efforts visant à atténuer une menace ou à améliorer la gestion du site.
- Adopter une approche qui renforce simultanément les capacités dans le pays et la sensibilisation des parties prenantes locales concernées, notamment en les faisant participer aux actions et en leur communiquant les résultats.
- Utiliser des méthodes reproductibles et évolutives, et ainsi établir une base de référence pour un suivi futur sur le même site (par exemple en utilisant le modèle Pression-État-Réponse (PER) largement adopté en Afrique pour le suivi des ZCB), ainsi qu'un modèle pour le travail sur des sites similaires.

Les activités éligibles à un financement au titre de cette priorité d'investissement sont les suivantes :

- Recherche et collecte de données nécessaires pour comprendre la valeur d'un site (ou d'un ensemble de sites) et les menaces qui pèsent sur lui.
- Concertation des communautés et des autres parties prenantes.
- Ateliers et réunions pour rassembler les groupes et planifier les activités de plaidoyer.
- Préparer des données et des documents pour contribuer à des opportunités phares, telles que la révision du SPANB.
- Visites d'apprentissage et d'échanges avec d'autres sites/projets.
- Analyse juridique ou autre selon les nécessités pour étayer les propositions de changement nécessaires.
- Conseils d'experts sur des questions techniques, telles que les méthodes, l'analyse et la communication des résultats.

Priorité d'investissement 3.2. Compiler des données et communiquer au public, aux décideurs politiques et au secteur privé les besoins et les possibilités de conservation des ZCB et des espèces menacées

Les efforts pour influencer les politiques et les programmes peuvent résulter d'un dialogue engagé directement auprès des décideurs concernés, ou indirectement, par exemple en construisant un récit public sur une question, ou en travaillant avec une université ou une société de conseil qui pourra transmettre des conseils d'experts au gouvernement. Des forums durant lesquels les gouvernements et les OSC disposent d'une tribune de communication, par exemple lors des réunions des parties aux conventions internationales sur l'environnement, peuvent être saisis pour les campagnes de communications. Dans certains cas, les plans d'expansion des investissements du secteur privé, potentiellement destructeurs, peuvent être efficacement contestés par des campagnes internationales ciblant les investisseurs et les consommateurs, ou par les

politiques de sauvegarde et les normes établies par les institutions financières, les organismes de certification et les tables rondes sectorielles.

Alors que certaines OSC disposent d'une expertise interne en matière de communication et de plaidoyer, le CEPF fournira aux partenaires un accès à l'assistance technique requise pour rendre leurs communications plus percutantes (assistance de sociétés de communication professionnelles, concepteurs ou rédacteurs). Lorsque les communications ont une dimension internationale, le CEPF appuiera les OSC en les mettant en lien avec des partenaires et des alliés pertinents au niveau international.

Activités éligibles à un financement au titre de cette priorité d'investissement :

- Planifier un effort de communication stratégique, y compris avec l'avis d'un expert externe.
- Préparation et communication de messages clés, y compris par le biais de documents de communication imprimés et en ligne.
- Visites d'apprentissage et d'échanges dans des organisations ou des projets pertinents.
- Visites sur le terrain pour les journalistes, les politiciens ou d'autres parties prenantes clés afin de les informer et de discuter de la question.
- Réunions avec les parties prenantes et les décideurs, par exemple au sein du gouvernement ou d'entreprises du secteur privé.

Direction stratégique 4. Faciliter le développement d'une communauté solide et résiliente d'organisations de la société civile dans le domaine de la conservation

Cette direction stratégique reflète l'engagement du CEPF à s'impliquer davantage dans la question de la durabilité à long terme des organisations de la société civile dans la région. L'IP4.1 répond au besoin de s'assurer que tous les bénéficiaires du CEPF ont accès à une aide pour la conception, la gestion, l'évaluation et le rapport des projets qu'ils mettent en œuvre avec l'appui du CEPF. L'apprentissage mutuel et entre pairs sera clé pour y parvenir. L'IP4.2 répond à l'engagement du CEPF d'investir dans le renforcement d'un groupe plus restreint de partenaires stratégiques à fort potentiel dans la région. L'IP4.3 vise le renforcement des réseaux et de l'action collaborative. Les détails des appels à propositions et la sélection des projets, dans le cadre de cette direction stratégique, seront informés par la stratégie globale d'accompagnement du CEPF au développement organisationnel, en cours de développement.

Le financement pour tous les types de renforcement des capacités et le développement organisationnel peut être accordé directement à un prestataire spécialisé, à l'OSC ciblée dans le cadre d'une subvention pour un projet de conservation plus vaste, ou à l'OSC ciblée sous la forme d'une subvention dédiée au renforcement des capacités. Le choix sera influencé par l'approche de renforcement des capacités soutenue. Le tableau 13.8 résume les principales options. L'équipe régionale de mise en œuvre jouera un rôle clé dans la planification et la coordination de la mise en œuvre efficace et effective du renforcement des capacités et du développement organisationnel, en utilisant les différentes approches de renforcement des capacités et de modalités de financement disponibles. La RIT devra s'appuyer sur des organisations spécialisées en renforcement des capacités des OSC pour l'épauler dans ce rôle, ainsi que mettre en place l'appui en RC/DO nécessaire.

Tableau 13.8. Approches de renforcement des capacités et exemples de modalités d'octroi de subventions pour les accompagner

Type d'approche de renforcement des capacités	Modalités possibles d'octroi de subventions
Renforcement des capacités sur des sujets prioritaires communs et pour l'apprentissage entre pairs (IP4.1)	Subvention à un prestataire spécialisé dans le DO pour l'organisation d'événements à destination de plusieurs porteurs de projets
Formation et mentorat à destination d'OSC distinctes sur des compétences spécifiques (IP4.1)	Accompagnement au renforcement des capacités dans le cadre d'une subvention relative à la conservation
Évaluation, planification et mise en œuvre d'un programme de développement organisationnel pour une OSC partenaire stratégique (IP4.2)	Subvention à une OSC partenaire spécifiquement pour le développement organisationnel ; subvention à un prestataire de services ; autres modalités en fonction de l'OSC bénéficiaire
Soutien à un groupe d'OSC pour former ou renforcer un réseau ou une coalition (IP4.3)	Subvention à une (ou éventuellement plusieurs) OSC partenaires combinant renforcement des capacités et promotion des objectifs du réseau/de la coalition

La SD4 sera mise en œuvre par le biais de trois priorités d'investissement qui concernent le soutien aux compétences de base en matière de gestion de projets de conservation (IP4.1), des approches plus approfondies en matière de développement organisationnel (IP4.2) et l'action collective des OSC (IP4.3).

Priorité d'investissement 4.1. S'assurer que les bénéficiaires de subventions du CEPF ont la capacité technique pour planifier, mettre en œuvre et maintenir des projets de conservation efficaces

Le CEPF envisagera de proposer un renforcement de capacités de base en planification et gestion de projet à toute organisation locale ou nationale recevant un financement pour la mise en œuvre d'un projet de conservation. Cela peut inclure renforcer les capacités en matière de développement participatif, des interventions liées aux moyens de subsistance, ou en connectant moyens de subsistance et résultats de conservation. Les besoins seront identifiés conjointement par la RIT et chaque porteur de projet, soit au démarrage du projet, soit au cours de sa mise en œuvre. La formation sera principalement dispensée à travers des modules standardisés, en ligne ou via des sessions de formation partagées, telles que les *master classes* développées dans le hotspot afro-montagnard et déjà expérimentées avec succès dans le hotspot GFWA. Lorsqu'un besoin d'accompagnement lié à des domaines de compétences spécifiques est identifié pour une OSC partenaire, un soutien individuel pourra être assuré directement par la RIT, par un prestataire de formation spécialisé, ou encore une mise en lien avec un mentor plus expérimenté (souvent une ONG internationale), une approche ayant déjà fait preuve d'efficacité lors de la période d'investissement précédente.

Les activités éligibles à un financement au titre de cette priorité d'investissement sont les suivantes :

- Développement et coordination d'une formation (en présentiel ou en ligne) pour répondre aux besoins de formation prioritaires identifiés par les porteurs de projets, ou participation à un cursus de formation.
- Participation à une formation professionnelle d'un prestataire spécialisé.
- Mentorat ou coaching pour des membres du personnel.
- Fournir des conseils sur le renforcement des capacités aux instances de direction.
- Visites d'apprentissage et échanges avec d'autres organisations et projets.
- Mentorat et soutien à la rédaction et publication des résultats et leçons apprises des projets.

- Acquisition d'équipements et de matériels permettant de mettre en œuvre de nouvelles compétences.

Priorité d'investissement 4.2. Soutenir les organisations de conservation ciblées engagées dans un processus de développement organisationnel

Le CEPF prévoit d'investir dans un appui à plus long terme et plus approfondi au développement organisationnel (DO) d'un petit nombre d'OSC d'importance stratégique dans la région (à titre indicatif, il pourrait s'agir de 10 à 20 organisations). Cet appui vise à dépasser le cadre des capacités liées aux projets (IP4.1) et portera sur des questions telles que la communication stratégique, la durabilité financière, la gouvernance, la gestion de la rotation du personnel et la capacité de régénération organisationnelle.

Un appui à long terme en matière de DO sera accordé en priorité aux partenaires répondant aux critères suivants :

- Une expérience avérée dans la mise en œuvre réussie de projets de conservation (indépendamment de la taille du projet ou du bailleur de fonds).
- Présence d'une infrastructure de base pour le développement et la gestion des activités de l'organisation (par ex. structuration du personnel, instances financières et de redevabilité, gouvernance).
- Des preuves tangibles de l'engagement envers un changement organisationnel, y compris une volonté et une capacité à mobiliser du temps du personnel et des ressources internes.
- Un plan de durabilité de l'impact du DO comprenant l'institutionnalisation des changements en matière de culture de travail et de fonctions, la continuité d'un soutien financier, et l'accès à un accompagnement continu pour le DO si requis.

À titre d'exemple, les activités éligibles au financement dans le cadre de cette priorité d'investissement peuvent inclure :

- Des échanges préparatoires entre les personnes clés de l'organisation et un facilitateur spécialisé en DO, afin d'aider l'organisation à comprendre et à planifier un processus de DO.
- Atelier ou séminaire de planification du processus de développement organisationnel, incluant par exemple la réalisation d'un diagnostic.
- Recours à un facilitateur externe pour animer l'atelier et accompagner le processus de planification.
- Facilitation et organisation d'une première activité de DO (par ex. un atelier de planification stratégique) pour la structure.
- Mise en œuvre d'un plan de DO sur 2 ou 3 ans, comprenant des séminaires, des ateliers et des visites de mentorat.
- Des visites d'apprentissage dans d'autres OSC.
- La participation à des événements et échanges d'apprentissage par les pairs.
- Élaboration de propositions de financement pour la poursuite du DO et les activités de suivi.

Priorité d'investissement 4.3. Consolider la force et la capacité collectives d'OSC ciblées engagées dans des activités de conservation au niveau national et régional

Le CEPF reconnaît que les OSC ont souvent eu tendance à travailler de manière isolée ou en silos sectoriels, ce qui limite leur potentiel de transformation, en particulier au niveau des politiques publiques ou de la société dans son ensemble. D'autre part, il reconnaît également que le fait d'inciter les OSC à collaborer uniquement pour accéder à des financements n'engendre pas des partenariats ou des réseaux porteurs de changement. En réalité, le financement peut engendrer des déséquilibres de pouvoir qui nuisent à la dimension collaborative d'un réseau.

Le CEPF accordera donc la priorité au financement d'initiatives collaboratives ou de réseaux, nouveaux ou déjà existants, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- L'objectif et le public cible sont clairement identifiés. Il peut s'agir par exemple d'une collaboration pour la conservation d'un site spécifique, résoudre un problème particulier, influencer une politique spécifique ou changer l'opinion publique sur une question.
- Un mécanisme permettant de gérer l'appui du CEPF ou d'autres sources est clairement défini, ce qui comprend des mécanismes de réception et de gestion des fonds, de planification, de rédaction de rapports et de redevabilité au sein du réseau.
- Il existe des signes clairs de volonté et d'engagement des OSC à collaborer qui dépassent le simple désir de sécuriser des financements (par ex. une collaboration autofinancée que le soutien du CEPF pourrait aider à renforcer ou pérenniser).

La concurrence, réelle ou perçue, entre les OSC, a été identifiée comme frein potentiel à la collaboration (bien qu'elle puisse également stimuler l'innovation et l'amélioration). L'appui du CEPF aux activités de mise en réseau et de collaboration devrait contribuer à valoriser les démarches de collaboration ouverte et de partage des idées et des ressources. À ce titre, le CEPF accordera une attention particulière aux réseaux et initiatives collaboratifs qui se caractérisent par leur ouverture et leur volonté active de favoriser l'implication de la société civile, en offrant notamment des opportunités aux individus ou organisations moins expérimentés de renforcer leurs capacités et progresser grâce à leur participation.

Au titre de cette priorité d'investissement, seront éligibles au financement :

- Ateliers et réunions pour initier ou renforcer la collaboration entre OSC autour d'une question prioritaire.
- Réunions de mise en réseau, communications et actions communes.

Il convient de noter que les activités de communication et de plaidoyer, qui sont susceptibles de soutenir les activités d'un réseau une fois constitué, relèvent de la direction stratégique 3.

Direction stratégique 5. Assurer une direction stratégique et une coordination efficace des investissements dans la conservation par l'intermédiaire d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)

Dans chaque hotspot où l'investissement est accordé, le CEPF travaille avec une équipe régionale de mise en œuvre (RIT) pour convertir les plans du profil d'écosystème en un portefeuille cohérent de subventions dont l'impact dépasse la somme des actions individuelles. La RIT sera composée d'une ou plusieurs OSC actives dans le domaine de la conservation dans le hotspot. L'équipe sera sélectionnée par le Conseil des bailleurs du CEPF sur la base des termes de référence approuvés. L'équipe agira de forme transparente et ouverte, conformément à la mission du CEPF et à toutes les dispositions du manuel opérationnel du CEPF. Les organisations membres de la RIT ne seront pas éligibles aux subventions du CEPF au sein de ce même hotspot. Les candidatures d'organismes officiels affiliés à ces organisations qui disposent d'un conseil d'administration indépendant resteront éligibles sous réserve d'un examen externe complémentaire.

Le rôle de la RIT restera central dans le fonctionnement du programme de subventions, poursuivant son intention à rassembler et intégrer les expériences émanant des actions

menées au niveau des sites afin de promouvoir l'essaimage et l'évolution ; provoquer des impacts politiques (voir chapitre 12) ; et viser la durabilité (voir chapitre 15).

Priorité d'investissement 5.1. Soutenir un large éventail de groupes de la société civile œuvrant au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs communs de conservation mis en avant dans le profil d'écosystème

La RIT apportera un leadership stratégique ainsi qu'une expertise locale visant à mobiliser un large éventail d'acteurs de la société civile, œuvrant au-delà des clivages institutionnels et politiques, en vue d'atteindre les objectifs de conservation définis dans le profil de l'écosystème. Elle assurera plusieurs fonctions, telles que définies dans les termes de référence, notamment :

- Agir en tant que service de proximité pour aider les groupes de la société civile à concevoir, mettre en œuvre et répliquer des activités de conservation réussies.
- Examiner l'ensemble des demandes de subvention et coordonner les évaluations externes avec des experts techniques et des comités consultatifs.
- Accorder des petites subventions allant jusqu'à 50 000 USD et prendre les décisions concernant toutes les autres demandes, conjointement avec le Secrétariat du CEPF.
- Assurer le suivi et l'évaluation des projets individuels à l'aide d'outils standard, de visites de terrain et de réunions avec les porteurs de projets, et appuyer le Secrétariat du CEPF dans le suivi et l'évaluation du portefeuille global.
- Renforcer les capacités institutionnelles des porteurs de projets afin de garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des projets.
- Communiquer largement les objectifs du CEPF, les opportunités de subventions, les enseignements tirés et les résultats obtenus.

La RIT contribuera directement au développement stratégique du portefeuille de subventions et jouera un rôle actif dans l'atteinte de résultats critiques en matière de conservation, permettant de générer des bénéfices sur l'ensemble du portefeuille. Ces activités pourront inclure faciliter les échanges d'expériences entre les porteurs de projets et les autres parties prenantes, l'identification de leviers en termes de subventions ou du portefeuille, ou encore la collaboration avec d'autres bailleurs afin de coordonner l'appui aux OSC et à leurs projets de conservation.

Conformément à la niche d'investissement globale du CEPF, le renforcement des capacités et le développement organisationnel seront au cœur du rôle de l'équipe de la RIT, conformément à la direction stratégique 4. La RIT, en collaboration avec le CEPF, sera chargée de veiller à ce que les porteurs de projets disposent des capacités institutionnelles et individuelles nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des projets de conservation qui contribuent à la stratégie d'investissement globale. La RIT aura également pour rôle de communiquer sur l'importance accordée par le CEPF au développement organisationnel, de faire connaître cette opportunité et d'aider le CEPF à identifier les organisations qui recevront des subventions pour le développement organisationnel. L'expérience a montré que les efforts de renforcement des capacités sont essentiels pour garantir la qualité des projets et leur intégration dans une stratégie de hotspot plus large, fondée sur une vision commune de la conservation. L'accent mis sur le développement organisationnel vise à accroître la résilience et la durabilité des investissements du CEPF à tous les niveaux.

La RIT et le Secrétariat du CEPF travailleront également ensemble pour actualiser les informations relatives aux menaces, aux évolutions de politique et aux investissements de conservation en cours afin d'éclairer d'éventuelles révisions des priorités ou de la stratégie globale sur une base annuelle, et surtout lors de l'évaluation du programme à mi-parcours de la période d'investissement.

14. CADRE DE RÉSULTATS

Le cadre de résultats repose principalement sur l'utilisation des indicateurs globaux (*Global Indicators* - GI) du CEPF pour fixer des objectifs pour l'investissement dans le hotspot. Des indicateurs de portefeuille (*Portfolio Indicators* - PI) supplémentaires sont introduits pour fixer des objectifs et suivre des impacts spécifiques qui ne sont pas couverts par les indicateurs globaux.

L'objectif du portefeuille est de soutenir 80 projets (40 grandes subventions, 40 petites subventions) sur une période d'investissement de 5 ans, pour un minimum de 60 OSC distinctes, dont 70 % sont des organisations locales.

Ce chiffre est basé sur une période d'investissement présumée de cinq ans avec 10 millions USD, dont 15 % seront alloués à la RIT/direction stratégique 5 (1 500 000 USD) et le reste étant réparti de manière égale entre les quatre autres orientations stratégiques (21,25 %, soit 2 125 000 USD), étant entendu que ces affectations pourraient rapidement diverger en fonction des opportunités qui se présenteraient.

En s'appuyant sur ces ressources prévues, les résultats attendus présentés ci-dessous reposent également sur l'expérience du CEPF dans le cadre du hotspot GFWA lors de la Phase II, ainsi que sur l'expérience du CEPF dans d'autres régions du monde. Les objectifs fixés sont volontairement prudents, en tenant compte du fait que (1) la capacité des organisations mettant en œuvre les projets peut être limitée, et (2) le CEPF souhaite maintenir un niveau élevé d'exigence concernant les résultats visés. Diverses grilles d'évaluations et modalités de suivi des objectifs et d'évaluation, entre autres outils, seront choisis en fonction des circonstances spécifiques aux bénéficiaires et au contexte local.

Pilier 1 : Biodiversité

Objectif : améliorer l'état de la biodiversité d'importance mondiale dans les écosystèmes critiques des hotspots.

Code	Indicateur	Cible	Directions stratégiques correspondantes	Outils de vérification
GI-B1	Nombre d'espèces mondialement menacées bénéficiant de mesures de conservation	40	1, 2	Rapports des porteurs de projets
GI-B2	Nombre d'hectares de ZCB dont la gestion a été améliorée	500 000	1, 2, 3	Rapports des porteurs de projets
GI-B3	Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues	350 000	1, 2, 3	Rapports des porteurs de projets, documents officiels
GI-B4	Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité	350 000	1	Rapports des porteurs de projets
GI-B5	Nombre d'aires protégées dont la gestion a été améliorée	10	1, 2, 3	METT (ou outil similaire)
GI-B6	Nombre d'hectares de forêts terrestres, zones terrestres non forestières, zones d'eau douce et zones marines côtières restaurées	60 000	1, 2	Rapports des porteurs de projets
PI-B1	Nombre d'aires protégées créées et/ou étendues	10	1, 2, 3	Rapports des porteurs de projets
PI-B2	Nombre de ZCB dans les paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité	10	1, 2, 3	Rapports des porteurs de projets
PI-B3	Nombre de ZCB dont la gestion a été améliorée	10	1, 2, 3	Rapports des porteurs de projets

Pilier 2 : Société civile

Objectif : Renforcer la capacité de la société civile à être efficace en tant que gardienne de l'environnement et dans son rôle de défense de la conservation de la biodiversité d'importance mondiale.

Code	Indicateur	Cible	Directions stratégiques correspondantes	Outils de vérification
GI-CS1	Nombre de bénéficiaires du CEPF dont la capacité institutionnelle a été améliorée	40	4	CSTT (ou outil similaire)
GI-CS2	Nombre de bénéficiaires de subventions du CEPF ayant amélioré leur compréhension et engagement à l'égard des questions de genre	24	4	GTT (ou outil similaire)
GI-CS3	Nombre de réseaux et de partenariats créés et/ou renforcés	15	4	Rapports des porteurs de projets
PI-CS1	Nombre de porteurs de projets participant à des formations liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets	48	4	Rapport du CEPF
PI-CS2	Nombre d'organisations engagées dans un processus de développement organisationnel	20	4	Rapport du CEPF

PI-CS3	Nombre de bénéficiaires de subventions du CEPF ayant réalisé des progrès significatifs vers leurs propres objectifs de développement organisationnel à la fin de la phase d'investissement	10	4	Enquête spécifique de mi-parcours et de fin de phase d'investissement
PI-CS4	Nombre de pays dont les capacités collectives des OSC ont été renforcées	5	4	Évaluation collective de la société civile

Pilier 3 : Bien-être humain

Objectif : améliorer le bien-être des personnes qui vivent dans les écosystèmes critiques des hotspots et qui en dépendent.

Code	Indicateur	Cible	Directions stratégiques correspondantes	Outils de vérification
GI-HW1	Nombre de personnes (hommes/femmes) bénéficiant d'une formation structurée	4 500	1, 2	Rapports des porteurs de projets
GI-HW2	Nombre de personnes (hommes/femmes) bénéficiant d'avantages non pécuniaires* autres qu'une formation structurée	150 000	1, 2	Rapports des porteurs de projets
GI-HW3	Nombre de personnes (hommes/femmes) bénéficiant de prestations en espèces**	4 500	1, 2	Rapports des porteurs de projets
GI-HW4	Nombre de projets promouvant des solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique	20	1, 2	Analyse du portefeuille par le secrétariat du CEPF

Notes : * = les avantages non monétaires comprennent l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'accès à l'énergie, l'amélioration de l'accès aux services publics, l'amélioration de la résilience au changement climatique, l'amélioration du régime foncier, l'amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles, l'amélioration de la représentation et de la prise de décision dans les forums de gouvernance, et l'amélioration de la provision de services écosystémiques ; ** = les avantages monétaires comprennent l'augmentation des revenus de l'emploi, l'augmentation des revenus des activités de subsistance.

Pilier 4 : Conditions favorables à la conservation

Objectif : créer les conditions nécessaires à la conservation de la biodiversité d'importance mondiale

Code	Indicateur	Cible	Directions stratégiques correspondantes	Outils de vérification
GI-EC1	Nombre de lois, de règlements et de politiques comportant des dispositions relatives à la conservation adoptés ou modifiés	5	3	Rapports des porteurs de projets, documents officiels
GI-EC2	Nombre de mécanismes de financement durable qui fournissent des fonds pour la conservation	1	1, 3	Rapports des porteurs de projets
GI-EC3	Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité	5	1, 3	Rapports des porteurs de projets

15. DURABILITÉ

Le CEPF appuiera des actions au niveau des sites, afin d'influencer les politiques et les décisions, et de renforcer les capacités des OSC. La dimension de durabilité d'impact de ces activités doit être intégrée dès la phase de développement de tout projet.

La durabilité au niveau du site est un défi important pour toute activité de conservation. Les activités de conservation au niveau du site (Directions stratégiques 1 et 2) sont souvent complexes, imprévisibles et à long terme. Une petite subvention du CEPF peut apporter une contribution essentielle pour amorcer ou faire progresser la conservation sur un site, mais il est très probable que d'autres actions seront nécessaires après la fin de la subvention. A ce stade, il semble primordial de maintenir le financement pour les actions sur site, les institutions locales et les capacités locales.

- **La durabilité du financement de l'action relative au site** sera abordée directement par l'investissement visant à renforcer la capacité des porteurs de projets à identifier et mobiliser de nouvelles sources de financement, plus diversifiées, pour soutenir leurs actions (IP2.2). En encourageant la coordination entre bailleurs et en élargissant les partenariats avec d'autres financeurs (gouvernement, secteur privé, philanthropie), le CEPF sera en mesure de faciliter les liens entre les institutions de financement et les porteurs de projets.
- Dans les cas où des groupes, des plateformes ou réseaux locaux ont été constitués pour faire progresser les actions de conservation, la **durabilité institutionnelle** est importante. Celle-ci peut être encouragée dès la conception du projet, en mettant l'accent sur l'autofinancement (par ex. un fonds de roulement) plutôt qu'une dépendance à l'égard d'un soutien extérieur, mais aussi en connectant l'institution locale à d'autres sources de soutien. Il peut s'agir de créer ou chercher l'appui d'une petite entreprise comme moyen pour lever des fonds pour l'institution. Il est également crucial que ces structures disposent d'instances institutionnelles adéquates, d'un statut juridique et de capacités internes (par ex. la gestion comptable ou la planification) tandis que le CEPF accompagnera ses bénéficiaires afin de garantir aux structures locales la possibilité de développer les capacités dont elles ont besoin.
- **Les capacités locales**, tant pour l'OSC bénéficiaire que pour les partenaires au sein des communautés locales, du gouvernement et d'autres parties prenantes, sont essentielles pour leur permettre de jouer leur rôle dans la conservation. Cela comprend la sensibilisation et la mobilisation des décideurs locaux, ainsi que développer les connaissances techniques et compétences dont elles ont besoin.
- Pour la plupart des sites, des **moyens de subsistance sûrs et durables** pour les communautés locales seront un élément essentiel de tout programme de conservation. Lorsque l'amélioration des moyens de subsistance découle des impacts de la conservation, le maintien de ces améliorations fait partie intégrante d'un résultat durable en matière de conservation. Il faut pour cela mettre en place des institutions locales efficaces et renforcer la capacité de la société civile à soutenir ces organisations de base.

Les actions au **niveau des politiques publiques** (direction stratégique 3) visent à influencer les décideurs du gouvernement ou du secteur privé afin qu'ils prennent en compte les besoins de conservation des espèces et des sites dans leurs politiques et leurs décisions. Lorsque les décisions sont formalisées, par exemple sous la forme d'une politique ou d'une réglementation, il n'est pas forcément nécessaire de prendre d'autres mesures pour en assurer l'impact. Cependant, le plus souvent, les bénéficiaires d'une subvention du CEPF contribueront à un effort de changement plus vaste, qui s'inscrit dans le long terme et mobilise de nombreux acteurs. Pour assurer l'impact d'une subvention, il faut veiller à ce que les réseaux et les coalitions soient en mesure de planifier, de mobiliser des fonds et d'agir de manière efficace.

La durabilité est une considération essentielle dans le travail de **renforcement des capacités des OSC** qui fera l'objet d'un appui dans le cadre de la direction stratégique 4. La formation à la conception de projets, à la gestion et à la rédaction de rapports, prévue pour la plupart des porteurs de projets, permettra d'acquérir des compétences qui pourront être mises en œuvre immédiatement. Les participants seront encouragés à partager leurs connaissances avec leurs collègues, afin de contribuer à une transformation durable de la structure. Pour les OSC qui s'engagent dans un parcours de développement organisationnel à long terme, la question clé sera de savoir comment elles maintiendront le financement du travail en cours une fois le soutien de départ du CEPF terminé. Cette question sera abordée dès le départ et pourra impliquer, par exemple, un cofinancement de DO avec d'autres bailleurs s'engageant à poursuivre le financement une fois que le CEPF aura soutenu les étapes initiales.

La coordination avec d'autres bailleurs et acteurs de la conservation est un élément clé pour garantir la pérennité des résultats des actions soutenues par le CEPF. Le soutien du CEPF permet de donner une visibilité aux petites organisations locales, leur offrant ainsi l'opportunité de solliciter d'autres bailleurs suivant un projet CEPF réussi. Le partage d'informations entre bailleurs, la coordination du soutien apporté à des organisations spécifiques ou à des sites particuliers, ainsi que l'engagement auprès de nouveaux partenaires financiers, contribueront à accroître les ressources disponibles pour la conservation dans le hotspot, tout en assurant une cohérence et une coordination efficace afin d'optimiser l'impact.

En fin de compte, la théorie du changement du CEPF estime que les résultats de la conservation seront meilleurs – plus significatifs, plus pérennes – avec l'implication de la société civile. La promotion d'une société civile solide et résiliente ne se fait pas au détriment de l'action de conservation ; au contraire, des partenaires solides constituent le socle indispensable pour atteindre les résultats de conservation mis en lumière ici.

RÉFÉRENCES

- Abernethy, K., Coad, L., Taylor, G., Lee, M. & Maisels, F. (2013) The extent and ecological consequences of hunting in Central African rainforests in the 21st century. *Philosophical Transactions of the Royal Society*, B 368(1625).
- African Natural Resources Centre (ANRC) (2021) Illicit trading in Africa's forest products: Focus on timber. African Development Bank. Abidjan, Côte d'Ivoire. Disponible sur : https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/illicit_timber_trade_report.pdf
- African Natural Resources Management and Investment Centre (2022) Economic Performance of the Timber Industry in West Africa. African Development Bank. Abidjan, Côte d'Ivoire. https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/economic_performance_of_the_timber_industry_in_west_africa.pdf
- Agyare, A. K., Holbech, L.H. & Arcilla, N. (2024) Great expectations, not-so-great performance: Participant views of community-based natural resource management in Ghana, West Africa. *Current Research in Environmental Sustainability*, 7 (2024) 100251. <https://doi.org/10.1016/j.crsust.2024.100251>
- Ashiagbor, G., Quarshie, V., Inusah, S. S., Essah, I. S., Abubakar, S. K., Tetteh, E. N. & Asante, W. A. (2024) Assessing land use change from food croplands to rubber in Ghana's Ellembelle district: Implications for food self-sufficiency. *Scientific African*, 26 (Dec 2024) e02433. Disponible sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2468227624003752>
- Barbour, K. M., Oguntinyinbo, J. S., Onyemelukwe, J. O. C. and Nwafor, J. C. (1982) *Nigeria in Maps*. London: Hodder and Stoughton.
- Benítez-López, A., Santini, L., Schipper, A. M., Busana, M. & Huijbregts, M. A. J. (2019) Intact but empty forests? Patterns of hunting-induced mammal defaunation in the tropics. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.3000247>
- Bennett, E. L. (2002) Is there a link between wild meat and food security? *Conservation Biology* 16(3): 590-592.
- Bennett, E. L., Blencowe, E., Brandon, K., Brown, D., Burn, R. W., Cowlshaw, G., Davies, G., Dublin, H., Fa, J. E., Milner-Gulland, E. J., Robinson, J. G., Rowcliffe, J. M., Underwood, F. M. & Wilkie, D. S. (2007) Hunting for Consensus: Reconciling Bushmeat Harvest, Conservation, and Development Policy in West and Central Africa. *Conservation Biology* 21(3): 884-87.
- Bonwitt, J., Dawson, M., Kandeh, M., Ansumana, R., Sahr, F., Brown, H. & Kelly, A. H. (2018) Unintended consequences of the 'bushmeat ban' in West Africa during the 2013-2016 Ebola virus disease epidemic. *Soc Sci Med*. Mar 200:166-173. doi: 10.1016/j.socscimed.2017.12.028.
- Brodie, J. F. & Gibbs, H. K. (2009) Bushmeat hunting as climate threat. *Science* 326(5951): 364-365.
- Brown, D. S. (1994). *Freshwater Snails of Africa and their Medical Importance* (2nd Edition). Taylor and Francis Ltd., London, UK.

- Buchanan, G. M., Field, R. H., Bradbury, R. B., Luraschi, B. & Vickery, J. A. (2021) The impact of tree loss on carbon management in West Africa. *CARBON MANAGEMENT* **12** (6): 623–633. <https://doi.org/10.1080/17583004.2021.1994015>
- Burgess, G. H., DeCarvalho, J. F. & Imhoff, J. L. (2009) An evaluation of the status of the largetooth sawfish, *Pristis perotteti*, based on historic and recent distribution and qualitative observations of abundance. Internal report to NOAA.
- Burgess, N., Hales, J. D., Underwood, E., Dinerstein, E., Olson, D., Itoua, I., Schipper, J., Ricketts, T. & Newman, K. (2004) Terrestrial Ecoregions of Africa and Madagascar, A Conservation Assessment. World Wildlife Fund, Washington DC, USA
- Burgess, N., Kuper, W., Mutke, J., Brown, J., Westaway, S., Turpie, S., Meshack, C., Taplin, J., McClean, C. & Lovett, J.C. (2005) Major gaps in the distribution of protected areas for threatened and narrow range Afrotropical plants. *Biodiversity and Conservation* **14**:1877-1894.
- Burgess, N. D., de Klerk, H., Fjeldså, J., Crowe, T. & Rahbek, C. (2000) A preliminary assessment of congruence between biodiversity patterns in Afrotropical forest birds and forest mammals. *Ostrich* **71**:286–290.
- Campbell, M. O. (2005) Sacred Groves for Forest Conservation in Ghana's Coastal Savannas: Assessing Ecological and Social Dimensions. *Singapore Journal of Tropical Geography* **26**: 151–169.
- CED, Fern, FPP, IIED, Okani (2017) Community forestry in Cameroon: a diagnostic analysis of laws, institutions, actors and opportunities. IIED, London. Disponible sur : <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/G04191.pdf>
- CEPF (2015) Ecosystem Profile. Guinean Forests of West Africa Hotspot. Disponible en français et en anglais, et sous forme de résumé en français, anglais, portugais et espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepf.net/our-work/biodiversity-hotspots/guinean-forests-west-africa>
- CEPF (2022a) Final assessment: CEPF Investment in the Guinean Forests of West Africa Biodiversity Hotspot 2016-2022. Washington, D.C.: CEPF. Disponible sur : <https://www.cepf.net/sites/default/files/guinean-forests-final-assessment-2022.pdf>
- CEPF (2022b) Long-Term Strategic Vision for CEPF investment in the Guinean Forests of West Africa Biodiversity Hotspot. BirdLife International. December 2022. Disponible sur : <https://www.cepf.net/sites/default/files/gfwa-long-term-vision-strategy-2022.pdf>, et sous forme synthétisée sur : <https://www.cepf.net/sites/default/files/gfwa-long-term-vision-strategy-summary-dec-2022.pdf>
- Chain Reaction Research (2022) Palm oil expansion slows, reputation risks remain for FMCGs. Disponible sur : [African Oil Palm Expansion Slows, Reputation Risks Remain for FMCGs - Chain Reaction Research](https://www.chainreactionresearch.com/african-oil-palm-expansion-slows-reputation-risks-remain-for-fmcgs)
- CIFOR (2013) Forests, fuel wood and charcoal: What policymakers should know. CIFOR, Bogor, Indonesia. Disponible sur : <http://www.cifor.org/library/4063/forests-fuel-woodand-charcoal-what-policymakers-should-know/>.
- CITES (2021) Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) PIKE trend analysis 2003-2020. Disponible sur : https://cites.org/sites/default/files/MIKE/E-PIKE_Trend_Analysis_Aug2021.pdf

- Cole, N. H. A. (1968) The Vegetation of Sierra Leone. Njala University College, Njala, Sierra Leone.
- Cronin, D. T., Libalah, M. B., Bergl, R. A. & Hearn, G. W. (2014) Biodiversity and conservation of tropical montane ecosystems in the Gulf of Guinea, West Africa. *Arctic, Antarctic and Alpine Research* 46:891-904.
- Cumberlidge, N. & Daniels, S. (2020) *Liberonautes grandbassa*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2020: e.T134632A134453689. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T134632A134453689.en>. Consulté le 23 mars 2025.
- Cumberlidge, N., Ng, P. K. L., Yeo, D.C.J., Magalhaes, C., Campos, M. R., Alvarez, F., Naruse, T., Daniels, S.R., Esser, L. J., Attipoe, F.Y.K., Clotilde-Ba, F.-L., Darwall, W., McIvor, A., Ram, M. & Collen, B. (2009) Freshwater crabs and the biodiversity crisis: importance, threats, status, and conservation challenges. *Biological Conservation*, 142: 1665–1673.
- Cynosure (2022) Evaluation of Lessons Learned in Relation to the Regional Implementation Team for the Guinean Forests of West Africa Hotspot. Washington, D.C.: CEPF. Disponible sur : <https://www.cepf.net/sites/default/files/evaluation-of-lessons-learned-gfwa-rit.pdf>
- Dauby, G., Duminil, J., Heuertz, M., Koffi, G. K., Stévant, T. & Hardy, O. J. (2014) Congruent phylogeographical patterns of eight tree species in Atlantic Central Africa provide insights into the past dynamics of forest cover. *Molecular Ecology* 23: 2299–2312.
- De Grave, S. (2013) *Atya intermedia*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2013: e.T198041A2509395. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2013-1.RLTS.T198041A2509395.en>. Consulté le 23 mars 2025.
- de Lima, R. F., Olmos, F., Dallimer, M., Atkinson, P. W. & Barlow, J (2013) Can REDD+ Help the Conservation of Restricted-Range Island Species? Insights from the Endemism Hotspot of São Tomé. *PLOS ONE* 8(9):<https://doi.org/10.1371/annotation/f3b7b8dc-a2d6-43e8-945a-566a7082cb12>
- Decher, J. (1997) Conservation, Small Mammals, and the Future of Sacred Groves in West Africa. *Biodiversity and Conservation* 6:1007-1026.
- Dijkstra, K-D. B., Tchibozo, S. & Ogbogu, S. S. (2009) Chapter 5. The Status and distribution of dragonflies and damselflies (odonatan) in western Africa. In: Smith, K. G., Diop, M. D., Niane, M. & Darwall, W. R. T. (Compilers) (2009) The Status and Distribution of Freshwater Biodiversity in Western Africa. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK
- Diop, M. S. & Dossa, J. (2011) Thirty years of shark fishing in West Africa: Development of Fisheries, Catch Trends, and Their Conservation Status in Subregional Fishing Commission Member Countries. Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), Dakar, Sénégal
- Dobson, M. (2004). Freshwater crabs in Africa. *Freshwater Forum* 21: 3-26.
- Doherty, A., Amies, J., Higazi, A., Mayhew, L., Osborne, R., Griffith, H. & Buonomo, E. (2022) Climate risk report for the West Africa region. Met Office, ODI, FCDO. Disponible sur <https://www.metoffice.gov.uk/services/government/international-development/west-africa-climate-risk-report>

- Doherty-Bone, T. M., Cunningham, A. A., Fisher, M. C., Garner, T. W. J., Ghosh, P., Gower, D. J., Verster, R. & Weldon, C. (2022) Amphibian chytrid fungus in Africa - Realigning hypotheses and the research paradigm. *Animal Conservation*, 23 (3) pp. 239-244. [10.1111/acv.12538](https://doi.org/10.1111/acv.12538)
- Donald, P. F., Fishpool, L. D. C. & Ajagbe, A. (2019) Important Bird and Biodiversity Areas (IBAs): the development and characteristics of a global inventory of key sites for biodiversity. *Bird Conservation International* 29(2):177-198. doi:10.1017/S0959270918000102
- Droissart, V., Sonke, B., Hardy, O. J., Simo, M., Taedoumg, H., Nguembou, C. K. & Stévant, T. (2011) Do plant families with contrasting functional traits show similar patterns of endemism? A case study with Central African Orchidaceae and Rubiaceae *Biodiversity Conservation* 20: 1507–1531.
- Dudley, N., Higgins-Zogib, L. & Mansourian, S. (2009) The Links between Protected Areas, Faiths, and Sacred Natural Sites. *Conservation Biology* 23: 568–577.
- Duonamou, L., Konate, A., Xu, J. & Humle, T. (2021) Temporal evolution of bushmeat traded in High Niger National Park, Guinea, West Africa. *Oryx*. 2021;55(5):717-724. doi:10.1017/S0030605319001443
- ECOWAS-SWAC/OECD (2008) Atlas on Regional Integration in West Africa. Disponible sur : <http://www.oecd.org/regional/atlasonregionalintegrationinwestafrica.htm>
- Effiom, E. O., Nuñez-Iturri, G., Smith, H. G., Ottosson, U. & Olsson, O. (2013) Bushmeat hunting changes regeneration of African rainforests. *Proceedings of the Royal Society B* 280: 20130246.
- Endamana, D. (2013a) Etudes sur les conditions de vie des populations dépendantes des forêts dans le contexte REDD+ Volume 1 : TNS Congo. IUCN and Congo Basin Forest Fund.
- Endamana, D. (2013b) Etudes sur les conditions de vie des populations dépendantes des forêts dans le contexte REDD+ Volume 2 : TRIDOM Cameroun. IUCN and Congo Basin Forest Fund.
- Entsua-Mensah, M. & Dankwa, H. (2020) *Enteromius boboi*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2020: e.T181722A126341428. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T181722A126341428.en>. Consulté le 23 mars 2025.
- Fairhead, J. & Leach, M (1998) Reframing deforestation. global analyses and local realities: studies in West Africa. Routledge, London. ISBN 0-415-18591-2.
- FAO (2007) FAO Forestry Paper 153: The World's Mangroves 1980-2005. FAO Forest Resources Division, Rome, Italy
- FAO. 2020. Global Forest Resources Assessment 2020 – Key findings. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca8753en>
- Faria, V. V., McDavitt, M. T., Charvet, P., Wiley, T. R., Simpfendorfer, C. A. & Naylor, G. J. P. (2013) Species delineation and global population structure of Critically Endangered sawfishes (Pristidae). *Zoological Journal of the Linnean Society* 167: 136-164

- Figueiredo, E., Paiva, J., Stévant, T., Oliveira, F. & Smith, G. F. (2011) An annotated catalogue of the flowering plants of São Tomé et Príncipe. *Bothalia* 41: 41-82.
- Forest Trends (2021) Timber Legality Risk Dashboard: Ghana. Disponible sur : <https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2022/01/Ghana-Timber-Legality-Risk-Dashboard-IDAT-Risk.pdf>
- Forest Trends (2022) Illegal Deforestation for Forest-Risk Commodities Dashboard: Nigeria. Disponible sur : <https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2022/01/FRC-Legality-Risk-Dashboard-Nigeria.pdf>
- Forest Trends (2024) Timber Legality Risk Dashboard: Cameroon. Disponible sur : https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2022/01/Dashboard-Cameroon_Aug-2024-1-1.pdf
- Formia, A., Tiwari, M., Fretey, J. & Billes, A. (2003) Sea turtle conservation along the coast of Africa. *Marine Turtle Newsletter* 100: 33-37.
- Fretey, J. (2001) CMS Technical Series Publication 6: Biogeography and Conservation of Marine Turtles of the Atlantic Coast of Africa/Biogéographie et conservation des tortues marines de la Côte Atlantique de l'Afrique. UNEP/CMS Secretariat, Bonn, Allemagne.
- Gaubert, P., Djagoun, C. A. M. S., Missoup, A. D., Ales, N., Amougou, C. V., Dipita, A. D., Djagoun, J., Gossé, K. J., Koffi, C. E., N'Goran, E. M., Noma, Y. N., Zanzo, S., Tindo, M., Antunes, A. & Gonedelé-Bi, S. (2024) Vendors' perceptions on the bushmeat trade dynamics across West and Central Africa during the COVID-19 pandemic: Lessons learned on sanitary measures and awareness campaigns. *Environmental Science & Policy* 152 (Feb 2024), 103649. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2023.103649>
- Harrison, R. D., Tan, S., Plotkin, J. B., Slik, F., Detto, M., Brenes, T., Itoh, A. & Davies, S. J. (2013) Consequences of defaunation for a tropical tree community. *Ecology Letters* 16: 687-94.
- Haurez, B., Languy, M., de Wasseige, C., Julve, C., Vermeulen, C., Bracke, C. & Nagalo, Y. A. (2024) Forêts denses humides et aires protégées forestières d'Afrique de l'Ouest - État des lieux et perspectives. Belgique: AGRECO G.E.I.E.
- Hillers, A., Buchanan, G. M., Garteh, J. C., Tommy, S. M., Fofana, M. L., & Lindsell, J. A. (2017). A mix of community-based conservation and protected forests is needed for the survival of the Endangered pygmy hippopotamus *Choeropsis liberiensis*. *Oryx*, 51(2), 230-239. doi: 10.1017/s003060531600020x
- Ingram, D. J., Coad, L., Milner-Gulland, E. J., Parry, L., Wilkie, D., Bakarr, M. I., Benítez-López, A., Bennett, E. L. (2021) Wild Meat Is Still on the Menu: Progress in Wild Meat Research, Policy, and Practice from 2002 to 2020. *Annual Review of Environment and Resources*. 46: 221-254 <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-041020-063132>
- IUCN (2016). A Global Standard for the Identification of Key Biodiversity Areas, Version 1.0. First edition. Gland, Switzerland: IUCN. Disponible sur : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2016-048.pdf>
- Jacovelli, P. A. (2014) The future of plantations in Africa. *International Forestry Review* 16(2): 144-159.

- Jonas, H. D., Wood, P. & Woodley, S., Volume Editors (2024). *Guidance on other effective area-based conservation measures (OECMs)*. IUCN WCPA Good Practice Series, No.36. Gland, Switzerland: IUCN. ISBN: 978-2-8317-2315-0 (PDF) DOI: <https://doi.org/10.2305/LAAW4624>
- Kabelong B. L. P. R., Cedric Chimi D. C., Libalah, M. B., Madountsap, T. N., Endamana D., Ebouele, S. A., Nyako, M. C., Nasang, J. M., Peguy, T. K., Njila, N. E. N., Weladji, R. B. & Zapfack L. (2024) Determinants of Dependency Between Local Communities and Forest Resources Around a Protected Area in Cameroon. *Forestist*, 74(2): 189-197. DOI:10.5152/forestist.2024.23011
- Kalischek, N., Lang, N., Renier, C. *et al.* (2023) Cocoa plantations are associated with deforestation in Côte d'Ivoire and Ghana. *Nat Food* 4, 384–393 (2023). <https://doi.org/10.1038/s43016-023-00751-8>
- KBA Standards and Appeals Committee of IUCN SSC/WCPA (2022) Guidelines for using A Global Standard for the Identification of Key Biodiversity Areas. Version 1.2. Gland, Switzerland: IUCN. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2022.KBA.1.2.en>
- Keith Diagne, L. (2015) *Trichechus senegalensis* (errata version published in 2016). *The IUCN Red List of Threatened Species* 2015: e.T22104A97168578. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2015-4.RLTS.T22104A81904980.en>. Consulté le 23 mars 2025.
- Konko, Y., Umaru, E. K., Nimon, P., Adjoussi, P., Okhimamhe, A., Kokou, K. (2024) Climate change and coastal erosion hotspots in West Africa: The case of Togo. *Regional Studies in Marine Science*, 77 (10). <https://doi.org/10.1016/j.rsma.2024.103691>
- Koops, K., Humle, T., Frandsen, P., Fitzgerald, M., D'Auvergne, L., Jackson, H. A., & Hvilsom, C. (2023) Genetics as a novel tool in mining impact assessment and biomonitoring of critically endangered western chimpanzees in the Nimba Mountains, Guinea. *Conservation Science and Practice* 5(4). <https://doi.org/10.1111/csp2.12898>
- Kouassi, J. A. K., Normand, E., Koné, I., Boesch, C. (2019) Bushmeat consumption and environmental awareness in rural households: A case study around Taï National Park, Côte d'Ivoire. *Oryx*. 53(2):293–99. DOI: [10.1017/S0030605317000333](https://doi.org/10.1017/S0030605317000333)
- Koundouno, K. (2017) How a new ECOWAS directive could change the way dams are built and managed in West Africa. IIED Briefing, Disponible sur : <https://www.iied.org/how-new-ecowas-directive-could-change-way-dams-are-built-managed-west-africa>
- Kristensen, T. K., Stensgaard, A-S., Seddon, M. B., & McIvor, A. (2009). Chapter 4. The status and distribution of freshwater mollusks (Molluska). In: Smith, K. G., Diop, M. D., Niane, M. & Darwall, W.R.T. (Compilers). *The Status and Distribution of Freshwater Biodiversity in Western Africa*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Läderach, P., Martinez-Valle, A., Schroth, G. & Castro, N. (2013) Predicting the future climatic suitability for cacao farming of the world's leading producer countries, Ghana and Côte d'Ivoire. *Climatic Change* 119: 841-854.
- Lamperty, T., Zhu, K., Poulsen, J. R. & Dunham, A. E. (2020) Defaunation of large mammals alters understory vegetation and functional importance of invertebrates in an Afrotropical forest. *Biological Conservation* 241 (Jan 2020). <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2019.108329>

- Langhammer, P. F., Bakarr, M. I., Bennun, L. A., Brooks, T. M., Clay, R. P., Darwall, W., Silva, N. D., Edgar, G. J., Fishpool, L. D. C., Foster, M. N., Knox, D. H., Matiku, P., Radford, E. A., Rodrigues, A. S. L., Salaman, P., Sechrest, W. & Tordoff, A.W. (2007) Identification and Gap Analysis of Key Biodiversity Areas. IUCN, Gland, Switzerland.
- Larsen, T. (2011) *Liptena tiassale*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2011: e.T160001A5348650. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2011-2.RLTS.T160001A5348650.en>. Consulté le 23 mars 2025.
- Larsen, T.B. (2005) Butterflies of West Africa. Apollo Books, Vester Skerninge, Denmark
- Lavachery, P., MacEachern, S., Mbida Mindzie, C. and Bouimon, T. (2012) Komé - Kribi: Rescue Archaeology Along the Chad-Cameroon Oil Pipeline, 1999-2004. Journal of African Archaeology Monograph. Africa Magna Verlag, Frankfurt, Allemagne.
- Le Barbé, L., Lebel, T. & D. Tapsoba (2002) Rainfall variability in West Africa: A hydrological perspective. *Journal of Climatology* 15:187–202.
- Lebbie, A. R. (2015) World Wildlife Fund ecoregions; Tropical and Subtropical Moist Broadleaf Forests. West Africa: Scattered across Guinea, Ivory Coast. Disponible sur : <http://www.worldwildlife.org/ecoregions/at0114>
- Li, K. Y., Coe, M. T., Ramankutty, N. & De Jong, R. (2007) Modeling the hydrological impact of land-use change in West Africa. *Journal of Hydrology* 337: 258-268.
- Loh, J. and Harmon, D. (2005) A global index of biocultural diversity. *Ecological Indicators* 5 (231): 231-241.
- Luiselli, L., Dendi, D., Eniang, E. A., Fakae, B. B., Akani, G. C., Fa, J. E. (2019) State of knowledge of research in the Guinean forests of West Africa region. *Acta Oecologica*, 94 (Jan 2019): 3-11. <https://doi.org/10.1016/j.actao.2017.08.006>
- Mallon, D. P., Hoffmann, M., Grainger, M. J., Hibert, F., van Vliet, N. & McGowan, P. J. K. (2015) An IUCN Situation Analysis on Terrestrial and Freshwater Fauna in West and Central Africa. Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission No. 54. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK
- Manu, S., Peach, W., Bowden, C. & Cresswell, W. (2005) The effects of forest fragmentation on the population density and distribution of the globally endangered Ibadan Malimbe *Malimbus ibadanensis* and other malimbe species. *Bird Conservation International* 15: 275-285.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005) Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. Island Press, Washington DC, USA
- Mittermeier, R. A., Turner, W. R., Larsen, F. W., Brooks, T. & Gascon, C. (2011). Global Biodiversity Conservation: The Critical Role of Hotspots. Doi: 10.1007/978-3-642-20992-5_1.
- Mittermeier, R. A., Robles-Gil, P., Hoffmann, M., Pilgrim, J. D., Brooks, T. B., Mittermeier, C. G., Lamoreux, J. L. & Fonseca, G. A. B. (2004) Hotspots Revisited: Earth's Biologically Richest and Most Endangered Ecoregions. CEMEX, Mexico City, Mexico

- Mostefaoui, M., Ciais, P., McGrath, M. J., Peylin, P., Patra, P. K. & Ernst, Y. (2024) Greenhouse gas emissions and their trends over the last 3 decades across Africa. *Earth Syst. Sci. Data*, 16, 245–275, 2024 <https://doi.org/10.5194/essd-16-245-2024>
- Mukpo, A. (2022) In West and Central Africa, palm oil investors buckle under community pressure. Mongabay news article, Disponible sur : [In West and Central Africa, palm oil investors buckle under community pressure](#)
- Myers, N., Mittermeier, R. A., Mittermeier, C. G., da Fonseca, G. A. B., Kent, J. (2000) Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* (403). Disponible sur : https://sdmmp.com/upload/SDMMP_Repository/0/038n1thz2kcdwfpqs7jy6mrvq4xb59.pdf
- Nasi, R., Brown, D., Wilkie, D., Bennett, E., Tutin, C., van Tol, G. & Christopherson, T. (2008) Conservation and use of wildlife-based resource: the bushmeat crisis (Technical Series No 33). Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada and Center for International Forestry Research (CIFOR) Bogor, Indonesia.
- NEPAD (New Partnership for Africa's Development) (2003) Action Plan for the Environment Initiative. Disponible sur : <http://www.nepad.org/system/files/Environment%20Action%20Plan.pdf>
- Norris, K., Asase, A., Collen, B., Gockowksi, J., Mason, J., Phalan, B. & Wade, A. (2010). Biodiversity in a forest-agriculture mosaic – The changing face of West African rainforests. *Biological Conservation* 143: 2341–2350.
- Oates, J. F., Woodman, N., Gaubert, P., Sargis, E. J., Wiafe, E. D., Lecompte, E., Dowsett-Lemaire, F., Dowsett, R. J., Gonedélé Bi, S., Ikemeh, R. A., Djagoun, C. A. M. S., Tomsett, L., Bearder, S. K. (2022) A new species of tree hyrax (Procaviidae: Dendrohyrax) from West Africa and the significance of the Niger–Volta interfluvium in mammalian biogeography. *Zoological Journal of the Linnean Society*, 194 (2), pp 527–552. <https://doi.org/10.1093/zoolinlean/zlab029>
- OCHA (2024) Cameroun: Nord-Ouest et Sud-Ouest - Rapport de situation No. 64. 990,000 1–5. Disponible sur : <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-north-west-and-south-west-situation-report-no-64-april-2024> (Consulté le 19/06/2024).
- Olson, D. M., Dinerstein, E., Wikramanayake, E. D., Burgess, N. D., Powell, G. V. N., Underwood, E. C., D'Amico, J. A., Itoua, I., Strand, H. E., Morrison, J. C., Loucks, C. J., Allnutt, T. F., Ricketts, T. H., Kura, Y., Lamoreux, J. F., Wettengel, W. W., Hedao, P. & Kassem, K. R. (2001) Terrestrial ecoregions of the world: a new map of life on Earth. *Bioscience* 51(11):933–938. [https://doi.org/10.1641/0006-3568\(2001\)051\[0933:TEOTWA\]2.0.CO;2](https://doi.org/10.1641/0006-3568(2001)051[0933:TEOTWA]2.0.CO;2)
- Owusu, A., Zatarain Salazar, J., Mul, M., van der Zaag, P. & Slinger, J. (2023) Quantifying the trade-offs in re-operating dams for the environment in the Lower Volta River, *Hydrol. Earth Syst. Sci.*, 27, 2001–2017, <https://doi.org/10.5194/hess-27-2001-2023>.
- Oyono, P. R. (2004) Institutional Deficit, Representation, and Decentralized Forest Management in Cameroon: Elements of Natural Resource Sociology for Social Theory and Public Policy. Disponible sur : http://www.africa.upenn.edu/Articles_Gen/egawp15.pdf

- Oyono, P. R. (2005) Profiling Local-Level Outcomes of Environmental Decentralizations: The Case of Cameroon's Forests in the Congo Basin. *Journal of Environment and Development* 14(2): 1–21.
- Paul, F. M., Simons, G. F and Fennig C. D. (eds.). (2015) *Ethnologue: Languages of the World*, Eighteenth edition. SIL International, Dallas, Texas, USA.
- Population Reference Bureau (2022); World Population Data Sheet 2022. Disponible sur : <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2022/09/2022-World-Population-Data-Sheet-Booklet.pdf>
- Red Clay Advisory (2021) The West Africa Tourism Report 2021. <https://redclayadvisory.com/wp-content/uploads/2021/12/West-Africa-Tourism-Roundtable-Report-2021.pdf>
- Religion Facts (2014) Religion statistics by country. Disponible sur : <http://www.religionfacts.com/>
- Ricketts, T. H., Dinerstein, E., Boucher, T., Brooks, T. M., Butchart, S. H. M., Hoffmann, M., Lamoreux, J. F., Morrison, J., Parr, M. & Pilgrim, J. D. (2005) Pinpointing and Preventing Imminent Extinctions. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 102; 18497–18501.
- Ross, G. J. B. (2002) Humpback dolphins *Sousa chinensis*, *S. plumbea*, and *S. teuszii*. In: Perrin, W. F., Wursig, B. & Thewissen, J. G. M. (eds.) (2002) *Encyclopedia of Marine Mammals*. Academic Press, Waltham, USA.
- Ryan, S. J. & Walsh, P. D. (2011) Consequences of Non-Intervention for Infectious Disease in African Great Apes. *PLoS ONE* 6 (12): e29030.
- Shepherd, G. & Kofi Nyame, S. (2009) Results from application of the Forests-Poverty Toolkit in Wasa Amenfi West District, Ghana. *Livelihoods and Landscapes Programme*, IUCN, Gland Switzerland.
- Smith, K. G., Diop, M. D., Niane, M. & Darwall, W. R. T. (Compilers) (2009) *The Status and Distribution of Freshwater Biodiversity in Western Africa*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK
- Sola, P., Cerutti, P. O., Zhou, W., Gautier, D., Iiyama, M., Schure, J., Chenevoy, A., Yila, J., Dufe, V., Nasi, R., Petrokofsk, G., Shepherd, G. (2017) The environmental, socioeconomic, and health impacts of woodfuel value chains in Sub-Saharan Africa: a systematic map. *Environmental Evidence* 6 (4). <https://environmentalevidencejournal.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13750-017-0082-2>
- Solidarités International (2022) Nigéria-Mission Humanitaire. Disponible sur : <https://www.solidarites.org/fr/missions/nigeria/> (Accessed on 18/06/2024).
- Spalding, M. D., Fox, H. E., Allen, G. R., Davidson, N., Ferdaña, Z.A., Finlayson, M., Halpern, B. S., Jorge, M. A., Lombana, A., Lourie, S. A., Martin, K. D., McManus, E., Molnar, J., Recchia C. A. & Robertson, J. (2007) Marine ecoregions of the World: A bioregionalization of coastal and shelf areas. *BioScience* 57 (7):573–583.
- Starnes, T. and Darwall, W.R.T. (eds.) (2021). *Identification and validation of Western African freshwater Key Biodiversity Areas*. Gland, Switzerland: IUCN.

- Tabe-Ojong, M. P. Jr, Guedegbe, O. T. A. & Glauber, J. (2024) Soaring cocoa prices: Diverse impacts and implications for key West African producers. IFPRI Blog: Issue Post: Markets, Trade, and Institutions. Disponible sur : <https://www.ifpri.org/blog/soaring-cocoa-prices-diverse-impacts-and-implications-key-west-african-producers/>
- Tchetga Y. J. (2024) Dépendance des communautés locales des zones d'intérêt cynégétique de la périphérie du Parc National de Lobéké vis-à-vis des produits forestiers non ligneux. Mémoire de Master, Université de Yaoundé I, 58p.
- Thouless C. R., Dublin H. T., Blanc J. J., Skinner D. P., Daniel T. E., Taylor R. D., Maisels F., Frederick H. L. & Bouché P. (2016) African Elephant Status Report 2016: an update from the African Elephant Database. Occasional Paper Series of the IUCN Species Survival Commission, No. 60 IUCN / SSC Africa Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland. vi + 309pp.
- Trew, B. T., Buchanan, G. M., Edwards, F. A. & Sanderson, F. J. (2024) Predicting near-future deforestation in West African Key Biodiversity Areas to inform conservation urgency. Conservation Biology. Preprint: <https://doi.org/10.1101/2024.10.07.616969>
- Ukwe, C. N., Isebor, C. E. & Alo, B.I. (2001) Improving the Quality of Coastal Waters in the Gulf of Guinea Large Marine Ecosystem Through Mangrove Restoration. Proceedings of the 12th Biennial Coastal Zone Conference. Cleveland, Ohio, July 15-19.
- UN Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2022) World Population Prospects 2022: Summary of Results. UN DESA/POP/2022/TR/NO. 3
- UNEP (2008) *Africa: Atlas of Our Changing Environment*. UNEP, Nairobi, Kenya.
- UNEP (2011) *Environmental Assessment of Ogoniland*. UNEP, Nairobi, Kenya.
- UNESCO (2013) State of Conservation (SOC) Mount Nimba Strict Nature Reserve. Disponible sur : <http://whc.unesco.org/en/soc/1857>
- UNSDG (2020) Plan des Nations Unies pour une réponse socio-économique à la Covid-19 au Cameroun. Disponible sur : [Unsdg | Plan des Nations Unies de réponse socio-économique COVID-19 pour le Cameroon](#)
- US Dept of State (2023) 2023 Report on International Religious Freedom. Disponible à : 2023 Report on International Religious Freedom - United States Department of State
- van Schaik, L. & Dinnissen, R. (2014) Terra Incognita: land degradation as an underestimated threat amplifier. Clingendael Institute and Netherlands Institute of International Relations, The Hague, Netherlands.
- van Vliet, N. & Mbazza, P. (2011). Recognizing the Multiple Reasons for Bushmeat Consumption in Urban Areas: A Necessary Step Toward the Sustainable Use of Wildlife for Food in Central Africa. Human Dimensions of Wildlife, 16(1), 45–54. <https://doi.org/10.1080/10871209.2010.523924>
- van Waerebeek, K., Barnett, L., Camara, A., Cham, A., Diallo, M., Djiba, A., Jallow, A., Ndiaye, E., Ould-Bilal, A. O. S. & Bamy, I. L. (2004) Distribution, status, and biology of the Atlantic humpback dolphin, *Sousa teuszii* (Kukenthal, 1892). Aquatic Mammals 30 (1):56-83

- Vancutsem, C., Achard, F., Pekel, J.-F., Vieilledent, G., Carboni, S., Simonetti, D., Gallego, J., Aragão, L. E. O. C. & Nasi, R. (2021) Long-term (1990–2019) monitoring of forest cover changes in the humid tropics. *Sci. Adv.* **7**, eabe1603. Supplementary Materials: DOI: 10.1126/sciadv.abe1603
- Warren-Thomas, E., Ahrends, A., Wang, Y., Wang, M. M. H. & Jones, J. P. G. (2023) Rubber's inclusion in zero-deforestation legislation is necessary but not sufficient to reduce impacts on biodiversity. *Conservation Letters* **16** (5) e12967.
<https://doi.org/10.1111/conl.12967>
- Welcomme, R. L. (2002) An evaluation of tropical brush and vegetation park fisheries. *Fisheries Management and Ecology* **9**: 175-188.
- Wicander, S. (2012) The lessons learned from alternative livelihood projects to reduce bushmeat hunting in West and Central Africa. MSc dissertation, University of Oxford, Oxford, UK.
- Wicander, S. & Coad, L. (2015) Learning our Lessons: A Review of Alternative Livelihood Projects in Central Africa. ECI, University of Oxford, Oxford, UK and IUCN, Gland, Switzerland.
- Wolfe, J. D., Luther, D. A., Jirinec, V., Collings, J., Johnson, E. I., Bierregaard Jr., R. O. & Stouffer, P. C. (2025) Climate change aggravates bird mortality in pristine tropical forests. *Sci. Adv.* **11**, eadq8086 (2025) 29 January 2025.
- Xiao, H., Liu, J., He, G., Zhang, X., Wang, H., Long, T., Zhang, Z., Wang, W., Yin, R., Guo, Y., Cheng, B. & Cao, Q. (2021) Data-Driven Forest Cover Change and Its Driving Factors Analysis in Africa. *Front. Environ. Sci.* **9**(2021)
<https://doi.org/10.3389/fenvs.2021.780069>
- Zangato, E. & Holl, A. F. C. (2010) On the iron front: new evidence from North-Central Africa. *Journal for African Archaeology* **8**(1): 7-23.
- Zwerts, J. A., Sterck, E. H. M., Verweij, P. A., Maisels, F., van der Waarde, J., Geelen, E. A. M., Tchoumba, G. B., Zebaze, H. F. D. & van Kuijk, M. (2024) FSC-certified forest management benefits large mammals compared to non-FSC. *Nature* **628** (563–568).
<https://www.nature.com/articles/s41586-024-07257-8>

ANNEXES

Annexe 1 : Résultats pour les espèces

Ces résultats concernent toutes les espèces mondialement menacées recensées dans le hotspot. Une version électronique de cette annexe est disponible en version Excel contenant la liste complète des espèces.

Les espèces prioritaires de rang 1 (En danger critique + aire de répartition restreinte) sont indiquées en **gras**.

N°.	Nom scientifique	Statut Liste rouge	Nombre de ZCB avec présence confirmée	Aire de répartition restreinte
Amphibiens				
1	<i>Acanthixalus sonjae</i>	VU	0	Oui
2	<i>Afixalus lacteus</i>	EN	0	Oui
3	Alexteroon jynx	CR	1	Oui
4	<i>Amnirana asperrima</i>	VU	0	Non
5	<i>Arlequinus krebsi</i>	EN	0	Oui
6	<i>Arthroleptis bioko</i>	EN	1	Oui
7	Arthroleptis krokosua	CR	1	Oui
8	<i>Arthroleptis langeri</i>	EN	0	Oui
9	<i>Arthroleptis nlonakoensis</i>	EN	0	Oui
10	<i>Arthroleptis perreti</i>	EN	1	Oui
11	<i>Astylosternus fallax</i>	VU	0	Oui
12	<i>Astylosternus laurenti</i>	EN	0	Oui
13	Astylosternus nganhanus	CR	1	Oui
14	<i>Astylosternus perreti</i>	EN	1	Oui
15	<i>Astylosternus ranoides</i>	EN	0	Oui
16	<i>Astylosternus schioetzi</i>	EN	0	Oui
17	<i>Cardioglossa alsco</i>	EN	1	Oui
18	Cardioglossa manengouba	CR	1	Oui
19	<i>Cardioglossa melanogaster</i>	VU	0	Oui
20	<i>Cardioglossa oreas</i>	EN	0	Oui
21	<i>Cardioglossa pulchra</i>	EN	0	Oui
22	<i>Cardioglossa schioetzi</i>	VU	0	Oui
23	Cardioglossa trifasciata	CR	1	Oui
24	<i>Cardioglossa venusta</i>	EN	1	Oui
25	Conraua derooi	CR	1	Oui
26	<i>Conraua goliath</i>	EN	1	Non
27	<i>Conraua robusta</i>	VU	0	Non
28	Conraua sagyimase	CR	1	Oui
29	Crotaphatrema lamottei	CR	0	Oui
30	<i>Didynamipus sjostedti</i>	VU	0	Oui
31	<i>Hyperolius ademetzi</i>	EN	0	Oui
32	<i>Hyperolius bobirensis</i>	VU	3	Oui
33	<i>Hyperolius bopeleti</i>	VU	0	Oui
34	<i>Hyperolius dintelmanni</i>	EN	1	Oui
35	<i>Hyperolius nienokouensis</i>	EN	1	Oui
36	<i>Hyperolius nimbae</i>	EN	2	Oui
37	<i>Hyperolius thomensis</i>	EN	1	Oui
38	<i>Hyperolius torrentis</i>	VU	1	Oui

39	<i>Kassina arboricola</i>	VU	8	Non
40	<i>Kassina decorata</i>	VU	0	Oui
41	<i>Leptodactylodon axillaris</i>	CR	1	Oui
42	<i>Leptodactylodon bueanus</i>	EN	0	Oui
43	<i>Leptodactylodon erythrogaster</i>	CR	1	Oui
44	<i>Leptodactylodon mertensi</i>	EN	0	Oui
45	<i>Leptodactylodon ornatus</i>	EN	0	Oui
46	<i>Leptodactylodon perreti</i>	EN	0	Oui
47	<i>Leptodactylodon polyacanthus</i>	VU	0	Oui
48	<i>Leptodactylodon wildi</i>	CR	1	Oui
49	<i>Leptopelis palmatus</i>	EN	1	Oui
50	<i>Morerella cyanophthalma</i>	VU	0	Oui
51	<i>Nimbaphrynoides occidentalis</i>	CR	3	Oui
52	<i>Odontobatrachus fouta</i>	EN	0	Oui
53	<i>Odontobatrachus smithi</i>	VU	0	Non
54	<i>Odontobatrachus ziamia</i>	VU	0	Oui
55	<i>Petropedetes euskircheni</i>	EN	0	Oui
56	<i>Petropedetes juliawurstnerae</i>	EN	0	Oui
57	<i>Petropedetes newtonii</i>	VU	0	Oui
58	<i>Petropedetes perreti</i>	CR	1	Oui
59	<i>Phrynobatrachus afiabirago</i>	CR	1	Oui
60	<i>Phrynobatrachus chukuchuku</i>	CR	1	Oui
61	<i>Phrynobatrachus danko</i>	EN	1	Oui
62	<i>Phrynobatrachus intermedius</i>	CR	1	Oui
63	<i>Phrynobatrachus jimzimkusi</i>	CR	0	Oui
64	<i>Phrynobatrachus manengoubensis</i>	CR	0	Non
65	<i>Phrynobatrachus njiomock</i>	CR	0	Oui
66	<i>Phrynobatrachus schioetzi</i>	EN	0	Oui
67	<i>Phrynobatrachus steindachneri</i>	CR	0	Non
68	<i>Ptychadena newtoni</i>	EN	0	Oui
69	<i>Sclerophrys perreti</i>	CR	1	Oui
70	<i>Sclerophrys taiensis</i>	EN	1	Oui
71	<i>Sclerophrys villiersi</i>	VU	0	Oui
72	<i>Werneria bambutensis</i>	CR	0	Oui
73	<i>Werneria mertensiana</i>	CR	0	Oui
74	<i>Werneria preussi</i>	EN	2	Oui
75	<i>Werneria submontana</i>	EN	0	Oui
76	<i>Werneria tandyi</i>	CR	0	Oui
77	<i>Wolterstorffina chirioi</i>	CR	1	Oui
78	<i>Wolterstorffina mirei</i>	EN	0	Oui
79	<i>Wolterstorffina parvipalmata</i>	CR	0	Oui
80	<i>Xenopus amieti</i>	VU	0	Oui
81	<i>Xenopus longipes</i>	CR	1	Oui
Oiseaux				
82	<i>Agelastes meleagrides</i>	VU	17	Non
83	<i>Amaurocichla bocagii</i>	VU	1	Oui
84	<i>Aquila rapax</i>	VU	0	Non
85	<i>Balearica pavonina</i>	VU	0	Non
86	<i>Bostrychia bocagei</i>	CR	1	Oui
87	<i>Bubo shelleyi</i>	VU	6	Non
88	<i>Bucorvus abyssinicus</i>	VU	0	Non
89	<i>Bycanistes cylindricus</i>	VU	31	Non
90	<i>Ceratogymna elata</i>	VU	47	Non
91	<i>Chelictinia riocourii</i>	VU	0	Non
92	<i>Chlorophoneus kupeensis</i>	EN	2	Oui
93	<i>Circaetus beaudouini</i>	VU	0	Non
94	<i>Columba thomensis</i>	EN	1	Oui
95	<i>Criniger olivaceus</i>	VU	39	Non
96	<i>Crithagra concolor</i>	CR	1	Oui
97	<i>Dreptes thomensis</i>	VU	1	Oui

98	<i>Falco vespertinus</i>	VU	0	Non
99	<i>Gyps africanus</i>	CR	1	Non
100	<i>Gyps rueppelli</i>	CR	0	Non
101	<i>Hydrobates leucorhous</i>	VU	0	Non
102	<i>Kupeornis gilberti</i>	VU	7	Oui
103	<i>Lanius newtoni</i>	CR	1	Oui
104	<i>Lobotos lobatus</i>	VU	4	Non
105	<i>Malaconotus gladiator</i>	VU	9	Oui
106	<i>Malimbus ibadanensis</i>	EN	2	Oui
107	<i>Melaenornis annamarulae</i>	VU	9	Non
108	<i>Morus capensis</i>	EN	0	Oui
109	<i>Necrosyrtes monachus</i>	CR	0	Non
110	<i>Neophron percnopterus</i>	EN	0	Non
111	<i>Oriolus crassirostris</i>	VU	2	Oui
112	<i>Otus bikegila</i>	CR	1	Oui
113	<i>Otus feae</i>	CR	0	Oui
114	<i>Otus hartlaubi</i>	VU	1	Oui
115	<i>Phyllanthus atripennis</i>	VU	14	Non
116	<i>Picathartes gymnocephalus</i>	VU	22	Non
117	<i>Platysteira laticincta</i>	EN	4	Oui
118	<i>Ploceus bannermani</i>	VU	9	Oui
119	<i>Ploceus batesi</i>	EN	2	Non
120	<i>Polemaetus bellicosus</i>	EN	0	Non
121	<i>Psittacus erithacus</i>	EN	41	Non
122	<i>Psittacus timneh</i>	EN	43	Non
123	<i>Pternistis camerunensis</i>	EN	1	Oui
124	<i>Rissa tridactyla</i>	VU	0	Non
125	<i>Sagittarius serpentarius</i>	EN	0	Non
126	<i>Schistolais leontica</i>	EN	3	Oui
127	<i>Scotopelia ussheri</i>	VU	14	Non
128	<i>Tauraco bannermani</i>	EN	4	Oui
129	<i>Terathopius ecaudatus</i>	EN	0	Non
130	<i>Torgos tracheliotos</i>	EN	0	Non
131	<i>Treron sanctithomae</i>	EN	1	Oui
132	<i>Trionocephus occipitalis</i>	CR	0	Non
133	<i>Turdus xanthorhynchus</i>	CR	1	Oui
134	<i>Zosterops brunneus</i>	VU	1	Oui
135	<i>Zosterops ficedulinus</i>	EN	1	Oui
136	<i>Zosterops melanocephalus</i>	VU	1	Oui
Poissons osseux				
137	<i>Alestopetersius smykalai</i>	EN	0	Oui
138	<i>Amphilius kakrimensis</i>	VU	0	Oui
139	<i>Amphilius korupi</i>	EN	0	Oui
140	<i>Amphilius sp. nov. 'Kokoulo River'</i>	EN	0	Oui
141	<i>Amphilius sp. nov. 'Konkouré River'</i>	VU	0	Oui
142	<i>Amphilius sp. nov. 'Little Scarcies'</i>	EN	0	Oui
143	<i>Amphilius sp. nov. 'Loffa River'</i>	EN	0	Oui
144	<i>Amphilius sp. nov. 'Moa River'</i>	EN	0	Oui
145	<i>Amphilius sp. nov. 'Niger River'</i>	EN	0	Oui
146	<i>Amphilius sp. nov. 'Senegal River'</i>	VU	0	Oui
147	<i>Amphilius sp. nov. 'St John River'</i>	EN	0	Oui
148	<i>Amphilius sp. nov. 'St Paul River'</i>	EN	0	Oui
149	<i>Aphyosemion amoenum</i>	EN	0	Oui
150	<i>Aphyosemion bamilekorum</i>	EN	0	Oui
151	<i>Aphyosemion dargei</i>	VU	0	Oui
152	<i>Aphyosemion edeanum</i>	VU	0	Oui
153	<i>Aphyosemion franzwerneri</i>	EN	0	Non
154	<i>Aphyosemion poliaki</i>	EN	0	Oui
155	<i>Aphyosemion volcanum</i>	EN	0	Oui
156	<i>Arnoldichthys spilopterus</i>	EN	0	Oui

157	<i>Balistes capriscus</i>	VU	0	Non
158	<i>Balistes punctatus</i>	VU	0	Non
159	<i>Barboides gracilis</i>	VU	0	Non
160	<i>Bathygobius burtoni</i>	EN	0	Non
161	<i>Benitochromis batesii</i>	VU	0	Non
162	<i>Benitochromis conjunctus</i>	EN	0	Oui
163	<i>Benitochromis finleyi</i>	EN	0	Oui
164	<i>Benitochromis nigrodorsalis</i>	EN	0	Oui
165	<i>Benitochromis ufermanni</i>	EN	0	Oui
166	<i>Brycinus brevis</i>	EN	0	Oui
167	<i>Bryconaethiops quinquesquamae</i>	EN	0	Oui
168	<i>Bryconalestes derhami</i>	EN	0	Oui
169	Callopanchax monroviae	CR	0	Oui
170	<i>Chiloglanis camarabounyi</i>	VU	0	Oui
171	<i>Chiloglanis dialloi</i>	EN	0	Oui
172	<i>Chiloglanis kabaensis</i>	EN	0	Oui
173	<i>Chiloglanis kolente</i>	EN	0	Oui
174	<i>Chiloglanis lamottei</i>	VU	0	Oui
175	<i>Chiloglanis loffabrevum</i>	EN	0	Oui
176	<i>Chiloglanis longibarb</i>	EN	0	Oui
177	<i>Chiloglanis niger</i>	EN	0	Oui
178	<i>Chiloglanis normani</i>	EN	0	Oui
179	<i>Chiloglanis nzerekore</i>	EN	0	Oui
180	<i>Chiloglanis pezoldi</i>	EN	0	Oui
181	<i>Chiloglanis polyodon</i>	EN	0	Oui
182	<i>Chiloglanis tweddlei</i>	EN	0	Oui
183	<i>Chromidotilapia cavalliensis</i>	EN	0	Oui
184	<i>Chromidotilapia linkei</i>	EN	0	Oui
185	<i>Chrysichthys aluuensis</i>	EN	0	Oui
186	<i>Chrysichthys levequei</i>	EN	0	Oui
187	<i>Chrysichthys longidorsalis</i>	VU	0	Non
188	<i>Chrysichthys walkeri</i>	VU	0	Non
189	<i>Clarias laeviceps</i>	VU	0	Non
190	<i>Clarias lamottei</i>	VU	0	Oui
191	Clarias maclareni	CR	0	Oui
192	<i>Coelotilapia joka</i>	EN	0	Oui
193	<i>Coptodon bakossiorum</i>	CR	0	Non
194	<i>Coptodon bemini</i>	CR	0	Non
195	<i>Coptodon bythobates</i>	CR	0	Non
196	Coptodon coffea	CR	0	Oui
197	<i>Coptodon flavus</i>	CR	0	Non
198	<i>Coptodon gutturosus</i>	CR	0	Non
199	<i>Coptodon imbriferus</i>	CR	0	Non
200	<i>Coptodon kottae</i>	EN	0	Oui
201	<i>Coptodon snyderae</i>	CR	0	Non
202	<i>Coptodon spongotroktis</i>	CR	0	Non
203	<i>Coptodon thysi</i>	CR	0	Non
204	<i>Coptodon walteri</i>	EN	0	Oui
205	<i>Corcyrogobius lubbocki</i>	VU	0	Non
206	<i>Ctenopoma nebulosum</i>	EN	0	Oui
207	<i>Denticeps clupeoides</i>	VU	0	Oui
208	<i>Didogobius amicuscaridis</i>	VU	0	Non
209	<i>Distichodus nefasch</i>	VU	0	Non
210	<i>Enteromius aliciae</i>	VU	0	Oui
211	<i>Enteromius anniae</i>	EN	0	Oui
212	Enteromius bagbwensis	CR	0	Oui
213	<i>Enteromius boboi</i>	CR	0	Non
214	<i>Enteromius bourdarii</i>	EN	0	Oui
215	<i>Enteromius cadenati</i>	VU	0	Oui
216	Enteromius clauseni	CR	0	Oui

217	<i>Enteromius foutensis</i>	EN	0	Oui
218	<i>Enteromius guineensis</i>	VU	0	Oui
219	<i>Enteromius huguenyi</i>	VU	0	Oui
220	<i>Enteromius lauzannei</i>	VU	0	Non
221	<i>Enteromius liberiensis</i>	EN	0	Oui
222	<i>Enteromius melanotaenia</i>	CR	0	Oui
223	<i>Enteromius raimbaulti</i>	VU	0	Oui
224	<i>Enteromius sp. 'Senegal/Gambie'</i>	VU	0	Oui
225	<i>Enteromius subinensis</i>	EN	0	Oui
226	<i>Enteromius sylvaticus</i>	VU	0	Oui
227	<i>Enteromius teugelsi</i>	VU	0	Oui
228	<i>Enteromius thysi</i>	EN	0	Oui
229	<i>Enteromius traorei</i>	VU	0	Oui
230	<i>Epinephelus itajara</i>	VU	0	Non
231	<i>Epiplatys biafranus</i>	EN	0	Oui
232	<i>Epiplatys coccinatus</i>	CR	0	Oui
233	<i>Epiplatys etzeli</i>	EN	0	Oui
234	<i>Epiplatys guineensis</i>	VU	0	Oui
235	<i>Epiplatys lokoensis</i>	EN	0	Oui
236	<i>Epiplatys longiventralis</i>	EN	0	Oui
237	<i>Epiplatys roloffii</i>	EN	0	Oui
238	<i>Epiplatys ruhkopfi</i>	EN	0	Oui
239	<i>Fundulopanchax amieti</i>	EN	0	Oui
240	<i>Fundulopanchax arnoldi</i>	EN	0	Oui
241	<i>Fundulopanchax cinnamomeus</i>	EN	0	Oui
242	<i>Fundulopanchax fallax</i>	EN	0	Oui
243	<i>Fundulopanchax gularis</i>	EN	0	Oui
244	<i>Fundulopanchax marmoratus</i>	EN	0	Oui
245	<i>Fundulopanchax powelli</i>	CR	0	Oui
246	<i>Fundulopanchax rubrolabialis</i>	EN	0	Oui
247	<i>Fundulopanchax scheeli</i>	CR	0	Oui
248	<i>Fundulopanchax sjostedti</i>	EN	0	Oui
249	<i>Garra allostoma</i>	VU	0	Oui
250	<i>Gobiocichla ethelwynnae</i>	EN	0	Oui
251	<i>Gorogobius stevcici</i>	VU	0	Non
252	<i>Heterotilapia cessiona</i>	EN	0	Oui
253	<i>Hippocampus algiricus</i>	VU	0	Non
254	<i>Ichthyborus quadrilineatus</i>	VU	0	Oui
255	<i>Irvineia voltae</i>	EN	0	Oui
256	<i>Istiophorus platypterus</i>	VU	0	Non
257	<i>Konia dikume</i>	CR	0	Oui
258	<i>Konia eisentrauti</i>	CR	0	Oui
259	<i>Labeo curriei</i>	CR	0	Oui
260	<i>Labeo rouaneti</i>	VU	0	Non
261	<i>Labeobarbus gruveli</i>	VU	0	Oui
262	<i>Labeobarbus mbami</i>	EN	0	Non
263	<i>Labeobarbus mungoensis</i>	EN	0	Non
264	<i>Ladigesia roloffii</i>	CR	0	Oui
265	<i>Lepidarchus adonis</i>	VU	0	Non
266	<i>Leptocypris konkoureensis</i>	VU	0	Non
267	<i>Leptocypris taiaensis</i>	EN	0	Oui
268	<i>Limbochromis robertsi</i>	EN	0	Oui
269	<i>Makaira nigricans</i>	VU	0	Non
270	<i>Malapterurus punctatus</i>	VU	0	Oui
271	<i>Marcusenius meronai</i>	EN	0	Oui
272	<i>Marcusenius sanagaensis</i>	VU	0	Non
273	<i>Micralestes eburneensis</i>	EN	0	Oui
274	<i>Mola mola</i>	VU	0	Non
275	<i>Mormyrops oudoti</i>	EN	0	Oui
276	<i>Mormyrus subundulatus</i>	VU	0	Oui

277	Myaka myaka	CR	0	Oui
278	<i>Mycteroperca marginata</i>	VU	1	Non
279	<i>Nannocharax rubrolabiatu</i>	VU	0	Non
280	<i>Neolebias axelrodi</i>	EN	0	Oui
281	<i>Neolebias powelli</i>	EN	0	Oui
282	<i>Nimbapanchax jeanpoli</i>	VU	0	Oui
283	<i>Nimbapanchax petersi</i>	EN	0	Oui
284	<i>Notoglanidium akiri</i>	EN	0	Oui
285	<i>Notoglanidium maculatum</i>	VU	0	Oui
286	<i>Notoglanidium thomasi</i>	VU	0	Non
287	<i>Ophisternon afrom</i>	EN	0	Oui
288	<i>Paramphilius firestonei</i>	EN	0	Oui
289	Parauchenoglanis buettikoferi	CR	0	Oui
290	<i>Pentanemus quinquarius</i>	VU	0	Non
291	<i>Phractura ansorgii</i>	EN	0	Oui
292	<i>Pronothobranchius seymouri</i>	EN	0	Oui
293	<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	EN	0	Non
294	<i>Pseudotolithus senegallus</i>	VU	0	Non
295	<i>Pseudupeneus prayensis</i>	VU	0	Non
296	Pungu maclareni	CR	0	Oui
297	<i>Raiamas levequei</i>	VU	0	Oui
298	<i>Rhexipanchax kabae</i>	VU	0	Oui
299	<i>Rhexipanchax nimbaensis</i>	VU	0	Oui
300	<i>Sardinella maderensis</i>	VU	0	Non
301	Sarotherodon caroli	CR	0	Oui
302	Sarotherodon linnellii	CR	0	Oui
303	<i>Sarotherodon lohbergeri</i>	CR	0	Non
304	Sarotherodon steinbachi	CR	0	Oui
305	<i>Sarotherodon tournieri</i>	VU	0	Oui
306	<i>Scriptaphyosemion bertholdi</i>	VU	0	Oui
307	<i>Scriptaphyosemion brueningi</i>	VU	0	Oui
308	<i>Scriptaphyosemion cauveti</i>	VU	0	Oui
309	<i>Scriptaphyosemion chaytori</i>	VU	0	Oui
310	Scriptaphyosemion etzeli	CR	0	Oui
311	<i>Scriptaphyosemion nigrifluvi</i>	VU	0	Oui
312	Scriptaphyosemion schmitti	CR	0	Oui
313	Stomatepia mariae	CR	0	Oui
314	Stomatepia mongo	CR	0	Oui
315	Stomatepia pindu	CR	0	Oui
316	<i>Synodontis levequei</i>	VU	0	Oui
317	Synodontis macrophthalmus	CR	0	Oui
318	<i>Synodontis xiphias</i>	CR	0	Non
319	<i>Tetraodon pustulatus</i>	EN	0	Oui
320	<i>Thunnus obesus</i>	VU	0	Non
321	<i>Trachurus trachurus</i>	VU	0	Non
Coraux				
322	<i>Madracis decactis</i>	CR	0	Non
Crabes d'eau douce				
323	<i>Afrithelphusa afzelii</i>	CR	0	Non
324	Afrithelphusa leonensis	CR	0	Oui
325	<i>Atya intermedia</i>	EN	0	Oui
326	<i>Caridina sodenensis</i>	VU	0	Oui
327	<i>Desmocaridius bislineata</i>	EN	0	Oui
328	<i>Euryrhynchina edingtonae</i>	EN	0	Non
329	<i>Globonatus macropus</i>	EN	0	Oui
330	Liberonatus grandbassa	CR	1	Oui
331	Liberonatus lugbe	CR	0	Oui
332	<i>Liberonatus nanoides</i>	EN	0	Oui
333	<i>Liberonatus nimba</i>	VU	0	Oui
334	<i>Liberonatus rubigimanus</i>	VU	0	Oui

335	<i>Louisea balssi</i>	EN	1	Non
336	<i>Louisea edeaensis</i>	EN	0	Non
337	<i>Potamalpheops haugi</i>	EN	0	Non
338	<i>Potamonautes reidi</i>	VU	0	Non
339	<i>Potamonautes triangulus</i>	VU	0	Oui
340	<i>Potamonemus sachsi</i>	EN	0	Oui
Insectes				
341	<i>Africocypha centripunctata</i>	EN	0	Non
342	<i>Allocnemis vicki</i>	EN	0	Non
343	<i>Ceriagrion citrinum</i>	EN	0	Non
344	<i>Chlorocypha jejuna</i>	CR	0	Non
345	<i>Chlorocypha neptunus</i>	VU	0	Non
346	<i>Elatoneura dorsalis</i>	VU	0	Non
347	<i>Elatoneura pluotae</i>	CR	0	Oui
348	<i>Liptena tiassale</i>	VU	0	Non
349	<i>Mesocnemis tisi</i>	EN	0	Non
350	<i>Mylothris atewa</i>	VU	1	Oui
351	<i>Neurolestes nigeriensis</i>	CR	0	Non
352	<i>Pantecphylus kamerunus</i>	VU	0	Non
353	<i>Pentaplebia gamblesi</i>	CR	0	Non
354	<i>Pentaplebia stahli</i>	VU	0	Non
355	<i>Phymeurus lomaensis</i>	EN	0	Oui
356	<i>Phymeurus nimbaensis</i>	VU	0	Oui
357	<i>Pseudagrion mascagnii</i>	CR	0	Non
358	<i>Sapho puella</i>	EN	0	Non
359	<i>Umma mesumbei</i>	EN	0	Non
360	<i>Umma purpurea</i>	EN	0	Non
Mammifères				
361	<i>Allochrocebus preussi</i>	EN	7	Oui
362	<i>Caracal aurata</i>	VU	0	Non
363	<i>Cephalophus jentinki</i>	EN	20	Non
364	<i>Cephalophus zebra</i>	VU	22	Non
365	<i>Cercocebus atys</i>	VU	9	Non
366	<i>Cercocebus lunulatus</i>	EN	3	Non
367	<i>Cercocebus torquatus</i>	EN	1	Non
368	<i>Cercopithecus diana</i>	EN	28	Non
369	<i>Cercopithecus erythrogaster</i>	EN	5	Non
370	<i>Cercopithecus erythrotis</i>	VU	3	Non
371	<i>Cercopithecus lowei</i>	VU	1	Non
372	<i>Cercopithecus roloway</i>	CR	18	Oui
373	<i>Cercopithecus sclateri</i>	EN	3	Non
374	<i>Choeropsis liberiensis</i>	EN	23	Non
375	<i>Colobus polykomos</i>	EN	13	Non
376	<i>Colobus satanas</i>	VU	2	Non
377	<i>Colobus vellerosus</i>	CR	15	Non
378	<i>Crocidura eisentrauti</i>	VU	1	Oui
379	<i>Crocidura manengubae</i>	VU	1	Oui
380	<i>Crocidura picea</i>	EN	1	Oui
381	<i>Crocidura thomensis</i>	EN	1	Oui
382	<i>Crocidura wimmeri</i>	CR	2	Oui
383	<i>Genetta burloni</i>	VU	0	Non
384	<i>Genetta cristata</i>	VU	0	Non
385	<i>Giraffa camelopardalis</i>	VU	0	Non
386	<i>Gorilla gorilla</i>	CR	4	Non
387	<i>Hippopotamus amphibius</i>	VU	4	Non
388	<i>Hipposideros curtus</i>	EN	0	Non
389	<i>Hipposideros lamottei</i>	CR	3	Oui
390	<i>Hipposideros marisae</i>	VU	2	Non
391	<i>Hybomys badius</i>	EN	1	Oui
392	<i>Hybomys basillii</i>	EN	0	Oui

393	<i>Hybomys eisenrauti</i>	EN	2	Oui
394	<i>Hylomyscus baeri</i>	EN	1	Non
395	<i>Hylomyscus grandis</i>	EN	1	Oui
396	<i>Lamottemys okuensis</i>	EN	1	Oui
397	<i>Liberiictis kuhni</i>	VU	6	Non
398	<i>Lophocebus albigena</i>	VU	0	Non
399	<i>Lophuromys dieterleni</i>	EN	1	Oui
400	<i>Lophuromys eisenrauti</i>	CR	1	Oui
401	<i>Loxodonta africana</i>	EN	1	Non
402	<i>Loxodonta cyclotis</i>	CR	40	Non
403	<i>Lycaon pictus</i>	EN	2	Non
404	<i>Mandrillus leucophaeus</i>	EN	13	Oui
405	<i>Mandrillus sphinx</i>	VU	0	Non
406	<i>Micropotamogale lamottei</i>	VU	4	Oui
407	<i>Mops tomensis</i>	EN	2	Oui
408	<i>Myonycteris brachycephala</i>	EN	1	Oui
409	<i>Myosorex eisenrauti</i>	CR	1	Oui
410	<i>Myosorex okuensis</i>	VU	2	Oui
411	<i>Myosorex rumpii</i>	EN	1	Oui
412	<i>Myotis nimbaensis</i>	CR	0	Non
413	<i>Neoromicia roseveari</i>	EN	0	Oui
414	<i>Otomys burtoni</i>	EN	1	Oui
415	<i>Otomys occidentalis</i>	VU	0	Oui
416	<i>Pan troglodytes</i>	EN	64	Non
417	<i>Phataginus tetradactyla</i>	VU	0	Non
418	<i>Phataginus tricuspis</i>	EN	0	Non
419	<i>Physeter macrocephalus</i>	VU	0	Non
420	<i>Piliocolobus badius</i>	EN	26	Non
421	<i>Piliocolobus epieni</i>	CR	0	Oui
422	<i>Piliocolobus pennantii</i>	CR	2	Oui
423	<i>Piliocolobus preussi</i>	CR	4	Oui
424	<i>Piliocolobus waldroni</i>	CR	10	Oui
425	<i>Poiana leightoni</i>	VU	0	Non
426	<i>Praomys hartwigi</i>	VU	0	Oui
427	<i>Praomys morio</i>	EN	1	Oui
428	<i>Praomys obscurus</i>	EN	1	Oui
429	<i>Procolobus verus</i>	VU	0	Non
430	<i>Redunca fulvorufula</i>	EN	0	Non
431	<i>Rhinolophus guineensis</i>	EN	3	Non
432	<i>Rhinolophus hillorum</i>	VU	0	Non
433	<i>Rhinolophus macclaudi</i>	EN	1	Oui
434	<i>Rhinolophus ziama</i>	EN	2	Oui
435	<i>Smutsia gigantea</i>	EN	0	Non
436	<i>Sousa teuszii</i>	CR	0	Non
437	<i>Sylvisorex camerunensis</i>	VU	0	Oui
438	<i>Sylvisorex isabellae</i>	VU	1	Oui
439	<i>Sylvisorex morio</i>	EN	1	Oui
440	<i>Tragelaphus derbianus</i>	VU	0	Non
441	<i>Trichechus senegalensis</i>	VU	10	Non
Mollusques				
442	<i>Afropomus balanoidea</i>	EN	0	Non
443	<i>Archachatina bicarinata</i>	EN	0	Non
444	<i>Aspatharia droueti</i>	VU	0	Non
445	<i>Aspatharia pangallensis</i>	VU	0	Non
446	<i>Bellamya liberiana</i>	CR	0	Oui
447	<i>Coelatura essoensis</i>	CR	0	Oui
448	<i>Gabbiella depressa</i>	CR	0	Non
449	<i>Haliotis geigeri</i>	VU	0	Non
450	<i>Melanoides voltae</i>	CR	0	Oui
451	<i>Mutela franci</i>	EN	0	Non

452	<i>Pleiodon ovatus</i>	CR	0	Oui
453	<i>Potadoma angulata</i>	CR	0	Oui
454	<i>Potadoma bicarinata</i>	CR	0	Non
455	<i>Potadoma togoensis</i>	CR	0	Oui
456	<i>Potadoma vogeli</i>	EN	0	Oui
457	<i>Pseudavakubia atewaensis</i>	EN	0	Oui
458	<i>Pseudavakubia majus</i>	EN	0	Oui
459	<i>Pseudocleopatra togoensis</i>	CR	0	Oui
460	<i>Pseudocleopatra voltana</i>	EN	0	Oui
461	<i>Saulea vitrea</i>	VU	0	Non
Plantes				
462	<i>Acridocarpus staudtii</i>	CR	1	Oui
463	<i>Aeglopsis mangelotii</i>	CR	0	Non
464	<i>Aeollanthus trifidus</i>	VU	0	Non
465	<i>Aframomum atewae</i>	EN	0	Non
466	<i>Aframomum elegans</i>	VU	0	Non
467	<i>Aframomum kamerunicum</i>	EN	0	Non
468	<i>Aframomum kayserianum</i>	EN	0	Non
469	<i>Aframomum kodmin</i>	EN	0	Non
470	<i>Aframomum makandense</i>	VU	0	Non
471	<i>Aframomum plicatum</i>	VU	0	Non
472	<i>Aframomum tchoutoui</i>	VU	0	Non
473	<i>Afrologisticum townsendii</i>	EN	0	Non
474	<i>Afropectinariella doratophylla</i>	EN	0	Non
475	<i>Afropectinariella pungens</i>	VU	0	Non
476	<i>Afrothismia foertheriana</i>	CR	0	Non
477	<i>Afrothismia fungiformis</i>	EN	0	Non
478	<i>Afrothismia hydra</i>	EN	0	Non
479	<i>Afrothismia korupensis</i>	CR	0	Non
480	<i>Afrothismia kupensis</i>	CR	0	Non
481	<i>Afrothismia saingei</i>	EN	0	Non
482	<i>Azelia africana</i>	VU	12	Non
483	<i>Agelanthus guineensis</i>	CR	0	Non
484	<i>Allexis obanensis</i>	EN	0	Non
485	<i>Allophylus conraui</i>	VU	0	Non
486	<i>Allophylus oyemensis</i>	EN	0	Non
487	<i>Allophylus ujori</i>	EN	0	Non
488	<i>Allophylus zenkeri</i>	VU	0	Non
489	<i>Anadelphia lomaense</i>	VU	0	Non
490	<i>Anadelphia macrochaeta</i>	VU	0	Non
491	<i>Anadelphia trepidaria</i>	VU	0	Non
492	<i>Anadelphia trichaeta</i>	VU	0	Non
493	<i>Andropogon pusillus</i>	EN	0	Non
494	<i>Anisophyllea biokoensis</i>	EN	0	Non
495	<i>Anisophyllea neopurpurascens</i>	VU	0	Non
496	<i>Anisophyllea obanica</i>	EN	0	Non
497	<i>Anisotes guineensis</i>	EN	0	Non
498	<i>Anopyxis klaineana</i>	VU	9	Non
499	<i>Anthonotha xanderi</i>	VU	0	Non
500	<i>Antidesma pachybotryum</i>	CR	0	Non
501	<i>Antrocaryon micraster</i>	VU	6	Non
502	<i>Anubias gracilis</i>	VU	0	Non
503	<i>Apodiscus chevalieri</i>	EN	0	Non
504	<i>Aporrhiza multijuga</i>	CR	0	Non
505	<i>Ardisia alabastro-alata</i>	VU	0	Non
506	<i>Ardisia bamendae</i>	VU	0	Non
507	<i>Ardisia dom</i>	CR	0	Non
508	<i>Ardisia ebo</i>	CR	0	Non
509	<i>Ardisia polyadenia</i>	CR	0	Non
510	<i>Aspilia chevalieri</i>	EN	0	Non

511	<i>Aspilia lisowskiana</i>	VU	0	Non
512	<i>Asplenium schnellii</i>	EN	0	Non
513	<i>Asystasia lindauiana</i>	VU	0	Non
514	<i>Aubreginia taiensis</i>	CR	4	Oui
515	<i>Aulacocalyx divergens</i>	VU	0	Non
516	<i>Aulacocalyx mapiana</i>	VU	0	Non
517	<i>Aulacocalyx pallens</i>	VU	0	Non
518	<i>Aulotandra kamerunensis</i>	VU	0	Non
519	<i>Autranella congolensis</i>	EN	0	Non
520	<i>Balthasaria mannii</i>	CR	0	Non
521	<i>Baphia heudelotiana</i>	VU	0	Non
522	<i>Baphia spathacea</i>	EN	0	Non
523	<i>Barleria maclaudii</i>	EN	0	Non
524	<i>Begonia crateris</i>	EN	0	Non
525	<i>Begonia fusicarpa</i>	EN	0	Non
526	<i>Begonia subalpestris</i>	EN	0	Non
527	<i>Beilschmiedia barensis</i>	EN	0	Non
528	<i>Beilschmiedia caudata</i>	VU	0	Non
529	<i>Beilschmiedia chevalieri</i>	VU	0	Non
530	<i>Beilschmiedia cuspidata</i>	VU	0	Non
531	<i>Beilschmiedia diversiflora</i>	VU	0	Non
532	<i>Beilschmiedia hutchinsoniana</i>	EN	0	Non
533	<i>Beilschmiedia jabassensis</i>	CR	0	Non
534	<i>Beilschmiedia jacques-felixii</i>	VU	0	Non
535	<i>Beilschmiedia myrciifolia</i>	EN	0	Non
536	<i>Beilschmiedia ndongensis</i>	CR	0	Non
537	<i>Beilschmiedia preussioides</i>	EN	0	Non
538	<i>Beilschmiedia talbotiae</i>	VU	0	Non
539	<i>Beilschmiedia zahnii</i>	CR	0	Non
540	<i>Berlinia korupensis</i>	CR	0	Non
541	<i>Berlinia occidentalis</i>	VU	7	Non
542	<i>Bidens occidentalis</i>	VU	0	Non
543	<i>Blotiella reducta</i>	VU	0	Non
544	<i>Bothriocline fruticosa</i>	EN	0	Non
545	<i>Brachystegia leonensis</i>	VU	0	Non
546	<i>Brillantaisia lancifolia</i>	VU	0	Non
547	<i>Bryaspis humularioides</i>	EN	0	Non
548	<i>Bulbophyllum apertiflorum</i>	CR	0	Non
549	<i>Bulbophyllum micropetalum</i>	EN	0	Non
550	<i>Bulbophyllum nigericum</i>	VU	0	Non
551	<i>Bulbophyllum platybulbum</i>	VU	0	Non
552	<i>Bulbophyllum porphyrostachys</i>	VU	0	Non
553	<i>Bulbophyllum summerhayesianum</i>	EN	0	Non
554	<i>Bulbophyllum teretifolium</i>	VU	0	Non
555	<i>Cailliella praerupticola</i>	EN	0	Non
556	<i>Calycobolus micranthus</i>	VU	0	Non
557	<i>Campylospermum amplexans</i>	VU	1	Oui
558	<i>Cassia aubrevillei</i>	VU	1	Non
559	<i>Cassipourea atanganana</i>	VU	0	Non
560	<i>Cassipourea firestoneana</i>	EN	0	Non
561	<i>Cassipourea hiotei</i>	VU	3	Non
562	<i>Cassipourea korupensis</i>	CR	0	Non
563	<i>Cassipourea lescotiana</i>	VU	0	Non
564	<i>Cassipourea paludosa</i>	EN	0	Non
565	<i>Ceropegia porphyrotricha</i>	VU	0	Non
566	<i>Chassalia euchlora</i>	EN	0	Non
567	<i>Chlorophytum camporum</i>	EN	0	Non
568	<i>Chlorophytum staudtii</i>	EN	0	Non
569	<i>Chytranthus ellipticus</i>	EN	0	Non
570	<i>Cinnobotrys felcis</i>	EN	0	Non

571	<i>Clutia kamerunica</i>	EN	0	Non
572	<i>Cnestis macrophylla</i>	EN	0	Non
573	<i>Cola attiensis</i>	EN	1	Non
574	<i>Cola boxiana</i>	EN	2	Non
575	<i>Cola etugei</i>	CR	0	Non
576	<i>Cola glabra</i>	EN	0	Non
577	<i>Cola kodminensis</i>	CR	0	Non
578	<i>Cola lorougnonis</i>	CR	0	Non
579	<i>Cola philipi-jonesii</i>	CR	0	Non
580	<i>Cola reticulata</i>	VU	6	Non
581	<i>Cola umbratilis</i>	VU	3	Non
582	<i>Coleochloa domensis</i>	CR	0	Non
583	<i>Combretum exellii</i>	VU	0	Non
584	<i>Combretum fulvum</i>	EN	0	Non
585	<i>Commelina ascendens</i>	EN	0	Non
586	<i>Copaifera salikounda</i>	VU	9	Non
587	<i>Cordia platythyrsa</i>	VU	6	Non
588	<i>Corymborkis minima</i>	VU	0	Non
589	<i>Costus kupensis</i>	EN	0	Non
590	<i>Craibia simplex</i>	VU	0	Non
591	<i>Crateranthus cameroonensis</i>	CR	0	Non
592	<i>Craterispermum capitatum</i>	VU	0	Non
593	<i>Craterispermum rumpianum</i>	CR	0	Non
594	<i>Craterosiphon montanum</i>	EN	0	Non
595	<i>Crossandrella adamii</i>	CR	0	Non
596	<i>Croton dispar</i>	EN	0	Non
597	<i>Crudia letouzeyi</i>	VU	0	Non
598	<i>Crudia liberica</i>	CR	0	Non
599	<i>Cryptosepalum korupense</i>	EN	0	Non
600	<i>Cryptosepalum minutifolium</i>	EN	0	Non
601	<i>Cryptosepalum tetraphyllum</i>	VU	8	Non
602	<i>Ctenium sesquiflorum</i>	EN	0	Non
603	<i>Cussonia bancoensis</i>	VU	1	Non
604	<i>Cyanotis ganganensis</i>	EN	0	Non
605	<i>Cyanotis lourensis</i>	EN	0	Non
606	<i>Cyathula pobeguini</i>	VU	0	Non
607	<i>Cyperus lateriticus</i>	EN	0	Non
608	<i>Cyperus rheophyticus</i>	VU	0	Non
609	<i>Cyphostemma adamii</i>	EN	0	Non
610	<i>Dactyladenia dinklagei</i>	VU	1	Non
611	<i>Dactyladenia gillettii</i>	VU	0	Non
612	<i>Dactyladenia globosa</i>	EN	0	Non
613	<i>Dactyladenia smeathmannii</i>	EN	0	Non
614	<i>Dalbergia crispa</i>	VU	0	Non
615	<i>Dalbergia dalzielii</i>	VU	0	Non
616	<i>Dalbergia hepperi</i>	EN	0	Non
617	<i>Dalbergia rugosa</i>	VU	0	Non
618	<i>Deinbollia angustifolia</i>	VU	0	Non
619	<i>Deinbollia macrantha</i>	CR	0	Non
620	<i>Deinbollia onanae</i>	EN	0	Non
621	<i>Deinbollia pycnophylla</i>	EN	0	Non
622	<i>Deinbollia saligna</i>	VU	1	Non
623	<i>Deinbollia unijuga</i>	EN	0	Non
624	<i>Deschampsia mildbraedii</i>	EN	0	Non
625	<i>Dialium pobeguini</i>	VU	0	Non
626	<i>Diaphananthe acuta</i>	EN	0	Non
627	<i>Diaphananthe dorotheae</i>	EN	0	Non
628	<i>Diaphananthe papagayi</i>	CR	0	Non
629	<i>Diaphananthe spiralis</i>	VU	0	Non
630	<i>Dicraeanthus zehnderi</i>	CR	0	Non

631	<i>Didelotia afzelii</i>	VU	0	Non
632	<i>Didelotia engleri</i>	EN	0	Non
633	<i>Didelotia gracillima</i>	VU	0	Non
634	<i>Didelotia korupensis</i>	EN	0	Non
635	<i>Digitaria adamaouensis</i>	EN	0	Non
636	<i>Dilophotriche occidentalis</i>	VU	0	Non
637	<i>Dinklageella scandens</i>	EN	0	Non
638	<i>Diospyros crassiflora</i>	VU	0	Non
639	<i>Diospyros feliciana</i>	EN	0	Non
640	<i>Discoclaoxylon occidentale</i>	VU	0	Non
641	<i>Disperis kamerunensis</i>	CR	0	Non
642	<i>Disperis mildbraedii</i>	EN	0	Non
643	<i>Disperis nitida</i>	VU	0	Non
644	<i>Dissotis humilis</i>	VU	0	Non
645	<i>Dissotis leonensis</i>	EN	0	Non
646	<i>Dissotis pobeguinii</i>	VU	0	Oui
647	<i>Dolichos nimbaensis</i>	EN	0	Non
648	<i>Dorstenia astyanactis</i>	VU	0	Non
649	<i>Dovyalis cameroonensis</i>	CR	0	Non
650	<i>Dracaena calocephala</i>	VU	0	Non
651	<i>Dracaena kupensis</i>	EN	0	Non
652	<i>Dracaena scabra</i>	EN	0	Non
653	<i>Drimia sudanica</i>	EN	0	Non
654	<i>Droogmansia chevalieri</i>	EN	0	Non
655	<i>Droogmansia montana</i>	EN	0	Non
656	<i>Drypetes afzelii</i>	VU	8	Non
657	<i>Drypetes burnleyae</i>	EN	0	Non
658	<i>Drypetes moliwensis</i>	CR	0	Non
659	<i>Drypetes pellegrinii</i>	VU	3	Non
660	<i>Drypetes singroboensis</i>	VU	1	Non
661	<i>Echinops guineensis</i>	EN	0	Non
662	<i>Eggelingia gabonensis</i>	VU	0	Non
663	<i>Emilia djalensis</i>	CR	0	Non
664	<i>Encephalartos barteri</i>	VU	0	Non
665	<i>Englerodendron explicans</i>	EN	0	Non
666	<i>Englerodendron korupense</i>	EN	0	Non
667	<i>Englerophytum libenii</i>	EN	0	Non
668	<i>Entandrophragma candollei</i>	VU	7	Non
669	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	VU	10	Non
670	<i>Entandrophragma utile</i>	VU	9	Non
671	<i>Eragrostis camerunensis</i>	VU	0	Non
672	<i>Eragrostis raynaliana</i>	EN	0	Non
673	<i>Eremospatha dransfieldii</i>	EN	0	Non
674	<i>Erica thomensis</i>	CR	0	Non
675	<i>Eriocaulon adamesii</i>	CR	0	Non
676	<i>Eriocaulon cryptocephalum</i>	VU	0	Non
677	<i>Eriocaulon sessile</i>	VU	0	Non
678	<i>Eriocaulon stipantepalum</i>	EN	0	Non
679	<i>Eriosema arenicola</i>	VU	0	Non
680	<i>Erythrina tholloniana</i>	VU	0	Non
681	<i>Eugenia buchholzii</i>	CR	0	Non
682	<i>Eugenia dusenii</i>	VU	0	Non
683	<i>Eugenia elliotii</i>	VU	0	Non
684	<i>Eugenia liberiana</i>	EN	0	Non
685	<i>Eugenia pobeguinii</i>	VU	0	Non
686	<i>Fegimanra acuminatissima</i>	VU	0	Non
687	<i>Feliciadamia stenocarpa</i>	CR	0	Non
688	<i>Ficus abscondita</i>	VU	0	Non
689	<i>Ficus cyathistipuloides</i>	VU	0	Non
690	<i>Ficus oresbia</i>	EN	0	Non

691	<i>Gaertnera eketensis</i>	EN	0	Non
692	<i>Gaertnera letouzeyi</i>	VU	0	Non
693	<i>Gaertnera liberiensis</i>	CR	0	Non
694	<i>Gambeya azagueiana</i>	EN	4	Non
695	<i>Gambeya korupensis</i>	VU	0	Non
696	<i>Garcinia afzelii</i>	VU	3	Non
697	<i>Garcinia kola</i>	VU	10	Non
698	<i>Gardenia epiphytica</i>	EN	0	Non
699	<i>Gastrodia africana</i>	EN	0	Non
700	<i>Genyorchis macrantha</i>	EN	0	Non
701	<i>Gilbertiodendron aylmeri</i>	VU	0	Non
702	<i>Gilbertiodendron bilineatum</i>	VU	4	Non
703	<i>Gilbertiodendron ebo</i>	VU	0	Non
704	<i>Gilbertiodendron ivorense</i>	VU	0	Non
705	<i>Gilbertiodendron newberyi</i>	EN	0	Non
706	<i>Gilbertiodendron obliquum</i>	CR	0	Non
707	<i>Gilbertiodendron robynsianum</i>	VU	1	Non
708	<i>Gilbertiodendron splendidum</i>	VU	10	Non
709	<i>Gilbertiodendron tonkolili</i>	EN	0	Non
710	<i>Gladiolus chevalierianus</i>	EN	0	Non
711	<i>Gladiolus praecostatus</i>	VU	0	Non
712	<i>Glenniea adami</i>	VU	0	Non
713	<i>Globulostylis rammelooana</i>	VU	0	Non
714	<i>Gluema korupensis</i>	EN	0	Non
715	<i>Gnidia bambutana</i>	EN	0	Non
716	<i>Grossera major</i>	VU	0	Non
717	<i>Guaduellia humilis</i>	VU	0	Non
718	<i>Guibourtia copallifera</i>	VU	0	Non
719	<i>Guibourtia dinklagei</i>	EN	0	Non
720	<i>Guibourtia leonensis</i>	VU	0	Non
721	<i>Guibourtia pellegriniana</i>	EN	0	Non
722	<i>Guibourtia tessmannii</i>	EN	0	Non
723	<i>Guyonia tenella</i>	EN	0	Non
724	<i>Gymnosiphon bekensis</i>	VU	0	Non
725	<i>Gymnosiphon samoritoureaus</i>	EN	0	Non
726	<i>Gymnostemon zaizou</i>	VU	2	Non
727	<i>Habenaria alinae</i>	CR	0	Non
728	<i>Habenaria angustissima</i>	EN	0	Non
729	<i>Habenaria batesii</i>	EN	0	Non
730	<i>Habenaria jacobii</i>	EN	0	Non
731	<i>Habenaria jaegeri</i>	EN	0	Non
732	<i>Habenaria letouzeyana</i>	EN	0	Non
733	<i>Habenaria maitlandii</i>	EN	0	Non
734	<i>Habenaria nigrescens</i>	VU	0	Non
735	<i>Habenaria obovata</i>	EN	0	Non
736	<i>Habenaria stenochila</i>	VU	0	Non
737	<i>Habenaria thomana</i>	VU	0	Non
738	<i>Haplormosia monophylla</i>	VU	1	Non
739	<i>Heckeldora ledermannii</i>	EN	0	Non
740	<i>Heterotis pygmaea</i>	EN	0	Non
741	<i>Heterotis sylvestris</i>	EN	0	Non
742	<i>Hibiscus grewioides</i>	EN	0	Non
743	<i>Homalium lastoursvillense</i>	VU	0	Non
744	<i>Homalium smythei</i>	VU	8	Non
745	<i>Hugonia batesii</i>	VU	0	Non
746	<i>Hymenostegia brachyura</i>	VU	0	Non
747	<i>Hymenostegia gracilipes</i>	EN	3	Non
748	<i>Hymenostegia neoaubrevillei</i>	VU	0	Non
749	<i>Hymenostegia viridiflora</i>	VU	0	Non
750	<i>Hypoxis suffruticosa</i>	VU	0	Non

751	<i>Impatiens bennae</i>	CR	0	Non
752	<i>Impatiens buccinalis</i>	EN	0	Non
753	<i>Impatiens manteroana</i>	EN	0	Non
754	<i>Impatiens nzoana</i>	EN	0	Non
755	<i>Indigofera megacephala</i>	VU	0	Non
756	<i>Indigofera scarcesii</i>	EN	0	Non
757	<i>Inversodicraea abbayesii</i>	CR	0	Non
758	<i>Inversodicraea annithomae</i>	EN	0	Non
759	<i>Inversodicraea boumiensis</i>	VU	0	Non
760	<i>Inversodicraea cristata</i>	VU	0	Non
761	<i>Inversodicraea ebo</i>	CR	0	Non
762	<i>Inversodicraea kamerunensis</i>	VU	0	Non
763	<i>Inversodicraea pepehabai</i>	EN	0	Non
764	<i>Isachne guineensis</i>	EN	0	Non
765	<i>Isolona deightonii</i>	VU	2	Non
766	<i>Isolona pleurocarpa</i>	EN	0	Non
767	<i>Ixora delicatula</i>	EN	0	Non
768	<i>Ixora liberiensis</i>	EN	0	Non
769	<i>Justicia jamisonii</i>	EN	0	Non
770	<i>Keetia bakossiorum</i>	CR	0	Non
771	<i>Keetia futa</i>	CR	0	Non
772	<i>Keetia susu</i>	EN	0	Non
773	<i>Khaya anthotheca</i>	VU	7	Non
774	<i>Khaya grandifoliola</i>	VU	1	Non
775	<i>Khaya ivorensis</i>	VU	4	Non
776	<i>Khaya senegalensis</i>	VU	2	Non
777	<i>Kotschya lutea</i>	VU	0	Non
778	<i>Kotschya uniflora</i>	EN	0	Non
779	<i>Kupeantha ebo</i>	CR	0	Non
780	<i>Kupeantha fosimondi</i>	CR	0	Non
781	<i>Kupeantha kupensis</i>	EN	0	Non
782	<i>Kupeantha yabassi</i>	CR	0	Non
783	<i>Landolphia macrantha</i>	VU	0	Non
784	<i>Lebbiea grandiflora</i>	CR	0	Non
785	<i>Lecomtedoxa plumosa</i>	EN	0	Non
786	<i>Ledermanniella aloides</i>	VU	0	Non
787	<i>Ledermanniella batangensis</i>	CR	0	Non
788	<i>Ledermanniella bifurcata</i>	VU	0	Non
789	<i>Ledermanniella keayi</i>	CR	0	Oui
790	<i>Ledermanniella linearifolia</i>	EN	0	Non
791	<i>Ledermanniella onanae</i>	EN	0	Non
792	<i>Ledermanniella pollardiana</i>	CR	0	Non
793	<i>Ledermanniella prasina</i>	VU	0	Non
794	<i>Ledermanniella raynaliorum</i>	EN	0	Non
795	<i>Ledermanniella schlechteri</i>	VU	0	Non
796	<i>Ledermanniella thalloidea</i>	EN	0	Non
797	<i>Ledermanniella variabilis</i>	EN	0	Non
798	<i>Leersia triandra</i>	EN	0	Non
799	<i>Leeuwenbergia africana</i>	VU	0	Non
800	<i>Leiothylax quangensis</i>	EN	0	Non
801	<i>Leocus pobeguini</i>	VU	0	Non
802	<i>Leplaea adenopunctata</i>	EN	0	Non
803	<i>Leplaea mangelotiana</i>	VU	0	Non
804	<i>Leptonychia kamerunensis</i>	VU	0	Non
805	<i>Liparis ascendens</i>	EN	0	Non
806	<i>Liparis gracilentia</i>	EN	0	Non
807	<i>Liparis kamerunensis</i>	CR	0	Non
808	<i>Liparis letouzeyana</i>	CR	0	Non
809	<i>Liparis rosseelii</i>	EN	0	Non
810	<i>Lipotriche tithonioides</i>	EN	0	Oui

811	<i>Loesenera kalantha</i>	VU	2	Non
812	<i>Lophira alata</i>	VU	12	Non
813	<i>Luzula mannii</i>	VU	0	Non
814	<i>Macaranga beillei</i>	VU	1	Non
815	<i>Macropodiella heteromorpha</i>	VU	0	Non
816	<i>Macropodiella pellucida</i>	EN	0	Non
817	<i>Maesa vestita</i>	EN	0	Non
818	<i>Magnistipula butayei</i>	CR	0	Non
819	<i>Manilkara lososiana</i>	EN	0	Non
820	<i>Manilkara zenkeri</i>	EN	0	Non
821	<i>Manniella cypripedioides</i>	EN	0	Non
822	<i>Mapania jongkindii</i>	EN	0	Non
823	<i>Marsdenia exellii</i>	EN	0	Oui
824	<i>Memecylon biokoense</i>	EN	0	Non
825	<i>Memecylon korupense</i>	EN	0	Non
826	<i>Memecylon kupeanum</i>	EN	0	Non
827	<i>Memecylon memoratum</i>	VU	0	Non
828	<i>Memecylon ramosum</i>	VU	0	Non
829	<i>Memecylon rheophyticum</i>	VU	0	Non
830	<i>Mendoncia camerounensis</i>	EN	0	Non
831	<i>Mesanthemum albidum</i>	VU	0	Non
832	<i>Mesanthemum bennae</i>	EN	0	Non
833	<i>Mesanthemum jaegeri</i>	VU	0	Non
834	<i>Mesanthemum tuberosum</i>	VU	0	Non
835	<i>Microberlinia bisulcata</i>	EN	0	Non
836	<i>Microcos magnifica</i>	EN	0	Non
837	<i>Mikaniopsis camarae</i>	CR	0	Non
838	<i>Milicia regia</i>	VU	12	Non
839	<i>Millettia irvinei</i>	EN	0	Non
840	<i>Millettia liberica</i>	VU	0	Non
841	<i>Millettia warneckeii</i>	VU	1	Non
842	<i>Mischogyne gabonensis</i>	EN	0	Non
843	<i>Monocyclanthus vignei</i>	EN	2	Non
844	<i>Monocymbium lanceolatum</i>	VU	0	Non
845	<i>Monopetalanthus compactus</i>	VU	1	Non
846	<i>Mostuea adamii</i>	EN	0	Non
847	<i>Mussaenda conopharyngiifolia</i>	VU	0	Non
848	<i>Mussaenda epiphytica</i>	VU	0	Non
849	<i>Myosotis cameroonensis</i>	VU	0	Non
850	<i>Myrianthus fosi</i>	VU	0	Non
851	<i>Napoleonaea alata</i>	EN	0	Non
852	<i>Napoleonaea sapoensis</i>	VU	0	Non
853	<i>Neolemonniera batesii</i>	VU	0	Non
854	<i>Neolemonniera clitandrifolia</i>	VU	4	Non
855	<i>Neolemonniera ogouensis</i>	EN	0	Non
856	<i>Nesogordonia papaverifera</i>	VU	10	Non
857	<i>Newtonia elliotii</i>	VU	0	Non
858	<i>Nothodissotis barteri</i>	VU	0	Non
859	<i>Ochna calodendron</i>	VU	0	Non
860	<i>Ocotea ikonyokpe</i>	CR	0	Non
861	<i>Octoknema bakossiensis</i>	EN	0	Non
862	<i>Octolobus angustatus</i>	VU	0	Non
863	<i>Okoubaka aubrevillei</i>	EN	0	Non
864	<i>Omphalocarpum ahia</i>	EN	0	Non
865	<i>Oncocalamus wrightianus</i>	EN	0	Non
866	<i>Orestias micrantha</i>	VU	0	Non
867	<i>Osbeckia porteresii</i>	EN	0	Non
868	<i>Oxyanthus doucetii</i>	VU	0	Non
869	<i>Oxygyne duncanii</i>	CR	0	Non
870	<i>Palisota ebo</i>	CR	0	Non

871	<i>Palisota flagelliflora</i>	EN	0	Non
872	<i>Pancovia polyantha</i>	CR	0	Non
873	<i>Panicum acrotrichum</i>	VU	0	Non
874	<i>Pavetta baconiella</i>	VU	0	Non
875	<i>Pavetta cellulosa</i>	VU	0	Non
876	<i>Pavetta grossissima</i>	EN	0	Non
877	<i>Pavetta hookeriana</i>	VU	0	Non
878	<i>Pavetta lasioclada</i>	VU	1	Non
879	<i>Pavetta leonensis</i>	EN	0	Non
880	<i>Pavetta longistyla</i>	CR	0	Non
881	<i>Pavetta mollissima</i>	VU	3	Non
882	<i>Pavetta platycalyx</i>	VU	0	Non
883	<i>Pavetta tenuissima</i>	EN	0	Non
884	<i>Peperomia dusenii</i>	CR	0	Non
885	<i>Peperomia laeteviridis</i>	VU	0	Non
886	<i>Pericopsis elata</i>	EN	3	Non
887	<i>Phragmanthera talbotiorum</i>	EN	0	Non
888	<i>Phyllanthus caligatus</i>	EN	0	Non
889	<i>Phyllanthus dusenii</i>	EN	0	Non
890	<i>Phyllanthus profusus</i>	VU	4	Non
891	<i>Pierreodendron kerstingii</i>	VU	2	Non
892	<i>Piptostigma calophyllum</i>	VU	0	Non
893	<i>Piptostigma goslineanum</i>	VU	0	Non
894	<i>Piptostigma longepilosum</i>	EN	0	Non
895	<i>Piptostigma macrophyllum</i>	VU	0	Non
896	<i>Piptostigma oyemense</i>	VU	0	Non
897	<i>Piptostigma submontanum</i>	EN	0	Non
898	<i>Placodiscus angustifolius</i>	VU	0	Non
899	<i>Placodiscus attenuatus</i>	EN	5	Non
900	<i>Placodiscus bancoensis</i>	VU	4	Non
901	<i>Placodiscus boya</i>	VU	7	Non
902	<i>Placodiscus oblongifolius</i>	VU	2	Non
903	<i>Placodiscus pseudostipularis</i>	EN	5	Non
904	<i>Placodiscus riparius</i>	VU	0	Non
905	<i>Placodiscus splendidus</i>	VU	0	Non
906	<i>Placodiscus turbinatus</i>	EN	0	Non
907	<i>Plagiosiphon discifer</i>	EN	0	Non
908	<i>Plectranthus linearifolius</i>	EN	0	Oui
909	<i>Pleioceras afzelii</i>	EN	0	Non
910	<i>Pneumatopteris blastophora</i>	VU	0	Non
911	<i>Polystachya anthoceros</i>	EN	0	Non
912	<i>Polystachya bamendae</i>	EN	0	Non
913	<i>Polystachya biteaui</i>	EN	0	Non
914	<i>Polystachya disticha</i>	EN	0	Oui
915	<i>Polystachya expansa</i>	EN	0	Non
916	<i>Polystachya farinosa</i>	EN	0	Non
917	<i>Polystachya geniculata</i>	EN	0	Non
918	<i>Polystachya kornasiana</i>	EN	0	Non
919	<i>Polystachya kupensis</i>	CR	0	Non
920	<i>Polystachya parviflora</i>	EN	0	Non
921	<i>Polystachya principia</i>	EN	0	Non
922	<i>Polystachya reticulata</i>	CR	0	Non
923	<i>Polystachya setifera</i>	EN	0	Non
924	<i>Polystachya superposita</i>	EN	0	Non
925	<i>Polystemonanthus dinklagei</i>	VU	0	Non
926	<i>Pradosia spinosa</i>	VU	0	Non
927	<i>Prunus africana</i>	VU	0	Non
928	<i>Pseudohydrosme ebo</i>	CR	0	Non
929	<i>Pseudoprosopis bampsiana</i>	VU	0	Non
930	<i>Psychotria arborea</i>	VU	0	Non

931	<i>Psychotria asterogramma</i>	EN	0	Non
932	<i>Psychotria bakossiensis</i>	EN	0	Non
933	<i>Psychotria cheekii</i>	EN	0	Non
934	<i>Psychotria darwiniana</i>	VU	0	Non
935	<i>Psychotria elephantina</i>	EN	0	Non
936	<i>Psychotria lophocarpa</i>	EN	0	Non
937	<i>Psychotria njumei</i>	EN	0	Non
938	<i>Psychotria piolampra</i>	VU	0	Non
939	<i>Psychotria recurva</i>	VU	0	Non
940	<i>Psychotria retrofracta</i>	EN	0	Non
941	<i>Psychotria samoritourei</i>	VU	0	Non
942	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	EN	0	Non
943	<i>Pterorhachis zenkeri</i>	VU	0	Non
944	<i>Pterygota bequaertii</i>	VU	4	Non
945	<i>Pterygota macrocarpa</i>	VU	4	Non
946	<i>Pycnanthus microcephalus</i>	VU	0	Non
947	<i>Pyrenacantha cordicula</i>	EN	1	Non
948	<i>Pyrenacantha longirostrata</i>	VU	0	Non
949	<i>Raphionacme caerulea</i>	EN	0	Oui
950	<i>Rhabdotosperma densifolia</i>	VU	0	Non
951	<i>Rhaphiostylis poggei</i>	CR	0	Non
952	<i>Rhaptopetalum cheekii</i>	EN	0	Non
953	<i>Rhipidoglossum brevifolium</i>	EN	0	Non
954	<i>Rhipidoglossum obanense</i>	VU	0	Non
955	<i>Rhipidoglossum ochyrae</i>	EN	0	Non
956	<i>Rhipidoglossum polydactylum</i>	VU	0	Non
957	<i>Rhodognaphalon brevicuspe</i>	VU	5	Non
958	<i>Rhynchosia chevalieri</i>	EN	0	Non
959	<i>Rinorea amietii</i>	VU	0	Non
960	<i>Rinorea dewildei</i>	VU	0	Non
961	<i>Rinorea dewitii</i>	VU	0	Non
962	<i>Rinorea djalonsensis</i>	EN	0	Non
963	<i>Rinorea faurei</i>	CR	0	Non
964	<i>Rinorea villiersii</i>	CR	0	Non
965	<i>Ritchiea macrantha</i>	VU	0	Non
966	<i>Robynsia glabrata</i>	VU	2	Non
967	<i>Sabicea bracteolata</i>	CR	0	Non
968	<i>Sabicea bullata</i>	EN	0	Non
969	<i>Sabicea rufa</i>	VU	0	Non
970	<i>Sabicea schaeferi</i>	EN	0	Non
971	<i>Sabicea thomensis</i>	EN	0	Non
972	<i>Salacia miegei</i>	VU	2	Non
973	<i>Saxicolella laciniata</i>	VU	0	Non
974	<i>Saxicolella marginalis</i>	CR	0	Non
975	<i>Schizachyrium delicatum</i>	VU	0	Non
976	<i>Schizachyrium penicillatum</i>	EN	0	Non
977	<i>Schum. problematicum</i>	VU	7	Non
978	<i>Sciaphila africana</i>	EN	0	Non
979	<i>Scleria afroreflexa</i>	EN	0	Non
980	<i>Scleria cheekii</i>	VU	0	Non
981	<i>Scleria liberica</i>	VU	0	Non
982	<i>Scleria tricholepis</i>	VU	0	Non
983	<i>Sericanthe adamii</i>	EN	0	Non
984	<i>Sericanthe toupetou</i>	EN	1	Non
985	<i>Sericanthe trilocularis</i>	EN	0	Non
986	<i>Soyauxia kwewonii</i>	EN	0	Non
987	<i>Spathandra barteri</i>	VU	1	Non
988	<i>Sporobolus montanus</i>	EN	0	Non
989	<i>Sporobolus pauciflorus</i>	CR	0	Non
990	<i>Sterculia oblonga</i>	VU	3	Non

991	<i>Stonesia fascicularis</i>	CR	0	Non
992	<i>Striga magnibracteata</i>	EN	0	Non
993	<i>Strombosia gossweileri</i>	EN	0	Non
994	<i>Strombosiosis nana</i>	EN	0	Non
995	<i>Strychnos gnetifolia</i>	VU	0	Non
996	<i>Strychnos melastomatoides</i>	VU	0	Non
997	<i>Strychnos millepunctata</i>	VU	2	Non
998	<i>Strychnos mimfiensis</i>	VU	0	Non
999	<i>Stylochaeton pilosus</i>	EN	0	Oui
1000	<i>Suregada ivorensis</i>	VU	0	Non
1001	<i>Synsepalum glycydora</i>	EN	0	Non
1002	<i>Synsepalum ntimii</i>	VU	0	Non
1003	<i>Talbotiella bakossiensis</i>	EN	0	Non
1004	<i>Talbotiella cheekii</i>	EN	0	Non
1005	<i>Talbotiella ebo</i>	EN	0	Non
1006	<i>Talbotiella gentii</i>	CR	2	Oui
1007	<i>Talbotiella velutina</i>	EN	0	Non
1008	<i>Tapura ivorensis</i>	VU	5	Non
1009	<i>Tarenna agnata</i>	CR	0	Non
1010	<i>Tarenna baconioides</i>	VU	0	Non
1011	<i>Tarenna hutchinsonii</i>	CR	0	Oui
1012	<i>Tarenna principensis</i>	EN	0	Non
1013	<i>Tephrosia djalonica</i>	CR	0	Non
1014	<i>Terminalia ivorensis</i>	VU	15	Non
1015	<i>Ternstroemia cameroonensis</i>	CR	0	Non
1016	<i>Tessmannia baikieaoides</i>	VU	0	Non
1017	<i>Tessmannia korupensis</i>	EN	0	Non
1018	<i>Tetraberlinia korupensis</i>	VU	0	Non
1019	<i>Tetraberlinia tubmaniana</i>	VU	2	Non
1020	<i>Thesium equisetoides</i>	VU	0	Non
1021	<i>Tieghemella africana</i>	EN	2	Non
1022	<i>Tieghemella heckelii</i>	EN	11	Non
1023	<i>Tricalysia achoundongiana</i>	EN	0	Non
1024	<i>Tricalysia elmar</i>	EN	0	Non
1025	<i>Tricalysia faranahensis</i>	VU	0	Non
1026	<i>Tricalysia ferorum</i>	EN	0	Non
1027	<i>Trichilia ornithothera</i>	VU	3	Non
1028	<i>Trichilia zewaldae</i>	VU	0	Non
1029	<i>Trichoscypha blydeniae</i>	CR	0	Non
1030	<i>Trichoscypha cavalliensis</i>	VU	2	Non
1031	<i>Trichoscypha liberica</i>	EN	0	Non
1032	<i>Trichoscypha linderi</i>	EN	0	Non
1033	<i>Trichostachys petiolata</i>	EN	0	Non
1034	<i>Triclisia macrophylla</i>	CR	1	Non
1035	<i>Tristemma involucreatum</i>	VU	0	Non
1036	<i>Turraea adjanohounii</i>	VU	1	Non
1037	<i>Turraea ghanensis</i>	EN	0	Non
1038	<i>Turraeanthus africana</i>	VU	6	Non
1039	<i>Urera cuneata</i>	VU	0	Non
1040	<i>Utricularia macrocheilos</i>	VU	0	Non
1041	<i>Utricularia tetraloba</i>	VU	0	Non
1042	<i>Uvaria buchholzii</i>	VU	0	Non
1043	<i>Uvariadendron occidentale</i>	VU	5	Non
1044	<i>Uvariopsis dicaprio</i>	CR	0	Non
1045	<i>Uvariopsis zenkeri</i>	VU	0	Non
1046	<i>Vepris adamaouae</i>	EN	0	Non
1047	<i>Vepris bali</i>	CR	0	Non
1048	<i>Vepris heterophylla</i>	EN	2	Non
1049	<i>Vepris laurifolia</i>	CR	0	Non
1050	<i>Vepris letouzeyi</i>	EN	0	Non

1051	<i>Vepris mbamensis</i>	EN	0	Non
1052	<i>Vepris montisbambutensis</i>	CR	0	Non
1053	<i>Vepris onanae</i>	EN	0	Non
1054	<i>Vepris oubanguiensis</i>	EN	0	Non
1055	<i>Vepris zapfackii</i>	CR	0	Non
1056	<i>Vernonia djalensis</i>	CR	0	Non
1057	<i>Vernonia jaegeri</i>	EN	0	Non
1058	<i>Vernonia nimbaensis</i>	EN	0	Non
1059	<i>Vigna desmodioides</i>	EN	0	Non
1060	<i>Vitellaria paradoxa</i>	VU	2	Non
1061	<i>Vitex lokundjensis</i>	VU	0	Non
1062	<i>Vitex milnei</i>	EN	0	Non
1063	<i>Winklerella dichotoma</i>	CR	0	Non
1064	<i>Xylopi calva</i>	EN	0	Non
1065	<i>Xylopi dinklagei</i>	EN	0	Non
1066	<i>Xylopi mildbraedii</i>	VU	0	Non
1067	<i>Xylopi monticola</i>	VU	0	Non
1068	<i>Xyris festucifolia</i>	VU	0	Non
1069	<i>Xysmalobium samoritourei</i>	EN	0	Oui
1070	<i>Zanthoxylum atchoum</i>	VU	2	Non
1071	<i>Zanthoxylum mezoneurispinosum</i>	VU	0	Non
1072	<i>Zehnderia microgyna</i>	CR	0	Non
Reptiles				
1073	<i>Bitis gabonica</i>	VU	0	Non
1074	<i>Bitis nasicornis</i>	VU	0	Non
1075	<i>Caretta caretta</i>	VU	0	Non
1076	<i>Chelonia mydas</i>	EN	6	Non
1077	<i>Cnemaspis alantika</i>	EN	0	Oui
1078	<i>Cnemaspis occidentalis</i>	EN	0	Oui
1079	<i>Cyclanorbis elegans</i>	CR	0	Non
1080	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	VU	0	Non
1081	<i>Cynisca gansi</i>	CR	0	Oui
1082	<i>Cynisca leonina</i>	VU	0	Oui
1083	<i>Dermochelys coriacea</i>	VU	3	Non
1084	<i>Eretmochelys imbricata</i>	CR	5	Non
1085	<i>Kinixys homeana</i>	CR	1	Non
1086	<i>Lacertaspis gemmiventris</i>	EN	0	Oui
1087	<i>Lacertaspis lepesmei</i>	CR	0	Oui
1088	<i>Lepidochelys olivacea</i>	VU	2	Non
1089	<i>Leptosiaphos amieti</i>	VU	0	Oui
1090	<i>Leptosiaphos ianthinoxantha</i>	VU	0	Oui
1091	<i>Leptosiaphos pauliani</i>	EN	1	Oui
1092	<i>Mecistops cataphractus</i>	CR	0	Non
1093	<i>Naja peroescobari</i>	EN	0	Oui
1094	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	VU	10	Non
1095	<i>Trachylepis mekuana</i>	EN	0	Oui
1096	<i>Trachylepis nganghae</i>	CR	0	Oui
1097	<i>Trioceros perreti</i>	EN	0	Oui
1098	<i>Trioceros pfefferi</i>	EN	0	Oui
1099	<i>Trioceros quadricornis</i>	VU	0	Oui
1100	<i>Trioceros serratus</i>	VU	0	Oui
1101	<i>Trionyx triunguis</i>	VU	0	Non
1102	<i>Urocotyledon weileri</i>	EN	0	Oui
Requins et Raies				
1103	<i>Aetobatus narinari</i>	EN	0	Non
1104	<i>Aetomylaeus bovinus</i>	CR	0	Non
1105	<i>Alopias superciliosus</i>	VU	0	Non
1106	<i>Alopias vulpinus</i>	VU	0	Non
1107	<i>Bathytoshia lata</i>	VU	0	Non
1108	<i>Carcharhinus amboinensis</i>	VU	0	Non

1109	<i>Carcharhinus brachyurus</i>	VU	0	Non
1110	<i>Carcharhinus brevipinna</i>	VU	0	Non
1111	<i>Carcharhinus falciformis</i>	VU	0	Non
1112	<i>Carcharhinus leucas</i>	VU	0	Non
1113	<i>Carcharhinus limbatus</i>	VU	0	Non
1114	<i>Carcharhinus longimanus</i>	CR	0	Non
1115	<i>Carcharhinus obscurus</i>	EN	0	Non
1116	<i>Carcharhinus plumbeus</i>	EN	0	Non
1117	<i>Carcharhinus signatus</i>	EN	0	Non
1118	<i>Carcharias taurus</i>	CR	1	Non
1119	<i>Carcharodon carcharias</i>	VU	1	Non
1120	<i>Centrophorus uyato</i>	EN	0	Non
1121	<i>Cetorhinus maximus</i>	EN	0	Non
1122	<i>Dalatias licha</i>	VU	0	Non
1123	<i>Dasyatis pastinaca</i>	VU	0	Non
1124	<i>Echinorhinus brucus</i>	EN	0	Non
1125	<i>Etmopterus spinax</i>	VU	0	Non
1126	<i>Fontitrygon garouaensis</i>	CR	0	Oui
1127	<i>Fontitrygon margarita</i>	VU	0	Non
1128	<i>Fontitrygon ukpam</i>	CR	0	Non
1129	<i>Galeus polli</i>	VU	0	Non
1130	<i>Ginglymostoma cirratum</i>	VU	0	Non
1131	<i>Glaucostegus cemiculus</i>	CR	0	Non
1132	<i>Gymnura altavela</i>	EN	0	Non
1133	<i>Gymnura sereti</i>	EN	0	Non
1134	<i>Hypanus rudis</i>	CR	0	Non
1135	<i>Isurus oxyrinchus</i>	EN	0	Non
1136	<i>Isurus paucus</i>	EN	0	Non
1137	<i>Leptocharias smithii</i>	VU	0	Non
1138	<i>Mobula birostris</i>	EN	0	Non
1139	<i>Mobula hypostoma</i>	EN	0	Non
1140	<i>Mobula mobular</i>	EN	0	Non
1141	<i>Mobula tarapacana</i>	EN	0	Non
1142	<i>Mobula thurstoni</i>	EN	0	Non
1143	<i>Mustelus mustelus</i>	EN	0	Non
1144	<i>Myliobatis aquila</i>	CR	0	Non
1145	<i>Negaprion brevirostris</i>	VU	0	Non
1146	<i>Oxynotus centrina</i>	EN	0	Non
1147	<i>Paragaleus pectoralis</i>	EN	0	Non
1148	<i>Pristis pectinata</i>	CR	3	Non
1149	<i>Pristis pristis</i>	CR	3	Non
1150	<i>Rhincodon typus</i>	EN	0	Non
1151	<i>Rhinobatos albomaculatus</i>	CR	0	Non
1152	<i>Rhinobatos irvinei</i>	CR	0	Non
1153	<i>Rhinobatos rhinobatos</i>	CR	0	Non
1154	<i>Rhinoptera marginata</i>	CR	0	Non
1155	<i>Rhizoprionodon acutus</i>	VU	0	Non
1156	<i>Rhynchobatus luebberti</i>	CR	1	Non
1157	<i>Rostroraja alba</i>	EN	0	Non
1158	<i>Sphyrna lewini</i>	CR	0	Non
1159	<i>Sphyrna mokarran</i>	CR	0	Non
1160	<i>Sphyrna zygaena</i>	VU	0	Non
1161	<i>Squatina aculeata</i>	CR	0	Non
1162	<i>Squatina oculata</i>	CR	0	Non
1163	<i>Torpedo bauchotae</i>	EN	0	Non
1164	<i>Torpedo mackayana</i>	EN	0	Non
1165	<i>Torpedo marmorata</i>	VU	0	Non
1166	<i>Torpedo torpedo</i>	VU	0	Non
1167	<i>Zanobatus schoenleinii</i>	VU	0	Non

Annexe 2 : Résultats pour les sites

Les sites sont répertoriés ci-dessous par pays et par corridor. Voir la version électronique de cette annexe pour un tableau complet listant chaque ZCB par :

1. Code de carte correspondant à ce document et à la carte murale des résultats de conservation associés
2. Code international de la ZCB
3. Corridor
4. Nom de la ZCB
5. Superficie de la ZCB (en hectares)
6. Statut de la ZCB (mondial, régional, proposé)
7. Pourcentage de ZCB officiellement protégées
8. Catégories d'irremplaçabilité
9. Catégories de vulnérabilité des sites et des espèces
10. Score STAR-T
11. Classement STAR
12. Catégories de score STAR
13. Score composite d'importance biologique
14. Pourcentage de perte de couvert forestier entre 2013 et 2023

N°.	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB*	Superficie (Hectares)	ZCB prioritaire	Espèces de priorité 1 dans la ZCB
Bénin - Pas de corridor						
1	BEN1	6041	Lac Nokoué	98 403		
Cameroun - Corridor Korupmba-Obachap						
2	CMR1	6125	Bakossi mountains	75 581	oui	oui
3	CMR2	6119	Bali-Ngemba Forest Reserve	899		
4	CMR3	29689	Bamboutos Mountains	7 396	oui	oui
5	CMR4	6120	Banyang Mbo Wildlife Sanctuary	69 145		
6	CMR5	6122	Korup National Park	129 115	oui	
7	CMR6	6116	Mbi Crater Faunal Reserve – Mbingo forest	3 233		
8	CMR7	6123	Mont Bana	159		
9	CMR8	6128	Mount Kupe	428		
10	CMR9	6124	Mont Manengouba	8 740	oui	oui
11	CMR10	26329	Mont Nganha	16 930	oui	oui
12	CMR12	6130	Mount Cameroon and Mokoko-Onge	107 143	oui	
13	CMR13	29690	Mount Lefo	1 649	oui	oui
14	CMR14	6117	Mount Mbam	13 221		
15	CMR15	6115	Mount Oku	16 353	oui	oui
16	CMR16	6127	Mount Rata and Rumpi Hills Forest Reserve	45 200	oui	oui
17	CMR17	6121	Santchou Faunal Reserve	9 506		
18	CMR18	6112	Tchabal-Mbabo	312 347	oui	
19	CMR19	6129	Yabassi	264 867	oui	oui
20	CMR20	47084	Eastern Bamenda highlands and associated hydrobasin	34 667	oui	
21	CMR21	100521	Eastern Slopes of Rumpi Hills	9 073		oui
22	CMR22	6114	Njinsing – Tabenken	390		
23	fw1	500001	Lake Barombi Mbo and surrounding catchments	176 536		oui
24	fw2	500002	Lac Bermin et bassins versants environnants	152 302		

N°.	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB*	Superficie (Hectares)	ZCB prioritaire	Espèces de priorité 1 dans la ZCB
Cameroun - Pas de corridor						
25	CMR11	6126	Mont Nlonako	64 124	oui	oui
Côte d'Ivoire - Réserves forestières Corridor SE Côte d'Ivoire et SW Ghana						
26	CIV1	24855	Adiopodoume	1 939		oui
27	CIV2	6096	Forêt classée de Bossematié	21 976		
28	CIV4	6099	Forêt classée de Mabi	62 095		oui
29	CIV6	6102	Forêt classée de Yapo et Mambo	30 598		
30	CIV16	24853	Forêt de Tanoe Forêt marécageuse	12 159		oui
31	CIV17	24863	Parc national du Banco	3 230		oui
Côte d'Ivoire - Corridor Cestos-Sapo-Greobo-Taï-Cavally						
32	CIV3	6097	Forêt classée de Cavally et Goin - Dédé	197 925		
33	CIV11	6100	Parc national de Taï et Réserve de faune du N'Zo	539 376	oui	oui
Côte d'Ivoire - Corridor de captage du fleuve Bandama						
34	CIV5	6101	Forêt classée de Mopri	32 459		
35	CIV9	6103	Parc national d'Azagny	18 865		oui
36	CIV15	6098	Station de recherche écologique de Lamto	2 721		
37	fw3	500003	Basse rivière Bandama	315 998		
Côte d'Ivoire - Corridor du complexe du Mont Nimba						
38	CIV7	6093	Forêt classée des mont Guéoulé et mont Glo Réserves	49 019		
39	CIV8	6092	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba	27 035	oui	oui
Côte d'Ivoire - No Corridor						
40	CIV10	6095	Parc national de Marahoué	87 526		oui
41	CIV12	6094	Parc national du mont Péko	29 330		
42	CIV13	6091	Parc national du mont Sangbé	75 029		
Guinée équatoriale - Corridor des îles du Golfe de Guinée						
43	GNQ1	6378	Annobón	2 871	oui	
44	GNQ2	6380	Reserva Cientifica de la Caldeira de Lubâ	51 075	oui	oui
45	GNQ3	6379	Parque Nacional del Pico de Basilé	32 256	oui	oui

N°.	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB*	Superficie (Hectares)	ZCB prioritaire	Espèces de priorité 1 dans la ZCB
Ghana - Réserves forestières SE Côte d'Ivoire et SW Ghana Corridor						
46	GHA1	6341	Amansuri wetland	26 751		
47	GHA2	6311	Ankasa Resource Reserve – Nini-Sushien National Park	47 444	oui	oui
48	GHA3	6312	Atewa Range Forest Reserve	21 111	oui	oui
49	GHA4	6313	Bia National Park and Resource Reserve	34 115		oui
50	GHA5	6315	Boin River Forest Reserve	30 530		
51	GHA6	6314	Boin Tano Forest Reserve	12 181		oui
52	GHA7	6316	Bosomtwe Range Forest Reserve	7 546		
53	GHA8	6317	Bura River Forest Reserve	9 996		
54	GHA9	6318	Cape Three Points Forest Reserve	4 545		oui
55	GHA10	6319	Dadieso Forest Reserve	15 031		oui
56	GHA11	6320	Draw River Forest Reserve	19 391		oui
57	GHA12	6321	Ebi River Shelterbelt Forest Reserve	1 756		oui
58	GHA13	6322	Fure River Forest Reserve	14 046		oui
59	GHA14	6323	Jema-Asemkrom Forest Reserve	6 756		oui
60	GHA15	6324	Kakum National Park – Assin Attandaso Resource Reserve	31 783		oui
61	GHA17	6325	Mamiri Forest Reserve	4 815		
62	GHA19	22288	Neung South	11 974		oui
63	GHA20	6327	Nsuensa-Ayiola-Bediako Forest Reserves	6 330		
64	GHA21	6328	Pra-Sushien Forest Reserve	18 721		
65	GHA24	22287	Southern Scarp	24 882		oui
66	GHA25	6329	Subri River Forest Reserve	55 930		oui
67	GHA26	6330	Tano-Anwia Forest Reserve	14 105		
68	GHA27	6331	Tano-Ehuro Forest Reserve	20 787		oui
69	GHA28	6332	Tano-Nimiri Forest Reserve	19 026		oui

N°.	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB*	Superficie (Hectares)	ZCB prioritaire	Espèces de priorité 1 dans la ZCB
70	GHA29	6333	Tano-Offin Forest Reserve	43 061		oui
71	GHA30	6334	Yoyo River Forest Reserve	21 139		oui
72	GHA31	22293	Bandai Hills	17 906		oui
73	GHA32	22292	Bobiri Forest Reserve	5 576		Oui
74	GHA34	100282	Sui River Forest Reserve	33 209		oui
Corridor des hauts plateaux du Ghana et du Togo						
75	GHA16	24265	Parc national de Kyabobo	21 882		
Ghana - Pas de corridor						
76	GHA18	6326	Mount Afadjato – Agumatsa Range forest	2 185		
77	GHA22	22289	Sapawsu Forest Reserve	922		oui
78	GHA23	6339	Shai Hills Resource Reserve	343		
79	fw5	500004	Lower Volta eastern catchment	91 184		
Guinée - Corridor du complexe du Mont Nimba						
80	GIN2	6377	Diécké	59 232		
81	GIN9	6376	Monts Nimba	14 562	oui	oui
Guinée - Corridor du complexe Lofa-Gola-Mano						
82	GIN4	22298	Forêt classée de mont Bero	27 483		
83	GIN8	6375	Massif du Ziamia	91 481	oui	
84	GIN10	22304	Pic de Fon	32 117		
Guinée - Pas de corridor						
85	GIN1	6362	Chutes de la Sala	1 440		
86	GIN3	22302	Foret classée de Balayan Souroumba	22 479		
87	GIN5	6370	Kabitaï	4 970		
88	GIN6	6372	Konkouré	45 744		
89	GIN7	6373	Kounounkan	10 644		
90	GIN11	22297	Sincery Oursa	1 586		
Liberia Corridor Cestos-Sapo-Greobo-Taï-Cavally						

N°.	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB*	Superficie (Hectares)	ZCB prioritaire	Espèces de priorité 1 dans la ZCB
91	LBR1	6461	Cestos – Senkwen	350 405	Oui	
92	LBR2	22308	Cestos Gbi	316 490	Oui	
93	LBR3	22309	Cestos-Sapo North Corridor forest blocks	81 401		
94	LBR4	22313	Gio National Forest	48 826		
95	LBR5	22316	Grand Kru SouthEast Forest blocks	90 191		
96	LBR6	22317	Grand Kru SouthWest blocks	55 111		
97	LBR7	6463	Grebo	282 195	Oui	
98	LBR9	22318	Krahn Bassa South	203 020		
99	LBR13	22320	Sapo – Grebo Corridor	197 421		
100	LBR14	6462	Sapo	155 084	oui	
101	LBR18	6460	Zwedru	64 458		
102	LBR19	22310	Cestos-Sapo South Corridor forest block	32 492		
103	fw12	47038	Weeni creek and associated hydrobasin	48 826	oui	oui
Liberia - Corridor du complexe Lofa-Gola-Mano						
104	LBR8	22511	Kpelle Forest	216 898		
105	LBR11	6457	Lofa-Gola-Mano Complex	437 854	Oui	
106	LBR16	6455	Wologizi mountains	167 985		
107	LBR17	6456	Wonegizi mountains	28 868		
108	fw4	500000	Lower reaches of St Paul River	350 405		
109	fw7	500006	Middle reaches of St Paul River	316 490		
110	fw11	500007	Upper reaches of St Paul River	81 401		
Liberia - Corridor du complexe du Mont Nimba						
111	LBR12	6458	Nimba mountains	13 254	oui	oui
112	LBR15	22321	West Nimba	11 625		
Liberia - Pas de corridor						
113	LBR10	6459	Lake Piso (Cape Mount)	24 859		

N°.	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB*	Superficie (Hectares)	ZCB prioritaire	Espèces de priorité 1 dans la ZCB
Nigeria - Corridor Korupmba-Obachap						
114	NGA1	6738	Afi River Forest Reserve	51 975		
115	NGA4	6740	Cross River National Park (Oban Division)	268 952	oui	oui
116	NGA5	6735	Gashaka-Gumti National Park	586 803		
117	NGA7	6743	Cross River National Park (Okwangwo Division) and Mbe Mountains	95 288		
118	NGA8	6736	Ngel-Nyaki Forest Reserve	3 004		
119	NGA9	6734	Obudu Plateau	70 743		
120	fw10	500009	South East Niger Delta – near Calabar	269 451		
Nigeria - Delta inférieur du Niger						
121	NGA2	6750	Akassa forests	8 333		
122	NGA3	6749	Biseni forests	21 619		
123	NGA10	6739	Okomu National Park	111 626		
124	NGA12	6748	Upper Orashi forests	9 883		
125	fw13	500008	West Niger Delta	493 149		
Nigeria - Pas de corridor						
126	NGA6	6744	IITA Forest Reserve, Ibadan	327		
127	NGA11	6741	Omo Forest Reserve	131 908		
128	NGA13	100506	Emerald Forest Reserve	120		
129	NGA14	100504	Idanre Hills	2 250	oui	oui
Corridor Sao Tomé-et-Principe - Îles du Golfe de Guinée						
130	STP1	45720	Parque Natural Obô de Sao Tomé e Zona Tampão	44 830	oui	oui
131	STP2	6884	Florestas do Príncipe	5 670	oui	oui
132	STP3	45721	Zona Ecológica dos Mangais do Rio Malanza	229		
133	STP4	6883	Savana do Norte de São Tomé	522		
134	STP5	6885	Ilhéus das Tinhosas	18		
135	fw9	500012	Sao Tomé aguas dulces	90 467		
Sierra Leone Corridor complexe Lofa-Gola-Mano						
136	SLE1	6839	Gola Forests	74 612		

N°.	Code carte	Code ZCB	Nom de la ZCB*	Superficie (Hectares)	ZCB prioritaire	Espèces de priorité 1 dans la ZCB
137	SLE2	6838	Kambui Hills Forest Reserve	14 012		
Corridor côtier de la Sierra Leone						
138	SLE5	6834	Sierra Leone River Estuary	55 823		
139	SLE8	6836	Western Area Peninsula Forest National Park	16 414		
140	SLE9	6837	Yawri Bay	54 674		
141	fw6	500011	Gbangbaia River Basin	266 478		
142	fw8	500010	Rhombe Swamp and Mouth of Little and Great Scarcies Rivers	88 460		
Sierra Leone - Pas de corridor						
143	SLE3	6835	Kangari Hills Non-hunting Forest Reserve	11 743		
144	SLE4	6832	Loma Mountains Non-hunting Forest Reserve	26 782		
145	SLE6	6833	Tingi Hills Non-hunting Forest Reserve	14 293		
Togo - Corridor des hauts plateaux du Togo						
146	TGO1	6916	Parc national de Fazao-Malfakassa	215 337		
Togo - Pas de corridor						
147	TGO2	6917	Réserve forestière de Misahöhe	1 225		

Note : * Dans le présent rapport, les noms des ZCB sont présentés dans leur langue d'origine telle qu'enregistrée dans les bases de données internationales utilisées par le CEPF. Des traductions françaises sont apportées dans le texte pour plus de lisibilité.

Annexe 3 : Législation nationale pertinente

Source : Correspondance avec des personnes ressources au niveau national ; base de données FAOLEX sur les profils des pays, 2024

Pays : Bénin
Loi n° 98-030 : Droit de l'environnement. <i>Objet</i> : instaure les principales institutions chargées de la mise en œuvre des politiques environnementales et régit : le sol, le sous-sol, les eaux continentales et marines, la flore et la faune ; la pollution, les EIE dangereuses et non dangereuses, les audits environnementaux et les sanctions applicables. Elle crée l'Agence environnementale du Bénin et la Commission nationale du développement durable. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (créé par décret n° 2006-460)
Loi n° 93-009 : Gouvernance du secteur forestier <i>Objet</i> : régit les forêts publiques et privées et prévoit des dispositions pour la gestion communautaire. Elle impose des plans de gestion élaborés avec la participation des communautés locales et définit l'accès au bois et aux produits non ligneux utilisés à des fins commerciales ou médicinales. Réglemente les licences d'exploitation commerciale et accorde certaines exonérations fiscales pour promouvoir le reboisement. <i>Institutions</i> : Agence Béninoise pour l'environnement (ABE)
Loi n° 2002-016 : Espèces sauvages <i>Objet</i> : inclut la gestion des aires protégées, permet la participation locale à la gestion des aires protégées. <i>Institutions</i> : Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF), Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
Loi n° 2022 du 14 juillet 2022 : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle <i>Objet</i> : établir des lignes directrices et des principes pour le développement agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. <i>Institutions</i> : Agences chargées de l'agriculture et du développement rural ; de l'élevage ; de l'alimentation et de la nutrition ; de la pêche ; des forêts
Loi n° 2018-18 du 06 août 2018 : Changement climatique et autres menaces <i>Objet</i> : lutter contre le changement climatique et ses effets négatifs, accroître la résilience des communautés. <i>Institutions</i> : Agences responsables de l'agriculture et du développement rural ; de l'élevage ; de l'air et de l'atmosphère ; de l'environnement général ; des forêts ; des terres et des sols ; de la mer ; de l'eau ; de la vie sauvage et des écosystèmes ; des déchets et des substances dangereuses.
Loi n° 2021-04 du 08 juillet 2021 : Commerce international des espèces sauvages. <i>Objet</i> : protection et règles relatives au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction au Bénin. <i>Institutions</i> : la protection et le contrôle du commerce international sont confiés à l'administration chargée des eaux, des forêts et de la chasse
Décret n°. 128-2017 ; décret n°. 191-2021 : Fonds national pour l'environnement et le climat <i>Objet</i> : financer des programmes et projets visant la protection et une gestion raisonnée de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts, la lutte contre les effets néfastes du changement climatique et la promotion du développement durable au Bénin.

<i>Institutions</i> : création du Fonds national pour l'environnement et le climat (FNEC) ; Ministère des forêts, de l'environnement et de la protection de la nature
Plan national d'adaptation au changement climatique du Bénin - 2022 : <i>Objet</i> : réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique et faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique <i>Institutions</i> : Énergie ; Environnement général ; Alimentation et nutrition ; Foresterie ; Faune et flore sauvages et écosystèmes.
Politique nationale de gestion du changement climatique (PNGCC 2021-2030) <i>Objet</i> : renforcement des capacités institutionnelles, individuelles et matérielles pour faire face efficacement au changement climatique ; recherche-action sur le changement climatique ; promotion d'un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique dans tous les secteurs de développement ; renforcement des mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des ressources en eau, de la santé, de l'énergie, du tourisme, des zones côtières et des infrastructures ; adaptation au changement climatique ; contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'énergie, des processus industriels et des déchets ; atténuation du changement climatique ; optimisation de la gestion du changement climatique.
Pays : Cameroun
Loi n° 96/12 <i>Objet</i> : principale législation régissant la gestion de l'environnement, notamment : mesures préventives, prévention et action corrective ; mandats spécifiques relatifs à la pollution de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol et aux déchets chimiques et toxiques ; création du Fonds national pour l'environnement et le développement durable ; mandat pour l'élaboration de plans nationaux de gestion de l'environnement et réglementation des évaluations de l'impact sur l'environnement. <i>Institutions</i> : Ministère des forêts et de la faune (MINFOF)
Loi n° 94/01 (en cours de révision) <i>Objet</i> : protection et gestion des forêts. Propose des dispositions concernant les aires protégées, la protection de la faune et les droits de chasse. <i>Institutions</i> : Ministère des forêts et de la faune
Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national (CDN) 2021 <i>Objet</i> : transformer les contraintes climatiques en opportunités de développement, fixe un objectif global d'atténuation de 35 % dans les secteurs cibles d'ici à 2030 vis-à-vis du scénario de référence (BAU 2030). <i>Institutions</i> : Ministère des forêts et de la faune
Stratégie nationale de gestion durable des mangroves et autres écosystèmes côtiers au Cameroun du 01 juin 2018 <i>Objet</i> : gestion durable des mangroves et autres écosystèmes côtiers. Objectif global de préserver et de protéger les écosystèmes de mangroves et tous les écosystèmes côtiers de manière participative d'ici à 2025. <i>Institutions</i> : Ministère des forêts et de la faune
Loi n° 2016-008 du 12 juillet 2016 Ratification de l'Accord de Paris sur le climat <i>Objet</i> : ratification de l'Accord de Paris, renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

<i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED)
Loi n° 2023-014 du 19 décembre 2023 portant Code minier <i>Objet</i> : encourager et promouvoir les investissements dans le secteur minier et contribuer au développement économique et social du pays ; réglementer la reconnaissance, l'exploration, l'exploitation, la possession, le transport, la transformation et la commercialisation des substances minérales. <i>Institutions</i> : Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique (MINMIDT)
Décret n°2019/026 du 18 janvier 2019 portant réorganisation de l'Observatoire national du changement climatique <i>Objet</i> : réorganisation de l'Observatoire national du changement climatique (ONACC) ; mise en place d'indicateurs climatiques ; analyses permettant d'avoir une vision du changement climatique à court, moyen et long terme ; suivi du changement climatique ; élaboration du rapport annuel du Cameroun sur le climat. <i>Institutions</i> : MINFOF ; MINEPDED
Loi n° 2024/008 du 24 juillet 2024 <i>Objet</i> : déterminer le régime forestier et faunique en vue d'atteindre les objectifs de la politique forestière et faunique. <i>Institutions</i> : MINFOF
Loi N°2021/014 du 09 juillet 2021 <i>Objet</i> : réglementer et établir l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés et aux connaissances traditionnelles associées, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ; garantir la participation des peuples autochtones et des communautés locales au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ou des connaissances traditionnelles associées ; <i>Institutions</i> : MINFOF
Pays : Côte d'Ivoire
Code de l'environnement (loi n° 96-766) et Code de l'eau (loi n° 98-755) <i>Objet</i> : principale législation environnementale, complétée par des décrets ministériels sur l'utilisation des terres, la gestion et l'organisation des forêts. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique, Agence nationale de l'environnement (ANDE)
Code minier (loi n° 96-553), réglementé par le décret n° 634-1996 634-1996 <i>Objet</i> : définir les stratégies et les plans d'action nationaux pour ce secteur. <i>Institutions</i> : Commission nationale du développement durable
Loi n° 96-478 <i>Objet</i> : régit les activités de pêche <i>Institutions</i> : Ministère des Eaux et Forêts (créé par le décret n° 2002-359)
Loi n° 225-1965 (modifiée par la loi n° 442-1994) <i>Objet</i> : régit la protection de la faune et les activités de chasse <i>Institutions</i> : Agence nationale de développement forestier

Décret n°. 96-894 <i>Objet</i> : régit les procédures applicables à l'EIE. <i>Institutions</i> : Office ivoirien des parcs nationaux et des réserves naturelles (OIPR)
Loi n° 102-2002 <i>Objet</i> : Financement et gestion des parcs et réserves naturelles <i>Institutions</i> : OIPR
Code forestier Loi n° 2019-675 du 23 juillet 2019 <i>Objet</i> : réglementer la gestion durable des forêts, y compris les acteurs et les obligations ; la classification des forêts ; les droits d'utilisation ; la protection, la restauration et le développement ; l'exploitation, le développement, la promotion et la commercialisation des produits forestiers ; la police et l'application de la loi. <i>Institutions</i> : Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)
Contributions déterminées au niveau national (CDN-COTE D'IVOIRE), 01 mars 2022 <i>Objet</i> : intégrer les actions de lutte contre le changement climatique dans les plans et politiques sectoriels, soutenir la mise en œuvre des vingt-sept (27) mesures d'atténuation inconditionnelles. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture et du développement rural ; ministère des ressources animales et halieutiques ; ministère de l'environnement et du développement durable ; ministère des mines, du pétrole et de l'énergie
Loi n° 2024-364 du 11 juin 2024 <i>Objet</i> : protection des espèces animales sauvages et de leurs habitats ; développement et amélioration des ressources fauniques en vue de leur exploitation durable à des fins cynégétiques, touristiques, éducatives, culturelles et scientifiques ; amélioration de la gouvernance des ressources fauniques. <i>Institutions</i> : Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)
Pays : Ghana
Règlement de 1971 sur les réserves de faune et loi de 1961 sur la préservation des animaux sauvages <i>Objet</i> : Principale loi sur l'environnement <i>Institutions</i> : Ministère des terres et des ressources naturelles ; Agence de protection de l'environnement
Loi 490-1994 de l'Autorité de protection de l'environnement (EPA) <i>Objet</i> : régit les EIE <i>Institutions</i> : Agence pour la protection de l'environnement
Loi de 1997 sur la gestion des ressources forestières (modifiée par les lois 617 et 624 de 2002) <i>Objet</i> : réglementation forestière <i>Institutions</i> : Commission des forêts, ministère de l'environnement, de la science et de la technologie
Loi n° 925 de 2016. <i>Objet</i> : réglementer l'utilisation et le développement des sols ; réviser et consolider les lois relatives à l'utilisation et à la planification des sols ; assurer un développement durable grâce à un système de planification décentralisé ; utiliser judicieusement les sols pour améliorer la qualité de vie, promouvoir la santé et la sécurité dans les zones d'habitats humaines.

<i>Institutions</i> : Département des terres et des ressources naturelles Loi de 2023 sur la gestion des ressources fauniques (loi 1115). <i>Objet</i> : Consolider et réviser la législation sur la faune et les aires protégées ; mettre en œuvre les conventions internationales sur la faune que le Ghana a signées ; promouvoir la gestion durable de la faune, la conservation et la participation de la communauté à la protection de la biodiversité du Ghana. <i>Institutions</i> : Ministère des terres et des ressources naturelles
Pays : Guinée Loi n° 045-1987 et loi n° 022-1989 <i>Objet</i> : protection de l'environnement <i>Institutions</i> : Direction nationale des eaux et forêts Loi n° 038-1999 <i>Objet</i> : Code forestier principal et loi sur la protection de la faune et la chasse <i>Institutions</i> : Direction nationale des eaux et forêts Code minier 1995 <i>Objet</i> : réglemente l'exploitation minière <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement, des eaux et forêts Code de la pêche en mer de 1995 ; Ordonnance n° 676/MPA/SGG/2006 et décret D/97/017/PRG/SGG/2006 <i>Objet</i> : pêche, y compris la pêche artisanale ; prévoit des sanctions et des pénalités pour la pêche <i>Institutions</i> : Centre national de gestion des aires protégées (CENAGAP) Contribution déterminée au niveau national (CDN) de la République de Guinée 2021 <i>Objet</i> : réviser la CDN de 2015 conformément aux dispositions de l'accord de Paris et intégrer les questions transversales liées au genre et à l'ODD. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et du développement durable Loi L/2016/039/AN/SGG du 09 août 2016 <i>Objet</i> : ratification de l'accord de Paris relatif à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et du développement durable Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019, portant code de l'environnement en République de Guinée <i>Objet</i> : établir des principes fondamentaux pour promouvoir le développement durable, gérer et protéger l'environnement et le capital naturel contre toutes les formes de dégradation. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et du développement durable Loi n° L2017/060/AN du 12 décembre 2017 portant adoption et promulgation de la loi portant code forestier. <i>Objet</i> : établir des règles pour la gestion durable des ressources forestières nationales. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et du développement durable

Pays : Guinée équatoriale
Loi n° 7-2004 <i>Objet</i> : principale loi sur l'environnement, régissant la qualité de l'air, de l'eau et du sol, la pollution et les questions de conservation. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement
Loi n° 4 - 2000 <i>Objet</i> : régit les aires protégées <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement
Décret n°. 172-2005 <i>Objectif</i> : réglementation du commerce des espèces menacées. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'environnement
Loi n° 1-1997 (modifiée par la loi n° 7 de 2003) <i>Objet</i> : régit l'exploitation, la gestion et la conservation des forêts, la classification des produits forestiers, la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes, le régime économique et fiscal, le contrôle et les sanctions. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement
Loi n° 2-1987, décret n° 86-1981 86-1981 <i>Objet</i> : décret sur la pêche, réglementation de la pêche artisanale. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement
Contributions déterminées au niveau national (CDN) 2021 <i>Objet</i> : fixation d'un objectif de réduction des émissions de 35 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050 par rapport à 2019. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'environnement
Stratégie nationale REDD+ de la Guinée équatoriale. 2019 <i>Objectif</i> : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture, de la foresterie et d'autres utilisations des terres de 20 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'environnement
Décret no. 7/2017 du 31 janvier 2017 <i>Objet</i> : interdiction de l'abattage d'arbres à des fins commerciales par les tronçonneurs et certaines entreprises forestières dans l'ensemble du pays. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'environnement
Décret no. 182/2018 du 27 novembre 2018 <i>Objet</i> : interdiction des exportations de bois rond en provenance de Guinée équatoriale. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'environnement

Pays : Liberia Loi de 2003 sur la protection et la gestion de l'environnement <i>Objet</i> : politique environnementale nationale visant à gérer l'environnement et les ressources naturelles du Liberia ; principes environnementaux ; EIE ; normes de qualité environnementale ; contrôle de la pollution et octroi de licences ; protection de la biodiversité et restauration de l'environnement. <i>Institutions</i> : Agence pour la protection de l'environnement Loi de 1988 sur la faune et les parcs nationaux <i>Objet</i> : préservation et développement de la faune sauvage par le contrôle de la chasse et la préservation des habitats dans les aires protégées. <i>Institutions</i> : Agence pour la protection de l'environnement Loi de 2006 sur la réforme du secteur forestier national et règlements forestiers de 2007 <i>Objet</i> : préservation et gestion de toutes les forêts commerciales, de conservation et communautaires. <i>Institutions</i> : Agence pour la protection de l'environnement 2009 Politique environnementale nationale et règlement sur l'extraction commerciale et durable des PFNL <i>Objet</i> : réglemente l'extraction des PFNL <i>Institutions</i> : Autorité de développement forestier Politique intégrée des ressources en eau 2007 <i>Objet</i> : réglemente la gestion des ressources en eau <i>Institutions</i> : Autorité de développement forestier Contribution nationale déterminée (CND) révisée du Liberia de 2021 <i>Objet</i> : document sectoriel national sur dix ans visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie de 64 % d'ici 2030 par rapport au niveau projeté dans l'hypothèse d'un statu quo. <i>Institutions</i> : Autorité de développement forestier ; Agence de protection de l'environnement Loi sur la faune et la flore sauvages 2012. Révisé octobre 2016 <i>Objet</i> : loi portant adoption du texte relatif à la conservation de la faune sauvage nationale et à la gestion des aires protégées. <i>Institutions</i> : Autorité de développement forestier
Pays : Nigeria Loi sur l'évaluation des incidences sur l'environnement et loi de 2009 sur les autorisations et licences environnementales (S.I. no. 29) <i>Objet</i> : réglemente l'EIE et l'octroi de licences. <i>Institutions</i> : Ministère fédéral de l'environnement ; Service des parcs nationaux du Nigeria Loi n° 46 de 1999 <i>Objet</i> : gestion des parcs nationaux et de leurs sièges sociaux. <i>Institutions</i> : Ministère fédéral de l'environnement ; Service des parcs nationaux du Nigeria

Loi forestière de 1956 et règlement forestier de 1956, Politique forestière nationale de 2006 <i>Objet</i> : principale législation régissant le secteur de la gestion forestière Assure la préservation et la gestion de la faune et de la flore sauvages par la création de parcs nationaux, de réserves de chasse, d'installations touristiques, entre autres. <i>Institutions</i> : Ministère fédéral de l'environnement
Loi de 1985 sur les espèces menacées d'extinction (contrôle du commerce international et du trafic); 2011 Législation sur la protection des espèces menacées dans le commerce international) <i>Objet</i> : réglementer le commerce international des espèces sauvages. <i>Institutions</i> : Conseil national de l'environnement
Règlement de 2009 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (S. I. n° 30) <i>Objectif</i> : réglementer l'exploitation des ressources génétiques sauvages et les avantages qui en découlent. <i>Institutions</i> : Service des parcs nationaux du Nigeria
Politique nationale pour les zones humides (2016) <i>Objet</i> : préserver la qualité de l'eau en protégeant le milieu aquatique et les écosystèmes associés. <i>Institutions</i> : Ministère fédéral de l'environnement
Plan national de développement (PND) 2021-2025 <i>Objet</i> : préserver et améliorer la qualité et la portée des écosystèmes afin de créer des possibilités de conservation et d'utilisation durable. <i>Institutions</i> : Ministère fédéral des finances, du budget et de la planification nationale
Plan d'action de la stratégie nationale pour la biodiversité, 2016-2020 (l'examen d'un nouveau plan est en cours) <i>Objet</i> : coordination de l'action gouvernementale pour la conservation de la biodiversité. <i>Institutions</i> : Ministère fédéral de l'environnement
Programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, 2021 <i>Objet</i> : augmenter les investissements dans le secteur forestier dans les écosystèmes forestiers. <i>Institutions</i> : Ministère fédéral de l'environnement
Pays : Sao Tomé-et-Principe
Loi n° 10/99 <i>Objet</i> : définir les principes de base de la politique environnementale du pays. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement
Loi n° 11/99 <i>Objet</i> : fournir un cadre pour la préservation de la faune, de la flore et des aires protégées. <i>Institutions</i> : Département des forêts
Décret n°. 37/99 <i>Objet</i> : réglemente le processus d'EIE et garantit la protection des habitats.

Loi forestière n° 5/2001 <i>Objet</i> : réglemente le processus d'EIE et garantit la protection des habitats.
Les lois no. 6/2006 et n° 7/2006 <i>Objet</i> : création des parcs naturels Obô de Sao Tomé et de Príncipe, respectivement
Décret-loi n° 08/2023 portant création de réserves spéciales sur l'île de Sao Tomé <i>Objet</i> : création de réserves spéciales pour assurer la gestion durable des ressources naturelles et de la diversité biologique. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural
Pays : Sierra Leone
Loi de 1972 sur la préservation de la faune et de la flore ; loi n° 10 de 2022 sur la conservation de la faune et de la flore sauvages <i>Objet</i> : régir le système des aires protégées. <i>Institutions</i> : Agence de protection de l'environnement ; Ministère de l'agriculture et des forêts
Loi sur les forêts de 1988 <i>Objet</i> : régir l'utilisation et la conservation des ressources forestières. <i>Institutions</i> : Ministère des terres, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Loi n° 10 de 2007 sur la pêche <i>Objet</i> : régir la pêche. <i>Institutions</i> : Forêts et sécurité alimentaire (MAFFS)
Loi de 2009 sur les mines et les minéraux <i>Objet</i> : régir les opérations minières dans le pays.
Mise à jour 2021 de la contribution déterminée au niveau national (CDN) <i>Objet</i> : mesures d'atténuation et d'adaptation dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sylviculture et de l'utilisation des sols, de l'économie bleue et d'autres secteurs. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture et des forêts ; ministère de l'environnement ; ministère de l'énergie
Politique nationale en matière de changement climatique 2021 <i>Objet</i> : définir des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets néfastes de la variabilité climatique. <i>Institutions</i> : Ministère de l'agriculture et des forêts ; ministère de l'environnement ; ministère de l'énergie
Loi sur l'Agence de protection de l'environnement, n° 15 de 2022 <i>Objet</i> : maintient l'Agence de protection de l'environnement de la Sierra Leone, prévoit la protection et la gestion de l'environnement. <i>Institutions</i> : Agence pour la protection de l'environnement

Pays : Togo
Loi environnementale n° 005/2008 ; Code forestier 2008 <i>Objet</i> : cadre principal pour la gestion de l'environnement, les aires protégées, la conservation de la biodiversité, le développement durable, l'EIE. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et des ressources naturelles ; Comité national de protection de l'environnement (CNE)
Décret n° 2016-007 relatif aux organes de gestion de la REDD+ au Togo <i>Objet</i> : créer des organes de gestion pour REDD+. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et des ressources forestières
Loi n° 003/2017 relative à la ratification de l'accord de Paris sur le changement climatique. <i>Objet</i> : autorise la ratification de l'accord de Paris sur le changement climatique en République togolaise. <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
Arrêté n° 60/MERF/SG/DRF du 13 juin 2016 définissant la procédure de création ou d'attribution et de gestion des forêts communautaires au Togo (FCT) <i>Objet</i> : définit la procédure de création, d'attribution et de gestion des forêts communautaires au Togo <i>Institutions</i> : Ministère de l'environnement et des ressources naturelles

Annexe 4 : Financement de la conservation par corridor ZCB

La section 5.4 définit les résultats des corridors dans le hotspot. Les corridors des ZCB sont de vastes zones géographiques, désignées en raison de leur importance stratégique pour assurer la connectivité écologique, le maintien des fonctions écosystémiques et la préservation des valeurs de l'écosystème au-delà des limites des ZCB individuelles. Les dix corridors comprennent 112 des 135 ZCB confirmées et 10 ou 11 ZCB d'eau douce proposées. L'annexe 2 indique à quel corridor est rattaché chaque ZCB.

Le financement pour la conservation est souvent directement destiné à des pays entiers ou à de vastes régions, plutôt qu'à des sites spécifiques. Les corridors constituent une base utile pour faire une synthèse du lien entre le financement disponible pour la conservation et l'établissement de priorités de conservation. L'annexe 4 présente une synthèse des financements disponibles dans chaque corridor. Des informations supplémentaires sont fournies au chapitre 11.

Corridor	Financement de la conservation lié aux ZCB dans le corridor	ZCB
Bassin versant du fleuve Bandama	Aucun financement dédié à la conservation n'a été identifié	4
Cestos-Sapo-Grebo-Taï-Cavally	<i>Liberia</i> : Allocation nationale de l'UE (1 ZCB) ; programme de conservation et de santé USAID (5 ZCB) ; programme de conservation de l'eau douce UICN-SOS (dans 1 ZCB). <i>Côte d'Ivoire</i> : AFR100 Mangrove/forêt communautaire ; programme de réduction des émissions de la Banque mondiale ; <i>Pour les deux pays</i> : FOLUR du FEM ; EU NaturAfrica (11 ZCB) ; programme de connectivité de la forêt du GIZ	15
Réserves forestières du sud-est de la Côte d'Ivoire et du sud-ouest du Ghana	<i>Ghana</i> : AFR100 : programme de restauration des mangroves (2 ZCB) ; réseau de chaîne de valeur durable du secteur privé (Atewa) <i>Côte d'Ivoire</i> : initiative de l'UE en faveur du cacao (<i>Cacao Initiative</i>) (3 sites) ; <i>Les deux pays</i> : Subventions du Rainforest Trust (3 sites)	35
Îles du Golfe de Guinée	<i>Sao Tomé-et-Principe</i> : sous-projet (<i>child project</i>) du Bassin du Congo ; soutien de Socfin du secteur privé (tous deux pour Parque Natural Obô NP) ; HBD soutien du secteur privé pour Principe ; Petite subvention Fondation Cartier for Nature <i>Îles de la Guinée équatoriale</i> : Pas de financement identifié	9
Korupmba-Obachap (Cameroun)	<i>Cameroun uniquement</i> : AFR100 "conservation en zone de conflit" (2 sites)	23
Korupmba-Obachap (Nigeria)	<i>Nigeria uniquement</i> : FEM (PN de Cross River) ; FEM/FAO FOLUR ; AFR100 gestion durable des terres et agroforesterie ; UE NaturAfrica <i>Les deux pays</i> : Rainforest Foundation (6 sites)	7

Corridor	Financement de la conservation lié aux ZCB dans le corridor	ZCB
Complexe Lofa-Gola-Mano	<i>Ensemble du corridor</i> : Programme FOLUR du FEM ; EU NaturAfrica (2 paysages focaux/6 ZCB : Gola-Foya-Kpo et Wologizi-Wonegizi-Ziama) ; sous-projets GEF-GBIF (5 ZCB) ; programme de petites subventions de Rio Tinto. <i>Guinée</i> : Projet minier et ressources naturelles de la Banque mondiale ; AFR100 restauration minière (Ziama) ; FCV Climat (Ziama) ; AFD conservation sur site (Ziama) ; programme de gestion communautaire UK Darwin (M Bero) ; Fondation Occitane (M Bero) ; Rio Tinto soutien à la gestion du parc (Pic du Fon) ; <i>Liberia</i> : Wabiled USAID ; AFD (2 sites) ; Rainforest trust (3 sites) ; <i>Sierra Leone</i> : USAID Wabiled ; programme REDD+ (Gola)	12
Delta inférieur du Niger	Programme FOLUR (FEM)	5
Complexe du mont Nimba	<i>Ensemble de la zone</i> : UE NaturAfrica ; subventions de Rainforest Trust ; FAO ; programme de petites subventions de Rio Tinto ; <i>Liberia et Guinée</i> : FOLUR du FEM ; <i>Guinée uniquement</i> : sous-projet GEF-GBIF du FEM; FCV ; Projet minier et ressources naturelles de la Banque mondiale; AFR100 restauration des terres dégradées ; <i>Liberia uniquement</i> : Programme de conservation et de santé USAID	6
Corridor côtier de la Sierra Leone	Aucun financement dédié à la conservation n'a été identifié	5
Hauts plateaux du Togo	AFR100 Agroforesterie/forêt communautaire ; site focal NaturAfrica de l'UE	2
<i>ZCB en dehors des corridors</i>	Guinée uniquement : Banque mondiale : Projet de gestion des ressources naturelles, minières et environnementales de la Guinée (4 ZCB)	24

Annexe 5 : Liste des espèces de priorité 1* et des ZCB où elles sont répertoriées

Groupe	Nom de l'espèce	Nom français (officiels ou très établis)	Pays	Code du site ZCB	Nom de la ZCB
Amphibiens	Alexteroon jynx	Aucun recensé	Cameroun	6127	Mount Rata and Rumpi Hills Forest Reserve
Amphibiens	Alexteroon jynx	Aucun recensé	Cameroun	100521	Eastern Slopes of Rumpi Hills
Amphibiens	Arthroleptis krokosua	Aucun recensé	Ghana	100282	Sui River Forest Reserve
Amphibiens	Astylosternus nganhanus	Aucun recensé	Cameroun	26329	Mont Nganha
Amphibiens	Cardioglossa manengouba	Aucun recensé	Cameroun	6124	Mont Manengouba
Amphibiens	Cardioglossa trifasciata	Aucun recensé	Cameroun	6124	Mont Manengouba
Amphibiens	Conraua derooi	Aucun recensé	Ghana	6312	Atewa Range Forest Reserve
Amphibiens	Conraua sagyimase	Aucun recensé	Ghana	6312	Atewa Range Forest Reserve
Amphibiens	Leptodactylodon axillaris	Aucun recensé	Cameroun	29689	Bamboutos Mountains
Amphibiens	Leptodactylodon erythrogaster	Aucun recensé	Cameroun	6124	Mont Manengouba
Amphibiens	Leptodactylodon wildi	Aucun recensé	Cameroun	6125	Bakossi mountains
Amphibiens	Nimbaphrynoides occidentalis	Aucun recensé	Côte d'Ivoire	6092	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba
Amphibiens	Nimbaphrynoides occidentalis	Aucun recensé	Guinée	6376	Monts Nimba (partie de la ZAE transfrontalière du Mont Nimba)
Amphibiens	Nimbaphrynoides occidentalis	Aucun recensé	Liberia	6458	Nimba mountains
Amphibiens	Petropedetes perreti	Aucun recensé	Cameroun	6126	Mont Nlonako
Amphibiens	Phrynobatrachus afiabirago	Aucun recensé	Ghana	6312	Atewa Range Forest Reserve

Groupe	Nom de l'espèce	Nom français (officiels ou très établis)	Pays	Code du site ZCB	Nom de la ZCB
Amphibiens	Phrynobatrachus chukuchuku	Aucun recensé	Cameroun	6115	Mount Oku
Amphibiens	Phrynobatrachus intermedius	Aucun recensé	Ghana	6311	Ankasa Resource Reserve - Nini-Sushien National Park
Amphibiens	Sclerophrys perreti	Aucun recensé	Nigeria	100504	Idanre Hills
Amphibiens	Wolterstorffina chirioi	Aucun recensé	Cameroun	6115	Mount Oku
Amphibiens	Xenopus longipes	Aucun recensé	Cameroun	6115	Mount Oku
Oiseaux	Bostrychia bocagei	Aucun recensé	Sao Tomé-et-Principe	45720	Parque Natural Obô de São Tomé e Zona Tampão
Oiseaux	Crithagra concolor	Aucun recensé	Sao Tomé-et-Principe	45720	Parque Natural Obô de São Tomé e Zona Tampão
Oiseaux	Lanius newtoni	Aucun recensé	Sao Tomé-et-Principe	45720	Parque Natural Obô de São Tomé e Zona Tampão
Oiseaux	Otus bikegila	Aucun recensé	Sao Tomé-et-Principe	6884	Florestas do Príncipe
Oiseaux	Turdus xanthorhynchus	Aucun recensé	Sao Tomé-et-Principe	6884	Florestas do Príncipe
Crabes et crevettes d'eau douce	Liberonautes grandbassa	Aucun recensé	Liberia	47038	Weeni creek and associated hydrobasin
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Côte d'Ivoire	6095	Marahoue National Park
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Côte d'Ivoire	6099	Mabi Forest reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Côte d'Ivoire	6103	Azagny National Park
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6311	Ankasa Resource Reserve - Nini-Sushien National Park
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6312	Atewa Range Forest Reserve

Groupe	Nom de l'espèce	Nom français (officiels ou très établis)	Pays	Code du site ZCB	Nom de la ZCB
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6313	Bia National Park and Resource Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6318	Cape Three Points Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6319	Dadieso Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6320	Draw River Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6321	Ebi River Shelterbelt Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6322	Fure River Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6323	Jema-Asemkrom Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6324	Kakum National Park - Assin Attandaso Resource Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6329	Subri River Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6333	Tano-Offin Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	6334	Yoyo River Forest Reserve
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	22288	Neung South
Mammifères	Cercopithecus roloway	Cercopithèque de Rolloway	Ghana	22292	Bobiri Forest Reserve
Mammifères	Crocidura wimmeri	Crocidure de Wimmer	Côte d'Ivoire	24855	Adiopodoume
Mammifères	Crocidura wimmeri	Crocidure de Wimmer	Côte d'Ivoire	24863	Parc national du Banco
Mammifères	Hipposideros lamottei	Phyllorhine de Lamotte (ou Chauve-souris de Lamotte)	Côte d'Ivoire	6092	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba
Mammifères	Hipposideros lamottei	Phyllorhine de Lamotte (ou Chauve-souris de Lamotte)	Guinée	6376	Monts Nimba (partie de la ZAE transfrontalière du Mont Nimba)

Groupe	Nom de l'espèce	Nom français (officiels ou très établis)	Pays	Code du site ZCB	Nom de la ZCB
Mammifères	Hipposideros lamottei	Phyllorhine de Lamotte (ou Chauve-souris de Lamotte)	Liberia	6458	Nimba mountains
Mammifères	Lophuromys eisentrauti	Rat à crinière du mont Lefo	Cameroun	29690	Mount Lefo
Mammifères	Myosorex eisentrauti	Aucun recensé	Guinée équatoriale	6379	Parc national de Basilé Peak
Mammifères	Piliocolobus pennantii	Colobe bai de Pennant	Guinée équatoriale	6379	Parc national de Basilé Peak
Mammifères	Piliocolobus pennantii	Colobe bai de Pennant	Guinée équatoriale	6380	Réserva científica de la caldeira de Luba
Mammifères	Piliocolobus preussi	Colobe roux du Cameroun	Cameroun	6126	Mont Nlonako
Mammifères	Piliocolobus preussi	Colobe roux du Cameroun	Cameroun	6127	Mount Rata and Rumpi Hills Forest Reserve
Mammifères	Piliocolobus preussi	Colobe roux du Cameroun	Cameroun	6129	Yabassi
Mammifères	Piliocolobus preussi	Colobe roux du Cameroun	Nigeria	6740	Cross River National Park (Oban Division)
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Côte d'Ivoire	6103	Parc national d'Azagny
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Ghana	6311	Ankasa Resource Reserve - Nini-Sushien National Park
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Ghana	6314	Boin Tano Forest Reserve
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Ghana	6323	Jema-Asemkrom Forest Reserve
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Ghana	6324	Kakum National Park - Assin Attandaso Resource Reserve
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Ghana	6329	Subri River Forest Reserve
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Ghana	6331	Tano-Ehuro Forest Reserve
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Ghana	6332	Tano-Nimiri Forest Reserve

Groupe	Nom de l'espèce	Nom français (officiels ou très établis)	Pays	Code du site ZCB	Nom de la ZCB
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Ghana	22288	Neung South
Mammifères	Piliocolobus waldroni	Colobe rouge de Miss Waldron	Côte d'Ivoire	24853	Forêt de Tanoe Forêt marécageuse
Plantes	Acridocarpus staudtii	Aucun recensé	Cameroun	500001	Lake Barombi Mbo and surrounding catchments
Plantes	Aubregrinia taiensis	Aucun recensé	Côte d'Ivoire	6100	Parc national de Taï et réserve de faune de Nzo
Plantes	Aubregrinia taiensis	Aucun recensé	Ghana	6312	Atewa Range Forest Reserve
Plantes	Aubregrinia taiensis	Aucun recensé	Ghana	6333	Tano-Offin Forest Reserve
Plantes	Aubregrinia taiensis	Aucun recensé	Ghana	22287	Southern Scarp
Plantes	Talbotiella gentii	Aucun recensé	Ghana	22289	Sapawusu Forest Reserve
Plantes	Talbotiella gentii	Aucun recensé	Ghana	22293	Bandai Hills

* Note : Cette annexe ne liste que 35 espèces de priorité 1 enregistrées dans une seule ZCB du hotspot GFWA. Quarante-neuf autres espèces de priorité 1 n'ont été signalées dans aucune ZCB (voir annexe 1 pour la liste complète de toutes les espèces de priorité 1).

Annexe 6 : Synthèse des critères d'identification des ZCB

Source : Partenariat pour les ZCB, <https://www.keybiodiversityareas.org/working-with-ZCBs/proposing-updating/criteria>

A. Biodiversité menacée		
A1 Espèces menacées		Paramètres d'évaluation
A1a	≥0,5 % de la taille de la population mondiale et ≥ 5 unités de reproduction (UR) d'une espèce CR/EN	(i) nombre d'individus matures (ii) aire d'occupation (iii) étendue de l'habitat adapté (iv) aire de répartition (v) nombre de localités (vi) diversité génétique spécifique
A1b	≥1,0 % de la taille de la population mondiale et ≥10 UR d'une espèce VU	
A1c	≥0,1 % de la taille de la population mondiale et ≥ 5 UR d'une espèce classée CR/EN uniquement en raison d'un déclin passé/actuel [= Liste rouge A1, A2, A4 uniquement)	
A1d	≥0,2 % de la taille de la population mondiale et ≥10 UR d'une espèce classée VU uniquement en raison d'un déclin passé/actuel [= Liste rouge A1, A2, A4 uniquement)	
A1e	En pratique, la totalité de la population d'une espèce CR/EN	
A2 Types d'écosystèmes menacés		
A2a	≥ 5 % de l'étendue globale d'un type d'écosystème CR ou EN	
A2b	≥10 % de l'étendue globale d'un type d'écosystème VU	
B. Biodiversité géographiquement restreinte		
B1. Espèces individuelles restreintes géographiquement	≥10 % de la taille de la population mondiale et ≥ RU d'une espèce donnée	(i) nombre d'individus matures (ii) aire d'occupation (iii) étendue de l'habitat adapté (iv) aire de répartition (v) nombre de localités (vi) diversité génétique spécifique
B2: Espèces co-occurentes à répartition restreinte	≥11% de la taille de la population mondiale de chacune des espèces à aire de répartition restreinte ans un groupe taxonomique; ≥ 2 espèces ou 0,02% du nombre total d'espèces dans le groupe taxonomique, la valeur la plus élevée étant retenue	
B3. Assemblages géographiquement restreints		

B3a	≥ 0,5 % de la taille de la population mondiale de chacune des espèces d'un groupe taxonomique limitées à l'écorégion : S espèces ou 10 % des espèces limitées à l'écorégion, le plus important de ces deux étant retenu	(i) nombre d'individus matures (ii) aire d'occupation (iii) étendue de l'habitat adapté (iv) aire de répartition (v) nombre de localités
B3b	≥ 5 UR de ≥ 5 espèces limitées à la biorégion ou ≥ 5 UR de 30 % des espèces limitées à la biorégion connues du pays, la plus importante des deux étant retenue	
B3c	Le site fait partie des 5 % d'habitats occupés les plus importants au niveau mondial pour ≥ 5 espèces du groupe taxonomique	(i) densité relative des individus matures (ii) abondance relative des individus matures
B4. Types d'écosystèmes géographiquement restreints		
	≥ 20% de l'étendue globale d'un type d'écosystème	
C. Intégrité écologique		
	Le site est l'un des ≤ 2 par écorégion des communautés écologiques entièrement intactes	composition et abondance des espèces et des interactions
D. Processus biologique		
D1. Agrégations démographiques		
D1a	≥ 1% de la taille globale de la population d'une espèce au cours d'une saison et pendant ≥ phase clé du cycle de vie	nombre d'individus matures
D1b	Le site fait partie des 10 plus grands regroupements de l'espèce	nombre d'individus matures
D2. Refuge écologique	≥ 10 % de la population mondiale au cours d'une période de stress environnemental	nombre d'individus matures
D3. Sources de recrutement	Produit des propagules, des larves ou des juvéniles permettant de maintenir ≥ 10% de la taille de la population mondiale	nombre d'individus matures
E. Irremplacabilité par le biais de l'analyse quantitative		

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International, de l'Union européenne, de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'environnement mondial, du Gouvernement du Canada, du Gouvernement du Japon et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental est de garantir que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité.

Bureaux situés à :
Conservation International
2011 Crystal Drive, Suite 600
Arlington, VA 22202 USA
www.cepf.net

CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND

Protéger la biodiversité en soutenant les populations